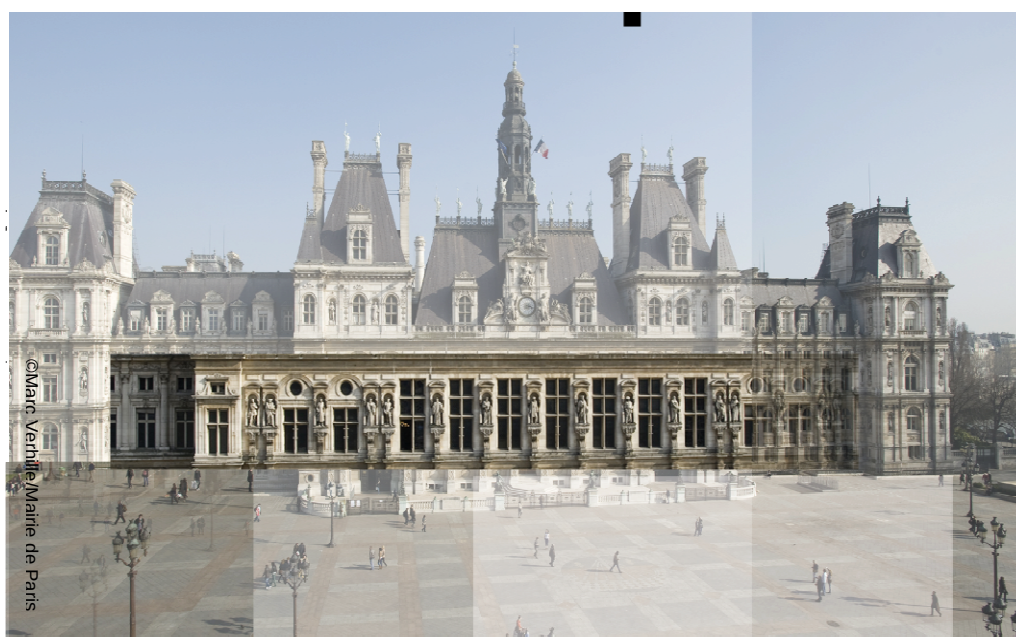




## **Conseil municipal et départemental**



**Séance des lundi 4, mardi 5  
et mercredi 6 juillet 2016**

<http://www.paris.fr>

---

**Mercredi 21 septembre 2016**

# Table des matières

|                                                                                                                                                                          |   |                                                                                                                                                         |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Ouverture de la séance.....                                                                                                                                              | 3 | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au logement social dans les hôpitaux.....                                                                    | 6 |
| Attentat à Istanbul.....                                                                                                                                                 | 3 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Trame verte et bleue à l'échelle de Paris.....                                 | 6 |
| Condoléances.....                                                                                                                                                        | 3 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenue de Flandre (19e).....                                                                   | 6 |
| Adoption de comptes rendus.....                                                                                                                                          | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement en Réserves d'équipements de plusieurs parcelles (19e).....                          | 6 |
| 2016 DU 1 - P.L.U. - Évaluation du Plan local d'urbanisme, approbation de la modification générale.....                                                                  | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement en Espace Vert Protégé de plusieurs parcelles (19e).....                             | 6 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la servitude pour logements sociaux.....                                                                             | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pelouse de Reuilly (12e).....                                                                 | 6 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation du secteur Léo Lagrange (12e).....                                                                     | 5 | Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                          | 6 |
| Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                                           | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur de la cohérence écologique..... | 6 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux établissements artisanaux (15e).....                                                                               | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un centre de ressources dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation.....     | 6 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la part de logement social par IRIS parisien.....                                                                    | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un cahier de recommandation sur la végétation à privilégier.....                   | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la cité scolaire Paul Valéry (12e).....                                                                              | 5 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un coefficient d'activité sur les locaux commerciaux.....                          | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures de protection du commerce et de l'artisanat.....                                                           | 6 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des équipements sportifs existants au sol.....                                         | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la protection des espaces verts (5e).....                                                                            | 6 | Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                          | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la protection de linéaires commerciaux et artisanaux.....                                                            | 6 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un principe de compensation écologique.....                                                      | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information des propriétaires des parcelles grevées.....                                                           | 6 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain.....                             | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sanctuarisation des espaces verts.....                                                                            | 6 | Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux grandes orientations d'aménagement.....                                                        | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux protections patrimoniales.....                                                                                     | 6 | Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au logement intermédiaire.....                                                                                   | 7 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la transformation d'une protection du commerce et de l'artisanat en protection particulière de l'artisanat (5e)..... | 6 | Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la surélévation des immeubles d'angles et des dents creuses.....                                               | 7 |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux espaces de logistique urbaine supérieurs à 1.000 mètres carrés.....                                                       | 6 |                                                                                                                                                         |   |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'implantation de consignes dans le métro.....                                                                              | 6 |                                                                                                                                                         |   |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la concertation métropolitaine en matière de logistique urbaine.....                                                        | 6 |                                                                                                                                                         |   |

|                                                                                                                                                                         |    |                                                                                                                                                                                                                          |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au maintien de la réserve grand service public urbain sur l'emprise de l'hôpital Lariboisière. ....                             | 7  | parachutes" (13e), dans le cadre de l'appel à projets "Paris, Terrain de jeux". ....                                                                                                                                     | 81  |
| Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création de réserves pour les équipements publics. ....                                                                    | 7  | 2016 DJS 228 - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sur le site "Castagnary" (15e), dans le cadre de l'appel à projets "Paris, terrain de jeux". ....                                              | 81  |
| Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la mise en œuvre de la MIE "Fabriquer à Paris". ....                                                                          | 7  | 2016 DJS 229 - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site "Quai du Lot" (19e), dans le cadre de l'appel à projets "Paris, terrain de jeux". ....                                  | 81  |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une augmentation des parcelles réservées espaces verts. ....                                                                      | 7  | Vœu déposé par le GEP relatif à un contrôle financier du G.I.P. "Paris J.O. 2024". ....                                                                                                                                  | 85  |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une augmentation des parcelles réservées au logement social. ....                                                                 | 7  | Vœu déposé par l'Exécutif. ....                                                                                                                                                                                          | 85  |
| Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'un équipement de santé (11e). ....                                                                                | 7  | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux nuisances de la "fan zone" du Champ de Mars. ....                                                                                                                  | 87  |
| Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'installation de l'INRIA sur le site Telecom ParisTech. ....                                                                   | 7  | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'indemnisation des commerçants autour de la "fan zone". ....                                                                                                               | 88  |
| Vœu déposé par MM. DAGNAUD et MADEC relatif à la modification du P.L.U. sur le quartier des Villas d'Amérique. ....                                                     | 7  | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un hommage aux victimes d'Orlando dans les stades de l'Euro 2016. ....                                                                                                             | 89  |
| Rappel au Règlement. ....                                                                                                                                               | 9  | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'envahissement publicitaire dans le cadre de l'U.E.F.A. ....                                                                                                                      | 91  |
| 2016 DU 1 P.L.U. - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale (suite). ....                                                          | 10 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fermeture des salles de sport Lucien Gaudin à la suite des inondations de juin 2016. ....                                                                         | 92  |
| Départ à la retraite. ....                                                                                                                                              | 71 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affectation de la taxe de séjour à l'Office du tourisme de Montmartre. ....                                                                                        | 93  |
| Suspension et reprise de la séance. ....                                                                                                                                | 72 | 2016 DGRI 56 - Label Paris Europe 2017. ....                                                                                                                                                                             | 95  |
| Compte rendu de la 7e Commission. ....                                                                                                                                  | 72 | 2016 DJS 224 - Centre Paris Anim' Maurice Ravel (12e) et centres d'hébergement Maurice Ravel (12e) et Kellermann (13e). - D.S.P. - Convention avec l'association La Ligue de l'Enseignement - Fédération nationale. .... | 98  |
| 2016 DGRI 55 - Subvention (1.800 euros) à l'association "Russie Libertés" (2e) pour la commémoration du dixième anniversaire de l'assassinat d'Anna Politkovskaïa. .... | 73 | 2016 DJS 233 - Avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris. ....                                                                                  | 99  |
| Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "rue des Martyrs de Srebrenica". ....                                                                           | 74 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'impact financier de la réforme. ....                                                                                                                               | 99  |
| 2016 DJS 5 - Subventions (18.400 euros) à 8 associations sportives locales (5e). ....                                                                                   | 75 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux règles de fonctionnement. ....                                                                                                                                     | 99  |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux associations sportives scolaires. ....                                                                            | 75 | Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux choix budgétaires de la Présidente de la Région Ile-de-France. ....                                                                                                            | 104 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au montant des subventions. ....                                                                                      | 75 | Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de l'attribution de la "carte de citoyenne - citoyen de Paris". ....                                                                                                | 105 |
| 2016 DJS 36 - Subvention (18.600 euros) et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement. ....                                                    | 76 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'une cellule d'écoute liée à la pratique des réseaux sociaux. ....                                                                                      | 106 |
| 2016 DJS 39 - Subvention (21.500 euros) et convention avec l'Office du mouvement sportif du (19e). ..                                                                   | 78 |                                                                                                                                                                                                                          |     |
| 2016 DJS 132 - Signature d'un accord-cadre à bons de commande avec la S.A.S.P. "Paris Saint-Germain Football" pour la saison sportive 2016-2017. ....                   | 80 |                                                                                                                                                                                                                          |     |
| 2016 DJS 227 - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sur le site "stade Tour à                                                                     |    |                                                                                                                                                                                                                          |     |

|                                                                                                                                                                                                                       |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2016 DJS 235 - Attribution de la dénomination "Jacqueline Auriol" au centre sportif Beaujon (8e).....                                                                                                                 | 108 |
| 2016 DGRI 22 - DPE - Subvention (182.620 euros) et convention avec l'association "Eau et Vie" (92) pour un projet d'accès à l'eau et l'assainissement et d'hygiène dans un bidonville de Chittagong (Bangladesh)..... | 109 |
| 2016 DGRI 34 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "AIDES" (93) dans le cadre de la lutte contre le Sida (Algérie).....                                                                        | 110 |
| 2016 DGRI 51 - Protocole d'accord avec l'organisation "Ruta'N Medellin" en prévision du Sommet Cities for Life.....                                                                                                   | 112 |
| Compte rendu de la 1ère Commission.....                                                                                                                                                                               | 114 |
| 2016 DAJ 16 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres le 21 juin 2016.....                                                                                | 115 |
| 2016 DFA 102 - Jardin d'Acclimatation (16e). - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 6 décembre 1995.....                                                                                   | 116 |
| 2016 DFA 115 - Compensation des dégâts suite à la crue de la Seine du 28 mai au 5 juin 2016.....                                                                                                                      | 118 |
| Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'aide aux collectivités.....                                                                                                                                               | 118 |
| Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'accompagnement des entreprises commerciales.....                                                                                                                           | 118 |
| Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif aux conséquences du Brexit.....                                                                                                                      | 121 |
| 2016 SG 21 - Subvention (170.000 euros versée en trois ans) et convention avec l'association "27ème Région".....                                                                                                      | 122 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux agents vacataires de la DASCO.....                                                                                                                                            | 124 |
| 2016 DEVE 78 - Subventions (45.000 euros) à quatre associations dans le cadre de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire ! Réemploi, réutilisation".....                                                     | 125 |
| 2016 DAE 19 - Marché couvert des Enfants Rouges (3e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.....                                                                             | 127 |
| 2016 DICOM 10 - Convention Heures Heureuses (Elle à Table).....                                                                                                                                                       | 130 |
| 2016 DAE 119 - Subvention (22.800 euros) à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).....                                                            | 130 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux ouvertures dominicales.....                                                                                                                         | 132 |
| Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                                                                                        | 132 |
| 2016 DAE 45 G - Subventions (71.000 euros) et conventions avec l'association "Villette Emploi" (19e) et la S.C.I.C. "Le 100" établissement culturel solidaire (12e).....                                              | 133 |

|                                                                                                                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2016 DRH 61 - Création d'une aide forfaitaire à la formation en faveur des apprentis en situation de handicap recrutés par la Ville de Paris.....                                                                               | 135 |
| 2016 DFA 103 - Approbation de contribution au Fonds fiduciaire du Fonds Vert pour le climat (GCF, Green Climate Fund).....                                                                                                      | 136 |
| Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                                                                                                  | 136 |
| 2016 DFA 107 - Mise en œuvre du programme "Ecocité" de Paris cofinancé par la C.D.C. dans le cadre du P.I.A. "Ville de demain" pour soutenir le développement de l'Arc de l'Innovation.....                                     | 138 |
| Compte rendu de la 2e Commission.....                                                                                                                                                                                           | 140 |
| 2016 DAC 126 - Signature d'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement culturel la Gaîté Lyrique avec la société d'exploitation de la Gaîté Lyrique.....                        | 141 |
| 2016 DAC 196 - Subvention (700.000 euros) avenant et convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).....                                                                      | 144 |
| 2016 DPA 46 - Institut des Cultures d'Islam. - Approbation du principe de mettre un terme à l'opération site Polonceau. - Résiliation du marché de travaux.....                                                                 | 144 |
| 2016 DAC 523 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église Saint-Eustache (1er).....                          | 151 |
| Vœu déposé par le GEP relatif au financement du Plan Eglises.....                                                                                                                                                               | 151 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au non recours aux bâches publicitaires.....                                                                                                                                                | 151 |
| 2016 DAC 524 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de La Madeleine (8e).....                          | 151 |
| Vœu déposé par le GEP relatif au financement du Plan Eglises.....                                                                                                                                                               | 151 |
| 2016 DAC 525 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration du massif d'entrée de l'église Saint-Augustin..... | 151 |
| Vœu déposé par le GEP relatif au financement du Plan Eglises.....                                                                                                                                                               | 151 |
| 2016 DAE 173 - Installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde (8e). - Convention avec la société "Fêtes Loisirs".....                                                                          | 159 |
| 2016 DLH 166 - Convention avec l'Association consistoriale israélite de Paris pour l'occupation d'un local communal 29, rue du Mesnil (16e) et fixation de la redevance annuelle.....                                           | 161 |
| Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conservatoires parisiens.....                                                                                                                                                             | 163 |

|                                                                                                                                                                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "Keith Haring" à une voie du 13e arrondissement.....                                                                                                      | 166 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un espace de vie au Carreau du Temple.....                                                                                                      | 167 |
| 2016 DAC 480 - Subvention (5.000 euros) au Centre de recherche et de création Elsa Triolet-Aragon (Saint-Arnoult-en-Yvelines).....                                                                                | 168 |
| 2016 DAC 483 - Subvention (3.000 euros) à l'association "Institut U.G.I.C.T C.G.T. d'histoire sociale" (93516 Montreuil).....                                                                                     | 169 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la plaque commémorative en hommage au COMAC.....                                                                                                           | 170 |
| Suspension et reprise de la séance.....                                                                                                                                                                           | 172 |
| 2016 SG 22 - Communication de la Maire de Paris relative à la politique parisienne pour la vie nocturne. ....                                                                                                     | 172 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne de communication sur les alcoolisations ponctuelles. ....                                                                                     | 172 |
| Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'extension des équipements d'accueil petite enfance en horaires élargis. ....                                                       | 172 |
| Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux horaires de circulation du métro. ....                                                                                             | 173 |
| Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                                                                                    | 173 |
| Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'extension des horaires d'ouverture des mairies d'arrondissement. ....                                                              | 173 |
| Rappel au Règlement. ....                                                                                                                                                                                         | 188 |
| Suspension et reprise de la séance.....                                                                                                                                                                           | 189 |
| 2016 DAC 622 - Subventions (11.000 euros) à six associations au titre de la politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite). ....                  | 189 |
| 2016 DICOM 13 - Convention de partenariat "Paris Plages" 2016.....                                                                                                                                                | 190 |
| 2016 DU 35 - Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement. Avis sur le projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement modifié suite à l'enquête publique..... | 193 |
| Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la protection des espaces verts.....                                                                                                           | 193 |
| Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif aux réservations du logement social.....                                                                                                         | 193 |
| Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la création des places de stationnement. ....                                                                                                  | 193 |

|                                                                                                                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Compte rendu de la 3e Commission. ....                                                                                                                                                                                          | 195 |
| Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au sinistre dans l'immeuble, 7, passage des Marais (10e). ....                                                                                                        | 196 |
| Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement du compteur "Linky". ....                                                                                                                                   | 197 |
| 2016 DDCT - 66 Subventions (623.300 euros) et convention à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Deuxième enveloppe 2016.....                                  | 199 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la gestion de la crue dans le 15e.....                                                                                                                                      | 199 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'action de la police dans le quartier de la Grange-aux-Belles.....                                                                                                         | 200 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux désordres consécutifs aux manifestations contre la loi Travail.....                                                                                                       | 201 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux conséquences des manifestations contre la loi Travail....                                                                                                                 | 202 |
| 2016 DEVE 7 - Mise à disposition par l'Observatoire de Paris du jardin de l'Observatoire (14e) pour ouverture au public - Renouvellement de la convention de gestion. ....                                                      | 203 |
| 2016 DEVE 35 - Etude sur la présence du renard dans les espaces verts parisiens - Convention de partenariat avec le CNRS. ....                                                                                                  | 203 |
| 2016 DEVE 91 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage temporaire de jardin partagé, 82 bd Voltaire (11e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Jardin partagé éphémère Truillot. .... | 204 |
| 2016 DVD 18 - Création et hébergement d'un système de gestion de tickets virtuels de stationnement - Marché de services - Modalités de passation.....                                                                           | 205 |
| 2016 DVD 56 - Programme 2016 de zones 30. Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France.....                                                                                                                 | 208 |
| Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la réalisation d'une zone 30 rue du Faubourg Saint-Martin. ....                                                                                                     | 208 |
| 2016 DVD 87 - Extension T3 à porte Dauphine (16e et 17e). Convention avec la R.A.T.P. pour le marché de coordination générale et délégation en matière de marchés publics. ....                                                 | 212 |
| 2016 DVD 88 - Elargissement des mesures d'accompagnement dans le cadre du plan d'actions contre la pollution atmosphérique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.....                                                   | 214 |
| 2016 DVD 98 - Tramway T3 prolongement à l'Ouest. Approbation du bilan de la concertation préalable. ....                                                                                                                        | 221 |

2016 DVD 5 G - Désaturation de la ligne de métro 13 par le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen. Convention de financement n° 3.....221

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la vente de billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard. ....223

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'aménagement de la rue du Commandant-Mouchotte. ....224

Vœu déposé par Mme Annick LEPETIT relatif à la traverse électrique Batignolles-Bichat. ....226

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au prix du "pass" Navigo.....228

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un plan de déplacements dans le 17e. ....230

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la plateforme "Le Taxi".....232

Dépôt de questions d'actualité.....234

Suspension et reprise de la séance.....234

Examen des questions d'actualité.....234

I - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie métropolitaine de lutte contre la pollution et l'instauration d'une écotaxe.....234

II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés relative aux mesures de lutte contre la pollution à Paris. ....234

III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux libertés publiques et au maintien de l'ordre. ....237

IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au calendrier de la réforme du statut de Paris. ....240

V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la nouvelle tarification du "pass" Navigo.....242

VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'Exposition universelle 2025. ....244

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au repos dominical.....247

Rappel au règlement. ....248

Suspension et reprise de la séance.....249

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'organisation d'une mobilisation de Paris pour le climat "Cap sur la COP 22 !" sur la voie sur berges rive droite à la fin de l'été 2016. ....249

2016 PCF-FG 1 - Création du dispositif "les 4 saisons solidaires" pour promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à toutes et tous. ....256

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste-Front de Gauche relatif à l'implantation d'une halle alimentaire.....256

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au commerce indépendant. ....256

2016 DPE 4 - Nettoyement des abords du marché aux puces de Saint-Ouen (18e). - Avenant au marché de services. ....264

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affichage sauvage. ....265

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet "Ivry-Paris XIII". ....267

Information sur le déroulement de la séance. ....268

2016 DEVE 75 - Subventions (13.034 euros) à douze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets "Main Verte" relatif à la permaculture et au compost. ....268

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mixité sociale dans les jardins partagés.....268

2016 DPE 49 - Travaux de modification des réseaux d'assainissement, nécessaires à la réalisation d'une gare sur la ligne E du RER, place de la Porte Maillot (16e et 17e) - Convention avec SNCF Réseau.....271

2016 DEVE 93 - Travaux de prolongement du RER E (dit Eole) - Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres et exonération des redevances d'occupation temporaires du domaine public.....271

2016 PP 40 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2016. ....273

2016 DVD 101 - VELIB'. Avenant n° 4 au marché d'exploitation.....282

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions du futur contrat Vélib'. ....282

2016 DVD 100 - Dispositif du "pass autocar" à Paris et dispositions tarifaires associées. ....289

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'une application "pass autocar".....289

Compte rendu de la 4e Commission. ....291

2016 DDCT 63 - Subventions (16.000 euros) à deux associations et conventions annuelles au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi. ....291

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au changement d'état civil des personnes "trans". ....293

|                                                                                                                                                                                               |     |                                                                                                                                                                                                                                          |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au changement de l'identité de genre.....                                                                                                                 | 293 | 2016 DASES 145 G - Subventions (371.000 euros) relatives au fonctionnement d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social pour des jeunes lycéens étrangers isolés gérés par "Aurore" et "Urgence Jeunes". - Conventions. .... | 308 |
| Vœu déposé par l'Exécutif.....                                                                                                                                                                | 293 | 2016 DASES 147 G - Subventions (277.000 euros) relatives au fonctionnement d'une maraude spécialisée en direction des migrants sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien. - Convention annuelle.....       | 311 |
| Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux stéréotypes dans l'espace public.....                                                                                                | 295 | 2016 DASES 229 G - Participations et subventions (878.084 euros) à 4 centres d'hébergement et 2 résidences sociales pour femmes isolées victimes de violence, et jeunes en situation de précarité. Conventions et avenants. ....         | 313 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'égalité femme-homme. ....                                                                                                               | 296 | 2016 DFPE 14 G - Schéma parisien des services aux familles. ....                                                                                                                                                                         | 314 |
| 2016 DFPE 6 G - Subvention (309.500 euros), convention et avenant à convention avec l'association L.I.R.E. à Paris, pour ses interventions dans les centres de protection infantile. ....     | 298 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des migrant-e-s durant l'été 2016. ....                                                                                                                                 | 317 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux dégradations de l'hôpital Necker le 14 juin 2016.....                                                                                   | 300 | Vœu déposé par l'Exécutif. ....                                                                                                                                                                                                          | 317 |
| Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au domaine immobilier de l'A.P.-H.P. ....                                                                                    | 301 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilité des personnes âgées. ....                                                                                                                                             | 319 |
| 2016 DFPE 33 - Subvention (40.128 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). ....                            | 301 | 2016 DASES 252 G - Subventions (21.000 euros), convention et avenant à convention avec 3 associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.....                                 | 320 |
| 2016 DFPE 45 - Subventions (599.839 euros) et avenants avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. ....          | 301 | 2016 DLH 7 G - Création de la Commission de suivi pour les aires d'accueil des gens du voyage, approbation de sa composition, de son fonctionnement.....                                                                                 | 322 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la laïcité dans les crèches. ....                                                                                             | 301 | Suspension et reprise de la séance. ....                                                                                                                                                                                                 | 323 |
| 2016 DFPE 86 - Subventions (247.321 euros) et avenants n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 crèches collectives. ....                                                        | 301 | Compte rendu de la 5e Commission. ....                                                                                                                                                                                                   | 323 |
| 2016 DFPE 87 - Subvention (159.625 euros) et avenant n° 3 à l'association Institutions Ganone Yad (11e) pour la crèche collective (11e). ....                                                 | 301 | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la densification de l'habitat parisien.....                                                                                                                                                 | 324 |
| 2016 DFPE 126 - Subvention (235.895 euros) et avenant n° 3 à l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour la halte-garderie (16e). ....                              | 301 | 2016 DAE 184 - Subvention de fonctionnement (125.000 euros) et subvention d'investissement (100.000 euros) à l'association "Paris Biotech Santé". ....                                                                                   | 324 |
| 2016 DFPE 127 - Subventions (759.931 euros) et avenants n° 3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. .... | 301 | 2016 DAE 298 - Subvention (3.000.000 euros), conventions avec "BpiFrance" pour l'abondement du fonds "Paris Innovation Amorçage" (P.I.A.) et convention avec la Région Ile-de-France.....                                                | 324 |
| 2016 DFPE 129 - Subventions (80.028 euros) et avenants n° 3 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.....                         | 301 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la redéfinition du partenariat avec "BpiFrance" et la Région d'Ile-de-France.....                                                                                                 | 324 |
| 2016 DFPE 131 - Subvention (71.477 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e). ....                                                    | 301 | 2016 DU 52 - Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris" - 17, boulevard Morland (4e) - Désignation du lauréat - Déclassement du domaine public routier - Déclassement de principe - Protocole de vente. ....                   | 326 |
| 2016 DFPE 132 - Subvention (108.988 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e). ....                                                   | 302 | 2016 DU 59 - Appel à Projets Urbains Innovants - 35-37, rue des Francs-Bourgeois (4e) - Désignation du lauréat - Protocole de transfert de droits réels - Déclassement de principe - Autorisations d'urbanisme. ....                     | 329 |
| 2016 DFPE 149 - Subventions (936.479 euros) et avenants n° 3 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.....                               | 302 |                                                                                                                                                                                                                                          |     |

2016 DU 132 - Approbation du bilan de la concertation préalable et des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une Z.A.C. sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul. ....332

2016 DU 157 - Avenant à la convention de transfert des voies et ouvrages du lotissement "Chapelle International" (18e) dans le domaine public. - Avenant à la convention de projet urbain partenarial avec la SNEF. ....337

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la candidature de Paris à l'Exposition universelle 2025. ....339

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité lors de la piétonisation de l'espace public. ....340

2016 DU 62 - Opération Bourse de Commerce (1er) - Léon Jouhaux (10e). ....342

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'accueil de la Fondation Pinault. ....342

Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif. ....342

2016 DFA 111 - Décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement municipale pour 2016. ....342

2016 DFA 112 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modificative n° 2 pour 2016. ....342

2016 DLH 163 - Régularisation de l'occupation du domaine public par le restaurant Freegan Pony. ....354

2016 DU 136 - Subvention (485.100 euros) et convention avec l'Association Syndicale Libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2016. ....355

2016 DU 126 - Mise en œuvre de la DUP sur les emprises 3/9 et 11 rue Marc Seguin (18e). ....356

2016 DAE 290 - Subvention (520.000 euros) et convention avec Paris and Co - Tremplin. ....358

2016 DLH 97 - Participation de la Ville à la mise en accessibilité et à l'embellissement des cours du village Saint-Paul (4e) dans le cadre d'un programme de réhabilitation de logements sociaux. ....359

2016 DU 129 - Constat de désaffectation, déclassement du domaine public d'emprises communales et cession de volumes et droits à construire attachés à "Paris Habitat - OPH". - Opération d'aménagement Ménilmontant (11e). ....361

2016 DAE 303 - Convention triennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France (C.C.I.R.) (8e). ....364

Compte rendu de la 6e Commission. ....366

2016 DASCO 5 - Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (449.325 euros) pour la restauration scolaire. ....367

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au droit d'accès à la restauration scolaire. ....367

2016 DASCO 6 G - Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (124.084 euros) pour la restauration scolaire. ....367

2016 DASCO 7 G - Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (164.716 euros) pour la restauration scolaire. ....367

2016 DASCO 19 - Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (5.605.292 euros) pour la restauration scolaire. ....367

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réforme de la Caisse des écoles. ....367

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la concertation dans le cadre de la réforme de la restauration scolaire. ....367

Vœu déposé par l'Exécutif. ....367

2016 DASCO 49 G - Centres scolaires en hôpital - Subventions (16.802 euros). ....384

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'école sise 13, boulevard Richard-Lenoir (11e). ....385

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens pour les écoles parisiennes. ....385

Vœu déposé par l'Exécutif. ....385

2016 DAE 302 - Construction du site Picpus de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 (12e) - Subvention (2.000.000 euros) et convention corrélative avec l'EPAURIF. ....386

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. ....387

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....388

Clôture de la séance. ....388

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....388

QE 2016-3 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Valérie MONTANDON et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la revitalisation du commerce de proximité. ....388

QE 2016-4 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la dématérialisation des bulletins de paie. ....389

QE 2016-5 Question de Mmes Aurélie SOLANS, Fatoumata KONÉ et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la "reconquête urbaine" de la porte de la Villette. ....389



|                                                                                                                                                                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| QE 2016-6 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades. ....                                          | 390 |
| QE 2016-7 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la plaque commémorative en hommage au COMAC (Comité d'action militaire). ....                     | 391 |
| QE 2016-8 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de statistiques sur les chambres d'hôtes à Paris. ....                                                                    | 391 |
| QE 2016-9 Question de Mme Delphine BÜRKLI et des élus du groupe les Républicains à M. le Préfet de police relative aux contre-sens cyclables sur les voies limitées à 30 km/h.....                                      | 392 |
| QE 2016-10 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au contrôle des locations touristiques. ....                                                        | 393 |
| QE 2016-11 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de l'affichage sauvage.....                          | 394 |
| QE 2016-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation de la chaussée par des entreprises de location de voitures de luxe et sportives. .... | 394 |
| QE 2016-13 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux amendes pour jet de mégots sur la voie publique à Paris.....                | 394 |

|                                                                                                                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| QE 2016-14 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la connaissance en temps réel de l'état du trafic routier parisien.....                       | 395 |
| QE 2016-15 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au coût de l'ouverture 24h/24 du parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement. ....       | 395 |
| QE 2016-16 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la course de Formule E autour des Invalides.....                                            | 396 |
| QE 2016-18 Question de M. Alexandre VESPERINI à Mme la Maire de Paris relative au montant des travaux de nettoyage et de réfection de la place de la République depuis le 31 mars.....                             | 396 |
| QE 2016-19 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la résidence temporaire du Red Star Football Club au stade Jean Bouin. .... | 397 |
| Votes spécifiques. ....                                                                                                                                                                                            | 397 |
| Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....                                                                                                                                         | 400 |
| Comptes rendus des Commissions. ....                                                                                                                                                                               | 424 |
| Listes des membres présents.....                                                                                                                                                                                   | 433 |
| Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....                                                                                                                                                         | 438 |
| Tableau des votes des groupes politiques. ....                                                                                                                                                                     | 451 |

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, bonjour.

## **Attentat à Istanbul.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, mardi dernier, un effroyable attentat a frappé la ville d'Istanbul, comme à Paris, comme à Bruxelles, comme à Orlando, mais également comme à Bamako. Dans d'autres grandes villes du monde, des terroristes dénués de toute conscience et de toute dignité ont tué indistinctement des femmes et des hommes qui à leurs yeux incarneraient le mal, parce que voulant vivre libres.

Ce week-end, c'est Bagdad qui a été victime d'une nouvelle attaque meurtrière, la plus grave de cette année et encore auparavant le Bangladesh a été endeuillé par une attaque terroriste.

Ces meurtres de masse sont horribles et nous bouleversent, mais ils ne nous feront pas renoncer à ce que nous sommes : des êtres humains qui aspirent à vivre libres, à être égaux et à se reconnaître frères.

Mes chers collègues, nous ne nous y trompons pas, comme toutes celles qui l'ont précédée, cette nouvelle attaque terroriste à Istanbul vise l'humanité au travers des vies innocentes qu'elle détruit et doit nous trouver unis et sûrs de nos valeurs face à ceux qui n'en ont aucune.

Au nom des Parisiens et de notre Assemblée, comme en mon nom personnel, je souhaite dire haut et fort aux maires et aux habitants d'Istanbul ainsi qu'au peuple turc les condoléances, le soutien, et la solidarité indéfectible de Paris.

Je vous propose de manifester notre solidarité en observant une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

## **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la disparition de Michel Rocard, ancien Premier Ministre de la France, samedi soir, a suscité une grande émotion au sein de notre pays, où sa vision, son courage, son engagement ont toujours été appréciés au-delà des clivages partisans. J'en veux pour preuve les nombreux messages qui ont été évoqués ce week-end.

Parce que la démocratie vit aussi au travers de personnes singulières qui portent et incarnent le combat des idées, j'ai souhaité que nous puissions rendre hommage, ensemble, à un homme qui, au-delà du respect qu'il impose, est capable de continuer à nous inspirer. Je ne reviendrai pas ce matin sur les grandes étapes d'une vie et d'un parcours politiques qui ont été abondamment évoqués dans les médias tout au long du week-end et qui feront l'objet d'un hommage national cette semaine.

Je dirai quelques mots de l'homme que, comme d'autres ici, j'ai eu la chance de connaître et dont la pensée et l'action continuent d'exercer une profonde influence. De Michel Rocard, je retiens d'abord la passion qui l'habitait et se communiquait immédiatement à ses interlocuteurs par ce regard qu'il avait particulièrement intense et par la parole qui luttait en permanence pour se porter à la hauteur des pensées et de la rapidité des pensées qu'elle devait transcrire.

Cette parole si libre, si originale, a défié plusieurs décennies le grand mouvement d'uniformisation des responsables politiques. En elle, cohabitaient et parfois luttaient la passion de l'absolu, le souci du relatif, le sens du tout et l'obsession du détail, l'appel de l'idéal et la conscience de la réalité.

Elle demeurera dans toute sa singularité comme une source d'inspiration pour la Maire que je suis, mais sans doute pour nombre de responsables politiques et de citoyens.

Si Michel Rocard a été et demeurera une figure particulièrement marquante de la Ve République, c'est parce qu'il n'a jamais renoncé aux exigences de sa jeunesse, continuant toute sa vie à entendre le puissant appel de l'utopie et restant fondamentalement attaché à l'idée de faire, de réaliser, de gérer. Entre ceux qui voulaient tout changer et ceux qui ne voulaient rien changer, Michel Rocard a su incarner une sorte de troisième voie particulièrement féconde. Cette voie n'avait rien d'une synthèse politicienne, d'un plus petit commun dénominateur arraché dans des discussions d'appareils. Elle s'inscrivait dans un humanisme radical, capable de s'ouvrir à tout ce qui sert l'homme et qui le fait grandir. C'est ainsi qu'il a su faire concourir les pensées radicales de l'après 1968 à un art de gouverner au sein duquel avaient leur place aussi bien la spéculation intellectuelle que le sens de la décision, aussi bien l'exigence des idéaux que l'appréhension des réalités. Aucune de ces qualités ne cherchant à écraser les autres ou à s'imposer aux autres, mais se nourrissant au contraire les unes des autres.

Réformiste, Michel Rocard n'en a pas moins été sensible à toutes les pensées révolutionnaires en lesquelles il savait voir et renouveler des gisements de possibilités nouvelles. Le regard toujours tourné vers l'horizon du bien commun. Pour avoir eu la chance de le connaître et d'échanger avec lui, je mesure à quel point sa disparition endeuille à la fois bien sûr le parti socialiste, celui auquel je suis adhérente et nombre ici, mais aussi la gauche, la démocratie française et j'ai été particulièrement touchée y compris de l'hommage et des propos tenus par le Président Jacques CHIRAC à son égard.

Michel Rocard était unique en ce sens qu'il savait à la fois refaire le monde et le faire avancer, à la fois imaginer une autre société et gérer cette société, à la fois explorer de nouvelles possibilités et intégrer d'anciennes nécessités, avec cette singularité qui doit continuer à nous inspirer et qui demeurera.

J'adresse toutes les condoléances de notre Assemblée à sa famille, à ses compagnons, à ses camarades.

Je vous remercie et vous demande d'observer une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons aussi appris la disparition survenue le 10 juin 2016, de M. Henri-Dominique Magnin, ancien Conseiller de Paris. Président de société de bourse, Henri-Dominique Magnin a été élu en 1977 au Conseil de Paris sur la liste de M. Frédéric Dupont dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et réélu sur cette même liste en 1983. Il a siégé au Conseil de Paris jusqu'en 1989 sur les bancs de la majorité municipale d'alors et a participé aux travaux de la 1<sup>ère</sup> Commission consacrée aux affaires financières et à l'administration générale.

De 1977 à 1983, en qualité de Conseiller délégué, il a été plus spécialement chargé des questions relatives à la jeunesse. M. Henri-Dominique Magnin était Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Ses obsèques ont été célébrées le 14 juin 2016 en l'église Saint-Thomas d'Aquin dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

En mon nom et au nom de notre Conseil, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

Je vous demande une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

J'ai des demandes d'intervention sur ces hommages. Non ? Pas de demande d'intervention ?

D'accord. M. Thierry HODENT veut parler pour l'hommage à M. Magnin. Vous avez la parole.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au nom du groupe les Républicains du Conseil de Paris, je voudrais tout d'abord adresser à son épouse Jacqueline, à ses quatre enfants et à ses petits-enfants nos plus sincères condoléances.

Diplômé d'études supérieures d'économie politique et de droit, Docteur en droit, ingénieur commercial diplômé de l'Institut commercial de l'université de Nancy, c'est en 1963 qu'il commence sa carrière professionnelle en entrant successivement à la Société générale, à la Banque française du commerce extérieur, chez "Bonnet et Roquet",

agent de change, à la Banque nationale de l'Afrique occidentale. Il deviendra agent de change et fondateur de clubs d'investissement en France.

J'ai connu Henri-Dominique Magnin lors de la campagne présidentielle de 1974 - j'étais à l'époque plus jeune et je ne votais pas encore - et il était aux Républicains indépendants. C'est avec le changement de statut de la Ville de Paris que Paris organise ses premières élections municipales en mars 1977. Candidat dans le 7<sup>e</sup> arrondissement sur la liste de Édouard Frédéric-Dupont, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, seule liste d'ailleurs de Paris d'union entre le R.P.R. à l'époque et les Républicains indépendants, il est élu, avec Jean-Philippe HUBIN, qui était à l'époque "Union pour Paris", et Philippe Mithouard.

Réélu en 1983, il devient chargé de mission auprès de l'adjoint en charge de la jeunesse, comme vous l'avez dit si bien.

De 1973 à 1981, il sera Député suppléant de M. Frédéric-Dupont. Il quittera la vie politique en 1989 pour se consacrer à sa famille et à sa vie professionnelle. Résidant dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, rue de Luynes, très attaché à son arrondissement, il était comme moi membre de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, il a activement participé aux œuvres sociales de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, fondée d'ailleurs par son beau-père, M. Bonnet, qui était aussi agent de change. Ce passionné de haute montagne se rendait régulièrement aux Contamines pour se ressourcer et a toujours fait preuve de solidarité, de respect et d'engagement de sa vie d'homme, et c'est avec un grand respect que je lui rends hommage aujourd'hui.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur HODENT.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons à présent, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, passer à l'adoption des comptes rendus de la séance des 13 et 14 juin 2016.

Le compte rendu sommaire a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

### **2016 DU 1 - P.L.U. - Évaluation du Plan local d'urbanisme, approbation de la modification générale.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la servitude pour logements sociaux.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation du secteur Léo Lagrange (12e).**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux établissements artisanaux (15e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la part de logement social par IRIS parisien.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la cité scolaire Paul Valéry (12e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures de protection du commerce et de l'artisanat.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la protection des espaces verts (5e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la protection de linéaires commerciaux et artisanaux.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information des propriétaires des parcelles grevées.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sanctuarisation des espaces verts.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux protections patrimoniales.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la transformation d'une protection du commerce et de l'artisanat en protection particulière de l'artisanat (5e).**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux espaces de logistique urbaine supérieurs à 1.000 mètres carrés.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'implantation de consignes dans le métro.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la concertation métropolitaine en matière de logistique urbaine.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au logement social dans les hôpitaux.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Trame verte et bleue à l'échelle de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenue de Flandre (19e).**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement en Réserves d'équipements de plusieurs parcelles (19e).**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement en Espace Vert Protégé de plusieurs parcelles (19e).**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pelouse de Reuilly (12e).**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur de la cohérence écologique.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un centre de ressources dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un cahier de recommandation sur la végétation à privilégier.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un coefficient d'activité sur les locaux commerciaux.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des équipements sportifs existants au sol.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un principe de compensation écologique.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux grandes orientations d'aménagement.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au logement intermédiaire.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la surélévation des immeubles d'angles et des dents creuses.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au maintien de la réserve grand service public urbain sur l'emprise de l'hôpital Lariboisière.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création de réserves pour les équipements publics.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la mise en œuvre de la MIE "Fabriquer à Paris".**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une augmentation des parcelles réservées espaces verts.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une augmentation des parcelles réservées au logement social.**

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'un équipement de santé (11e).**

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'installation de l'INRIA sur le site Telecom ParisTech.**

**Vœu déposé par MM. DAGNAUD et MADEC relatif à la modification du P.L.U. sur le quartier des Villas d'Amérique.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous entamons ce Conseil de Paris avec le débat organisé sur le Plan local d'urbanisme. Il s'agit du projet de délibération DU 1 : évaluation du Plan local d'urbanisme, approbation de la modification générale.

Avant de donner la parole aux différents orateurs, conformément à la conférence d'organisation, je vais bien sûr introduire ce débat.

Mes chers collègues, le Plan local d'urbanisme que nous examinons ce matin est bien davantage qu'un cadre technique ou qu'une planification d'experts, il est un instrument essentiel du gouvernement de notre ville, parce que ce gouvernement est celui de l'ensemble des citoyens parisiens. Le P.L.U. a été conçu et sera appliqué dans le respect de la démocratie. La concertation a en effet joué un rôle essentiel dans l'adoption de nos nouvelles règles communes. Elle continuera bien sûr à prévaloir dans leurs applications.

De la même manière, le discernement nous a fait considérer dans sa complexité le tissu urbain de Paris. Il présidera à chacune de nos interventions dans la ville et sur la ville. En faisant de cette révision du P.L.U. un moment de reconquête démocratique, nous nous inscrivons dans le vaste mouvement qui fait des villes-monde comme Paris des hauts lieux du débat et de la délibération au service de décisions les plus fidèles possibles au désir commun. Je le redis ici, parce que c'est ce qui a sous-tendu le travail que nous avons mené ensemble sur ce P.L.U., la qualité de la délibération étant fondatrice de la clarté de la décision.

Et je veux tout de suite remercier mes adjoints, et bien sûr Jean-Louis MISSIKA, qui a porté ce très, très beau projet et qui a mis beaucoup justement de son énergie et de ce qui permet d'être dans une qualité de délibération pour avoir une clarté de décision. Le P.L.U. est donc un instrument déterminant au service de la collectivité parisienne. Il conditionne en effet les progrès urbains et environnementaux, mais aussi économiques, sociaux et culturels auxquels les Parisiens aspirent.

C'est ainsi que ce P.L.U. porte bien sûr la vision qui est celle de cette équipe, la vision d'une ville toujours plus accueillante, écologique, attractive, telle que nous la défendons, la mettons en œuvre chaque jour, et telle qu'elle a été inscrite aussi dans ce contrat de mandature que nous avons passé avec les Parisiens en 2014. Une ville où la possibilité d'offrir à tous un logement décent est une priorité absolue. C'est un enjeu de dignité humaine, de cohésion sociale, mais c'est aussi, nous le savons, un facteur de dynamisme économique tant la crise du logement pèse, à la fois sur les ménages, mais aussi sur les entreprises, sur le dialogue social dans les entreprises et sur la négociation salariale. C'est aussi des facteurs démographiques et un facteur culturel.

En effet, Paris doit garder les classes moyennes et populaires qui ont écrit l'histoire de notre ville et qui continuent de faire battre son cœur chaque jour. Nous devons garder celles et ceux qui vivent des revenus de leur travail. Ils sont les plus nombreux à Paris, et les plus nombreux sur cette planète, à vouloir rester près de là où ils travaillent, et c'est cela le dessein aussi qui se trouve dans ce P.L.U.

Une ville qui se situe à la pointe de la transition énergétique et écologique, c'est une exigence qui, nous le savons, est devenue aujourd'hui une urgence. C'est la santé de nos enfants, l'avenir de nos territoires qui sont en jeu, mais aussi notre vie quotidienne qui se joue ici et maintenant.

Une ville, enfin, toujours plus saine, plus fluide et plus dynamique, en un mot, plus intelligente, qui privilégie les modes doux de déplacement, qui accueille le développement d'une logistique sobre et propre. Le P.L.U. anticipe donc la fabrique d'une ville équilibrée et accueillante, qui, ouverte à tous, ose développer son propre modèle. Respectueux de l'environnement, ce modèle encourage une densité maîtrisée, qui laisse une large place à la nature et favorise la biodiversité.

La modification proposée aujourd'hui s'inscrit dans l'économie générale du P.L.U. et de son plan d'aménagement et de développement durable. Elle offre des leviers concrets d'intervention pour transformer en actes les engagements que nous avons pris devant les Parisiens. Les changements apportés vont d'abord permettre de favoriser la production de logements, et notamment de logements sociaux, en substituant à la suppression du C.O.S. un nouveau cadre, à la fois incitatif et protecteur de l'habitat existant. Il s'agit aussi de pouvoir rééquilibrer le logement social à l'échelle de Paris Est-Ouest.

Dans le même temps, les négociations engagées avec les grands propriétaires foncier - l'Etat, la S.N.C.F., l'A.P.-H.P. - ont vocation à déboucher sur des accords de cessions de terrains permettant de construire des logements, notamment sociaux. D'ailleurs, c'est le résultat du P.L.U. de 2006, modifié en 2008, qui nous a permis d'être particulièrement entendus dans la négociation foncière que nous avons déjà scellée en partie avec l'Etat, et notamment sur la restitution de casernes appartenant à la Ville. C'est grâce au P.L.U. de 2006 et de 2008 que nous avons pu imposer aussi nos vues à l'Etat, donc c'est un document extrêmement important, parce qu'il s'applique et il s'impose à toutes les autorités, y compris les plus hautes autorités. C'est un document majeur de l'action des Parisiens.

D'autre part, bien sûr, la protection de l'environnement, secteur-clé de l'avenir parisien et métropolitain qui sera renforcé. Le nouvel article 15, notamment, reprend les objectifs ambitieux du Plan Climat et donne le cadre d'une construction sobre d'un point de vue énergétique et soucieuse de l'origine des matériaux. La modification augmente

et intensifie des dispositifs qui visent à développer la place de la nature en ville sous toutes ses formes : augmentation de la part des espaces libres dans les projets, végétalisation des façades et des toitures, agriculture urbaine, biodiversité. Ainsi, ce sont plus de 11 hectares d'espaces verts qui viennent s'ajouter aux 807 hectares déjà protégés.

Les avancées sont majeures également dans le domaine du stationnement et de la logistique. La création des espaces réservés à la logistique urbaine, les fameux E.L.U., et le classement dans la catégorie CINASPIC qui exonère de nombreuses contraintes, vont contribuer à une plus grande fluidité. La suppression des obligations de stationnements pour véhicules dans les habitations, la réduction des normes pour les bureaux et l'augmentation des surfaces dévolues au stationnement des vélos, sont autant de facteurs qui iront également dans le sens d'une ville apaisée et durable.

Enfin, l'animation des rues est maintenue et encouragée, en particulier grâce à la préservation des rez-de-chaussée artisanaux et commerciaux. Plus de 35 kilomètres de voies seront ainsi protégés, soit une augmentation de 15 % de ces linéaires. Dans les opérations d'aménagement, l'évolution des orientations d'aménagement de programmation, l'O.A.P., intègre une réflexion sur l'équilibre entre les fonctions urbaines - les pleins et les vides, les bâtis et les espaces verts - et favorise le maintien des densités raisonnables.

Il est essentiel que notre ville garde ses habitants, en attire de nouveaux, mais nous sommes aujourd'hui dans une configuration nouvelle, avec la création de la Métropole du Grand Paris. En intégrant dans le cadre réglementaire les innovations que nous portons, le P.L.U. fixe un niveau d'exigence élevé et permet de généraliser de bonnes pratiques. L'audace doit avoir sa place à Paris chaque fois qu'il est question de régénérer le tissu existant dans le respect du patrimoine et de l'unité paysagère.

Mes chers collègues, la modification du P.L.U. a répondu aux impératifs démocratiques fixés depuis le début de cette mandature. En le modifiant au terme d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs qui composent la société parisienne, nous sommes en situation de mettre en œuvre de grandes orientations adoptées par nos concitoyens lors des dernières élections municipales. Il s'agit ainsi de parfaire le cadre de l'action municipale en y intégrant nos priorités politiques et les préoccupations exprimées par les Parisiens.

Je veux à nouveau remercier avec force mes adjoints. Je le redis : Jean-Louis MISSIKA, Ian BROSSAT, Pénélope KOMITÈS Célia BLAUDEL, Christophe NAJDOVSKI, Olivia POLSKI, toutes celles et ceux, tous les adjoints qui ont eu à s'impliquer dans ce P.L.U.

Je veux remercier aussi les maires d'arrondissement.

En faisant du logement, de la transition écologique et de la logistique urbaine les grands défis à relever, nous inventons le Paris de demain, un Paris qui, tout en cultivant ses traditions, innove et se modernise. Le P.L.U. est donc plus que jamais l'œuvre des citoyens qui conquièrent leur liberté au travers même de leur vie quotidienne. Il dessine ainsi une ville au sein de laquelle se développent conjointement l'intelligence du passé et le sens du possible. Il permet à Paris de rester et de devenir chaque jour davantage une ville libre, généreuse, dynamique et qui rayonne à travers le monde.

Je vous remercie.

## Rappel au Règlement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Avant de rentrer dans le tour de table - c'est maintenant quasi habituel - Mme la Présidente du groupe les Républicains demande un rappel au règlement.

Nous allons donc vous écouter pour votre rappel au règlement.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Madame la Maire.

Ce qui est malheureusement assez habituel, c'est la façon dont vous contournez les procédures, dont vous vous déclarez garante de la démocratie en général et participative en particulier, et dont vous ne l'appliquez pas.

Le P.L.U. n'est pas un dossier comme les autres. Dans un document comme celui-là, c'est toute la ville que l'on façonne et c'est le Paris du futur que l'on dessine. Tout le monde pourra convenir ici que c'est un sujet qui mérite d'être débattu, tant au sein du Conseil de Paris que dans les Conseils d'arrondissement. Et justement, c'est là que le bât blesse. Parce que si pour une fois le Conseil de Paris a été informé dans les temps, sauf à ce que vous nous sortiez à nouveau en cours de séance un de ces vœux surprise dont votre Exécutif a le secret, les Conseillers d'arrondissement n'ont eu accès au document que quelques jours avant leur Conseil d'arrondissement. Cela ne leur a pas laissé le temps matériel d'examiner un dossier aussi lourd. Pire que cela : dans certains arrondissements le



P.L.U. a été déposé dans un délai qui n'était pas compatible avec le délai pour déposer des vœux. Donc ils n'ont pas pu s'exprimer sur le projet.

Lors d'une réunion préparatoire, M. MISSIKA avait l'air moyennement au courant, puis il nous a finalement répondu que c'était normal puisque, les arrondissements n'ayant pas la compétence urbanisme, leurs avis n'importaient pas.

Franchement, vous parliez dans votre introduction, Madame la Maire, de reconquête démocratique, il s'agissait sans doute d'humour. Tout cela n'est pas très sérieux. Vous comprendrez que nous demandions le report de l'examen de ce dossier à notre prochaine séance, de façon à laisser le temps aux arrondissements d'émettre un avis éclairé sur un sujet aussi important.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Là, vous êtes très sérieuse. C'est cela ?

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Madame la Présidente, je sais bien que cela fait partie des figures imposées du lundi matin les jours de Conseil de Paris que ce rappel au Règlement. Je voudrais quand même vous rappeler quelques éléments assez importants, notamment le fait que nous avons délibéré en juillet 2014, c'est-à-dire il y a deux ans, pour lancer cette modification du P.L.U. De septembre à décembre 2014, il y a eu la concertation. Cette concertation a été assez innovante puisque nous avons créé une plate-forme de délibération sur le web qui s'appelle "imaginons.paris". Il y a eu 2.500 contributions des Parisiennes et des Parisiens. Il y a eu, comme de coutume, une vingtaine de réunions publiques dans les 20 arrondissements de Paris.

Le 3 février 2015, j'ai présenté les grandes lignes envisagées pour le P.L.U. devant l'Observatoire du P.L.U. où sont représentés l'ensemble des groupes politiques. De février à mai 2015, cela a été l'élaboration du document. Du 9 juin au 10 juillet, il y a eu l'enquête publique dans les 20 arrondissements. Je voudrais vous rappeler que, quand il y a enquête publique, le document initial est envoyé, non seulement à tous les Conseils d'arrondissement, mais également est consultable par tous les Parisiens, ce qui veut dire que le document, dans une forme, certes, pas complètement achevée, mais en tout cas largement engagée, était disponible pour tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, et pour tous les Parisiens, depuis le 9 juin 2015, c'est-à-dire plus d'un an.

En mars 2016, il y a le rapport de la Commission d'enquête, avec, d'ailleurs, un avis favorable et un nombre de recommandations - une seule réserve - relativement limité. D'avril à juin 2016, il y a eu le travail sur la rédaction. Le 10 juin 2016, devant l'ensemble des groupes, nous avons présenté à l'Observatoire du P.L.U. le futur règlement en vue du Conseil de Paris. Franchement, il faut arrêter avec cette critique d'absence de démocratie, de non communication aux Conseils d'arrondissement du fait que l'on n'a pas le temps de lire un document que l'on a entre les mains depuis plus d'un an. Il faut arrêter avec cela parce que ce n'est pas sérieux.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci !

Passons maintenant aux choses sérieuses.

## **2016 DU 1 P.L.U. - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à la première oratrice, Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, malgré le rôle central que joue le P.L.U. pour la Ville, la portée du texte que nous discutons ce matin est limitée par trois facteurs.

Le premier, c'est le choix d'une procédure de modification qui, à la différence de la révision, nous empêche de faire évoluer les objectifs du P.L.U. adoptés en 2006. Or, en 10 ans, l'environnement a bien changé, en raison de l'exode urbain, de la compétition entre les villes-monde et de la métropolisation. L'évolution des comportements, sous l'effet des nouvelles technologies, modifie, par ailleurs, la dichotomie traditionnelle des fonctions du bâti entre l'habitat résidentiel et l'activité économique.

Aujourd'hui, de nombreux Parisiens dirigent leur entreprise depuis chez eux ou transforment leur appartement en meublé touristique.

Les nouveaux modes de consommation, et notamment le commerce en ligne, font apparaître de nouveaux besoins en matière de logistique. Bref, les repères ont changé et la procédure de modification du P.L.U. ne permet que partiellement de faire évoluer un projet urbain qu'il faudrait, en réalité, réinventer.

Le deuxième facteur qui bride la portée du P.L.U., c'est la montée en puissance de la Métropole du Grand Paris. Dans quelques mois, c'est la Métropole qui élaborera le Schéma de cohérence territoriale, le Programme de l'habitat et de l'hébergement, et les éléments structurants de la politique en faveur du cadre de vie, comme le climat, l'énergie ou la lutte contre la pollution de l'air. Autant de nouveaux documents avec lesquels le P.L.U. parisien devra être compatible. Anne TACHÈNE y reviendra.

Enfin, dernier facteur qui limite la portée de la modification du P.L.U., c'est la nécessaire compatibilité du P.L.U. avec le Programme local de l'habitat. Nous avons eu l'occasion de le dire : nous ne souscrivons ni à certains objectifs, ni aux méthodes employées pour les atteindre. La politique menée par l'Exécutif dans le cadre du P.L.H. est placée sous le dogme du chiffre et émane donc d'une indispensable vision globale pour la Ville.

Une politique du chiffre qui n'est pas gage de mixité sociale car elle ne favorise pas le rééquilibrage au sein des quartiers. L'insuffisance accordée au logement intermédiaire se retrouve également dans la modification du P.L.U. La mixité sociale que nous appelons de nos vœux consiste en un panachage des différents types de logements sur un même quartier, très sociaux, sociaux, intermédiaires et privés. Pour y prétendre, il aurait fallu que les nouvelles constructions dans les zones non déficitaires en logements sociaux prévoient seulement la possibilité pour les promoteurs de faire du logement intermédiaire. Ce n'est pas le choix qui a été retenu et nous le regrettons.

La politique du chiffre se traduit également dans les méthodes employées. Les objectifs de production de logements sont certes ambitieux mais la réalité est tout autre en raison des conventionnements de logements existants et des préemptions.

Politique du chiffre enfin, puisque la création d'équipements publics ne suit pas, ce que souligne la commission d'enquête.

Malgré l'importance de ce rendez-vous, ce n'est pas avec un enthousiasme débordant que nous abordons ce débat, même si nous saluons certaines avancées, notamment sur le volet environnemental avec la préservation des réservoirs de Grenelle que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Sur le développement durable, il est parfois difficile de suivre l'Exécutif. Paris est une ville dense qui a besoin de respirations. Or le P.L.U. prévoit que certains lieux aujourd'hui préservés puissent être urbanisés. C'est totalement contradictoire et nous demandons que les parcelles concernées soient classées en espaces verts protégés et que les équipements sportifs ne soient pas impactés par de nouvelles constructions.

La limitation des obligations de construction de stationnements vient entériner la politique anti-voiture de la Municipalité. Si nous sommes totalement favorables à la diminution de la place de la voiture en ville et dans l'espace public, nous regrettons une nouvelle fois la manière de faire qui consiste à utiliser la contrainte, à, je cite, "dissuader les automobilistes d'utiliser leur voiture pour permettre de favoriser les transports en commun". Pour susciter l'adhésion, la Ville doit permettre aux Parisiens, aux Franciliens d'abandonner leur voiture en leur proposant de réelles alternatives répondant au besoin de mobilité dans de bonnes conditions, ce qui signifie transport accessible et confortable. Nous en sommes malheureusement très loin.

Sur la question des performances énergétiques et environnementales des bâtiments, nous regrettons que les prescriptions ne soient pas plus fermes dans leur rédaction. Une règle d'application stricte permettrait de produire des effets en phase avec l'ambition affichée en termes de réduction des gaz à effet de serre, de réduction des déchets et de sobriété environnementale et énergétique de l'urbanisme parisien.

Quant aux protections du commerce et de l'artisanat, le règlement du P.L.U. protège des linéaires supplémentaires mais cela ne dispensera pas d'une réflexion au cas par cas sur la qualité des commerces et artisans à implanter en remplacement de ceux qui ferment.

Enfin, sur les questions de logistique urbaine et de logement, je laisserai mes collègues exprimer plus en détail nos analyses et nos propositions de vœu en la matière.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, cette modification générale du P.L.U. est un projet de délibération majeur pour notre mandature et nous engage auprès des Parisiennes et des Parisiens. Majeur car c'est le moment d'avoir un temps de bilan sur les engagements passés mais également majeur pour lancer les projets qu'il nous reste à engager d'ici 2020.

Cette modification générale du plan local d'urbanisme était nécessaire pour intégrer des dispositions législatives, qu'il s'agisse de la loi Alur supprimant le C.O.S. pour réfléchir à la ville par une approche en volume ou de la loi DUFLOT portant le logement social de 20 % à 25 %, ou encore plusieurs dispositions réglementaires qui concernent notamment les déplacements ou le plan Climat. Mais surtout, cette évolution doit pouvoir nous permettre de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés dans la mandature, objectifs qu'ont approuvés les Parisiens lors de cette importante et large concertation lancée en septembre 2014.

Ces objectifs sont le logement pour tous, l'environnement, la biodiversité, la qualité de vie et l'attractivité. Cette modification du P.L.U. est donc l'outil au service d'une politique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Au-delà des prescriptions et des règles, le P.L.U., c'est donc la possibilité de dessiner la ville, le Paris que nous voulons.

En accord avec les Parisiens, la ville que nous voulons est accueillante pour tous, quel que soit leurs revenus. Cette modification du P.L.U. est donc particulièrement bienvenue car elle permettra d'aller plus vite dans la construction de logements sociaux et de court-circuiter la spirale d'exclusion d'un marché immobilier particulièrement cruel pour les précaires, les petits revenus et les classes moyennes.

Cette modification, c'est aussi le moment de faire un bilan et de mesurer depuis 2001 la tenue des engagements. Engagements tenus, je vous l'annonce, puisque ce sont depuis 2001 plus de 68.800 logements sociaux qui ont été financés, soit par la construction de nouveaux immeubles, soit par la réhabilitation complète d'immeubles parfois vétustes et insalubres, libérés notamment avec notre politique de lutte contre l'habitat indigne.

Autre moyen d'accroître le logement social, l'achat d'immeubles ou de logements vendus sur le marché immobilier. Dans un contexte très contraint sur le plan foncier, les acquisitions d'immeubles jouent désormais un rôle de premier plan, en particulier dans les arrondissements déficitaires au titre de la loi S.R.U. Les changements de destination réglementés par le P.L.U. contribuent aussi à accroître le parc de logements avec, entre 2006 et 2012, 1.100 logements par an supplémentaires générés par ces changements de destination, comme par exemple grâce à la transformation de bureaux en logements.

Concernant les opérations d'aménagement, il est important de noter qu'elles contribuent grandement à l'apport de construction de logements. Dans le 13<sup>e</sup>, le 17<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement où se déroulent les opérations d'aménagement les plus importantes, plus de 50 % des surfaces d'habitation autorisées le sont dans ces périmètres. La modification du P.L.U. de ce jour permet notamment de rendre aménageables des territoires actuels, grands services urbains, en les intégrant dans la zone urbaine générale. On peut citer Saint-Vincent-de-Paul, Charolais, Rambouillet, Ordener, Hébert ou encore Chapelle Charbon.

La modification du P.L.U. propose également de supprimer certains obstacles à la construction de logements, notamment pour les logements sociaux, avec la suppression de l'obligation de créer des places de parking dans les constructions neuves de logements. La modification du P.L.U. permettra également une mise en œuvre plus aisée du plan Climat, avec l'inscription de nouvelles mesures relatives à la biodiversité et à la création d'espaces verts.

Cette politique ambitieuse en matière d'habitat, qui se traduit donc par un souci de qualité architecturale, environnementale et de préservation du patrimoine, sera notamment développée dans les cahiers des charges des opérations maîtrisées par la Ville ou les bailleurs sociaux, à l'exemple de la charte de développement durable signée entre la Ville et la S.I.E.M.P.

L'articulation habile de ces objectifs répond et propose une nouvelle vision du logement, notamment social, à Paris, une vision qui, au-delà d'être quantitative, est aussi qualitative. De même, la mise en réserve d'un certain nombre de parcelles anticipe sur les spéculations à venir et permet de véritablement imaginer des aménagements futurs, qu'il s'agisse d'équipements ou de logements. Le P.L.U. passe de 197 à 385 parcelles réservées, dont 36 pour le logement intermédiaire.

Les servitudes évoluent également par zone. En zone de déficit en logement social, le seuil passe de 20 % à 25 %. Par ailleurs, l'obligation de créer des logements sociaux dès 800 mètres carrés de logement passe de 25 à 30 %. Dans la zone hors zone déficit en logement social, il est créé l'obligation, dès 800 mètres carrés de logement, de faire 30 % de logements intermédiaires conformément au P.L.H.

Ces mesures nous permettront d'avancer dans la poursuite de nos objectifs de 40.000 logements sociaux supplémentaires sur notre mandature. C'est une excellente chose dont je souhaite me féliciter ici.

Mes chers collègues, le plan local d'urbanisme est notre principal instrument au service de la production du logement social, au service des équipements publics et au service de l'accroissement et du maintien des espaces verts. Ce plan local d'urbanisme modifié témoigne de notre vision d'avenir pour notre ville, un Paris solidaire où les inégalités sont réduites et où le cadre de vie des Parisiens est amélioré.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Galla BRIDIER.** - Madame la Maire, mes chers collègues, les questions d'urbanisme balayent avec une grande transversalité des sujets essentiels dans la vie des habitants. Sans surprise, notre groupe a donc été très mobilisé sur cette modification du plan local d'urbanisme et a contribué de toutes ses forces à apporter des propositions afin d'enrichir et d'améliorer le règlement général.

Tout comme l'écologie qui est une projection permanente du monde, le P.L.U. dit ce que sera la ville, en l'occurrence le Paris du futur ; cela a été dit. Dans quelle ville voulons-nous vivre, avec qui et pour qui faisons-nous la ville ? Quelle ville laisserons-nous pour le futur ? Telles sont les questions qui guident nos réflexions en matière d'urbanisme.

Premier sujet de satisfaction pour nous dans cette modification, celui du logement et surtout du logement social. Avec un doublement des parcelles réservées au logement social et le rééquilibrage entre l'est et l'ouest de notre ville, l'effort envers les plus modestes continue de progresser avec une ambition de mixité, vous l'avez dit. Nous saluons cette orientation.

Cela étant dit, je rappelle à nouveau que nous souhaitons que l'accent soit mis d'abord à la transformation de bureaux en logements et plus encore vers les catégories les plus défavorisées. Au-delà de la construction de logements, notre sujet est bien sûr de diminuer l'empreinte écologique du bâti de Paris. La transition énergétique doit se faire dans la ville via des bâtiments écologiques, non énergivores et le développement d'énergies renouvelables partout où cela est possible. En cela, la création de l'article 15, qui introduit des performances énergétiques et environnementales pour les constructions et que nous demandions déjà en 2006, est une vraie avancée.

L'introduction des principes de sobriété et d'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables ou encore l'obligation pour tout projet de comporter des dispositifs d'économie d'énergie était incontournable. C'est le sens de nos propositions dans nos amendements.

Nous demandons aussi que le recours aux matériaux naturels renouvelables, recyclables ou bio-sourcés soit obligatoire. Nous savons que les filières doivent être développées. Paris a les capacités, en ayant une exigence accrue sur les performances du bâti, d'être un levier et d'y contribuer. L'attractivité de notre ville nous permet d'être ambitieux et de mettre la barre très haute quant à nos demandes de qualité sur les constructions, vis-à-vis des promoteurs immobiliers. Profitons-en.

Mes chers collègues, les Ecologistes ont toujours été dans une logique de répondre et trouver des réponses à la crise du logement. Cela a toujours été une de nos priorités, je dirais même un de nos chevaux de bataille. Nous le disons cependant avec force : un urbanisme de qualité doit promouvoir une ville mixte et équilibrée dans l'ensemble des fonctions auxquelles elle répond, habiter, se déplacer, se divertir, travailler, tout simplement vivre.

Les grands projets d'aménagement qui sont sur la table aujourd'hui doivent absolument prendre en compte l'ensemble des besoins. C'est dans cet esprit que nous avons souhaité demander un rééquilibrage entre les parcelles fléchées "logements, espaces verts et équipements publics" dans certaines opérations d'aménagement programmées. Sur l'opération Chapelle-Ordener dans le 18e, par exemple, les 500 logements ne peuvent être un invariant de la conception du projet. Il s'agira de se pencher sur le meilleur équilibre possible compte tenu du contexte environnant et des besoins des quartiers populaires qui entourent cette parcelle de 3 hectares seulement.

Paris n'est pas un jeu de Tetris. Nous voulons sortir de cette logique funeste qui consiste à remplir chaque mètre carré de la ville. Oui, nous avons besoin de logements et d'équipements, mais la raison nous impose de sortir de cette spirale infernale dans laquelle nous devons toujours plus construire de logements et donc des équipements publics et donc des espaces verts pour les accompagner.

Alors anticipons, faisons en sorte de transformer en positif les faiblesses structurelles de Paris, qui est une ville peu étendue pour une capitale, pour imaginer ensemble ce que sera la ville de demain, une ville dans laquelle on se sent bien. Les Parisiens vivent déjà dans une ville très dense, ils le subissent chaque jour. Mais eux aussi ont besoin d'espaces de respiration. C'est le sens de notre vœu sur le maintien au sol des équipements sportifs existants. Les

terrains au sol doivent le rester, c'est primordial pour qu'ils gardent leur fonction sociale de régulation et leur accessibilité. Pas question donc d'utiliser le foncier des terrains de sport pour densifier et les réinstaller sur les toits des immeubles.

Au passage, madame la Maire, je vous remercie pour votre sagesse et le classement en zone urbaine verte du stade Championnet.

Je terminerai en vous disant que nous sommes persuadés que le développement de Paris, la réponse à la crise du logement mais aussi aux autres besoins que j'ai évoqués ne peut se faire sans les autres villes qui composent notre métropole. La métropole du Grand Paris existe depuis le 1er janvier de cette année. Elle sera pour nous vraiment opérante et efficace quand l'aménagement de la zone dense de l'Ile-de-France se pensera à son échelle. Nous ne répondrons aux enjeux de logement, de réduction des inégalités d'accès aux services publics, au transport qu'à un niveau métropolitain. Je ne doute pas que nos débats seront aussi passionnés que dans notre Assemblée, quand nous élaborerons l'année prochaine, le schéma de cohérence territorial métropolitain.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame BRIDIER.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe communiste et Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je débiterai cette communication en vous lisant une citation : "Le capitalisme a trouvé une inspiration nouvelle dans la conquête de l'espace, en termes triviaux dans la spéculation immobilière, dans les grands travaux, dans l'achat et la vente de l'espace, et cela à l'échelle mondiale. Tel est le chemin imprévu de la socialisation des forces productives de la production de l'espace lui-même." Ainsi s'exprimait Henri Lefebvre, grand penseur de l'urbain.

Que tentons-nous de faire avec cette modification du P.L.U. ? Aller à contre-courant du laisser-faire par le marché du capitalisme, si cher à la droite parisienne. J'ai lu avec beaucoup d'attention les nombreux amendements de la droite. Ils sont tous inspirés par une logique libérale et non interventionniste. Est-ce que le marché de l'immobilier s'autorégule par lui-même ? Non. Car l'explosion du prix au mètre carré à Paris et le développement de systèmes de type "Airbnb" montrent que certains détournent délibérément le système et empêchent ainsi la mise sur le marché d'appartements pour les Parisiens.

Faut-il le rappeler : 100.000 logements vides à Paris, dont 40.000 totalement abandonnés par leur propriétaire et combien de résidences secondaires utilisées que quelques jours par an. Voilà la gangrène qui ronge Paris et à laquelle nous nous attaquons avec la Maire de Paris et ses adjoints Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA. Croyez bien que nous continuerons de plaider auprès du Parlement pour que nos amendements à la loi de finances passent. Ils concernent la taxation des logements et des bureaux vacants, comme l'augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Si nous n'imposons pas des règles, si nous ne pensons pas que les politiques ont leur mot à dire, en écho avec les attentes de la population qui nous a fait confiance, nous aurions une ville sociologiquement uniforme qui rejeterait les classes moyenne et populaire au-delà du périphérique, comme cela a été le cas pendant 20 ans.

L'une des pierres angulaires de cette modification du P.L.U. est la création d'environ 240 nouvelles réserves pour la création de logement social qui permettront à une partie des Parisiennes et des Parisiens de rester vivre à Paris. Nombre de ces parcelles sont dans les arrondissements de l'Ouest parisien parce que, je vous l'ai déjà dit, il ne doit pas y avoir de zone d'exclusion du logement social. C'est d'ailleurs vrai aussi pour les S.D.F. ou les migrants. Nous avons tous été indignés dernièrement des propos et du comportement de certains élus du 15e.

C'est aussi pour cela que nous soutenons l'idée, contenue dans le projet de modification du P.L.U., de l'extension du périmètre de déficit de logement social, idée qui nous a parue légitime du fait du passage de l'objectif à atteindre par la loi de 20 à 25 % de logements sociaux d'ici 2030. Je le disais, nous défendons l'idée que l'on construit une ville pour celles et ceux qui y vivent, mais aussi pour celles et ceux qui y travaillent. Voilà pourquoi nous saluons la décision d'inscrire, dans ce P.L.U., de nombreux équipements de logistique urbaine. Il nous faut rapprocher et rationaliser les lieux qui permettent une meilleure distribution des produits dans Paris. C'est bon pour l'écologie et les aspects sanitaires, mais c'est aussi bon en matière d'emploi car nous pouvons aussi créer des emplois liés au secteur de la logistique urbaine.

J'ai déposé un vœu qui va dans le même sens et qui insiste sur la nécessité de renforcer notre action foncière et immobilière pour préserver et reconquérir des espaces de fabrication, de production et de réparation dans Paris. Il s'agit pour nous que le P.L.U. confirme les engagements que nous avons pris ici suite aux recommandations de la M.I.E. "Fabriquer à Paris". Tout comme mon groupe a déposé un vœu sur la diversification commerciale et la

défense du commerce de proximité face au grignotage du territoire parisien par de grandes enseignes auquel nous assistons actuellement et une nouvelle fois dans le 20e arrondissement.

Il reste maintenant peu de parcelles sur lesquelles inscrire de nouvelles réserves pour équipements publics seuls. Vous avez fait l'effort d'en prévoir quelques-unes nouvelles, mais cela reste limité. De fait, pour la construction de nouveaux équipements culturels et sportifs, les principales opportunités consistent dans l'utilisation de parcelles appartenant déjà à la Ville. Pour les crèches, en fait, le principal gisement consiste à activer les nombreuses réserves en logement social créées par le P.L.U. pour faire coup double : logement social et crèche comme c'est déjà souvent le cas. Les bailleurs sociaux sont déjà maîtres d'ouvrage d'une majorité de crèches qui seront livrées dans cette mandature, et cette part va augmenter de façon structurelle grâce aux décisions que nous allons prendre.

C'est tout le sens du travail mené depuis 2 ans par Jacques BAUDRIER et Colombe BROSSEL, en faisant que 25 % du plan d'investissement de la mandature bénéficient aux quartiers populaires. Il nous faut continuer sur cette lancée. Voilà pourquoi nous vous proposons un vœu qui permet d'aller encore plus loin dans la réserve d'un certain nombre de parcelles à vocation d'équipements publics.

Si vous l'acceptiez, cela veut dire le lancement d'une dizaine d'études dès 2017 pour accélérer la création de nouveaux équipements publics, en particulier dans les quartiers populaires, avant tout des équipements culturels et sportifs.

Dans le détail, ce seraient :

- trois centres sportifs très conséquents, porte de Clignancourt dans le 18e, le centre Carpentier dans le 13e, un autre porte de Montreuil dans le 20e ;
- une rénovation complète du centre aquatique Mathis dans le 19e ;
- deux piscines, une dans le sud du 12e, porte de Charenton où va se développer la nouvelle Z.A.C. "Bercy Charenton", une autre non loin de la place de la Nation dans le 20e sur le site du T.E.P. de Lagny ;
- quatre bibliothèques, une porte de Charenton dans le 12e, une dans le quartier Paul Bourget dans le 13e, une dans le 20e sur la parcelle du 14-16 rue de Noisy-le-Sec dans le quartier des Fougères.

Je n'oublie pas le centre d'animation sur le site du T.E.P. Rigoles, à la limite du 19e et du 20e et une rénovation complète du centre d'animation Mathis, un conservatoire dans le 18e et deux gymnases, un sur le T.E.P. Olivier Métra dans le 20e et un rue du Dr Potin dans le 19e.

Voilà notre ambition. Elle est la même pour les crèches et les équipements de petite enfance, en nous mettant d'accord pour la définition d'un plan programme de crèches à définir d'ici mi-2017. Il consiste en la mise en œuvre de réserves permettant de créer à la fois du logement social et des crèches pour atteindre le chiffre de 5.000 places en crèches sur la prochaine mandature.

Ainsi nous pourrions atteindre le nombre de 44.000 places en crèche d'ici 2026. Compte tenu qu'il y a 70.000 enfants de moins de 3 ans et que tous les parents nous demandent des places en crèche par choix, nous pourrions enfin dire qu'à Paris, on a réellement le choix du mode de garde.

Le P.L.U. n'est pas un instrument technique. Il illustre les choix politiques d'une collectivité. Notre choix pour Paris par ce P.L.U., c'est de rapprocher tous les besoins : logement, emploi, loisirs, espaces vert. Au regard de l'acceptation des modifications, par vœux ou amendements, que nous vous proposons, nous voterons positivement cette modification du P.L.U.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, rendre concret le projet que nous avons pour Paris, voilà ce qui doit nous guider dans le projet de modification du P.L.U.

Un plan local d'urbanisme, ce ne sont pas seulement des règles austères et techniques, c'est le document qui va nous permettre de dessiner la ville que nous voulons, la vision de Paris que vous allez porter, Madame la Maire, une vision validée par le suffrage universel au mois de mars 2014.

Les Parisiens se sont prononcés pour de nouveaux espaces verts dans Paris. Ils se sont déclarés favorables à notre politique en faveur des modes de transports doux. Ils ont souhaité que notre territoire soit rééquilibré avec plus d'activités créatrices d'emplois dans le Nord et l'Est de la Capitale. Ils espèrent le maintien des commerces de proximité au pied de leurs immeubles. Ils souhaitent aussi de nouveaux logements dans un contexte tendu.

L'ambition affichée par cette modification générale du P.L.U. est, je le crois sincèrement, forte. Aussi forte que les attentes que je viens d'esquisser. Le nouveau P.L.U. présente trois grands objectifs : la production de logements, notamment sociaux, l'attractivité économique de Paris mais aussi des mesures contre le changement climatique et la pollution.

Paris va aussi accompagner l'évolution des lois et des documents de planification. Cette mise en cohérence est essentielle pour vivre le Paris aujourd'hui et bâtir le Paris de demain.

Les sujets sont ainsi divers : habitat, préservation de la biodiversité, gestion des ressources naturelles ou encore logistique urbaine. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble du document, mais je souhaite revenir sur quelques points essentiels, à commencer par celui du logement.

Paris, comme de nombreuses villes, a connu de profondes transformations sociodémographiques. Cela n'est pas sans conséquences sur l'occupation du parc des résidences et sur la demande de logements. Il nous faut donc impérativement étoffer l'offre et nous le faisons depuis 2001. Cet objectif est central. Nous devons le faire dans un cadre respectueux. Respectueux de notre patrimoine, du cadre de vie mais aussi de la mixité sociale. Ainsi, s'il nous faut avec ambition lutter contre les ghettos de riches, il ne faut pas non plus maintenir des poches de pauvreté dans d'autres arrondissements.

L'objectif de construction de logements est ambitieux mais nous ne devons pas oublier que ces constructions doivent permettre de garantir un équilibre de mixité sur nos territoires. C'est ainsi le sens du vœu que nous déposons.

Mes chers collègues, le logement intermédiaire est essentiel, tout autant que le logement social, et il ne faudrait pas que notre Exécutif le néglige. En effet, Paris comme d'autres bassins d'emploi souffre d'un déficit de logements à proposer à certains salariés du public ou du privé. Leurs revenus sont dits moyens mais sont supérieurs au plafond d'attribution des logements sociaux. Le logement intermédiaire représente ainsi le chaînon manquant entre logement social et logement privé aux loyers trop élevés pour de nombreux Parisiens.

A ce titre, le logement intermédiaire est indispensable à de nombreux ménages pour qu'ils vivent bien dans notre ville.

Nous proposons donc par notre vœu, que les quartiers qui respectent les objectifs de la loi SRU, soient dotés de davantage de logements intermédiaires.

Pour améliorer le cadre de vie, un autre point me paraît essentiel, celui de la vitalité commerciale de Paris.

Notre P.L.U. doit préserver le commerce de proximité qui anime nos quartiers. C'est ainsi un art de vivre, tout Parisien s'exprime à travers eux, un art de vivre qu'il nous faut défendre plus que jamais.

La politique volontariste menée sur ce point depuis 2011 donne des résultats.

C'est pourquoi nous saluons la volonté du P.L.U. de compléter le dispositif du commerce et de l'artisanat afin de maintenir le commerce de proximité et de lutter contre la mono activité et la vacance prolongée.

Nous faisons de la mixité sociale et économique un objectif ambitieux, il est plus que nécessaire, je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BROS.

M. DUBUS pour les Républicains.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui la troisième modification importante du P.L.U. en six ans. La première étant intervenue en septembre 2009, la deuxième en février 2012.

Ces modifications, certes importantes, n'ont pas permis de transformer ce P.L.U., voté en 2006, qui reposait sur une démarche frileuse d'une capitale repliée sur elle-même, enfermée derrière son périphérique et incapable de

s'inscrire dans une nouvelle perspective de métropolisation. Car le P.L.U. n'est pas seulement un instrument de réglementation urbaine, il traduit également des choix politiques qui déterminent l'avenir de notre ville.

Après 10 ans d'application de ce P.L.U., il est temps d'en dresser le bilan, pas celui que vous nous présentez, qui relève plutôt de la propagande que d'un constat objectif et sérieux.

Il est si subjectif votre bilan, qu'il en perd toute crédibilité. Non, mes chers collègues, le bilan de ce P.L.U., ce n'est pas Anne et Jean-Louis au pays des merveilles, c'est un échec. En matière de logement, à peine 2.000 logements neufs par an ont été réalisés depuis 2006, soit le niveau de Lyon.

Votre objectif de créer 133.000 logements sociaux supplémentaires pour atteindre 30 % en 2030 est inatteignable. Ni l'évolution des règles de gabarit, ni les nouvelles réserves, ni les surélévations, ni le foncier public, ni les 500 millions d'euros consacrés au logement ne le permettront. Cette pénurie de logements neufs s'est doublée d'un échec en matière d'aménagement du territoire parisien, puisque 60 % des logements sociaux autorisés l'ont été dans des quartiers déjà excédentaires, 18e, 19e, 13e, 20e, combien de logements perdus par ailleurs par la baisse du COS de 1,5 à 1 ?

Combien de projets remis en cause par la mise en application de la règle de 25 % de logements sociaux pour les surfaces de plus de 800 mètres carrés pour une réalisation, tenez-vous bien, de seulement 65 logements sociaux par an, depuis 2006. 65 logements sociaux par an !

En matière d'attractivité économique, l'échec en matière de mixité des fonctions urbaines est là également patent. Les surfaces de bureaux, de commerces et artisanales ne représentent plus que 24 % des surfaces autorisées contre 31 % avant 2006.

L'augmentation des capacités d'accueil pour les entreprises n'a été que de 136.000 mètres carrés, une vraie misère. Ce ne sont pas les 54.000 mètres carrés d'incubateurs et d'hôtels d'entreprises qui peuvent faire illusion. Ils n'ont créé que 2.400 emplois, contre 42.500 à Barcelone dans la même période.

Depuis vingt ans, les grandes capitales mondiales ont choisi leur mode de développement : le retour des activités économiques au cœur du système urbain. Regardez New York, Londres, la comparaison est sévère pour Paris, nous sommes d'ailleurs extrêmement frappés par le silence assourdissant de Mme HIDALGO, à la suite du Brexit. Une tribune bien mièvre avec le Maire de Londres. Il aura fallu l'intuition et l'intelligence de Valérie PECRESSE pour redresser la barre pour une démarche accueillante et conquérante.

En matière d'équipements publics, le P.L.U. n'a pas été non plus respecté. La mobilisation des opportunités foncières devait se faire en leur faveur, et tout particulièrement en faveur des équipements de petite enfance.

En 2001, il y avait 15.000 demandeurs de crèche. Il y en a aujourd'hui 15.000, belle réussite !

Or votre projet, qui prévoit la réalisation de 10.000 logements par an, n'évoque absolument pas l'offre en équipements publics.

Qu'est-il prévu et comment les élus d'arrondissement porteurs de ces attentes de leurs administrés seront-ils entendus ? Nous n'en savons strictement rien.

Je pourrais multiplier les exemples en matière d'emploi, de démographie, de développement de la pauvreté ou de développement durable.

Ce P.L.U., en réalité, ne pouvait pas, ne peut pas améliorer la situation parisienne.

Ultra dirigiste, conservateur, conçu pour un petit Paris, il a laissé peu de place à la liberté des décideurs publics et privés et à la créativité des innovateurs, des intellectuels, des architectes, des artistes et des chercheurs.

Or, Paris a besoin d'air, besoin de liberté urbanistique.

Pire, avec cette troisième modification, le P.L.U. va devenir un maquis de règles inextricables, un monstre technocratique dont la cohérence et la valeur sont douteuses. Il ne peut ouvrir la voie qu'à des blocages, à l'abandon d'opérations, ou à des arrangements qui seront d'inévitables sources de contentieux.

Par nos vœux et amendements, nous avons tenté de desserrer ce carcan, mais nous savons bien que la solution passe désormais par un P.L.U. exit et par une révision générale pour donner enfin à Paris une ambition urbaine digne d'une ville-monde.

Pas de grandes ambitions sans grand P.L.U., c'est ce grand P.L.U. que nous appelons de nos vœux.



Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Tout un programme !

Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, le Plan local de l'urbanisme est un document essentiel de politique locale.

Je tiens d'ailleurs à exprimer ma désapprobation totale de la réforme territoriale et de la métropolisation, qui visent à ôter ce pouvoir aux communes, car c'est une attaque sans précédent contre notre souveraineté populaire qu'il ne faut pas accepter même si Paris de fait, en tant que territoire, ne sera pas directement impactée.

Le P.L.U. de Paris doit nous permettre d'affronter deux défis qui ne doivent pas s'opposer. Nous devons, avec le P.L.U., à la fois planifier une ville qui se préoccupe de l'urgence écologique, et qui souhaite enrayer l'exode des couches populaires et moyennes du salariat du fait de la crise du logement et de la spirale de la spéculation immobilière. Nous devons défendre les villes denses contre l'étalement urbain et en même temps stopper et inverser l'hyper densification des métropoles.

L'Organisation mondiale de la santé recommande une densité en espaces verts d'au moins 10 mètres carrés par habitant.

Or, elle est de seulement 5,8 mètres carrés par habitant à Paris intra-muros. 48.000 décès par an sont causés par la pollution et nous savons que les problématiques de chaleur prévoient pour les prochains épisodes de canicule des pics de chaleur de 7 degrés supérieurs à la proche banlieue du fait de ces problèmes d'hyper densité, alors que le développement des espaces verts atténue les îlots de chaleur, absorbe les pollutions de l'air et répond à des impératifs de préservation de la biodiversité.

Les espaces verts constituent des équipements publics qui améliorent la qualité de vie et contribuent au lien social. Or, ils restent insuffisants dans ce P.L.U. et particulièrement dans les quartiers populaires.

Je présente un vœu pour que la Ville de Paris engage une évolution du P.L.U. portant notamment sur la constitution d'une trame verte et bleue au niveau parisien, mais aussi sur une augmentation des espaces verts avec une évaluation chiffrée, une planification impliquant les habitants et les acteurs associatifs.

J'attire par ailleurs votre attention sur les réservoirs de Grenelle. Ils doivent rester des réservoirs d'eau non potable et non destinés à l'agriculture urbaine. L'ambition de la Ville pour enrayer l'exode social des couches populaires et moyennes du salariat devrait aller bien au-delà de ce qu'exige la loi, à savoir atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux en 2025, et au-delà de la promesse de 30 % de logements sociaux en 2030.

Et j'estime que ce P.L.U. ne réserve pas assez d'emplacements au logement social. Je dois aller beaucoup plus vite, oui, pour les rangs de l'opposition nous devrions être beaucoup plus ambitieux et notamment arrêter ces réserves en logement intermédiaire qui, au nom de la mixité sociale, se traduisent par une discrimination à l'encontre des couches populaires.

Je désapprouve également l'engagement qu'il y a eu avec l'Etat sur 100 adresses de biens lui appartenant où, certes, il consent à une décote de 30 % de ses emprises, mais, moyennant un engagement de la Ville pour les autres emprises qu'il souhaite soumettre à la vente et à la spéculation, et l'engagement à ce qu'elles ne soient pas inscrites au P.L.U. au titre d'équipement de bien public.

Je terminerai par le fait que je pense que nous pouvons aller bien au-delà au niveau de ce P.L.U., qu'il s'agisse de la prise en compte de l'urgence sociale et de l'urgence écologique.

Deux petites choses. Je trouve totalement inacceptable que, dans le cadre de ce P.L.U., on puisse avoir des exemples comme ce qui est en train de se passer concrètement avenue Gambetta, dans le 20e arrondissement, où les anciens locaux du Rectorat vont être transformés en un énième grand supermarché Carrefour, ou alors, dans le quartier du 9e arrondissement, où l'emplacement des anciens bureaux d'Orange, qui aurait pu être l'occasion d'augmenter les espaces verts et de faire du logement social, va être laissé à la spéculation de bureaux.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Edith GALLOIS pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention portera sur la logistique urbaine, un sujet qui m'est cher parce que parler écologie sans y intégrer le fret, c'est un peu comme faire de la musique sans le son. Or, le P.L.U. est une belle opportunité pour intégrer la logistique dans la ville et entrer dans l'ère de la modernité logistique.

Les E.L.U. que vous proposez sont une amorce, mais ils ne sont malheureusement qu'une amorce. J'y reviendrai.

Mais avant, je peux exprimer un immense regret. Absolument rien n'est prévu dans ce P.L.U. pour l'aménagement ou l'accueil du fret fluvial. Quelques chiffres pour situer le problème des transports de marchandises à Paris. 32 millions de tonnes de marchandises enlevées et livrées chaque année. 100.000 véhicules de livraison circulent chaque jour dans Paris. 25 % des gaz à effet de serre provoqués par les transports de marchandises. 90 % des marchandises sont acheminées par voie routière. 20 % du coût de livraison est dû au dernier kilomètre. Enfin, 97 réglementations différentes concernant la circulation des poids lourds dans Paris et en Ile-de-France, c'est inapplicable et c'est donc inappliqué.

Sachant qu'il faut compter 4 hectares de logistique pour 100.000 habitants, on estime à 90 hectares le besoin d'espaces logistiques. En zone urbaine, l'implantation de plateformes multimodales portuaires permettant l'acheminement des marchandises par voie d'eau est le moyen le plus économique, le plus fiable et le plus propre. Un convoi, c'est 220 camions. Tout est dit.

Revenons aux sites que vous proposez. Sur la soixantaine d'E.L.U. annoncés, deux seulement ont une surface supérieure à 1.000 mètres carrés. C'est très insuffisant. Vous comptez les installer dans des parkings souterrains vidés de voitures. Cela pose trois problèmes.

Le premier, c'est que vous supprimez des possibilités de stationnement dans des parkings existants, alors que vous supprimez l'obligation d'en construire en même temps que des logements, et que vous supprimez le stationnement en surface. C'est, pour le coup, une politique efficace d'éradication de la voiture particulière, alors que nous sommes pour la liberté du Parisien d'en posséder une, même s'il l'utilise moins.

Le deuxième est que leur taille, leur rayon de giration, leur emplacement ne sont pas adaptés à l'enjeu de massification des volumes, conditions essentielles non seulement de viabilité économique des entreprises de logistique, mais aussi de limitation de l'impact environnemental du transport des marchandises.

Le troisième problème est que le site logistique doit naturellement être situé à proximité d'un réseau structurant et disposer d'un accès permettant le transit de camions de gros volume pour en éviter la multiplication.

L'Atelier parisien d'urbanisme préconise une surface minimale de 1.000 mètres carrés des espaces logistiques à l'échelle du quartier. Pour ces raisons, nous ne nous satisfaisons pas de vos E.L.U. qui, s'ils sont un commencement, une amorce - je le disais -, ne sont pas significatifs d'une volonté politique de donner la priorité à la logistique urbaine. C'est pourtant la seule possibilité de permettre à Paris de se développer économiquement et durablement.

Aussi, toujours fidèles à notre ligne d'opposition constructive, nous vous faisons une demande d'étudier les moyens d'agrandissement ou de trouver de nouveaux emplacements afin d'y implanter des sites d'au moins 1.000 mètres carrés. Nous souhaiterions un rapport d'étape ou que soient annoncées les conclusions de l'étude de l'A.D.E.M.E. sur l'expérimentation d'un centre de distribution urbaine au Centre de Paris. Il y a urgence, Madame la Maire, il faut entrer dans l'ère de la modernité logistique et s'en donner les moyens.

A l'instant, Jean-Bernard BROS - que j'écoute toujours quand il parle -, disait que le P.L.U., c'était d'avoir une vision de la ville de demain. Cette vision nous paraît trop faible dans le domaine de la logistique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, la modification du Plan local d'urbanisme a également pour objectif d'étudier les nouveaux besoins en termes de protection du commerce et de l'artisanat pour tenir compte de l'évolution de nos quartiers, soit pour valider la transformation positive de certaines rues, soit dans le cas de rues qui

connaissent une réduction des commerces. Dans ce cadre, cette modification propose de rajouter 35 kilomètres aux 256 kilomètres de linéaires existants.

C'est un élément important de ce projet de délibération, même s'il n'est pas au cœur de la modification, car cela permet de répondre à de réelles préoccupations des Parisiens concernant la vitalité de leurs quartiers et de préserver, par là même, des métiers et des savoir-faire. Ainsi, parallèlement à la gestion des locaux commerciaux des bailleurs sociaux - et nous espérons beaucoup de la création de la structure de coopération inter-bailleurs - et parallèlement aux opérations "Vital'Quartier" et "Paris Commerces" prochainement, nous avons la possibilité d'agir de manière défensive ou préventive à travers ces linéaires de protection.

Je souligne que, sur ces 35 kilomètres, 1,3 l'a été dans le cadre de l'enquête publique et 650 mètres passent d'une protection simple à une protection renforcée de l'artisanat.

Je salue ainsi l'écoute de l'Exécutif municipal, en particulier de Jean-Louis MISSIKA et d'Olivia POLSKI qui ont su entendre les besoins exprimés au niveau des mairies d'arrondissement avant et pendant l'enquête publique. C'est, par exemple, le cas du 2e arrondissement où de nombreux linéaires ont été rajoutés. Quant aux perspectives des nouvelles protections - j'espère que nous allons les valider collectivement au sein du Conseil de Paris - elles ont reçu un accueil positif des membres des conseils de quartier concernés, tant ils sont attachés à leurs commerces et sensibles au risque de disparition ou au manque criant de diversité de certaines zones.

Nous continuons, néanmoins, à ressentir des difficultés à pouvoir mieux travailler en faveur de certains commerces et à lutter contre des phénomènes d'uniformisation. Nous manquons d'outils et savons que tous les commerces ne se valent pas en termes d'implication dans la vie de quartier ou en termes d'apport de qualité de vie. Je pense évidemment aux commerces de proximité.

Nous devons poursuivre nos réflexions sur des actions plus spécifiques en la matière et cela, naturellement, dans le cadre du droit et de la liberté du commerce. Nous savons que des pistes ont été émises dans le cadre de ce débat de modification. Nous serons attentifs quant à la suite qui y sera donnée, tout en soulignant que des suggestions intéressantes a priori sur le papier peuvent, néanmoins, aboutir à des résultats contre-productifs.

Enfin, l'installation de la nouvelle plate-forme de livraison d'Amazon rappelle les conséquences négatives de la suppression de l'autorisation des maires quand une enseigne commerciale de plus de 300 mètres carrés de superficie s'installe sur leur commune.

Je sais, Madame la Maire, que vous êtes à nouveau pleinement mobilisée sur ce dossier avec votre équipe et, nous l'espérons, avec l'ensemble des parlementaires parisiens afin de faire évoluer cette législation qui nous est tant préjudiciable.

Enfin, permettez-moi d'appeler à une action de communication spécifique au niveau parisien et des arrondissements pour rappeler et expliquer le sens de ce linéaire de protection simple ou renforcée pour qu'au-delà de l'utilisation a posteriori que peuvent en faire les pouvoirs publics, elle puisse mieux agir à titre préventif en amont d'éventuels changements de destination.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame LEVIEUX.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, faire face à la ville de demain, celle de 2030 - voilà le vrai enjeu de cette modification du P.L.U. -, se projeter dans le Paris du futur, celui qui fait face au dérèglement climatique et qui protège les Parisiens. Voilà notre ambition.

La végétalisation doit dépasser son statut d'ornement à la mode et devenir un enjeu central dans toutes nos réalisations. Le Paris qui protège, le Paris résilient est un Paris que nous devons porter collectivement pour nos concitoyens actuels et futurs. C'est notre intérêt en tant que Parisiennes et Parisiens. C'est notre responsabilité en tant qu'adultes pour les générations de futurs Parisiens à venir. C'est notre devoir en tant qu'élus.

Galla BRIDIER l'a dit : Paris, ville très dense, doit conserver des espaces de respiration et des espaces verts avant tout. Car introduire de la nature en ville, c'est améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Nous insistons depuis longtemps sur la nécessité de disposer d'espaces verts nombreux, car ils remplissent de multiples fonctions essentielles, tant environnementales que sociales. Ils participent à atteindre les

objectifs fixés par le Plan Climat Energie et le Plan Biodiversité de la Ville. Les bénéfices des espaces verts et de la nature en ville ne sont plus à prouver.

Tout d'abord, de nombreuses études ont démontré leur rôle majeur dans l'amélioration de la qualité de vie dans les villes et le bien-être des citoyens. Ils répondent à des enjeux environnementaux et de santé publique en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre les îlots de chaleur, en améliorant la qualité de l'air et la perméabilité des sols.

Ensuite, ces espaces verts sont à préserver tant ils participent au renforcement de la trame verte parisienne pour la préservation et l'enrichissement de la biodiversité, en créant et connectant des espaces.

Enfin, ils ont un véritable rôle social : ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie en termes de pratiques récréatives, sportives, de création de lien social. De ce point de vue, citons tout particulièrement l'apport des jardins partagés. Il est précieux, en termes de vie de quartier, d'ouverture à une pratique active de loisirs de plein air, enjeu de santé publique, et aussi en termes d'éducation à l'environnement, tout comme le développement de l'agriculture urbaine, d'une façon générale, qui va être une réponse-clé à la transition écologique de notre ville, à sa résilience, face au défi de notre siècle.

Ainsi, le groupe Ecologiste a choisi de mettre en avant des propositions dans ce sens. Premièrement, végétalisons notre ville. Tout d'abord, nous proposons le classement en espaces verts protégés, en espaces libres à végétaliser ou en zones urbaines vertes d'un certain nombre de parcelles encore libres de toutes constructions et de jardins partagés. Elles doivent être protégées de tout bétonnage. Pour la pelouse de Reuilly, nous souhaitons une requalification et une végétalisation. Nous manquons d'espaces récréatifs. Reconquérons celui que nous avons.

Ensuite, à travers un vœu, nous souhaitons introduire le débat à Paris d'une logique de compensation des services écologiques rendus par le végétal. Lorsque nous abattons des arbres, lorsque nous détruisons de la pleine terre, c'est autant de services écologiques que nous perdons. Nous souhaitons qu'à l'avenir, un système de coefficient d'efficacité environnementale existe pour mesurer ces services et les compenser. Et enfin, nous proposons que la surface à partir de laquelle une toiture terrasse est végétalisée soit abaissée à 100 mètres carrés et que l'accessibilité des habitants y soit favorisée. C'est un enjeu-clé sur ce sujet.

Deuxièmement, favorisons le développement de l'agriculture urbaine. Nous demandons sur ce point deux choses importantes : tout d'abord, un centre de ressources dédié à l'agriculture urbaine, qui permettra aux Parisiens d'avoir accès à toute information dont ils ont besoin pour se lancer dans cette activité. Enfin, nous demandons la création d'un cahier de recommandations afin de privilégier les plantations, les plantations non allergènes, les plantations comestibles.

Troisièmement, sur les sols, au niveau environnemental, Paris doit maintenant franchir un cap et intégrer les enjeux des changements climatiques en cours. L'imperméabilisation doit devenir l'exception, et non la règle. Le sol parisien est déjà trop artificialisé, il faut inverser la logique. Faut-il rappeler, suite à la crue qui nous a touchés, que cela nous expose et nous fragilise d'autant plus aux aléas naturels en empêchant le sol de faire son travail d'éponge.

Nous demandons donc, pour faire face à cet enjeu, outre cette ambition forte autour des surfaces en espaces verts de pleine terre, deux avancées concrètes : tout d'abord, pour les berges de la Seine et enfin, sur les bois parisiens. Pour les berges, la Ville s'engage à mettre en œuvre, partout où cela est possible, un aménagement naturel perméable des berges, au détriment des berges minéralisées, et que pour cela, une étude en ce sens soit très rapidement menée. Pour les bois, dans le même sens, nous souhaitons voir inscrit dans l'Orientation d'aménagement et de programmation de cohérence écologique le fait que les bois ne peuvent être imperméabilisés.

Quatrièmement, nous demandons la création d'une vraie trame verte et bleue sur l'ensemble de Paris et une révision du P.L.U. durant la mandature, afin qu'il soit mis en conformité avec elle. Plus qu'une ville saupoudrée de végétal, nous voulons améliorer la cohérence de nos trames. C'est l'enjeu-clé pour faire face aux défis en termes de biodiversité, de cycle de l'eau, de santé et de bien-être, et une opportunité d'innovation urbaine unique.

Je conclus en disant que d'une manière générale, nous pensons que la logique doit être modifiée. Les espaces libres qu'il nous reste doivent être préservés au maximum, au service du mieux-vivre, et leur bétonnage doit devenir exceptionnel, et non plus le contraire. Nous devons aujourd'hui dessiner les grandes lignes d'une ville plus écologique et donc, plus végétale.

Allons de l'avant, pour construire ensemble les solutions d'une ville-monde face aux chocs de tout ordre, face aux événements climatiques extrêmes, avec une ambition que nous voulons mettre en avant : rendre la ville plus douce, plus conviviale, plus solidaire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame SOLANS.

Je donne la parole maintenant à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention se décomposera en deux parties, à partir de la vision que nous avons du P.L.U. dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, en rappelant que ces dernières années, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, l'A.P.-H.P., a mis en œuvre une politique de regroupement de ses hôpitaux. Dans ce cadre, la fermeture du site de l'hôpital Fernand Widal dans le 10<sup>e</sup> a été actée.

Après de nombreux débats, un consensus avait été trouvé en 2010 pour le transfert de toutes les activités de Fernand Widal et de tous les personnels vers un nouvel hôpital, Lariboisière. Ce projet de santé permettait de maintenir l'ensemble des services et l'ensemble de l'offre de soins, et de les rationaliser en rapprochant les malades de leur lieu de traitement. C'est sur ce projet qu'un consensus s'était créé entre la communauté hospitalière du groupe hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand Widal, la direction générale de l'A.P.-H.P., la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et la Mairie de Paris, pour une reconstruction de l'hôpital Lariboisière et une vente à terme de l'hôpital Fernand Widal.

C'est ce projet que la liste "Paris qui ose" dans le 10<sup>e</sup> arrondissement a présenté aux électeurs dans le cadre de son engagement de campagne n° 2. C'est ce projet qui avait été présenté aux habitants du 10<sup>e</sup> à l'école Louis-Blanc, le 5 décembre 2011, par la direction de l'A.P.-H.P. et par vous-même, Madame la Maire de Paris. C'est sur la base de ce projet que les élus du Conseil de Paris ont voté le déclassement de l'hôpital Fernand Widal au Plan local d'urbanisme lors du Conseil de Paris des 6 et 7 février 2012. C'est pour le maintien de ce projet que près de 1.000 pétitions ont été signées par les habitants du 10<sup>e</sup> en 2015.

Contrairement aux engagements pris, quelques mois après les élections municipales, l'A.P.-H.P. a annoncé en interne que les activités, notamment les lits de gériatrie de Fernand Vidal, ne seraient finalement pas transférées à Lariboisière. Les 140 lits de soins de suite et de réadaptation et de soins de longue durée ont aujourd'hui vocation à être transférés à l'hôpital Claude Bernard, en périphérie de Paris.

Parallèlement à cette décision, l'A.P.-H.P. a demandé à la Ville de Paris, dans le cadre de l'enquête publique sur le P.L.U., d'autoriser le déclassement de la parcelle ouest de l'hôpital Lariboisière, le long de la rue Guy-Patin, pour la vendre et qu'il y soit réalisé du logement.

Sur la question du logement, ce n'est pas nous qui vous dirons qu'il y a trop de logements, et notamment trop de logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, mais nous n'acceptons pas de mettre en concurrence le projet de santé et la qualité des soins des Parisiens avec les objectifs de création de logements sociaux. Et nous avons eu l'occasion d'ailleurs de faire nombre de propositions dans le P.L.U. pour défendre le logement social.

Sur la question du nouveau projet, il est d'autant plus regrettable d'éloigner ces services, car ils concernent des patients qui ont du mal à se déplacer, et que les malades continueront de recevoir leurs soins à l'hôpital Lariboisière. Cette distance, qui devait être réduite, va au final être augmentée. Les allers et retours en ambulance représentent une souffrance et une fatigue inutiles imposées à des personnes âgées.

Ces transferts auront également un coût important qui se reportera sur la Sécurité sociale. Ce projet est donc un non-sens en termes de projet de soins, mais également en termes économiques, puisque nous assistons à un transfert de charges de l'A.P.-H.P. vers la Sécurité sociale, et in fine, vers le contribuable, et ce au détriment du bien-être des patients.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas l'urgence à déclasser cette parcelle aujourd'hui. La vente de cette partie de l'hôpital, qui accueille, entre autres services, la maternité, ainsi qu'un service de diabétologie inauguré il y a moins de deux ans, ne peut dans tous les cas pas intervenir avant 2024, au plus tôt, et ne conditionne en rien la réalisation du nouveau bâtiment Lariboisière.

Pourquoi se presser et prendre le risque d'insulter l'avenir ? Comment comprendre qu'un projet puisse être remanié du tout au tout en quelques mois en 2014 et ne pas envisager qu'il puisse évoluer entre 2016 et 2025 ? A plus long terme, que ferons-nous lorsque nous devrons à nouveau faire évoluer l'hôpital ? Nous ne disposerons plus de surfaces disponibles pour repenser et reconstruire. C'est pourquoi nous vous soumettons un amendement qui propose de maintenir l'intégrité de l'hôpital Lariboisière en réserve de grand service public urbain.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon intervention, qui concerne la parcelle du quai de Valmy, toujours dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Cette opération d'envergure va modifier le paysage du quartier. Elle est possible, nous le savons bien, par l'opération tiroir due à l'arrivée de la Fondation Pinault à la Bourse du Commerce.

Par un vœu que nous avons déposé tardivement, je vous l'accorde, nous demandons que cette parcelle comporte 100 % de logements sociaux dans un quartier déficitaire. Nous pouvons comprendre que cette exigence, que d'aucuns jugent maximaliste, vienne percuter l'économie générale de l'opération sur cette parcelle.

Il semble pourtant que vous ayez évolué par rapport à la proposition de départ : 50 % de logements sociaux et 50 % de logements à loyer libre. Vous iriez peut-être jusqu'à 70 % de logements sociaux et 30 % de logements intermédiaires. C'est un progrès et, si tel était le cas, nous retirerions notre proposition puisque de futurs projets de délibération viendraient dans un temps proche préciser vos engagements.

Nous prenons comme un clin d'œil que l'arrivée de Pinault à la Bourse du commerce permettra à plusieurs dizaines de familles parisiennes d'accéder à un logement social. C'est un effet papillon qui n'est pas pour nous déplaire.

Reste la question de l'équipement petite enfance. Pour en avoir débattu au dernier Conseil d'arrondissement, nous avons bien compris qu'il n'y avait pas d'opposition du maire d'arrondissement à cette idée, bien au contraire, mais je parle sous son contrôle, d'avoir un équipement petite enfance. Serait-il envisageable qu'en pied d'immeuble de cette opération immobilière sociale que nous réalisons, une crèche puisse y trouver sa place ?

Sur ce dossier, comme sur le précédent, nous ne désespérons pas de vous convaincre.

Je vous remercie.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Didier LE RESTE.

La parole est à M. Buon Huang TAN.

**M. Buon Huang TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la nécessité de préserver notre environnement et notre cadre de vie est attendu par tous. Elle est un des axes forts de ce P.L.U. Paris est une ville très dense, l'une des plus denses du monde. Les terrains disponibles sont rares. Nous avons besoin de logements et les Parisiens attendent que nous préservions des espaces de respiration. Alors que Paris compte 6 mètres carrés d'espaces verts par habitant, les Romains peuvent disposer chacun de 321 mètres carrés.

Il nous faut maintenir des espaces verts préservés et des modes de circulation doux. Cela se traduit par la création d'une trame verte et d'une trame bleue en faveur de la cohérence écologique de notre territoire. Cela passe également par la promotion d'une architecture soucieuse de l'environnement, avec notamment le développement des surfaces végétalisées.

Notre groupe est ainsi en plein accord avec la politique de végétalisation menée et les modifications ainsi introduites dans ce P.L.U. C'est là, la première phase pour réussir notre projet de territoire. Il doit se poursuivre avec la mise en œuvre des projets urbains eux-mêmes. C'est à ce moment que des enjeux locaux de biodiversité pourront être intégrés.

Alors, pour concilier ces deux objectifs qui paraissent contradictoires, soyons ambitieux. La disparition des C.O.S. avec la loi Alur permet à nos yeux d'envisager de surélever des immeubles et ainsi de préserver des espaces de respiration.

L'APUR en 2015 faisait état de 11.520 bâtiments sur lesquels il serait possible d'ajouter un étage supplémentaire. Nous ne devons pas hésiter à creuser cette piste. Quelques projets ont déjà vu le jour à Paris, mais nous devons aller plus loin. C'est là le sens du vœu que nous avons déposé.

Lorsqu'est évoquée l'architecture parisienne, le terme haussmannien nous vient tout de suite à l'esprit. Si la justesse de l'immeuble haussmannien était celle de sept niveaux et qu'il faut bien évidemment en garder l'esprit, n'oublions pas que Paris est divers, ses immeubles aussi. Rien ne nous empêche de les surélever tout en gardant l'âme de notre cité.

Nous devons compter également avec la dynamique métropolitaine. Peu de choses ont été dites sur ce contexte et le contexte métropolitain nous interpelle. Le Paris de demain ne se fera pas tout seul. Les réalités géographiques, économiques et humaines de la métropole sont là.

C'est pourquoi nous restons convaincus qu'il ne faut pas négliger la dynamique que notre P.L.U. peut avoir sur les communes limitrophes et inversement. Les objectifs de nos villes sont les mêmes : améliorer le cadre de vie des habitants, corriger les inégalités territoriales et construire une métropole durable. Alors, bâtissons ensemble sur une même voie notre avenir commun.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Buon Huong TAN.

La parole pour le groupe les Républicains est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

En silence, s'il vous plaît.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, deux ans, c'est le temps que vous avez pris pour modifier le P.L.U. et inscrire vos objectifs politiques dans le sol parisien. Quelques jours, c'est le laps de temps que vous nous avez octroyé pour décrypter plus de 1.500 pages de documents indigestes, pour chercher au sein d'un océan de compilations les évolutions localisées propres à chaque arrondissement, mais aussi pour déceler le sort réservé aux 977 contributions déposées par les Parisiens.

Vous comprendrez que nous dénonçons ce mode opératoire comme nous dénonçons vos choix de bétonnage outrancier et votre politique de concentration de logements sociaux sur des secteurs déjà fragiles.

Ainsi nous découvrons que sur les 417 terrains grevés de réserve pour le logement, seuls 34 d'entre eux sont fléchés pour du logement intermédiaire. Dans le 15e qui compte déjà 23.000 logements S.R.U. financés, aucune des 38 parcelles réservées n'est dédiée au logement intermédiaire. En résumé, votre programme, c'est haro sur les classes moyennes !

Devant ce constat et afin de préserver et de rétablir une certaine mixité, nous demandons la suppression des servitudes 100 % sociales que vous avez décidé d'inscrire arbitrairement, sans même informer les propriétaires des terrains impactés.

De la même façon, nous nous opposons à l'extension de la zone de déficit en logement S.R.U., en particulier dans les quartiers des Epinettes et de Javel, car pour qui connaît le quartier de Javel, on pourrait plutôt parler de saturation. En revanche, s'il y a bien un domaine déficitaire dans ce secteur, c'est en équipements publics. D'ailleurs, je conteste les pourcentages que vous avancez, ils se fondent sur des statistiques datant du 1er janvier 2013, qui ne tiennent aucun compte des programmes financés, en cours de construction, ou livrés depuis cette date.

Cette politique du chiffre est source de tension et de mal-être dans plusieurs quartiers qui accumulent les difficultés. Notamment à Brancion, à Castagnary et à Balard où vous nous annoncez de nouveaux programmes sans mesures d'accompagnement, alors que ces secteurs sont en risque de ghettoïsation, comme le souligne le diagnostic social réalisé par le C.A.S.-V.P. et la DASES.

Avec ses 22.000 habitants au kilomètre carré, Paris est la capitale la plus dense d'Europe et l'une des villes les plus denses au monde. C'est dire combien nous avons besoin d'espaces de respiration pour permettre à nos concitoyens de disposer du cadre de vie auquel ils aspirent. Or, la modification du P.L.U., à quelques exceptions près, fait l'impasse sur cet enjeu.

Ainsi, alors que le 15e a accueilli en quinze ans plus de 15.500 habitants supplémentaires, la Ville et ses bailleurs s'acharnent à y combler chaque dent creuse, quitte à emmurer un square ou à dénaturer un espace planté, comme vous le projetez rue du Clos-Feuquières et rue Alphonse Bertillon.

Si nous entendons loger nos habitants, notre arrondissement n'a pas pour autant vocation à être transformé en dortoir pour y loger la terre entière. Là où vous souhaitez faire pousser du béton, nous souhaitons planter des espaces verts et nous ne nous satisferons pas des seules végétalisations de toiture qui habillent vos programmes.

Le rapport de la Cour des comptes ayant récemment souligné que 18 des 20 arrondissements présentent un déficit d'espaces verts, nous devons être plus ambitieux pour développer la nature en ville. Dans cette perspective, nous souhaitons le classement des espaces ouverts au public en espaces libres à végétaliser ou à protéger, et la création de nouveaux jardins, par exemple sur le site de la R.A.T.P. de la rue Charles-Lecocq où vous prévoyez plusieurs centaines de logements.

J'ajoute que si nous adhérons au classement en zone urbaine verte du réservoir d'eau non potable de Grenelle, nous nous opposerons à toute densification de ce site qui doit conserver son intégrité.

Pour conclure, la délibération qui nous a été soumise en juin 2014 annonçait une concertation efficace, participative, collaborative et innovante. Or, force est de constater que la dite concertation s'est globalement soldée par un écran de fumée.

Hormis quelques rares avancées, je me demande à quel moment la voix des Parisiens a été prise en compte et finalement à quoi a servi l'enquête publique puisqu'avec mes collègues de la majorité du 15e, nous avons pu constater qu'en réponse aux propositions formulées par nos concitoyens, le commissaire enquêteur s'est contenté de répéter à deux cents reprises avec mansuétude : "la commission prend bonne note du commentaire de la Ville".

En résumé, ce P.L.U., c'est finalement une sorte de P.L.H. bis en pire ! A croire, Monsieur le Maire, que c'est M. BROSSAT qui détient les clés de la Ville.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la lignée des propos tenus par les membres du groupe UDI-MODEM, et en dernier lieu ceux de Maud GATEL et d'Edith GALLOIS, je voudrais inscrire mon intervention dans une dimension résolument métropolitaine.

En effet, les compétences en matière d'aménagement et d'habitat seront, dès le 1er janvier 2017, des compétences partagées entre Paris et la Métropole du Grand Paris. Ainsi, la M.G.P. devra approuver les P.L.U. des territoires dont celui de Paris. Cette modification est donc provisoire et nous devons alors engager une nouvelle évolution du P.L.U. pour le rendre compatible avec le Schéma de cohérence territoriale métropolitain, et avec le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

C'est donc avec une certaine déception pour la portée restreinte de ce projet de délibération que j'ai examiné les modifications proposées, notamment sur le volet logistique urbain. Car, pour un sujet de cette importance, il s'agit bien pour nous tous de changer de logiciel de pensée pour aborder ces questions à l'échelle du bassin de population à la zone urbaine qu'est la Métropole du Grand Paris.

De façon plus concrète, de même que la plateforme logistique de Gennevilliers permet d'irriguer Paris, celle de la Chapelle devrait permettre de redistribuer autour de Saint-Ouen et sur les territoires de Plaine Commune, celle de la Villette, les communes autour de Pantin et du territoire d'Est Ensemble.

Enfin, dans la perspective du tramway T7 qui pourra transporter des marchandises de Rungis à une plateforme logistique aux portes de Paris, c'est bien dans le cadre de l'échelle métropolitaine que nous devons discuter et donc conduire une réflexion avec le territoire T12 et les communes de Villejuif, Gentilly ou du Kremlin-Bicêtre.

A ce stade, je voudrais en profiter pour présenter l'excellent vœu de ma collègue Valérie NAHMIAS qui propose que la Ville de Paris étudie en partenariat avec le S.T.I.F. et la R.A.T.P., les possibilités et les opportunités d'implantation de consignes automatiques et de points de collecte pour de petits colis, au sein des stations de métro et des futures gares du Grand Paris Express.

En effet, entre l'explosion du e-commerce et le maillage fin et accessible des stations de métro et prochainement des gares du Grand Paris Express, il y a matière à développer les expérimentations menées dans le cadre du concours Paris&Co, accompagné par la Ville de Paris.

Dans cet esprit, une réflexion à l'échelle de la métropole est d'autant plus indispensable que laisser coexister aujourd'hui des réglementations si différentes en matière de livraison n'a guère plus de sens et que cela nuit à la rationalisation des tournées. Il faut donc faire preuve de cohérence, aller vers plus de convergence, et en cela le développement des outils numériques à l'échelle de la métropole sera précieux.

C'est en ce sens que je vous propose un vœu au nom du groupe UDI-MODEM pour que la Ville de Paris initie une conférence métropolitaine permettant aux acteurs de la logistique, aux développeurs d'applications et de solutions innovantes, aux maires des communes, d'élaborer ensemble un schéma de logistique urbaine cohérent à l'échelle de la métropole.

Dans ce débat, nous espérons, avec les membres de notre groupe, que ces différentes propositions recevront un accueil favorable de votre part.



Mes chers collègues, la Métropole du Grand Paris est aujourd'hui une réalité. L'évolution du projet de ville se doit d'être pensée, construite, travaillée dans cette évolution de territoire, en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, en plaçant les habitants et leurs besoins au cœur de notre démarche, en adaptant une approche ouverte et constructive. C'est ainsi que Paris jouera pleinement son rôle pour une métropole attractive, dynamique et capable de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux, tels que nous la souhaitons tous.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole, pour le groupe socialiste, est à Mme la Maire, Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Plan local d'urbanisme est l'outil majeur que nous mobilisons pour la mise en œuvre de notre projet pour Paris et les engagements que nous avons pris ensemble devant les Parisiens.

Comme en atteste le bilan qui nous est présenté, le Plan local d'urbanisme, voté en 2006, a déjà permis de créer de nombreux logements, de développer des espaces verts, d'accroître l'offre de transport en commun ainsi que les mobilités douces, et de réaliser de grandes opérations d'urbanisme.

Dans mon arrondissement, c'est par exemple l'émergence du nouveau quartier Charolais-Rotonde en voie d'achèvement, offrant une programmation mixte sur d'anciens terrains ferroviaires.

Nous poursuivons avec la S.N.C.F. la mise en chantier de nombreuses et vastes parcelles ferroviaires. Ces projets verront émerger de nouveaux morceaux de ville permettant d'atténuer la coupure urbaine des faisceaux de la gare de Lyon et de Bercy. Ils sont également une opportunité de réduire les déséquilibres Est/Ouest.

En effet, ce P.L.U. a déjà enclenché le nécessaire rééquilibrage Est/Ouest en matière d'activités et de logements. Aujourd'hui, nous voulons confirmer cette orientation, nous en avons la responsabilité collective.

Aujourd'hui, la modification du P.L.U. confirme la poursuite de nos grands projets et permet aussi d'accompagner la mutation harmonieuse de nombreuses parcelles.

Je tiens ici à remercier Jean-Louis MISSIKA et les services de la Direction de l'urbanisme avec lesquels nous avons réalisé un travail très fin sur l'ensemble des parcelles afin d'identifier celles susceptibles de muter.

Dans un arrondissement aussi hétérogène que le 12<sup>e</sup>, c'est un travail indispensable pour recréer de la mixité, comme nous le faisons à l'échelle de Paris.

Je regrette que la droite veuille reculer sur le projet Paul-Valéry. Il est en effet indispensable de reconstruire le collège et le lycée de cette cité scolaire dépassée aujourd'hui, tout en poursuivant nos objectifs de création d'espace public et de liaisons douces végétalisées pour mieux desservir cette grande parcelle. Ces nouveaux équipements publics et services bénéficieront aux nouveaux habitants comme à ceux qui sont aujourd'hui riverains.

Nous y construirons en grande partie du logement étudiant alors même que nous accueillerons, dès la rentrée 2019, l'université Sorbonne Nouvelle dans le quartier de Nation.

Construire des logements étudiants dans ces quartiers où se trouvent historiquement 100 % de logement social est une opportunité unique qu'il nous faut saisir pour recréer de la mixité.

Dans mon arrondissement, comme dans tous les autres arrondissements périphériques, nous avons pensé nos projets urbains aux portes de Paris comme des projets ouverts sur les communes riveraines, et cela bien avant la création de la métropole.

Je pense, en particulier, au grand projet de renouvellement urbain de la porte de Vincennes, au carrefour de plusieurs communes, mais aussi, bien sûr, à Bercy-Charenton, emprise de près de 80 hectares en interface avec d'importants nœuds de communication franciliens, que ce soit en matière de transport collectif, de circulation automobile ou encore du fleuve.

Cette opération a pour principal objectif de recréer du lien entre les différents quartiers du 12<sup>e</sup>, de les désenclaver, de les ouvrir en particulier dans la commune de Charenton-le-Pont.

Je me réjouis, à ce titre, de voir bientôt prolonger la rue Baron-Le-Roy ou encore de voir la modernisation des infrastructures sportives dans le secteur Léo Lagrange soutenue par les associations sportives. Ces dernières partagent notre volonté d'augmenter l'offre sportive et de la mettre aux normes.

Je me réjouis aussi du vœu présenté par l'Exécutif qui engage la requalification de la pelouse de Reuilly sur laquelle nous accueillons les cirques et la Foire du Trône, mais dont nous devons repenser les usages, en dehors de ces grandes manifestations, au bénéfice de l'animation locale de ce quartier.

L'enjeu de cette modification générale du P.L.U. est de taille. Elle conditionne la dynamique de chacun de nos arrondissements. Elle permet d'adapter notre ville aux enjeux de lutte contre la pollution, en fixant des objectifs ambitieux, en termes de logistique urbaine, mais en actant aussi que de moins en moins les Parisiens possèdent un véhicule particulier, n'en déplaie à certains de nos collègues. Les Parisiens optent de plus en plus pour d'autres modes de déplacement, plus respectueux de l'environnement, ou encore moins chers. Enfin, c'était avant l'augmentation du coût du "pass" Navigo, coup dur porté aux Parisiens par la droite régionale.

Enfin, comme beaucoup de communes de la métropole, nous modifions notre P.L.U. avant que cette compétence soit celle de la M.G.P. Cette perspective nous semble indispensable.

Comment imaginer que nous répondrons demain aux demandes de logement restant à l'intérieur du périphérique? A l'image de l'extension de l'encadrement des loyers au territoire métropolitain, nous devons appréhender cette crise du logement à l'échelle de ce territoire qui présente encore trop d'écart entre les maires bâtisseurs, d'un côté, et les autres.

Comment imaginer également que nous répondrons aux enjeux d'une ville durable sans développer, à l'échelle de la métropole, des modes de déplacement doux, et relever ensemble les défis de la logistique urbaine ?

Ce sont typiquement des interrogations qui traversent tous les maires de cette métropole dense, créée en janvier dernier. C'est bien à cette échelle que nous devons y répondre, la seule qui soit pertinente, n'en déplaie là aussi à certains et, en particulier, à la présidente du Conseil régional.

Pour toutes ces raisons, je me satisfais pleinement de cette longue phase de réflexion autour de notre P.L.U. qui aboutit aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais compléter l'intervention de mes collègues Galla BRIDIER et Aurélie SOLANS.

Comme dit précédemment, le P.L.U. est plus qu'un projet d'urbanisme, c'est un projet de la ville de demain, tant sur le plan économique, social mais aussi environnemental.

L'usage du foncier est donc ici central. Contrairement à la vision présentée par Jérôme DUBUS, pour les Ecologistes, le P.L.U. n'est pas le plan stratégique de la concurrence des métropoles, n'est pas la stratégie non plus du renard dans le poulailler, où l'absence de règles ne doit pas amener à la construction anarchique.

Ce P.L.U. a été pour nous l'occasion de déposer plusieurs demandes à la parcelle, mais aussi d'ouvrir des débats sur l'usage que nous faisons ou pourrions faire de manière différente de certaines parcelles. Cela a été dit par Galla BRIDIER, nous manquons cruellement de place à Paris, nous étouffons.

Cela nous amène à voir chaque espace libre comme une opportunité de placer de multiples réalisations et nous pousse à combler frénétiquement chaque centimètre disponible et à aller toujours plus haut pour contrer les limites territoriales de la ville.

Cette volonté de tout entasser sur une surface est un piège car elle a des conséquences sur notre capacité à vivre ensemble. Quoi de plus normal, quand des milliers de personnes sont elles-mêmes entassées dans des périmètres si restreints !

Le challenge est donc celui de trouver des possibilités foncières pour réaliser des logements, des équipements et des espaces verts. Nous reconnaissons quand même que quand des opportunités intéressantes s'offrent à nous, nous n'en profitons pas toujours. La parcelle du Rectorat dans le 20<sup>e</sup> arrondissement est un exemple. Que de mètres carrés sur lesquels nous aurions pu développer des activités pour la population. A la place, nous allons avoir un énième Carrefour. C'est pour cette raison que nous proposons un amendement pour nous y opposer.

J'en profite ici pour signaler également un vœu que nous porterons sur l'expérimentation d'un coefficient d'activité à Paris, permettant de favoriser l'introduction d'activités bénéfiques au niveau local, au niveau social et environnemental. Oui aux commerces, mais un commerce social et solidaire qui profite au développement local.

Par ailleurs, en parlant de ressources en termes fonciers, nous profitons de ce débat sur le P.L.U., qui est l'occasion pour chacune et chacun de faire part de sa vision de la ville pour ouvrir la discussion sur le devenir du périphérique ; ce sera majeur pour les décennies prochaines. Cette ceinture grise créant une fracture entre Paris et sa banlieue est pour nous anachronique et doit être transformée de manière radicale. N'oublions pas qu'à l'échelle de l'histoire parisienne, il est récent et n'a été achevé qu'en 1973.

L'enjeu sera de repenser entièrement le rôle de sa fonction, de ses 35 kilomètres de béton, qui sont autant de possibilités foncières futures que de nuisances sonores et de pollution de l'air aujourd'hui. A notre sens, le périphérique doit devenir un espace de liaison entre Paris et les villes voisines qui l'entourent, et surtout un espace de respiration permettant son usage pour toutes et tous. Cet espace pourra être boisé mais être aussi une opportunité foncière pour installer des équipements publics, des terrains de sport, des voies de mobilité douce. Tout est imaginable, les possibilités sont infinies. Séoul, Boston, New York l'ont fait. D'autres métropoles l'envisagent ; pourquoi pas Paris ?

Vous le voyez, chers collègues, même si je suis sûr que vous n'en doutiez pas, notre vision de la ville est résolument tournée vers le futur et nous espérons que les débats seront à la hauteur des très grands enjeux qui résident dans ce projet de délibération. C'est d'ailleurs parce que ces enjeux sont grands que notre exigence est forte. Des séquelles ont été créées, notamment durant les précédentes mandatures, sur des sujets urbanistiques dans cette Assemblée.

Nous avons mis cela de côté durant le travail et nous contribué activement à améliorer au possible ce texte du P.L.U., mais nous n'hésiterons pas à bloquer des chantiers, comme nous l'avons déjà fait pour le jardin Villemin dans le 10e arrondissement, pour le préserver de la bétonisation il y a quelques années.

Nous avons maintenant besoin de signaux forts et espérons que ce vote sera l'occasion d'être tout à fait rassurés quant à la vision que la Ville de Paris portera dans les prochaines années.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la Maire, Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez traité le plan local d'urbanisme de Paris, qui est censé traduire la stratégie urbaine de notre collectivité, un peu comme une vieille voiture qu'on veut prolonger au-delà de ses limites en la rafistolant. Tel est l'objet de la procédure de modification que vous nous soumettez.

Pourtant, la loi a changé, la Ville a changé, la Métropole a été créée. Le contexte, les enjeux, les priorités de 2006 ne peuvent plus être ceux de 2016. C'est donc une révision du P.L.U. qui s'imposait. Or vous avez choisi la procédure la moins contraignante de modification, qui vous dispense de concertation et de prise en compte du fait métropolitain, très probablement aussi dans l'espoir d'imposer plus vite votre dogmatisme sur certains sujets, comme le logement ou les déplacements.

Là, pour la vitesse, on repassera puisque vous aurez mis plus de deux ans pour parvenir au texte que vous nous soumettez, soit autant qu'une révision en bonne et due forme. Le P.L.U. nouvelle mouture sera donc une vieille voiture pour le prix d'une neuve.

Objectivement, nous avons affaire à une véritable refonte en profondeur qui ne dit pas son nom. Le fait n'a d'ailleurs pas échappé à la commission d'enquête publique, qui recommande une mise en révision du P.L.U. le plus tôt possible et pointe du doigt par ailleurs le déséquilibre entre certains objectifs du projet d'aménagement et de développement durable et leur traduction par le règlement. Autrement dit, à force de rustines, le P.L.U. est tout simplement devenu incohérent.

Démocratie et participation, dont vous vous prévaluez pourtant en permanence, sont les grandes laissées-pour-compte : pas de bilan du P.L.U. existant, pas de débat sur les nouveaux objectifs à poursuivre, pas de prise en compte des besoins exprimés par les habitants ou les élus puisqu'il n'y a eu aucune concertation. Les mairies d'arrondissement, d'ailleurs, furent écartées de la démarche autant qu'il vous était possible. M. MISSIKA a d'ailleurs affirmé lors d'une réunion préparatoire organisée in extremis que "l'urbanisme ne concerne pas les arrondissements".

Navrée de vous décevoir, chers collègues et cher Jean-Louis, mais l'urbanisme est précisément l'un des rares domaines dans lequel le maire d'arrondissement dispose de quelques prérogatives prévues par la loi. C'est peut-être pour ces raisons que l'information des élus fut aussi lacunaire tout au long de la démarche : aucun échange avec les arrondissements au cours de ces deux années ni davantage de retours sur les demandes formulées par les mairies locales lors de l'enquête publique ; pas davantage de réponses aux rares questions que nous avons pu formuler ; pas même un accusé de réception. Tout cela est tout simplement inadmissible.

Le pompon fut certainement la transmission des centaines de pages et de la volumineuse cartographie du projet du plan local d'urbanisme modifié seulement 4 jours ouverts avant son vote dans les conseils, sans la moindre notice sur les conséquences du projet pour chaque arrondissement ! Cette mascarade a ainsi non seulement empêché les élus d'opposition d'étudier le projet mais les a également privés de toute possibilité de déposer des vœux.

Pour mémoire - oui, vous pouvez dire "oh", c'est tout simplement inadmissible -, jamais nous n'avions été traités de la sorte du temps où votre ancien collègue Jean-Pierre CAFFET avait conduit la démarche du P.L.U. Un appui technique avait alors été mis à la disposition des élus d'opposition avec des échanges faciles et fréquents. Oui, je le signale quand les choses sont bien, et vous auriez bien dû vous en inspirer.

In fine, vous soumettez au vote de notre Assemblée un projet aussi rapetassé qu'illisible. En piétinant la démocratie et en vous affranchissant des étapes qui s'imposaient, vous espérez certainement gagner sur tous les tableaux. Or, à trop tirer sur la corde, elle finit par casser.

L'ampleur de cette modification du plan local d'urbanisme sort de toute proportion avec une quantité astronomique de changements dont l'impact n'est pas dans l'épaisseur du trait, comme le relèvement de 20 % des obligations en matière de logements sociaux, la multiplication des servitudes supplémentaires grevant les parcelles ou l'inversion des normes en matière de stationnement.

Qui pourra affirmer que l'économie générale du plan local d'urbanisme n'est pas ainsi modifiée ? C'est le risque que vous avez pris en refusant la procédure de révision. Votre démarche est non seulement dénuée de rigueur, de pertinence et d'honnêteté mais encore, elle aboutit à un résultat dont l'avenir nous dira s'il est aussi solide juridiquement que vous le prétendez.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. - Chers collègues, je suis un peu interloqué par l'intervention que nous venons d'entendre, tant depuis deux ans, cela a été répété, et plus encore depuis un an, nous avons intensifié le travail avec Jean-Louis MISSIKA et l'Hôtel de Ville. J'en veux pour preuve la façon dont nous avons fonctionné en faisant des listes d'adresses - évidemment, personne n'est venu nous les demander -, mais nous savions tous que cette modification du P.L.U. était sur le métier ; il y a eu une enquête publique et chacun était informé et pouvait s'y intéresser.

Cela nous a permis d'avancer concrètement sur un certain nombre d'adresses et de faire en sorte que notre arrondissement soit, comme Paris, modifié pour prendre en compte la ville que nous voulons construire demain.

En effet, cela a été dit et je le répète, le P.L.U., c'est le destin de la ville de demain, c'est un vote qui est aussi important qu'un vote budgétaire car il conditionne l'ensemble de la ville que nous construisons.

Pour cela, je veux m'arrêter un instant sur les nouvelles dispositions relatives à la végétalisation. Ce n'est qu'un des nombreux aspects que porte cette modification mais, enfin, on ne boude pas son plaisir quand on voit l'augmentation des objectifs de surface de végétalisation, que ce soit en pleine terre, en façade, en terrasse. Par ailleurs, la fin de l'obligation de créer des parkings rendra plus facile, évidemment, le développement de la pleine terre. La végétalisation des terrasses plates de plus de 200 mètres carrés est un élément important aussi, qui favorisera ce développement, ainsi que les mesures en faveur de l'agriculture urbaine, ce qui notamment passe par la possibilité désormais de construire des systèmes de production agricole et des serres démontables hors gabarit afin, en pratique, de créer cela notamment sur les toitures.

Les exemples sont nombreux, mais cet aspect de végétalisation, je voulais m'y arrêter. En effet, c'est une façon efficace de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de travailler sur le lien social, de favoriser la biodiversité. En un mot, de favoriser le bien-être dans notre ville. On pourrait multiplier ces exemples sur le commerce et l'artisanat, sur la logistique urbaine, sur le logement bien évidemment où de nombreuses réserves sont inscrites.

Pour conclure, je voudrais simplement évoquer deux adresses dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, qui sont l'objet l'une d'un amendement, l'autre d'un vœu. La première concerne un E.L.U. justement, un espace de logistique urbaine introduit au 158 bis - 164, rue de la Roquette dans un très beau local appartenant à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, où l'on vient donc localiser un E.L.U.

Il se trouve qu'il y a dans cet espace de grandes vitrines, et qu'un projet médical a vu le jour. Nous avons déposé un vœu pour rendre compatibles à la fois l'E.L.U. et ce projet de cabinet médical. Je pense que cela ne devrait pas poser de difficultés particulières. Nous tenions à ce que ce soit clairement affirmé.

Deuxième adresse, c'est une adresse qui se trouve au 16, rue de la Forge-Royale dans le quartier du Faubourg Saint-Antoine, quartier traditionnellement dévolu à l'artisanat, et c'est une adresse avec en rez-de-chaussée "le Réservoir", établissement culturel cher à notre cœur et notre arrondissement. Au-delà cet immeuble contient dans les étages de nombreux ateliers d'artisanat qui sont de très belle qualité et méritent d'être préservés. Il y a un tapissier, et un artisan qui fabrique des vitraux. Nous souhaitons qu'une protection soit inscrite pour protéger l'artisanat et l'industrie au titre de l'article correspondant du P.L.U.

Voilà avec ces deux propositions complémentaires, un P.L.U. qui dessine une belle ville pour demain.

Merci à tous.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce projet de modification du P.L.U. qui nous est soumis aujourd'hui, je souhaite aborder votre stratégie en matière de stationnement, si tant est que vous en ayez une. Vous faites le choix de supprimer les obligations de création de places de stationnement pour les constructions d'habitations et de diminuer encore les obligations en ce qui concerne les bureaux.

Il ne s'agit pas pour moi de faire l'éloge ou la promotion de la voiture, bien au contraire. Ma conviction partagée au sein de mon groupe est qu'il faut diminuer la place de la voiture individuelle à Paris. D'abord, pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution. Ensuite, pour des raisons de confort et de qualité de vie. Autrement dit, de faire de la mobilité saine et durable une priorité.

En tant que maire d'arrondissement, je décide régulièrement en concertation avec les riverains et acteurs des quartiers, de supprimer des places de stationnement pour élargir les trottoirs afin de laisser plus de place aux piétons, pour créer des aménagements cyclables, pour limiter la vitesse à 30 kilomètres/heure sans oublier la nécessaire mise aux normes pompiers des voies pour le passage des véhicules de secours.

Le maillage des transports en commun, les offres de transports alternatifs comme Vélib', Autolib', Autopartage nous permettent à nous élus parisiens d'avoir l'opportunité de dessiner un espace public mieux partagé pour les piétons, les personnes en situation de handicap, les cyclistes, ou le passage des poussettes.

Cependant, la suppression des places de stationnement en surface doit être compensée au moins en partie par le stationnement en souterrain. On le constate d'ailleurs dans les enquêtes transports, l'utilisation de la voiture individuelle diminue progressivement à Paris. En revanche, cela ne signifie pas que les besoins en stationnement seront réduits à néant.

Au contraire, des offres nouvelles apparaissent et à moyen terme nous pourrions tout à fait souhaiter que l'offre Autolib' et les véhicules partagés soient aussi mis en souterrain. Cela commence à être le cas, mais pas suffisamment. Nous l'avons tous constaté, la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle a été accompagnée ces dernières années par une augmentation exponentielle des deux-roues motorisés. Là encore, il nous faut répondre enfin au défi du stationnement des deux-roues sur l'espace public et à moyen terme les contraindre à stationner également en souterrain. C'est le sens de l'amendement que je vous présente ce matin : rétablir les normes de stationnement pour l'habitation ; mettre le P.L.U. en conformité avec les normes prescrites par le P.D.I.F pour les bureaux et augmenter de 2 à 5 % la part des surfaces qui doivent être consacrées aux deux-roues.

Je ferai d'ailleurs la même analyse pour le stationnement des cars de tourisme en attendant que Paris se dote enfin d'une véritable politique touristique en la matière, en introduisant des navettes non polluantes pour l'acheminement de nos visiteurs. C'est la réalité aujourd'hui, et j'ai eu l'occasion d'en parler souvent au sein du Conseil depuis 2014, ces places de stationnement sont insuffisantes et la recherche de places de stationnement génère de très fortes nuisances pour les riverains des lieux touristiques.

Avec cet amendement, je porte ce matin la vision d'une ville débarrassée du stationnement en surface pour que l'espace public puisse être partagé et que de nouveaux usages puissent être développés.

Je pense par exemple à la végétalisation, et les places de stationnement libérées constituent de bonnes opportunités pour planter, et demain pourquoi ne pas envisager de dévoyer les réseaux pour végétaliser.

Enfin, il existe un Plan national pour le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables et pour encourager la mobilité électrique, il faut que les immeubles soient équipés de bornes dans leur parking souterrain. C'est le sens des décrets d'application des lois Grenelle sur la mise en place de prises de recharge dans les bâtiments. À Paris le compte n'y est toujours pas, nous manquons de ces équipements spécifiques, et diminuer comme vous le faites les places de stationnement souterrain, c'est forcément porter atteinte à la mobilité électrique.

Pour toutes ces raisons, nous vous présentons cet amendement qui permet d'acter que le stationnement en surface est une aberration, comme le prouvent les voitures ventouses. Il vise à désencombrer l'espace public des véhicules afin de permettre de nouveaux usages.

Je défendrai l'amendement déposé par ma collègue Brigitte KUSTER, qui demande que l'accès au parc de stationnement rue Caroline soit permis. Peut-être est-ce une erreur matérielle à corriger dans le P.L.U. sur ce sujet précisément.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à François HAAB.

**M. François HAAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente ce vœu qui finalement parle de lui-même. Le Plan local d'urbanisme prévoit des réserves foncières à partir d'emprises dégagées sur des terrains de l'Assistance publique, avec des réserves pour les logements sociaux assez importantes, que ce soit sur le site de Tenon, de Necker, de Lariboisière, ou de La Rochefoucauld.

Nous pensons saisir cette opportunité pour que l'on puisse utiliser une partie de ces logements pour les personnels soignants qui travaillent dans les établissements. Tout ceci, bien sûr, pour éviter les déplacements et faciliter le travail de ces personnels. Tout ceci va également dans le sens d'un vœu que nous avons fait adopter par le Conseil de Paris il y a quelques mois, sur la notion de logement tremplin pour faciliter le logement des futurs médecins à Paris.

Nous demandons que sur ces réserves de logements, des quotas soient réservés au personnel soignant des hôpitaux.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Chers collègues, je commencerai par un constat sur lequel je crois que nous pouvons tous nous accorder. Les déclarations intervenues sur les modifications du Plan local d'urbanisme, dont nous débattons aujourd'hui montrent, s'il en était besoin, la profondeur des désaccords qui séparent la droite et la gauche de cet hémicycle sur l'avenir de notre ville.

Elles établissent également et là nous serons probablement moins d'accord, combien la droite défend les intérêts de quelques-uns ou plutôt les intérêts qu'elle leur prête, tandis que la Ville poursuit des objectifs d'intérêt général.

Mieux, il s'agit d'abord pour l'Exécutif de satisfaire à une obligation légale en matière de logement, que Paris atteigne le seuil fixé par la loi de 25 %. La loi, je le rappelle aux députés de droite qui siègent dans notre Assemblée, a en effet fixé cet objectif à cause de la difficulté que nos concitoyens éprouvent dans leur recherche de logement. Cette difficulté est tellement accrue dans notre agglomération qu'Anne HIDALGO a proposé de porter cet objectif à 30 % dans notre ville, ce que les Parisiennes et Parisiens ont ratifié en l'élisant Maire de Paris.

À ce mouvement, les arrondissements de l'Ouest parisien très en retard pour des raisons historiques, doivent apporter une contribution évidente. Or, les arguments développés par la droite pour refuser cette évolution sont d'une pauvreté déconcertante.

Le Maire du 15e a pour habitude de comparer les taux actuels de cet arrondissement à ceux atteints dans le Centre de Paris. Il le sait très bien, les possibilités de construction dans un grand arrondissement périphérique comme le 15e n'ont rien de commun avec celles existant dans le Centre où il n'est pas besoin d'être un professionnel de l'urbanisme pour constater que le tissu urbain y est beaucoup plus contraint. Malgré cela, la progression du logement social ces dernières années y est d'ailleurs bien plus forte que dans le 15e.

Le Maire du 15e l'a dit explicitement il y a 15 jours, il ne veut pas voir arriver dans son arrondissement, des Parisiens venant du Nord et de l'Est de Paris. La droite n'est d'ailleurs pas à une contradiction près. Réclamer, comme elle le fait, que l'attribution des logements sociaux du 15e arrondissement soit réservée aux demandeurs du 15e arrondissement, devrait amener à demander toujours davantage de logements P.L.A.-I. et moins de logements P.L.S., réservés aux classes moyennes, alors qu'elle fait systématiquement l'inverse. Nous venons d'entendre Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Dans le 15e arrondissement, comme ailleurs, moins de 10 % des demandes enregistrées émanent en effet de cette dernière catégorie. Je vous renvoie en la matière aux études de l'APUR, tellement précieuses en matière d'urbanisme et de logement.

Je vais pouvoir reprendre mon intervention sans fond sonore.

Les réserves pour le logement social prévues dans le 15e arrondissement, de ce fait, ne font pas les affaires - si j'ose dire - de ces élus de droite. Ils ont demandé pas moins que la suppression de 7 réserves anciennes et de 21 réserves nouvelles dans l'arrondissement, avec un argument fréquent. Ces réserves sont trop souvent situées dans le Sud, moins dépourvu en logements sociaux que sa moitié Nord. Mais cet argument perd toute crédibilité quand on constate que la droite ne formule aucune proposition alternative. Elle ne veut pas de logements sociaux dans le 15e arrondissement, là où la Ville l'imagine, mais elle n'en veut pas non plus ailleurs.

La conclusion est claire. L'horizon de la droite, comme celle du Maire du 15e arrondissement, c'est la situation décrite avec pertinence par mes collègues sociologues PINÇON-CHARLOT : celle d'un ghetto de riches repliés dans un entre soi égoïste. Les élus socialistes et de gauche ont la vision inverse, celle que ce projet de délibération incarne : une ville ouverte, marquée par la mixité sociale et restant en cela fidèle à son histoire et à son message au monde.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, permettez-moi, Monsieur MISSIKA, de vous dire que la réponse que vous avez faite à notre présidente de groupe sur le dépôt hors délai du P.L.U. et de l'ensemble des documents avant les Conseils d'arrondissement, n'est pas satisfaisante. Cela prouve peut-être le peu d'intérêt que vous avez pour cette instance locale, et cela traduit et explique votre absence au dernier Conseil d'arrondissement lors du débat du P.L.U., dans le 12e arrondissement.

Avec ces 21.000 habitants par kilomètre carré, Paris est, de loin, la capitale la plus dense d'Europe et devance aussi des villes telles que Tokyo et Séoul, en termes de densité urbaine. Ainsi, il est légitime que les Parisiens aspirent à plus d'espaces de respiration dans leur ville. La modification du P.L.U. était l'occasion de sanctuariser les espaces verts et les espaces de respiration. En l'état, il se pourrait bien que ce soit un rendez-vous manqué.

La Ville affiche, certes, des objectifs favorisant la végétalisation de Paris, à savoir 100 hectares, soit 30 hectares supplémentaires dans ce P.L.U. Or, encore faut-il réserver les parcelles à cette fin. Les espaces verts ne sont pas aujourd'hui tous classés en zone urbaine verte, ce qui permet et rend plus aisé le changement des destinations. C'est pour cela que notre groupe, à travers différentes propositions, vœux et amendements, vous demande de bien vouloir sanctuariser les espaces verts et les espaces de respiration dans la ville, de recenser ces espaces et de les annexer au P.L.U.

Cette volonté de densifier la ville est visible à travers différentes parcelles et projets en cours. Dans le 12e arrondissement, le projet de rénovation de la cité scolaire Paul-Valéry est, certes, nécessaire, mais à la vue de ce P.L.U., on voit que vous voulez créer de nouvelles voies de circulation. Le projet qui se profile est une véritable densification, avec la création de bâtiments bien supérieurs en nombre aux bâtiments existants.

C'est pour cela que nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que le projet d'extension immobilière sur la cité soit abandonné et que soient maintenus simplement les équipements sportifs, que les équipements d'ordre scolaire, universitaire et de petite enfance soient simplement envisagés sur ce site et que toutes les surfaces dédiées aux espaces de récréation, de détente et espaces verts soient maintenues.

J'attire votre attention sur le fait que nous sommes favorables à la végétalisation des toits, mais que ces derniers ne doivent pas se substituer aux espaces verts au sol. C'est aussi dans ce même état d'esprit que nous vous demandons de pérenniser les équipements sportifs Léo-Lagrange, sur la future Z.A.C. "Bercy Charenton". Je me réjouis de découvrir un vœu sur table de l'Exécutif qui va dans ce sens.

De même, le 12e arrondissement n'est pas le seul arrondissement concerné. Il existe aussi dans le 17e arrondissement, par exemple, des projets de construction qui ne doivent pas réduire la place du végétal, notamment celle des espaces verts remarquables, ou se situer en zone dense au sein des ensembles de logements sociaux, comme c'est le cas au 98, rue des Dames, ou encore au 230, rue de Courcelles.

Pourquoi une volonté aussi affichée de vouloir densifier notre ville et de bétonner un peu plus la ville de Paris ? La réponse est claire : c'est-à-dire densifier coûte que coûte pour créer du logement social dans des zones qui sont pourtant pourvues déjà de logements sociaux. De nombreux quartiers à Paris ont vu, en effet, la mixité sociale fragilisée. L'exclusion systématique de la classe moyenne dans les attributions de logements sociaux a fragilisé le vivre ensemble dans certains quartiers. C'est dans cet état d'esprit que nous vous préconisons aussi que, sur la base d'un découpage de quartiers I.R.I.S. de l'I.N.S.E.E., il ne soit plus construit de logements sociaux lorsque le taux excède un tiers de l'ensemble des logements, afin de garantir une véritable mixité sociale dans nos quartiers et de ne pas constituer des quartiers ghettos.

Je tiens à préciser que ce dispositif ne concerne ni le logement intermédiaire, ni les rénovations urbaines. Il concerne la préemption, le reconventionnement et la construction dans des quartiers déjà fortement pourvus.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Pour poursuivre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amendement que je présente porte sur une adresse très précise, le 4, rue Guy-Môquet, qui concerne un projet déposé depuis 2008. La parcelle concernée est d'une taille très limitée. Le projet de réhabilitation de l'immeuble n'excède pas 565 mètres carrés. Il n'est donc pas concerné par une réserve de logement social. La Commission d'enquête a d'ailleurs donné une suite favorable à la demande de pouvoir supprimer la réserve indiquée LS30-30. C'est pourquoi je propose, à travers cet amendement, la levée de cette réserve.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

La parole est à M. le Maire, M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Vous le savez, Monsieur le Maire, vous le savez bien, mes chers collègues, le P.L.U., la modification générale du P.L.U., c'est un acte essentiel dans une mandature. On ne remet pas cela sur le métier tous les quatre matins ou chaque année. C'est un acte important. La première question que je me pose très sincèrement, c'est : pourquoi avoir refusé le débat, la contribution et considérer notre Assemblée comme une chambre d'enregistrement qui est là simplement pour valider les dernières idées de l'Exécutif municipal, principe affirmé d'ailleurs avec un certain cynisme par Jean-Louis MISSIKA devant les élus de notre groupe, comme cela a été rappelé par la présidente et par plusieurs intervenants, en nous disant : "le P.L.U., cela n'intéresse pas les arrondissements" ? Comme cela, les choses sont dites. Cela nous prive, évidemment, de toute possibilité de "co-production", pour reprendre un terme qui vous est cher.

La deuxième remarque sur la forme, c'est qu'il y a le P.L.U., qui est un acte important et solennel, et il y a le P.L.H. On a l'impression que l'on a fait une totale confusion de ces deux documents. En effet, le P.L.U. doit être consacré à la densité, aux grands équilibres, à la sauvegarde des espaces naturels, aux questions de l'équilibre entre les habitations et les bureaux, en réalité, les seules dispositions qui figurent dans cette modification générale concernent le logement et, singulièrement, le logement social.

Alors, c'est d'autant plus dommage que ce matin paraît opportunément une étude de l'I.N.S.E.E. qui pose la question de la multiplication des déplacements domicile-travail. Il y a plus de 16 millions et demi de Français qui sont qualifiés de "navetteurs" et qui perdent énormément de temps, d'énergie dans les transports. Affirmer la vocation qu'il faut du logement à Paris, c'est bien, et du logement social, c'est très bien, mais omettre complètement la nécessité



d'avoir des activités, des emplois et des bureaux dans Paris et dans le Centre de Paris, c'est une grande erreur. C'est une erreur historique, c'est une erreur en termes de temps perdu, de pollution, de qualité de vie. C'est une disposition sur laquelle, en réalité, alors que la superficie de bureaux diminue à Paris, vous durcissez le dispositif de contrôle des destinations.

Le dispositif en vigueur fondé sur le C.O.S. permettait encore de faire des bureaux dans les zones déficitaires en logements, même si c'était difficile. Le nouveau dispositif ne le permettra quasiment plus, compte tenu des contraintes que vous imposez. Donc avec ce dispositif, on encourage, on organise encore un peu davantage la migration des bureaux vers la banlieue. Bien sûr, l'outil C.O.S. n'était plus opérant depuis la loi Alur, mais pourquoi le remplacer par un dispositif aussi contraignant ? Pourquoi ne pas permettre un minimum de liberté pour ceux qui sont encore décidés à construire à Paris et dans le Centre de Paris ?

Dernière observation : une grande absente, totalement absente, alors que Dieu sait que l'on a entendu beaucoup de choses la concernant ces derniers temps ! Grande absente : la Seine, qui est quand même l'axe majeur, l'axe structurant de Paris. Il n'y a pas un seul mot. Rien ! Vous dites que vous voulez faire évoluer la vocation des berges : c'est très bien. Que l'on tourne de plus en plus les berges vers une destination de loisirs, c'est très bien, mais vous savez très bien que nous avons besoin d'installations portuaires industrielles pour les bateaux à passagers et pour les utilisations. Je rappelle que 93 % des pondéreux matériaux de construction utilisés à Paris sont acheminés par la voie d'eau. Il faut pour cela des plateformes de transit, il faut des installations portuaires. Il n'y a pas un seul mot sur la Seine !

Donc voilà : beaucoup de lacunes dans cette modification générale du P.L.U., aucune concertation. Pour toutes ces raisons, c'est, je dirais, de gaieté de cœur que je voterai contre cette modification.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**. - Merci.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me réjouis, après beaucoup d'autres, du beau débat que nous avons ce matin ; débat très politique, évidemment, sur les enjeux de la ville, que nous voulons et, en ce qui concerne la majorité municipale, que nous portons.

Le P.L.U. est tout sauf un document technique, même s'il pose un certain nombre de protections tout à fait déterminantes à partir du moment où ces protections se doivent d'être intelligentes, c'est-à-dire nécessaires, et pas systématiques ; par exemple, quand il s'agit du commerce et de l'artisanat, où nous ajoutons 35 kilomètres, et même 1,3 kilomètre supplémentaire, c'est-à-dire 36,3 kilomètres de protection, aux 256 kilomètres linéaires existants.

Et puis, je pense qu'il y a, pour une ville au patrimoine incontestable et qui en fait l'attrait touristique et la première destination au monde, un enjeu aussi, la nécessité d'être plus que jamais une ville du XXI<sup>e</sup> siècle, avec un enjeu qui, au-delà des bâtiments iconiques que nous avons évidemment toujours grand plaisir à voir surgir sur notre territoire parisien, une architecture ordinaire qui se doit d'être extra, avec deux enjeux majeurs : tout d'abord le logement social, priorité évidemment de la Municipalité, et la réhabilitation de nombre de bâtiments pour de nouveaux usages.

Et ce Plan local d'urbanisme, pour une ville comme Paris, une ville qui bouge, cela doit être la combinaison parfaite, si j'ose dire, ou tout du moins la plus équilibrée possible entre la protection du patrimoine et une création architecturale qui doit nécessairement être à la fois désirée et libérée.

Pour conclure, je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée sur les potentialités très fortes qui existent en termes de création architecturale, dans une loi qui a été votée définitivement il y a cinq jours au Parlement, qui va être promulguée incessamment, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et en particulier, son article 88 - je sais que ces dispositions étaient très attendues, notamment par Jean-Louis MISSIKA, et je le remercie du soutien qu'il m'a apporté comme rapporteur -, qui va permettre aux collectivités territoriales qui le souhaitent, pendant une première période expérimentale de sept ans, pour les bâtiments publics comme pour les logements sociaux, de mettre en place ce que l'on peut appeler être un "permis de faire", qui permettra de sortir de la logique prescriptive des normes vécues en France trop souvent comme le respect des moyens pour atteindre des objectifs et y substituer une logique de moyens, une logique de résultats, avec, cher Jean-Louis MISSIKA, inscrit dans la loi, le réemploi des matériaux pour bien indiquer, s'il le fallait, que cette création architecturale s'inscrit dans une logique de développement durable.

Qu'ainsi, Paris soit fidèle à son histoire et, en ce domaine comme dans d'autres, plus que jamais, ait un temps d'avance.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

La parole est à Mme la Maire Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, alors que Paris concentre déjà 25.000 habitants au kilomètre carré, ce qui en fait une des villes les plus denses au monde, loin de devant Berlin et Munich, pour ne prendre que ces deux exemples, vous soumettez aujourd'hui au Conseil de Paris une modification du Plan local d'urbanisme qui lance tous azimuts la course au foncier, s'exonérant au passage, mes collègues l'ont rappelé, des contraintes de la révision.

Vous justifiez ce parti pris par un objectif qui pourrait être louable. Je cite la Maire de Paris, qui brille singulièrement par son absence ce matin : "la construction de logements pour tous". Eh bien oui, c'est un exercice majeur, donc la Maire de Paris devrait être là ! Alors, cet objectif serait louable s'il n'était pas totalement déconnecté de son environnement francilien, louable s'il n'était pas univoque et dogmatique, car vous refusez obstinément de jouer la carte de la mixité en entraînant la Ville dans une politique très onéreuse pour le contribuable parisien d'acquisition-conventionnement et de préemption renforcée. Le P.L.U., on l'a tous compris, ne sera pas le P.L.U. de la mixité et des classes moyennes. Alors, sera-t-il pour autant celui de la biodiversité, de la transition énergétique, de la qualité de vie et de l'attractivité dont il est également censé être le garant ? Rien n'est moins sûr en l'absence de prise en compte de la dimension métropolitaine et régionale de l'exercice.

Vous actez ainsi la modification du P.L.U. alors que la Métropole du Grand Paris doit, dès janvier 2017, élaborer son propre schéma de cohérence territoriale. Or, la Métropole du Grand Paris doit intervenir dans quatre domaines, chers amis, qui sont indissociablement liés au P.L.U. parisien : l'amélioration du cadre de vie, la réduction des inégalités, le développement d'un modèle urbain, social et économique durable, ainsi que le renforcement du rayonnement de la Métropole. Déconnecté de son environnement métropolitain et affranchi depuis la loi Alur des contraintes du C.O.S., l'urbanisme parisien ouvre largement la porte à la surélévation des immeubles, au vertical de façades sur rue, à l'artificialisation des espaces verts de nombreux quartiers, perdant au passage des éléments majeurs de leur identité historique et sociologique.

A cet égard, deux conséquences me paraissent particulièrement préoccupantes, sauf à ce que vous acceptiez d'en corriger les excès. La première concerne la transformation de la vocation initiale d'emprises majeures dans la vie de plusieurs quartiers, transformation souvent subrepticement glissée dans des documents qui, comme l'ont opportunément rappelé Claire de CLERMONT-TONNERRE et Brigitte KUSTER, nous ont été communiqués à la dernière minute.

Ainsi, dans le 5e arrondissement, j'ai découvert que le site Sarrailh, qui abrite aujourd'hui le C.R.O.U.S., à l'angle du boulevard de Port-Royal et du boulevard Saint-Michel, site intégralement dédié à la vie estudiantine, se voyait dédié pour le futur à hauteur de 100 % au logement social. Quant à Censier, Paris 3, Sorbonne Nouvelle, en plein cœur du quartier latin, Censier dont les 18.000 étudiants devraient à l'horizon 2018 déménager à Picpus dans le 12e, avec hélas l'appui de Mme l'adjointe LEMARDELEY, ce que je regrette, eh bien, ces 35.000 mètres carrés se voient affublés d'une affectation à hauteur de 60 % au logement social.

A la faveur d'un vœu, la Maire de Paris, toujours absente, m'avait pourtant confirmé que la vocation universitaire et de recherche du site serait préservée. Avec de tels niveaux de logements, même étudiants, la promesse a du plomb dans l'aile. C'est dire combien je resterai vigilante avec l'ensemble de mes administrés sur la vocation pourtant confirmée dans le P.L.U., ce dont je me félicite, de l'emprise de l'hôpital du Val-de-Grâce en termes de santé et de l'emprise d'AgroParisTech, rue Claude-Bernard, en termes d'enseignement supérieur et de recherche.

Le deuxième point d'inquiétude majeure concerne celui de la préservation à venir des espaces verts et, en particulier, de ces innombrables parcelles de taille modeste, et je souscris totalement aux craintes soulevées par ma collègue Valérie MONTANDON. Beaucoup de ces espaces en effet, à la lecture du P.L.U., peuvent être construits si aucune protection particulière n'est introduite.

Le feuillet modificatif des espaces verts protégés ne prévoit ainsi aucune protection supplémentaire de ces espaces dans la plupart des arrondissements, alors même que se sont multipliés ces derniers mois des projets de construction en fond de petites parcelles.

J'ai déposé un vœu proposant très concrètement que 17 d'entre elles dans le 5e bénéficient d'une protection particulière. J'espère que cette question majeure pour la qualité de vie et le renforcement de la biodiversité à Paris fera l'objet d'un examen particulièrement attentif et bienveillant.

Enfin, terminant sur une note plus optimiste, je note avec satisfaction que vous avez retenu pour mon arrondissement une grande partie des propositions que je vous avais faites pour protéger le commerce et l'artisanat. Au moins un élément de satisfaction ! Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il restera au groupe les Républicains un peu moins de 9 minutes pour trois interventions.

Pour la dernière intervention du groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, je serai très rapide, rassurez-vous.

Le quartier de la Mouzaïa et ses 400 villas participe de la diversité du paysage urbain, indispensable à Paris et ce patrimoine urbain exceptionnel est malgré tout menacé par deux facteurs : d'abord la fragilité historique du sous-sol sur lequel ce quartier a été construit, et puis évidemment la pression spéculative qui transforme en mine d'or chaque mètre carré éventuellement ajouté. C'est la raison pour laquelle, avec les riverains, avec les habitants, nous travaillons depuis plusieurs années pour préserver de ces périls ce quartier qui doit être protégé.

Le P.L.U. actuellement applicable sur ce secteur participe également de la préservation de ce patrimoine exceptionnel. Pour autant, récemment diverses instructions de demande de permis de construire ont mis à jour des insuffisances dans la capacité du P.L.U. de protéger ce territoire remarquable.

En effet, dans une affaire qui a opposé l'association des riverains, avec notre soutien, à un projet de construction pourtant conforme au P.L.U., le T.G.I. de Paris, qui avait été saisi, a considéré dans son jugement que le cahier des charges du lotissement et la servitude de "non altius tollendi", qui amène à ne pas construire au-delà d'une certaine hauteur, inscrite dans une loi datant du XIXe siècle, était opposable.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues, nous souhaitons que le Conseil de Paris émette le vœu que les services instructeurs des permis de construire et des déclarations préalables tiennent compte à l'avenir des règles décrites dans le permis de lotir de ce secteur.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup de cette information.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 18, c'est le nombre d'emplacements réservés dans ce nouveau P.L.U. pour les équipements publics collectifs. Admettez que c'est très faible quand on sait qu'il regroupe les équipements de petite enfance, sportifs, scolaires et de proximité entendus comme culturels et sociaux.

Finalement votre conception de Paris, c'est qu'elle doit être une ville à habiter mais pas à vivre. On densifie pour y créer du logement mais jamais vous ne vous souciez de la façon dont les Parisiens vont y vivre.

Pourtant, l'un des trois piliers du P.A.D.D. qui aurait dû guider vos préoccupations dans ce P.L.U. est, je cite : "améliorer le cadre de vie de tous les Parisiens dans une conception durable de l'urbanisme".

Alors, dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération, vous nous expliquez que pour ce faire, vous avez par exemple créé 45 hectares de toitures végétalisées, rénové le stade Jean Bouin et facilité la réalisation de la Fondation Vuitton. Très bien, mais l'essentiel de l'amélioration du cadre de vie des Parisiens n'est pas là. Voilà ce qu'attendent les Parisiens, et je vais m'appuyer sur ce que je connais le mieux, c'est-à-dire la situation concrète du 16e arrondissement.

La gare d'Auteuil accueille 350 logements, la moitié, le quota social, est sortie de terre et ces 177 logements sont en cours d'attribution pour une installation des nouveaux habitants en novembre. Sur ces 177 logements sociaux, la moitié sont des 3, 4 et 5 pièces. Il semble donc évident que des familles avec enfants vont arriver. Pourtant aucune place supplémentaire en établissement scolaire n'a été créée et ce n'est pas faute d'avoir averti la Ville.

Concrètement, en septembre prochain, dans un secteur d'Auteuil nord d'ores et déjà saturé, les trois écoles Erlanger, Michel-Ange et Musset ne pouvant absorber le surplus, il est déjà prévu que ces enfants nouveaux arrivants aillent dans d'autres quartiers, dans d'autres écoles, avec toutes les conséquences de tracasseries logistiques que cela induit pour ces familles.

Est-ce là votre conception de l'amélioration du cadre de vie des Parisiens ? Vous avez aujourd'hui la possibilité de corriger le tir en acceptant le vœu des élus du 16e portant création d'une école sur une parcelle du parc de Sainte-Périne.

Autre exemple, lorsque la commission des crèches du 16e arrondissement attribue en juin 230 places pour 3.200 demandes et qu'aucun des emplacements de petite enfance demandés par Claude GOASGUEN n'est intégré dans ce P.L.U., est-ce là encore votre conception de l'amélioration du cadre de vie des Parisiens ? Les quatre emplacements proposés par voie d'amendement s'intègrent pourtant parfaitement avec les réserves de logements sociaux que vous créez, puisque l'idée serait de les réaliser en rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments à créer, nouveaux immeubles, soit dit en passant, uniquement de logements sociaux puisque, dans le 16e, pas de mixité. Les bénéficiaires de logements intermédiaires apprécieront. Pour l'Ouest parisien, c'est niet, a décidé M. BROSSAT.

Pour revenir à la petite enfance, finalement ce n'est pas tant le 16e arrondissement qui est maltraité mais tout Paris, puisque vous ne créez que 12 emplacements réservés pour nos enfants. Enfants qui une fois grands auront des difficultés certaines à se défouler car, dans le P.L.U., seulement deux parcelles sont dédiées aux équipements sportifs.

Nous disant que vous êtes peut-être à cours d'idées pour les localiser, les élus du 16e vous proposent donc deux parcelles dans le nord de l'arrondissement qui manquent cruellement de city stades.

Enfin, votre conception d'amélioration du cadre de vie des Parisiens est-elle de les faire habiter le long du périphérique ? Ces erreurs urbanistiques du passé coûtent déjà cher à 10.000 Parisiens souffrant du bruit, de la pollution, de l'éloignement et j'en passe.

Pourtant, vous refusez encore notre proposition de réserver en espaces boisés classés la continuité végétale courant entre la porte d'Auteuil et la porte Dauphine, le long de l'allée des Fortifications, trame verte de qualité, arborée et végétalisée, entretenue d'ailleurs excellemment comme telle par les services de la Ville.

Alors, soyons clairs, vous préférez donc laisser la porte ouverte à des promoteurs afin de bétonner le bois de Boulogne et continuer l'erreur de faire habiter des Parisiens le long du périphérique.

Donc, cher Exécutif, accueillir de nouveaux habitants dans notre ville ne doit pas se faire à n'importe quel prix et à n'importe quelles conditions. Rappelez-vous que vous avez un devoir vis-à-vis des Parisiens, ceux qui habitent déjà et souhaitent y vivre correctement.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Il vous reste 5 minutes.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Monsieur le Maire, considérant le prix de l'immobilier commercial à Paris et la densification à outrance de la ville qui ne permet pas de respecter les équilibres entre le logement, la vie économique et sociale, et considérant la difficulté des artisans à se maintenir physiquement à Paris à la fois pour leur propre logement mais aussi pour le siège de leur activité, ce qui les conduit à faire tous les matins et tous les soirs une heure de périphérie, voire plus, je veux vous proposer, avec un certain nombre de mes collègues, que la Maire de Paris intègre dans le P.L.U. des réserves foncières pour des immeubles artisanaux allouant des surfaces avec un loyer accessible aux artisans.

Au lieu de multiplier le logement dans une ville qui est aujourd'hui la plus dense de tous les pays développés, nous avons besoin de mettre en place ces immeubles artisanaux qui, sur plusieurs étages, pourraient offrir des surfaces à un prix abordable à tous les artisans dont la ville de Paris et sa population ont besoin.

Nous souhaitons donc que la Maire de Paris présente des projets pilotes d'immeubles artisanaux de 3.000 à 5.000 mètres carrés, qui pourraient être découpés en surface de 20 à 100 mètres carrés, qui pourraient être rapidement construits et qui changeraient la vie à la fois des Parisiens et de nos artisans qui sont absolument clés et essentiels dans la bonne continuité de la vie économique et de la vie sociale de notre ville.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, avec vous, c'est le dogmatisme et la politique du chiffre qui pèse le plus lourd dans la balance. Un dogmatisme et une politique du chiffre qui produisent inévitablement un déséquilibre dans votre P.L.U. Finalement, ce n'est pas le P.L.U. MISSIKA mais le plan BROSSAT qui l'a emporté.

Alors que réinventer Paris laissait présager une approche urbaine plus ambitieuse et innovante, c'est le retour des réflexes archaïques d'une politique du logement de la Ville qui ne fonctionne pas. Il y a en effet des signes qui ne trompent pas. Pourquoi d'abord imposer encore et encore du logement social dans les arrondissements où les objectifs légaux sont déjà atteints et dépassés avec quinze ans d'avance ? Pourquoi ajouter du logement très social dans les 18e, 19e et 20e, 14e et 13e arrondissements plutôt que de rétablir une véritable diversité sociale, en favorisant les logements intermédiaires, l'accession sociale à la propriété, les logements libres ? Plutôt que de dédensifier les quartiers de grands ensembles avec des parcs, vous rajoutez dans ces arrondissements des réserves de logements sociaux et vous implantez des zones d'aménagement concertées où 60 % des logements seront précisément des logements sociaux.

C'est ce que nous vous demandons dans notre vœu avec Mme MÉHAL et M. HONORÉ. C'est l'hérésie de votre approche dogmatique qui est un échec. Je vous rappelle que 70 % des Parisiens portent un jugement défavorable sur votre politique du logement. Il est donc aujourd'hui indispensable de revoir la qualification de zone déficitaire qui n'est plus ni adaptée ni pertinente. Je propose d'avancer différemment en co-construisant les projets avec les habitants qui sont les grands oubliés de votre P.L.U. Les Parisiens souhaitent plus d'équilibre en matière d'urbanisme. Ils souhaitent mieux respirer, mieux se cultiver, trouver les équipements dont ils ont besoin. Cela, vous l'avez délaissé. Je donnerai un seul exemple : le Conservatoire du 18e arrondissement dont on attend l'extension depuis plus de 20 ans.

Votre politique du chiffre, c'est aussi une sur-densification qui, loin d'être la modernité, ne correspond ni à l'A.D.N. de Paris ni à la vision d'une ville durable et verte. Et mes excellentes collègues, Florence BERTHOUT, Brigitte KUSTER, Valérie MONTANDON, Claire de CLERMONT-TONNERRE en ont parlé tout à l'heure.

Au contraire, le critère fondamental qui doit constituer la dynamique d'un P.L.U., c'est celui de la qualité de vie avec un objectif d'équilibre. Pourtant, vous avez tenté de bétonner le stade Championnet dans le 18e, comme vous voulez le faire aujourd'hui pour le stade Ménilmontant dans le 11e. Et c'est vous et votre majorité qui allez détruire le Bois Dormoy dans le 18e arrondissement, et personne d'autre.

Un projet urbain doit être au service de l'attractivité et de l'amélioration du cadre de vie. L'attractivité, d'abord, en favorisant l'implantation d'activités économiques et d'équipements, en particulier en se projetant vers une logistique urbaine de marchandises durables. Le cadre de vie, à travers la réalisation d'une ville où la végétalisation n'est pas seulement verticale à fleur de béton, mais plus terre à terre avec la préservation et le développement d'espaces verts plantés qui sont aussi des lieux de rencontre, de pratique du sport et de développement de la biodiversité. Pour cela, il faut renoncer à votre P.L.U. et à densifier à tout prix.

Aujourd'hui, les habitants réclament plus d'espaces verts et nous en sommes loin à Paris. Nous sommes loin des objectifs fixés de 10 mètres carrés par habitant. Le cadre de vie, c'est également mettre la qualité architecturale au centre des préoccupations, et encore une fois, sur ce point, je ne peux cautionner certains de vos choix qui ne participent pas d'une ville à l'échelle humaine que veulent les Parisiens.

En conclusion, l'inscription du projet urbain dans Paris dans la perspective de la Région Capitale est inexistante, et c'est bien dommage, car l'avenir de l'urbanisme parisien s'écrit justement au niveau de la métropole et de la Région. Voies sur berge, boulevard périphérique, grands campus universitaires, équipements sportifs et olympiques sont autant de projets qui pourraient figurer dans le P.L.U., dans une vision ambitieuse du Grand Paris de demain que décidément vous n'avez pas.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci à l'ensemble des intervenants pour la qualité de ce débat.

Pour tenter de répondre à l'ensemble des interventions mais également donner en partie l'avis de l'Exécutif sur les très nombreux vœux, la parole sera tout d'abord à Jean-Louis MISSIKA puis à Ian BROSSAT.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ce n'est peut-être pas la peine que nous parlions l'un après l'autre puisque j'ai appris qu'en fait, j'étais la marionnette d'Ian BROSSAT. Il a des talents de ventriloque, c'est pour cela que nous sommes côte à côte. En réalité, quand je parle, c'est Ian BROSSAT qui parle.

Chers collègues, d'abord merci pour la richesse de ces interventions, pour leur qualité, pas toutes, mais pour la qualité d'une bonne partie des interventions. Michel Rocard est mort samedi. Certains d'entre vous le savent, j'étais un proche collaborateur de Michel Rocard. J'ai travaillé avec lui pendant des années, et notamment quotidiennement pendant 3 ans lorsqu'il était à Matignon. Je me suis dit qu'une des façons de rendre hommage à Michel Rocard serait d'essayer de s'inspirer de ses idées, de sa pensée et de sa façon de faire de la politique, en répondant aux uns et aux autres, à propos de ce Plan local d'urbanisme. Michel disait quelque chose d'assez intéressant et d'assez rare chez les politiques. Il disait que la politique n'est pas seulement du verbe mais aussi de la technique. Je crois que le Plan local d'urbanisme est un bon exemple du fait que la politique, c'est de la technique, puisqu'en fait, c'est l'outil principal, le moteur de la fabrique de la ville et de la fabrique d'une ville comme Paris. Et Rocard disait: "Il faut de temps en temps soulever le capot et mettre les mains dans le cambouis." Je vous propose de soulever le capot et de mettre les mains dans le cambouis en regardant ensemble, non seulement les modifications que nous avons proposées, mais les vœux et les amendements que les uns et les autres ont proposés.

Je crois qu'il doit y avoir en tout 91 vœux et amendements. Comme beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais peut-être me contenter d'avoir une approche très technique. Rocard parlait également de devoir de grisaille. Essayons d'appliquer ce devoir de grisaille à l'analyse de ces modifications du P.L.U., et des différents vœux et amendements qui ont été proposés. Rassurez-vous, je me permettrai quand même un peu de polémique politique à la fin de mon intervention.

D'abord, ce P.L.U., c'est un document structurant, beaucoup d'entre vous l'ont dit. Et les différentes modifications du P.L.U. successives, notamment celle de 2009 et celle de 2012, ont permis d'aller plus loin dans le respect du P.A.D.D. en vigueur. Quelle est l'étape que nous franchissons aujourd'hui en 2016 ?

D'abord, nous essayons de rendre le P.L.U. compatible avec les documents de planification réglementaire, le S.D.R.I.F., le P.D.U.I.F., et le P.L.H. parce que le P.L.H. a changé et le P.L.U. doit être conforme au P.L.H., mais aussi avec les documents plus politiques, le Schéma régional de cohérence écologique, le Plan Climat, le Plan Biodiversité.

Deuxième réflexion, nous devons, par cette modification du P.L.U., prendre en compte les évolutions réglementaires significatives en matière d'urbanisme, notamment la loi Duflo qui porte le pourcentage de logement social à 25 %. C'est la loi et nous devons appliquer la loi. Et puis la loi Alur qui supprime le coefficient d'occupation des sols. Comme l'a très bien fait remarquer Jean-François LEGARET, nous utilisons le coefficient d'occupation des sols pour rééquilibrer l'Est et l'Ouest parisien en matière de répartition emploi-logement. Il fallait donc trouver, dans cette modification, une nouvelle façon de continuer à rééquilibrer la répartition des emplois et des logements entre l'Est et l'Ouest parisien, ne serait-ce que parce que nous devons avoir pour objectif de rapprocher les lieux de travail des lieux d'habitation.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure en réponse au rappel au règlement. Mais nous avons travaillé, pendant deux ans, pour faire cette modification du P.L.U. Grosso modo, c'est le temps nécessaire pour travailler correctement, pour écouter ce que les Parisiens ont à nous dire, pour prendre en compte ce que les Conseils d'arrondissement ont à nous dire et pour, éventuellement, tenir compte des remarques du Commissaire-enquêteur.

C'est l'ensemble de ces éléments que nous avons pris en compte et qui ont guidé la constitution de ce nouveau P.L.U., qui pourra être enrichi des contributions émises au travers des différents amendements et vœux qui ont pu être proposés lors du débat.

Je voudrais juste, parce que Michel Rocard parlait également du parler vrai, rétablir les propos exacts que j'ai tenus devant le groupe les Républicains au sujet des Conseils d'arrondissement. Je me suis contenté de vous faire remarquer que, dans les Conseils d'arrondissement, il n'y avait pas de possibilité de faire des amendements au P.L.U. parce que cela se passe au niveau du Conseil de Paris. C'est la seule chose que j'ai dite sur la relation entre les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris. C'est un état de fait lié au règlement intérieur de cette Ville et qui ne traduit aucun mépris de ma part à l'égard des Conseils d'arrondissement.

Puisque nous devons rester dans la légalité, je vais commencer par, si j'ose dire, évacuer les amendements qui ne sont pas recevables juridiquement puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande lors de l'enquête publique. Nous demanderons le retrait de ces amendements. Il s'agit notamment des amendements n° 44 sur la porte de Vincennes, n° 52 sur le 18, rue du Croissant, n° 46 sur le 94, avenue Gambetta et n° 60 sur le 38-40, rue Saint-Maur.

J'en viens maintenant aux conclusions de la Commission d'enquête. Elle a émis, à l'égard de cette modification du P.L.U., un avis favorable avec une réserve et 9 recommandations. La réserve concerne la reformulation rédactionnelle concernant l'entreposage dans le cadre de la création des espaces de logistique urbaine, et nous avons pris en compte cette réserve.

La recommandation n° 1 concerne la place du P.L.U. Le commissaire-enquêteur nous demande de le rendre plus lisible et nous l'avons fait.

La recommandation n° 2 concerne la poursuite des négociations foncières et nous le faisons. Cela se traduit notamment par les accords que nous avons passés avec l'Etat, avec la S.N.C.F. et avec l'A.P.-H.P. A ce titre, nous émettrons un avis défavorable sur l'amendement n° 76 du parti Communiste portant sur Lariboisière. L'accord que nous avons passé avec l'A.P.-H.P. consiste à préparer la mutation du site et l'A.P.-H.P. a accepté d'y faire 50 % de logements sociaux.

En revanche, nous émettrons un avis favorable sur le vœu A-86 du groupe PS sur l'implantation de l'I.N.R.I.A., rue Barrault dans le 13e arrondissement.

La 3e recommandation de la commission d'enquête porte sur l'actualisation des références aux ordonnances du 23 septembre 2015 et au décret du 28 décembre 2015. Nous aurions beaucoup aimé prendre en compte ces références. Malheureusement, le décret de cette loi exclut explicitement les P.L.U., dont la modification a été engagée avant leur parution. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas affiner le fléchage des commerces et des artisanats en intégrant la dimension de la nature de l'activité commerciale.

J'en arrive maintenant aux recommandations 4 et 5 de la commission d'enquête, sur lesquelles le groupe les Républicains a insisté puisqu'il s'agit d'engager une révision du P.L.U. La première consiste à intégrer les critères d'ensoleillement et d'éclairage pour déterminer la hauteur des constructions neuves dans le tissu existant. Je voudrais rappeler qu'il existe déjà des règles de gabarit qui n'ont pas évolué et qui sont garantes de ce point et de la qualité du paysage urbain. La seconde, c'est intégrer des mesures de bonus de constructibilité.

Les nouvelles règles que nous proposons pour favoriser le logement répondront efficacement à l'enjeu de production de logements et ce, dans le respect des gabarits parisiens.

Il n'y a pas lieu, selon nous, d'engager immédiatement de révision du P.L.U. sur ces sujets. C'est notamment le sens de l'avis défavorable que nous porterons au vœu n° 73 du groupe des Ecologistes sur les grandes orientations urbaines et sur le bilan novennal du P.L.U. qui vous est également proposé au vote et qui conclut que la révision n'est pas nécessaire.

La recommandation n° 6 propose d'insérer des outils plus performants en faveur du rééquilibrage vers l'habitat tel que défini dans le P.A.D. Nous avons encore amélioré l'UG 2 en incluant dans le calcul de départ les logements situés en rez-de-chaussée.

La recommandation n° 7 : mettre en place un outil aussi efficace que ce que prévoyait le C.O.S. pour le développement des C.I.N.A.S.P.I.C. La rédaction prévue dans la modification du P.L.U. est en soi déjà facilitatrice puisque C.I.N.A.S.P.I.C. et logements sont regroupés dans la même famille de destination, les S.P.H. Nous avons encore adapté depuis l'enquête avec le fait de faire des C.I.N.A.S.P.I.C. dans les derniers niveaux, c'est-à-dire que les C.I.N.A.S.P.I.C. ne sont pas réservés au rez-de-chaussée et au premier étage.

La recommandation n° 8 est la seule que nous ne suivrons pas. Elle concerne le fait de privilégier les activités portuaires au détriment des circulations douces sur berge, qui devront le cas échéant être détournées. Je dois dire, mes chers collègues, que cette recommandation de la commission d'enquête m'a beaucoup surpris, tout simplement parce que le travail que nous menons - l'appel à projets "Réinventer la Seine" en est une illustration - consiste justement à rendre compatibles les différentes activités le long des berges de la Seine, en faisant en sorte que les activités portuaires de types logistiques ou industrielles ne soient pas une exclusion du droit à l'accès par les riverains, notamment pour faire des promenades à pied ou à vélo. Nous considérons donc que nous défendons la superposition des usages et non pas la contradiction entre les usages des berges de la Seine.

Enfin, la recommandation n° 9 : abroger les servitudes d'alignement pour l'élargissement des voies par une procédure autonome. Il s'agit d'une démarche indépendante de la modification du P.L.U. en cours. Cela pourra s'envisager lors d'une prochaine modification du P.L.U., qu'elle soit générale ou spécifique.

J'en viens maintenant aux différentes propositions qui nous ont été faites. J'ai essayé de les classer de façon un peu rationnelle en 4 grandes catégories, en tenant compte des axes principaux des modifications que nous vous proposons.

Je vais commencer par la logistique urbaine et la place de l'automobile. Il ne vous a pas échappé que nous avons proposé une modification importante du P.L.U. en matière de logistique urbaine par la création d'une nouvelle catégorie, les espaces de logistique urbaine, dans la liste des constructions et installations accueillant des services publics ou d'intérêt collectif, les C.I.N.A.S.P.I.C. Cette décision que vous allez prendre, si vous votez cette modification du P.L.U., est d'une importance considérable parce qu'elle va permettre de traiter effectivement, concrètement, par un maillage de la ville, la question de la logistique du dernier kilomètre et le passage à une logistique urbaine durable et responsable.

La mise en place d'une soixantaine de périmètres de localisation des espaces de logistique urbaine est la condition sine qua non, non seulement pour pouvoir rentrer dans cette nouvelle ère de la logistique mais aussi, chère Anne TACHÈNE, de pouvoir faire une logistique métropolitaine. Quand nous faisons le P.L.U., nous sommes contraints par les limites administratives du territoire parisien mais nous avons tout à fait conscience que lorsque nous créons ces catégories nouvelles de C.I.N.A.S.P.I.C., c'est pour pouvoir permettre une logistique urbaine de proximité mais également une logistique urbaine cohérente à l'échelle de la Métropole et même à l'échelle de la Région, puisque des plates-formes logistiques extrêmement importantes sont hors du périmètre métropolitain. Je pense à la plate-forme de l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy.

Bien évidemment, nous sommes tout à fait d'accord pour engager la réflexion à l'échelle métropolitaine sur cette nouvelle logistique urbaine, mais je crois que ce que nous faisons au niveau du territoire parisien est un acte fondateur pour, justement, engager cette nouvelle logistique urbaine de proximité. Cela va nous permettre également de protéger certains sites de logistique urbaine qui autrement auraient pu être détournés de leur fonction initiale et transformés en bâtiments de nature différente.

Nous faisons par ailleurs évoluer la règle générale pour permettre de creuser en cœur de parcelle, pour permettre le développement de surfaces de logistique notamment. Il s'agit ici de permettre la réutilisation des sous-sols existants en créant des puits de lumière et en faisant descendre le niveau de la cour de plusieurs niveaux. Cela permet de redonner de la valeur d'usage à des surfaces, que ce soit pour de la logistique, du bureau ou du commerce. Il ne s'agit pas de construire des logements. Les règles de gabarit et d'ensoleillement du P.L.U. et les normes sanitaires permettent de s'en assurer.

Je voudrais dire également que cette modification va permettre de lancer le nouvel appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 2" puisqu'il portera plus particulièrement sur la question des nouveaux usages des sous-sols parisiens.

Nous préparons ainsi la mutation de la ville parce que, vous le savez tous, le commerce électronique va transformer la nature des livraisons en ville en permettant physiquement le développement de filières économiques en la matière, en permettant la création d'une filière industrielle de la nouvelle logistique urbaine de proximité. Ce P.L.U. s'inscrit véritablement dans la modernité.

Dans ce contexte que j'ai déjà évoqué, nous émettrons un avis favorable aux vœux de l'UDI n<sup>os</sup> 38, 39 et 40 sur la logistique urbaine et l'implantation de consignes dans le métro.

J'en viens à des sujets qui fâchent et notamment à la diminution de la place de l'automobile en ville. J'ai bien entendu ce qu'a dit Delphine BÜRKLI ; c'était tout à fait magnifique. Nous ne sommes pas contre la diminution de la place de l'automobile en ville. Pardon ? Pas maintenant, exactement, et surtout il faut maintenir les parkings. Mais les parkings sont des aspirateurs à voiture comme les autoroutes urbaines. Si nous fermons... Si nous fermons... C'est d'ailleurs absolument...

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Chers collègues, il y a trop de brouhaha. On arrête les conservations particulières. On arrête les conversations particulières ou alors on sort, ce n'est pas grave. Et on écoute.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Je suis absolument stupéfait. Quand j'ai lu ce vœu, je me suis demandé quand donc les membres du groupe les Républicains prendront conscience que les Parisiens ont changé, que les Parisiens abandonnent leurs véhicules automobiles ? Quand prendront-ils en conscience, quand ils regarderont un certain nombre d'immeubles et verront que les parkings qui sont sous ces immeubles, s'il vous plaît... Je vous ai écoutés silencieusement et avec beaucoup de patience.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Allez poursuivre ces conversations ailleurs. Oui, c'est le groupe socialiste pour le coup.

Comme quoi, moi, d'où que cela vienne... Franchement, on est dans un moment très important, si vous avez des choses à dire, allez les dire ailleurs. Je veux qu'ici, on écoute.



**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Juste pour dire que des parkings aujourd'hui sont partiellement inoccupés. Et ce phénomène va s'accélérer. Le co-voiturage existe, l'auto-partage existe. Les bus à la demande, cela existe. Un Plan local d'urbanisme doit anticiper ces mutations socioculturelles et doit être capable de faciliter la vie, non seulement des Parisiens, mais également des professionnels, parce qu'un élément essentiel de cette décision de ne plus rendre obligatoire la construction de parking - je rappelle qu'elle est autorisée, on ne l'interdit pas, elle est simplement devenue non obligatoire - concerne la transformation des bureaux en logements.

Quand nous avons discuté avec les promoteurs, ils nous disaient que lorsqu'il y avait des immeubles de bureaux sans parking, il était impossible financièrement de transformer ces bureaux en logements, parce que la construction des parkings augmentait le coût de mutation de 20 à 30 %.

Et donc, si nous voulons transformer des bureaux obsolètes en plein Centre de Paris en logements, cette règle sur la fin de l'obligation de faire des parkings en sous-sol, de même que la règle de diminution des obligations en matière de parking pour les bureaux, est une règle absolument indispensable.

Bien évidemment, nous favorisons également le stationnement des deux-roues motorisés en sous-sol au détriment des voitures dans les parkings, et nous favorisons le stationnement des vélos.

C'est pourquoi nous allons émettre un avis favorable à l'amendement n° 48 du groupe Ecologiste portant sur la priorisation du plain-pied pour l'accès au vélo, et pour un équilibre 50/50 dans la répartition entre locaux vélos en clos et couverts et locaux vélos dans des abris au sein des espaces libres.

En revanche, nous émettrons un avis défavorable aux amendements n° 5 et n° 10 du groupe les Républicains, qui souhaitent entraver cette démarche de suppression progressive de la voiture en centre-ville, et un avis favorable, s'il est amendé, au vœu n° 72 du groupe Ecologiste portant sur la transformation à terme du boulevard périphérique en boulevard urbain.

Vous avez ces amendements modifiés sous les yeux.

J'en viens au deuxième point tout à fait essentiel de cette modification du Plan local d'urbanisme, c'est la place de la nature en ville.

Nous augmentons les objectifs d'espaces libres et de végétalisation en proposant une augmentation des obligations de 10 % par rapport à aujourd'hui.

Cette augmentation supplémentaire se fait soit en pleine terre soit en façade, soit en terrasse.

Mais la pleine terre augmente également.

Cette surface complémentaire permet de faire plus tout en s'adaptant à la configuration du site et aux objectifs.

Nous permettons un léger retrait d'alignement pour l'enracinement des plantes grimpantes.

Nous introduisons une obligation de végétaliser les terrasses plates de plus de 200 mètres carrés.

Nous favorisons l'agriculture urbaine, notamment en autorisant les systèmes en toiture pour les serres et les systèmes de production agricole hors gabarit.

Nous développons les espaces verts dans les orientations d'aménagement et de programmation, notamment avec la création du poumon vert du 18e arrondissement que sera le parc de Chapelle Charbon, 6 hectares, et nous créons un article 15 qui est d'une importance capitale parce qu'il met dans le P.L.U. un certain nombre de règles concernant la transition écologique, je pense au traitement des eaux pluviales, à la collecte des déchets, aux performances énergétiques et environnementales des bâtiments.

Enfin, nous intégrons les recycleries dans les C.I.N.A.S.P.I.C. et leur implantation en sera ainsi facilitée.

Alors, là, je vais aborder toute une série de vœux et d'amendements pour donner le point de vue de l'Exécutif.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Rapidement quand même, mais il faut le donner.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable sur les amendements n°<sup>os</sup> 47 et 49 du groupe Ecologiste.

Demande de retrait des amendements n°<sup>os</sup> 62 et 63 portant sur des parcelles du 19e redondantes avec d'autres amendements.

Amendement de l'Exécutif n° 88 établi en lien avec Pénélope KOMITÈS pour améliorer encore la place du végétal dans la ville.

Avis favorable au vœu n° 61 du groupe Ecologiste portant sur la trame verte, trame bleue.

Demande à Danielle SIMONNET de retirer son vœu n° 81 au profit du vœu du groupe Ecologiste puisqu'il est similaire.

Avis favorable sur l'amendement n° 50 du groupe Ecologiste qui concerne l'article 15 pour augmenter les prescriptions en matière de matériaux biosourcés.

Avis favorable pour l'amendement n° 59 portant sur l'article 15 en U.G.S.U.

Concernant le vœu n° 66 portant sur l'O.A.P. des berges, c'est un avis favorable sachant que le caractère minéral du site est partie constituante de son patrimoine, et que l'ABF aura son mot à dire.

Enfin, concernant l'amendement n° 46 du groupe Ecologiste portant sur l'O.A.P. Schéma de cohérence écologiste, nous proposons un amendement rédactionnel.

En matière de commerce et d'artisanat, beaucoup d'entre vous l'ont dit, notamment les maires d'arrondissement y compris les maires de l'opposition, nous avons fait un travail de concertation avec les 20 mairies d'arrondissement et l'essentiel des demandes ont été prises en compte, nous rajoutons 37 kilomètres de protection avec l'intégration de demandes faites à l'enquête, cela fait plus 15 % de linéaires protégés, 256 kilomètres de linéaires étant déjà proposés dans le P.L.U. en vigueur, et nous proposons un avis favorable aux amendements n° 26 et 35 du groupe LR, pour rajouter des linéaires dans le 5e et le 15e arrondissement.

J'en arrive maintenant au logement, nous avons créé une nouvelle règle pour protéger et développer le logement, à cause de la suppression du C.O.S.

M. LEGARET dit qu'elle est plus sévère que la précédente, je conteste formellement ce point de vue, elle n'est pas plus sévère, elle est différente et permet tout de même de faire du bureau dans les zones déficitaires en logement, notamment dans tout l'Ouest parisien de façon significative, Monsieur LEGARET, contrairement à ce que vous dites.

Mais si nous voulons rapprocher les lieux de travail des logements, il faut faire davantage de bureaux et de lieux de travail dans l'Est et le Nord de Paris, et même dans le Sud d'ailleurs qu'à l'Ouest, et c'est exactement cela le mécanisme que nous avons mis en place.

En ce qui concerne les autres volets d'action en faveur du logement, beaucoup de choses ont déjà été dites, il y a une évolution des servitudes par zone, mais je laisserai mon collègue Ian BROSSAT dire un certain nombre de choses.

Nous faisons un effort significatif pour le logement intermédiaire et là aussi je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit aussi bien par le groupe centriste que par le groupe les Républicains.

Les réserves pour le logement intermédiaire et la possibilité de faire du logement intermédiaire dans les zones qui ne sont pas déficitaires en logements sociaux sont de véritables avancées et montrent que nous avons une conception équilibrée du développement et de la mixité sociale en matière de logement.

Je voudrais non pas souligner la créativité de la droite parisienne, mais quand même, être aussi stupéfait que je l'ai été par votre amendement en ce qui concerne la circulation et les parkings, sur ce que vous avez fait en matière d'amendement et de vœu dans le domaine du logement.

Le groupe LR a déposé 35 amendements et vœux. 25 de ces amendements sont contre le logement social. Plus de 70 % de vos amendements essaient directement ou indirectement d'empêcher le développement du logement social à Paris.

Et les règles de pourcentage ou sur les servitudes en logement social, je mettrai parmi les amendements les plus stupéfiants celui de la maire du 17e arrondissement, qui demande que le 17e soit exclu de la zone de déficit de logement social, c'est magnifique. Je dois dire que l'on est dans le sublime.

Bien évidemment, l'Exécutif émettra sur ces amendements des avis défavorables.

Je voudrais dire un mot des actions localisées sur les nouveaux projets urbains et l'actualisation des projets en cours, la modification du P.L.U. prévoit de rendre aménageables des territoires actuellement grands services urbains

en les intégrant dans la zone UG, cela concerne Saint-Vincent-de-Paul, gare de Lyon - Daumesnil, Ordener, Hébert, Chapelle Charbon.

Bien évidemment, la modification du P.L.U. créé pour ces nouveaux projets, des orientations d'aménagement et de programmation, et actualise les O.A.P. des projets urbains déjà lancés. Je voudrais dire au passage à Mme BOILLLOT, que si jamais il n'y a que 12 emplacements réservés pour les crèches, c'est que l'essentiel de ces équipements publics, de ces nouveaux équipements publics que ce soient les crèches, les écoles, les gymnases ou les piscines, sont dans les zones d'aménagement concerté, et donc apparaissent en réalité dans cette partie du P.L.U., qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation.

Il est assez logique que l'on fasse de nouveaux équipements publics là où l'on crée de nouveaux logements et c'est pour cela que vos remarques sont non pas dénuées de sens, mais doivent être relativisées considérablement.

Les O.A.P. ont vocation à tracer les objectifs urbains et c'est le sens de l'avis favorable pour les amendements n° 42 Paris nord-est et n° 43 Ordener - Poissonniers que nous proposons, de même pour l'amendement n° 45, gare de Lyon-Daumesnil, qui cible les circulations douces. Donc avis favorable pour ces trois amendements.

Un mot sur le patrimoine : 47 adresses font l'objet d'une proposition de classement "protection Ville de Paris". Là aussi, ce n'est pas négligeable. Il s'agit de demandes formulées à l'enquête. Nous émettrons un avis favorable au vœu n° 34 du groupe les Républicains pour transmettre les études qui ont permis d'établir la liste des adresses à protéger.

Enfin, sur les équipements, la modification du P.L.U. prévoit l'ajout de réserves supplémentaires. J'ajoute que la catégorie C.I.N.A.S.P.I.C. permet, justement, d'avoir des équipements publics dans les réserves LS100-100. Donc nous émettrons, à ce titre, un avis favorable au vœu n° 77 du groupe Communiste - Front de Gauche pour engager les études pour la création de futurs équipements publics, notamment dans les quartiers populaires.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. C'était une explication très technique, mais je l'assume complètement parce que la technique, c'est aussi de la politique.

Merci à vous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Jean-Louis. Bravo, Jean-Louis MISSIKA, pour cette explication qui va dans le détail parce qu'il faut aller dans le détail.

Maintenant, Ian BROSSAT va aussi exprimer le point de vue de l'Exécutif, notamment sur cette dimension relative au logement.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots en complément de ce que Jean-Louis MISSIKA a excellemment dit à l'instant.

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement les différents orateurs qui se sont exprimés et qui, à juste titre, ont relevé que le logement a une place très importante dans ce P.L.U. modifié parce qu'il s'agit effectivement d'une priorité de notre mandature : le logement social à destination des familles, des étudiants, des jeunes travailleurs, le logement intermédiaire à destination des classes moyennes. D'ailleurs, plusieurs dispositions dans le cadre de ce P.L.U. vont nous permettre d'avancer pour faire du logement intermédiaire, mais aussi de l'accession à la propriété.

Je suis quand même frappé, de discussion en discussion, de débat en débat, de voir à quel point la droite parisienne reste accrochée à un certain nombre de lubies. D'ailleurs, je suis quand même frappé aussi par cela. Vous nous avez expliqué, lors des dernières élections municipales, que l'arrivée de Mme KOSCIUSKO-MORIZET allait contribuer à moderniser la droite parisienne. Le discours que vous avez tenu tout au long de cette matinée sur ce P.L.U., excusez-moi de vous le dire, mais c'est le discours que vous tenez à Paris depuis plus de vingt ans, qui est un discours d'hostilité au logement social, un discours d'hostilité au brassage social, un discours d'hostilité à la mixité. De bout en bout, on n'a entendu que cela dans vos interventions.

D'ailleurs, le fait que l'essentiel de vos vœux et amendements soient des vœux qui visent à empêcher la production de logements sociaux, le fait que, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, vous proposiez une espèce d'extraterritorialité qui fait que l'on ne pourrait plus considérer qu'il y a une zone de déficit dans un arrondissement qui, aujourd'hui, compte moins de 13 % de logements sociaux, tout cela montre que vous n'avez changé en rien et que vous radotez éternellement les mêmes leçons anti logement social.

Je crois que ce débat est très utile parce qu'il nous permet de montrer qu'il y a bien deux visions de Paris : la nôtre, qui défend l'idée que ceux qui travaillent à Paris, ceux qui produisent des richesses à Paris doivent avoir le droit de vivre à Paris, et l'autre, une vision, ma foi, assez datée, assez ringarde, qui est une vision excluante,

exclusive de Paris. En tout cas, cela permet aux Parisiennes et aux Parisiens de se faire des idées claires sur le débat parisien.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Ian BROSSAT, qui a raison de rappeler des vérités.

Allez-y, vous allez aggraver votre cas avec vos théories sur le communisme moderne. Je vous propose plutôt de vous en tenir là. Les grands théoriciens politiques ne sont pas forcément tous dans cette salle et on va s'en tenir au P.L.U. et au vote du P.L.U.

A présent, il y a un temps de parole de cinq minutes adressées et données... Mais si vous ne voulez pas de ce temps de parole, ce n'est pas grave, on peut aller plus vite. Ce temps de parole va être donné à chacun des présidents de groupe.

Tout d'abord, la parole est donnée à Mme la Présidente du groupe les Républicains pour cinq minutes.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Sans surprise, nous voterons contre cette modification. Comme je l'indiquais au tout début de notre débat, ce texte n'est pas anodin puisqu'à travers le P.L.U., c'est toute une vision de la ville que l'on approuve ou que l'on désapprouve, et pas seulement une succession de projets.

Nous devons constater que nous n'avons pas la même vision de Paris, pas plus que nous ne sommes d'accord sur la façon de faire vivre et respirer notre ville. Page après page, vous nous proposez, dans le document du P.L.U., une vision idéologiste et dirigiste de Paris.

Idéologique, parce que décernant les mauvais et les bons points, favorisant ce qui vous plaît, comme récemment sur les kiosques, bloquant ce qui ne vous plaît pas. Le logement social, c'est bien. Le logement privé, c'est mal. La logistique urbaine, c'est bien. Les bureaux, c'est mal. Le vélo, c'est bien. Le transport individuel, c'est mal. Les propriétaires, c'est mal. Les grands magasins, c'est mal. Et j'en passe. Le P.L.U. se transforme petit à petit, modification après modification, en un instrument d'éviction de Paris de tous ceux que vous n'aimez pas, et ils sont nombreux !

Madame HIDALGO, que ferez-vous quand tous ces gens seront partis, quand vous aurez réussi à chasser toutes les classes moyennes, quand tous les bureaux seront partis en périphérie, comme en attestent les statistiques sur la baisse des bureaux à Paris ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On laisse parler.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Quand à force de mesures anti-mobilité, les entreprises seront également parties pour des cieux meilleurs.

Que ferez-vous quand vous aurez tellement bétonné Paris que plus personne ne voudra y vivre, sauf ceux qui y sont obligés - vos obligés, d'ailleurs - par la grâce d'une politique de peuplement que ne renieraient pas les lointains prédécesseurs de M. BROSSAT, dans les années 1950 ?

Avez-vous pensé une seule seconde que ceux que vous maltraitez, ce sont justement ceux qui paient des impôts, ceux qui vous fournissent de quoi financer votre politique et pensez-vous que vous allez pouvoir éternellement jouer au bonneteau avec les finances de la Ville, comme vous l'avez fait récemment ?

Oui, cette vision est idéologique, mais elle est surtout dirigiste. En témoignent pas moins de 400 emplacements réservés au logement, près de 300 supplémentaires pour cette seule modification. Là où, traditionnellement, l'urbanisme a pour objet de façonner l'image de la ville, d'en encadrer l'évolution, d'en réguler les usages, les espaces publics, vous choisissez au contraire d'imposer et de contraindre à l'échelle de la parcelle. Pour arriver à vos fins, ou plutôt à celle des amis communistes, vous n'hésitez pas à dévoyer les outils mis à disposition. L'outil mis en place pour la politique du logement, c'est le P.L.H., par nature général. Vous lui préférez le P.L.U. que vous dévoyez, car il permet juridiquement d'imposer une affectation parcelle par parcelle. Mais comme pour le droit de préemption urbain, avez-vous pensé à informer les propriétaires de ce qu'ils n'ont plus le droit de faire ? Non, bien sûr. C'est tellement plus simple de spolier en silence.

Les emplacements réservés, c'est quelque chose qui a été initialement inventé pour des motifs d'intérêt collectif, pour pouvoir, dans le temps, bâtir des espaces ou des équipements publics qui bénéficient à tous. Alors, bien sûr, comme pour les préemptions dans le diffus, vos amis au Gouvernement ont mis dans la loi Alur les outils nécessaires à ce type d'action qui, d'ailleurs, peuvent occasionnellement être légitimes dans certains cas particuliers. Là, vous généralisez à un point tel que vous en faites l'outil d'une quasi municipalisation des sols, manifestement votre modèle ultime, parce que, curieusement, quand on parle d'emplacements réservés pour les espaces verts et récréatifs, vous êtes beaucoup moins alerte. Il faut bien se laisser la possibilité de bétonner un peu plus.

Paris, hors de ces bois périphériques, est l'une des villes les plus denses au monde. Pourtant, ça et là, il subsiste encore de nombreux espaces verts de petite dimension, que ce soient des espaces verts ou récréatifs publics, ou des espaces privés. Plutôt que de les grignoter petit à petit, comme vous le faites, nous vous demandons au contraire de les recenser, de les cartographier, de les protéger. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions garantir que l'évolution de Paris se fera dans la sérénité et préservera une certaine respiration de la ville et le bien-être de ses habitants.

Madame la Maire, quand il s'agit de vos discours, des textes généraux présentant cette modification, vous n'êtes pas avare de superlatifs sur la nécessité d'une politique environnementale, sur la construction d'une ville où il fait bon vivre. On croirait entendre vos alliés verts. Mais pourquoi ne traduisez-vous pas ces belles paroles en actes ? Pourquoi vouloir toujours grignoter les quelques espaces de respiration qui restent au profit d'une idéologie datée, celle de vos alliés communistes cette fois ? A quoi sert-il d'imposer dans tous les projets la végétalisation, le maintien d'une surface en plein air ? Ce sont de bonnes mesures, certes, mais quel sens ont-elles si, parallèlement, vous détruisez les espaces de respiration existants ?

Nous avons proposé plusieurs vœux destinés à les protéger. Soyez cohérente, occasionnellement, avec vos discours. Acceptez-les, et peut-être alors pourrions-nous revoir notre vote ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Il est clair que ce P.L.U. est évidemment un trompe-l'œil. Au fond, c'est bien le logement et la politique du logement, qui est au cœur de ce P.L.U., et c'est bien votre politique de logement social. Sous couvert de végétalisation des façades et des terrasses, en fait, le P.L.U. s'est mis au vert, il passe une partie du fret, mais il passe à côté de ce qui devait être l'objectif prioritaire de votre mandature, c'est-à-dire offrir à l'ensemble des Parisiens une réponse à leur problème n° 1 : trouver un logement convenable à Paris.

Et là encore, malgré vos déclarations d'intention - j'ai bien entendu les intonations dialectiques de Ian BROSSAT la main sur le cœur -, cette préoccupation majeure du logement est maltraitée dans ce P.L.U., en ce sens qu'elle est abordée par le prisme unique d'un renchérissement démagogique de l'offre de logements les plus sociaux, P.L.A.-I. et PLUS, qui réduit l'offre de logement intermédiaire P.L.S. et P.L.I. de façon drastique à Paris, obligeant ainsi 90 % des ménages parisiens à se loger tant mal que bien dans le parc locatif privé ou chercher fortune au-delà de la frontière du périphérique, parce qu'ils ont compris qu'ils n'étaient pas prioritaires dans votre politique.

Car quelle est la réalité ? Il y a à Paris 1.100.000 ménages, 49 % de ces ménages ont des revenus effectivement qui les rendent éligibles au logement social P.L.A.-I. et PLUS, c'est-à-dire les deux catégories les plus bases, mais il reste 51 % des ménages parisiens qui doivent se loger dans le parc intermédiaire et le parc locatif privé. Et que faites-vous pour ces 50 % des ménages parisiens ? Alors, soyons francs, vous ne faites rien pour les 20 % qui ont des revenus supérieurs au seuil des logements aidés. Paris, d'ailleurs, est sur ce plan dans une situation d'érosion des investissements privés et de la construction de logements sans précédent. Vous ne faites rien non plus pour aider à l'accession à la propriété. Pour vous, Paris doit être et doit rester une ville de locataires à vie, au moins pendant leur vie active, jusqu'à l'âge de la retraite où, cette fois, on peut les dégager en province. Pour vous, la propriété, ce n'est pas le vol, c'est du superflu. C'est votre conception du patrimoine, c'est votre sensibilité sociale, ce n'est pas la nôtre.

Enfin, pour 30 % des ménages parisiens dits "intermédiaires", vous ne faites presque rien, et c'est cela qui va justifier, pour notre groupe UDI-MODEM, un vote négatif sur votre P.L.U. D'ailleurs, ces 30 % n'attendent plus rien de vous. En effet, seuls 8 % de la demande de logement émanent de personnes éligibles au P.L.S. ou au P.L.I. et en attendant, ils se ruinent dans le parc locatif privé ou quittent Paris. Pourquoi ? Parce que sur les 245.000 logements aidés à Paris, seuls 6 % sont des P.L.S. Voilà où vous avez mis le niveau des logements intermédiaires : P.L.S., c'est-à-dire catégorie S.R.U. à Paris. 2 % de P.L.A.-I., 66 % de PLUS et 6 % seulement de P.L.S.

Alors, vous allez me dire que cela ne fait pas 100 %. En effet, il reste 25 % de P.L.I. hors cadre S.R.U., mais que vous avez décidé de supprimer à grand feu, d'ailleurs - j'allais dire à petit feu : non -, de conventionner, c'est-à-dire de sortir de ce parc pour atteindre des objectifs déraisonnables et inégalitaires de logements sociaux.

Votre politique du logement est injuste et déséquilibrée ; elle est injuste et inégalitaire car il est illusoire de penser que Paris doit construire autant de logements sociaux qu'il y a de demandes ; elle est injuste et inégalitaire pour les Parisiens car la demande est désormais francilienne, ce qui accroît la pression sur la demande strictement parisienne ; elle est injuste et inégalitaire car il n'y a pas ou peu de rotations, malgré vos efforts, dans le parc social ; elle est injuste et inégalitaire car au bout du compte, chaque année, seules 8 % des demandes peuvent être

satisfaites ; elle est injuste parce que les besoins de logement des personnels hospitaliers, des policiers, des grands services municipaux parisiens et tant d'autres ne trouvent pas de solution à Paris.

C'est dans ce sens que vont les vœux déposés par le groupe UDI-MODEM. Ce n'est pas comme ça, Madame la Maire, Monsieur MISSIKA, que l'on construit une ville solidaire. La politique de logement est déséquilibrée parce que le prétendu rééquilibrage Est-Ouest est un discours et non une réalité ; déséquilibrée parce que 50 % des logements sociaux parisiens sont concentrés dans trois arrondissements : le 13e, le 19e, le 20e, et le 14e et le 18e progressent et augmentent ce déséquilibre à grands pas ; elle est déséquilibrée car vous appréciez le caractère déficitaire de logement social, non pas par arrondissement comme le pensent la majorité des Parisiens et l'opinion publique, mais par un îlot, îlot I.R.I.S., en trompe-l'œil, voilà ! 919 îlots I.R.I.S. à Paris, soit dix fois plus que de quartiers, politiquement, pratiquement par pâté de maison. Alors, avec ce zonage-là, en effet, 90 % de Paris est déficitaire en logements sociaux, ce qui vous permet de consolider ce déséquilibre, à l'Est et dans le Sud de Paris, y compris avec votre petit scalpel immobilier, la préemption dans le diffus.

C'est au nom de ce P.L.U. injuste et inégalitaire que nous voterons contre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais, en guise d'explication de vote, rappeler brièvement la position de notre groupe sur cette modification du P.L.U. et les raisons qui nous conduiront à la voter.

D'abord, je voudrais souligner combien le bilan tiré au bout de neuf années de mise en place du P.L.U. est satisfaisant. Il faut nous en féliciter car, oui, Paris a changé, en mieux, et beaucoup de ces changements ont réclamé du courage politique, un sens de l'anticipation, une vision de la ville et des outils comme le P.L.U. pour les rendre opérationnels.

Si nous votons aujourd'hui la modification du P.L.U., c'est parce qu'elle intègre des modifications législatives et réglementaires nouvelles, des documents de planification de niveau supérieur, régionaux et métropolitains notamment, mais c'est surtout parce que cette modification qui nous est proposée nous permet de mieux répondre aux objectifs politiques de la mandature, que nous avons clairement proposés aux Parisiens en 2014 et pour lesquels ils nous ont accordé leur confiance.

Alors, c'est d'abord et avant tout, en effet, la priorité au logement, au logement pour tous, avec la mise en place de 10.000 logements nouveaux par an, accessibles à toutes les catégories sociales, familles modestes comme classes moyennes, et dans tous les arrondissements, nous avons atteint les 20 % de logements sociaux fixés par la loi S.R.U. en 2013. Nous sommes résolus à atteindre à l'horizon 2030 l'objectif de 30 %, ce qui nécessite - je les entends souvent opposés entre eux par l'opposition municipale - des objectifs qui doivent aller ensemble : constructions nouvelles, transformation de bureaux en logements, et aussi un rééquilibrage entre les différents arrondissements et entre l'Est et l'Ouest de Paris.

Sur chaque projet de logements sociaux à ce Conseil, nous entendons la droite tergiverser, souvent voter contre avec, à chaque fois, une prétendue bonne raison qui cache très mal son refus du logement social. Je veux d'ailleurs pointer les contradictions des interventions des membres du groupe les Républicains. Un intervenant nous dit que nous ne construisons pas assez, un autre nous dit que nous construisons trop : il faut dénoncer cette hypocrisie. Et puis, il faut aussi le dire, il y a une vision très XXe siècle de la ville, y compris d'ailleurs par un anticommunisme primaire exprimé dans chaque débat, mais il y a une chose dont visiblement vous n'avez jamais entendu parler, c'est de la crise du logement, parce qu'elle, vous ne nous en parlez absolument jamais !

Alors, oui, ce P.L.U. va créer les conditions de nos objectifs de logement, conforter la diversification du parc résidentiel au bénéfice de la mixité sociale, mais ce P.L.U. combine aussi le besoin de logement avec la qualité de vie des Parisiens et la volonté de faire une ville durable. Il va permettre de faciliter la végétalisation de l'espace public, de poursuivre le programme d'agriculture urbaine que Pénélope KOMITÈS développe tambour battant.

De même, il constitue un outil indispensable pour mettre en œuvre les objectifs affirmés lors du Sommet des maires de la COP 21 : il faut faire émerger des projets à haute performance environnementale et développer la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Et puis, en matière d'amélioration de la qualité de vie et de développement de l'attractivité, cette modification du P.L.U. permet aussi de flécher de nouveaux équipements publics, de conforter la priorité aux modes de déplacement doux et aux transports en commun. Jean-Louis MISSIKA a bien montré la schizophrénie du groupe les Républicains par rapport à la voiture en ville. Ce P.L.U. permettra aussi d'intégrer 35 kilomètres supplémentaires de

protection commerciale en lien avec les mairies d'arrondissement. Je veux saluer aussi le travail réalisé par Olivia POLSKI.

Je voudrais pour conclure remercier tout particulièrement la Maire de Paris, les différents adjoints, au premier rang desquels Jean-Louis MISSIKA et son cabinet pour la grande capacité de dialogue avec les groupes politiques, en tout cas avec le nôtre qui, en effet, a beaucoup travaillé sur le P.L.U.

Je voudrais saluer la capacité de dialogue et de travail constructif avec les équipes des mairies d'arrondissement. Les situations sont très différentes d'un arrondissement et d'un quartier à l'autre, nous savons que les difficultés peuvent se nicher dans les détails. Grâce au travail mené, nous avons réussi à faire rentrer les particularités locales dans le cadre général d'un P.L.U. Chacun a fait des efforts en ce sens pour une coproduction positive pour les Parisiens.

Nous disposerons, si ce P.L.U. est voté, d'un outil très fort pour améliorer la ville, pour la protéger et la projeter dans l'avenir à la fois.

C'est pourquoi, bien évidemment, nous le voterons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur David BELLIARD, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme ces débats l'ont de nouveau montré, les écologistes voient la ville comme un levier essentiel de la transition écologique. Ce sont les raisons qui font que, oui, Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes exigeants sur les avancées que permet une modification du Plan local d'urbanisme, tant sur le règlement général que sur les destinations prévues sur certaines parcelles.

Nous ne sommes pas ici dans la vulgate d'un débat technique mais nous donnons à voir notre vision de Paris et de la ville en général, vision que nous nous devons de confronter.

Comme l'a exprimé ma collègue Galla BRIDIER, notre groupe s'est beaucoup investi sur cette modification du P.L.U. Nous avons été dans une dynamique constructive, positive, fait de nombreuses propositions et interpellé l'Exécutif sur ce qui nous semblait essentiel à prendre davantage en compte dans un dialogue, dont je salue ici la qualité et le niveau d'écoute, tant au niveau de votre cabinet, Madame la Maire, que celui de votre adjoint, Jean-Louis MISSIKA, que des services que nous avons mis à contribution.

Pour tout ce travail, je tenais ici, au nom de l'ensemble de mon groupe, à les en remercier.

Il y a des précédents à cette exigence. J'ai en tête la révision du P.L.U. de 2006 que les écologistes n'avaient pas votée, notamment parce qu'elle instaurait la vision d'une ville dédiée aux bureaux et l'absence de mesures positives sur l'empreinte écologique de Paris.

Ce P.L.U. se situait à l'opposé de la ville solidaire et ouverte, mixte et diversifiée que nous voulons bâtir. Depuis, les années ont passé, le contexte s'est modifié, les changements climatiques se sont accentués et la violence des transformations auxquelles nous devons faire face, nous incite à faire des métropoles des îlots d'un monde qui peut, qui doit se transformer.

Nous voulons une ville où toutes et tous peuvent se loger, une ville qui respire, libérée notamment de la frontière que constitue son périphérie, une ville qui consomme moins d'énergie, voire qui en produit, une ville protectrice pour la faune et la flore dans toutes leur biodiversité, une ville enfin où on peut utiliser des modes de déplacement doux et des transports en commun pour se déplacer.

Nous pouvons aller plus loin vers ce cap et montrer encore plus de volonté dans la mue écologique nécessaire dont nous devons être les acteurs. Loin des caricatures que je viens d'entendre dans les rangs de l'opposition, les discussions de ces dernières semaines ont montré que, de cette analyse partagée, avaient germé de nombreux points de convergence entre nous.

Vous l'avez rappelé dans votre intervention introductive, Madame la Maire, ces points sont nombreux : sur le logement, sur le rééquilibrage Est/Ouest, sur la végétalisation, sur la logistique urbaine. Tous ces éléments, pour nous, vont dans le sens de cette ville que nous voulons construire.

Suite à nos discussions avec l'Exécutif ces derniers jours, nous pourrions compter sur de nombreuses améliorations. Je ne vais pas toutes les citer ici mais je pense notamment à l'obligation qui sera faite aux promoteurs

d'utiliser des matériaux recyclables et de respecter des normes de haut niveau en termes de consommation d'énergie dans les nouvelles constructions, à l'attention toute particulière que nous accorderons à la qualité de la végétalisation dans le respect de la biodiversité, ou encore à la préservation des équipements sportifs au sol.

Enfin, je n'oublie pas les avancées sur des sites particulièrement emblématiques pour l'écologie à Paris, ainsi de la pelouse de Reuilly dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et le Bois Dormoy dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Sur ces deux parcelles, nous constatons avec satisfaction que des accords ont été trouvés pour avancer vers leur préservation.

Donc, oui, des avancées mais aussi des points sur lesquels nous continuons à acter des divergences. Nous continuons notamment à refuser la végétalisation marketing qui trop souvent apparaît comme l'horizon ultime du vert dans la ville ou encore la lutte contre la surdensité.

Cette surdensité que nous pourrions encore malheureusement constater dans le projet de la parcelle Ménilmontant, qui sera soumis au vote de notre Conseil durant cette séance, surdensité aussi qui trouve dans cette modification du P.L.U. sa manifestation avec la question des affouillements ou encore celle des hauteurs. Dans un Paris majoritairement haussmannien, très dense, les hauteurs ajoutent au sentiment d'étouffement.

Cette modification du P.L.U., vous l'avez compris, ne dessine pas encore la vision dont nous rêvons. Pour nous, elle n'est pas parfaite. Mais pour reprendre les vers d'Yves Bonnefoy qui nous a quittés il y a quelques jours : "S'il faut aimer la perfection parce qu'elle est le seuil, il faut aussi la nier aussitôt connue, l'oublier morte, l'imperfection, c'est la cime." Un vote, c'est toujours une forme de réduction à un choix binaire d'un processus souvent complexe, le signe ou la cime de l'imperfection pris dans son acceptation positive. Dans cet esprit, nous voterons favorablement cette modification du P.L.U.

A cause de toutes ces avancées et malgré ces imperfections, et nous continuerons à lutter, projet par projet, parcelle par parcelle, pour que notre vision soit entendue et défendue.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous.

Et j'apprécie beaucoup, y compris l'approche un peu théorique sur perfection et imperfection. Je vous rejoins complètement sur ce point-là aussi.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre groupe votera pour cette modification du Plan local d'urbanisme parce qu'il est bien marqué à gauche. Et d'ailleurs la droite ne s'y est pas trompée en concentrant l'essentiel de ses attaques contre l'augmentation du parc social dans notre ville.

Je voudrais dire à la présidente du groupe LR que l'on a bien compris qu'elle défendait les 1 % qui détiennent toutes les richesses et que nous menons, nous, une politique pour les 99 % des Parisiens, dont la priorité est le logement, les services publics, les espaces verts et la lutte contre la pollution.

D'ailleurs, ma chère collègue, je pense que vous passez très peu de temps en permanence d'élus parce qu'à chaque permanence d'élus, qu'est-ce que nous demandent les Parisiens ? Du logement social, des places en crèche, la lutte contre la pollution.

Alors, bien sûr, ce vote nous permettra de faire progresser de façon décisive deux fortes priorités portées par les Parisiens : le logement social et les équipements publics.

Nous avons beaucoup travaillé avec nos adjoints. Je salue notamment notre collègue Ian BROSSAT mais aussi Jacques BAUDRIER qui ont apporté un travail constructif et productif pour la majorité de gauche. Ainsi la modification du P.L.U. a permis l'inscription de 240 nouvelles réserves pour la création de logements sociaux.

Le vote du vœu du groupe PCF-Front de Gauche en faveur de la création d'équipements publics a permis d'identifier 14 nouveaux sites pour engager la création et la requalification d'équipements publics structurants, notamment piscines, centres sportifs, centres d'animation, bibliothèques-médiathèques, conservatoires. L'ensemble de ces équipements structurants seront pour l'essentiel localisés dans les quartiers populaires.



Suite au vote de ce vœu, l'Exécutif parisien fait le choix de s'engager dès maintenant dans un programme de construction de 5.000 nouvelles places en crèche au-delà de 2020 qui viendront s'ajouter aux 5.000 qui seront construites avant 2020.

Ainsi, les fortes priorités données à la création de logement social et d'équipements publics vont permettre de travailler dans la perspective d'offrir à terme une place en crèche à toutes les familles qui en font la demande.

Nous avons aussi été entendus quant à la mise en œuvre de la M.I.E. "Fabriquer à Paris" et l'Exécutif s'est engagé à être attentif à la mise à disposition de parcelles liées à la production, à la fabrication, à la réparation, dans le but de maintenir et de développer l'emploi industriel à Paris.

Notre vœu quant au maintien et à la diversification du commerce parisien, pour lutter contre le grignotage des grandes enseignes, sera accueilli favorablement à l'occasion de notre proposition de délibération que nous présenterons demain pour l'ouverture de halles alimentaires dans Paris.

Cela dit, nous nous abstiendrons sur l'amendement présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts, l'amendement n° 56 concernant la parcelle du 94, avenue Gambetta. Nous pensons que, sur cette parcelle, il y a matière à réfléchir. Notamment, plutôt que d'avoir un grand centre commercial, pourquoi pas une coopérative, pourquoi pas une structure d'économie sociale et solidaire, pourquoi pas une halle alimentaire.

Notre proposition d'aller vers plus de logement social sur la parcelle du quai de Valmy sera approuvée au cours d'un prochain Conseil. Il sera confirmé que c'est bien 70 % de l'opération qui seront du logement social et nous continuerons d'agir pour que, dans cette opération immobilière, soit créé un équipement de petite enfance.

Nous avons un seul regret, Madame la Maire, c'est que notre amendement concernant le maintien de la totalité de la parcelle de l'hôpital Lariboisière en grand service public n'ait pas été retenu. Cela dit, nous voterons favorablement pour la modification de ce P.L.U.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous aussi, Monsieur le Président.

Je vais donner la parole au président Jean-Bernard BROS pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je souhaite, à ce stade et au nom de notre groupe, saluer le sérieux du travail mené par l'adjoint en charge de l'Urbanisme.

Les Parisiens ont été associés à cette démarche de modification du P.L.U., que nous allons conclure dans quelques instants.

La concertation a alimenté notre réflexion pour façonner le devenir de notre ville et bâtir un projet qui réponde aux attentes des habitants. Nous rêvons d'un Paris comme une ville ouverte, alliant les bienfaits de la nature et les avantages d'un monde urbain.

Pour atteindre cette ambition, certains penseront que ce document ne va pas assez loin, assez vite. Ou d'autres, l'inverse, bien entendu.

Baudelaire disait, alors bouleversé face aux profonds changements de Paris, "le Vieux Paris n'est plus, la forme d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur des mortels". Tous attachés à notre Ville de Paris, nous la voyons cependant évoluer et nous devons lui donner le cadre nécessaire pour cela.

Concernant les vœux rattachés, je souhaitais intervenir sur deux points. Nous partageons mais seulement en partie, les considérations de l'amendement UDI-MODEM sur le logement intermédiaire, nous nous abstiendrons donc. En outre, si un centre de ressources sur l'agriculture urbaine est une idée intéressante, nous pensons que des précisions financières manquent. C'est pourquoi nous nous abstiendrons également.

Mes chers collègues, cette modification générale était nécessaire pour intégrer des évolutions législatives, cela a été dit pour intégrer nos ambitions en matière de ville verte. La révision du P.L.U. est l'occasion de préserver et de promouvoir le caractère singulier de notre ville, tout en conjuguant un environnement embelli avec les développements de projets urbanistiques structurants.

Mes chers collègues, la modification du P.L.U. s'inscrit dans une démarche que les membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants soutiennent pleinement et voteront avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je peux vous dire vraiment ma joie, ma satisfaction de voir d'abord la qualité des débats qu'il y a eus avant de procéder au vote, la qualité des débats, le travail extrêmement sérieux, rigoureux qui a été fait par les adjoints autour de Jean-Louis MISSIKA, d'Ian BROSSAT, vous avez souvent cité d'autres adjoints, Pénélope KOMITÈS ou Olivia POLSKI qui sont intervenus dans tout ce travail, Jacques BAUDRIER et Colombe BROSSEL.

Mais je veux vous dire que c'est un moment très important et je veux que nous le goûtions ensemble, où toute la majorité qui a porté un projet en 2014 se trouve rassemblée. Rassembler, cela ne veut pas dire uniformité des points de vue et le fait que nous serions tous devenus interchangeables. Si on était tous interchangeables, on ne serait pas aussi créatif et représentatif d'une diversité de Parisiens.

Mais aujourd'hui, avec l'annonce qui a été faite par les Présidents de groupe de cette majorité, je veux vous dire que je suis vraiment très fière et très émue d'être votre animatrice principale, mais sans vous, rien ne pourrait être fait, et je peux vous dire que cette diversité, ces influences qui sont venues marquer ce P.L.U. sont quelque chose de très fort, c'est quelque chose de solide. C'est une équipe solide qui est vraiment dédiée, exclusivement dédiée à l'intérêt des Parisiens et dans une vision que nous avons partagée en 2014 et que nous continuons à partager aujourd'hui. Je veux dire mes remerciements, ma gratitude et ma fierté d'animer cette équipe.

Mais je veux aussi remercier les fonctionnaires, les agents autour du Secrétariat général, de la D.U., toutes les directions qui ont énormément travaillé et tous nos collaborateurs, parce que cela a été aussi une entreprise collective dans laquelle l'administration de cette belle mairie a, comme toujours, été plus qu'à la hauteur. Merci.

Nous allons passer au vote. Nous allons donc prendre l'ensemble des votes, puisque tous les groupes se sont exprimés et je demanderai juste à l'Exécutif de me dire avis favorable ou défavorable pour nous rappeler ce qui a déjà été rappelé par Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 1 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 2 est rejeté.

Amendement n° 3 déposé par le groupe les Républicains. Avis de l'Exécutif ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 3 est rejeté.

Amendement n° 4 déposé par le groupe les Républicains. Avis de l'Exécutif ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 4 est rejeté.

Amendement n° 5 du groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 5 est rejeté.

Amendement n° 6 du groupe les Républicains. Avis de l'Exécutif ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 6 est rejeté.

Amendement n° 7 déposé par les Républicains. Avis ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 7 est rejeté.

Amendement n° 8 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 8 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 9 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 9 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 10 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 10 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 176 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 176 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 176 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 11 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 11 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 12 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 12 est rejeté.

Avis sur l'amendement n° 13 déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 13 est rejeté.

Amendement n° 14 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 14 est rejeté.

Amendement n° 15 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 15 est rejeté.

Amendement n° 16 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 16 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 17 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 17 est rejeté.

Avis sur l'amendement n° 18 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 18 est rejeté.

Amendement n° 19 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 19 est rejeté.

Amendement n° 20 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 20 est rejeté.

Amendement n° 21 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 21 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 22 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 22 est rejeté.

Amendement n° 23 déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 23 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 24 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

En réponse au vœu n° 25, l'Exécutif a déposé le vœu n° 25 bis. Est-ce que le vœu n° 25 déposé par le groupe les Républicains est maintenu ?

Non ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 188).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 26 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Attention, l'avis est favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe les Républicains avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, presque à l'unanimité, j'imagine. (2016, V. 189).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 27 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Pas de mauvaises habitudes : défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 28 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 29 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.



**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 30 du groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 31 du groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Nous vous demandons de le retirer, sinon avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 32 déposé par les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 33 du groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 34 déposé par le groupe les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 190).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 35 déposé par les Républicains.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 191).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 36 déposé par le groupe UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cet amendement n'est pas compatible avec le P.L.H. Avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 36 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 37 déposé par le groupe UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je propose de retirer cet amendement parce qu'il est l'objet d'un malentendu de la part du groupe UDI-MODEM. Sinon, avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'accord. Est-il maintenu ? Le n° 37. Est-il maintenu ?

**M. Eric AZIÈRE.** - On le maintient.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 37 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 38 déposé par le groupe UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 192).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 39 déposé par le groupe UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 193).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 40 déposé par le groupe UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 194).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 41 déposé par le groupe UDI-MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'ai proposé un amendement. Avis favorable sinon défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 195).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 42 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 42 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 42 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 43 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 43 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 43 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 44 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je propose de retirer cet amendement, sinon l'avis sera défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Avis du groupe ?

L'amendement n° 44 est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 45 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 45 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 45 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 46 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable si amendé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Est-ce que vous acceptez l'amendement ?

Madame BRIDIER ? Amendement accepté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 46 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 46 amendé est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 47 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 47 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 48 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 48 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 49 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 49 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 49 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 50 du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 50 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 51 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable, si amendé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame BRIDIER. Accepté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 51 amendé est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 52 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Nous proposons au groupe Ecologiste de retirer cet amendement, sinon l'avis sera défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Groupe Ecologiste ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 52 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 53 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 53 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 53 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 54 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cette parcelle est déjà grevée d'une réserve de voirie. Je propose de retirer cet amendement, sinon avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 55 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 55 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 56 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - L'amendement n° 56. Je propose le retrait, sinon avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame BRIDIER ?

Maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 57 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 57 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 58 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 58 est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 59 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 59 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 59 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 60 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Nous demandons le retrait de cet amendement qui n'a pas été demandé à l'enquête publique, sinon avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est retiré ; Mme BRIDIER me le confirme.

Nous passons ensuite à l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 61 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 196).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 62 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Nous demandons le retrait de ce vœu, sinon avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Retiré.

Vœu n° 63 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Même demande de retrait, je pense.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Retrait, sinon avis défavorable, absolument.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame BRIDIER ?

Il est retiré.

Avis sur le vœu n° 64 déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Je crois que c'est la même demande.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Oui, demande de retrait.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Retiré également.

En réponse au vœu n° 65, l'Exécutif a déposé le vœu n° 65 bis.

Le vœu n° 65 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

**Mme Galla BRIDIER.** - Non, il est retiré.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 197).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 66 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 198).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 67 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.



**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 199).

Avis sur le vœu n° 68 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 200).

Avis sur le vœu n° 69 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 201).

En réponse au vœu n° 70, l'Exécutif a déposé le vœu n° 70 bis. Le vœu n° 70 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 202).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 71 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 203).

Avis sur le vœu n° 72 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable si amendé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crois que vous avez accepté cet amendement ?

Merci, Madame BRIDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 204).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 73 du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 74 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable si amendé par la suppression du deuxième alinéa.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Accepté par le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 205).

Avis sur le vœu n° 75 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable si amendé.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Accepté.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 206).

Avis sur l'amendement n° 175 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - L'amendement n° 175, nous demandons le retrait de cet amendement, sinon l'avis sera défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est maintenu me dit le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Il est retiré ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Retiré !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Entre n° 75 et n° 175 il y avait une confusion.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 76 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Nous proposons le retrait, sinon avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis sur le vœu n° 77 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 207).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 78 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 208).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 79 déposé par Mme Danielle SIMONNET.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 79 est rejeté.

Avis sur l'amendement n° 80 déposé par Mme Danielle SIMONNET.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 80 est rejeté.

Avis sur le vœu n° 81 déposé par Mme SIMONNET.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je propose à Mme SIMONNET de retirer son vœu au profit du vœu des Verts sur les trames vertes et bleues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est maintenu par Mme SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 82 déposé par Mme SIMONNET.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 83 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 83 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 83 est adopté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 84 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 84 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 84 est adopté.

Avis sur le vœu n° 85 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 209).

Avis sur le vœu n° 86 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 210).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 87 déposé par MM. François DAGNAUD et Roger MADEC.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 211).

Je mets à présent aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 88 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 88 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 89 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 89 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1 ainsi amendé relatif à l'évaluation du Plan local d'urbanisme, approbation de la modification générale.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DU 1).

Je vous remercie.

C'est un vote historique. Bravo.

Rasseyez-vous une seconde. J'ai encore un message à vous livrer qui est important, mais ce vote est historique. Merci à tous ceux qui l'ont porté.

## Départ à la retraite.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous demande de vous asseoir. Aujourd'hui, c'est la dernière séance pour deux de nos agents du Conseil que je voudrais particulièrement remercier. Là, nous sommes très nombreux et je souhaitais le faire à un moment où nous sommes très nombreux.

Je veux vraiment remercier Moïse AMSELLEM, Moïse qui est aussi ému que nous, qui est rentré à la Ville en novembre 1980 en qualité de surveillant bourse du travail contractuel et qui a fait une carrière magnifique. Nous lui connaissons toutes les compétences qu'il a, ici, à la Ville, mais, en plus, des compétences musicales. Je veux lui dire qu'on ne l'oubliera pas. Merci, Moïse.

Mais ce n'est pas tout. Je voudrais vraiment dire à Chantal ROME. Chantal, elle aussi, c'est sa dernière séance. Elle va nous quitter, mais j'espère qu'elle restera toujours dans le giron de la Ville. Chantal est aussi entrée à la Ville en novembre 1982, à l'époque à la Direction des Finances et des Affaires économiques, et aussi à la Bourse du travail. Non, pardon ! En 1984 ! J'ai dit une bêtise. Elle a fait toute sa carrière au SGCP. Ensuite, elle a rejoint la DDCT avec l'ensemble de ses collègues. Elle est en séance avec nous depuis 2002. Je veux dire aussi que Chantal, au-delà de ses compétences au quotidien, au SGCP et aujourd'hui à la DDCT, a aussi des qualités que j'ai pu observer par ailleurs, parce qu'elle est l'un des piliers animant la vie antillaise de Paris. Chantal au Conseil et Chantal au Carnaval tropical, ce n'est pas la même. Je veux vous dire que moi, je l'aime avec ses deux facettes et j'espère que vous l'aimez aussi.

Merci beaucoup. Bon appétit.

Reprise de la séance à 14 heures 45.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures douze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons reprendre la séance. Merci beaucoup de votre présence.

## **Compte rendu de la 7e Commission.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur, nous allons commencer l'examen des projets de délibération de la 7e Commission, et je vais donner la parole à son président, M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

137 projets de délibération à l'ordre du jour, dont quatre "Conseil départemental", lors de notre dernière réunion, un amendement, quatre vœux rattachés et sept vœux non rattachés.

Concernant les différents projets de délibération proposés par nos adjoints, concernant Patrick KLUGMAN, les différents projets de délibération portant sur des subventions à diverses associations pour des programmes d'accès à l'eau, DGRI 22, 30 et 32, et d'assainissement à travers le monde, nous ont été présentés, ainsi que l'ensemble des projets de délibération portant sur le soutien et la lutte contre le Sida, DGRI 39 à 49.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance du projet de coopération avec la Municipalité de Bethléem concernant une étude stratégique de mobilité sur la question des transports urbains, c'est le DGRI 26.

Patrick KLUGMAN a insisté aussi sur le projet de coopération Paris-Rio, portant sur l'animation de l'espace public, projet important aussi dans les perspectives des Jeux Olympiques.

La subvention à la Maison des journalistes nous a été exposée, ainsi que le travail de solidarité de cette association.

Enfin, le projet de délibération DFA 103 concernant le fonds vert pour le climat a permis un échange avec Jacques BOUTAULT.

Concernant la délégation d'Hermano SANCHES RUIVO, le label "Paris Europe 2017", DGRI 56, qui est un appel à projets visant à soutenir les projets européens parisiens, nous a été exposé.

Concernant la délégation de Jean-François MARTINS, un grand nombre de projets de délibération concernant des subventions pour des associations locales, ainsi que des clubs et associations Handisport, et 13 subventions et conventions avec les O.M.S. parisiens. Six projets de délibération ont trait au sport de haut niveau. Deux accords-cadres à bons de commande, concernant des prestations de billetterie avec la S.A.S.P. P.S.G. et le Stade français, nous permettront de continuer à mener une politique sportive et sociale à destination des jeunes et des acteurs sociaux.

Ensuite, trois nouveaux projets de délibération concernant "Paris, terrain de jeux" nous ont été présentés, ce qui nous montre l'avancement et la concrétisation de ce projet.

Concernant la délégation de Pauline VÉRON, en premier lieu, des projets de délibération concernant le "pass" jeunes ont été présentés d'une manière très exhaustive. Ensuite, de nombreux projets de délibération et subventions nous ont été présentés, notamment concernant le soutien aux associations qui accompagnent le travail des bénévoles auprès des réfugiés, aux associations s'impliquant dans les actions citoyennes, aux associations qui viennent en soutien aux jeunes travailleurs, ainsi que le projet de délibération DDCT 37, concernant six organismes qui accompagnent des projets collectifs dans des quartiers populaires.

Nous revenons aux vœux et amendements. Jean-François MARTINS a apporté des éléments de réponse sur les deux vœux du groupe les Républicains, rattachés au projet de délibération DJS 5 relatif à la suppression des subventions de la Ville aux associations sportives scolaires ; le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la candidature de Paris et à l'Exposition universelle 2025, ainsi que, pour le même groupe, le vœu relatif au contrôle financier du G.I.P. "Paris J.O. 2024" ; le vœu du groupe les Républicains relatif à la fermeture de la salle de sport Lucien Gaudin à la suite des inondations de juin 2016.

Pauline VÉRON a présenté un amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération DJS 233.

Jean-Didier BERTHAULT a présenté les deux vœux du groupe les Républicains rattachés au projet de délibération DJS 233 relatif à l'impact financier de la réforme des centres d'animation et l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation. Bien évidemment, réponses avec Pauline VÉRON.

Voilà notre petit résumé.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

### **2016 DGRI 55 - Subvention (1.800 euros) à l'association "Russie Libertés" (2e) pour la commémoration du dixième anniversaire de l'assassinat d'Anna Politkovskaïa.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous commençons l'examen des projets de délibération. Projet de délibération DGRI 55 : subvention à l'association "Russie Libertés" pour le dixième anniversaire de l'assassinat d'Anna Politkovskaïa.

Et je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur ce projet de délibération attribuant à l'association "Russie Libertés" une faible subvention, mais qui témoigne de l'attachement de la Ville à la défense des libertés publiques partout dans le monde.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette association, je rappelle que l'objectif principal de celle-ci est le soutien au déploiement d'une démocratie digne de ce nom en Russie. Le premier moyen qu'elle emploie est le partage d'une information objective sur la situation politique du pays. Elle s'emploie à rendre compte de manière régulière de l'état des institutions, des libertés et des droits humains en Russie. Elle organise régulièrement des actions pour demander la libération de trop nombreux prisonniers politiques en Russie, comme les Pussy Riot, et exiger la justice pour les deux journalistes assassinées, Anna Politkovskaïa et Natalia Estemirova.

Elle a ainsi organisé en avril dernier, trois ans après l'entrée en vigueur de la loi obligeant les O.N.G. à s'enregistrer sous l'appellation dégradante d'agents de l'étranger, un forum sur la société civile en Russie, sur les conséquences de cette loi pour les associations, les militantes et les militants, mais aussi pour toute la population russe. A ce forum, il a été également montré comment résistent les défenseurs des droits humains en Russie, face à un Etat qui tente de les étouffer.

Amnesty International France, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture plus connue par son acronyme l'A.C.A.T., la F.I.D.H., la L.D.H., l'inter-L.G.B.T., R.C.F. ont co-organisé ce forum.

Malheureusement ce forum a été entaché par le vote à l'Assemblée nationale dix-huit jours plus tard d'une résolution par 55 députés invitant le Gouvernement à ne pas renouveler les mesures restrictives et les sanctions économiques imposées par l'Union européenne à la Fédération de Russie. Cette résolution proposée par les députés du groupe les Républicains fut également soutenue par les députés du Front national, de l'UDI et du Front de gauche.

La majorité des députés du groupe Socialistes, Républicains et Citoyens, ainsi que les députés du groupe Ecologiste ont voté contre cette résolution, mais leurs voix étaient insuffisantes pour empêcher son adoption.

Nous souhaitons rappeler à cette Assemblée le vote de cette résolution qui augure de bien mauvais présages pour la démocratie. C'est donc avec force que nous voterons ce projet de délibération. La Ville participe à cette subvention, à l'organisation d'événements importants non seulement pour la commémoration du 10e anniversaire de l'assassinat d'Anna Politkovskaïa, mais aussi afin de créer un échange sur la liberté d'expression et la défense des droits humains en Europe.

Le continent européen n'a jamais été aussi affecté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La realpolitik ne doit pas nous amener à faire les mêmes erreurs qu'il y a un siècle. Nous souhaitons ici rappeler que les journalistes russes Anna Politkovskaïa et Natalia Estemirova ont, grâce à leurs enquêtes, dévoilé les violations des droits de l'homme en Tchétchénie et dans d'autres régions de Russie, et également la corruption et les mensonges du régime de M. POUTINE. Ce travail reconnu explique sans doute leur assassinat.

Un nouvel hommage à la journaliste Anna Politkovskaïa aura lieu en octobre prochain avec une table ronde avec des journalistes européens sur l'état de la liberté d'expression en Europe. Nous espérons vous y retrouver.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.



Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais saluer l'excellent exposé de Jérôme GLEIZES sur le travail de "Russie-Libertés" et sur la situation qui prévaut en Russie. Effectivement, nous connaissons bien cette association, nous la suivons et la soutenons.

Je voudrais également rappeler qu'elle a été très active dans le soutien à un opposant à la mairie de Moscou qui a été emprisonné, NAVALNY, et le travail de "Russie-Libertés" a aussi permis de faire connaître son sort.

En l'occurrence, nous nous apprêtons à soutenir, si vous en êtes d'accord, l'association pour un forum qu'elle organisera à l'occasion des dix ans de l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaïa, et d'un forum qui se tiendra au mois d'octobre prochain à la mairie du 4e arrondissement. Je voudrais saluer Christophe GIRARD pour accueillir ce genre d'événement dans sa mairie.

Effectivement, cette association est fragile. Son but est essentiel, ses activités sont sensibles et je pense qu'elle mérite tout le soutien de la collectivité parisienne.

Je vous remercierai donc de bien vouloir voter cette subvention.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 55).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "rue des Martyrs de Srebrenica".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent un vœu non rattaché n° 94 relatif à la dénomination "rue des Martyrs de Srebrenica" et je donne la parole à Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, très rapidement parce que je crois que tout le monde dans cet hémicycle a en souvenir les terribles événements des guerres de Yougoslavie.

Comme vous le savez tous, c'est une série de conflits violents qui est intervenue dans les territoires de l'ancienne république fédérative socialiste de Yougoslavie entre 1991 et 1999, où deux séries de guerre se sont succédé qui ont affecté les six Républiques de la défunte république fédérale socialiste de Yougoslavie.

Ces guerres ont été les plus meurtrières en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et on estime que le bilan humain s'élève à 300.000 morts, dont deux tiers de civils, qui se sont accompagnés, hélas, de 4 millions de personnes déplacées. Aujourd'hui encore, nombre des personnages clés impliqués dans ces guerres sont ou ont été poursuivis pour crimes de guerre, notamment par le Tribunal pénal international de Yougoslavie puis par la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne ce vœu plus particulièrement, je rappelle que plus de 8.000 Bosniaques ont été victimes de ce qui a été reconnu comme un génocide commis en juillet 1995 par l'armée de la République serbe de Bosnie. Cela a été reconnu par le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie en 2004, puis la Cour internationale de justice en 2007. Il s'agit du plus grand massacre commis en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le 20e arrondissement, par son histoire notamment d'accueil de nombre de populations victimes de pogroms, de massacres ou de guerres civiles, est très attaché et investi dans le travail de mémoire. Comme une nouvelle voie va être créée dans le cadre du G.P.R.U. Saint-Blaise qui prolonge la rue des Balkans, il nous paraissait que le nom "Martyrs de Srebrenica" faisait sens, même si bien entendu nous avons conscience que ni les Balkans ni la Yougoslavie ou l'ex-Yougoslavie ne se résument à ces massacres terribles.

Je voulais, avant de conclure, remercier chaleureusement Catherine VIEU-CHARIER, Patrick KLUGMAN, leurs cabinets respectifs et les directions de la Ville pour le travail qu'ils ont accompli, et notamment l'excellente qualité du dialogue de haut niveau qui s'est instauré entre nous tous pour trouver les mots justes. Je ne suis pas sûre que l'on ait totalement abouti, mais en tout cas toutes les personnes ont été de bonne volonté.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Monsieur le Maire, je voudrais remercier Frédérique CALANDRA qui, à l'occasion de la création d'une nouvelle voie dans son arrondissement, attire l'attention de notre Conseil sur les massacres et l'horreur qui s'est déroulée dans l'ex-Yougoslavie, plus précisément en Bosnie et plus précisément à Srebrenica en 1993.

Les circonstances m'y invitent. Samedi dernier, Elie Wiesel nous quittait et je voudrais rappeler qu'en avril 1993, il avait fait énormément d'efforts pour sensibiliser Bill CLINTON, Président des Etats-Unis, à la guerre en Bosnie et en ces termes : "Je suis allé en ex-Yougoslavie, Monsieur le Président, je ne peux pas ne pas vous le dire : nous devons faire quelque chose pour arrêter ce massacre."

Elie Wiesel est une voix qui manquera et je trouvais que c'était aussi une manière intelligente de lui rendre hommage que de l'associer au vœu que nous propose la maire du 20e arrondissement.

Evidemment, la Ville de Paris dans sa politique de solidarité, de mémoire, de reconnaissance des grands crimes, d'accompagnement des survivants de ces crimes parfois quand il y en a, ne peut être que sensible à la proposition qui nous est faite et à l'accueillir favorablement.

En l'état, chère Frédérique, je vous proposerai que nous accueillons favorablement une "rue de Srebrenica" et que nous travaillions ensemble pour avoir la rédaction la plus fine, la plus pertinente et qui soit la plus juste pour ne heurter aucune sensibilité et faire honneur à nos valeurs.

Je vous proposerai juste ce petit amendement en accueillant, à bras ouverts et en vous remerciant, votre proposition.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je comprends donc qu'il y a une demande d'amendement sur le vœu ?

Très bien.

Elle est acceptée. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 216).

## **2016 DJS 5 - Subventions (18.400 euros) à 8 associations sportives locales (5e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux associations sportives scolaires.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au montant des subventions.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 5 et les deux vœux n° 95 et n° 96 concernant des subventions à huit associations sportives locales.

Je donne la parole à Florence BERTHOUT pour 3 minutes.

Elle était là, je ne la vois plus. Quelqu'un peut-il la suppléer ? Ou est-ce qu'on l'attend 15 secondes ?

En l'absence de Mme la Maire du 5e, je vais mettre aux voix le projet de délibération DJS 5 et les vœux n° 95 et 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 5).

Je vous remercie.

### **2016 DJS 36 - Subvention (18.600 euros) et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DJS 36 et l'amendement n° 97 concernant subvention et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement.

Je donne la parole à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme tous les Offices du mouvement sportif, celui du 16e arrondissement coordonne les activités sportives et informe les Parisiens sur les associations et manifestations sportives locales.

L'O.M.S. du 16e s'attache à promouvoir le sport de proximité dans sa globalité et assure notamment la liaison entre sports civils et sports scolaires. Il organise chaque saison plus de vingt manifestations sportives réunissant plus de 10.000 participants chaque saison. Aucune autre association du 16e arrondissement n'est en capacité de réaliser un tel dynamisme au service des associations sportives et des Parisiens du 16e arrondissement.

Chaque année, la Ville attribue une subvention de fonctionnement à l'O.M.S. du 16e arrondissement. Considérant que la subvention de l'O.M.S. était de 20.600 euros depuis 2013, il n'y a aucun argument pour baisser la subvention : même dynamisme, même représentativité, critères tous respectés, résultat déficitaire.

Considérant que le budget de l'O.M.S. est chaque année à la limite de ses capacités de fonctionnement et que la trésorerie n'excède pas le tiers de son budget courant, sur proposition de Claude GOASGUEN, notre député-maire, et du groupe les Républicains, UDI-MODEM, le Conseil du 16e arrondissement a émis le vœu que l'OM.S. du 16e bénéficie d'une subvention complémentaire de 2.000 euros afin de rester au même niveau de subvention comme depuis 2013.

Aussi, je souhaiterais que vous acceptiez de réétudier la subvention que vous proposez à l'O.M.S. en la ramenant au montant précédent à minima de 20.600 euros.

Plus généralement, je saisis l'occasion qui m'est donnée par l'inscription à l'ordre du jour de notre séance des subventions aux O.M.S. Nous ne pouvons que remarquer que pour beaucoup d'entre elles le montant a été réévalué à la baisse, certaines fois à une baisse importante de 2.000 à 5.000 euros. C'est un très mauvais signal s'agissant du sport amateur, ossature du mouvement olympique en pleine période de candidature pour 2024. Alors que les O.M.S. assurent dans chaque arrondissement des missions de coordination et d'animation des activités sportives, œuvrent pour le sport de proximité, cette réduction de leurs moyens nous interpelle et nous inquiète même.

Elle nous inquiète car cette baisse de subvention est quasiment concomitante de la mission que vous venez de confier à notre collègue Sergio TINTI, président de la 7e commission, sur la place des O.M.S. et du C.O.M.S. à Paris. Elle nous inquiète car cela intervient à la suite d'un rapport de l'Inspection générale paru récemment sur le fonctionnement des O.M.S. et duquel ressortent 26 recommandations pour, je cite, "remédier à certaines situations problématiques, améliorer le fonctionnement et préciser le rôle de ces organismes".

Vous évoquez également dans le courrier de mission que lesdites préconisations doivent conduire à des actions d'harmonisation des statuts et des pratiques et à une remise à plat des modalités du soutien financier de notre collectivité.

Dans un monde idéal, nous pourrions disposer de ce rapport de l'Inspection générale, rapport qui n'est malheureusement pas sur le site de la Ville comme doivent l'être en principe les rapports de l'Inspection générale. Dans un monde idéal, nous pourrions donc disposer des recommandations de ce rapport sur la base desquelles notre collègue va travailler durant les prochains mois.

Les objectifs de la mission que vous avez confié à notre collègue devraient avoir été débattus et a minima présentés à l'ensemble des élus du Conseil. Mais il est encore temps de le faire, Monsieur le Maire. Pas sûr, en effet, que nous partagions votre souhait d'harmonisation des statuts et des pratiques, mais pour se prononcer en toute connaissance de cause ; encore faudrait-il que nous sachions de quoi il retourne.

Pouvez-vous par conséquent nous communiquer le rapport de l'I.G., sur la base duquel notre collègue M. TINTI va travailler ? Si vous l'acceptez, Monsieur le Maire, je suis prêt personnellement à contribuer aux travaux de cette mission avec mon collègue.

Enfin, et prioritairement, pouvez-vous, Monsieur le Maire, réaffirmer solennellement, en séance ici aujourd'hui, que vous n'envisagez en aucune manière de supprimer les Offices du mouvement sportif de Paris ?

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GABORIAU, je vais me permettre de vous répondre aux diverses fonctions qui sont les vôtres.

Je vais d'abord répondre à M. GABORIAU, président de la 1ère Commission de cet Hôtel de Ville, pour lui rappeler la situation budgétaire dans laquelle nous sommes, qui conduit, il est vrai, à avoir une politique de subventions exigeante, parfois difficile. Il serait tellement plus facile de donner par ci par là à tous ceux qui demandent le montant demandé, mais la gestion exigeante et rigoureuse qui nous est imposée avec notre plus grande bienveillance par Julien BARGETON nous conduit à évaluer chaque subvention à la hauteur de la justification des politiques publiques qu'il s'agit de mener et, en l'occurrence, le soutien à la coordination du mouvement sportif.

A ce titre, d'ailleurs, puisque vous citez le rôle des O.M.S. dans l'animation du mouvement olympique et fédéral à Paris et que vous avez dit que c'était le cœur de l'activité sportive à Paris, je dois vous dire que ce sont les clubs et leurs émanations que sont les comités départementaux et les ligues régionales. Cela est l'organisation du sport fédéral et du sport olympique. Les O.M.S. sont un point de coordination interdisciplinaire qui prend aussi bien le sport fédéral que le sport loisir - je vais revenir sur le rapport de l'Inspection générale -, dont le fonctionnement à Paris n'est pas pleinement satisfaisant.

Ce rapport de l'Inspection générale sera, comme tous les rapports de l'I.G. à Paris, publié 6 mois après son rendu, ce qui devrait nous amener à peu près à la rentrée, après les vacances d'été, mais il a déjà été adressée aux O.M.S. puisque ceux-ci pouvaient faire des remarques sur un certain nombre de récriminations, de recommandations faites à l'endroit des uns et des autres.

Ce que je sais de ce point de vue-là - j'entends votre point de vue sur l'harmonisation et on aura ce débat dans le cadre de la mission que va conduire Sergio TINTI -, c'est qu'il y a aujourd'hui des situations d'O.M.S. extrêmement hétérogènes à Paris.

Il y a ceux qui sont pleinement dans la double mission qu'on attend des O.M.S., c'est-à-dire la coordination et l'animation d'un mouvement sportif dans un arrondissement, notamment en faveur de la promotion de l'inscription des habitants dans les clubs sportifs, et un objet presque plus syndical de représentation des clubs et associations sportives auprès des mairies d'arrondissement. C'est le cœur de ce qui est attendu d'un O.M.S.

Il en existe d'autres, dans d'autres arrondissements - le 16e arrondissement n'étant plutôt pas concerné par ces pratiques moins vertueuses que je vais évoquer -, où l'on trouve par exemple l'organisation en propre d'activités sportives, la réservation de créneaux en propre, la création d'activités de bébés nageurs, par exemple dans certaines piscines de Paris. Ce n'est pas le rôle des O.M.S. et c'est sur ce point, typiquement, que les O.M.S. ont eu à répondre aux différentes remarques de l'Inspection générale qui seront rendues publiques en temps et en heure et sur lesquelles Sergio TINTI aura à cœur d'apporter des réponses. Je pense qu'à défaut d'uniformisation, un peu d'harmonisation des règles, y compris des règles de subventionnement, sera la bienvenue.

Cependant, je dois saluer - c'est vrai - le travail de l'O.M.S. du 16e, qui est un O.M.S. extrêmement dynamique, présidé par une femme - c'est suffisamment rare pour être souligné -, qui plus est une femme de qualité, mais pour autant qui ne peut pas s'absoudre des règles de bonne gestion budgétaire et de contrôle des subventions que nous avons. Cela est sur le fond et sur l'argument budgétaire.

Maintenant, je ne parle plus au président de la 1re commission mais à l' élu du 16e arrondissement et je me surprends en revanche, Monsieur GABORIAU, du procédé. En effet, chacune des subventions à une association sportive que nous dénombrons ici, que je vise avant le Conseil de Paris, est discutée avec les mairies d'arrondissement. En l'occurrence, pour celle de l'O.M.S. du 16e, j'ai devant les yeux un mail d'Yves HERVOUET DES FORGES, que vous connaissez bien, votre collègue adjoint au sport dans le 16e, qui me dit "accord pour 18.600 euros au titre de 2016 pour l'O.M.S".

Ainsi, puisque j'ai l'accord de l'adjoint au maire du 16e arrondissement, je vous invite à suivre son avis et à voter ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 97 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 97 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 36).

## **2016 DJS 39 - Subvention (21.500 euros) et convention avec l'Office du mouvement sportif du (19e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DJS 39 : subvention et convention avec l'Office du mouvement sportif du 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera plus un peu général par rapport aux conventions et aux subventions des O.M.S.

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur un ensemble de projets de délibération au sujet des subventions et des conventions des Offices du mouvement sportif parisiens, présents dans presque tous nos arrondissements. Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction la confiance que la Ville accorde aux mouvements sportifs parisiens par ses partenariats et ses soutiens continus.

Cependant, en tenant compte à la fois des évolutions et de la grande hétérogénéité des pratiques sportives parisiennes trop souvent liées à l'histoire des arrondissements, nous sommes nombreux à penser qu'il est nécessaire de renouveler le rôle et les missions des O.M.S. Ainsi, à la demande de mon groupe, l'Inspection générale a procédé

à un audit et à une évaluation des missions à la fois des Offices du mouvement sportif parisiens et du Comité des Offices du mouvement sportif, le C.O.M.S.

Le rapport définitif qui a été récemment publié a permis à l'Inspection générale de faire un certain nombre de recommandations visant principalement à améliorer le fonctionnement des O.M.S. et à préciser leur rôle et ce, dans le but de revitaliser leur activité et de redéfinir les modalités de soutien de notre Ville.

Ce rapport et les recommandations qu'il contient soulèvent quelques interrogations. Tout d'abord, quelle est aujourd'hui, au vu des évolutions des pratiques sportives parisiennes, la représentativité des O.M.S. ? Par ailleurs, quelle gouvernance pourrait-on souhaiter afin de mieux harmoniser l'organisation de ces pratiques dans un esprit de démocratie et de lisibilité ? Enfin, quelle cohérence apportée entre les actions des O.M.S. et la politique sportive de la Ville ?

C'est afin de répondre à ces questionnements que Madame la Maire m'a confié en tant que président de la septième commission, la mission relative à la place des O.M.S. du COMS à Paris.

Je tenais à la remercier pour la confiance qu'elle m'a accordée. Bien évidemment, cette mission est assurée en collaboration avec Jean-François MARTINS et la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Je tiens également à vous rassurer du sérieux avec lequel nous comptons remplir cette mission. Je remercie d'ores et déjà mes collègues Ann-Katrin JÉGO, et Véronique LEVIEUX, vice-présidente de la septième commission, pour avoir accepté de s'impliquer dans ce travail à mon invitation.

Nous sommes menés par la conviction que cette mission permettra au mouvement sportif parisien, en favorisant l'implication des O.M.S. et mairies d'arrondissement, de trouver toute sa place dans une ville qui s'engage tant sur l'accueil des événements sportifs internationaux que pour le développement des pratiques sportives pour toutes et tous.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et Monsieur TINTI, de votre intervention, à la fois évidemment sur ce projet de délibération sur l'O.M.S. du 19<sup>e</sup> arrondissement, dont je dois saluer là encore l'activité, le dynamisme. Il fait partie des OMS modèles de Paris, dans son organisation, dans le respect strict des missions qui sont celles dévolues à un office du mouvement sportif.

Et qui pour autant, je peux le dire à M. GABORIAU qui est parti, comme tous les O.M.S. de Paris, a fait un effort sur son budget cette année, avec une petite contrition, mais qui lui permettra encore de soutenir une activité extrêmement vive, et c'est justement parce que cet O.M.S. du 19<sup>e</sup> arrondissement est dynamique, qu'il est assez exemplaire de ce que nous croyons être le rôle de la coordination du mouvement sportif à Paris, que la Maire de Paris vous a confié, cher Sergio, cette mission d'étude dont je rappelle les trois objectifs : renouveler le rôle et les missions des O.M.S. et du COMS ; redéfinir le partenariat de la Ville avec ces organismes, et répondre à l'ensemble des préconisations du rapport de l'IG dont nous découvrirons les préconisations précises lors du rendu public.

Je vous remercie par avance du travail de coordination avec l'ensemble des groupes politiques, avec nos collègues de l'opposition que vous avez cités, mais aussi avec le mouvement sportif lui-même, avec le mouvement fédéral et olympique et le mouvement affinitaire. Je souhaite que votre mission puisse être aussi le moment d'évoquer les liens entre le sport fédéral et par exemple la FSGT, le sport scolaire qui ne doivent pas être laissés à part du mouvement fédéral et du mouvement sportif. Ils sont à Paris un bataillon important de ceux qui permettent la pratique sportive à Paris, et je me tiens, ainsi que l'ensemble des services de la Ville, à votre disposition pour faire avancer cette mission.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 39).

## **2016 DJS 132 - Signature d'un accord-cadre à bons de commande avec la S.A.S.P. "Paris Saint-Germain Football" pour la saison sportive 2016-2017.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 132. Signature d'un accord-cadre à bons de commande avec le Paris Saint-Germain pour la saison sportive 2016 - 2017.

Monsieur Sergio TINTI, vous avez la parole.

**M. Sergio TINTI**. - Le groupe Communiste - Front de Gauche votera en faveur de l'accord-cadre à bons de commande avec la société anonyme sportive professionnelle Paris Saint-Germain Football pour des prestations de billetterie pour la saison 2016 - 2017.

Le football est un sport très populaire en France, apprécié au sein de nos quartiers comme en témoigne l'attachement aux différents clubs de la Capitale, ainsi que l'enthousiasme et la ferveur populaires pour les championnats d'Europe que nous vivons actuellement, malgré la défaite de l'Italie.

Nombreux sont les jeunes qui rêvent d'aller voir un match de football au stade.

Que la moitié des 450 abonnements que la Mairie de Paris achètera au cours de la saison 2016-2017 soit offerte à chaque match aux jeunes Parisiennes et Parisiens est une très bonne chose. La Mairie de Paris permettra ainsi aux jeunes amateurs de football issus de nos clubs ou de nos écoles d'assister à des matchs qu'ils n'auraient pas eu le moyen d'aller voir.

Nous nous réjouissons par ailleurs qu'un marché similaire ait été mis en place avec l'équipe de rugby du Stade français. Nous sommes convaincus que cette démocratisation de l'accès au stade contribuera à l'apaisement du climat des tribunes. A travers cette politique sportive, qui s'appuie sur des acteurs sociaux indispensables tels que les accompagnateurs, les éducateurs, les entraîneurs, la Ville mènera une politique sociale d'inclusion à destination des jeunes.

Ainsi, ce projet de délibération montre non seulement la volonté de notre Ville d'agir sur l'amélioration de l'accès aux pratiques sportives pour tous les jeunes Parisiennes et Parisiens, elle montre aussi la volonté de leur accorder l'opportunité d'assister aux événements sportifs d'envergure qu'elle accueille.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur TINTI, d'intervenir sur ce projet de délibération qui parfois peut faire polémique avec certains groupes de ce Conseil, et je veux souligner le ton extrêmement consensuel de votre intervention, parce que ce marché de billetterie avec le Paris Saint Germain, ce sont trois inspirations.

Une inspiration extrêmement sportive que nous assumons, avoir un club professionnel de très haut niveau à Paris participe à la promotion du sport, participe aussi au rêve que nous pouvons offrir aux petits Parisiens et l'accès à ce stade, à la ferveur du public, à soutenir son équipe fait partie des expériences auxquelles chaque petit Parisien doit avoir le droit. Nous avons une responsabilité vive dans notre politique sportive de permettre au plus grand nombre d'enfants possible d'accéder à ces matchs.

Deuxième inspiration, je veux le citer à nouveau, c'est une inspiration de Julien BARGETON, mais que le groupe Ecologiste de Paris ne saurait démentir en la matière, puisque ce marché de billetterie baisse de 121.000 euros par rapport à la saison écoulée et depuis le début de la mandature c'est près de 45 % du montant de ce marché de billetterie qui a diminué, preuve de notre soutien constant au Paris Saint Germain, mais maîtrisé dans le cadre de notre disponibilité budgétaire.

La troisième inspiration et la plus importante, c'est le travail mené avec mes collègues Colombe BROSSEL et Dominique VERSINI sur le recentrage de ces places au Parc des Princes vers les dispositifs d'aide à l'enfance, vers les quartiers populaires, vers les centres sociaux, vers ceux qui n'ont pas l'opportunité parfois d'aller au stade et à qui on offre dans ces moment-là une vraie sortie, une vraie occasion de loisir.

Je dois le dire, pour parler prosaïquement et sans analyse de genre de ma part, c'est aussi l'une des rares sorties que les centres sociaux, les centres de loisirs peuvent faire, où l'on arrive à emmener les papas avec les

enfants et créer de vraies soirées, à travailler un projet éducatif avant cette sortie entre les parents et les enfants, et notamment les papas, qui a une valeur importante.

Sur 2016, quand on ajoute ces 3.500 places aux 2.000 billets de l'opération 20.000 sourires de l'Euro 2016, ce sont 5.500 petits Parisiens qui auront pu accéder à un match de très haut niveau à Paris et auront découvert la joie des stades, et je m'en réjouis.

Dernier point sur ce projet de délibération, qui s'adresse à tous les élus cette fois-ci, une partie de ce marché de billetterie permet aux groupes politiques d'avoir des billets au Parc des Princes. Ces billets sont payants, ils ont une valeur pour la Ville de Paris et j'incite les élus à respecter le prix de ces billets et ces valeurs, c'est-à-dire quand ils les réservent d'en faire bon usage.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 132).

**2016 DJS 227 - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sur le site "stade Tour à parachutes" (13e), dans le cadre de l'appel à projets "Paris, Terrain de jeux".**

**2016 DJS 228 - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sur le site "Castagnary" (15e), dans le cadre de l'appel à projets "Paris, terrain de jeux".**

**2016 DJS 229 - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site "Quai du Lot" (19e), dans le cadre de l'appel à projets "Paris, terrain de jeux".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les projets de délibération DJS 227, 228 et 229 relatifs à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'appel à projets "Paris, terrain de jeux".

Je vais donner la parole tout d'abord à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.** - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en janvier dernier vous avez lancé cet appel à projets sportifs consistant à installer sur des sites inoccupés, en attente ou non d'aménagement, des équipements sportifs. Cette démarche vise à renforcer l'offre de sport sur le territoire parisien, et à permettre à chaque Parisien de disposer d'un équipement sportif à proximité de chez lui.

"Paris, terrain de jeux" est un dispositif susceptible de concrétiser dans l'esprit des Parisiens notre candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. C'est une manière de prouver que notre démarche est tournée vers les habitants et l'héritage. Cela va dans le bon sens, puisque les Parisiens sont demandeurs d'équipements sportifs de proximité, j'en veux pour preuve les projets lauréats des budgets participatifs.

Il est temps que Paris forme et accompagne nos grands sportifs. Pour donner un exemple sur cette lacune, je souhaite savoir combien d'athlètes Parisiens composent la délégation française qui part à Rio cet été. Trop peu malheureusement, il est donc temps que Paris permettent à des talents de s'épanouir dans la ville.

Les projets qui verront le jour très prochainement permettront aux Parisiens de pratiquer et parfois sans doute de découvrir et s'initier au padel, à la boxe, à l'escalade, au golf, au karting électrique ou football à 5.

A ce stade, je souhaiterais connaître les modalités de choix des sites retenus. Pourquoi avoir limité à 14 sites ? Pourquoi l'ensemble des arrondissements ne sont pas concernés par le dispositif ? Peut-on imaginer qu'un nouvel appel à projets permettra de généraliser le dispositif sur tout Paris et si tel est le cas, les mairies d'arrondissement peuvent-elles formuler des propositions ?



Je crois qu'il est essentiel que l'instance démocratique de proximité que sont les mairies d'arrondissement soit à la pointe de ce dispositif qui promeut le sport de proximité.

Pour finir, je souhaiterais avoir plus d'informations sur les modalités que vous avez fixées pour la fin des conventions d'occupation, cette question recouvre la remise en état des sites à l'issue de l'occupation, mais pas seulement, certaines des conventions vont être conclues pour 5 années, ce qui signifie, on l'espère aussi d'une certaine façon, une forme de fidélisation des usagers à un site ou à une pratique sportive. Au-delà de ces interrogations sur le dispositif qui, à mon sens, mériterait d'être étendu, nous voterons pour les 3 projets de délibération proposés aujourd'hui.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Paris, mais aussi les bailleurs sociaux et les aménageurs de la Ville disposent d'un nombre important de fonciers bâtis dits intercalaires, bâtis ou non bâtis d'ailleurs, et laissés temporairement inoccupés pour certains dans l'attente de la réalisation de projets pérennes. Utiliser certains de ces espaces aujourd'hui inoccupés pour offrir davantage de sport aux Parisiennes et Parisiens, puisque nous évoquons ici l'appel à projets "Paris, terrain de jeux", nous sommes favorables évidemment sur le principe, d'autant que la vacance a un coût, nous le savons.

Cela dit, nous déplorons que les élus, notamment d'arrondissement, et les habitants n'aient pas été associés à la rédaction du cahier des charges et qu'il n'y ait pas eu de concertation et de vote sur le choix des 14 sites, avant le lancement de cet appel à projets.

Le site choisi dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, n'a pas fait l'objet d'une concertation, alors même que les habitants de ce nouveau quartier ont fait remonter divers besoins, notamment d'équipements culturels. Nous avons réellement besoin d'avoir une stratégie partagée et une vision globale de l'utilisation qui peut être faite du domaine intercalaire parisien, et ce dans tous les domaines. L'enjeu est de taille car on voit bien naître ici et là des compétitions et des frustrations qui pourraient être évitées avec une meilleure concertation, même si ce processus prend en effet du temps.

Nous voterons les 3 projets de délibération présentés ici, mais pour la suite de l'évolution de cet appel à projets, nous demandons davantage de concertation au sein du Conseil de Paris, mais aussi avec les élus et les habitants des arrondissements.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**. - Ma collègue Anne-Charlotte BUFFETEAU s'étant exprimée sur un plan général, je souhaiterais revenir sur l'un des projets que vous avez retenu dans le cadre de cet appel à projets. Ce dernier concerne plus particulièrement l'aménagement d'une petite structure golfique pédagogique sur les pelouses Ouest du parc de La Villette dont nous attendons avec impatience le projet de délibération correspondant.

Je me réjouis de ce choix compte tenu du manque cruel de ce genre d'équipements sportifs à Paris et tiens à vous remercier d'avoir retenu cette proposition portée par l'U.C.P.A.

Ma collègue a rappelé l'intérêt de ces projets dans le cadre de la candidature de la France aux Jeux Olympiques. Pour ma part, je voudrais souligner l'intérêt de cet espace golfique dans la perspective de la "Ryder Cup" que la France accueillera dans deux ans.

Pour rappel, la "Ryder Cup" est un événement golfique au cours duquel les meilleurs joueurs américains affrontent les meilleurs joueurs européens. C'est un événement mythique, c'est l'événement sportif le plus médiatisé après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques.

Je formule donc le vœu que cette initiative permette d'en générer de nombreuses autres afin que la pratique de ce sport se développe en France, notamment auprès des petits Parisiens.

A l'instar du plan "100 Petites structures", lancé en 2010 par la Fédération française de golf pour accompagner la "Ryder Cup", je ne peux que souhaiter que le futur équipement de golf du 19<sup>e</sup> arrondissement continue à démocratiser ce sport qui souffre encore, contrairement à bien d'autres pays, d'une image élitiste.

Je ne doute pas que la Mairie de Paris, en liaison avec la Fédération française de golf, ait la volonté politique de rendre ce sport de loisir plus accessible en multipliant ce type d'équipement.

Certains lieux comme le Bois de Vincennes ou le parc Suzanne Lenglen seraient tout à fait appropriés pour l'aménagement de petites structures temporaires ou pérennes.

Compte tenu de l'engouement que va susciter la "Ryder Cup", je serai extrêmement sensible au fait que la Ville de Paris apporte sa pierre à l'édifice pour préparer en profondeur le développement de ce sport au profit du plus grand nombre.

Monsieur le Maire, nous avons deux ans, à compter d'aujourd'hui, pour envisager un programme d'accompagnement de cette magnifique compétition qui est au golf ce que la Coupe du Monde est au football. Nous comptons vraiment sur vous. Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Sergio TINTI, vous avez la parole.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous félicitons des trois projets de délibération au sujet des conventions d'occupation du domaine public dans le cadre de l'appel à projets "Paris terrain de jeux". Quatorze sites parisiens en attente d'aménagement ont été mis à disposition par la Ville, lors de cet appel à projets lancé en janvier 2016, pour développer des projets sportifs innovants. Ces trois premiers projets, qui nous sont présentés, nous semblent très intéressants, car ils multiplient les occasions et les lieux de faire du sport dans une ville comme Paris qui, malgré les efforts déployés par la Municipalité, manque cruellement d'installations sportives.

Ces trois projets représentent également un intérêt par la diversité des pratiques qu'ils permettent : de la boxe au fitness dans le 19e arrondissement en passant par le padel dans le 15e, le football à 5 dans le 13e. Enfin, ces trois projets semblent répondre à une véritable demande, un véritable besoin de pratiques sportives. Toutefois, nous avons des réserves quant au caractère éphémère de ces projets qui ne seront exploités que pendant 5 ans. Nous les exprimons déjà au moment du lancement de l'appel à projets.

Nous aimerions en effet souligner que les trois porteurs de projets, à savoir le Club Apollo Sport Club, l'U.C.P.A. et le Tribal Sport, trois porteurs de projets de taille et d'importance variées, ont pourtant tous les trois manifesté la même volonté de s'inscrire dans les réalités locales de la Capitale, autour des trois sites concernés.

Ces trois structures ont par exemple envisagé le développement de tarifs préférentiels et la mise en place des relations privilégiées avec les écoles, les centres de loisirs et les associations de quartier.

Ce type d'engagement répond aux critères de l'examen des offres exposées dans le rapport d'analyse parmi lesquels l'opportunité et la qualité du projet, la qualité et la cohérence des moyens mobilisés pour les mettre en œuvre, l'équilibre économique du projet.

C'est justement ce type d'engagement qui pourrait faire de ces projets des projets viables sous le moyen et long termes. Puisque ces projets pourraient représenter un enrichissement considérable de l'offre sportive dans les quartiers parisiens, nous aimerions attirer votre attention sur le rôle que pourraient jouer les maires d'arrondissement dans le choix de pérenniser ces conventions d'occupation du domaine public.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - La parole est à François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots rapides pour, bien sûr, confirmer le soutien du 19e arrondissement à la convention qu'il nous est proposé de valider, et je veux en profiter, en lien avec mon collègue Sergio TINTI, pour rappeler que la convention ne couvre pas la totalité des locaux du quai du Lot et que, dans cette perspective-là, nous sommes attachés, et je me fais le porte-parole du Conseil d'arrondissement, à trouver un débouché, une solution pour l'association "Les Petits riens" qui mène, dans cet arrondissement, un formidable travail en lien avec plusieurs collègues, Méliès et Michelet notamment, mené par la metteuse en scène d'opéra Béatrice Jacobs qui fait un magnifique travail, que Colombe BROSSEL soutient et accompagne également, pour permettre à des jeunes issus des quartiers populaires de Paris, de s'approprier tout un répertoire de l'univers classique, baroque, de l'opéra, de le

mélanger aux expressions musicales et chorégraphiques les plus modernes et de faire un très beau travail d'éducation populaire.

Nous sommes attachés à ce qu'une solution de relogement soit trouvée et le quai du Lot pourrait être la solution. En tout cas, c'est notre souhait. Je tenais à le rappeler dans cette enceinte. Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à tous les orateurs, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et à tous les orateurs d'avoir souligné le caractère innovant de cet appel à projets "Paris Terrain de jeux" Je crois, après cette belle matinée d'adoption du P.L.U., que cet appel à projets vient signifier également notre nouvelle appréciation du rapport à la ville, du rapport au foncier, du rapport à la disponibilité des parcelles. Dans une ville ultra-dense, on en a parlé ce matin, où les opportunités foncières se font rares, aller occuper les espaces temporairement disponibles vacants, les friches, le foncier intercalaire, est une opportunité d'offrir des nouveaux usages aux Parisiens. Parmi ceux-là, le travail que nous avons mené avec Jean-Louis MISSIKA en ce sens, nous a permis de dire que le sport était de ces sujets dont la modularité des installations et le caractère temporaire des activités pouvaient nous permettre d'occuper utilement et de manière vertueuse des espaces laissés vacants quelques années, voire un peu plus.

C'est avec Mme BRIDIER, et Mme BUFFETEAU un peu, que cette réflexion nous a permis d'arriver à ces 14 sites. C'est un travail finalement fin avec les mairies d'arrondissement et les directions de la Ville, la DU, la DVD, la DJS, mais aussi avec un partenaire foncier, en l'occurrence l'Etablissement public de La Villette qui nous a permis d'identifier ces 14 parcelles. S'il y en avait eu une trentaine, nous aurions fait une trentaine d'appels à projets. Il n'y en avait que 14 cette fois-ci, mais vu le succès de ce premier appel à projets, il n'est pas exclu qu'évidemment, nous réfléchissions à d'autres appels à projets de cet ordre.

Je dois dire, en débordant du sujet sportif, que la Ville a désormais intégré la question de l'intercalaire dans sa manière de gérer l'espace. On le voit particulièrement et de manière singulière, sur, par exemple, le projet Saint-Vincent-de-Paul où l'on est en attente de l'aménagement du quartier. C'est typiquement l'association "Aurore" qui permet d'accueillir un certain nombre de publics sur ce lieu laissé temporairement vacant.

Ces trois premiers projets de délibération que nous examinons aujourd'hui, ces 3 des 7 projets qui ont été retenus sur les 14, c'est aussi l'un des enseignements, Madame BUFFETEAU, de cette première série. Certains sites, ou par leur configuration trop exiguë, ou par le délai de disponibilité - certaines parcelles avaient des disponibilités de deux à trois ans - étaient des modèles économiques trop légers, avec des délais d'amortissement trop courts pour permettre d'amortir des investissements sur des installations sportives. C'est d'ailleurs la deuxième approche un peu nouvelle de cet appel à projets. Sur ce foncier intercalaire, nous ne faisons pas des équipements sportifs en régie, 100 % publics, mais nous travaillons avec des acteurs du sport, avec des fédérations sportives, avec des acteurs économiques du sport, à un projet qui soit économiquement équilibré et qui puisse être porté par le Mouvement sportif lui-même et par les mouvements d'éducation populaire, avec notamment l'U.C.P.A. qui a remporté trois de ces appels à projets.

Parmi les appels à projets qui ont été remportés par l'U.C.P.A., un que nous n'examinons pas aujourd'hui, mais qui a été évoqué sur le golf et que, malheureusement, nous n'examinerons pas en Conseil de Paris parce qu'il est strictement sur le foncier de l'établissement public de La Villette. Il sera donc adopté par l'établissement public de La Villette et pas par nous-mêmes, mais, évidemment, nous le soutenons et il fera partie, au même titre que le programme d'accompagnement que nous avons eu pour l'Euro 2016, du programme d'accompagnement de la "Ryder Cup 2018". La cellule qui a démontré son expertise pendant l'Euro 2016 - la cellule grands événements sportifs de la Ville - est déjà mobilisée sur la préparation de la "Ryder Cup" et, avant cela, du championnat du monde de handball, de hockey et de lutte qui arrivent en 2017.

Sur la question plus précise du site du 19e arrondissement et sur la manière de choisir l'association avec les habitants, d'une certaine manière, je me permets de croire...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Un peu de calme, s'il vous plaît.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces jurys ont été faits systématiquement en lien avec les mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement ont siégé et ont choisi avec nous les projets. Je dois dire que, dans l'ensemble des cas, les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris avaient la même évaluation des projets, donc il y a eu une certaine unanimité sur ces choix, quelles que soient les mairies d'arrondissement, de la majorité ou de l'opposition, et que le caractère temporaire de ces installations nous fait plutôt penser qu'on aura un travail d'acceptabilité avec les habitants qui sera

simplifié, d'autant plus parce que la quasi-totalité des porteurs de projets se sont engagés à travailler avec le mouvement associatif local et avec le mouvement scolaire.

Sur la dernière question, Madame BUFFETEAU, liée aux sportifs parisiens présents dans les délégations parisiennes, je vais vous faire une réponse de centriste : à la fois beaucoup et pas beaucoup. Beaucoup, parce que, tout simplement, l'I.N.S.E.P. est basé à Paris, donc tous les sportifs de l'I.N.S.E.P. qui composent le plus gros de la délégation olympique, sont Parisiens. Un peu moins, en revanche, parce que les deux disciplines maîtresses de l'olympisme, que sont l'athlétisme et la natation - les plus gros pourvoyeurs d'athlètes - sont situées, pour les clubs franciliens, en dehors de Paris, notamment à Montreuil pour l'athlétisme et, pour la natation, plutôt à Marseille.

Cependant, nous pouvons être très fiers de nos deux grands clubs omnisports que sont le P.U.C. - le Paris Université Club - et le Stade français qui enverront à eux deux 10 athlètes aux Jeux Paralympiques. Paris sera la ville la plus représentée en termes d'athlètes de haut niveau paralympiques, ce dont nous pouvons être fiers.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci de rester concentré jusqu'au bout, chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 227.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 227).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 228).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 229.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 229).

## **Vœu déposé par le GEP relatif à un contrôle financier du G.I.P. "Paris J.O. 2024".**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, les vœux n° 98 et n° 98 bis qui ont trait à un contrôle financier du G.I.P. "Paris J.O. 2024".

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, des jeux sobres et durables a souhaité la Maire de Paris. C'est bien aussi ce que souhaitent les écologistes si, toutefois, la candidature de notre ville était retenue.

A ce jour, le G.I.P. - groupement d'intérêt public - de la candidature "Paris J.O. 2024" est doté de 60 millions d'euros pour le dossier de candidature de la Ville de Paris, qui proviennent à 50 % de fonds privés, 50 % de fonds publics. Sur ces fonds publics, la Ville de Paris abonde à hauteur de 10 millions d'euros. C'est déjà énorme, mais c'est une paille au regard du budget prévisionnel des Jeux olympiques, estimé à ce jour à 6,4 milliards d'euros, dont un quart devrait être financé par des fonds publics. Il est donc essentiel de maintenir un droit de regard sur l'utilisation de ces fonds et de prévenir toute dérive budgétaire.

Pour mémoire, il faut se souvenir que les Jeux olympiques de Pékin avaient été estimés à 2,6 milliards d'euros. Ils ont coûté, au final, 31 milliards d'euros. Les Jeux de Londres étaient estimés à 3 milliards d'euros. Ils ont coûté 11 milliards d'euros, et même 27 milliards d'euros si l'on ajoute à cette facture la mobilisation des forces de police et de l'armée. Les Jeux de Sotchi, estimés initialement à 8,8 milliards d'euros, ont coûté, au final, 36 milliards d'euros. Les peuples paient un lourd tribut aux Jeux olympiques. Les Montréalais, par exemple, ont payé durant 30 ans la dette de leur ville, suite aux Jeux olympiques de 1976.

La crise grecque a été considérablement aggravée par le coût des Jeux olympiques de 2004. Encore en ce moment, des pans entiers des quartiers populaires du Grand Londres - je pense, notamment, à Stratford, où était installé le village olympique - font l'objet d'une intense spéculation financière, évinçant les populations qui y sont traditionnellement installées.

C'est la raison pour laquelle ce vœu vise à faire en sorte que la Ville de Paris évite la gueule de bois si jamais sa candidature était choisie et que, la confiance n'empêchant pas le contrôle, nous soyons extrêmement attentifs à ce que les prévisions budgétaires soient respectées.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOUTAULT.

Cette volonté d'exigence budgétaire dans la conduite de cette candidature est légitime. Elle est à la fois dans la nature des engagements pris par la Maire de Paris et dans la manière très concrète dont nous pilotons cette candidature avec le G.I.P. D'ailleurs, l'ensemble des procédures internes dans le G.I.P. ont été mises en œuvre, à la fois en certification des comptes par un seul commissaire aux comptes, procédure d'achats du G.I.P. conforme au droit européen, aux marchés publics et à un règlement intérieur extrêmement exigeant. On s'est doté, dans le G.I.P., d'un comité des rémunérations qui décide de l'ensemble des rémunérations, de la création d'une commission d'appel d'offres. L'Etat, lui-même, a mis en place un contrôle d'Etat par un arrêté du 2 mai 2016 pris par le Ministre des Finances et des comptes publics qui a fixé les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le G.I.P. Ce contrôleur de l'Etat a notamment accès à tous les documents nécessaires à l'exercice de sa mission : gestion financière, évaluation de la performance, etc.

Sur le contrôle strict du comité de candidatures et de la dépense de ces 60 millions, dont 30 d'argent public, dont 10 de la Ville de Paris, les procédures sont extrêmement exigeantes.

Je vois, Monsieur BOUTAULT, dans votre soutien et votre enthousiasme à la candidature olympique, que vous nous voyez déjà gagner. Je vous remercie de cette confiance, Monsieur BOUTAULT. Effectivement, quand nous aurons gagné, il s'agira de maintenir et de faire respecter les engagements de sobriété que nous avons pris, avec une petite différence par rapport à Athènes, Pékin ou Sotchi : c'est le faible nombre de constructions que nous avons à faire. Le caractère très contenu des bâtiments nouveaux - la piscine et le village olympique majoritairement - nous permet, globalement, d'avoir une maîtrise, en tout cas, on le croit, de la dépense publique qui sera raisonnable.

C'est pourquoi, cependant, je trouve l'intention légitime et je ne lirai aucune autre espèce d'argument dans votre propos que simplement la volonté de contrôler légitimement les dépenses que la Ville de Paris pourrait avoir à faire. C'est pourquoi on vous propose un vœu de l'Exécutif qui, à la fois, engage la Ville à une étude et à une contre-expertise des coûts estimés pour les infrastructures nécessitant un financement de la collectivité parisienne, ce que nous sommes en train de faire, notamment pour apporter les garanties financières au deuxième dossier de candidature qui sera rendu à la rentrée, qu'au prochain Conseil de Paris l'ensemble des groupes puissent avoir un point sur le budget de cette candidature et sur le financement des infrastructures et, enfin, évidemment, en cas d'attribution des Jeux olympiques - ce à quoi nous croyons tous - nous créons une structure d'organisation, de suivi et de contrôle financier du budget dit hors-Cojo des aménagements, c'est-à-dire des aménagements indépendamment de l'organisation de la compétition elle-même.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Je comprends donc qu'il y a une demande de retrait du vœu n° 98 ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Il y a un vœu bis de l'Exécutif qui reprend l'esprit, si ce n'est le fond du vœu des écologistes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Donc retrait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 217).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux nuisances de la "fan zone" du Champ de Mars.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 99 relatif aux nuisances de la "fan zone" du Champ de Mars, et je donne la parole à Anne-Charlotte BUFFETEAU, pour deux minutes maximum.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, je tiens à commencer mon intervention par rappeler que nous n'avons jamais remis en cause le fait que Paris et la France accueillent l'Euro cette année ; au contraire, nous en sommes très fiers. Et je me félicite, comme vous, j'imagine, du beau parcours des bleus jusqu'à maintenant. Je leur souhaite bonne chance pour la demi-finale jeudi. Je tenais à le rappeler pour dissiper tout malentendu, notamment lu sur les réseaux sociaux.

Il ne s'agit donc pas de la compétition dans ce vœu, mais bien des habitants et des commerçants du 15<sup>e</sup> arrondissement et de la "fan zone", décidément nuisible pour eux. Nous pouvons l'affirmer désormais, puisque cela fait plus d'un mois que les riverains subissent des nuisances. Le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement a alerté depuis de longues semaines toutes les autorités afin de prévenir tous les débordements, les violences, la malpropreté des rues et des lieux que ces rassemblements génèrent. Certes, l'endroit est très sécurisé pendant la journée, mais qu'en est-il après minuit ? Qu'en est-il dans les autres quartiers du 15<sup>e</sup> arrondissement, alors que nos forces de l'ordre sont mobilisées sur cet endroit ? Avez-vous prévu un dispositif particulier pour cette dernière semaine ?

Je souhaite savoir ce que vous avez prévu pour dédommager les commerçants sinistrés, qui voient leur chiffre d'affaires descendre en flèche.

Enfin, j'aimerais connaître la vérité sur une rumeur qui court : la "fan zone" perdurerait pendant les J.O. de Rio. Est-ce vrai ?

En conclusion, nous redemandons à la Maire de Paris et au Préfet de police que tout soit mis en œuvre pour faire cesser les nuisances. Surtout avec l'équipe de France toujours dans la compétition, il serait trop dommage que la fête soit gâchée.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BUFFETEAU, j'ai pris acte désormais que le groupe LR, quel que soit le sujet, avait décidé méthodiquement, depuis le mois de janvier, de faire de la "fan zone" son hochet pour créer un climat anxiogène auprès des Parisiens sur cette compétition et trouver à chaque Conseil de Paris l'occasion de vœux et de questions d'actualité. Mais en bon élève, comme à chaque Conseil de Paris, je vais tenter de vous répondre, d'abord, pour souligner l'extrême engouement populaire et la ferveur qui se déroulent autour de cette "fan zone". Après 48 matchs, 1,1 million de visiteurs sur cette "fan zone" du monde entier, dans un climat bon enfant, dans une ambiance fraternelle, dans un esprit sportif, Paris peut être très fière de ce que nous avons fait.

Cependant, il n'a jamais été question de minimiser un certain nombre d'impacts sur les riverains, qu'à la fois nous-mêmes et la Préfecture de police avons essayé de minimiser autant que possible dans l'exécution, et notamment sur les questions de propreté. Avec, grâce à l'intervention de Mao PENINOÛ, un renfort du service de la Fonctionnelle de la DPE, les prestataires privés de la "fan zone" eux-mêmes, les présences de la DPE 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>, c'est entre 150 et 200 personnes qui assurent chaque jour la propreté de la "fan zone".

On a, au quotidien, avec la mairie du 15e, la mairie du 7e, réajusté les dispositifs en fonction des remarques. On s'est aperçu que les opérations de pré-filtrage police, ce que l'on appelle les pré-filtrages police, génèrent un amoncellement de déchets, notamment des bouteilles, qui ne pouvaient pas rentrer dans la "fan zone". Dès le lendemain, un dispositif de bacs, de conteneurs et de ramassage a été mis en œuvre.

Pendant la phase de conception de l'opération, les mairies d'arrondissement concernées ne souhaitent pas que nous installions de toilettes provisoires aux abords de la "fan zone". Finalement, dès la première semaine d'exploitation, et réveillées peut-être par les odeurs des épanchements, les mairies d'arrondissement concernées nous ont demandé d'installer des toilettes, ce que nous avons fait : 20 sanisettes triples ont été déposées et par ailleurs, désormais, c'est deux nettoyages et vidanges par jour qui ont été commandés.

Sur la question des commerces, j'y répondrai dans le vœu du groupe UDI, si vous en êtes d'accord.

Quant à la dernière rumeur sur les Jeux olympiques de Rio, non, la "fan zone" n'a pas vocation à rester pour les J.O. de Rio, mais en revanche, nous pensons y organiser les débats des primaires des Républicains, si vous en êtes d'accord.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour toutes ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'indemnisation des commerçants autour de la "fan zone".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Et pour rester sur un thème qui est très cher au cœur de M. MARTINS, nous examinons le vœu n° 100, relatif à l'indemnisation des commerçants autour de la "fan zone".

Et je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE, pour deux minutes maximum.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le 8 juin dernier, Paris accueille l'Euro 2016, et depuis le 8 juin, les 7e et 15e arrondissements notamment vivent chaque soir au rythme des supporters de football et de la ferveur suscitée, et c'est vrai qu'après les terribles événements de 2015, Paris avait particulièrement envie d'être à la hauteur de sa réputation de capitale accueillante, par ce qui fait notamment son charme : ses terrasses de cafés, ses restaurants et ses commerces de bouche. Et en cela, tous les commerçants ont effectivement répondu présent.

Pour autant, après les débordements regrettables de Marseille, la réglementation préfectorale a dû être étendue, ce qui se conçoit tout à fait, mais les cafés et commerçants concernés par les arrêtés ont été impactés considérablement dans leurs activités.

Aussi, nous demandons, avec mon collègue Yves POZZO di BORGO et les membres du groupe UDI-MODEM, que la Ville de Paris constitue et mobilise un fonds d'indemnisation pour pallier le manque à gagner financier des propriétaires des cafés, des restaurants et des commerces. Et nous demandons également que pour répondre avec efficacité aux demandes, la Ville crée un guichet unique pour centraliser la gestion et le suivi des demandes d'indemnisation des restaurateurs et des commerçants.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Madame TACHÈNE, vous avez raison de dire qu'il y a un vrai succès. Il y a près de - je l'ai dit - un million de visiteurs qui sont venus dans cette "fan zone", avec une situation économique, aux abords notamment des avenues de Suffren et de La Bourdonnais, qui est en fait assez hétéroclite. Je vais me

concentrer - votre vœu parlait du Parc des Princes - sur la "fan zone", parce que le Parc des Princes, c'étaient cinq matchs. On peut considérer que les désagréments ont été relativement minimes.

Sur la "fan zone" elle-même, en revanche, on a une situation qui est assez hétérogène, avec, et y compris pour avoir pratiqué la "fan zone" quasiment tous les jours, des cafés et des restaurants qui, je crois, ont tiré largement profit de l'afflux de supporters nouveaux, et d'autres, inversement, des commerces peut-être de plus ultra-proximité, des commerces peut-être sur une gamme de prix un peu plus élevée que le panier moyen d'un supporter, eux, ont visiblement souffert.

Olivia POLSKI a déjà mené un certain travail d'écoute, de concertation et de recueil d'un certain nombre de premiers éléments qui, à ce stade, cependant, méritent d'être consolidés jusqu'à la fin de l'Euro pour mesurer la réalité de ces chiffres, la nature des activités et chiffrer concrètement les pertes éventuelles de chiffre d'affaires. Il y a donc un vrai besoin pour nous de clarté et d'objectivation dans la mesure où la Ville doit mesurer ce type de décision sur la base des faits, et pas simplement de ressentis, aussi légitimes parfois peuvent-ils être.

Donc, Madame TACHÈNE, je vous propose de ne pas nous engager à ce stade, y compris parce qu'une partie des entraves auxquelles les commerçants ont été confrontés, notamment les entraves de circulation et de stationnement, ne sont pas de la responsabilité de la Ville, et donc, ce n'est pas à la Ville d'en assumer l'indemnisation. Et donc, je vous propose que l'on continue le travail avec les mairies d'arrondissement, avec Olivia POLSKI, d'objectivation de la situation pour mesurer le nombre de commerces, les différences de chiffres d'affaires entre juin 2015 et juin 2016, et que le cas échéant, nous entamions de manière plus précise ces procédures.

Laissons-nous le temps de finir l'Euro et d'évaluer tout cela, mais regardons, évidemment, avec bienveillance ceux qui auraient des difficultés plus importantes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Donc une demande de retrait du vœu n° 100. Le vœu est-il retiré ?

Très bien. Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un hommage aux victimes d'Orlando dans les stades de l'Euro 2016.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 101 relatif à un hommage aux victimes d'Orlando dans les stades de l'Euro 2016, et je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

Comme vous le savez, hélas, l'U.E.F.A. a refusé de rendre hommage aux victimes de la tuerie homophobe d'Orlando revendiquée par Daesch dans les stades lors de l'Euro 2016. Il y a une pétition qui a recueilli bien plus de 40.000 signatures pour exiger au contraire que l'U.E.F.A. rende cet hommage. Il y a eu également une tribune signée par certains Conseillers de Paris, d'ailleurs ici présents, et je les en félicite.

Il faut savoir que cette décision de l'U.E.F.A. a mis en évidence un niveau alarmant d'homophobie dans le football, que l'U.E.F.A. et les autres instances de ce sport refusent de reconnaître, et donc de combattre, et ce silence se traduit par une forme d'encouragement, quelque part, implicite à traiter les victimes de la violence homophobe comme des victimes de moindre importance.

Vendredi dernier, on a cru que l'U.E.F.A. rendrait hommage à l'ensemble des assassinats terroristes, dont les assassinats homophobes d'Orlando, puisqu'il y avait eu une annonce pour une minute de silence. Cela s'est traduit finalement par un temps d'applaudissement, qui était présenté par un communiqué de presse comme un temps d'applaudissement en hommage à l'ensemble des victimes. Et puis, au final...



**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît, pour écouter Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, de la part de l'adjoint aux sports aussi, cela pourrait être correct. D'accord, je n'en doute pas !

Et au final, sur les panneaux qui annonçaient le sens de ces applaudissements, seules les tueries d'Istanbul étaient citées, une façon d'ignorer les victimes d'Orlando et leur famille qui peut apparaître comme un simple "deux poids, deux mesures".

La Ville de Paris, au contraire, a su rendre hommage aux victimes de ces assassinats homophobes, non seulement, bien sûr, par la minute de silence que nous avons eue au précédent Conseil de Paris dans cette séance, mais surtout par le geste qui a été très fortement apprécié des couleurs L.G.B.T. qui ont été apposées sur le fronton de notre Municipalité et qui ont été un signe extrêmement fort de notre Municipalité dans sa solidarité, avec non seulement les victimes d'Orlando, mais de l'ensemble de celles et ceux qui sont très mobilisés dans la lutte contre l'homophobie.

Donc à travers ce vœu, je demande que la Maire de Paris interpelle l'U.E.F.A. afin que soit rendu cet hommage, et que la Maire de Paris interpelle le Président de la Fédération française de football et le Ministre des Sports, pour qu'ils interviennent. C'est encore possible jusqu'à dimanche prochain.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET, d'avoir d'abord souligné l'extrême clarté de la position de la Ville et de son soutien inconditionnel aux victimes des attentats, et là spécifiquement des attentats à caractère homophobe. Vous avez souligné d'ailleurs à ce titre la décoration de l'Hôtel de Ville avec ce "rainbow flag" et le drapeau américain.

Notons par ailleurs dans le champ sportif que la Ville de Paris et les neuf autres villes hôtes de l'Euro 2016, et notamment la mairie de Bordeaux, avaient décidé dans les "fan zone", lundi 13 juin, le lendemain de la tuerie, de faire une minute de silence. A Paris, la Tour Eiffel a été éclairée aux couleurs du "rainbow flag", devant des supporters de football, je dois le dire, qui se sont tenus de manière exemplaire et extrêmement solidaire dans cette "fan zone" au moment de cette minute de silence et au moment de l'éclairage de la Tour Eiffel aux couleurs du drapeau arc-en-ciel.

Je partage avec vous le caractère extrêmement ambigu à tout le moins de l'U.E.F.A. dans cette histoire, de ses justifications maladroites, avec une espèce de liste de critères qui conviendraient à ce qui justifie ou pas une minute de silence.

Je crois prosaïquement que le fond est beaucoup moins homophobe que ce que vous dites, mais qu'il y avait là une série de maladresses et de soupèsements diplomatiques qui n'étaient pas à la hauteur de ce qui s'est passé et qui étaient, là encore, pas du tout à la hauteur de l'émotion que chacun d'entre nous a pu ressentir après ce qui s'est passé.

Sous la pression, vous avez raison de le dire, un hommage a été rendu après ce qui s'est passé à Istanbul, avec l'envie de l'U.E.F.A. de rattraper son erreur en disant : Istanbul et les autres attentats survenus récemment. Mais là encore, avec la même maladresse que je citais auparavant.

Même si je n'ai pas envie de reprendre l'ensemble des considérants de ce vœu qui parfois font preuve d'excès, j'en partage le fond et c'est pourquoi j'émettrai un avis favorable sur ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 218).

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'envahissement publicitaire dans le cadre de l'U.E.F.A.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 102 relatif à l'envahissement publicitaire dans le cadre de l'U.E.F.A. C'est le titre du vœu qui le dit et pas moi.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - C'est plus un vœu contre la publicité qui n'a pas forcément un lien direct avec la délégation aux sports, à part que c'est dans le cadre de l'U.E.F.A. évidemment. Mais on aurait pu imaginer ce vœu déposé dans une autre commission que celle-ci.

Vous avez, je n'en doute pas, pris connaissance de la lettre du 15 juin 2016 qui a été envoyée à la Maire de Paris par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France et de l'environnement, et je vais vous rappeler l'article R. 581-22 du Code de l'environnement qui interdit la publicité sur les installations d'éclairage public.

L'article P1-3.1 du R.L.P. de Paris précise que ne peuvent être utilisées comme support de publicité les installations d'éclairage public. Or, on se retrouve dans une situation où la publicité dans le cadre de l'U.E.F.A. est omniprésente dans la ville, notamment en utilisant nos éclairages publics.

Donc, je souhaite à travers ce vœu aussi interpeller sur l'ensemble des publicités qui sont diffusées dans la "fan zone" du Champ de Mars, qui sont visibles de voies ouvertes à la circulation publique et qui, pareil, contreviennent au Code de l'environnement. Je rappelle que la Ville, dans le cadre du Code de l'environnement, doit assumer ses compétences en matière de police de la publicité.

Donc, à travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris mette en demeure l'U.E.F.A. de retirer ses banderoles sur les installations d'éclairage public parce qu'il faut respecter à la fois le Code de l'environnement, le R.L.P. et que la Mairie de Paris mette en demeure l'U.E.F.A. de cesser toute diffusion de publicités dans la "fan zone" du Champ de Mars. Si nous avons un Code de l'environnement et si nous avons un R.L.P., c'est fait pour qu'ils soient respectés.

J'aimerais aussi anticiper. Vous connaissez mes positions contre les Jeux olympiques, mais forcément nous regardons l'U.E.F.A. Qu'en sera-t-il demain pour les Jeux olympiques, si par malheur la France l'emportait car je ne m'en féliciterai pas ? Le tout "pub" que nous voyons aujourd'hui dans le cadre de l'Euro m'inquiète pour demain.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas disserter avec Mme SIMONNET sur la place de la publicité en ville, où notre divergence est manifeste, mais en revanche spécifiquement sur la question de l'Euro.

Les pavoisements que vous avez vus des rues de Paris, la rue de Rivoli par exemple, les Champs-Élysées et d'autres, sont des pavoisements Ville de Paris. Ce n'est pas l'U.E.F.A. mais Paris ville hôte de l'Euro 2016, et c'est heureux que Paris qui accompagne et qui reçoit la troisième compétition mondiale en matière de retransmission sportive, en matière de publics accueillis, se mette et se drape des couleurs de cette compétition.

Alors, oui, j'assume que nous montrions au monde entier, aux 3 millions de visiteurs qui viennent à Paris pendant cette compétition, que Paris vibre Euro, que Paris vibre football et qu'y compris les rues de Paris sont aux couleurs de l'événement.

Cet événement effectivement est aussi organisé en particulier, et même prioritairement organisé par l'U.E.F.A. qui a donc son nom sur lesdites banderoles et le dit pavoisement. l'U.E.F.A., Madame SIMONNET, qui est une association : c'est l'association des fédérations nationales de football ; ce n'est pas une société privée mais une association dont l'objet est de coordonner les fédérations, elles aussi associatives, de football dans l'ensemble des pays européens et d'assurer le développement du football en Europe. Ce pavoisement est par ailleurs sans présence publicitaire de marque et de sponsor, c'est le pavoisement et les couleurs de la Ville pour l'Euro 2016.

Pour la "fan zone" elle-même, elle respecte strictement le R.L.P. sur plusieurs points. Le premier est qu'il n'y a pas de visibilité extérieure de marques et de sponsors à l'extérieur de la "fan zone". Il y en a eu le premier jour, nous sommes intervenus extrêmement rapidement pour que le contrevenant, en l'occurrence une marque de restauration

rapide, enlève son enseigne qui avait une façade côté Ecole militaire et qu'il n'y ait pas de visibilité de la marque du côté extérieur de la "fan zone".

Sur l'intérieur de la "fan zone", chaque sponsor de l'U.E.F.A. a le droit effectivement à un espace qui est extrêmement contraint, qui lui aussi n'a pas de visibilité extérieure et qui doit être strictement respecté.

Le seul endroit où il y a de la publicité massive dans cette "fan zone", c'est sur l'écran de télévision. C'est pour deux choses. Le premier est la lucidité : quand vous et moi, nous regardons un match de football à la maison, nous devons aussi regarder les "pubs" à la mi-temps ; c'est ainsi et la "fan zone" fait malheureusement l'objet du même traitement.

Par ailleurs, le signal et les droits télévisés, parce que normalement les droits télévisés se commercialisent, sont mis à disposition gracieusement de la Ville de Paris pour ces retransmissions. Nous devons accepter l'augure des contreparties, et notamment la présence publicitaire au moment des mi-temps et des avant matches.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fermeture des salles de sport Lucien Gaudin à la suite des inondations de juin 2016.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 103 relatif à la fermeture des salles de sport Lucien Gaudin à la suite des inondations de juin 2016.

Mme Florence BERTHOUT, vous avez la parole pour deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur l'adjoint à la Maire, une des conséquences assez préoccupantes des inondations du début de juin dernier a été une dégradation absolument inégalée des salles de sport de notre gymnase Lucien Gaudin, du nom du grand escrimeur d'avant-guerre, qui est situé quai Saint-Bernard.

Cette salle que j'ai visitée avec votre cabinet et les services, Monsieur l'adjoint aux Sports, paraît totalement inutilisable pour la rentrée de septembre. Elle accueille une vingtaine de clubs parisiens, c'est-à-dire qu'ils sont amputés des créneaux sportifs qui représentent à peu près 151 ou 152 heures. Ces salles accueillent par ailleurs de nombreux scolaires pour les mercredis dits sports.

Aussi, afin de pouvoir reloger dans les meilleurs délais ces vingt clubs, et à côté de toutes les solutions que nous essayons d'explorer, une consisterait à réaliser évidemment dans les meilleurs délais une étude de rénovation et de restructuration des salles de sport de ce gymnase, et de pouvoir débloquer une enveloppe qui permettrait d'aménager à minima une salle dans la mairie du 5e pour reloger une partie des clubs impactés, sachant que nous cherchons par ailleurs des solutions avec l'université Pierre et Marie Curie, le C.R.O.U.S. et évidemment tous les créneaux laissés disponibles dans le 5e arrondissement.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez raison, effectivement l'équipement Lucien Gaudin est peut-être l'un des équipements publics le plus durement touché par la crue avec près de 1,50 mètre d'eau dans cet équipement qui est vraiment en front de Seine et semi enterré - il a la double peine en la matière -, avec les murs extrêmement abîmés, les équipements électriques sont extrêmement impactés, le matériel, notamment les sacs de frappe puisqu'il y avait notamment de la boxe sont moisiss. L'équipement sera indisponible pendant très longtemps.

Il y a d'ailleurs à souligner le travail exemplaire des agents de Lucien Gaudin, de la Direction de la Jeunesse et des Sports qui n'ont pas ménagé leurs efforts dès la décrue pour nettoyer le site le mieux qu'ils ont pu, et ils ont malheureusement trouvé un site dans un état qui n'était pas réouvrable pour le public avant des travaux lourds.

Vous avez reçu, Madame la Maire, une visite à la fois de mon cabinet et de la Direction de la Jeunesse et des Sports la semaine dernière pour partager - et nous partageons là, je crois, le plus sincèrement du monde - le besoin avant tout de trouver une solution en urgence pour ces associations dès la rentrée prochaine.

Vous évoquez dans votre vœu la possibilité de le faire en Mairie du 5e. On a visité une partie de la Mairie du 5e qui permettrait une partie de cette activité. J'y suis favorable et c'est pourquoi on va amender légèrement le vœu, afin de permettre, sous réserve de sa faisabilité, cet aménagement que nous allons étudier. Il ne suffira pas et il devra aussi faire l'objet d'une mobilisation et d'une solidarité avec les autres arrondissements qui devront accueillir des clubs du 5e arrondissement le temps des travaux à Lucien Gaudin. Il devra faire plus largement l'objet d'une réflexion sur Lucien Gaudin, sur la nature des travaux, le type de matériaux utilisés et peut-être même sur l'organisation de cet équipement pour qu'il soit plus à même de répondre en cas de grande crue.

Par conséquent, modulons l'amendement que je viens de mentionner en supprimant "débloque en urgence une enveloppe budgétaire" et en le remplaçant par "permette, sous réserve de la faisabilité, l'aménagement d'une salle dans le 5e".

J'émetts évidemment un avis favorable à travailler avec la Maire du 5e à un relogement du mieux possible pour ces clubs.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 219).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affectation de la taxe de séjour à l'Office du tourisme de Montmartre.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Le vœu n° 104 est relatif à l'affectation de la taxe de séjour à l'Office du tourisme de Montmartre, et je donne la parole à Christian HONORÉ, pour deux minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, je vous présente le vœu avec Catherine DUMAS et Pierre-Yves BOURNAZEL pour vous demander que les recettes de la taxe de séjour perçues par la Ville de Paris financent davantage les actions directement liées à la promotion de l'activité touristique de Paris et qu'à ce titre soit notamment étudiée l'hypothèse d'une subvention à l'Office du tourisme de Montmartre pour le soutenir dans son activité de promotion de l'attractivité de notre Capitale. Je vais vous en donner les raisons.

La collectivité parisienne a procédé début 2015 à un important relèvement de la taxe de séjour devant conduire au doublement des recettes fiscales de Paris de 40 à 80 millions d'euros.

L'article L. 2333-27 du Code général des collectivités territoriales dispose que le produit de la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

Plus généralement, on observe une progression constante des recettes de la taxe de séjour pour Paris, qui sont passées de 22,36 millions d'euros au compte administratif 2000 à plus de 40 millions d'euros au compte administratif 2014. Malgré cette progression constante des ressources fiscales, la subvention de la Ville de Paris à l'Office du tourisme stagne, voire diminue, passant de 6,75 millions d'euros au compte administratif 2000 à 6,64 millions d'euros au compte administratif 2014.

Par ailleurs, d'autres organismes tels que l'Office du tourisme de Montmartre exercent une mission de service public pour la promotion du tourisme à Paris. Plus particulièrement, l'Office du tourisme de Montmartre traite 18.000 appels par an pour le compte de l'Office du tourisme de Paris. Malgré cette implication, l'Office du tourisme de Montmartre, dont le budget 2016 s'élevait à 287.000 euros, ne reçoit aucune aide financière de la Ville de Paris.

La Ville a du mal à justifier l'affectation de ses recettes ; c'est la raison pour laquelle je vous demande de voter le vœu que je vous ai cité au préalable.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avoue, Monsieur HONORÉ, que je ne comprends exactement ce vœu mais je vais quand même essayer d'y répondre.

D'abord, je vais donner une précision sur l'augmentation de la taxe de séjour l'an dernier parce que c'est un point important. Nous l'avons à la fois augmentée mais nous l'avons aussi modernisée puisqu'elle est passée d'une taxation au forfait à une taxation au réel. C'est sûr, c'est au réel désormais, ce qui permet aux hôteliers, qui traversent, vous le savez, une période difficile, d'être sur ce premier semestre taxés sur la réalité de leur activité et non pas sur leur capacité. On a donc plus préservé les hôteliers dans une période difficile qu'avec l'ancien système et aujourd'hui ils nous en sont plutôt reconnaissants.

Sur l'affectation, les taxes de séjour, Monsieur HONORÉ, a priori, sur la perspective du B.P. 2016, c'est 86 millions d'euros. Les dépenses affectées à la promotion du tourisme et à l'amélioration du tourisme à Paris, c'est 247 millions d'euros par an. Aujourd'hui, la Ville investit plus sur le tourisme que ce qu'elle ne récolte de taxes de séjour parce que nos efforts en matière de tourisme ne se résument pas à l'Office du tourisme : l'action que nous menons dans la programmation culturelle de nos musées, l'aménagement de l'espace public aux abords des grands lieux touristiques, les investissements en matière de transport, les investissements aux abords de la Tour Eiffel, de Montmartre, sont des investissements qui concourent à notre rayonnement touristique et qui, Dieu merci, peuvent être mis là encore.

C'est pourquoi je ne comprends pas ce vœu ; il y a en effet une annexe au budget qui détaille précisément le fléchage de cet argent en faveur de la promotion touristique. Par conséquent, il existe.

Enfin, votre troisième demande dans ce vœu, c'est que la Ville subventionne le Syndicat d'initiative de Montmartre. Ce n'est pas un office du tourisme mais un syndicat d'initiative. En fait, la Ville le fait déjà, à hauteur de 44.000 euros par an.

Vous me demandez de dépenser plus pour le tourisme, c'est ce que nous avons voté ensemble au précédent Conseil de Paris en faveur du plan de relance. Vous demandez de subventionner l'Office du tourisme de Montmartre, le Syndicat d'initiative, ce que nous faisons déjà, et de présenter l'affectation de la taxe de séjour, ce qui est annexé au budget.

Vous me demandez donc des choses qui sont déjà faites et je vous propose, après ces précisions, de pouvoir retirer ce vœu en toute sympathie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

**M. Christian HONORÉ**. - Je vous remercie de cette sympathie mais étant donné que ce vœu a été fait à la demande des personnes concernées et considérées, je le maintiens.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Il est maintenu, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## 2016 DGRI 56 - Label Paris Europe 2017.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 56. Label Paris Europe 2017.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour 5 minutes maximum.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de son action internationale, la Ville de Paris entretient des liens bilatéraux très forts avec les métropoles et capitales européennes, et prend toute sa place dans le réseau de villes européennes.

Anne HIDALGO a très récemment confirmé, dans un communiqué de presse, suite au résultat du référendum britannique en faveur de la rupture avec l'Union européenne, son attachement à son action internationale et à ces liens.

Ce communiqué précisait avec gravité que le Brexit ne remettrait pas en cause la longue et étroite amitié qui lie nos deux villes-monde et que nous aurons toujours à cœur à la fois de continuer à renforcer les coopérations entre les deux capitales et de construire les ponts entre nos deux territoires, en privilégiant solidarité, échange et toute situation de concurrence.

Cette actualité pour l'Europe et pour les villes européennes met encore plus en lumière notre démarche depuis mars 2014 en faveur de l'action des collectivités territoriales pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que ces politiques sont de vrais leviers pour impulser les politiques conformes aux valeurs que nous voulons porter.

Cette mise en lumière se porte aussi sur les dispositifs municipaux parisiens dédiés à la promotion de l'Union européenne et de ses valeurs, au premier chef desquelles le Label Paris Europe, dont il s'agit maintenant d'approuver la 16<sup>e</sup> édition.

Depuis 2002, date de sa création, le Label Paris Europe de la Ville de Paris soutient financièrement les projets européens innovants portés par les associations, les O.N.G., les fondations, les établissements scolaires et les universités parisiens. Ces projets doivent favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne.

Je tiens ici, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, à chaleureusement remercier votre adjoint délégué Hermano SANCHES RUIVO pour son énergie et sa volonté indéfectible de lier les pays et la communauté européenne. Je prends en exemple le projet des berges de l'Europe qui, pour le coup, est installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à cause ou grâce à la crue ; grâce, car vous pourrez ainsi tous aller faire un petit tour après.

Ce projet est à l'image de la diversité et de la richesse culturelle de l'Union européenne, de sa force et de son originalité première. Il faut inlassablement le répéter, se connaître, laisser place aux initiatives citoyennes, et c'est peut-être ce qui a fait défaut en Angleterre et en Europe actuellement.

Chaque année, une nouvelle thématique est choisie afin de sélectionner les projets dans la limite d'une enveloppe de 80.000 euros. Cette année, certains projets tournaient autour des valeurs européennes et du football, mais je souhaitais demander à M. Hermano SANCHES d'une part les résultats de l'édition 2016 et d'autre part les innovations apportées à cette 17<sup>e</sup> édition, année même des 60 ans du Traité de Rome.

En attendant, je vous remercie et invite mes collègues à voter ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération nous propose d'allouer une enveloppe de 80.000 euros à l'édition 2017 du Label Paris Europe, et en 2017 le calendrier de ce label évolue pour que la remise des prix puisse avoir lieu le 9 mai, qui est la journée de l'Europe. Il sera permis à un plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens de prendre connaissance de cet appel à projets, puisqu'il sera désormais lancé dès le mois de septembre, notamment lors des forums des associations de rentrée organisés par les arrondissements.

Les établissements scolaires et universitaires parisiens seront sollicités davantage pour que de plus nombreux jeunes puissent se saisir de ces questions.

Nous sommes satisfaits de voir l'évolution du calendrier de ce label, et surtout le fait que la communication sera élargie afin de récolter un nombre plus important de dossiers, puisqu'il est souhaitable que l'ensemble de l'enveloppe impartie soit alloué.

En tant qu'écologistes, nous souhaitons que le label 2017 soit attentif aux trois axes suivants. Plutôt des actions dans des lieux ouverts et l'espace public, les bars, parce que nous pensons que les formats exposition, conférence sont d'un réel intérêt mais touchent souvent un public qui est déjà conquis.

Nous souhaitons aussi qu'une attention particulière soit portée aux projets concernant les nouveaux pays entrants, comme la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, parce que jusqu'à maintenant, les projets promouvant les relations avec ces pays ne sont pas suffisamment présents.

Nous souhaitons aussi que les projets à faible empreinte environnementale soient favorisés.

Alors nous avouons que les événements récents ont montré l'importance que les citoyens ne se sentent pas déconnectés des décisions de l'Union européenne, mais au contraire se sentent associés de manière que l'Europe ne devienne pas le bouc émissaire des différentes crises que nous traversons, mais que chacun prenne ses responsabilités pour contribuer à construire collectivement un projet politique qui ne soit plus soumis au monde économique et financier.

Nous appelons de nos vœux que cet appel à projets contribue à ces objectifs.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Label Paris Europe 2017. Ce projet de délibération est vraiment un projet de délibération "euro-béat", un projet de délibération "d'euro-béatitude", avec une contradiction complètement dingue. Vous venez dans vos interventions de rappeler l'engagement de la Maire de Paris qui est de dire : même si le peuple britannique a choisi le Brexit, nous allons continuer la coopération et la solidarité avec le peuple britannique, et nous souhaitons dans cet esprit poursuivre les projets.

Alors pourquoi écrire un projet de délibération étroitement lié à l'appartenance à l'Union européenne ?

Dans votre projet de délibération, dans l'exposé des motifs, vous invitez à une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne visant à favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne.

Mais allez-vous un jour prendre conscience que les idéaux de paix, de coopération, de solidarité n'ont cessé d'être piétinés, précisément par les institutions européennes, qui sont totalement anti-démocratiques, qui ne servent que les intérêts de la finance ?

Avez-vous oublié qu'en 2005, si une grande majorité du peuple français a voté contre le Traité constitutionnel européen, ce n'est pas par rejet d'un idéal européen, mais précisément parce que ces institutions bafouaient cet idéal-là.

Alors, prenez enfin conscience qu'à chaque fois que le peuple a à se prononcer par référendum sur l'Union européenne, s'il vote contre, c'est bien qu'il y a un problème.

Et vous souhaitez, dans ce projet de délibération, valoriser les valeurs de l'Union européenne. On peut s'arrêter deux secondes pour savoir ce que vous mettez derrière les "valeurs de l'Union européenne", parce que l'Union européenne, les valeurs qu'elle met en avant, c'est quoi ? C'est la concurrence libre et non faussée. Est-ce le rôle de la Ville de Paris de valoriser la concurrence libre et non faussée ?

Les valeurs de l'Union européenne dans cette concurrence libre et non faussée, c'est quoi ? C'est l'interdiction par exemple de toute harmonisation sociale et fiscale par le haut, ce sont les lobbys qui dirigent l'Union européenne, qui par exemple ont imposé que le pesticide glyphosate soit à nouveau prolongé.

Beaucoup de choses sur lesquelles nous nous opposons ici dans cette Assemblée. L'Union européenne, excusez-moi, mais en aucun cas ne développe en ce moment des valeurs, depuis au moins 2005, de fraternité. C'est même l'inverse. C'est à cause des politiques de l'Union européenne que l'on se retrouve avec des politiques d'austérité qui asphyxient le budget de la France, qui lui-même, par ricochet, asphyxie le budget de l'ensemble des collectivités.

Cela fait partie des préconisations de l'Union européenne si ce Gouvernement complètement soumis aux injonctions de l'Union européenne nous impose la loi EL KHOMRI de dérégulation du marché du travail.

Et il faudrait par un projet de délibération, donner des subventions à des projets qui eux justement encouragent idéologiquement cela.

C'est complètement dingue.

En revanche, une chose me fait rire dans votre projet de délibération, vous proposez pour l'an prochain que les appels à projets soient autour du terme : construisez votre Europe.

Construisez votre Europe, oui, je suis d'accord, parce que pour moi, construire l'Europe devrait commencer par la rupture avec les traités libéraux à l'heure actuelle de l'Union européenne. Mais accepterez-vous des projets, des débats qui justement expriment leur fraternité pour une coopération entre les peuples et qui commencent justement par le refus de se soumettre aux directives libérales, qui cassent nos services publics, qui organisent la guerre civile, parce que c'est cela qui nous attend.

Pourquoi l'extrême droite monte partout en Europe ? Parce que précisément on impose une seule politique possible ultra libérale.

Donc, organisons le débat à ce moment-là, que cet appel à projets ne soit pas un appel "d'euro-béatitude". "Vive les institutions, vive la Goldman Sachs qui dirige avec l'Europe allemande et nous impose l'ensemble de ces politiques que les peuples ne veulent pas !" Que l'on propose à ce moment-là des projets de débats contradictoires et notre réappropriation de l'idéal de ce que devrait être l'Europe. Mais allez-vous l'assumer ?

Sous réserve de votre réponse, je verrai si je vote contre ou si au moins je m'abstiens sur ce projet de délibération que je trouve vraiment pour le moins extrêmement maladroit, si ce n'est totalement idéologiquement "euro-béat".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - La caricature n'étant pas le monopole de l'extrême-droite, Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, je vous laisse cinq minutes pour convaincre Mme SIMMONET, même si je crains qu'il en faille un peu plus.

Allez-y.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - L'Europe vaut bien cette tentative, merci Monsieur le Maire, merci chers collègues de vos interventions, et oui, effectivement, j'ai peur qu'à vouloir parler de thématiques aussi larges sur un outil finalement, quelque chose de très pratique comme le label, on puisse courir le risque de mélanger un peu tout.

Je voulais vous rappeler qu'en effet, le Label Paris Europe est destiné à soutenir les projets à forte dimension européenne, et qu'il est l'occasion chaque année de donner une preuve tangible supplémentaire de l'attention que la Ville de Paris porte au projet européen et à ses valeurs, et ses valeurs, nous les vivons au quotidien au travers d'autres événements que nous organisons ici.

Alors comme vous, chère Sandrine CHARNOZ, je reprendrai ce contexte d'actualité historique qui nous oblige à plus de travail, notamment quand on parle du Brexit, pour donner à cet outil annuel un sens tout particulier.

Mais comme le rappelait Mme la Maire dans sa communication sur la politique internationale de la Ville de Paris, ce sont les villes qui ont de plus en plus un rôle fondamental à jouer et qu'elles soient ou pas alliées à l'Union européenne, il n'en reste pas moins qu'elles sont absolument indispensables dans le travail au quotidien.

Le défi est de permettre de placer les villes au cœur du projet européen, peut-être encore un peu plus, et donc de donner plus de sens, plus d'humanité, plus de profondeur et plus d'efficacité pour plus de solidarité. Il me semble que c'est également ce que vous pouviez par ailleurs demander.

Le label en lui-même, je ne répéterai pas forcément ce qui a été dit, 900 dossiers, 168 projets labellisés, un montant de 1,2 million d'euros depuis 2002, avec en 2016, ce thème de l'intégration, de l'égalité, le vivre-ensemble, avec un nombre de candidatures plus conséquent encore, et surtout, quand on regarde les 13 projets sélectionnés, de vrais projets, des choses pratiques, utiles, qui peuvent résonner dans notre vie au quotidien.

Depuis 2014, nous avons voulu revoir ce label en l'orientant sur les enjeux de la COP 21 et ses 11 dossiers labellisés bien plus spécialisés.

Je prendrai peut-être un exemple. Le jury avait octroyé au collège-lycée international Honoré de Balzac la possibilité d'organiser une simulation de parlement baptisé "le Parlement des futurs citoyens" dont la portée était



internationale. C'est un projet qui a amené à ce que l'organisation utilise notre hémicycle en mars dernier, pour 240 élèves qui venaient à la fois d'écoles ou d'universités en France, Paris, Cergy-Pontoise, Rennes, Grasse, mais aussi à l'international, Turquie, Maroc, Canada, et en Europe, Espagne, Italie et Angleterre.

Pour l'édition de 2016, puisque vous demandiez également le bilan, au regard des événements tragiques qui sont survenus dans notre Capitale, nous avons plutôt sélectionné une thématique autour du vivre ensemble. Encore deux exemples rapidement : la Fédération unie des auberges de jeunesse qui, en août prochain, organisera la rencontre d'une trentaine de jeunes en provenance de France, de Belgique, de Macédoine et de Roumanie autour des thèmes sur la discrimination, ou encore l'association "Génériques" qui a été labellisée pour son projet proposant l'organisation d'une journée de rencontre et de débats sur la question de l'accueil des étrangers en Europe. On reprenait l'histoire du XIXe et du XXe siècle, et la contribution de ces immigrés dans la construction de nos sociétés actuelles. Là encore, France, Allemagne, Belgique étaient concernées.

Pour 2017, cette volonté de rapprocher autour de projets, et je le répète et j'insiste, concrets, utiles, pratiques, nous a fait maintenir et proposer le maintien de cette enveloppe de 80.000 euros, mais de travailler 5 axes plus concrètement.

Oui, construisez votre Europe, et je vois, Madame SIMONNET, que vous pouvez au moins être d'accord avec cette volonté et ce titre, élargir de façon conséquente aux associations, aux O.N.G., aux fondations, aux universités, aux lycées, aux collèges, aux écoles élémentaires aussi pour la première fois, avec un calendrier aussi modifié. On commence tout de suite, dès septembre, de façon à avoir plus de temps pour pouvoir à la fois le divulguer et évidemment recueillir des projets encore plus conséquents, un travail qui utilise aussi beaucoup plus les réseaux.

J'ai parlé déjà du réseau des référents Europe à d'autres occasions, mais c'est aussi s'intéresser aux instituts culturels, l'A.F.I.C.L. notamment, la maison des associations et les conseils de quartier - nous organisons d'ailleurs différentes présentations au sein de ces structures locales -, la communication, pas uniquement au travers de l'imprimé mais aussi avec des forums de rentrée parce qu'ils sont très importants, c'est dans tous les arrondissements, parce que nous y proposons un espace Europe de façon à pouvoir donner, y compris aux labellisés, la possibilité de s'y retrouver et évidemment un travail auprès des écoles. Enfin, cette idée qu'une fois que les projets ont été labellisés, leur donner aussi la possibilité de se montrer. Voilà pourquoi nous les retrouverons sur la Fête de l'Europe.

Je ne vais pas faire beaucoup plus long. Je remercie le Jury, la DGRI et peut-être, et c'est ma phrase de conclusion, nous féliciter de l'utilité de ce label qui participe, à sa mesure, à l'effort qui doit être le nôtre, tous nos efforts de construire encore et toujours l'Europe, un peu plus à notre image, j'en suis bien d'accord aussi, et c'est pourquoi je vous demande de voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 56).

Je vous remercie.

## **2016 DJS 224 - Centre Paris Anim' Maurice Ravel (12e) et centres d'hébergement Maurice Ravel (12e) et Kellermann (13e). - D.S.P. - Convention avec l'association La Ligue de l'Enseignement - Fédération nationale.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 224 et, en réalité, l'amendement technique n° 105 de l'Exécutif.

Madame VÉRON, souhaitez-vous dire un mot sur cet amendement ?

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Il y avait une petite erreur dans la D.S.P. qui est bien attribuée à la Ligue d'enseignement de la Fédération nationale et non Fédération de Paris. C'est pour corriger cette coquille.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 105 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 105 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 224 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DJS 224).

## **2016 DJS 233 - Avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'impact financier de la réforme.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux règles de fonctionnement.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 233, l'amendement n° 106 et les vœux n°s 107 et 108. Il s'agit d'avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour 5 minutes maximum.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération DJS 233, examiné lors de certains Conseils d'arrondissement, concerne les centres d'animation des 1er, 9e, 12e, 17e, 18e et 19e arrondissements.

Il fait suite au DJS 195 présenté lors du Conseil de juin 2016, et instaure d'ailleurs les mêmes dispositions qui avaient alors été décidées pour les centres des 12e et 14e arrondissements, notamment la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation de ces arrondissements, et ce, dès la rentrée 2017.

Les différents avenants aux contrats sont sans ambiguïté et précisent ainsi, à compter de la saison 2017-2018, que seuls les cours de musique semi-collectifs et collectifs seront proposés aux usagers avec, cela va de soi, la disparition des cours individuels.

J'étais intervenue longuement, lors du dernier Conseil de Paris, pour dire l'opposition du groupe UDI-MODEM, à voir des élus s'immiscer dans une question qui, de notre point de vue, relève de la pédagogie et pour laquelle seuls les enseignants sont légitimes pour trancher sur les types de cours que doivent recevoir les enfants, en fonction de leur rythme, de leur diversité et de leur parcours d'apprentissage.

Je ne vais donc pas revenir sur cet argumentaire du mois passé qui, tout en reconnaissant quand même certaines avancées de la réforme, notamment en matière de communication avec le Label Paris Anim', et un assouplissement des horaires d'ouverture et d'activité, systématise quand même les cours semi-collectifs avec le corollaire des modifications tarifaires.

Je le redis de façon constante, prétendre imposer une pédagogie unique d'en haut, c'est nier la légitimité des enseignants, seuls compétents pour prendre en compte la diversité des parcours, comme j'ai eu l'occasion de le dire.

Alors, Monsieur le Maire, la toise par le collectif que vous proposez est la négation même des talents individuels et de la spécificité de chaque enfant. Nier cela, c'est nier l'unicité de chacun d'entre nous et cela nous renverrait à la dictature du collectif. Je ne suis pas sûre que beaucoup, dans cet hémicycle, partagent cet idéal.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Monsieur Thierry HODENT ?

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis assez proche de la ligne de Fadila MÉHAL. Comme pour le projet de délibération présenté lors de la précédente séance, Madame la Maire, nous n'avons pas varié de position quant à la suppression des cours individuels de musique que vous envisagez dans les 51 centres d'animation, à compter de septembre 2017. Nous sommes sur la même ligne que nos amis de l'UDI-MODEM.

Quand bien même vous prévoyez désormais une année de transition, les cours individuels seront bel et bien supprimés à la rentrée 2017. Je pense que vous allez nous le confirmer.

La concertation que vous souhaitez poursuivre l'année prochaine se résumera donc à une tournée dans les arrondissements pour présenter votre réforme et, sans doute comptez-vous dans le même temps, sur l'essoufflement des contestataires. Dans ces conditions, vous comprendrez bien que nous ne cautionnons absolument pas ce simulacre de concertation.

Pour autant, nous souhaitons aujourd'hui que vous précisiez l'impact financier de cette réforme. Nous pensons que les mesures proposées, qu'il s'agisse du déploiement de la nouvelle marque Paris Anim' ou de la suppression des cours individuels, ont assurément un coût et nous souhaiterions le connaître.

Dans le même sens, nous vous demandons d'établir pour chacun des 51 centres d'animation, une estimation du coût de la réforme, notamment les conséquences financières pour les gestionnaires de la suppression des cours individuels.

Nous vous demandons, par ailleurs, que les maires d'arrondissement soient étroitement associés à l'élaboration du programme d'activité des centres d'animation de façon à assurer un minimum de cohérence et de pluralité dans l'offre d'activité présente sur leur territoire.

En tout état de cause, nous vous demandons de requérir leur avis sur le programme d'activité, ce qui est d'ailleurs une obligation légale s'agissant d'équipements de proximité inscrits à l'inventaire des arrondissements.

Nous vous demandons également que les projets éventuels d'extension des horaires, permis par la réforme des centres d'animation, soient au préalable présentés aux conseils de quartier correspondants.

Nous pensons, en effet, que de tels projets seront bien mieux appropriés par les riverains, notamment pour des projets d'ouverture tardive s'ils sont bien informés avant. Et là encore, nous vous demandons que l'avis conforme des maires soit systématiquement requis et suivi en la matière.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Chers collègues, Madame la Maire, la Ville investit plus de 200 millions d'euros chaque année pour développer les politiques publiques à l'endroit des jeunes vivant à Paris. Les objectifs sont multiples : accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie, dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, des transports, de la culture et du sport. La modernisation des centres d'animation est un enjeu majeur qui participe à l'accomplissement de ces objectifs.

Ce projet de délibération, semblable à celui voté lors du précédent Conseil, poursuit le travail engagé. C'est d'ailleurs un travail qui a donné lieu à de longues discussions et négociations au sein de notre majorité afin de parvenir à un constat et à un plan d'action partagé.

Je ne reviendrai pas sur tous les aspects de cette réforme, mais je tenais à souligner un aspect qualitatif de celle-ci qui a fait couler beaucoup d'encre et suscité beaucoup de discussions, celui de l'enseignement musical.

Si, dès le départ, nous avons partagé cette volonté d'une plus grande ouverture des centres d'animation sur leur territoire, pour dynamiser la vie des quartiers et favoriser le lien social, en proposant des activités, notamment musicales, tournées vers le collectif, dans l'esprit de l'éducation populaire, nous nous sommes mobilisés sur cet enjeu de l'enseignement musical afin que l'offre d'enseignement reste de qualité. Et pour nous, cette qualité passe aussi par ces temps individualisés qui permettent, aujourd'hui, à de jeunes Parisiens qui n'ont pas accès aux

conservatoires ou aux écoles privées, d'apprendre à jouer d'un instrument. Par ailleurs, ces temps individualisés permettent aujourd'hui à des jeunes limités en moyens financiers d'apprendre réellement un instrument.

Ce constat est tout à fait important. Nous tenons à ce que les centres d'animation continuent d'être des lieux de partage et d'apprentissage de qualité pour ces jeunes. C'est avec cet objectif, que nous avons porté lors du dernier Conseil de Paris, la proposition que les cours individuels ne soient pas purement et simplement supprimés, mais remplacés par des cours semi-collectifs de trois élèves maximum, avec la possibilité de temps individualisés.

Cet aménagement, que nous avons défendu, sera expérimenté au cours de l'année 2016-2017 qui sera aussi, à notre demande, une année où la concertation se poursuivra avec la possibilité de modifications nouvelles à l'issue de celle-ci.

C'est donc en restant vigilants sur la prise en compte de nos demandes dans la poursuite de ce travail, que nous votons favorablement ce projet de délibération, comme nous l'avons fait au précédent Conseil.

Merci, Madame la Maire.

*(Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous. J'ai une inscription de Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - On va avoir deux types de centres d'animation, si j'ai bien compris : ceux dans lesquels se poursuivent des cours individuels d'apprentissage des instruments de musique et d'autres centres d'animation dans lesquels il n'y aura plus l'apprentissage individuel des instruments de musique, qui sont pourtant si utiles au démarrage de la maîtrise instrumentale.

Je ne peux que le regretter. Je ne vais pas utiliser l'ensemble de mes cinq minutes, mais rien que le fait que nous ayons deux types de centres d'animation, avec une offre qui n'est pas la même, pose un problème. Il y a certains centres d'animation où vous imposez, d'emblée, le projet de réforme de la suppression de ces cours individuels, et d'autres centres d'animation où, de fait, vous acceptez de maintenir - certainement en vue de les supprimer dans un an ou deux - les cours individuels.

J'attends vos merveilleux arguments pour justifier que ce soit supprimé dans certains centres d'animation et maintenu dans d'autres, mais, de grâce, arrêtons l'argument totalement hypocrite qui est de faire croire que ce soit une démarche d'éducation populaire que de faire en sorte que les premiers instants dans l'apprentissage instrumental de la musique soient à plusieurs, parce que vous savez, tout comme moi, que ce n'est pas cela l'argument et que l'argument est purement budgétaire, austéritaire. Mettre en place des cours à trois ou plus, forcément, cela coûte beaucoup moins cher et cela permet d'afficher des effectifs plus nombreux d'inscription. Le reste est d'une hypocrisie tout aussi énorme que celle du projet de délibération précédent qui voulait nous faire croire que nous étions dans une Union européenne qui protège.

Or, les sujets se rejoignent - vous trouverez peut-être que je fais des points d'analogie de grand écart - mais les questions d'austérité sont celles qui déterminent l'ensemble des politiques publiques qui sont soumises à Paris. La question des instruments de musique en est un exemple criant, n'en déplaise à certains collègues que je vois sourire et qui sont d'accord avec moi sur le refus de la suppression de ces cours instrumentaux, mais qui continuent à croire que l'Union européenne protège et qui n'y voient pas les injonctions de restrictions budgétaires. Mais je ne désespère pas que tout le monde, un jour, se mette, petit à petit, à prendre conscience de ces impasses.

Je m'abstiendrai sur ce projet de délibération parce que celui-ci, au moins, permet que les cours particuliers puissent se poursuivre, mais je tenais à réaffirmer mon désaccord sur le fait que l'on ait finalement des centres d'animation à deux vitesses : certains qui ne le permettront plus et d'autres qui le permettent. A cette étape-là, je peux vous dire que ceux qui interviennent, soit directement, soit indirectement par le biais d'associations, sont plus qu'en colère. J'estime que leur colère est légitime, de la même manière que les usagers également sont plus qu'en colère et que leur colère est également légitime.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Après avoir invoqué la grâce et l'Union européenne, je donne la parole à Pauline VÉRON, adjointe à la Maire de Paris.

**Mme Pauline VÉRON,** adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de délibération DJS 233 a pour objet d'appliquer les principes de la réforme des centres d'animation, que nous avons adoptée lors du dernier

Conseil de Paris, aux centres gérés en délégation de service public par les associations gestionnaires suivantes : CJP 18 N, Actisce et la Ligue de l'enseignement.

Je vous rappelle les objectifs de cette réforme des centres d'animation.

Premier axe : accompagner les jeunes en amont en les accueillant différemment pour faciliter leur accès ensuite vers les ateliers. C'est pourquoi 13 nouveaux postes d'animateurs seront créés en septembre 2016, chère Danielle SIMONNET. Vous voyez 13 créations de postes à la rentrée, donc arrêtez de toujours sortir cet argument d'austérité budgétaire. Là, c'est totalement faux puisqu'il y a 13 créations de postes pour développer l'accueil des adolescents et des jeunes selon des modalités plus souples qui leur conviennent davantage, car on constate, malheureusement, que les adolescents sont peu nombreux dans les centres "Paris'Anim".

Deuxième axe : augmenter la fréquentation des centres grâce à plus d'ateliers, en élargissant les horaires d'ouverture, grâce à la création d'ateliers plus innovants, comme les ateliers de codage par exemple, à l'ouverture de nouveaux centres et à l'augmentation du nombre de Parisiens accueillis dans les cours de musique. Oui, parce qu'il y a de longues files d'attente pour accéder aux cours de musique dans nos centres d'animation.

Sur proposition de l'Exécutif, un amendement avait été intégré dans l'exposé des motifs de la délibération DJS 195 adoptée lors du dernier Conseil de Paris. Il précise que dans les centres dont les contrats ne sont pas en renouvellement dès cet été, les cours de musique semi-collectifs créés en 2016-2017 seront exclusivement des cours à trois élèves, comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, Anne SOUYRIS.

C'est pourquoi j'ai déposé un amendement technique qui reprend les modifications adoptées lors du dernier Conseil de Paris dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération. Il intègre également l'avenant qui concerne cinq centres d'animation situés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et qui manquaient dans les annexes au projet de délibération.

Monsieur HODENT, le premier vœu que vous avez présenté part de l'hypothèse que cette réforme va entraîner une perte d'usagers dans les centres d'animation et que l'équilibre financier des centres ne sera plus assuré à cause de cette perte d'usagers. Vous semblez oublier de nombreux points qui figurent dans cette réforme globale.

Premièrement, vous oubliez que cette réforme crée de nouvelles marges de manœuvre au bénéfice des associations gestionnaires des centres d'animation pour proposer de nouvelles activités innovantes et, ainsi, attirer un nouveau public. Vous oubliez également l'importante communication sur les centres "Paris Anim" prévue au moment des inscriptions en septembre. Celle-ci va évidemment attirer de nouveaux usagers dans les centres d'animation. Le coût de cette campagne de communication - puisque c'est l'une de vos demandes - est de 60.000 euros pour la création de la marque, la campagne d'affichage et le déploiement du logo dans les centres.

Enfin, vous oubliez que ces avenants ont été négociés avec les associations gestionnaires de centres d'animation après une concertation de plus d'un an, à laquelle elles ont toutes été largement associées. La signature de ces avenants après négociation est la preuve de l'intérêt qu'elles y trouvent. Conformément aux vœux adoptés en février et en juin 2016, la concertation sur l'évolution des cours de musique va se poursuivre. Un bilan de la réforme sera présenté aux élus du Conseil de Paris chaque année.

Je m'engage donc, une nouvelle fois, à informer régulièrement les élus sur la fréquentation des centres "Paris Anim" et sur l'impact de la réforme sur les recettes des centres. En raison de l'hypothèse erronée que vous faites a priori sur l'impact de cette réforme, Monsieur HODENT, je rends un avis défavorable sur ce vœu.

J'en viens à présent à votre deuxième vœu concernant l'association des maires d'arrondissement à la gestion des centres d'animation. Comme vous le savez, les centres d'animation sont gérés en délégation de service public ou en marché public. C'est donc aux associations gestionnaires qu'il revient de mettre en œuvre le cahier des charges élaboré par la Ville de Paris.

La Ville de Paris, notamment la DJS, s'assure, quant à elle, que ce cahier des charges est respecté. Je vous rappelle que le cahier des charges des centres d'animation prévoit déjà des commissions de contrôle et de coordination convoquées et présidées une fois par an par le maire d'arrondissement, y siège de droit un élu d'opposition, le directeur de la DJS et moi-même, en tant qu'adjointe chargée de la Jeunesse.

J'invite les maires de l'opposition à se saisir de cet outil de contrôle et de coordination qui existe déjà et répond parfaitement, depuis de longues années, aux demandes que vous exprimez dans votre vœu. Etant donné la concertation encore à mener au cours de la saison prochaine, à laquelle les maires d'arrondissement sont évidemment associés, et considérant les dispositifs de contrôle déjà existants et les règles liées aux délégations des services publics et aux marchés publics, je rends donc un avis défavorable sur ce vœu.

Je rappelle, pour finir, que les avenants que je vous propose de voter prévoient la création de deux postes pour le centre Valeyre dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, de deux postes pour le centre de La Jonquière dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et de trois postes dans les centres place des Fêtes et Solidarité du 19<sup>e</sup> arrondissement. La concertation sur l'offre musicale, en lien avec la réforme des conservatoires, va se poursuivre avec le développement de partenariats entre les centres d'animation, les conservatoires municipaux d'arrondissement et les autres établissements concernés, et permettra de créer des passerelles entre les différents types d'équipements dans le parcours d'apprentissage musical des élèves.

J'affirme à nouveau que cette réforme vise l'intérêt général et est tout à fait en phase avec les valeurs progressistes et de démocratisation de l'accès à la culture et aux loisirs que nous défendons.

Je vous remercie donc de bien vouloir adopter ce projet de délibération avec l'amendement technique que je vous ai présenté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Pauline VÉRON.

Je vais donc à présent mettre aux voix les différents textes et amendements, vœux et projets de délibération.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 106 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 106 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 233 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DJS 233).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux choix budgétaires de la Présidente de la Région Ile-de-France.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, et le vœu n° 109 relatif aux choix budgétaires de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agissait, pour le Conseil du 14e arrondissement, d'alerter par ce vœu l'Exécutif de notre Ville de Paris vis-à-vis des choix, des premiers choix du Conseil régional d'Ile-de-France suite à l'adoption du premier budget de cette mandature du Conseil régional, qui remet visiblement et franchement en cause les emplois tremplins, qui sont plus qu'utiles pour un certain nombre d'associations parisiennes, mais également des subventions de droit commun qui touchent plusieurs secteurs de soutien également à la vie associative et qui leur permettent par exemple, notamment, pour certaines associations, d'organiser des permanences liées aux thématiques de l'accès aux droits, ou encore dans les domaines de la culture, du sport ou d'autres choses qui touchent à la cohésion sociale de nos quartiers.

Du coup, ce vœu est un message d'alerte et pour demander qu'en fonction des délégations et des quartiers, notamment pour nos quartiers prioritaires, nous portions un regard attentif vis-à-vis de ces choix budgétaires, et que nous alertions et que nous nous adressions à la Présidente de la Région Ile-de-France pour peut-être revoir ses choix et s'engager clairement pour les années à venir, et notamment pour cette première année 2016, sur un soutien à nouveau affirmé de la Région à ces associations qui travaillent dans nos quartiers.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Carine PETIT.

Je donne la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre sur les choix budgétaires de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France. Cela n'existe pas, "présidente de la Région Ile-de-France". C'est un statut qui n'existe pas. Appelons les choses par leur nom.

Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Paris est très attachée à la diversité, la richesse, la capacité d'innovation du tissu associatif parisien. De très nombreuses associations jouent un rôle important dans notre "vivre ensemble".

Je partage donc l'inquiétude relayée par de nombreux acteurs associatifs et par vous, Carine PETIT, et votre Conseil du 14e arrondissement. En effet, il leur a d'ores et déjà été annoncé une baisse des subventions de la Région Ile-de-France. La présentation du budget 2016 de la Région Ile-de-France au printemps dernier montre ce désengagement très clair : diminution de 12 % du budget jeunesse, citoyenneté et vie associative, baisse de 30 % du fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat.

La conséquence d'un tel budget, c'est le risque de disparition pure et simple de nombreuses associations, en particulier en quartiers "politique de la ville". Je le dis clairement : quand la Région Ile-de-France décide de rétablir les aides en faveur de l'enseignement privé, quand Mme PÉCRESSE décide de mettre en place les tests salivaires dans les lycées, eh bien, cela se fait en baissant les budgets aux associations, en baissant le budget de la culture, en baissant le budget de la politique de la ville, en réduisant le soutien à l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire, et en supprimant les emplois tremplins.

De telles décisions sont non seulement contraires aux engagements de campagne de Mme PÉCRESSE, mais surtout nuisibles pour le développement du territoire parisien et francilien et pour ses habitants. Les choix opérés par l'Exécutif parisien sont, vous le savez, diamétralement opposés. A Paris, nous n'avons pas baissé notre soutien aux associations, bien au contraire : 255 millions en 2015, contre 242 millions en 2014, malgré les contraintes budgétaires. Nous poursuivons également notre soutien à l'émergence de nouveaux projets associatifs et citoyens pour permettre aux énergies créatrices et innovantes de se développer.

Madame la Maire du 14e, vous le rappelez dans votre vœu : la politique régionale met en péril l'existence même de nombreuses structures, qui font un immense travail de terrain au service des Parisiens. Nous ne pouvons approuver cette orientation politique et donc, je ne peux qu'approuver votre vœu, et j'émettrai un avis favorable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Mme VÉRON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 109, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas vu la position de l'UDI-MODEM. Contre, d'accord. Merci.

Le vœu est adopté. (2016, V. 220).

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de l'attribution de la "carte de citoyenne - citoyen de Paris".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous continuons. Le vœu n° 110, relatif à l'extension de l'attribution de la "carte citoyenne - citoyen de Paris".

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Non, c'est Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT.** - Madame la Maire, mes chers collègues, en début d'année, la Ville de Paris lançait la "carte citoyenne - citoyen de Paris". Notre groupe a accueilli le projet avec bienveillance. Il faut en effet savoir innover et proposer de nouveaux outils pour renforcer le "vivre ensemble" et faire vivre nos valeurs.

Etre citoyen de Paris, c'est croire en nos valeurs d'ouverture, de solidarité, de fraternité et de liberté, qui caractérisent si bien notre ville. Etre citoyen de Paris, c'est aussi vouloir participer à la vie démocratique et s'engager au service du collectif, du bien commun. Toutes ces valeurs, nous avons l'obligation de les transmettre aux plus jeunes. Nous devons le faire auprès des futurs citoyens, notamment par la transmission automatique de la "carte citoyenne - citoyen" aux écoliers, et nous devons le faire aussi auprès des jeunes citoyens, et pour cela, notre ville doit valoriser l'engagement collectif.

Nous souhaitons donc, à travers notre vœu, particulièrement mettre en avant l'engagement des volontaires en service civique au sein de nos services. Le service civique est un dispositif qui permet aux jeunes d'avoir un autre rapport avec la société, d'en être pleinement acteurs, au service de la solidarité et de la communauté. Notre société, trop souvent morcelée, peine aujourd'hui à trouver des récits communs. De nouveaux leviers intégrateurs sont nécessaires. Le service civique est de ceux-là. Il permet de donner du sens à l'engagement et réhabilite une idée, un concept trop malmené, celui d'intérêt général.

La Ville a développé une politique ambitieuse en doublant le nombre de missions et en améliorant les conditions d'accueil des volontaires en service civique. Nous saluons bien sûr cette volonté. Et si être citoyen, c'est découvrir et participer à la vie de la cité, nous pensons que le service civique fait partie de cet engagement au profit du "vivre ensemble". Il mériterait donc d'être salué et renforcé par la délivrance de la "carte citoyenne - citoyen".

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter notre vœu.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Mme VÉRON, pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON,** adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, être citoyenne et citoyen de Paris, c'est se reconnaître dans les valeurs républicaines, c'est s'engager pour la ville que l'on aime et la vivre pleinement. Le succès de la carte de citoyen et de citoyenne de Paris montre l'adhésion des Parisiens aux valeurs attachées à cette carte. Le dernier grand événement de la carte de citoyen, le goûter citoyen, auquel la Maire avait convié tous les enfants détenteurs de la carte et leurs parents, a été un franc succès.

Les animations citoyennes et ludiques dans les salons de l'Hôtel de Ville ont accueilli plus de 1.000 visiteurs et plus de 400 nouvelles cartes ont été demandées.

Ce succès nous encourage à faire encore mieux. Le programme pour les mois à venir est de grande qualité : places pour les grands événements et grandes cérémonies mémorielles, notamment celles du 14 juillet ou la célébration de la Libération de Paris, visites privées de lieux insolites de la Capitale, billets pour les beaux



événements culturels à Paris ou encore rencontres avec les élus sont proposés pour mieux comprendre les rouages de la démocratie parisienne.

Le succès du service civique, par ailleurs, est une preuve supplémentaire du désir d'engagement des jeunes. La Ville a doublé le nombre de missions de service civique offertes dans ses directions et a mené un travail important afin d'en renforcer la qualité. En 2016, 300 jeunes auront mené une mission au service des Parisiens.

Donner la carte de citoyen de Paris à tous les jeunes réalisant une mission de service civique à la Ville dès le début de leur service civique est une très bonne idée. C'est un message fort. Nous montrons et rappelons à ces jeunes que s'engager pour les autres, c'est se comporter pleinement en citoyen. C'est d'ailleurs ce que je dirai aux volontaires et tuteurs de service civique de la Ville de Paris, mercredi lors d'un pot de fin de mission.

Je vous propose de donner un avis positif à votre vœu, sous réserve de deux amendements.

Je vous propose de préciser que la carte citoyenne-citoyen de la Ville de Paris soit attribuée automatiquement aux jeunes Parisiens effectuant un service civique au sein des services de la Ville, car il s'agit bien d'une carte destinée aux Parisiens.

Ensuite, je vous propose de supprimer la proposition d'organiser une remise solennelle des cartes chaque année, dans la mesure où il serait compliqué de distinguer les jeunes en service civique parisien des autres lors de cette cérémonie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Est-ce d'accord ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 221).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'une cellule d'écoute liée à la pratique des réseaux sociaux.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu n° 111 est relatif à la création d'une cellule d'écoute liée à la pratique des réseaux sociaux.

Je donne à la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe les Républicains.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, ce qui prouve que quand une question nous concerne tous, elle dépasse largement les clivages politiques. C'est une excellente chose et j'espère que cela sera le cas aujourd'hui.

Les réseaux sociaux font partie intégrante du quotidien de neuf petits Parisiens sur dix. Il est très important de les accompagner dans l'utilisation de ces réseaux. Pour les accompagner, il faut des dispositifs de type cellules d'écoute les plus décentralisés possible et c'est pourquoi nous demandons des dispositifs dans chaque mairie d'arrondissement pilotés par la Mairie de Paris.

Aujourd'hui il existe bien sûr des choses. Il existe deux numéros verts : "stop harcèlement" et "netecoute", en lien avec l'Education nationale. Or, les associations spécialistes de ces questions attirent l'attention sur le fait que les jeunes privilégient souvent la communication par écrit, par exemple les SMS.

Par ailleurs, ces numéros sont spécialisés sur le harcèlement, ce qui est important mais ne saurait être la seule approche de la question. Trois exemples pour illustrer ceci. Il faut d'abord pouvoir leur donner un conseil dans le cas où ils envoient une photo par erreur ou à la mauvaise personne. Deuxièmement, un conseil sur le type d'information qu'il vaut mieux éviter de publier. Troisièmement, obtenir un renseignement sur un nouveau réseau social, etc.

Enfin les jeunes Parisiens ont besoin de conseils, même après 19 heures et les services qu'on leur propose ne sont ouverts qu'entre 9 heures et 19 heures.

En conclusion, ce sont des pistes, mes chers collègues, que je vous propose. Des pistes et des propositions émanant d'associations nous demandant de prendre la mesure d'une question qui concerne tous les jeunes Parisiens et bien évidemment leur entourage : parents, enseignants, etc. Car certaines situations extrêmes amènent à des drames qu'il faut éviter à tout prix. Nous en avons, hélas, connu ces dernières années. Ne pas empêcher, ne pas alerter, mais rester connectés à la jeunesse parisienne, en lui proposant un véritable accompagnement de proximité, me semble être quelque chose de fondamental.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement la protection des mineurs dans l'accès aux réseaux sociaux et à Internet est un sujet de préoccupation.

Le dispositif que vous évoquez existe déjà depuis plusieurs années. En effet, le Secrétariat d'Etat chargé des familles et l'association "e-Enfance" ont créé un numéro vert gratuit qui est accessible aux jeunes, aux familles et professionnels et leur permet de bénéficier de conseils quant aux risques liés à Internet auxquels les jeunes peuvent être exposés.

Outre son rôle de sensibilisation des jeunes aux risques des nouvelles technologies, l'association a aussi pour vocation de conseiller les parents et les enseignants grâce à un kit pédagogique. Cette association a conçu et mis en place différents outils et moyens d'information :

- un accueil téléphonique anonyme et confidentiel en numéro vert, du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures ;
- une plateforme d'accueil "netecoute.fr" qui permet aux jeunes de poser des questions et d'obtenir de l'aide par tchat ;
- des DVD pédagogiques.

Cette association est subventionnée par la Ville de Paris à hauteur de 7.000 euros sur deux axes spécifiques : des conférences de sensibilisation des parents parisiens dans les bibliothèques municipales et des interventions de prévention dans les foyers de jeunes travailleurs, des foyers de protection de l'enfance, les centres de réinsertion sociale, auprès des professionnels et des jeunes.

De plus "e-Enfance" fait partie des lauréats de l'appel à projets "Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République", lancé par la Ville de Paris au lendemain des attentats de 2015.

Etant donné l'existence de ce dispositif national bien présent à Paris et déjà accompagné par la Ville de Paris, je vous propose de retirer votre vœu, sinon je serai contrainte d'y donner un avis défavorable, car je crois qu'il vaut mieux s'appuyer sur des dispositifs existants qui ont prouvé leur efficacité plutôt que de réinventer de nouveaux dispositifs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Il y a une demande de retrait, sinon ce serait un avis défavorable. Vous le maintenez ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DJS 235 - Attribution de la dénomination "Jacqueline Auriol" au centre sportif Beaujon (8e).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DJS 235 : attribution de la dénomination "Jacqueline Auriol" au centre sportif Beaujon dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Catherine LECUYER pour le groupe les Républicains.

**Mme Catherine LECUYER.** - Madame la Maire, mes chers collègues, le centre sportif Beaujon nécessitait une dénomination permettant au grand public de le distinguer de l'espace Beaujon situé lui aussi sur le la Z.A.C. "Beaujon".

Les élus du 8e arrondissement ont donc choisi de rendre hommage à la personnalité exceptionnelle de Jacqueline Auriol et sont très heureux que vous les ayez suivis dans ce choix.

En effet, cette grande dame a incarné à la fois le charme, l'intelligence et le courage féminin aux yeux du monde entier.

Jusqu'à la fin des années 1940, Jacqueline Auriol était considérée comme l'une des femmes les plus élégantes de la Capitale. Mais en 1948, elle tourne le dos aux salons parisiens et à son existence mondaine qui ne satisfait pas son goût pour l'action.

Eprise de vitesse, elle obtient son brevet de pilote et ne vit plus alors que pour voler. En juillet 1949, un terrible accident vient interrompre son ascension, son hydravion s'écrase sur la Seine. Grièvement blessée et défigurée, elle devra subir pas moins de vingt-deux opérations chirurgicales, mais cet accident ne lui ôte pas l'envie de voler. Avec beaucoup d'obstination, elle se remet à piloter, passera ses brevets militaires de vol à voile et d'hélicoptère. Dès 1951, elle est sacrée femme la plus rapide du monde et se lance dans un chassé-croisé inédit avec sa rivale américaine Jacqueline Cochran. En 1953, elle est la première Européenne à franchir le mur du son à bord d'un Mystère II.

Durant ces vingt années au service de l'aviation, Jacqueline Auriol a totalisé 5.000 heures de vol, dont 2.000 d'essais sur plus de 140 avions et hélicoptères de tous types. Les fleurons les plus prestigieux de l'aéronautique française lui furent confiés. Mais ce qui la caractérise le plus reste sa modestie légendaire, qualité conservée malgré un palmarès impressionnant de records de vitesse réalisés à une époque où les femmes pilotes étaient encore rares.

Cette grande dame aura incarné un exemple pour toutes les Françaises. Véritable précurseur et recordwoman inégalée, elle reste à jamais associée à l'histoire héroïque de l'aviation.

Voilà pourquoi nous nous réjouissons de voir son nom associé au centre sportif Beaujon.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame LECUYER, vous l'avez dit, c'est un sujet qui fait consensus entre nous.

Le centre sportif Beaujon, qui est ouvert depuis le mois de mars 2014 et la piscine que les habitants du 8e arrondissement et que globalement l'ensemble de l'Ouest parisien attendaient avec à la fois son double bassin, sa salle de fitness et son gymnase de type B et sa structure artificielle d'escalade, est désormais un équipement devenu déjà indispensable après deux ans d'ouverture et qui méritait effectivement un nom.

Ce nom, celui que nous vous proposons aujourd'hui, vous l'avez extrêmement bien décrit : c'est le nom de Jacqueline Auriol, vendéenne devenue désormais une grande femme de l'histoire de l'aviation française. Vous en avez rappelé les faits d'arme : elle bat le record féminin de vitesse sur avion à réaction à 855 kilomètres/heure, puis elle ira jusqu'à 2.030 kilomètres heures en juin 1963 après avoir été la première femme à dépasser le mur du son. Elle est largement reconnue par ses pairs en recevant quatre fois le prix de "L'Harman Trophy", l'une des prestigieuses récompenses aéronautiques. Elle est lauréate du prix Henri Deutsch de la Meurthe de l'Académie des sports en 1951, ainsi que du prix Roland Peugeot en 1953.

Jacqueline Auriol est à la fois une femme de talent, une sportive, une responsable de premier plan qui méritait d'avoir son lieu à Paris. Je veux remercier la maire du 8e arrondissement qui a été compréhensive, parce qu'il y avait

une première intuition, celle pour autant légitime de Maurice Couve de Murville, mais le souhait que nous partageons de féminiser le nom de nos équipements sportifs l'a emporté dans la sagesse collective de la mairie d'arrondissement et de la mairie centrale, et c'est avec beaucoup de plaisir que nous pourrions désormais dénommer ce lieu centre sportif Jacqueline Auriol, si vous en délibérez ainsi.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons délibérer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 235).

## **2016 DGRI 22 - DPE - Subvention (182.620 euros) et convention avec l'association "Eau et Vie" (92) pour un projet d'accès à l'eau et l'assainissement et d'hygiène dans un bidonville de Chittagong (Bangladesh).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 22 - DPE : subvention et convention avec l'association "Eau et Vie" pour un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'hygiène dans un bidonville de Chittagong au Bangladesh.

La parole est à M. AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Si je me suis inscrit sur ce projet de délibération, j'aurais pu également m'inscrire sur les suivants qui touchent aussi à la coopération décentralisée, il y en a plusieurs en Asie, au Cambodge et en Inde, on trouve également des projets de délibération sur l'Afrique, au Togo, au Sénégal ou en Mauritanie. L'idée générale est d'intervenir sur cette loi Oudin-Santini de 2005. C'est une loi qui permet, comme vous le savez tous, de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. C'est une loi dont nous sommes tout à fait favorables, nous les Républicains, à la mise en place. Elle a d'ailleurs été votée par nous sous un certain Jacques CHIRAC et Dominique de VILLEPIN. Cela me fait plaisir de voir que la Ville de Paris met en place ces lois que nous avons votées, et qu'elle les met plutôt bien en place.

Je dirai donc que c'est une bonne opération et que cette coopération avec ici la ville de Chittagong au Bangladesh est un bon exemple de ce qu'il faut faire.

D'abord nous n'intervenons pas seuls, mais en partenariat avec différents intervenants, notamment au niveau du co-financement, nous ne sommes pas les seuls financiers, je crois que c'est une règle qu'il faut essayer d'avoir en matière de coopération décentralisée, essayer d'intervenir à plusieurs. C'est le cas ici. Nous n'arrivons pas, et je m'en réjouis, avec des solutions toutes faites, il s'agit de mettre en place des études qui permettront de trouver les solutions adaptées, nous avons dépassé tous la coopération des années 1970-80 où l'on arrivait avec des solutions toutes faites venant de l'Occident, ce n'est plus le cas aujourd'hui et je m'en réjouis, et c'est pour cela que nous sommes tout à fait favorables à ce mémoire.

Ce que je dirai tout de même, c'est qu'il y a à la Ville de Paris aussi des organismes associés et beaucoup d'entre vous en sont membres. Je pense au S.I.A.A.P. notamment où il y a une coopération décentralisée très forte.

Patrick TRÉMÈGE, notre collègue, préside cette mission de coopération décentralisée au S.I.A.A.P. Depuis 10 ans, nous faisons beaucoup d'actions en la matière. Depuis très récemment le SYCTOM en matière de déchets fait des opérations du même type.

Il ne s'agit pas de tout centraliser, chacun doit faire de son côté ses propres actions. Je trouve cela très bien. On pourrait peut-être imaginer en revanche à un moment un document reprenant les actions qui ont été faites tant par la Ville que par des organismes proches de la Ville. On pourrait imaginer au moins en matière de présentation, de regrouper tout cela, mais nous nous félicitons pour notre part de ces actions et nous voterons en faveur de ce mémoire et des suivants.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Merci de votre intervention.

Je ne sais pas si j'oserais comme vous traiter le S.I.A.A.P. d'organisme annexe, mais je suppose que votre langue a fourché.

Je vous remercie de cette intervention qui met en valeur le dispositif de solidarité internationale que nous appliquons pour la 11e année consécutive, ainsi que son comité d'engagement présidé par Patrick KLUGMAN, auquel je participe aux côtés de Célia BLAUDEL, et qu'Antoinette GUHL va bientôt rejoindre, puisque nous l'élargissons au 1 % déchets. Nous pourrions ainsi accroître notre coopération décentralisée.

Vous avez dit beaucoup sur ce dispositif. Je n'irai pas beaucoup plus loin. Simplement, vous avez dit avoir choisi ce projet de délibération parmi d'autres. Permettez-moi de vous en féliciter. Cela me donne l'occasion, puisqu'il s'agit d'une coopération avec le Bangladesh, d'apporter un message à la fois d'amitié et de solidarité à nos amis de Dacca qui ont été eux aussi victimes du terrorisme ces derniers jours. Au-delà de tout cela, je me réjouis que nous puissions nous retrouver ensemble sur le vote de ce projet de délibération. La coopération décentralisée est absolument indispensable pour les nombreuses villes avec lesquelles nous travaillons, et montre une dimension internationale et solidaire de la Ville de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 22 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 22 - DPE).

## **2016 DGRI 34 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "AIDES" (93) dans le cadre de la lutte contre le Sida (Algérie).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 34. Subvention de 50.000 euros et une convention avec l'association "AIDES" dans le cadre de la lutte contre le Sida et notamment en Algérie.

Je donne la parole à Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 1er décembre 2014, avec le directeur exécutif d'ONUSIDA, Michel SIDIBE, Mme la Maire de Paris a invité les maires des grandes villes du monde à prendre leur part dans la lutte contre le Sida, en signant la déclaration de Paris qui lance officiellement les objectifs 90, 90, 90 d'ici 2020.

Que signifient ces trois objectifs ?

Il s'agit que 90 % des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique, car savoir est la première et indispensable étape pour commencer à agir.

Ensuite, que 90 % des personnes qui connaissent leur séropositivité reçoivent des traitements antirétroviraux.

Enfin, que 90 % des personnes sous traitement antirétroviraux atteignent une suppression virale durable. Je me permets de reprendre les mots de la déclaration, car ils restent d'actualité. Nous sommes aujourd'hui à un moment déterminant de la riposte au Sida. Dans nos villes, nous pouvons mettre un terme à toutes les nouvelles affections par le V.I.H. et prévenir les décès liés au Sida. Nous pouvons mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination.

En travaillant ensemble, les villes peuvent mener des actions locales qui auront un impact mondial en plaçant les personnes au cœur de ces actions.

Elles peuvent traiter les causes de risques, de vulnérabilité et de transmission en mobilisant des ressources pour la santé publique et un développement intégré en nous rassemblant en tant que leaders dans les actions conjointes.

Mon intervention est une occasion d'apporter tout mon soutien à la candidature de Mme la Maire de Paris à la présidence du "C40 Cities climate leadership group", qui fédère 83 des plus grandes villes du monde représentant plus de 600 millions d'habitants et un quart de l'économie mondiale.

Le vice-président des élus locaux contre le Sida que je suis depuis 20 ans peut témoigner, en effet, que depuis 2001, notre Capitale est engagée dans des coopérations ambitieuses avec les villes du monde, au sud comme au nord.

Nous soutenons de nombreux projets dans le domaine de la santé et de la lutte contre le Sida, mais également de l'eau et de l'assainissement, de la promotion des droits de l'Homme ou encore de la culture et du patrimoine.

J'interviens sur le projet de délibération DGRI 34, mais mon propos englobe les projets allant du n° 34 au n° 49, car tous portent sur la signature de conventions et l'attribution de subventions pour un montant total de 1.533.000 euros à 15 associations qui mènent des programmes efficaces dans ce domaine sur le continent africain, notamment en Algérie, au Congo, en République Centrafricaine, au Rwanda, à Madagascar, à Dakar, au Togo, au Sénégal, au Tchad, au Bénin, au Kenya, au Gabon, en Guinée, au Burundi et en Sierra Leone.

Je vous demande de voter à l'unanimité tous ces projets de délibération qui montrent la détermination de la Maire de Paris et la nôtre aussi en tant que conseillères et conseillers de Paris, à soutenir toutes les actions en faveur d'une diminution et d'une disparition souhaitée de ce virus d'ici 2020 en aidant sur place les organisations non gouvernementales et les patients.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci à Philippe DUCLOUX sur ce projet de délibération, qui parmi de nombreux autres poursuit l'engagement de Paris à l'échelle internationale dans la lutte contre le V.I.H., engagement qui s'est enclenché fortement à partir de 2001, et cette année encore, c'est plus de 1,8 million d'euros qui sont attribués pour financer des projets dans plusieurs pays, particulièrement en Afrique subsaharienne, mais aussi en Haïti, au Burundi - le Burundi étant, pardon, en Afrique subsaharienne -, en Algérie, c'est cette subvention-là, ou dans des pays européens comme en Roumanie, à Bucarest.

On est à quelques jours du festival Solidays, qui a rassemblé cette année plus de 200.000 personnes - c'est un record absolu - avec plus d'une centaine d'associations du monde entier présentes aux villages associatifs, festival auquel la Maire de Paris s'est rendu et qui témoigne de l'engagement des associations et de la communauté internationale dans la lutte contre le V.I.H.

Vous avez évoqué notre engagement au côté d'O.N.U.S.I.D.A. dans la démarche des villes engagées contre le Sida, la déclaration de Paris du 1er décembre 2014, le récent sommet à New York que nous avons aussi coorganisé avec O.N.U.S.I.D.A., des villes engagées. Ces villes engagées sont passées d'une trentaine au 1er décembre lorsque nous avons lancé l'initiative à plus de 200 maintenant. D'ailleurs, à l'occasion du sommet de New York, Bill de BLASIO a signé l'engagement de New York dans cette initiative, et Sadiq KHAN, le Maire de Londres, a fait part à la Maire de Paris de son intention de procéder également à cette signature.

Croyez bien que non seulement nous ne relâchons pas nos efforts, mais nous les poursuivrons ici à Paris, avec le programme "Vers Paris sans Sida" qui, vous le savez, se met en place et se développe. Je suis heureux d'ailleurs que les initiatives émergent dans le sillage ou en lien avec "Paris sans Sida". Le Kiosque a inauguré la semaine dernière un nouveau programme, un nouveau projet en lien avec l'A.P.-H.P., avec le groupe hospitalier Lariboisière Saint-Louis. Nous avons inauguré ce nouveau lieu. Le "spot" d'AIDES, association qui est l'objet de ce projet de délibération, ouvre d'ailleurs également dans le 11e arrondissement. Les initiatives se multiplient concrètement.

Si vous me le permettez, vous avez décidé à juste titre d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui concerne l'Algérie, mais on peut aussi souligner la subvention de 175.000 euros qui est accordée à la Croix-Rouge française pour les activités des centres de traitement ambulatoire de Brazzaville et de Bangui, au Congo, en Centrafrique, ou encore la subvention de 100.000 euros à "Entrepreneurs du Monde", qui contribue à l'insertion

socioéconomique très importante et à l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes par le V.I.H. au Togo et en Haïti.

En quelques mots, ces moyens sont bien à la hauteur des enjeux et des objectifs de la Déclaration de Paris, qui vise à mettre fin à l'épidémie de V.I.H. en 2030 et je me félicite aussi de l'engagement de l'ensemble du Conseil de Paris puisque l'ensemble de nos collègues a approuvé les différents projets en la matière, et je ne doute pas que cela sera aussi le cas aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 34).

### **2016 DGRI 51 - Protocole d'accord avec l'organisation "Ruta'N Medellin" en prévision du Sommet Cities for Life.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 51 concerne le protocole d'accord avec l'organisation "Ruta'N Medellin", en prévision du Sommet Cities for Life.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le présent projet porte sur l'organisation par la Ville de Paris de la 2e édition du Sommet international du réseau de villes Cities for Life, ou Villes pour la Vie, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville courant novembre prochain.

Nous sommes particulièrement intéressés par les réseaux de villes pour développer des démarches de co-construction et de co-crédation de solutions aux problèmes relatifs à la gestion et la gouvernance urbaine, en vue de construire la ville équitable et durable de demain.

Au-delà de la complexité de la gouvernance de l'outil Internet proposé, nous soutenons l'implication de Paris dans ces réseaux qui se forment et se multiplient dans le cadre de la globalisation de notre monde actuel.

Nous tenons également à saluer ici le choix des thématiques de cette réunion mondiale. Une action internationale pour lutter contre les inégalités et un focus particulier sur les villes intelligentes, l'objectif étant de répondre aux défis qui concernent toutes les villes du monde : comment l'innovation peut-elle se mettre au service de l'inclusion sociale pour construire une ville plus humaine, plus juste et plus durable ?

Ce choix constitue un enjeu majeur pour Paris et pour toutes les villes du monde. Nous rappelons que plus des deux tiers de la population mondiale vivent dans des villes où les inégalités de revenu ne cessent d'augmenter depuis la fin de la croissance. A cela s'ajoute d'autres lignes de fractures urbaines, d'ordre social, culturel et environnemental qui appellent à une mobilisation des responsables politiques et des acteurs du développement urbain pour rétablir les équilibres et s'engager en faveur d'une ville plus inclusive.

Nous le disons et le répétons à chaque fois que l'occasion se présente à nous, la démarche de la ville intelligente n'a de sens pour nous que si elle participe au renforcement de la capacité transformatrice de la ville dans le sens du bien-être individuel et de l'épanouissement de tous.

Plus concrètement, nous disons oui pour ce bel outil collaboratif que propose ce projet de délibération "Cities for Life" afin de promouvoir le dialogue, le partage de connaissances et d'expériences sur l'innovation urbaine pour la lutte contre les inégalités dans les villes.

Ce qui nous encourage aussi à soutenir ce projet ambitieux de "Cities for Life", c'est le partenariat avec la ville de Medellin à travers le protocole d'accord qui nous est soumis dans le projet. En effet, la ville de Medellin est aujourd'hui mondialement reconnue pour avoir réussi une mutation profonde. De nombreux experts le disent et le

confirment, c'est une ville résiliente qui a su réduire radicalement la violence dans son territoire. Son maire déclarait en 2013 : "Notre ville est passée du statut de la ville la plus violente du monde à celui de la ville la plus innovante."

Nous pouvons considérer cette démarche de "Cities for Life" comme une belle opportunité pour Paris. Elle fait le lien direct avec l'engagement politique de notre majorité municipale depuis le début de la mandature en faveur de la lutte contre l'exclusion au travers de son pacte contre la grande exclusion, de son plan en faveur des migrants ou encore de son plan parisien pour l'insertion et l'emploi, etc.

Paris a effectivement beaucoup à échanger, à partager et à co-crée avec d'autres villes du monde pour renforcer les capacités des villes à faire progresser l'équité ainsi que la ville inclusive et durable.

Soutien donc, toutefois quelques questions.

D'abord, sur l'opérateur privé signataire du protocole avec la Ville. Nous regrettons que le site Internet de l'organisation "Ruta'N Medellin" soit uniquement en langue espagnole, le barrage de la langue ne facilitant pas la connaissance de l'identité de cet opérateur privé.

Sur l'action internationale de lutte contre les inégalités, nous souhaitons savoir quels seraient les aspects des inégalités urbaines qui seront abordés, quels seront les grands axes du programme de la réunion. Quelle participation des acteurs de la société civile parisienne et la possibilité de leur accès aux échanges collaboratifs par l'outil Internet ? Quels seraient les résultats attendus de cette réunion publique pour Paris et ses politiques publiques de lutte contre l'exclusion ? Enfin, quel type de sponsoring serait choisi pour financer l'événement ? La charte d'événement éco-responsable serait-elle respectée par les organisateurs ?

Je terminerai en souhaitant que l'outil Cities for Life puisse apporter des solutions innovantes et efficaces en faveur de la réduction des inégalités et de l'émergence d'un réel droit à la ville pour tous ses habitants.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci bien.

Pour nous parler de Medellin, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je voudrais remercier Marie ATALLAH d'attirer l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération et, par la même occasion, sur ce Sommet international Cities for Life des 21 et 22 novembre prochain, qui sera organisé ici-même à l'Hôtel de Ville.

Ce projet de délibération formalise l'accord de partenariat entre la Ville de Paris et "Ruta'N" en vue de l'organisation de ce Sommet Cities for Life. "Ruta'N" est l'agence de développement économique et d'innovation de la ville de Medellin qui a, la première, accueilli ce sommet et qui a fait de Medellin une ville pilote en matière d'articulation entre innovation, participation citoyenne et inclusion sociale. Chacun reconnaît les progrès extraordinaires réalisés par la ville de Medellin entre le moment où elle était encore une ville où la violence faisait rage et ce qu'elle est devenue aujourd'hui : une ville considérée comme un exemple de réussite en matière d'inclusion sociale.

Ce sommet, nous l'avons voulu à la fois dans la continuation du Sommet des 1.000 maires que nous avons organisé l'année dernière à l'occasion de la COP 21. Il accueillera des maires, des décideurs économiques, des acteurs de la société civile pour réfléchir aux villes que nous voulons, des villes inclusives, durables, intelligentes et résilientes.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de "Ruta'N", ce sommet Cities for Life sera construit avec le Forum Smart City de "La Tribune", forum que nous organisons avec "La Tribune" depuis plusieurs années, avec l'O.C.D.E., avec la Fondation "100 Resilient Cities" et "Habitat III" de l'O.N.U. C'est vous dire si le nombre de partenaires de ce sommet sera important et international. Ce sera le grand rendez-vous international de l'année 2016 que nous animons avec mes collègues Patrick KLUGMAN et Dominique VERSINI.

Pour répondre plus précisément aux questions posées par Marie ATALLAH, je voudrais vous dire que le programme est en cours d'élaboration avec les partenaires, mais couvrira des thématiques aussi larges que l'accueil des migrants, comme vous l'aviez demandé lors d'un précédent vœu, les nouveaux modèles économiques des services ou d'économie collaborative qui affectent en premier lieu les espaces urbains, les stratégies de résilience, la lutte contre l'exclusion et les nouveaux modèles de croissance inclusive.

Sur le sponsoring et le partenariat avec les entreprises, cet événement sera adossé au forum Smart Cities de "La Tribune", les partenaires entreprises seront donc sélectionnés par le journal "La Tribune", mais du fait de son



long compagnonnage dans l'organisation du forum, ce groupe de presse connaît notre sensibilité sur un certain nombre de sujets et évidemment, cette année, nous serons également très vigilants sur les partenaires.

Bien évidemment, dès que nous pourrons vous associer à un certain nombre des thématiques de ce programme en cours de finalisation, nous le ferons. Je crois que cet événement fera date parce que c'est un événement qui a une place exceptionnelle à prendre en matière de ville inclusive et durable, et nous savons que ces sujets-là sont des sujets qui réclament des événements récurrents internationaux.

Merci à vous.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 51).

## **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons maintenant aux travaux de la 1ère Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à son président, M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, compte tenu du délai rapproché entre nos deux derniers Conseils, il n'y a pas eu, comme à l'habitude, de présentation de tableaux de bord financiers, ce qui est tout à fait normal.

Nous avons débattu de plusieurs sujets forts intéressants, d'abord les décisions modificatives du budget municipal et individualisation des autorisations de programme, puis nous avons abordé la compensation des dégâts à la suite de la crue de la Seine, enfin nous avons longuement débattu de l'avenant au marché d'exploitation Vélib' qui venait se présenter à nous dans cette commission. Il a été enfin à nouveau demandé un bilan de l'utilisation des salons de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'un point sur les relations entre les partenaires financiers de la Ville de Paris avec les paradis fiscaux.

En dehors de cela, nous avons eu une présentation très intéressante, à la demande de l'adjoint aux finances Julien BARGETON, du processus et du calendrier de certification des comptes à horizon 2020 de la collectivité parisienne. Cette présentation a été faite par le directeur des finances et des achats Guillaume ROBERT et François DESGARDIN, sous-directeur de la comptabilité.

Quelques mots pour vous présenter ce que nous a dit Guillaume ROBERT. Le calendrier indicatif de la phase d'expérimentation, selon l'article 110 de la loi NOTRe : Paris est candidate avec une clôture des candidatures à l'expérimentation, le 7 août 2016. En août 2020, il y aura le début des audits financiers en conditions réelles, avec des commissaires aux comptes qui seront nommés sur appel d'offres et, en 2021, ce sera la première année de certification des comptes 2020. En août 2023, ce sera le premier bilan de l'expérimentation.

Quel est l'intérêt, nous a dit le directeur des finances, lié à cette certification ? D'abord, la garantie de sincérité des comptes, une meilleure prévention des risques financiers, un renforcement du contrôle démocratique de la gestion publique locale, un signal fort de crédibilité et de professionnalisme, faciliter les démarches auprès des financeurs, enfin, un levier pour mobiliser pleinement les différents acteurs et optimiser l'organisation interne et les procédures.

Pourquoi se lancer dans cette expérimentation ? D'abord, des échanges de fond avec la Cour des comptes, faire entendre la voix de Paris lors des discussions normatives, enfin favoriser la crédibilité auprès des partenaires prêteurs.

Où en est-on ? Des travaux ont été lancés dès 2011. Ils ont été renforcés en 2014. Enfin, une démarche qui s'inscrit dans une dynamique de modernisation de la gestion déjà bien engagée par la Ville.

Les prochaines étapes : la consolidation du dispositif de contrôle interne, l'approfondissement sur les états financiers et un partenariat à approfondir avec le comptable public.

Voilà une belle synthèse de présentation faite par Guillaume ROBERT, le directeur des finances, pour la clarification et la transparence des comptes dans les années à venir.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

## **2016 DAJ 16 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres le 21 juin 2016.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAJ 16 concernant la Commission d'appel d'offres 2016.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais rappeler, et c'est un principe, qu'un projet de délibération portant sur l'attribution d'un marché pour la gestion d'un équipement de proximité doit être soumis au vote du Conseil d'arrondissement. Ce qui n'est pas le cas dans ce projet. Certes, le Conseil d'arrondissement a été consulté sur le principe de la passation de marché et son renouvellement, pour la gestion de l'espace jeunes de Paris, et en l'occurrence celui des Hauts de Malesherbes, mais nous sommes très surpris d'apprendre au Conseil de Paris que ce marché a été attribué. Vous savez parfaitement d'ailleurs que le candidat attributaire a une vision très partielle du territoire et une méconnaissance du fonctionnement de la Ville de Paris, à la vue des projets qu'il souhaite développer et qu'il avait prétendu vouloir développer sur le territoire du 17<sup>e</sup> arrondissement. A regarder de plus près, les critères d'attribution ne prennent en aucun cas la dimension locale des équipements de proximité et la connaissance des enjeux des territoires.

Comment le sous-critère "communication et partenariat" ne peut compter que pour 20 % au moment où vous demandez aux référents jeunesse de territoire de jouer un rôle de coordinateur des acteurs et des actions jeunesse et où vous souhaitez développer un véritable réseau des structures jeunesse ? Vous aviez dans cette Assemblée, on s'en souvient, parlé de mettre en avant les acteurs territoriaux. Que nenni ! Pouvez-vous d'ailleurs nous préciser ce que vous entendez par qualité de projet ? Comment déterminez-vous qu'un projet est de bonne qualité ? Ce critère est particulièrement obscur et, pourtant, il compte pour 50 % de la note d'attribution.

Enfin, il semblerait que le critère prix prenne l'ascendant sur le premier critère, alors qu'il ne devrait peser que pour 40 % dans la décision. Mais force est de constater que le marché est attribué encore une fois au moins-disant.

Nous nous opposerons donc à ce projet de délibération qui méprise les arrondissements et les acteurs de jeunesse, et les associations notamment qui travaillent sur ce territoire et qui avaient candidaté. Il y avait d'autres choix possibles. Nous le regrettons dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Je confirme que les choix de mode de gestion passent en Conseil d'arrondissement. Cela a été le cas pour cet équipement comme pour les autres équipements. Là, il s'agit du projet de délibération dit "aval". C'est un peu tard pour faire ces remarques de fond sur le choix. Je vous rappelle quand même que la Commission d'appel d'offres est souveraine pour attribuer les marchés, qu'il n'y a eu aucune remarque d'ailleurs, et qu'ensuite ce projet de délibération est traditionnellement le projet de délibération "aval" ou dit projet de délibération balai.

En revanche, il y a des phases amont où il aurait été plus pertinent de faire votre intervention, qui concerne d'ailleurs plutôt le fond de la politique que ce projet de délibération qui a une valeur extrêmement juridique où nous passons en fait un bloc de 41 marchés qui ont été vus en commission d'appel d'offres. Je pense que ce n'est pas le moment pour faire ce débat et il aurait fallu faire passer ces remarques plus tôt.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAJ 16).

## **2016 DFA 102 - Jardin d'Acclimatation (16e). - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 6 décembre 1995.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 102 concerne le Jardin d'Acclimatation.

La parole est à M. GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération me permet d'alerter le Conseil de Paris sur une particularité très parisienne sur laquelle notre collectivité devrait s'attarder davantage pour modifier sa stratégie. A lire l'ordre du jour de ce Conseil, nous pourrions penser que la Ville s'intéresse aux plus grandes fortunes françaises et à leur groupe. Ce projet de délibération concerne ici Bernard ARNAULT, première fortune de France grâce au groupe L.V.M.H. Nous reviendrons plus tard, dans ce Conseil, sur un projet de délibération concernant François PINAULT, huitième fortune française avec l'installation du musée à la Bourse du commerce. Je pourrais également citer Gérard WERTHEIMER du groupe "Chanel", sixième fortune de France qui va acquérir des terrains à la Ville dans le 19e arrondissement.

D'autres personnes comme Vincent BOLLORÉ, neuvième fortune, et Xavier NIEL, dixième fortune, ont fait l'honneur de notre Conseil avec respectivement Autolib' et l'incubateur de la Halle Freyssinet. La quatorzième fortune fait régulièrement l'honneur ici avec Vélib', mais plus encore avec la publicité, le regretté Jean-Claude DECAUX. Et enfin une alliance particulière entre la première et la dixième fortune de France, à nouveau Bernard ARNAULT et Xavier NIEL pour remporter le jury "Réinventer Paris" sur la parcelle Morland.

Pour attirer les capitaux de ces personnes, des groupes ou des pays comme le Qatar, les élus, quelle que soit leur étiquette, ont tendance à faire des cadeaux ou plutôt faire du "dumping" face à ces monopoles de fait, comme ici où il n'y a qu'une seule proposition à l'appel d'offres sur le devenir du Jardin d'Acclimatation. Le risque est alors de donner raison à l'adage : "On ne prête qu'aux riches", et d'installer une ploutocratie, le pouvoir aux riches. Raisonner ainsi est une erreur. Ce n'est pas la Ville qui doit s'intéresser aux grandes fortunes et grands groupes, mais ce sont elles et eux qui s'intéressent à Paris. Paris est, de fait, en situation de monopsonie, c'est-à-dire qu'elle décide elle-même des conditions d'entrée dans notre ville, d'exploitation des espaces publics de l'usage du nom de Paris. Les règles de la concurrence ne s'exercent pas à Paris. C'est pour cela qu'elle attire toutes ces fortunes et ces grands groupes internationaux.

Paris dispose de ce que l'on appelle, dans la littérature économique et ou managériale, d'un "goodwill", c'est-à-dire "un actif incorporel incommensurable". Comme pour les marchés qui tendent au monopole, il faut que cela soit géré par la collectivité pour que le bien commun ne soit pas privatisé. Ici, le projet de délibération propose un avenant pour prolonger le contrat de la présente délégation de service public : le Jardin d'Acclimatation. Nous en sommes à la troisième prolongation pour permettre aux services de la Ville, comme indiqué dans le rapport lié au projet de délibération, de prolonger les négociations avec la seule candidature, l'actuel tenant du marché, la société du Jardin d'Acclimatation, propriété de L.V.M.H., en association avec la société "Compagnie des Alpes". Cette dernière est une entreprise française, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire public principal à 39,5 % du capital, spécialisée dans le tourisme.

Le géant du luxe s'est associé à une entreprise plus spécialisée dans des lieux comme le Jardin d'Acclimatation. La Compagnie des Alpes exploite des domaines skiables et des parcs de loisirs, comme Astérix, Walibi, le Futuroscope ou encore le musée Grévin, et qui détiendra 20 % de la future société gestionnaire selon la presse. Pour rappel, cette D.S.P. pour le Jardin d'Acclimatation a été faite en 1995 pour 20 ans. Elle arrive à échéance. L.V.M.H. avait gagné cet appel d'offres. Il a construit, durant la concession, sur une partie de la parcelle, sa fondation d'entreprise "L.V.M.H. pour l'art contemporain".

Je ne reviendrai pas sur la controverse concernant le permis de construire et la modification du P.L.U. qui a été nécessaire à la construction du musée de Bernard ARNAULT. Mais aujourd'hui, le devenir du musée est intrinsèquement lié à l'histoire du Jardin d'Acclimatation. Celui-ci a été créé en 1860. Par la suite, il est devenu un parc de loisirs et d'agrément s'étendant sur 19 hectares, situé à Paris, entre la porte de Neuilly, la porte des Sablons, à la lisière du bois de Boulogne.

Les premières attractions sont plus récentes. Elles datent de 1926. Notre inquiétude porte sur la partie naturaliste du jardin, de plus en plus abandonnée au profit des attractions. Rappelons aujourd'hui que le jardin a été créé à l'initiative de la Société impériale zoologique d'acclimatation, fondée le 10 avril 1854 par le zoologiste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Cette société savante avait pour but de contribuer à l'introduction et à l'acclimatation des espèces animales exotiques à des fins agricoles, commerciales ou de loisirs. Aujourd'hui, c'est la Société nationale de protection de la nature qui a pris la suite.

Le groupe Ecologiste de Paris votera pour ce projet de délibération, mais nous restons attentifs sur la négociation finale. On peut légitimement s'interroger à plusieurs titres sur plusieurs points. Décidément, on peut voir dans ce Conseil que le projet de délibération concernant le musée PINAULT, que les musées d'art contemporain intéressent la Ville et les grandes fortunes françaises. Est-ce que François PINAULT investira pour le bien commun autant que Bernard ARNAULT ?

Le projet de délibération ne le précise bien évidemment pas, mais il serait important de connaître rapidement en détail le projet qui sera proposé par le nouveau délégataire, et notamment de s'assurer de la préservation des espaces verts sur le site et d'un accès rendu possible à toutes et à tous, avec des tarifs abordables. N'aurait-il pas fallu créer une S.P.L. propre, comme nous l'avons fait avec la Tour Eiffel, plutôt que de demander au groupe L.V.M.H., dont ce n'est pas le métier, de prendre des risques qui ne peuvent que nuire aux utilisateurs du jardin.

Nous serons vigilants sur les réponses apportées.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GLEIZES, effectivement, la Ville souhaite toujours qu'il y ait le maximum de concurrence et qu'il y ait plusieurs candidats. Là, il se trouve qu'il y en a eu un. Cela nous arrive parfois, mais il est plutôt souhaitable, de manière générale, que plusieurs personnes répondent à nos appels d'offres ou aux différents sujets que nous avons à traiter. C'est la vie. Pour autant, je crois que ce n'est pas parce qu'il n'y a qu'une seule réponse que la concurrence ne joue pas. Parce que quand on met en concurrence, en tant que tel, cela crée une dynamique, c'est-à-dire que cela crée de l'émulation, de la stimulation et, elles-mêmes, elles produisent des effets, même si, parfois, dans la phase finale, il n'y a plus qu'un seul candidat qui répond. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas été finalement obligé de faire des efforts parce qu'en général, c'est quand même cet effet que cela produit.

Vous qui êtes féru d'économie, Monsieur GLEIZES, vous connaissez - peut-être que vous la contestez - cette théorie sur les marchés contestables. La question est de savoir si un marché est contestable ou non. En l'occurrence, il l'a été pleinement. En tout cas, la Ville s'assure toujours que la concurrence joue. Toutes les informations dont vous parlez ont été données à la commission de concession emblématique des élus. Nous avons discuté du montant des investissements, de la question du tarif, de la question de la durée. Tout cela a été largement abordé. Cela reviendra à l'issue de cette prolongation, au prochain Conseil de Paris puisque nous aurons à examiner le contrat lui-même. Vous aurez, évidemment, tous les éléments sur les résultats de la négociation. C'est une négociation qui n'est pas simple.

Vous pouvez compter sur nous pour notre détermination. Je compte aussi sur votre vigilance pour regarder les résultats que nous obtenons. Je sais que je pourrai faire confiance à votre regard attentif et précis sur les résultats auxquels nous pourrions parvenir. Mais j'ai pleinement confiance que ce beau lieu pourra vivre de façon utile et vivante pour tous les Parisiens et, au-delà, pour tous les métropolitains qui l'apprécient.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 102).

## **2016 DFA 115 - Compensation des dégâts suite à la crue de la Seine du 28 mai au 5 juin 2016.**

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'aide aux collectivités.**

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'accompagnement des entreprises commerciales.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 115 et les vœux n° 112 et n° 113 qui y sont rattachés concernent la compensation des dégâts suite à la crue de la Seine du 28 mai au 5 juin 2016.

Nicolas BONNET-OULALDJ, Sandrine MÉES et Didier GUILLOT vont prendre la parole.

C'est à vous, Nicolas.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons, nous avons échappé au pire au cours de ces derniers jours de mai et des premiers de juin dernier. Ce n'était pas la crue de 1910, mais on était tout proche de 1982. L'économie francilienne est à la merci d'une crue centennale. Je redirai ici, pour mémoire, que les prévisions seraient estimées, en cas de crue centennale, à plus de 30 milliards d'euros et 0,1 % à 3 % du P.I.B. pour notre pays, si cela arrivait.

Oui, nous sommes peut-être prêts à faire face puisque l'opération "Sequana" a fait ses preuves, mais nous avons vu, à un capteur défaillant près, que nous n'avons eu à déplorer que peu de conséquences et que cela aurait pu être bien pire. Mais, comme le rappelle le projet de délibération, ce sont tout de même 3 millions d'euros d'investissement qui devront être consacrés à la réparation des berges, des espaces verts, des installations municipales qui se sont trouvées endommagées. Nous avons d'ailleurs eu, tout à l'heure, un vœu sur les équipements sportifs. 3 millions, c'est une somme absorbable pour notre collectivité, mais que dire pour les villes qui n'ont pas la même capacité financière et qui ont dû faire face à des dégâts autrement plus importants ?

Vous comprendrez que j'ai une pensée toute particulière pour les communes en amont de Paris, de la Seine-et-Marne, du Val-de-Marne, en particulier de Villeneuve-Saint-Georges qui a été l'une des villes les plus touchées de notre agglomération parisienne. Le décret de reconnaissance de catastrophe naturelle a été pris début juin. 782 communes sont concernées, dont Paris.

Par ce projet de délibération, nous faisons appel à la dotation de solidarité en faveur d'équipements des collectivités locales touchées par un événement climatique ou géologique et c'est bien normal. Mais que pouvons-nous faire pour aider les communes dans la difficulté et le besoin qui font appel à notre solidarité ? Il y a, encore aujourd'hui, des familles, après un mois, qui n'ont pas pu retourner dans leur domicile, des familles qui ont tout perdu. Les C.C.A.S. de ces communes sont débordés par les demandes. C'est tout le sens de notre vœu d'appel à la solidarité qui demande un geste de Paris envers nos communes consœurs d'Ile-de-France.

Notre demande est peut-être maladroite dans sa forme, mais elle est pétrie de la générosité dont Paris a toujours su faire preuve à l'égard des autres communes qui lui sont proches. Vous pouvez vous étonner que je conclue mon propos sur les conséquences de la crue sans avoir rappelé l'engagement nécessaire que nous devons avoir en matière de prévention. Il faut d'abord tordre le cou aux rumeurs et à l'affabulation comme quoi Paris n'aurait été épargnée que parce que l'on aurait sacrifié la banlieue ou d'autres communes. Le meilleur moyen qu'aurait Paris de répondre serait que notre ville prenne la tête de celles et ceux qui souhaitent plus, mieux travailler sur la prévention des crues.

Ces instruments existent. Ils sont performants, tant en matière d'ingénierie que de réalisation de barrages et de canalisations. C'est l'objectif du Syndicat des grands lacs, auquel nous appartenons, qui est le meilleur exemple. Nous ne pouvons plus nous cacher derrière notre petit doigt ou dire : "Nous ne savions pas. Cela aurait pu ne jamais arriver". Mettons les bouchées doubles, sinon, après la répétition générale de juin, nous pourrions connaître une nouvelle fois une crue peut-être centennale dans les prochaines années, phénomène accéléré par le réchauffement climatique.

Nous vous demandons donc d'agir sur deux fronts : la solidarité immédiate et le combat pour plus d'investissement pour prévenir ces catastrophes naturelles. Quant à l'Etat, il se doit aussi d'être à la hauteur, et pas seulement en confiant à la Métropole la compétence GEMAPI, pour laquelle il n'a prévu aucun moyen supplémentaire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons rappeler, comme nous l'avions souligné au dernier Conseil de Paris, dans le cadre de notre question d'actualité, que les crues sont fortement accentuées par les modèles agricoles et urbains qui prédominent aujourd'hui, à savoir, des modèles intensifs, et donc que la prévention passe par la remise en question de ces modèles, dont nous subissons les conséquences sous des formes variées. C'est pourquoi les écologistes mettent en garde contre les projets de construction immobiliers, qui occasionnent un bétonnage qui imperméabilise les sols sans penser aux conséquences. Et c'est pourquoi les écologistes soulignent sans cesse l'importance, dans notre ville, de conserver des surfaces en pleine terre.

Le vote de la modification du P.L.U., qui vient d'intervenir, a montré un accord de principe de la majorité sur ces questions. Il ne reste plus qu'à le traduire en actes, car à Paris, en petite couronne et au-delà, l'imperméabilisation des sols doit devenir l'exception. Ni le fleuve, ni la crue ne s'interrompent aux frontières de Paris. Ainsi, l'humidité et l'artificialisation des sols doit passer avant le mirage de grands travaux plus ou moins utiles, de barrages supplémentaires qui, souvent, font des dégâts à un endroit, même si ailleurs, ils protègent. Donc, ce n'est pas un modèle équitable et durable et les écologistes prônent un modèle sur le long terme, un modèle équitable et durable pour tous.

Et nous continuerons à faire des propositions pour construire une stratégie globale qui soit inscrite au carnet d'adaptation au changement climatique, et qui repose sur la préservation de l'environnement et sur des politiques d'urbanisme qui intègrent la nature dans une optique de prévention de la crue et pour le bien-être de tous et de toutes.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, durant plusieurs semaines, de nombreuses villes franciliennes ont été les victimes de la crue de la Seine. Ce fut le cas pour Paris, et par chance, notre ville n'a eu à pâtir que de dégâts matériels, ce qui est malgré tout un élément à saluer. Paris a déjà connu ce type de catastrophes naturelles. De nombreuses actions de prévention des risques sont en place et ces dispositifs continueront, nous le savons, à s'améliorer.

Le défi pour Paris est aujourd'hui de faire face aux conséquences des inondations. De nombreuses infrastructures et équipements municipaux ont en effet été détruits par la montée des eaux, mais d'autres acteurs sont également concernés. En effet, les zones touchées par la crue sont les berges de Seine. Nous savons combien nous avons investi sur ces espaces repris de haute lutte sur les voies de circulation. Et ce n'est pas terminé !

Les berges sont en effet maintenant des lieux de promenades, de respiration nécessaire dans une ville comme Paris. Elles sont également devenues des lieux de loisirs, avec des équipements sportifs, des zones de pique-nique, ainsi que la présence de commerces, bars et services de restauration notamment. La très bonne fréquentation de ces établissements n'est plus à prouver et ce dynamisme commercial participe à l'attractivité des berges de Paris et des berges de Seine. Nous espérons d'ailleurs qu'il en sera de même avec le projet de piétonnisation des berges rive droite, que nous avons voté très récemment, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

La récente crue nous inquiète dans les conséquences qu'elle peut avoir sur les activités commerciales proposées jusqu'alors. Il est vrai que la déclaration de l'état de catastrophe naturelle facilite et accélère les démarches auprès des assureurs pour ces entreprises. Cependant, les pertes financières existent. Elles tiennent bien sûr aux destructions matérielles, mais aussi à l'arrêt de l'activité. Tout cela se passe en outre juste en amont de la saison estivale, même si on pourrait en douter. Nous craignons donc que certains commerces ne s'en relèvent pas, et avec ces éventuelles fermetures, c'est bien l'attractivité et la qualité des espaces en bord de Seine qui sont menacées.

Ainsi, nous demandons à ce que la Ville soit attentive aux situations des entreprises qui ont été touchées par les inondations. Paris doit proposer, si besoin, un accompagnement ou des aides en fonction des situations, plus particulièrement pour les petites entreprises, qui sont les plus vulnérables.

Nous pensons que cette aide est un impératif pour les futurs projets en bord de Seine. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bon, j'avoue que ces débats me dépassent un peu. L'occasion de ce projet de délibération est légèrement éloignée de l'enjeu des crues en tant que tel, et je crois que par exemple, Célia BLAUDEL ou vous-même, Monsieur le Maire, vous seriez tout à fait à même de répondre sur les différents sujets. Parce que ce projet de délibération porte sur la demande de la Ville de Paris à la dotation de solidarité en faveur d'équipements des collectivités locales touchées par un événement climatique ou géologique. C'est un projet de délibération d'ordre financier.

Je tiens à vous rappeler que le contexte dans lequel ce projet de délibération s'inscrit est particulier : la ville de Paris a donc connu une crue de la Seine qui a atteint, entre le 28 mai et le 5 juin 2016, un maximum de 6 mètres. La Mairie de Paris a déclenché une cellule de crise et s'est coordonnée avec la Préfecture de police et l'ensemble des opérateurs concernés pour mettre en œuvre des mesures préventives visant à limiter l'impact de ces phénomènes sur la vie quotidienne des Parisiens et sur les activités économiques.

La Mairie de Paris a également formulé auprès de l'Etat une demande de procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la crue qu'a subie la Capitale. Un arrêté a été ainsi pris en date du 8 juin 2016 au Journal officiel. Les services de la Ville ont procédé au recensement des dégâts. A ce stade, les coûts de remise en état sont évalués à plus de 3 millions d'euros en investissement, et concernent notamment les voiries, les locaux en berges de Seine ou bien encore les espaces verts. Cette première estimation pourrait être réévaluée, des évaluations étant encore en cours.

M. LEGARET a demandé en 1ère Commission le détail de ces 3 millions. Je m'engage à communiquer aux membres de la 1ère Commission le détail de la demande d'indemnisation qui sera formulée auprès de l'Etat, une fois l'ensemble des estimations achevées. J'ajoute que le présent projet de délibération porte uniquement sur l'autorisation donnée à la Maire de solliciter auprès de l'Etat une dotation de solidarité et ne limite pas le montant de la demande.

S'agissant du vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'accompagnement des entreprises commerciales victimes de la crue sur les berges de Seine, je tiens à vous signaler que plutôt que la mise en place d'une aide économique directe, la Ville de Paris a privilégié la mobilisation des autres acteurs publics, Etat, Ports de Paris, et de ses équipes pour venir en aide aux acteurs de la Seine parisienne, de la façon suivante : mobilisation en un temps record jour et nuit pour nettoyer les berges et permettre la reprise de l'activité, suspension des redevances pour les commerces touchés pendant la crue, mobilisation auprès de l'Etat pour que Paris puisse entrer dans ce dispositif de catastrophe naturelle, organisation le 10 juin d'une réunion informative à la Mairie avec l'Etat et Ports de Paris pour assurer les acteurs économiques parisiens touchés par la crue de l'engagement de la Ville pour la remise en état des berges et les informer des mécanismes d'indemnisations et des aides en place, inclusion d'un volet valorisation de la destination de la Seine dans le plan de relance du tourisme, création d'un groupe de travail avec les acteurs de la Seine sur la gestion d'inondations pour prévoir au mieux les dispositifs en cas de nouvelles crues.

Ainsi, je vous proposerai d'amender votre vœu dans le sens suivant : afin que la Ville facilite l'accès des commerçants touchés aux dispositifs d'aides et d'indemnisations, notamment vis-à-vis des services de l'Etat et des assureurs, et poursuive les efforts déjà engagés, notamment auprès de l'Etat et de Ports de Paris, pour permettre et faciliter la réouverture des établissements dans les meilleurs délais. Sous réserve de ces amendements, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

S'agissant du vœu du groupe CFG sur l'aide aux collectivités victimes de la crue exceptionnelle de juin 2016, je tiens à vous signaler que la Métropole du Grand Paris a déjà décidé de mettre en place un fonds pour aider les communes touchées par la crue. Malgré les dégâts sur le territoire parisien dont je viens de parler, 3 millions d'euros, la Mairie de Paris a décidé de ne pas solliciter ce fonds pour laisser davantage de financements aux villes les plus touchées ou plus en difficulté. C'est déjà un geste important. Et je vous proposerai donc de retirer votre vœu, puisque nous avons fait déjà le choix de ne pas demander l'aide au fonds métropolitain existant. Voilà les éléments que je tenais à vous apporter.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 112 est-il maintenu ? Il est retiré. Merci.

Sur le vœu n° 113, l'amendement est-il accepté ? Oui ? Merci. Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 113 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 222).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 115).

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif aux conséquences du Brexit.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu non rattaché n° 114 est relatif aux conséquences du Brexit.

Pierre GABORIAU, pour deux minutes.

Julien BARGETON lui répondra et nous aurons une explication de vote du groupe Ecologiste.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce vœu d'actualité, le député-maire du 16e, Claude GOASGUEN, a expliqué en Conseil d'arrondissement qu'un problème allait se poser très rapidement pour les 300.000 Français qui sont à Londres et qui se retrouvent dans une situation très difficile, à la suite du vote du Royaume-Uni sur sa sortie de l'Union européenne. Il est sûr que les conséquences sur les expatriés français peuvent avoir des répercussions sur le plan du logement, des retraites, des prestations sociales et de la fiscalité économique. De nombreuses entreprises, cabinets d'avocats et autres professions libérales se sont implantées à Londres. Il convient de s'interroger sur leur sort et de favoriser leur retour avec la meilleure intégration possible. Bref, favoriser Paris plutôt que Francfort.

Nous espérons que ces expatriés qui ont fait la joie de l'Angleterre vont revenir en partie à Paris. Pour une ville capitale et une région qui ont besoin d'une forte ossature économique, l'intérêt est de faire évoluer la position de la Ville de Paris et de la Maire de Paris qui s'est exprimée à travers une lettre conjointe avec le Maire de Londres.

M. GOASGUEN et Mme PÉCRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France, vont d'ailleurs en faire part à la Maire de Paris, Mme HIDALGO, pour avoir des moratoires ou des avantages fiscaux pour répondre à des départs désavantageux de jeunes d'écoles de commerce ou de chefs d'entreprise à Londres.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

En l'absence de Dominique VERSINI, c'est Julien BARGETON qui répondra.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Faut-il rappeler que Paris est déjà l'une des toutes premières métropoles mondiales en termes d'attractivité économique ? C'est ce que montre le baromètre annuel réalisé par "KPMG" pour l'association de grandes entreprises "Paris Ile-de-France capitale économique", publié en février 2016. Cinquième rang mondial devant Tokyo, Pékin ou San Francisco, par exemple, Paris est la première destination des investissements étrangers en zone euro et en Europe continentale.

Faut-il également vous rappeler que, comme le note l'agence de notation "Fitch", la Ville de Paris a une pression fiscale très faible. Depuis 2014, Paris a maintenu sa fiscalité inchangée et tiendra cet engagement. Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38 %, Paris se place 12 points en dessus du taux moyen des grandes villes de



25,5 %. Le taux cumulé Ville et Département de la taxe sur le foncier bâti est de 13,5 % à Paris contre en moyenne 30,4 % sur l'ensemble des villes, soit une différence de près de 17 points. Paris n'a pas besoin de mettre en place un dispositif fiscal encourageant, parce que Paris est déjà la ville française la plus attractive fiscalement au niveau du territoire national. C'est sans conteste.

Enfin, j'aimerais inviter les membres de l'opposition à ne pas voir l'attractivité d'une ville par le petit bout de la lorgnette fiscale. Les métropoles sont attractives parce que durables et soucieuses de l'environnement et du vivre-ensemble. Les politiques que nous menons à Paris, notamment pour lutter contre la pollution, améliorer les infrastructures d'accueil et de transports, offrir un enseignement de qualité, accroître notre richesse culturelle, renforcer les initiatives de recherche et d'excellence sont autant d'atouts.

C'est cette attractivité que vous ne voulez pas voir, puisque vous vous en prenez très souvent à l'investissement public, mais je crois que le choix, qui est fait par la Maire de Paris de voir cet aspect sans mesquinerie mais au contraire dans une dimension de coopération entre territoires de façon ambitieuse, est à mon avis une vision beaucoup plus porteuse que ce qu'il y avait dans votre vœu.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Les écologistes s'opposent à ce vœu, pas pour les mêmes raisons que M. Julien BARGETON, puisque la concurrence des métropoles n'est pas tellement notre tasse de thé, mais les libéraux surprendront toujours les écologistes.

Pourquoi ne laissez-vous pas faire la main invisible du marché pour savoir où ces capitaux et ces personnes vont aller s'installer ? Je ne comprends pas que, d'un seul coup, vous demandiez l'intervention d'une autorité publique pour attirer des gens qui sont normalement libérés par le marché. A un moment, il faut faire attention avec ses propres contradictions et ne pas demander à ce qu'une autorité publique fasse ce que le marché devrait faire, selon vos propres théories. Il y a une sorte de contradiction qui nous surprend.

Par ailleurs, nous aimerions qu'il y ait autant de compassion avec les migrants qui, eux, n'ont pas cette chance d'avoir le soutien des autorités publiques et surtout de vous. Il serait bien aussi que vous pensiez à toutes ces personnes en difficulté qu'il faudrait que Paris aussi accueille et nous aimerions bien avoir votre soutien, notamment sur le camp qui va s'installer à Paris. Un peu de contradiction et c'est après un peu difficile de vous suivre.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 SG 21 - Subvention (170.000 euros versée en trois ans) et convention avec l'association "27ème Région".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 21. Il s'agit d'une subvention avec l'association "27ème Région".

Alexandre VESPERINI pour nous en parler.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sur ce projet de délibération, un point de vue et une interrogation.

D'abord, le point de vue que je voudrais exprimer au nom d'ailleurs de mes collègues du groupe les Républicains, et probablement de nos partenaires centristes, c'est qu'à partir d'un certain montant de subvention, il serait bon que nos projets de délibération soient un peu plus précis et qu'ils fassent un peu plus la part belle à l'évaluation et à la notation. Là, on a une subvention de 170.000 euros qui sera certes versée sur trois ans mais cela nous permet justement de voir à quel point les subventions peuvent être importantes lorsqu'elles sont versées par la Ville de Paris.

C'est une subvention de 170.000 euros versés à une association - pardon, je ne veux pas insulter leur dirigeant - qui n'est connue que par peu de personnes et qui est, dirais-je, inconnue au bataillon. Cette association est, dit-on, un laboratoire d'innovations publiques qui accompagne les collectivités pour préparer l'avenir et faire évoluer leurs méthodes d'action.

Quand je dis qu'il y a un décalage entre d'une part le montant des subventions qu'accorde la Ville de Paris à certaines initiatives, et d'autre part les explications et justifications qui nous sont apportées au Conseil de Paris, je parle de cela et on est en plein dedans.

Je sais bien que l'Exécutif fait peu de cas, c'est vrai, des débats en mairie d'arrondissement - on a eu l'occasion de le voir depuis ce matin - ou des débats même au Conseil de Paris mais quand même. Je sais que vous avez du mal avec l'évaluation, avec toutes ces notions de prospective et d'études d'impact mais, à un moment donné, il serait bien que sur ce cas-là, comme sur bien d'autres, vous puissiez davantage respecter ou en tout cas faire vivre l'animation démocratique et le contrôle démocratique qui doit s'effectuer dans cette enceinte. Le Conseil de Paris, d'une certaine manière, mérite mieux.

Je trouve donc que ce projet de délibération est trop vague, que nous avons trop peu de précisions concernant le travail de cette association dans l'amélioration. On nous parle, par exemple, d'un second programme qui permet aux agents d'une région ou d'une collectivité de s'approprier eux-mêmes une démarche d'innovation. Très franchement pour les citoyens qui nous regardent, je sais qu'il n'y en a pas beaucoup, que le Conseil de Paris n'intéresse que peu de personnes sauf les gens du "Petit journal" qui regardent les ordinateurs que nous voyons là, comme l'édition précédente, mais quand même je pense que notre enceinte mérite d'avoir plus d'informations étayées et mérite que l'on ait des points d'étape et que l'on nous dise : c'est une subvention de 170.000 euros versée sur trois ans, et nous nous donnons rendez-vous dans six mois ou dans un an en commission. Il faut aussi que nos commissions servent à quelque chose en termes d'évaluation, etc.

Après ce point de vue, j'ai donc une interrogation, parce que je m'interroge sur le montant très élevé de cette subvention. J'ai donc une interrogation. J'apprends dans ce projet de délibération que cette association "27ème Région" a été créée à l'initiative de collectivités publiques. Contrairement aux associations auxquelles elle veut se comparer au Danemark ou au Pays-Bas, c'est une association qui a été créée par des collectivités publiques, sous l'impulsion de régions, comme écrit dans le projet de délibération. Peut-être que ce n'est pas le cas mais, là encore, on est en plein dans l'imprécision à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

C'est une association qui a été créée à l'initiative de collectivités publiques, de régions, dont la couleur politique était certaine en 2011, elle était à gauche - c'est une question que je pose et non un constat, et je crois que vous pouvez nous répondre. Ce sont des régions qui ont créé cette association, qui étaient de gauche.

Le résultat de 2015 aux élections régionales ne vous a pas échappé et ma question est la suivante : je me demande si, en réalité, le montant aussi élevé de cette subvention et la progression aussi vertigineuse du soutien de la Ville de Paris à cette démarche associative sur laquelle on a peu de précisions ne s'expliqueraient pas par la perte de soutien qui pourrait apparaître, être mise en évidence, que l'on pourrait découvrir dans les mois à venir dans les collectivités, qui jusqu'à présent étaient à gauche mais qui aujourd'hui sont à droites et qui revoient considérablement leur plan de soutien aux différentes associations et aux différents projets qui étaient précédemment soutenus par la gauche.

Autrement dit, je me demande si cette subvention n'est pas purement et simplement politique, et si vous ne nous cachez pas ce caractère très politique derrière un verbiage technocratique, un bavardage dont vous avez le secret mais qui, pour moi et qui pour d'autres collègues, ne fait que peu de doute.

Encore une fois, je vous demande de lever mes doutes en tout cas et de répondre à ces questions.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VESPERINI, vous m'inquiétez. Je vous trouve très déprimé. Il ne faut pas théoriser à ce point sa propre impuissance. Il faut travailler, il faut lire les projets de délibération et cela aide un peu à comprendre les choses.

Je comprends que vous soyez étonné de ce projet de délibération parce que manifestement vous êtes étranger au sujet de l'innovation publique et étranger au sujet des grandes tendances internationales en la matière, mais la "27ème Région" est une association, il est vrai sur un segment très particulier qui est celui de l'innovation dans les politiques publiques mais qui a aujourd'hui obtenu ses lettres de noblesse et qui a une référence internationale, au même titre que d'autres organismes de ce type, par exemple "le MindLab" et tous les laboratoires d'innovation politique dans le monde.

C'est à tel point, si je peux vous donner un exemple, que lorsque la ville de San Francisco crée, il y a quelques mois, un laboratoire d'innovations publiques, elle s'inspire de celui qui a été créé par la "27ème Région", s'inspirant à tel point qu'elle en reprend le nom, c'est-à-dire "Superpublic".

Je sais bien que vous êtes très bon et que la ville de San Francisco est très mauvaise, mais eux connaissent l'innovation publique, eux s'intéressent au sujet et donc connaissent la "27ème Région". Je suis heureux, à l'occasion de cette intervention d'en faire la présentation.

La "27ème Région", c'est une association à l'origine créée par des collectivités locales, notamment des régions comme son nom de "27ème Région" le laisse à penser, dont l'objectif est de mettre en partage des pratiques d'innovation en matière d'élaboration, de fabrique des politiques publiques, avec une dimension centrale qui est ce que l'on appelle le "design" des politiques publiques, peut-être est-ce un concept qui vous échappe aussi, j'aurais plaisir à vous l'expliquer à une autre occasion.

Ce projet de délibération en l'occurrence a une vocation précise, c'est de mettre en œuvre un programme qui s'appelle "la Transfo". Il s'agit d'un programme d'appropriation par les collectivités territoriales, de démarche de "design" des politiques publiques, de formation des agents à ces innovations en matière de fabrique des politiques, et donc, d'aider la ville à moderniser son action aux publics, moderniser son administration, et vous avez même la chance, puisque c'est une subvention pluriannuelle, précisément de pouvoir bénéficier à périodes régulières, et je serai heureux de le faire, d'éléments d'évaluation sur la mise en œuvre de ces programmes.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de présenter plus largement ce concept, qui est tout à fait en lien, et j'y travaille avec ma collègue Pauline VÉRON, avec la centralité des usagers dans la conception des politiques publiques, où l'évaluation, les études d'impact ont précisément une place centrale.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La centralité des usagers.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 21).

Les usagers resteront donc centraux.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux agents vacataires de la DASCO.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 115, relatif aux agents vacataires de la DASCO.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, vous avez deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, et je réattaque sur ce sujet.

Pour celles et ceux qui suivent avec attention les vœux concernant la situation des agents précaires de la Ville de Paris, au précédent Conseil de Paris, j'avais déposé un vœu pour dénoncer un problème où finalement les agents vacataires qui assurent les services d'interclasses et de goûter, ainsi que l'accompagnement des enfants lors des déplacements organisés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, étaient rémunérés sur la base de 10,37 euros brut de l'heure depuis de nombreuses années, et on m'avait répondu que c'était un taux de rémunération

des vacataires calé sur l'Education nationale, du fait d'une délibération adoptée par la Ville, il y a de cela plusieurs années.

Or, un arrêt du Conseil d'Etat en la matière est très clair et estime finalement qu'aucun agent ne peut être payé au-dessous du Smic. Or c'est le cas de ces agents, puisque le taux horaire incluant les congés payés correspondant au taux horaire du Smic à compter du 1er janvier 2013, n'est pas respecté.

Quand je m'appuie sur le considérant de l'arrêt du Conseil d'Etat dont je vous fais grâce de la lecture, qui est mis dans le texte du vœu, on réalise que finalement la délibération à laquelle l'Exécutif fait référence est illégale. La Ville doit donc verser une indemnité différentielle et donc, garantir le rattrapage.

C'est pourquoi je présente de nouveau ce vœu pour que le taux de vacation incluant les congés payés pour les services d'interclasses et de goûter, ainsi que l'accompagnement des enfants lors des déplacements organisés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs soit porté au taux horaire du Smic revalorisé chaque année, et qu'il soit donc rétroactif depuis 2014.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, je connais votre capacité d'insistance sur ces sujets-là. Je vous ferai la même réponse d'un point de vue juridique, mais un peu plus ouverte sur le fond aujourd'hui, notamment pour vous dire que je suis sur le dossier et éviter que l'on ait cette opération coucou à chaque fois.

Je ne peux que vous confirmer que d'un point de vue juridique, la rémunération est fixée selon un taux de l'Education nationale, l'article 5 du décret 66-787.

Cependant, suite à votre vœu la dernière fois, et parce que c'est un sujet que nous avons en tête, les agents n'ayant pas été revalorisés depuis 2010, j'ai demandé aux services de la Ville d'instruire techniquement les modalités qui pourraient permettre d'étudier une revalorisation et nous devons dérouler la mécanique juridique si nous confirmons le souhait de le faire.

Je précise tout de suite qu'il ne sera pas possible évidemment de revenir sur les années précédentes en la matière. J'espère pouvoir, dans les mois prochains, vous présenter un projet de délibération en ce sens.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je me félicite que la Ville souhaite régulariser à travers un nouveau projet de délibération, mais je maintiens mon vœu puisqu'on fait référence à une délibération qui est illégale. Il y a donc une obligation de rattrapage de la Ville de verser cette indemnité différentielle.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DEVE 78 - Subventions (45.000 euros) à quatre associations dans le cadre de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire ! Réemploi, réutilisation".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 78 concerne une subvention à quatre associations dans le cadre de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire ! Réemploi, réutilisation".

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Lutter contre l'obsolescence programmée, développer le réemploi, la réparation et promouvoir l'économie que l'on appelle circulaire sont autant d'objectifs et d'actions qui permettent d'améliorer la résilience de la ville.

Les états généraux de l'économie circulaire menés en 2015, portés par votre collègue Antoinette GUHL et rassemblant Paris et une vingtaine de collectivités de la Métropole, ont permis de rassembler les acteurs du territoire pour composer un ensemble de préconisations visant à développer l'économie circulaire.

Elles sont rassemblées dans le livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris.

Il est évident que Paris a un rôle prépondérant, exemplaire à jouer à la fois économiquement et culturellement pour développer et promouvoir ce nouveau modèle économique.

C'est tout l'intérêt de ce type d'appel à projets : apporter un réel soutien financier à des acteurs de terrain, porteurs de projets innovants et en même temps, contribuer à remporter cette bataille culturelle visant à faire sortir l'économie circulaire de son apparente confidentialité. Nous voterons bien sûr ce projet de délibération, et appelons de nos vœux davantage d'actions de ce type.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, effectivement, Madame MOREL, "Cap sur l'économie circulaire" en est à sa deuxième édition. La première édition avait eu lieu, et vous l'avez rappelé, lors des états généraux de l'économie circulaire qui se sont déroulés l'an dernier.

Cette année, nous avons décidé de lancer cet appel à projets avec une thématique spécifique qui porte sur la réparation, le réemploi et la réutilisation, et le jury composé à la fois d'élus et de personnalités a retenu quatre projets dont j'aimerais vous donner les noms aujourd'hui, dans ce projet de délibération et par mon intervention.

"La Réserve des arts", premier projet retenu, réemploie les matières premières secondaires des scénographies d'exposition. Le projet pilote est la collecte, le reconditionnement et le stockage des éléments de décor pour les musées et les théâtres parisiens.

Je vois que Bruno JULLIARD hoche la tête, et je sais que "Paris musées" va bientôt décider, ou en tout cas être interrogé sur le reconditionnement des décors de théâtre.

J'espère qu'ils seront comme nous aujourd'hui, convaincus par "la Réserve des arts".

Deuxième association lauréate, "Repair Café", vous connaissez sans doute, c'est une structure qui multiplie des espaces de réparation dans différents lieux parisiens, et a pour objectif un développement important cette année, car la demande est importante, à la fois des conseils de quartier et des habitants en général.

Là, une subvention de 13.500 euros est proposée dans ce projet de délibération.

Troisième lauréat : "les Amis de la Terre". Cette O.N.G. nous a présenté comme projet de réaliser un guide d'acheter des biens réparables à Paris et de faire réparer ces biens à Paris. C'est la réalisation de ce guide que nous subventionnons.

Enfin, quatrième lauréat, "Extra-muros", dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cette enceinte, je ne vous en dirai pas plus.

Voilà les quatre lauréats cette année de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 78).

## **2016 DAE 19 - Marché couvert des Enfants Rouges (3e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 19. Il s'agit du marché couvert des Enfants Rouges dans le 3e arrondissement.

Je vais donner successivement la parole à Marie-Laure HAREL, Geoffroy BOULARD, Pierre AIDENBAUM et Jacques BOUTAULT.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci.

Il est question ici de renouveler le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du marché des Enfants Rouges.

Sur le principe d'une délégation de service public, personne ne conteste mais on notera toutefois - je ne m'aventurerai pas à parler d'autres arrondissements que le mien -, que lorsqu'il s'agit du troisième, les choix de délégataires sont généralement peu fructueux. La Gaîté lyrique et le marché des Enfants Rouges ont pour l'instant été confiés à des délégataires dont le bilan n'est pas franchement joyeux.

En Conseil d'arrondissement, j'ai voté pour le renouvellement de la délégation de service public pour le marché des Enfants Rouges en prenant soin toutefois de souligner que je n'étais pas pour la reconduction du délégataire. Je m'étais d'ailleurs étonnée du fait que le projet de délibération que nous votons ici qualifie le bilan du délégataire actuel, soit la société "E.G.S.", de "globalement satisfaisant".

J'avais fait quelques remarques à partir de ce que j'ai pu constater sur le terrain, concernant la propreté et l'évacuation des eaux par exemple, dont la gestion par le délégataire ne donne satisfaction ni aux usagers, ni aux commerçants qui se rendent au marché des Enfants Rouges.

J'ai obtenu ultérieurement des éléments chiffrés qui m'ont franchement interpellée. D'abord, le coût des travaux d'entretien et de réhabilitation a été multiplié par 11 en l'espace de 8 ans. C'est passé de 20.000 euros à plus de 220.000 euros annuels sans que l'on ne comprenne trop pourquoi. Inversement, la politique d'animation, qui fait pourtant partie des responsabilités du délégataire, a été tout simplement abandonnée puisqu'elle concerne maintenant zéro euro - et zéro heureux aussi.

Enfin, plus globalement, le bilan économique et financier de la délégation de service public est objectivement mauvais. On comprend donc encore moins pourquoi la Ville s'en félicite puisque depuis l'arrivée de la société "E.G.S." en 2006 les charges d'exploitation ont littéralement explosé, passant du simple au double, de 60.000 euros en 2005 à 120.000 euros à l'heure actuelle, tout cela, je le répète, pour un entretien et un nettoyage des lieux qui peut être largement critiqué.

Le résultat d'exploitation est donc déplorable mais malgré tout la Ville semble vouloir continuer l'aventure avec la société "E.G.S."

Encore une fois, le principe de la délégation de service public, nous ne le contestons pas, mais nous nous abstiendrons finalement au regard de tout ce que je viens d'énoncer parce que ce bilan est mauvais et qu'on ne peut pas voter pour un projet de délibération qui se félicite d'un tel bilan, parce que la nouvelle délégation de service public reste inchangée et ne prend aucune précaution pour éviter que ces dérives ne perdurent et aussi parce qu'il reste des points d'ombre que l'on ne peut ignorer et relatifs, par exemple, au droit de place des commerçants.

Ce sera donc une abstention pour nous.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Je serai évidemment plus court que ma collègue Marie-Laure HAREL qui a été extrêmement précise sur ce marché des Enfants Rouges, qui est à nouveau confié à une société largement décriée dans sa gestion.

C'est révélateur de la politique que vous menez à Paris en matière de marchés couverts et de marchés découverts. Je saisis l'occasion pour de nouveau vous demander - ce que vous n'avez pas fait jusque-là - un plan

pluriannuel détaillé, marché par marché, des travaux de rénovation, de réhabilitation, de restructuration à l'échelle parisienne.

Nous ne l'avons toujours pas. Chaque fois qu'il y a un projet de délibération sur un renouvellement de marché pour la gestion d'un marché découvert ou couvert, nous vous le redemandons. C'est l'occasion de vous le redemander. On s'étonne chaque fois que vous augmentez les droits de place mais la qualité des équipements, qui sont le patrimoine de la Ville, ne l'oublions pas, se dégrade.

Je vous remercie par avance de bien vouloir accéder à notre demande de plan pluriannuel d'investissement de la Ville dans ces marchés.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame Marie-Laure HAREL, cela vous arrive très souvent de voter différemment en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris ; c'est une habitude. Vous avez voté en Conseil d'arrondissement ce projet de délibération avec nous et je vous en remercie, mais aujourd'hui, pour des raisons qui m'échappent, vous vous abstenez. Oui, naturellement, cela peut arriver, mais avec Mme HAREL, cela arrive très fréquemment.

Je ne vais pas polémiquer. Je voudrais simplement dire que ce marché des Enfants Rouges - vous n'étiez pas là, Madame HAREL, vous n'en êtes pas responsable -, la majorité dont vous faites partie aujourd'hui l'avait fermé, l'avait sacrifié, ce qui avait eu pour conséquence de faire en sorte que la rue de Bretagne était devenue une rue moribonde où tous les commerces fermaient.

J'ai rouvert - c'était un engagement de campagne que j'avais pris en 1995 - le marché des Enfants Rouges contre la majorité de l'époque, M. DOMINATI et M. TIBERI, le Maire de Paris, mais plus, d'ailleurs contre M. DOMINATI que contre M. le Maire de Paris. Oui, cela date et nous l'avons rouvert.

Aujourd'hui, ce marché est le marché qui marche le mieux, si je puis dire, de tout Paris. On vient le voir du monde entier. Essayez d'aller y déjeuner ou d'aller faire vos courses, notamment le week-end, Madame HAREL - je sais que vous y allez de temps en temps -, il n'y a pas de place. Je comprends donc mal votre position et votre intervention. On a fêté il n'y a pas très longtemps les 400 ans de ce marché, qui est le plus vieux marché de Paris.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. Je m'étonne beaucoup de votre intervention. La société qui est concessionnaire aujourd'hui n'est peut-être pas parfaite mais elle a fait de gros efforts, notamment sur la propreté et sur les toilettes, qui était une demande récurrente en effet des commerçants et des habitants. Des travaux ont été faits.

Je vous rappelle, mais je vous l'avais déjà rappelé en Conseil d'arrondissement, que, notamment le samedi et le dimanche, quelqu'un est là en permanence dans les toilettes, ce qui n'était pas le cas auparavant et que le marché est régulièrement nettoyé.

Je m'étonne vraiment beaucoup de votre intervention mais peut-être a-t-elle été suscitée par votre groupe plutôt que par vous-même.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le marché des Enfants Rouges, c'est, il faut le noter, le plus ancien marché de Paris encore en activité puisqu'il a été créé en 1615 par Louis XIII. Il tire son nom de l'hôpital qui existait alors dans le voisinage et qui accueillait les orphelins, vêtus d'un uniforme rouge.

A la fin des années 1990, ce marché était devenu très vétuste et après une intense mobilisation des habitants du quartier pour empêcher sa disparition, une disposition a été prise par la Municipalité de l'époque, d'ailleurs déjà dirigée par Pierre AIDENBAUM, pour une réhabilitation complète dans le cadre d'une convention de concession.

La Ville a signé en avril 1997 une délégation de service public pour une durée de 20 ans. Son objet : assurer la conception de financements et la réalisation des travaux de réhabilitation et de mises aux normes, la gestion, l'entretien et l'organisation du marché. La D.S.P. a été renouvelée avec une autre société en mai 2005. Ce marché n'est pas atypique simplement du fait de son ancienneté, mais aussi par la place prépondérante que les traiteurs et les restaurants y ont prise.

Cette évolution, face à laquelle nous étions dubitatifs, a tout de même un mérite, celui de proposer des déjeuners à des prix abordables aux salariés qui travaillent dans le quartier.

Toutefois, et c'est la conviction des élus écologistes du 3e arrondissement, le renouvellement de cette D.S.P. devrait être l'occasion d'augmenter les emplacements pour des producteurs en circuit court afin de rééquilibrer la part de vente de produits alimentaires et celle des activités de restauration. Le futur contrat qui nous est proposé ne l'empêche pas mais ne l'encourage pas non plus.

Sur l'objectif affiché de développer l'exemplarité écologique de marché, on reste aussi sur notre faim, si je puis dire. Certes, le délégataire devra respecter la législation, notamment l'interdiction des sacs en plastique à usage unique et la collecte séparée des biodéchets, mais c'est un minimum et il aurait été indécent de ne pas la respecter.

Toutefois, le délégataire pourrait là aussi aller plus loin dans la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment. C'est un travail que la Ville devra de notre point de vue initier avec lui.

La D.S.P. ne prend pas suffisamment la mesure du changement structurel à l'œuvre dans la société française. Dans une recherche de sens, de lien social et de prise en compte des enjeux sanitaires et environnementaux, l'alimentation devient un enjeu de politiques publiques, voire un enjeu de patrimoine local à protéger et à développer.

On assiste à la consolidation de l'engouement autour de l'achat responsable, qui recouvre de nombreuses dimensions : proximité sociale avec les agriculteurs, valeur éthique, agriculture biologique, relocalisation de la production, dynamique des territoires, réduction du gaspillage alimentaire.

La souveraineté alimentaire a été inscrite dans le droit français grâce à la loi d'octobre 2014, dite "Avenir de l'agriculture et de l'alimentation et des forêts". Cette loi dispose, en particulier, que l'ancrage territorial de la production est l'un des objectifs de la politique agricole alimentaire. Pour traduire de manière concrète cette ambition, la loi "Avenir agricole" a créé de nouveaux projets alimentaires territoriaux qui sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des citoyens d'un territoire. Ces projets alimentaires devraient s'appuyer sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux des besoins alimentaires à l'échelle d'un bassin de vie ou de consommation.

C'est en partie le travail engagé par notre collègue, Célia BLAUEL, qui porte le Plan d'alimentation durable de la Ville, et de notre collègue Antoinette GUHL qui porte le Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cela devrait nous pousser à plus d'ambitions et à nous donner des obligations, notamment concernant les marchés alimentaires qui sont des outils importants pour ce développement de l'ancrage territorial de la production alimentaire.

Si nous nous abstenons sur ce projet de délibération qui préserve la spécificité du marché des Enfants Rouges, nous voulons néanmoins être exigeants et nous engager à être vigilants sur les pistes d'amélioration que nous avons évoquées pour que celles-ci puissent trouver une réalisation concrète dans les années à venir.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, cela a été fort justement dit par le maire du 3e arrondissement. Le marché des Enfants Rouges est un vieux marché qui a 400 ans, qui est un élément important du patrimoine de cet arrondissement, et qui a connu, parce que nous y avons investi, nous, la Ville de Paris énormément d'argent, un vrai regain, ces dernières années. A titre d'exemple, de 2007 à 2015, plus de 400.000 euros y ont été investis ; en 2015, 220.000 euros, notamment pour la réfection des entrées. Il y a énormément de travaux en matière de sécurité qui ont été menés. Un investissement très important aussi de la part de ce fameux délégataire décrié a été demandé, ce qui fait d'ailleurs que, sur cette délégation de service public, il lui avait été demandé de pouvoir verser un certain nombre de redevances au-delà d'une certaine recette, recette qui n'a même pas été atteinte pour ce délégataire.

C'est pour vous donner un peu une idée de l'ampleur de ce que nous lui avons demandé. Je constate tout simplement, et c'est un des facteurs de réussite à ce titre, que c'est un marché qui a retrouvé une dynamique formidable, qui effectivement, et le maire du 3e l'a dit, est maintenant un marché qui est y compris dans les guides touristiques de tous les pays et qui a, de part notamment cette redynamisation par de la cuisine de rue, retrouvé un vrai rayonnement.

Donc, cela fait partie des choses que nous souhaitons pouvoir continuer de préserver. C'est important d'être ambitieux pour nos marchés, mais c'est important qu'ils puissent aussi garder un certain équilibre.



A ce titre, nous demandons, cela n'a pas été dit, mais en matière d'amélioration environnementale, la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, ce qui va leur demander aussi un nouvel investissement. Je voudrais vous dire aussi, puisque vous donnez le sentiment qu'il ne se passe rien sur ce marché, que nous avons un marchand de fruits et légumes et de fromage "bio", une pâtisserie "bio", un traiteur végétarien, un vendeur de viande en circuit court et un espace de 8 mètres carrés pour des producteurs volants.

Donc, sur cette question, nous nous engageons fortement aussi. Pour rassurer Mme HAREL, il ne s'agit évidemment que du principe de renouvellement et non l'attribution à l'ancien délégataire. Il ne faut pas se tromper, le marché sera lancé derrière et on verra qui y répondra.

Je ne vous cache pas que nous n'avons pas non plus énormément de candidats sur ce genre de délégation de service public parce que ce ne sont pas des délégations extrêmement juteuses.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 19).

## **2016 DICOM 10 - Convention Heures Heureuses (Elle à Table).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DICOM 10 porte convention Heures heureuses, Elle à table.

Catherine LECUYER, pour nous en parler.

C'est retiré, pardon.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 10 puisque j'en ai parlé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DICOM 10).

## **2016 DAE 119 - Subvention (22.800 euros) à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 119 porte subvention à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année.

Madame Joëlle MOREL ?

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur l'ensemble des projets de délibération sur cette même thématique.

Comme chaque année en cette période, les projets de délibération pour les associations de commerçants pour leurs illuminations de fin d'année sont très nombreux. Mon propos ne vise pas ici à remettre en question les illuminations de fêtes de fin d'année appréciées. Cependant, l'enjeu mérite que l'on s'y attarde et que l'on améliore notre réflexion et notre action.

D'abord, premièrement, sur les montants. Les sommes s'élèvent, Conseil après Conseil, à plusieurs dizaines de milliers d'euros en moyenne, 258.000 euros pour ce seul Conseil, et à près de 3 millions d'euros par an.

C'est considérable, suffisamment pour s'interroger sur la très grande disparité de ces subventions. Certaines sont de 2.000 euros, d'autres de plus de 22.000. Il serait opportun d'obtenir un état des lieux permettant d'appréhender les raisons de ces disparités.

Deuxièmement, le groupe Ecologiste soulève, depuis des années, cette question. Malgré les progrès techniques, les illuminations restent énergivores. Nous continuons à demander que celles-ci ne soient déployées que pendant une quinzaine de jours durant les fêtes de fin d'année et non pas pendant deux mois. En effet, si nous voulons nous engager dans une ville sobre et résiliente, cela passe aussi par une utilisation plus raisonnée des ressources énergétiques et ce, à chaque fois que cela est possible.

Enfin, en tant que présidente de la S.E.M.A.-EST, je souhaite attirer votre attention sur le travail que mène cette S.E.M. avec les commerçants pour les amener à penser leur vitrine, particulièrement leur vitrine de Noël, de manière innovante, moins consommatrice d'énergie.

Cette année, avec la COP 21, nous avons des vitrines féeriques, construites avec des cartons d'emballage découpés au laser et imprimés en 3D en amidon de maïs, des vitrines connectées et interactives qui s'animaient par les passants eux-mêmes. Celles-ci ont eu beaucoup de succès.

Dans ce même esprit, dans l'esprit "maker", il y a donc beaucoup de choses à imaginer, à inventer pour des Noël écologiques, avec nos associations de commerçants.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie.

Je connais effectivement votre attachement de longue date au fait que la Ville de Paris soit particulièrement vigilante sur cette question.

Nous faisons, à la suite du vœu qui a été voté, je crois déjà, en 2014, régulièrement ce genre de demande aux associations, qui sont elles-mêmes maîtresses du projet qu'elles mettent en œuvre. Nous leur demandons une exemplarité sur les questions de période de mise en place et dépose des illuminations. Nous demandons 7 semaines ainsi que, sur la durée journalière de mise en service, du coucher de soleil jusqu'à maximum deux heures du matin. Ce que nous pourrions faire cette année en plus de cette demande, c'est éventuellement, vous avez raison, leur rappeler ce qui a été fait par la S.E.M.A.-EST en matière d'animation dans son réseau de commerçants, et leur proposer éventuellement de changer le format, sur des initiatives avec, pourquoi pas, des "makers" et leur donner les coordonnées de ceux qui travaillent avec le réseau des commerçants de la S.E.M.A.-EST.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je suis certain que l'on pourra trouver un mot genre fabricant qui viendrait remplacer "makers" un jour. Un jour ! "Faiseur", cela peut avoir un autre sens.

Bref, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 119).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux ouvertures dominicales.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux non rattachés n<sup>os</sup> 118 et 118 bis ont trait aux ouvertures dominicales. Débat tout à fait nouveau dans notre Assemblée.

Je donne donc la parole à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, une nouvelle étape vient d'être franchie en ce qui concerne le travail dominical à Paris.

Après le hold-up législatif de la loi Macron et l'ouverture des zones touristiques internationales, le combat contre le travail du dimanche et pour la souveraineté de Paris continue. La décision du Conseil constitutionnel du 24 juin 2016 nous a donné raison.

Ce n'est pas au Préfet mais à la Maire de Paris de déterminer le nombre de dimanches ouverts sur son territoire, comme le font l'ensemble des maires de France. Cette décision, qui ne fait que mettre le Conseil de Paris au niveau de ses homologues, est, malgré tout, une avancée majeure. C'est une victoire incontestable pour notre Ville. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre pour les salariés à Paris. Nous devons défendre cet acquis majeur des salariés qu'est le repos dominical.

Sur le travail du dimanche, comme sur d'autres domaines, les fausses promesses du patronat ne tiennent pas face à un examen sérieux. La Mission d'information et d'évaluation que nous avons menée sur ce sujet a été claire. Les preuves formelles d'emplois supplémentaires, en lien avec l'ouverture du dimanche, n'existent pas. Pire, elles risqueraient d'être contre-productives et nuiraient aux petits commerces indépendants de proximité qui ne pourraient pas suivre les amplitudes d'ouverture imposées par les grands groupes.

Ce qui est sûr, c'est la perte d'un élément-clé de la cohésion de la société française, celui du temps libre commun pour le vivre-ensemble, pour la vie associative, culturelle et familiale. Je l'ai déjà dit et je le répète : l'usage de votre pouvoir sur le nombre de dimanches ouverts par an, Madame la Maire, doit servir à réaffirmer la défense des droits des salariés. Le travail du dimanche ne doit pas être qu'exceptionnel et dérogatoire. Il doit être réduit à son strict minimum.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, par le biais de ce vœu, de réunir le comité de suivi de la M.I.E. sur le travail dominical et nocturne à Paris, et d'user de ce droit à minima dans le respect de la loi, c'est-à-dire de contenir ces ouvertures dominicales à cinq dimanches par an, car nous sommes constants dans nos demandes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame PREMEL, comme vous, je me félicite que le Conseil constitutionnel ait reconnu il y a quelques jours l'incongruité que représentait l'attribution à Paris, et seulement à Paris, de ce qu'il est convenu d'appeler "les dimanches du Maire" et donc, non pas par la Maire de Paris, justement, mais par le Préfet de Région. Celui-ci s'est d'ailleurs acquitté de cette mission avec tout le professionnalisme dont il sait faire preuve, mais, par nature, celle-ci a vocation à être exercée par l'Exécutif municipal. C'est ce que nous avons rappelé tout au long des travaux de la mission dont vous avez parlé, puis du débat parlementaire. Nous avons donc déposé une question prioritaire de constitutionnalité qui a été accueillie favorablement par le Conseil constitutionnel.

La conséquence immédiate de cette décision, dans l'article L. 3132-26 du Code du travail qui régit ces exceptions au repos dominical, c'est qu'elle prévoit désormais, pour toutes les communes, la compétence du Maire. Nous allons donc échanger dans les prochains jours avec la Préfecture de Région pour déterminer les modalités pratiques de récupération de cette compétence par la Ville.

Nous pensons également pouvoir bénéficier de l'expérience d'autres villes françaises avec lesquelles nous allons échanger. Nous souhaitons, dans le cadre d'un réel dialogue social, prendre un temps d'échange avec les syndicats et les organisations patronales. Nous pensons, en effet, que la régulation locale doit s'appuyer sur un

dialogue social effectif. C'est ce que nous avons aussi plaidé à l'époque. Ces échanges sont évidemment indispensables. Naturellement, les élus du Conseil de Paris sont associés à cette réflexion, la loi prévoyant elle-même un avis du Conseil municipal avant la décision de la Maire de Paris.

C'est donc cette méthode que je vous propose d'adopter dans le vœu de l'Exécutif qui viendrait se substituer à votre vœu, que je vous invite à retirer. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure de dialogue social que le Conseil de Paris pourra se prononcer sur les dimanches pour lesquels l'ouverture sera autorisée.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame PREMEL, le maintenez-vous ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Nous maintenons notre vœu puisque le dialogue est possible.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous avons une explication de vote du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Monsieur le Maire.

"RGCI", c'est plus court.

Mes chers collègues, la Mission d'information et d'évaluation liée notamment à la question d'ouverture dominicale des commerces, a été l'occasion, pour chacun des groupes, de s'exprimer. Nous avons décidé de soutenir une position équilibrée en défendant l'aspect dérogatoire des ouvertures le dimanche, tout en permettant de dynamiser l'économie et l'attractivité parisiennes sur des territoires et périodes déterminés.

Nous souhaitons rappeler qu'une économie plus dynamique, c'est aussi plus d'emplois. C'est ce qui est en train de se dérouler au B.H.V., suite au choix fait par les salariés d'ouvrir le dimanche.

Pour cette raison, il nous semble donc important de ne pas s'opposer par principe à l'ouverture de 12 dimanches. Nous ne pouvons donc voter le vœu du groupe communiste qui souffre de trop grandes caricatures en la matière.

Concernant le vœu de l'Exécutif, nous saluons l'effort de compromis fait dans les propositions car, oui, avant que le Conseil de Paris ne s'exprime, c'est aux partenaires concernés de le faire. Nous regrettons, cependant, un certain nombre de considérants déjà hostiles aux ouvertures.

Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 118 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 225).

## **2016 DAE 45 G - Subventions (71.000 euros) et conventions avec l'association "Villette Emploi" (19e) et la S.C.I.C. "Le 100" établissement culturel solidaire (12e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 45 G porte subventions et conventions avec "Villette Emploi" et "Le 100" établissement culturel solidaire.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, parfois le calendrier nous fait un signe. Nous débattons, par ce projet de délibération, de l'accompagnement d'artistes parisiens en situation de précarité au moment où la négociation sur l'assurance chômage s'est arrêtée le 16 juin, le MEDEF refusant d'augmenter les cotisations patronales et n'autorisant pas ses négociateurs à aborder le point lors de la dernière séance.

Devant ce blocage patronal, le Gouvernement a annoncé qu'il prenait le dossier en main. Echec, sauf pour les intermittents du spectacle, dont l'actuelle convention négociée en 2014 sera prolongée et l'accord de branche du 28 avril, qui concerne les intermittents et qui est signé par l'ensemble des partenaires du secteur, sera appliqué par décret courant juillet. Peut-être aurons-nous l'occasion durant notre Conseil d'apprendre la parution de ce décret.

Les artistes sont des travailleurs, mais, dans ce milieu, plus qu'ailleurs, il faut distinguer la notion de travail de celle de l'emploi. Pour un artiste, si son projet professionnel est le socle de son insertion, elle ne lui garantit pas nécessairement un "emploi", terme qui renvoie davantage à une forme juridique de l'exercice de l'activité liée à la rémunération.

La plupart des artistes sont massivement considérés, à la fois comme des précaires du travail, c'est-à-dire qu'ils participent à une activité productive non valorisée, mal rétribuée et faiblement reconnue, du fait même que leur activité se fonde sur une incertitude à l'emploi, conjuguée à une faible prévisibilité d'un avenir professionnel stabilisé. L'artiste est ainsi comparable aux travailleurs saisonniers sans saison, et son statut de précaire l'écarte de la norme traditionnelle du statut d'employé.

Si le statut d'intermittent a été créé pour répondre à cette singularité, dans le projet de l'association "Villette Emploi" et celui de la S.C.I.C. du "100", il s'agit d'artistes bénéficiaires du R.S.A., où le statut d'intermittent est inopérant et où le minima social joue un rôle très important de dernier ressort.

Pour Paris, nous notons une surreprésentation des artistes au R.S.A., soit 14,5 %. L'accompagnement pour ces artistes qui n'arrivent pas à vivre de leur art représente une difficulté particulière, celle du détour, souvent du deuil de leurs projets et de la coupure du monde artistique dans lequel et par lequel ils s'identifient. C'est tout l'intérêt du projet de ces deux structures dans cette recherche d'un accompagnement adapté.

Ces deux structures ont cumulé une expérience et un capital d'expertise au fil des années et elles ont toujours trouvé auprès de notre Conseil le soutien nécessaire. Peut-être qu'un jour, ces deux structures pourront créer des ponts entre elles, compte tenu de leurs mêmes champs d'interventions, et, dans ce cas, qu'elles sachent que nous serons à côté d'elles.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci Danièle PREMEL de souligner la qualité et l'originalité du travail réalisé par l'association "Villette Emploi" et la S.C.I.C. "Le 100" auprès des artistes allocataires du R.S.A.

Nous avons à cœur de faire émerger des acteurs spécialisés dans l'accompagnement des artistes précaires, car, comme vous l'avez rappelé, malgré son dynamisme culturel, son dynamisme économique, la Ville compte aussi de nombreux artistes en difficulté. On estime à 6.000 le nombre d'artistes qui sont allocataires du R.S.A.

Ces deux structures proposent un accompagnement qui n'est pas coupé de l'environnement artistique. Vous l'avez souligné. C'est très important aux yeux des personnes qui sont suivies. "Villette Emploi" est, par exemple, située en plein cœur du parc de La Villette et a des liens avec tous les établissements culturels qui sont implantés dans le parc de La Villette. Quant au "100", bien connu du 12<sup>e</sup> arrondissement - n'est-ce pas, Madame la Maire - c'est un lieu de création et de production, avec des ateliers partagés qui accueillent chaque année 1.500 artistes, essentiellement des plasticiens.

Cet environnement qui tranche, il faut bien le reconnaître, avec des formes de suivi social plus classiques, permet de gagner la confiance et l'adhésion des personnes suivies. Et cela marche, puisqu'au total, 262 personnes ont été accompagnées par ces deux structures l'an dernier. Certaines sont encouragées, en accord avec elles-mêmes, à abandonner leur démarche artistique en tant que projet professionnel, compte tenu des difficultés à ce qu'il soit viable, et à chercher un emploi qui corresponde aux compétences qu'elles ont pu développer à travers leur pratique artistique ; d'autres sont accompagnées pour professionnaliser leur démarche.

Les résultats en sorties positives sont bons, puisque pour ces deux structures, même si les parcours prennent du temps, ils sont assez élevés.

Votre proposition de mutualiser les pratiques, Madame PREMEL, va tout à fait dans le sens de ce que nous faisons en ce moment, dans ce à quoi nous nous attelons, puisque nous venons en effet de conduire une étude sur l'accompagnement des artistes précaires parisiens, qui a eu pour premier effet bénéfique de rassembler tous les acteurs et de les faire travailler ensemble. Et donc, vous avez, en quelque sorte, été entendue, puisque nous allons continuer.

Nous allons prochainement lancer un appel à projets du Fonds social européen pour financer des outils de mutualisation entre ces acteurs, et le résultat de cet appel à projets devrait vous être présenté d'ici la fin de l'année.

Enfin, sur l'accord sur l'indemnisation de l'assurance-chômage, cela n'est pas l'objet du débat de ce projet de délibération, même si effectivement, c'est un sujet important pour l'indemnisation des artistes qui sont en recherche d'emploi.

Je vous remercie en tout cas pour votre intervention.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 45 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 45 G).

## **2016 DRH 61 - Création d'une aide forfaitaire à la formation en faveur des apprentis en situation de handicap recrutés par la Ville de Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 61 : création d'une aide forfaitaire à la formation en faveur des apprentis en situation de handicap.

Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Oui, encore moi ! Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'apprentissage est souvent une filière méconnue, ou peu valorisée dans le monde de la formation professionnelle, alors qu'elle est un mode de transmission de compétences et de qualifications apprécié, qui ouvre l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, si la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés a fixé à tout employeur privé ou public d'au moins 20 salariés ou agents une obligation d'emploi de personnes handicapées égale à 6 % de son effectif total, ce n'est que récemment que les employeurs publics doivent s'acquitter de l'obligation légale d'emploi. Créée par la loi handicap du 11 février 2005, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est piloté par un comité national où siègent des représentants des employeurs, des syndicats de fonctionnaires, des associations de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.

C'est au croisement de ces deux entrées que la Ville de Paris et le F.I.P.H.F.P. ont signé une convention 2015-2017, pour favoriser le maintien et l'insertion des personnes en situation de handicap. Au 31 décembre 2013, le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour la Ville de Paris était de 7,1 %, mais comme pour tous les apprentis, divers frais comme l'acquisition de matériels, de documents pédagogiques sont à leur charge.

Il nous est proposé par ce projet de délibération d'aider les apprentis à faire face à ces coûts de la première année de leur apprentissage. Nous pensons que l'aide forfaitaire de 1.525 euros pour divers frais de formation, acquisition de matériels et de documents pédagogiques qui nous est proposée au vote est effectivement un facteur favorisant l'engagement de l'apprenti et de sa famille dans ce parcours professionnel.

Le groupe PCF - Front de Gauche soutient ce projet de délibération avec ferveur.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je suis sûr que cela aura réjoui Emmanuel GRÉGOIRE, à qui je donne la parole.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Absolument, Monsieur le Maire.

D'ailleurs, je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est à remercier, et je pense que l'ensemble des membres de l'Assemblée ici s'y associeront, le F.I.P.H.F.P., qui est le financeur en réalité de ces actions qui nous permettent de mieux accueillir les futurs apprentis en situation de handicap.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 61).

## **2016 DFA 103 - Approbation de contribution au Fonds fiduciaire du Fonds Vert pour le climat (GCF, Green Climate Fund).**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 103, l'amendement n° 119 et le vœu n° 119 bis qui s'y rattachent portent sur la contribution au Fonds fiduciaire du Fonds vert pour le climat.

David BELLARD a la parole. Non ? Anne SOUYRIS ? Oh, le Fonds vert pour le climat, normalement... L'un d'entre vous ? Allez, allez ! Anne ?

Alors, Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Nous en sommes au projet de délibération DFA 103, effectivement, mais il me semble qu'il y avait une autre personne qui devait intervenir avant moi.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Eh oui, mais elle ne l'a pas fait !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ah oui, je vois le sujet : le Fonds fiduciaire du Fonds vert pour le climat ! Je trouve ce projet de délibération très intéressant, sauf qu'on ne sait pas à quoi cet argent va servir, parce qu'agir pour le climat, c'est une chose, mais il y a de nombreuses façons différentes de considérer une intervention en faveur du climat.

Je prends un exemple : moi, personnellement, et beaucoup d'éco-socialistes considèrent que pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et le grand réchauffement climatique, il vaudrait mieux laisser les énergies carbonées dans le sous-sol. Il y avait par exemple ce beau projet "Yasuni-ITT" en Equateur, qui aurait pu par exemple bénéficier de l'argent de ce Fonds fiduciaire du Fonds vert pour le climat. Si l'argent sert à cela, je suis ravie, parce que là, du coup, on est vraiment dans un engagement en faveur de la transition énergétique pour repenser notre mode de développement et décider d'arrêter la surexploitation de nos ressources naturelles, qui sont limitées, qui sont finies et qui posent un véritable problème et peuvent remettre en cause l'avenir-même de notre écosystème, vis-à-vis duquel nous sommes tous interdépendants.

Mais vous pouvez imaginer un autre projet, par exemple. Imaginez un barrage géant au Brésil, par exemple. Cela peut tout à fait être un projet, dans une logique "capitalisme vert". On défend les énergies renouvelables qui, pourtant, peuvent avoir un impact écologique catastrophique par rapport à l'écosystème local.

Comment voulez-vous que l'on accepte de délibérer ici de telles sommes transférées sans avoir une once d'information sur "à quoi est-ce qu'elles vont servir ?" Notre délibération collective ne peut pas, comme cela, décider ainsi de l'argent public sans savoir à quoi il va servir.

Je ne serai pas plus longue sur ce projet de délibération DFA 103, mais vous comprenez que je ne peux pas, en aucun cas, sous prétexte qu'ici, comme tout le monde, nous serions préoccupés par la préservation du climat, accepter un chèque en blanc sans savoir quels vont être les critères de la Ville pour l'utilisation de cet argent. C'est extrêmement sérieux. Quelle est notre conception de projets qui doivent bénéficier de ce financement ? Où seront-ils localisés ? Selon quels principes ? Est-ce que c'est pour laisser les énergies carbonées dans le sous-sol ? Est-ce que c'est pour développer des projets qui peuvent être de nature totalement productiviste ?

En l'état, je ne peux pas voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

David BELLARD, peut-être, pour nous présenter l'amendement qui est rattaché au projet de délibération ?

**M. David BELLARD**. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous savons que les besoins de financement pour lutter contre le dérèglement climatique se comptent en milliers de milliards d'euros par an. Face à ce défi, les pays développés se sont engagés à contribuer à hauteur d'au moins 100 milliards d'euros par an à partir de 2020 pour financer la lutte contre le dérèglement climatique dans les pays en développement.

Les collectivités jouent un rôle important dans cette stratégie et, conformément à la proposition de délibération que notre groupe a déposée et qui a été votée à l'unanimité, et qui vise la création d'un fonds vert des villes et des collectivités, qui a montré la détermination de notre Conseil à prendre sa part dans le travail et dans la lutte contre le dérèglement climatique, nous souhaitons abonder plus largement ce fonds vert pour le climat en proposant une multiplication par trois du budget prévu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Julien BARGETON, pour vous répondre.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération que je co-rapporte avec Patrick KLUGMAN vise à autoriser une contribution de la Ville d'un montant de 1 million d'euros d'ici à 2018 au Fonds fiduciaire du Fonds vert pour le climat, dont l'objet est d'accompagner les pays en voie de développement dans la réalisation des objectifs posés par la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique. Danielle SIMONNET, le projet de délibération, d'ailleurs, indique les axes sur lesquels le fonds travaille.

Le G.C.F. - c'est son nom, donc - a été établi par 194 pays qui étaient partis à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2010. Il est conçu comme une entité opérationnelle de mécanismes financiers de la convention en vue d'atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale de réduction ou de limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts de changements climatiques. La contribution de la Ville de Paris a été prévue au moment de l'adoption du budget primitif 2016, nous avons d'ailleurs déjà eu ce débat, avec la création d'une autorisation de programme dédiée d'un montant de 1 million d'euros. Elle sera versée en trois fois d'ici 2018, selon le calendrier, de 333.000 euros par an.

Dans le contexte financier qui est le nôtre, c'est un effort substantiel et la Ville de Paris est l'une des principales contributrices dans ce sens.

En ce sens donc, je ne peux pas réserver une suite favorable à l'amendement proposé par David BELLARD et Anne SOUYRIS et les élus du groupe Ecologiste de Paris, qui nécessiterait de tripler l'inscription prévue au budget primitif.

Je vous propose d'évoquer dans le cadre des travaux de préparation du budget primitif 2017, la question du renforcement de l'engagement financier de la Ville de Paris au Fonds vert des Nations Unies pour le climat et vous invite à retirer votre amendement.

Afin de poursuivre les travaux initiés pour la mise en œuvre de la proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris du 14 avril 2015 demandant la création par Paris d'un fonds vert des villes et collectivités, abondé par la Ville et la mise en place d'une mission de préfiguration afin d'étudier les modalités possibles de création d'un tel dispositif de solidarité internationale, je tiens à mettre en avant deux axes de travail vers lesquels il est proposé d'aller dans le cadre du vœu de l'Exécutif.

L'organisation au second semestre 2016 des auditions dans le cadre de la 7e Commission des principaux réseaux de villes et collectivités mobilisés sur le thème de la finance-climat, et qu'à cette occasion une présentation complète par l'ensemble des adjoints concernés soit faite de la mission travaillant sur un fonds vert des collectivités, comme voté à l'unanimité par notre Conseil.

L'engagement avec d'autres métropoles mondiales et en lien avec les principaux réseaux de collectivités et notamment le C40, des actions de plaidoyer afin que les villes et collectivités bénéficient de manière plus importante des instruments financiers multilatéraux en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation des



collectivités du Sud et que les villes et collectivités soient étroitement associées à la gouvernance des instruments financiers existants en particulier au sein du Fonds vert des Nations Unies.

L'avancement de cette feuille de route de stratégie d'influence pour faire progresser la solidarité financière des collectivités pour le climat au niveau international fera l'objet également d'une présentation régulière en 7e Commission.

Je propose donc aux élus du groupe Ecologiste de Paris de retirer l'amendement, d'adopter le vœu de l'Exécutif que je viens d'évoquer, et de voter le projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BELLIARD...

**M. David BELLIARD.** - Oui, même si la proposition faite par l'Exécutif est au-dessous de l'amendement que nous avons proposé, qui demandait un engagement ferme en termes financier, nous allons retirer notre amendement et nous resterons particulièrement attentifs au suivi des propositions qui nous ont été faites et développées par mon collègue.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - L'amendement n° 119 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 226).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 103).

## **2016 DFA 107 - Mise en œuvre du programme "Ecocité" de Paris cofinancé par la C.D.C. dans le cadre du P.I.A. "Ville de demain" pour soutenir le développement de l'Arc de l'Innovation.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 107 porte sur la mise en œuvre du programme "Ecocité" cofinancé par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du P.I.A. "Ville de demain" pour soutenir le développement de l'Arc de l'Innovation.

Mme MOREL a la parole.

**Mme Joëlle MOREL.** - Le groupe Ecologiste de Paris a étudié avec attention le projet de délibération DFA 107 concernant la mise en œuvre du programme "Ecocité" cofinancé par la Caisse des dépôts et consignations. Les 11 projets ont tous pour but de développer une démarche d'économie durable, une économie circulaire.

Je veux citer par exemple l'étude portant sur le développement de la filière du réemploi des déchets de la démolition-construction en circuit court, dans le cadre du projet plus global du réaménagement de la caserne de Reuilly. Egalement, un projet très ambitieux tel que "TriLib", qui vise à expérimenter sur l'espace public l'implantation d'un dispositif de collecte de déchets recyclables. Toutes ces études, ces projets sont de réelles avancées écologiques pour construire une ville plus durable, plus solidaire, plus responsable et innovante.

Le groupe Ecologiste de Paris se félicite que nos convictions soient aujourd'hui partagées et commencent à se concrétiser. Pour que ce type de projet se réalise vite et se multiplie, ils doivent être partagés par les Parisiennes et

Parisiens. Ce sont pour la plupart des projets expérimentaux, l'enjeu est donc énorme. Les Parisiens doivent accepter, comprendre, s'approprier ces projets pour qu'ils réussissent. Ils doivent en être fiers, fiers de construire la ville résiliente du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par la création du premier centre de valorisation et d'apport d'encombrants en milieu urbain dense, voire très dense, au milieu de la parcelle du T.E.P. Ménilmontant.

Ce centre de valorisation expérimentale sera un modèle, il sera sous une parcelle très dense. A ce titre, il doit être un succès, un succès pour la Ville de Paris, pour les services mais aussi pour les riverains. Nous souhaitons la réussite de la construction de ce C.V.A.E., mais nous sommes totalement en accord avec le paragraphe de la fiche "risques opérationnels" qui est jointe à ce projet de délibération, et je vais me permettre de la citer.

"Les risques principaux sont inhérents aux recours possibles contre le permis de construire. Compte tenu de la superposition sur la même parcelle d'un programme de logements sociaux, de plusieurs équipements sportifs, d'un jardin ouvert au public, l'installation de la déchetterie pourrait causer des réticences auprès des habitants, des usagers de la parcelle.

L'innovation de ce projet est représentée justement par la capacité à intégrer une déchetterie urbaine en milieu urbain dense, sans pour autant provoquer des nuisances aux habitants.

Cela demandera probablement un travail pédagogique et de formation des riverains supplémentaire."

Nous sommes ainsi capables de nommer ces tensions, ces risques avec les riverains dans nos documents, mais nous n'engageons pas assez de concertation concrète pour les diminuer. Cette préconisation d'un travail pédagogique et de formation, les écologistes la reprennent à leur compte. Ce travail d'éducation populaire est indispensable. Ce cycle de formation doit être programmé le plus vite possible pour répondre aux questions autour de la rotation des camionnettes, du nombre de bennes exact, du traitement des nuisances acoustiques, du passage des véhicules sur la rampe d'accès, des ventilations, des détecteurs de fumée et de gaz.

Répondre aux questions des citoyens n'est pas une contrainte pour les élus et pour les services, ce n'est pas un moment difficile à passer durant lequel une astuce d'orateur permettrait pour un temps de se donner l'impression que l'on a fait taire les opposants. Être vague dans ses réponses, ne pas mettre toutes les informations sur la table, ce n'est pas efficace. Cela envenime les situations et amène à des recours judiciaires. Ce n'est pas seulement inefficace, c'est aussi à l'opposé des valeurs qui nous animent en tant qu'écologistes. Alors oui, un grand oui à l'ensemble de ces projets dans ce projet de délibération, mais à condition que la Ville de Paris se donne tous les moyens pour que ce travail d'accompagnement des Parisiens se fasse pour construire avec eux une ville écologique.

Je vous remercie.

*(Mme Célia BLAUDEL, adjointe, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).*

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - C'est un projet de délibération important, dont je crois nous pouvons collectivement être fiers. La Ville de Paris a soumissionné à l'appel à projets national "Ville de demain", seconde tranche, qui avait été organisé par la Caisse des dépôts et consignations et a été retenue par décision du Premier Ministre, du 22 décembre 2015. Ce qui veut dire que cela nous apporte un cofinancement pour l'Arc de l'Innovation de 10 millions d'euros.

Parfois, on souligne la difficulté à trouver des cofinancements, à trouver des recettes, je crois qu'il faudrait qu'on s'y arrête quelques instants pour se dire que dans ce cadre-là, nous avons obtenu 10 millions d'euros de subventions en cofinancement, ce qui est évidemment tout à fait remarquable, et en plus les thèmes, c'est évidemment d'accompagner la transformation des quartiers populaires aux portes de Paris vers une approche durable, de la porte Pouchet à la porte de Vanves, dans le cadre de l'Arc de l'Innovation.

C'est extrêmement important de souligner aussi que les thèmes retenus, c'est notamment l'économie circulaire pour une gestion innovante des déchets et des polluants, mais aussi l'élaboration de la trame verte pour l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration du cadre de vie des habitants. A la fois dans son montant, dans la réussite de cet appel à projets et dans le thème et les quartiers retenus, nous pouvons souligner et nous réjouir de l'importance de ce projet de délibération.

L'essentiel des 10 millions vont sur un des sujets, qui est l'hôtel de logistique multi modal de Chapelle International, qui représente la moitié, à peu près pour 5 millions d'euros, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Il y a aussi et

vous l'avez souligné, Madame MOREL, le centre de valorisation et d'apport des encombrants en milieu urbain dense dans le 11e arrondissement sur le boulevard de Ménilmontant pour réduire les déplacements liés à la collecte et favoriser le tri par les habitants, pour une subvention qui est loin d'être négligeable, de 700.000 euros, qui sera utile pour ce projet qui est, je crois, lui-même utile à la Ville de Paris et aux habitants.

Je voudrais aussi citer les éco-lieux dans le 20e arrondissement, pour un montant important de près de 1,4 million d'euros pour des porteurs de projets d'agriculture urbaine, sur deux ensembles résidentiels dans une opération qui est menée par "Paris Habitat".

Enfin, un sujet aussi peut-être plus technique d'apparence est "Levé 3D", la réalisation d'une maquette 3D de l'ensemble du réseau urbain d'assainissant qui assure la collecte et les transports des eaux usées et pluviales. C'est un sujet dont on parlait depuis un moment mais, là, nous allons pouvoir trouver un million d'euros de subventions pour faire établir une cartographie en trois dimensions de notre réseau souterrain d'assainissement, qui là aussi apportera beaucoup en termes notamment de suivi de maintenance ou de réparation.

Je crois à la fois que, sur la forme, c'est-à-dire le fait d'obtenir des cofinancements de la part de l'Etat, et sur le fond, c'est-à-dire les sujets retenus et les quartiers retenus, c'est un projet de délibération dont je vous remercie d'avoir souligné l'importance.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 107).

## Compte rendu de la 2e Commission.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de délibération de la 2e Commission et, conformément au Règlement du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, Présidente de la 2e Commission.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la réunion de la 2e Commission s'est tenue le 27 juin, avec toujours autant d'assiduité puisqu'il y avait 18 membres qui étaient présents.

La Commission a auditionné Jean-Jacques AILLAGON, ancien Ministre de la culture et de la communication et Martin BETHENOD, directeur du Palazzo Grassi à Venise pour présenter les grandes lignes culturelles du projet de la Fondation Pinault. M. AILLAGON a précisé qu'il s'agira d'une programmation pluridisciplinaire. Les expositions côtoieront les interventions d'artistes et les activités éducatives. En fait, il souhaite que ce projet ne soit pas isolé mais fonctionne avec les acteurs culturels locaux. Beaucoup d'interventions, je ne vais pas toutes les citer, de Mme DUMAS, Mme PRIMET, M. JULLIARD, M. GIRARD, M. HOCQUARD, avec un consensus en tout cas sur le champ culturel.

Ensuite, la séance a repris son cours avec la distribution par la DAC, que je remercie, d'une plaquette présentant la programmation culturelle pendant la période estivale. Il y avait 110 projets de délibération à l'ordre du jour, dont un du Conseil départemental.

Sur la culture et le patrimoine relevant de M. JULLIARD, il a présenté les principaux projets. Je ne vais pas les citer mais il y en a des très importants : la subvention de la Philharmonie, la question de l'Institut des cultures de l'Islam et les bâches publicitaires dans les églises.

M. HOCQUARD a présenté sa communication sur la politique parisienne pour la vie nocturne, nous y reviendrons demain, et Mme GOLDGRAB a présenté deux projets, dont une convention avec le groupe "Emploi Paris culture".

Sur la question de la mémoire des anciens combattants et des correspondants de défense, Mme VIEU-CHARIER a évoqué une subvention pour le Centre de recherche et de création Elsa Triolet, mais l'ensemble de ces

projets de délibération était connu. Pour beaucoup c'étaient des renouvellements et il n'y a pas eu de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Il y a eu quatre amendements dont trois sur le Plan Eglises et les bâches publicitaires et un vœu très attendu de l'Exécutif sur les conservatoires.

Sur les vœux, je ne vais pas les citer puisque vous en aurez lecture tout à l'heure, je voulais simplement signaler quand même le vœu qui a été présenté par le groupe Ecologiste de Paris concernant la plaque commémorative en hommage au COMAC. C'est vrai que ce vœu a donné lieu à un débat assez vif en Commission et Mme VIEU-CHARIER a indiqué que ce vœu lui pose problème dans sa formulation. Elle rappelle que c'est l'absence de consensus parmi les historiens qui a empêché la pose de la plaque, mais nous y reviendrons.

La prochaine séance est prévue pour les membres qui sont présents de la Commission le 19 septembre à 12 heures.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

### **2016 DAC 126 - Signature d'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement culturel la Gaîté Lyrique avec la société d'exploitation de la Gaîté Lyrique.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous débutons avec l'examen du projet de délibération DAC 126 relatif à la signature d'une convention de délégation de service public sur l'établissement culturel de la Gaîté Lyrique.

Je vous redonne la parole, Madame MÉHAL, pour cinq minutes.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Je n'en userai pas autant.

Madame la Maire, chers collègues, je ne vous cache pas que le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui sur la Gaîté lyrique me pose un problème, je dirai même beaucoup de problèmes car, en examinant de près ce dossier, il semblerait que, d'où qu'on se place, que ce soit sur le plan pédagogique, en matière de fréquentation, de coûts financiers, la gestion de la Gaîté lyrique appelle de lourds questionnements.

C'est vrai que cette année la D.S.P. arrive à son terme et le présent projet de délibération vise le principe d'approuver le renouvellement de cette organisation et de lancer un nouvel appel à candidatures. J'ai envie de vous dire, avant de renouveler, faisons d'abord un rapide bilan.

Sur le plan éducatif et sur le plan pédagogique, c'est vrai qu'en 2004 a été approuvé par le Conseil de Paris le principe d'une délégation de service public pour la Gaîté Lyrique. L'objectif de cette structure était d'élaborer un projet artistique et culturel identifié sur les musiques actuelles et les arts numériques, par des expositions, des spectacles, des performances, des conférences, bref beaucoup d'actions.

Après plusieurs années de fonctionnement, il est avéré que la principale difficulté de la Gaîté Lyrique, et notamment de sa programmation, est une certaine forme, je pèse mes mots, d'élitisme latent qui a été reconnu par beaucoup. En effet, la Gaîté Lyrique a un projet peu lisible pour le grand public parce qu'elle a mis en place une programmation trop pointue pour intéresser le grand public au-delà des semi-professionnels.

Alors que, pour que ce genre de lieu fonctionne et connaisse une vraie notoriété, il suffit parfois d'accueillir des expositions qui rencontrent le succès. Je veux citer, par exemple, le musée des arts ludiques situé au sein de la Cité de la mode et du design. C'est un exemple, une petite structure mais qui a réussi à faire coïncider les arts digitaux et le succès populaire, comme l'ont montré le succès de l'exposition "Pixar 25 ans d'animation" ou celle sur les studios Ghibli qui ont fait beaucoup parler de ce petit musée privé.

Pour la Gaîté Lyrique, il est évident que le succès n'était pas au rendez-vous. C'est vrai que la Ville se félicite que la Gaîté Lyrique reçoive plus de 160.000 spectateurs par an en moyenne, mais on oublie de dire que le nombre d'entrées payantes est très peu important et qu'ils sont très en deçà des prévisions, puisqu'il est prévu 100.000 entrées au lieu des 280.000 espérées au lancement de la Gaîté Lyrique. Il faut donc conclure que, pour le moment, ce projet est un semi-échec.

Alors renouveler, oui, pourquoi pas, mais avec quel nouveau cahier des charges ? Le nouveau cahier des charges est actuellement en élaboration au sein de la Direction des Finances de la Ville. C'est un peu étonnant parce qu'il ne sera ni débattu ni validé par le Conseil de Paris et sera présenté en Commission des élus pour validation,

avec très peu de discussions. Je regrette d'ailleurs qu'en tant que présidente de la Commission culture, mémoire et patrimoine que ce nouveau cahier des charges n'ait pas été présenté à cette Commission pertinente pour toute affaire culturelle.

Cela est d'autant plus important que les sommes mises en jeu sont très importantes. La compensation financière versée à la Gaîté Lyrique est en constante augmentation, avec plus de 33 millions d'euros de 2008 à 2015. Par ailleurs, chacun le sait, nous l'avons voté, les retards sur les travaux ont amené le prolongement de cette D.S.P. de sept mois et donc l'aide financière de la Ville était d'autant plus importante.

Je ne veux pas parler du sureffectif parce qu'il y aurait beaucoup à dire, mais tout cela pour dire que je ne veux pas remettre en cause le nouveau prestataire qui va prendre ses fonctions très prochainement mais, en même temps, comme nous avons beaucoup d'interrogations, je propose, nous proposons que notre groupe s'abstienne pour ce renouvellement.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Pour les écologistes, ce projet de délibération pose aussi des problèmes mais pas pour les mêmes raisons que Mme MÉHAL. Ce projet de délibération va valider le choix d'un nouveau délégataire pour la Gaîté Lyrique, puisque la délégation de service public confiée depuis 2011 à la société de gestion de la Gaîté Lyrique, société ad hoc créée à l'occasion, s'achève le 31 juillet prochain.

En cinq ans, la Gaîté Lyrique a su se faire une place comme un lieu de création et de diffusion, mais aussi un lieu de rencontres pour tous les publics afin de faire découvrir les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique. C'est un lieu chargé d'histoire avec un bâtiment inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

C'est l'un des passés les plus prestigieux de l'histoire des théâtres parisiens. Ce lieu est devenu un lieu en phase à son époque, en particulier sur les champs de diffusion musicale des arts numériques. C'est aussi un fonds bibliothécaire de qualité sur le numérique de récents artistes, un lieu d'enregistrements, un incubateur, un FabLab, un lieu d'échanges intergénérationnels, un lieu d'activité d'arts et de multiples autres activités.

Que va-t-il rester de tout cela ? Le lieu est fréquenté par un public jeune puisque la moitié des publics a moins de 30 ans a désormais de nombreux fidèles avec 7 visiteurs sur 10 qui reviennent à la Gaîté Lyrique majoritairement attirés par les concerts et spectacles, mais pas uniquement puisqu'il n'y a pas que la salle de spectacles dans ce lieu.

C'est un lieu ouvert sur son quartier, avec de nombreux contacts non seulement avec la régie de quartier, les écoles, les conseils de quartier, mais aussi avec les migrants et depuis quelque temps avec le N.U.M.A., point de ralliement de l'écosystème numérique parisien depuis bientôt 3 ans. De plus, ce lieu était ouvert à la culture "open source". Le projet de délibération proposé a pour objectif de reconduire une D.S.P. à partir du 31 juillet 2016 pour 6 ans. Nous notons que, malgré le succès du présent délégataire, un autre offrant a été choisi, la S.A.S. "Arter". Nous espérons que la nouvelle équipe conservera les nombreuses relations créées par le précédent délégataire avec son quartier. Mais nous nous inquiétons du partenariat avec "Microsoft" et "Cisco" pour la partie innovation. De fait, c'est une rupture par rapport à la culture "open source" du sortant.

Nous souhaitons également revenir sur la forme juridique retenue par la Ville de Paris pour la gestion de cet équipement public. En effet, nous l'avons déjà indiqué devant cette Assemblée, le statut de D.S.P. ne va pas de soi. S'il permet à la Ville de s'affranchir de ses propres contraintes en matière, par exemple, de gestion des ressources humaines spécifiques, il revêt toutefois certains principes, et c'est pourquoi nous aurions souhaité qu'un débat puisse avoir lieu pour réfléchir et définir si la D.S.P. était vraiment la forme juridique la plus intéressante pour les Parisiennes et les Parisiens, et surtout pour la Ville.

La Gaîté Lyrique est le seul établissement culturel à être géré en D.S.P. Les autres sont des établissements publics de coopération culturelle, comme "le 104", ou "D.S.P.L." à travers des D.S.P. allégées dites "in house", comme le Carreau du Temple. Cette D.S.P. est donc une forme de marchandisation de la culture et subventionnée par la Ville, ce qui nous pose problème. Nous avons noté que le montant de la participation financière de la Ville, selon les chiffres de 2016, pour les 6 années de la délégation à venir, est de 26 millions avec un taux de couverture et de compensation financière de la Ville sur un total des produits de 50 % et, à la fin de la D.S.P., toujours de 50 %.

Une part très importante qui pose le problème du modèle économique choisi. Or dans le cadre de la D.S.P., une fois la redevance définie, l'entreprise a tout intérêt à avoir le bénéfice le plus élevé et non de minimiser le coût pour la collectivité ou d'améliorer le service. Nous reposons donc la question pour un lieu aussi unique : est-ce qu'un délégataire privé, sous forme de S.A.S. ou une autre forme juridique, est approprié ? La question se pose, et c'est pour cela que le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et aux deux interventions précédentes. Il s'agit, par ce projet de délibération, d'attribuer la délégation de service public pour la gestion de la Gaîté Lyrique pour les 6 prochaines années à la société d'exploitation de la Gaîté Lyrique, réunissant "Arter", la Société des arts technologiques de Montréal ainsi que Marc Dondey qui prendra la direction artistique de l'établissement.

En effet, comme vous l'avez noté, il vous est proposé de changer d'attributaire de cette délégation de service public.

D'abord, je souhaite me féliciter du projet qui est proposé par ces nouveaux gestionnaires qui répond aux ambitions de la Ville de Paris sur cet équipement culturel d'exception. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire déployé localement, avec une portée internationale dans les champs des arts et de la technologie, qui s'articulera notamment autour de la création d'œuvres avec plusieurs dizaines de résidences par an, de la diffusion d'œuvres, environ une centaine de concerts par an suivant ainsi la droite ligne de ce qui existe déjà à la Gaîté, ainsi que près de 300 conférences et ateliers autour de projets artistiques, numériques et technologiques.

Je rappelle que le projet comporte, conformément à nos orientations - et c'est encore plus vrai avec le projet qui a été présenté par les nouveaux gestionnaires, si vous votez ce projet de délibération dans quelques instants - un important volet d'actions culturelles et pédagogiques qui s'ajoutent aux actions déjà proposées par le délégataire sortant, notamment les résidences en collège ou l'A.R.E. Il y aura en plus des dispositifs innovants tels que, par exemple, la Gaîté mobile, dispositif itinérant de médiation culturelle ainsi que bon nombre d'autres dispositifs innovants.

Par ailleurs, les nouveaux gestionnaires ont été particulièrement convaincants sur le déploiement de partenariats avec d'autres institutions culturelles parisiennes, notamment en termes de coproductions, ce qui permet un modèle économique performant, sans forcément un appel à des privatisations de la Gaîté Lyrique supplémentaires à aujourd'hui, mais par des coproductions, des coûts artistiques qui peuvent être partagés avec d'autres établissements culturels parisiens.

Alors, je suis très enthousiasmé par le projet qui vous est présenté aujourd'hui. Je voudrais tout de même saluer le bilan du délégataire sortant qui a permis la métamorphose de la Gaîté Lyrique pendant ces 5 dernières années. Je note qu'aujourd'hui beaucoup saluent le travail réalisé par la Gaîté Lyrique alors même qu'il y a quelques années, beaucoup doutaient de la pertinence même de cet établissement culturel. Je vois Christophe GIRARD hocher la tête en signe d'approbation parce qu'il se souvient des nombreuses critiques sur l'idée même, la conception même de cet établissement culturel qui souhaite être au croisement de la création artistique et des arts numériques. C'est une réussite.

Je crois que nous allons entrer dans l'étape 2 de la Gaîté Lyrique, c'est-à-dire s'appuyer sur ce qui a particulièrement bien marché, la création de cette identité artistique et culturelle admise et reconnue à l'échelle parisienne, à l'échelle internationale. Il faut évidemment garder, cher Jérôme GLEIZES, le public dont vous parlez qui est fidèle, qui est un public jeune, un public plutôt branché, plutôt de "hipsters", mais qui aime la Gaîté Lyrique. Nous allons nous appuyer sur ces réussites pour convaincre d'autres publics de déployer les activités artistiques et culturelles de la Gaîté Lyrique. J'y crois à la lecture du projet présenté, mais je veux aussi saluer la qualité du travail de Steven HEARN pour le Troisième pôle et le travail de Jérôme DELORMAS, directeur de la Gaîté pendant plusieurs années. Je salue aussi le travail qu'ils ont mené ensemble pour imposer l'entrepreneuriat culturel au premier plan de l'innovation économique.

Enfin, dernier élément concernant la D.S.P. D'abord, il y a d'autres établissements culturels gérés en D.S.P. à Paris, cher Jérôme. Je pense au Louxor ou aux Trois boudets. Je suis d'accord avec vous sur un point. De la même manière que je n'étais pas favorable en tant qu'adjoint à la jeunesse aux D.S.P. pour les centres d'animation, force a été de constater que nous n'avons pas d'alternatives malheureusement au marché public pour la gestion de ce type de lieu. De la même manière, nous sommes contraints quand des D.S.P. existent déjà dans certains lieux culturels, et c'est le cas pour la Gaîté Lyrique. J'ai cherché d'autres modalités de gestion de ce lieu, et c'est la raison pour laquelle nous avons prolongé d'un an la D.S.P. précédente, essayant de trouver des alternatives à une D.S.P. Je ne pense pas que le modèle des marchés publics et de la délégation de service public soit un modèle opportun pour la gestion d'équipements culturels et de jeunesse.

Force est de constater que lorsque des D.S.P. existent, nous n'arrivons pas à trouver les modalités juridiques pour nous en extraire. Je serai très favorable à ce que nous poursuivions cette discussion parce que, sur le fond, je suis convaincu que nous serons en accord.

En attendant, je vous demande d'approuver ce projet de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 126).

Je vous remercie.

## **2016 DAC 196 - Subvention (700.000 euros) avenant et convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).**

## **2016 DPA 46 - Institut des Cultures d'Islam. - Approbation du principe de mettre un terme à l'opération site Polonceau. - Résiliation du marché de travaux.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DAC 196 et DPA 46 qui ont trait à l'Institut des cultures de l'Islam.

Je donne la parole à Fadila MÉHAL pour 5 minutes.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Madame la Maire, chers collègues.

J'ai eu souvent l'occasion d'intervenir sur le fonctionnement et le financement de l'Institut des cultures d'Islam. Aussi, je ne vais pas m'appesantir sur la genèse et l'historique de ce lieu. C'est vrai, pourquoi le nier, l'Institut des cultures d'Islam n'est pas un établissement culturel comme les autres à Paris. Il occupe une place de choix car sa création, voulue en 2010 par Bertrand DELANOË, était un pari immense de dédier un espace, au cœur d'un quartier populaire, la Goutte d'Or dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, aux cultures d'Islam. C'était une façon de déconstruire les stéréotypes attachés à la deuxième religion de France. Notre soutien à cet équipement a été constant et c'est vrai que nous voterons le projet de délibération de financement de 700.000 euros parce que nous sommes attachés à faire vivre ensemble tous les Parisiens qui constituent la diversité de nos quartiers. C'est vrai que, depuis sa création, cet espace occupe dans l'imaginaire de beaucoup de Parisiens, on l'a vu même ici au sein de cet hémicycle, une place à part, non sans fantasmes d'ailleurs. Aussi devons-nous œuvrer à faire en sorte que ce pari soit réussi. C'est pour cela que je pense que cet institut doit continuer à être accompagné, géré dans la transparence et surtout la sérénité.

Dès sa création, l'Institut a fait le pari de faire côtoyer, dans le même lieu physique, un espace culturel et culturel, permettant aux publics respectifs de se rencontrer, d'échanger et, pourquoi pas, de construire ensemble.

Le pari n'était pas aisé tant l'Islam suscite encore crainte et méfiance du fait, bien sûr, de la montée des intégrismes, du djihadisme et d'une actualité terroriste qui nous a meurtris et endeuillés ici même à Paris. C'était un pari audacieux, même un pari courageux que de miser sur l'intelligence, la culture, le savoir pour sortir l'Islam et ses cultures des catacombes de l'obscurantisme.

Six ans après sa création, quel bilan en tirer ? Faut-il, comme c'était prévu et voté au sein même de ce Conseil de Paris, élargir l'expérience et ouvrir un deuxième lieu de même type, alliant culturel et culturel ? En conscience, au nom du groupe UDI-MODEM, je ne le crois pas. Il me semble que la démarche initiée, qui a suscité aussi tant de polémiques, doit être bien évidemment approfondie, mais elle doit faire encore la démonstration éclatante de sa réussite. C'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à la création d'un deuxième lieu à double entrée culturelle et culturelle.

Pourquoi ? Parce que nous pensons avec d'autres que ce premier lieu, rue Stephenson, doit encore montrer sa pertinence. Il n'a pas eu le temps nécessaire ; 6 ans, c'est peu pour faire la démonstration de son innovation et de sa pertinence. Pour le moment, on assiste, avec évidemment beaucoup d'avancées, à une juxtaposition de publics.

Il me semble donc qu'il est prématuré de créer un deuxième lieu de même nature alors qu'il y a nécessité d'approfondir un projet culturel rue Léon, un espace ambitieux qui pourrait allier les salles d'exposition et l'auditorium.

Après la crise de gouvernance qui a prévalu pendant de longs mois avec le départ de l'ancien président Jamel OUBECHOU et de sa directrice générale, la nouvelle direction qui a pris le relais avec la nouvelle présidente, Bariza KHIARI, la directrice générale nouvellement embauchée, un nouveau page se tourne. A l'heure où beaucoup de nos jeunes sont tentés par le repli identitaire communautarisant, à l'heure où les forces xénophobes du populisme attisent la haine de l'autre et dénoncent l'altérité, ce lieu culturel doit plus que jamais être protégé, approfondi, soutenu, pérennisé dans sa dimension culturelle.

C'est d'ailleurs le sens du projet d'établissement que la présidente va mettre en place en liant de façon pérenne la Ville de Paris à l'institut.

Evidemment, je ne m'attacherai pas sur le lieu culturel, qui sans doute sera créé rue Polonceau pour répondre aux prières de rue, car il concerne d'abord les musulmans eux-mêmes. Conformément à notre laïcité bien assumée, il relève de l'espace privé. Les pouvoirs publics ne soutiennent, vous le savez, ni ne salarient le culte.

En tant que centristes, nous veillerons à ce que cette règle fondamentale de la laïcité soit appliquée conformément à nos règles.

Pour toutes ces raisons, nous votons la subvention et nous sommes favorables, en effet, au principe de mettre un terme à l'opération Polonceau, la résiliation des marchés de travaux.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, que je ne vois pas. Du coup, M. Pascal JULIEN, pour cinq minutes.

**M. Pascal JULIEN**. - Il y a deux projets de délibération ; c'est deux fois cinq minutes.

D'abord, il y a la question de forme. Il faut rappeler comment nous avons appris ce qui était annoncé comme une décision : l'avortement du projet de l'I.C.I. On a appris par la presse, par la Maire de Paris, un jour au mois de septembre, que l'I.C.I. ne se fera pas comme c'était prévu, malgré le vote unanime du Conseil de Paris.

Depuis, il n'y a jamais eu d'excuses de la part de la Maire, qui n'a consulté personne, ni ses alliés, ni ses propres amis, d'ailleurs. C'est une décision solitaire qui a été prise. Cela a fini avec toutes les difficultés, les polémiques qui ont rallié des gens - on vient de l'entendre, bien sûr - rallié des gens ou bien voyez des absences aussi, qui sont évidentes. Les absences du 18e arrondissement sur un sujet aussi sensible dans le 18e. Tout cela - je ne me fais pas d'illusions - montre que malgré la forme utilisée, les moyens inadéquats utilisés, elle passe tranquillement en force. C'est la force tranquille, j'ai envie de dire, de ce point de vue-là.

Bon, la crise de gouvernance qui était évoquée est liée directement à la manière dont la décision a été prise, évidemment. Le chaos dans lequel s'est trouvé l'I.C.I., avec plusieurs personnes qui démissionnent, la présidence, la directrice générale, plusieurs membres du personnel, la personne responsable de la sécurité, à la queue leu-leu, et sans que jamais la Maire n'intervienne. Il faut dire que l'I.C.I. n'a jamais bénéficié du soutien de la Maire. Dans ses voyages à l'étranger, elle n'en a jamais parlé. Au moment des attentats, elle n'est jamais passée voir la salle de prière alors qu'elle est allée faire le tour de beaucoup d'autres salles de prière ; un boycott incontestable, très tôt.

En même temps que ce boycott, on votait quand même les subventions. D'ailleurs, on votera bien sûr la subvention aujourd'hui. Le premier adjoint se souvient comment il était chahuté lors de l'inauguration de l'exposition. Effectivement, cela passait mal chez les amis de l'I.C.I.

Cela, c'est sur la forme. Je ne veux pas rester trop longtemps là-dessus. Simplement, je ne l'oublierai jamais. On peut pardonner mais on n'oublie pas, en tout cas. Je n'oublierai jamais cette façon de faire de la politique, cette façon de ne pas être collectif, cette façon de forcer la porte et ensuite aujourd'hui, dans ce Conseil, de demander la permission, après avoir forcé la porte.

Bien joué, effectivement : la permission, je ne me fais aucune illusion, vous sera accordée.

Ensuite, il y a le fond. Le fond, le voici : il y a longtemps, c'était au début des années 2000, j'étais simple conseiller du 18e arrondissement, et j'ai vu naître ce projet. J'étais très réservé parce que je voyais cela pour ce que c'était. On a besoin d'une salle de prière car les musulmans font la prière dans la rue, il y a besoin d'une salle de prière parce que les musulmans du coin sont trop pauvres pour se payer une salle de prière. Comment pourrait-on



faire pour aider les musulmans à se trouver une salle de prière tout en étant dans les clous de la loi de 1905, dont les principes ont été rappelés par une oratrice précédente ?

Voilà, moi qui fais partie de ceux qui sont bien laïcards, cette affaire ne nous plaisait pas. J'étais très réservé, très hostile au début à cette tentative d'habillement d'une salle de prière par un I.C.I. que personne n'avait demandé.

Oui, j'ai longtemps été contre, mais mon groupe était pour. Le hasard fait que c'est moi qui ai présenté cela en Conseil d'arrondissement. Je m'en souviens très bien, j'ai commencé par dire : "Voilà mes réticences, c'est un pari. Moi, j'ai des doutes mais, après tout, la vie est faite de paris."

Force est de reconnaître que, les mois passants, ce pari s'est révélé être une réussite. L'I.C.I., cela marche. De plus en plus de monde... L'autre jour, je rencontrais le professeur d'arabe. C'est incroyable, il y a 70 élèves, il y a vraiment de la demande, toutes les activités. Le succès s'est implanté localement, et si le rayonnement n'est pas plus grand, c'est parce que la Mairie de Paris s'y oppose. Je le répétais tout à l'heure en évitant d'en parler trop souvent.

Voilà, je ne suis pas borné, j'ai vu que cela marchait. J'ai vu non seulement cela mais j'ai vu aussi une autre conception de la laïcité, une laïcité non pas excluante, mais une laïcité qui ne consiste pas à être tournée vers une tolérance qui dirait : "Je vous tolère bien que je ne sois pas d'accord, et si je pouvais faire en sorte que vous n'existiez pas..." Non, c'est une laïcité d'ouverture : je cherche à comprendre l'autre et je cherche à voir dans la religion qui n'est pas la mienne, moi qui n'ai pas de religion, la part d'humanisme que j'ai et qu'on peut se mettre en partage.

On vit, on cohabite ensemble et c'est cela qui était formidable dans cette expérience. La cohabitation, oui. On parle des problèmes de voisinage, de cohabitation. Voilà, on n'a pas laissé l'expérience se dérouler jusqu'à son terme. On la garde à Stephenson, on ne veut pas en démarrer une autre à Polonceau.

Je regrette cette conception très fermée de la laïcité, très excluante qui ne correspond absolument pas au besoin de la période d'aujourd'hui.

Ensuite...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, je vais vous demander d'arriver à la conclusion. Merci.

**M. Pascal JULIEN**. - Oui, j'ai fini pour le premier projet de délibération. J'attaque le deuxième.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Non, on va rester sur cinq minutes souples, comme le Secrétariat vous l'a dit...

**M. Pascal JULIEN**. - Non, il y a deux projets de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Non, tout le monde a respecté son temps de parole. Je suis persuadée que M. BOURNAZEL partage avec vous...

**M. Pascal JULIEN**. - J'arrête sur ce projet de délibération et je reprendrai la parole sur le deuxième. Il y a deux projets de délibération qui sont mis au vote, je pense. Il y a deux projets de délibération mis au vote à l'ordre du jour.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Allez-y. Alors poursuivez.

**M. Pascal JULIEN**. - Je suis prêt, je suis le règlement. Si on m'interrompt, cela prend sur mon temps.

La Maire de Paris, elle, ne s'est pas encombrée de toutes ces choses pour mettre fin à cela. On ne va pas nous chercher des poux dans la tonsure, si je puis dire.

Aujourd'hui, la situation est inquiétante parce qu'il faut d'abord se sortir du chaos. La Maire reprend les choses en main. Elle a une présidente. J'ai été mandaté par mon groupe pour m'abstenir. Finalement, j'ai voté pour car j'ai de la confiance. La présidente a été élue à l'unanimité, c'est une socialiste anciennement du Bureau national socialiste, présidente adjointe au C.N.R. C'est une socialiste notable qui reçoit en renfort une directrice venant directement du cabinet de la Maire de Paris, comme cela, les choses sont bien reprises en main.

Et pour nous préparer quoi ? Un nouveau projet d'établissement, dont l'ambition sera revue à la baisse. C'est pratique, M. BARGETON va être content : on va dépenser beaucoup moins que ce qui était prévu dans le projet initial puisque, pour l'instant, là-dessus, nous n'avons aucune information, à moins que Bruno JULLIARD nous dise maintenant de bonnes nouvelles, mais tout de même. On craint que, sur la rue Léon, on nous bricole 600.000 euros

de plus, alors que ce n'est pas cela qui permettra d'avoir l'auditorium, la bibliothèque, la salle de recherche, tout ce dont a besoin le projet initial. Nous n'avons aucune garantie là-dessus.

En revanche, à l'I.C.I., on lui dit : "On va revoir le projet d'établissement". Je l'ai dit en conseil d'administration : "Si c'est pour le revoir à la baisse, il sera logique de faire un financement à la baisse". Je voudrais aujourd'hui avoir des garanties là-dessus. Est-ce que les 10 millions d'euros qui étaient prévus pour le projet initial de l'I.C.I. seront maintenus ou pas ? Voilà.

Un dernier mot sur le projet de délibération polémique qui nous est présenté. On continue de se moquer de nous. Cette affaire du mur mitoyen ne trompe personne. Il aurait été quand même honnête et courageux de la part de la Maire de Paris de dire : "Nous interrompons l'I.C.I. pour les vraies raisons qui sont les siennes". Elle ne veut pas refaire de la coexistence active. Elle ne veut pas refaire de la cohabitation. Qu'elle le dise ! Elle en a le droit. Au lieu de cela, on nous rebat les oreilles du mur mitoyen : "On ne va pas se lancer là-dedans", mais qui était tout à fait surmontable. C'est une raison bidon qui ne trompe absolument personne. C'est un petit peu triste, quand même. Voilà.

Nous voterons pour la subvention, contre ce projet de délibération qui met fin à une très belle expérimentation. Nous souhaitons que, désormais, au moins la Maire de Paris fasse de la publicité pour l'I.C.I. Stephenson quand elle voyage à l'étranger, par exemple, ce qu'elle a toujours refusé de faire jusqu'à présent.

Je terminerai par une citation de Martin Luther King qui disait : "Nous devons vivre ensemble comme des frères ou nous sommes condamnés à mourir comme des imbéciles".

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, je vais faire une intervention à front renversé par rapport à mon collègue précédent. Je vais commencer par le projet de délibération DPA 46. Je vais commencer par me féliciter de ce projet de délibération qui, justement, met un terme à l'opération sur le site Polonceau. Je voudrais féliciter l'Exécutif municipal qui, finalement, reconnaît qu'il ne faut pas continuer dans la confusion entre le cultuel et le culturel, et qui met un terme à la volonté de poursuivre dans cette voie-là. Je m'en félicite parce que c'est une bataille que je n'ai cessé de porter et, avant moi, mon collègue Alexis CORBIÈRE, sous la précédente mandature, l'a menée également avec moi.

Nous sommes attachés au principe de laïcité. Le principe de laïcité, c'est que la République ne salarie et ne finance aucun culte. C'est "l'Etat chez lui, l'Eglise chez elle". On n'a pas à contourner la loi de 1905 pour contribuer au financement d'un lieu cultuel avec l'argent des contribuables, puisque l'argent des contribuables doit financer des équipements universels et prendre en compte notre appartenance à une communauté de destins dans les principes universels. Les lieux de culte doivent être financés par les croyants. C'est un principe de base. J'étais farouchement opposée à cette confusion entre le cultuel et le culturel qui a fait, à un moment donné, que l'Exécutif municipal s'est, selon moi, perdu dans le rapport MACHELON de M. Nicolas SARKOZY qui, justement, organisait cette confusion pour mieux mépriser, piétiner la laïcité.

C'est une très bonne chose que le site Polonceau soit abandonné et que le futur lieu de culte, qui verra le jour à cet emplacement, soit financé dans les règles d'urbanisme et dans le cadre de la loi de 1905. J'approuverai et j'applaudirai le projet de délibération DPA 46. Evidemment, cela arrive tard, donc, forcément, je m'interroge. Vu que cela arrive tard, il y a un certain montant d'argent qui a été dépensé et qui n'aurait pas dû l'être. Je m'interroge et j'aurais aimé avoir un peu plus de précisions puisque, concernant la tranche ferme de destruction du bâtiment, ce sont des sommes conséquentes.

J'imagine que ceux qui vont construire un lieu de culte vont profiter de ce qui a été dépensé pour détruire l'ancien bâtiment, mais ne vont pas contribuer au financement. J'aimerais avoir des précisions sur ce point. Cela ne me semble, hélas, pas très clair. Si nous avions, dès le début du projet, été clairs sur nos principes, nous n'en serions pas arrivés à cette résiliation qui fait que, quand même, la Ville a perdu de l'argent et le contribuable a perdu de l'argent là-dedans. Mais dont acte.

Maintenant, revenons sur le projet de délibération DAC 196. Pourquoi je voterai contre ? Je voterai contre parce que c'est toujours une confusion entre cultuel et culturel. D'abord, une confusion, parce que si la salle cultuelle fait l'objet d'une location et donc, que la communauté des croyants paye la location de sa salle, vous reconnaîtrez qu'il y a un certain nombre de dépenses communes qui ne sont pas forcément strictement réparties et qu'il y a matière à s'interroger. Mais il y a d'autres projets de délibération à ce Conseil, comme il y a eu d'autres projets de délibération à d'autres séances où j'ai voté contre quand il s'agissait de locations. Je m'en souviens, notamment pour les bouddhistes. Là, il y a un autre projet de délibération sur un centre israélite. Il y avait une autre fois un projet de

délibération sur un temple. Que personne ne me fasse l'insulte d'être autrement attachée que par un principe de fond qui est celui de la laïcité et qui s'applique à toutes les religions, à toutes les confessions.

Mais, surtout, je voudrais revenir sur une chose. Finalement, la programmation qu'il y a à l'Institut des cultures d'Islam, c'est une programmation de qualité. Je ne la remets pas en cause. Quand vous voyez cette exposition d'art contemporain qui est prévue et intitulée : "Effervescence - Tunisie : qu'est-ce qu'il se passe ?" Je suis persuadée que ce sera intéressant, que ce sera émancipateur. Vous savez quoi, Monsieur JULLIARD : je suis persuadée que cela n'a pas grand-chose à voir avec l'Islam. Imaginez deux secondes qu'en Tunisie, vous soyez invité à une exposition d'art contemporain d'artistes français et que le lieu s'intitule : "Institut des cultures judéo-chrétiennes". Pourquoi les artistes en France devraient-ils être assignés à une communauté religieuse ? Pourquoi nous assignons des artistes à une appartenance religieuse ? J'aimerais bien savoir quel est le rapport.

Je voudrais aussi revenir. La programmation de qualité pourrait tout à fait aller dans un lieu qui pourrait être renommé : "l'Institut transculturel de la Goutte d'Or". L'institut transculturel serait laïque. Dans un institut transculturel et laïque, vous pouvez aussi parler, à un moment donné, du profane et du religieux, mais d'un point de vue de la production artistique. Mais vous le faites d'un point de vue, dans un regard et une politique laïque. Vous pouvez tout à fait...

Excusez-moi, vu que mon précédent collègue a fait 10 minutes tout à l'heure, vous verrez que je m'arrêterai avant les 10 minutes, mais daignez que je déborde un peu, même si mes propos déplaisent dans les rangs les plus réactionnaires de cette Assemblée, sans doute.

La culture est ce qui émancipe à partir du moment où on la considère comme un outil d'émancipation et qu'on la décroïssonne de toute assignation communautaire. Je récusé le fait qu'à la Goutte d'Or, ou où que ce soit ailleurs, on assimile à une communauté religieuse une catégorie de population. Les hommes et les femmes qui vivent à la Goutte d'Or, quelles que soient leurs origines, quelles que soient leurs convictions religieuses, spirituelles ou philosophiques, n'ont pas à être assignés à une communauté religieuse réelle ou supposée. La culture est ce qui nous rassemble et nous émancipe à partir du moment où on la considère comme telle. Qu'il s'agisse des cours d'arabe, de l'auditorium, de la bibliothèque, de la salle de recherche, des expositions, tous les projets qui se font dans cet institut devraient se faire avec et pour les habitants, toutes et tous, et cela devrait être fait dans une approche transculturelle, émancipatrice et laïque.

Pour conclure, et vous voyez que je n'ai pas atteint le volume des deux fois cinq minutes, je voterai pour le projet de délibération DPA 46. Je m'en félicite et je salue la capacité que vous avez à reconnaître que vous avez eu tort précédemment et à changer d'avis. Je trouve cela brillant et cela m'est arrivé, à moi aussi. Je pense qu'il est noble en politique, à un moment donné, de pouvoir changer d'avis, mais je continuerai à voter contre le projet de délibération DAC 196. Je souhaite vraiment, en même temps, que bon nombre des projets culturels qui se font dans ce lieu se poursuivent, mais avec et pour les habitants, et dans une vision véritablement d'éducation populaire émancipatrice.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Mes chers collègues, notre Assemblée a, sous l'ancienne mandature, longuement débattu sur l'opportunité de créer l'Institut des cultures d'Islam.

En effet, la spécificité du projet, mélange d'espaces culturels et cultuels, pouvait générer certaines inquiétudes. En tant que radical de gauche, une de ces inquiétudes était bien sûr le respect de la loi du 9 mai 1905. La laïcité est une de ces valeurs sur laquelle nous ne pouvons transiger, car elle forme notre vivre-ensemble et garantit la liberté de tous les citoyens.

L'inquiétude était réelle, car nous n'avions jamais vu un tel équipement. Suite aux débats qui ont permis la mise en place d'un certain nombre de modalités pour que le projet respecte bien la législation, deux sites avaient été choisis pour la création de l'institut.

Le choix est fait aujourd'hui d'abandonner le deuxième site de construction, nous prenons acte de cette décision.

Afin que la Ville ne continue à dépenser inutilement une somme importante chaque mois, nous voterons ce projet de délibération.

Cependant, nous espérons que les raisons de l'arrêt du projet, dans une stratégie globale d'aménagement d'un quartier "politique de la ville", seront mieux expliquées par l'adjoint en charge.

Certains détails mériteraient d'être précisés.

Concernant le maintien du site culturel de la rue Léon ainsi que celui mélangeant les deux espaces rue Stephenson, cela nous paraît garantir une activité culturelle de qualité au sein du quartier Goutte-d'Or.

A nos yeux, il est en effet essentiel de garantir des lieux de culture, d'échanges et de rencontres dans les quartiers "politique de la ville", et je crois que de ce côté-là, l'Exécutif a pris des engagements forts.

Nous souhaitons cependant interroger le bilan du site de Stephenson. Cet équipement original est d'une importance capitale. Et si nous avons des retours sur l'animation et la partie culturelle, nous manquons peut-être aujourd'hui de recul sur la cohabitation avec l'espace culturel.

Comment la cohabitation est-elle perçue par les visiteurs et les croyants ? Ces derniers fréquentent-ils d'ailleurs les expositions proposées ?

Nous pensons que sur ces points, l'Exécutif doit donner des réponses plus précises et effectuer un audit. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe même de l'I.C.I., au contraire, trois ans après son ouverture, c'est une responsabilité de notre collectivité d'établir un bilan sur les aspects originaux du projet.

Cela nous permettra de consolider si besoin le projet actuel. Peut-être aurions-nous dû d'ailleurs nous mobiliser sur un seul site dès le début et voir ce que cela donnerait avant de vouloir les multiplier.

Enfin, nous serons vigilants au devenir de la parcelle rue Polonceau, le Conseil de Paris devra être associé à son utilisation et aux modalités de construction d'un nouvel équipement.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD pour 10 minutes.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je vous promets, Madame la Maire, de faire moins de 10 minutes, d'autant plus que contrairement à ce qu'a dit Pascal JULIEN, nous avons eu l'occasion de débattre dans cette instance à plusieurs reprises de ce sujet.

Nos arguments ont été entendus, ils n'ont pas toujours convaincu, mais j'ai l'impression que, cher Pascal, vous considérez qu'il y a eu une concertation efficace et réelle uniquement quand son résultat vous est favorable et lorsque vous avez convaincu l'ensemble de l'assistance.

Il se trouve que ce n'est pas le cas.

Nous ne nous sommes pas convaincus réciproquement, mais vous ne pouvez pas nier le fait qu'il y a eu de multiples échanges et depuis plus d'une année maintenant, une concertation.

Les deux projets de délibération qui vous sont présentés aujourd'hui permettent l'octroi du solde de la subvention pour le fonctionnement de l'Institut des cultures d'Islam. Le second projet de délibération, DPA, est effectivement très important, puisqu'il permet de résilier le marché de travaux passé pour les sites Stephenson et Polonceau et d'indemniser l'entreprise attributaire. Pour une indemnisation d'un montant maximal de 413.000 euros qui correspond à 5 % du marché initial qui restait à facturer à l'entreprise.

Alors, ce projet de délibération est la conclusion de nos échanges depuis plus d'un an maintenant. Je veux remercier tous ceux qui ont accepté de réfléchir avec nous, d'amender nos positions respectives, pour arriver, je crois, je l'espère en tout cas, à un résultat qui est rassembleur et permet de conjuguer plusieurs objectifs.

Puisque, avec ces projets de délibération, nous nous engageons à plusieurs choses.

D'abord, nous pérennisons l'Institut des cultures d'Islam sur deux sites.

Le site Stephenson que nous avons inauguré il y a de cela presque trois ans, et le second site nous proposons qu'il soit de manière pérenne, le site de la rue Léon.

Concernant les travaux que nous effectuerons rue Léon, nous avons demandé à la nouvelle présidente de l'Institut, ainsi qu'à l'ensemble de son conseil d'administration, les équipes de l'I.C.I., de nous faire des propositions sur les travaux nécessaires à la rue Léon, pour en faire un deuxième site pertinent de l'Institut des cultures d'Islam.

Il n'y a aucune raison aujourd'hui d'anticiper des arbitrages qui seraient a minima et un affaiblissement des cultures d'Islam. Les engagements que j'ai pris devant les équipes et devant les habitants qui sont venus à la réunion de concertation, c'est que nous trouverons un compromis avec les équipes, avec les habitants, pour faire de ce deuxième site pérenne un site pertinent et ambitieux pour l'Institut des cultures d'Islam.

Concernant le site de la rue Polonceau, effectivement, je ne refais pas l'ensemble de l'argumentaire, mais nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était préférable que le deuxième site de l'I.C.I. n'abrite pas une nouvelle cohabitation entre un lieu de culte et un lieu culturel.

D'abord, parce que nous prenons acte des réussites, mais aussi des difficultés du premier site de la rue Stephenson.

Il y aura, comme en appelle de ses vœux Jean-Bernard BROS, un travail à effectuer par l'I.C.I. pour améliorer encore cette cohabitation qui est bien meilleure aujourd'hui qu'il y a deux ans. Nous nous appuierons sur ses réussites et s'il y a des choses encore à améliorer, nous le ferons.

Et nous avons considéré en effet que l'identité même de l'Institut des cultures d'Islam, la raison d'exister même de l'Institut des cultures d'Islam, cela ne pouvait pas être la cohabitation entre un lieu de culte et un lieu culturel. En soi-même, l'I.C.I., si c'est un vrai établissement culturel pertinent, alors il peut exister sans une cohabitation obligatoire avec un lieu de culte.

Sinon, cela revient à alimenter la controverse d'origine, à savoir que nous aurions créé l'I.C.I. uniquement pour contribuer à financer les lieux de culte, ce qui n'est pas sa raison d'être.

Au bilan, ce que nous vous proposons, c'est donc bien un Institut des cultures de l'Islam sur deux sites pérennes, ambitieux, et je fais complètement confiance à la nouvelle Présidente Bariza KHIARI pour porter ce projet.

Je veux remercier l'ensemble des administrateurs dont Mme la Présidente de la 2e Commission, Fadila MÉHAL, et son esprit très constructif dans cette affaire, ainsi que l'ensemble des élus du 18e, y compris vous, cher Pascal, parce que je connais vos désaccords et en même temps je constate que malgré ces désaccords, vous souhaitez que l'on avance même si vous ne partagez pas ce qui est proposé aujourd'hui en Conseil de Paris.

J'en conclus enfin concernant le devenir de l'I.C.I.

Je crois en la pertinence d'un établissement culturel qui fait connaître les cultures de l'Islam.

Il ne s'agit en aucun cas d'une assignation à résidence communautaire des musulmans de France et d'ailleurs.

Il y aura des expositions qui traiteront exclusivement de l'Islam. Il y aura des expositions ou des animations culturelles qui auront un rapport plus ou moins éloigné avec l'Islam, mais nous souhaitons faire de l'Institut des cultures d'Islam un lieu culturel pluridisciplinaire, qui porte une attention particulière à la richesse de la création contemporaine en lien avec le monde musulman. Pluridisciplinaire dit que l'ensemble des esthétiques seront représentées, mais également des dialogues artistiques, intellectuels, scientifiques et sociaux dans cet esprit de dialogue des cultures, qui est ce qui fonctionne aujourd'hui à l'Institut des cultures d'Islam.

Je conclus enfin en disant que sur le concept de laïcité, c'est ma conclusion, Madame la Maire, personnellement je ne connais pas d'autre concept que la laïcité telle qu'elle existe dans la loi.

Il n'y a pas de laïcité ouverte ni fermée, il n'y a pas de laïcité généreuse, de laïcité tolérante, il y a une laïcité qui est parfaitement organisée par les règles et les lois de la République et c'est celle-ci que nous souhaitons respecter, et c'est celle-ci que nous respectons dans l'Institut de culture d'Islam.

Ce que je souhaite préciser y compris dans le premier site de la rue Polonceau, où je rappelle que les financements des activités culturelles sont strictement autonomes et indépendants des financements publics de l'Institut des cultures d'Islam.

Pour poursuivre ce beau projet, largement amendé en effet, nous l'assumons, par les projets de délibération proposés aujourd'hui, je vous propose d'adopter ces deux projets de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 196.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 196).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 46). Je vous remercie.

**2016 DAC 523 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église Saint-Eustache (1er).**

**Vœu déposé par le GEP relatif au financement du Plan Eglises.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au non recours aux bâches publicitaires.**

**2016 DAC 524 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de La Madeleine (8e).**

**Vœu déposé par le GEP relatif au financement du Plan Eglises.**

**2016 DAC 525 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration du massif d'entrée de l'église Saint-Augustin.**

**Vœu déposé par le GEP relatif au financement du Plan Eglises.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DAC 523, 524 et 525, ainsi que les amendements rattachés n<sup>os</sup> 120, 123, 124 et les vœux n<sup>os</sup> 121 et 122.

La parole est à Fadila MÉHAL pour cinq minutes.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Mes chers collègues, j'effectuerai une intervention portant sur l'ensemble des trois projets de délibération pour les églises de La Madeleine, Saint-Eustache et Saint-Augustin.

Le 10 avril 2015, vous annonciez un plan pour le patrimoine culturel, pour la rénovation des églises, qui était un plan extrêmement bienvenu et bien attendu. Ce plan était financé de la manière suivante : 80 millions d'euros par la Ville sur l'ensemble de la mandature, 10 millions financés par l'Etat et 20 millions par des financements externes, dont le mécénat, soit 18 %.

Aujourd'hui, vous nous soumettez des conventions d'occupation relatives à l'installation de bâches publicitaires sur les échafaudages des églises de La Madeleine, de Saint-Eustache et Saint-Augustin qui couvriraient 27, 26 et 33 % des travaux, un montant extrêmement important, même supérieur à la moyenne de 18 % pour la totalité du Plan Eglises.

J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Maire, vous faire part d'une première observation concernant ces aides privées. En effet, sur ces 20 millions d'euros de recettes privées, une part importante de mécénat était prévue. Or,

aucun détail n'est donné concernant ce type de financement. On peut même craindre que le financement publicitaire ne vienne se substituer à ces recettes de mécénat, notamment du point de vue du financement participatif en ligne, par exemple, qui aurait été particulièrement adapté à des rénovations de ce type.

Je vais continuer. Merci.

Cependant, compte tenu de l'urgence de restaurer ces églises, tout financement, bien sûr, est bon à prendre, à partir du moment où, et cela semble être le cas, l'approche créative et artistique des bâches a été plutôt prioritaire par rapport à l'aspect financier. C'est un aspect que nous saluons, s'il participe à réduire le caractère agressif habituel des publicités sur l'espace urbain.

Nous avons cependant, Monsieur le Maire, une incertitude qui pourrait conditionner notre vote, et nous souhaitons avoir une réponse précise. Bien que ces discussions aient été menées en étroite collaboration avec le Diocèse de Paris, vous l'avez d'ailleurs réaffirmé lors de la Commission, qui semble d'accord avec un tel financement, nous voudrions avoir des précisions quant aux garanties apportées en termes juridiques et administratifs.

En effet, les trois exposés des motifs précisent que les visuels seront soumis à la Ville de Paris et à l'affectataire culturel pour avis conforme, et que les maires d'arrondissement seront, eux, consultés. Or, cette mention disparaît dans les conventions, puisque dans leur article 5 respectif, il est précisé que chaque visuel sera soumis pour avis conforme simplement à la Ville, sans mentionner la question de l'avis conforme à l'affectataire culturel.

Nous souhaitons donc avoir une confirmation de votre part quant à la question de cet avis conforme de la part du Diocèse et de la raison de son absence dans les conventions avant de nous prononcer favorablement pour ces projets de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, la Mairie de Paris et notre majorité se sont engagées sur un programme ambitieux d'investissement, comme l'a montré le débat sur le Plan local d'urbanisme.

Ces investissements dans le domaine du logement comme des équipements publics et des espaces verts répondent tous à des besoins évidents des Parisiennes et des Parisiens, mais dans ce plan d'investissement, il y a aussi un programme de rénovation des églises de Paris, qui peut paraître moins essentiel pour les habitants et qui va pourtant nécessiter la mobilisation de quelques 80 millions d'euros de la Ville, 11 millions d'euros de l'Etat, ainsi que les contributions de fondations, du mécénat, etc.

Nous ne rénovons pas ces églises parce qu'elles sont des établissements culturels, mais bien parce qu'elles font partie de notre patrimoine commun. C'est une obligation légale depuis 1905, et nous devons l'assumer. Ces monuments sont les témoins de l'histoire de notre pays et de l'histoire de l'architecture. Ce sont des repères emblématiques au sein des quartiers qu'ils ont bien souvent contribué à faire naître. Ce patrimoine unique participe du rayonnement international de notre ville et de notre pays.

Ce plan nécessite donc des moyens financiers très importants pour notre Ville, et si nous voulons qu'il soit pleinement réalisé, nous aurons besoin de nouvelles ressources. Pour dégager de nouvelles ressources, l'Exécutif nous propose de transformer ces chantiers de rénovation d'églises en affiches publicitaires. Cela dégagera une rente pour la Ville qui permettra de financer d'autres investissements et de limiter le coût de ces rénovations. Des moyens supplémentaires pour Paris et pour le service public, donc, mais à quel prix ?

Si nous rénovons ces églises au titre du patrimoine et qu'elles sont la propriété de notre collectivité, c'est que ces monuments sont des espaces publics, et les transformer, même temporairement, en espaces publicitaires, c'est également les privatiser. Nous avons souligné l'importance de lutter contre toutes les privatisations, toute tentative d'appropriation privée de l'espace public et la création de nouvelles règles communes. Dans le cadre budgétaire contraint du fait des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités, le fait de rechercher des solutions pour maintenir une ambition d'investissement élevée est louable, mais entre en contradiction avec ce que la majorité porte par ailleurs.

Nous avons adopté il y a peu au Conseil de Paris des règles au sujet de la publicité, notamment au sujet de ces bâches, et nous tenons à ce qu'elles soient respectées, que ce soit au niveau de la taille ou au niveau du contenu de la publicité. L'argent ne peut pas tout acheter, et personne ne peut ni ne doit s'exonérer ni du cadre commun, ni des règles qui s'appliquent à toutes et à tous, quel que soit le montant que l'on pose sur la table.

Parce que nous devons respecter nos engagements vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de faire des choix entre un projet d'équipement ou un autre, faute de moyens, pour cela, nous acceptons ce projet de délibération. D'ailleurs, si nous nous battons pour de nouvelles ressources pour la Ville qui obligent les plus riches à contribuer, c'est aussi pour pouvoir nous exempter de la multiplication de tous ces espaces publicitaires dans la ville et de toutes les démarches de "naming" des équipements publics qui défigurent notre ville.

Nous voulons garantir à notre collectivité des fonds publics issus de la contribution de l'impôt et nous laisser la possibilité d'investir pour l'intérêt général sans être obligés d'équilibrer toutes nos actions par des campagnes promotionnelles pour de grandes entreprises. Nous préférierions qu'elles contribuent plus aux recettes directes par l'impôt, plutôt que de quémander leurs financements par le biais de partenariats qu'elles peuvent refuser librement et sur lesquels, au final, nous n'avons pas vraiment la main.

C'est donc un vote pour, puisqu'on nous garantit que ces bâches seront conformes au règlement que nous avons adopté, mais avec de fortes réserves, loin d'un blanc-seing, et la possibilité d'adopter une autre position lorsque des projets de délibération de ce type se représenteront, notamment s'il y avait non-respect du règlement.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, chers collègues, notre groupe a une position prudente sur la question de la publicité. Nous savons que c'est un moyen nécessaire pour notre Ville, car elle draine des recettes conséquentes. Cependant, nous pensons que certaines limites doivent être posées pour éviter une trop grande prolifération.

Aussi, nous sommes pleinement conscients que l'objectif des présents projets de délibération est de recueillir des financements pour la rénovation de monuments historiques aux coûts très élevés. Nous saluons cet objectif car, oui, il est nécessaire pour les propriétaires de ces monuments, qu'ils soient privés ou publics, de diminuer le coût des travaux afin d'épargner les impôts des Parisiens. C'est une question de pragmatisme économique.

Les sommes à engager pour rénover notre patrimoine sont colossales et finalement, l'atteinte au cadre de vie est déjà présente, lorsque nous réalisons des travaux, par la simple présence des échafaudages. Toutefois, depuis quelques années, nous constatons que les bâches publicitaires sont de plus en plus nombreuses sur les façades de nos bâtiments. Aussi, je tenais, au nom du groupe RGCI, à exprimer notre inquiétude sur ce point.

Paris doit rester vigilante afin de maîtriser pleinement son espace public, qui ne doit pas devenir un terrain de jeu pour les publicitaires. Aussi, nous le réaffirmons : notre Ville doit assurer la protection visuelle et esthétique de l'espace et des bâtiments. Cette préoccupation, nous l'avons bien, évidemment, en commun.

Nous pensons enfin que la part du P.I.M. dans le cadre du Plan Eglises est assez importante et que son augmentation grèverait d'autres projets. Si les règles d'affichage sont bien respectées, la mise en place de la bâche publicitaire sera un moindre mal.

Pour toutes ces raisons, et malgré cette inquiétude, notre groupe votera en faveur des projets de délibération présents.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, eh bien, écoutez, ras la "pub" ! Ras la "pub" ! Alors, on a une nouvelle équipe municipale à Grenoble qui, elle, a décidé, comme la ville de São Paulo avant elle avait osé la ville sans pub. Grenoble a décidé, dès le début de son mandat, de ne plus recourir à la publicité dans l'espace public. Voilà qui est bien.

Vous, par contre, vous décidez d'augmenter son envahissement. Depuis plusieurs années déjà, on assistait à la prolifération de bâches publicitaires sur les frontons des plus beaux monuments et édifices de la Capitale. Nous avons été plusieurs élus ici à intervenir, et notamment celui qui vient de s'exprimer juste avant moi, mon cher collègue, et je me souviens des batailles que nous avons pu mener.



Souvenez-vous, la Conciergerie, le Palais de justice, les immeubles de la place des Vosges, place Vendôme avec des énormes publicités pour des "smartphones", pour des parfums haut de gamme. Le Panthéon avait failli subir le même sort mais in fine le choix avait été pris de finalement mettre une œuvre d'art pour cacher des travaux, et c'était heureux. A ce moment-là, que se passait-il ? La Ville, l'Exécutif disait : ah, mais oui, c'est vrai, nous allons au moins exiger de la part du Ministère de la Culture qu'il sollicite les maires d'arrondissement. La Ville feignait d'être d'accord avec nous contre cet envahissement publicitaire qui hélas échappait au Règlement local de publicité, puisque le décret de 2007 modifiant le Code du patrimoine autorise les monuments historiques à recourir à cette source de revenus en cas de travaux extérieurs qui nécessitent la pose d'échafaudage, sans s'astreindre aux restrictions du R.L.P.

Et que fait la Ville aujourd'hui ? Elle décide de violer son propre R.L.P. ! Elle décide non seulement de trouver normal qu'il y ait des publicités sur les échafaudages des monuments historiques, mais y compris pour les travaux dont elle a la charge, notamment sur les édifices religieux, d'avoir recours à ce matraquage publicitaire. Franchement, ce n'est pas glorieux !

Bien sûr, le coût des travaux de restauration des édifices culturels est exorbitant et il faut l'assumer ! Et donc il faut mener la bataille vis-à-vis du Gouvernement pour qu'il arrête d'étrangler financièrement les finances de la Ville. On voit bien que le cœur du problème est la bataille contre l'austérité et il ne faut pas au contraire privatiser nos politiques publiques.

Surtout que la "pub", ne croyez pas que ce soit un financement neutre, parce que c'est une source de recettes qui finalement correspond à l'équivalent d'une taxe privée parce que le financement de la publicité, chaque marque le répercute sur quoi ? Sur le prix des produits à la consommation. Donc on finance les travaux, non pas par de la publicité mais on finance les travaux par un coût de revient de ce que les gens consomment plus élevé. Donc, c'est bien une privatisation complète de nos politiques publiques.

Cet envahissement publicitaire, c'est d'abord une aliénation parce que c'est un conditionnement : on veut nous faire croire que, pour être heureux, il faut absolument consommer le dernier "smartphone" à la mode ou le parfum haut de gamme ou je-ne-sais-quoi. On ne peut pas à la fois voter pour un fonds pour le climat et ensuite accepter cette logique consumériste, totalement anti-écologique qui voudrait nous faire croire que le bonheur serait au fond du caddy et de cette société hyper-consommatrice. Non, c'est une grave erreur.

Je vous ai mis dans un vœu rattaché d'ailleurs les propos du Pape parce que j'aurais trouvé intéressant que vous écoutiez les propos du Pape bien plus "écolo" que les décisions qui prévalent ici. J'aurais trouvé cela intéressant. Mais hélas, vous n'avez pas écouté les propos du Pape mais par contre vous allez demander l'avis du curé et de l'évêque dans le choix de la publicité. Parce qu'en plus le choix de la publicité sur les églises devra faire l'objet d'un consensus avec le curé et l'évêque. C'est la meilleure, celle-là !

Ecoutez, cela fait beaucoup de raisons d'être opposé à cela ! Mais vraiment, la seule église qui gagne au final dans tout cela, c'est comme le disent les militants "antipub", que ce soit du collectif des déboulonneurs ou du réseau RAP. La seule église au final qui gagne, c'est celle de la très sainte consommation.

Bien évidemment, je voterai contre ces trois projets de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Catherine LECUYER, pour cinq minutes.

**Mme Catherine LECUYER.** - Madame la Maire, chers collègues, enfin, que de temps perdu ! Depuis des années, les autorités religieuses, comme les spécialistes du patrimoine, alertent sur l'état déplorable de plusieurs églises parisiennes.

Outre leur aspect inesthétique, les dégradations constituent une véritable menace pour les visiteurs puisqu'on voit régulièrement certains éléments architecturaux se détacher sous le poids des ans, comme cela s'est produit pour l'église Saint-Augustin qui souffre de dégradations considérables, sans parler de l'église de La Madeleine ou encore de Saint-Philippe-du-Roule.

Or, il est de la responsabilité de la Ville de Paris d'assurer l'entretien et la restauration du patrimoine artistique à caractère religieux. Au-delà de leur caractère spirituel et culturel, les églises contribuent indéniablement à l'attractivité touristique de notre ville. Ce patrimoine a malheureusement été négligé pendant des décennies par la Municipalité parisienne qui s'est souvent contentée de parer au plus pressé en faisant poser des filets de protection sur les édifices trop endommagés qui risquaient de s'effondrer.

Vous vous êtes donc engagés pour un montant de 80 millions d'euros sur la période 2015-2020 dans le cadre du programme d'investissement municipal relatif au programme culturel, auquel s'ajoute un engagement de l'Etat d'environ 10 millions d'euros.

Nous sommes malheureusement très loin du compte au regard des besoins. Pour compléter ce Plan Eglises, vous prévoyez de rechercher des financements externes par du mécénat ou la mise en place de bâches publicitaires sur les échafaudages de travaux. Ces compléments de ressources seront précieux pour assurer une restauration effective de plusieurs édifices et cette convention est plus que louable. Nous regrettons juste qu'elle arrive si tard et qu'il vous ait fallu autant de temps pour en accepter le principe.

Nous nous interrogeons cependant sur les montants évoqués. Selon la presse, la location de ces espaces pourrait rapporter plus de 3 millions d'euros à la Mairie. Or, les sites concernés, comme la place de la Madeleine, Saint-Augustin ou Saint-Louis-en-l'Île sont de véritables aubaines pour les annonceurs. Rappelons que les bâches placées sur la façade de l'Automobile Club, place de la Concorde, ont rapporté 5 millions d'euros pour financer les travaux de rénovation.

Aussi, il serait indispensable de veiller à une juste rémunération de la part des prestataires qui doivent verser une contribution suffisante en contrepartie de cette nouvelle opportunité. En outre, il faudra être vigilant quant au contenu de ces publicités. Les annonces ne doivent être ni laides ni provocantes pour ne pas nuire à la qualité esthétique des lieux ou heurter les fidèles.

Enfin, ces bâches ne doivent être qu'un outil parmi d'autres pour aider à sauver nos églises. Il sera notamment très utile d'encourager le mécénat via la Fondation "Avenir du Patrimoine à Paris". Au-delà des clivages politiques ou des différentes sensibilités, les églises parisiennes méritent une nouvelle ambition pour éviter la ruine.

Merci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame LECUYER.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour trois minutes pour la présentation du vœu n° 121.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Le Plan Eglises est ambitieux et coûteux pour rénover un patrimoine négligé durant des décennies par la Municipalité parisienne, quelle que soit sa majorité.

Le plan est chiffré à 110 millions d'euros, dont 80 financés par la Municipalité, 11 par l'Etat et 20 par le secteur privé incluant des recettes publicitaires. Les recettes publicitaires obtenues par 1.500 mètres carrés de bâches sur les échafaudages de la façade de l'église Saint-Augustin, 1.200 mètres carrés à La Madeleine, 500 mètres carrés à Saint-Eustache. Rien de moins que 3.200 mètres carrés de bâches publicitaires en plus dans notre Capitale.

Comment comprendre ces 3.200 mètres carrés supplémentaires alors qu'en juillet 2011 la Ville de Paris affichait sa volonté de contrôler la publicité dans l'espace public de notre ville, en se dotant d'un Règlement local de publicité ayant pour objectif de réduire d'environ 30 % la densité publicitaire sur son territoire ?

C'est 3.200 mètres carrés sont donc non seulement en opposition avec le Règlement local de publicité de notre ville mais aussi avec la politique avant-gardiste que mène de plus en plus de villes pour apaiser l'espace public, à l'instar de la Municipalité de Grenoble qui a renoncé à l'affichage publicitaire pour répondre aux aspirations de ses habitants et libérer ses rues de la marchandisation à outrance de ces espaces.

Pour nous, écologistes, ces trois conventions sont une bien mauvaise nouvelle, un vrai recul, alors que l'avenir est à la libération de la ville de la pollution visuelle publicitaire.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu souhaitant que la réfection des églises se fasse sans marchandisation supplémentaire de mètres carrés sous forme publicitaire, et demandant que lors des débats prévus à mi-mandat pour une actualisation du programme d'investissement municipal, le P.I.M., un montant de 20 millions d'euros supplémentaires soit consacré au Plan Eglises.

Pour être cohérent, à défaut d'un accord de votre part sur ce vœu, le groupe des élus écologistes votera contre ces trois projets de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Pour répondre à l'ensemble de ces questions, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants.

Concernant ces trois projets de délibération, les trois amendements de l'Exécutif sont des amendements très techniques pour rajouter les conventions signées par les diffuseurs retenus.

D'abord, sur le fond, évidemment que nous préférierions nous passer de la publicité sur certains bâtiments pour pouvoir les financer, mais il se trouve qu'en effet, dans le contexte actuel, nous considérons qu'il faut prendre le moindre mal. Parce que vous prenez exemple sur Grenoble qui, en effet, a une politique très ambitieuse concernant l'absence de publicité. Très ambitieuse quoiqu'un peu en dessous tout de même de ce que vous avez prétendu, Madame SIMONNET.

Je me permets simplement de vous rappeler que parmi les prix à payer de cette politique, dans le contexte actuel, il y a la suppression de la subvention de la mairie de Grenoble à un orchestre. Or la disparition d'un orchestre, c'est la baisse de 10 % de la subvention de la Mairie de Grenoble à la Maison de la culture de Grenoble ou encore des baisses unilatérales sur la quasi-totalité des subventions culturelles. Oui, dans le contexte actuel, il se trouve que c'est la réalité vécue par le secteur culturel à Grenoble.

Alors je veux bien que nous fassions de la lutte contre la publicité un élément phare d'une politique municipale, mais il faut en regarder l'ensemble des conséquences dans le contexte actuel. En effet, il est vrai qu'il y a une chose... Je ne vous ai pas interrompue, Madame SIMONNET. Je comprends que ce soit désagréable d'entendre ces vérités, mais il se trouve que ce sont des vérités.

Je veux bien que l'on fasse de l'absence de publicité dans l'espace public une priorité, mais il se trouve que dans le contexte actuel, oui, c'est un moindre mal que de faire appel de manière exceptionnelle à de la publicité supplémentaire.

Il y a un point sur lequel nous allons nous retrouver, malheureusement, les baisses massives de dotations de l'Etat nous contraignent en effet à ces choix. Enfin, il me semble que nous l'avons à plusieurs reprises regretté.

Alors, j'entends deux types de critiques. La première, c'est qu'il y aura trop de publicité à Paris et on en rajoute sur les églises. La seconde, c'est que cela vise à masquer un désengagement de la Ville dans les travaux de rénovation des églises.

Concernant la première crainte, trop de publicité dans l'espace public et notamment sur les églises que nous rénovons, je précise d'abord que la réglementation nationale applicable est déjà soucieuse de la préservation du patrimoine et de l'intégration des bâches publicitaires dans leur environnement, puisque chaque visuel doit être validé par la Direction régionale des Affaires culturelles.

Par ailleurs, la publicité ne peut excéder 50 % de la surface de la bâche publicitaire concernée, et les 50 % restants sont obligatoirement dédiés à la reproduction du bâtiment masqué, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il n'y a pas de publicité alors même qu'il y a de toute façon une bâche puisqu'il y a des travaux sur la façade concernée.

Afin d'assurer la meilleure intégration possible de ces bâches, et quitte à renoncer à des recettes plus élevées - je vous réponds, Madame LECUYER, sur ce point -, nous avons souhaité qu'il y ait une sorte de deuxième contrôle puisque la Ville de Paris a imposé qu'il y ait un avis conforme de la Ville sur les visuels apposés sur chacune des églises. Evidemment, cela a diminué l'offre des diffuseurs parce que, de fait, les bâches seront moins valorisables en raison de ce choix de la Ville de valider les visuels.

Nous n'avons effectivement pas inscrit, Madame MÉHAL, dans le projet de délibération le fait que nous solliciterons l'avis du Maire d'arrondissement et de l'affectataire, en l'occurrence le curé de chacune des paroisses, mais évidemment c'est une pratique que nous mettrons en place pour valider chacun des visuels.

S'agissant du deuxième point qui concerne le désengagement de la Ville, je me permets simplement de dire que cet argument serait entendable si nous n'avions pas voté un Plan Eglises très ambitieux de 80 millions d'euros que nous allons dépenser et mettre en œuvre dans les années qui viennent, ce qui, à ma connaissance - même si j'ai cru comprendre que M. LEGARET le contestait -, est sans précédent dans une mandature.

En aucun cas, les millions d'euros supplémentaires des bâches publicitaires ne viendront se substituer à de l'argent public puisque cela nous permettra de réaliser plus de travaux ou d'aller plus vite dans certains travaux. Par exemple, pour l'église de La Madeleine, qui est une magnifique église du patrimoine parisien, il y aura plusieurs phases de travaux. Nous pourrions aller plus vite sur cette phase-là pour anticiper une phase supplémentaire, sans trop vouloir anticiper avec probablement une bâche supplémentaire lorsque nous aurons une nouvelle façade de l'église de La Madeleine concernée, si la mairie du 8e y est favorable.

Je conclus concernant les vœux en vous disant que le vœu n° 121 du groupe Ecologiste de Paris est d'abord un vœu budgétaire. Vous proposez d'amender le P.I.M., mais je crois savoir qu'il était tout de même acté entre nous qu'il n'y avait pas d'amendement budgétaire pour une modification du P.I.M. avant la révision du P.I.M.

Je vous proposerai donc de le retirer. Si ce n'est pas le cas, ce que je crois comprendre en vous regardant, Yves CONTASSOT, il faudrait tout de même préciser si vous acceptez ou pas les bâches. En effet, dans le vœu vous ne dites pas que vous refusez les bâches publicitaires. Vous dites simplement qu'il faut rajouter 20 millions d'euros mais vous ne dites pas que c'est pour supprimer les bâches publicitaires. J'imagine que c'est ce qu'il y a dans ce vœu, auquel cas ce sera un avis défavorable de l'Exécutif. Ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

Concernant le vœu de Mme Danielle SIMONNET, pour les mêmes raisons, ce sera un avis défavorable. Je précise simplement que, quant à votre proposition de se servir de ces bâches pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, je vous informe que l'édition et la production de ce type de bâche coûte plus de 100.000 euros. Je crois que nous avons su prouver que nous pouvions faire valoir nos droits et revendications auprès du Gouvernement de manière un peu moins coûteuse.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je vais donc mettre aux voix les différents amendements et vœux.

Oui, Monsieur LEGARET...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais dire un mot, si vous me le permettez, en tant que Maire du 1er arrondissement.

On a beaucoup parlé de Saint-Eustache et on a assisté à un véritable concours d'hypocrisie de la part des orateurs qui sont contre la publicité. J'imagine donc que vous ne regardez jamais la télévision parce que c'est plein de "pub", que vous n'écoutez jamais la radio, c'est plein de "pub", que vous ne lisez jamais un journal, jamais un magazine. Il y a de la "pub" partout.

Là, vous vous érigez en défenseur et vous dites qu'il ne peut pas y avoir de "pub" sur la restauration de monuments importants. Je voudrais rappeler d'abord qu'il y a une triste réalité, à savoir que beaucoup de monuments historiques, comme l'église de La Madeleine, comme l'église Saint-Eustache, comme l'église Saint-Augustin, sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents.

Il existe une autre réalité qui a été dite par Bruno JULLIARD et je crois qu'on ne peut pas le contredire sur ce point, c'est que l'Etat se désengage. Pour la restauration des Monuments historiques, il y a des fonds de concours dans lesquels il est de plus en plus difficile de mettre la Ville et l'Etat en concordance. J'ai connu dans le passé des clés de répartition qui étaient beaucoup moins défavorables à la Ville pour la restauration des monuments historiques.

Troisièmement, si on veut accélérer les choses, il faut faire appel à du mécénat privé. Figurez-vous que les bâches publicitaires, c'est une incitation à mobiliser intelligemment du mécénat privé et la bâche publicitaire sur la restauration de l'église Saint-Eustache va rapporter environ un tiers des recettes nécessaires à la restauration de cette église.

Je terminerai en disant que moi, j'ai donné, en tant que Maire du 1er arrondissement, mon plein accord, que le curé de Saint-Eustache a donné son plein accord à condition bien entendu que le contenu de ce message soit vérifié - je ne le connais pas encore.

A vouloir absolument aller contre la possibilité d'accélérer, de rénover le Plan Eglises, je me demande si votre souhait ultime n'est pas de voir s'effondrer ces beaux monuments historiques.

De grâce, laissez faire les opérations qui ont pour seule vocation d'entretenir des monuments admirables qui ont besoin de beaucoup de soins, et vive les recettes publicitaires, si elles permettent d'accélérer les choses !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Ces précisions étant faites, je vais maintenant procéder au vote.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 120 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 qui, si je comprends bien, n'est pas retiré, du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 123 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 124 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Nous passons maintenant au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 523 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 523).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 524 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 524).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 525 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté aussi. (2016, DAC 525).

Je vous remercie.

## **2016 DAE 173 - Installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde (8e). - Convention avec la société "Fêtes Loisirs".**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 173 relatif à l'installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Quelle attention, d'un seul coup !

Madame la Maire, chers collègues, une nouvelle fois nous retrouvons Marcel CAMPION et la question de la grande roue sur la place de la Concorde. Il s'agit encore d'un renouvellement de la C.O.D.P. concernant la grande roue.

Or et une nouvelle fois, un seul candidat a pu répondre à l'appel d'offres, M. CAMPION. Pas de chance. Belle concurrence en perspective !

Nous voici donc avec un nouveau contrat à négocier de gré à gré avec l'exploitant historique du site. Nous aimerions avoir plus de précisions sur cet appel, le rapport de la commission SAPIN n'étant pas donné dans les annexes du projet de délibération.

M. CAMPION se voit donc accorder une C.O.D.P. de 6 ans maximum pour une roue plus grande et trois points de ventes annexes qu'il peut installer 6 mois par an.

Comme vous le savez, nous sommes opposés de longue date à cela car M. CAMPION ne respecte pas ses obligations. Selon "Le Parisien", les services de l'Etat ont ordonné à Marcel CAMPION de démonter son manège au plus tard le 20 février 2016. Il est encore là, ce qu'il n'a donc pas fait au motif que la Mairie de Paris l'a autorisé - donc nous - à exploiter sa grande roue pour une durée exceptionnelle de 10 mois afin d'accompagner la programmation culturelle et festive autour de l'Euro. En passant, dommage que la Ville n'ait pas le même enthousiasme pour le mur pour la Paix qui, paraît-il, ne respecte pas non plus ses obligations légales. Deux poids, deux mesures. M. CAMPION a plus de chances que d'autres personnes.

Alors, pourtant, l'article 2 de la convention qui nous est donnée ici, sur les demandes et les autorisations préalables, n'est pas respecté. Et pourtant, dessus, on a les numéros de téléphone des personnes qu'il faut appeler. Je ne vais pas les citer parce que je ne sais pas si c'est un document public. En tout cas, il y a trois personnes à la Préfecture qu'il faut appeler pour respecter les autorisations. Mais ce n'est toujours pas fait !

Par ailleurs, la Direction régionale des Affaires culturelles, qui a la responsabilité de la protection de la place de la Concorde, qui, bien sûr, est classée Monument historique, a refusé cette occupation de longue durée. Dès la fin 2015, le Préfet d'Ile-de-France a fait savoir à Marcel CAMPION qu'il devait libérer la place fin février. Ce n'est toujours pas fait. Je l'ai déjà dit. Il a simplement autorisé le forain à réinstaller son manège pour l'Euro pendant les 30 jours de la compétition, mais il avait oublié de l'enlever entre-temps. Donc la localisation n'est pas bonne et, surtout, cette installation pérenne pose un problème. Cette roue pourrait être installée dans un autre quartier, mais c'est toujours au même endroit.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération, en cohérence avec nos votes précédents sur ce projet de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, chers collègues, le présent projet de délibération doit nous amener à signer une convention avec "Fêtes Loisirs" - c'est le nom de la société - pour l'installation et l'exploitation de la grande roue place de la Concorde. Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants n'ont rien

contre la grande roue qui fait, d'ailleurs, désormais, partie intégrante de notre paysage parisien durant plusieurs mois.

Cependant, ce projet de délibération soulève, de notre part, plusieurs remarques.

La procédure de l'appel à propositions, telle que lancée en avril 2016, est certes à saluer. Nous nous interrogeons cependant sur l'absence de réponses autres que celle de "Fêtes Loisirs". Une situation qui tend à se reproduire depuis plusieurs années, alors que le marché semble plutôt intéressant. De même, si nous saluons la volonté de percevoir une redevance variable en fonction du chiffre d'affaires perçu, nous nous interrogeons quant aux possibilités de contrôle de la billetterie que nous pourrions effectuer par la suite. Un questionnement important, d'autant plus que l'installation du manège 183 jours par an coûtera 4.918 euros par jour à la société, ce qui est en baisse par rapport à 5.555 euros par jour demandés auparavant.

Nous espérons que, lors du marché prochain, une réelle mise en concurrence pourra être effectuée. Cependant, nous savons que cette situation n'est pas imputable à la Ville. C'est pourquoi nous resterons entièrement vigilants sur ce dossier et que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci aux deux interventions.

Pour présenter ce projet de délibération, quelques éléments d'information ou de réponses à vos interventions.

D'abord, sur le fond, nous assumons notre volonté que la grande roue soit présente plusieurs mois dans l'année place de la Concorde parce que nous considérons que, dorénavant, la grande roue fait partie de l'identité de Paris et participe de son attractivité. Elle est devenue un marqueur fort des fêtes de fin d'année. Je peux comprendre qu'il y ait des réserves d'ordre esthétique sur la grande roue. Considérez tout de même que la plupart des grandes villes d'Europe, et même du monde, ont une grande roue, souvent de manière pérenne et pendant la totalité de l'année, parfois, comme à Londres, dans des endroits très identitaires et très riches d'un point de vue patrimonial, et que les roues ne sont pas démontées dans l'année.

Ce n'est pas ce que nous avons choisi à Paris puisque nous proposons de maintenir la grande roue place de la Concorde pour une durée de six mois. Ce projet de délibération permet le renouvellement de la convention pour l'exploitation de cette roue sur l'esplanade de la Concorde pour une durée de six mois à partir de novembre 2016. J'ajoute qu'entre la fin de l'Euro et novembre 2016, la grande roue sera bien démontée pour être remontée, si vous votez ce projet de délibération.

Nous avons, pour la première fois, lancé un appel à projets. Ce n'est pas un appel d'offres, raison pour laquelle le projet de délibération ne reprend pas tout le formalisme d'un appel d'offres puisqu'il s'agit d'un appel à projets, et non d'un appel d'offres. Nous avons lancé un appel à projets. Il n'y a eu, malheureusement, qu'une seule candidature. Seule la société "Fêtes Loisirs" a déposé un dossier de candidature, mais la procédure a tout de même permis d'augmenter sensiblement la redevance demandée au prestataire puisqu'il est proposé que la redevance annuelle garantie soit de 900.000 euros pour la grande roue et les trois structures devant se situer au pied de celle-ci, ce qui, par ailleurs, nous permet de légaliser la totalité et donc, d'encadrer la totalité des bâtiments et des structures de vente situés au pied de celle-ci. L'exploitant versera à la Ville, par ailleurs, une part variable, ce qui n'existait pas dans l'exploitation des précédentes grandes roues des précédentes sessions. Quant à l'association des groupes politiques en amont, le dossier a été présenté en commission des élus le 7 avril 2016, avant publication de l'appel à projets. Le dossier a également fait l'objet d'une information en séance de mai sur les offres reçues.

Je ne développe pas sur les critères de l'offre et de redevance, si ce n'est pour dire que, bien évidemment, le critère principal d'attribution reposait sur le montant de la redevance fixée, qui est donc un minimum de 900.000 euros, ce à quoi s'ajoute la part variable en fonction du chiffre d'affaires sur proposition du candidat.

Les deux autres critères : intégration dans le site et pertinence des modalités d'exploitation pouvant faire la différence. Il s'agit d'une nouvelle progression importante de la redevance versée à la Ville de Paris, même si la durée d'exploitation est plus importante que les années précédentes. Cela dit, il faut prendre en compte qu'au fil des mois, ou au fil des événements, plus ou moins dramatiques d'ailleurs, la fréquentation peut fluctuer d'un mois sur l'autre.

Enfin, je rectifie quelques erreurs concernant les différences d'autorisations des A.B.F. puisque, concernant l'autorisation des A.B.F. manquante, il appartenait à l'exploitant de déposer auprès des autorités compétentes toutes

les demandes nécessaires à l'installation de sa roue. Vous avez eu la gentillesse de nous informer de l'identité des personnes compétentes. Il apparaît effectivement que le propriétaire de la grande roue n'a pas formalisé sa demande au-delà de la durée traditionnelle de trois mois, raison pour laquelle la Préfecture s'est plus qu'émue de cette absence d'autorisation de fait par les A.B.F., mais il n'y a pas eu un avis négatif des A.B.F. Il se trouve qu'il n'y avait pas eu d'avis du tout puisqu'il n'avait pas fait la demande.

Alerté par cette demande qu'il n'avait pas faite, non pas sur la totalité de la présence de la grande roue, mais sur la prolongation, cette demande a été faite et l'autorisation a été accordée par le Préfet de Région qui a indiqué au Secrétariat général de la Ville de Paris que cette question était dorénavant régularisée et que rien ne s'opposait au maintien de la roue jusqu'à mi-septembre prochain, période à laquelle elle sera démontée.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, FAE 173).

Je vous remercie.

## **2016 DLH 166 - Convention avec l'Association consistoriale israélite de Paris pour l'occupation d'un local communal 29, rue du Mesnil (16e) et fixation de la redevance annuelle.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 166.

Le projet de délibération DLH 166 est le suivant : convention avec l'Association consistoriale israélite de Paris pour l'occupation d'un local communal situé 29, rue du Mesnil à Paris, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais à saluer au nom du 16e arrondissement qui, à l'unanimité, a adopté au Conseil ce projet de délibération, la qualité du travail qui a abouti à régler une question qui nous préoccupe tous depuis plusieurs mois.

L'accueil d'un établissement culturel et culturel de l'Association consistoriale qui accueillera une bibliothèque et diverses manifestations dans les locaux abandonnés de la rue Saint-Didier, dans le 16e arrondissement. En effet, les normes qui s'imposent aux locaux abritant des marchés alimentaires ont mené à la fermeture de ce lieu depuis de longues années. Il ne pouvait pas rester indéfiniment abandonné par la Ville. Nous sommes heureux de cette perspective. Ce travail commun, qui a été longuement discuté par la Maire de Paris, et notamment Mme HIDALGO, la mairie du 16e arrondissement et son maire M. GOASGUEN, et le Consistoire national, est une réussite qui a été longuement attendue.

Les conditions qui sont prévues par le projet de délibération imposent des travaux et des aménagements du local. L'Association consistoriale a décidé d'y participer pleinement. L'architecture globale est maintenue et nous nous en félicitons. Le projet de réaménagement a obtenu toutes les autorisations. Les comités de quartier ont été consultés et ont approuvé cette initiative.

Nous nous félicitons que, pour une fois, ce travail collectif ait abouti à un vote unanime de la part des conseillers du 16e arrondissement, toutes tendances confondues, majorité et opposition.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Je vais parler bientôt autant que Danielle SIMONNET.

Madame la Maire, chers collègues, la mise à disposition de locaux au profit d'associations contribue à la démocratisation de la vie locale et permet à notre Ville de favoriser la participation des habitants aux missions



d'intérêt général. L'exercice d'une activité liée aux cultes est admis par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Si cela est légal, ce n'est pas forcément souhaitable. Les locaux qui seront utilisés auraient pu faire l'objet d'un projet plus ambitieux.

Par cette intervention, je souhaitais également attirer votre attention sur un point. Nous ne souhaitons pas que la Ville de Paris tombe dans un système de compensations permanentes où le culturel viendrait justifier le cultuel. En effet, alors que l'activité culturelle pourrait paraître en contradiction avec le principe selon lequel la République ne subventionne aucun culte, le projet de délibération introduit le culturel par l'installation d'une bibliothèque, comme pour se justifier d'elle-même.

Défendons une laïcité ambitieuse, exigeante et universelle. A Paris, aujourd'hui encore plus que par le passé, la laïcité a du sens face aux défis de notre société. Aussi, nous nous abstiendrons sur le projet de délibération présenté. Il en va du respect de la liberté des croyants, comme des non-croyants, et de la place de chacun en tant que citoyen, en tant que Parisien.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROS.

La parole est à Danielle SIMONNET pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je serai plus courte que cinq minutes puisque c'est toujours le même argumentaire qui valait tout à l'heure sur l'Institut des cultures d'Islam, qui valait aussi à un précédent Conseil pour l'association bouddhiste.

Je suis opposée à toute confusion entre cultuel et culturel, où le culturel justifie un moment donné le financement du cultuel. La loi de 1905 est très claire : les croyants doivent assumer.

Excusez-moi, mais il y a beaucoup de bruit. C'est très compliqué, Monsieur le Directeur adjoint du cabinet, s'il vous plaît.

J'estime que la loi de 1905, dans son application, est très claire : c'est aux croyants de financer par l'achat leur lieu de culte. J'ai bien compris, dans ce projet de délibération, qu'il s'agissait d'une période transitoire et qu'il y avait la volonté, pour l'Association consistoriale israélite de Paris, de pouvoir procéder à l'achat ultérieur de bâtiments pour pouvoir assumer à 100 % leur lieu de culte, mais je ne peux approuver ce projet de délibération, tout comme je n'ai pas approuvé le projet de délibération sur les bouddhistes ou sur l'Institut des cultures de l'Islam. Je ferai donc comme mon collègue, précédemment.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je ferai très bref, parce que ce projet de délibération et cette convention avec le Consistoire sont finalement très simples, à savoir que le Consistoire recherche de manière urgente des locaux depuis décembre dernier, pour abriter un lieu d'activité culturelle et cultuelle, mais je précise qu'il se trouve que le Consistoire cherche un lieu d'activité cultuel et culturel, mais qu'en aucun cas il ne s'agit d'un montage pour pouvoir en sous-main financer une activité de culte.

Il n'y aurait pas d'activité culturelle, le projet de délibération serait exactement le même, puisqu'en l'occurrence, les locaux vacants seront mis à disposition du Consistoire de manière provisoire pour y installer un lieu de culte et effectivement une bibliothèque, mais vous pouvez même oublier la bibliothèque puisque le loyer correspond exactement à la valeur du marché, validée par le Conseil du patrimoine. Il n'y a donc absolument aucun sujet de favoritisme du Consistoire dans cette affaire, même si pour le coup, nous sommes tout de même très satisfaits qu'il y ait un espace culturel ouvert dans ce projet du Consistoire. Et donc, je précise que ce montage est bien entendu conforme au principe de laïcité et à la loi de 1905.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2016, DLH 166).

## **Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conservatoires parisiens.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, et la parole est d'abord à Bruno JULLIARD pour présenter le vœu n° 125 bis, déposé par l'Exécutif et qui remplace le vœu n° 125 relatif aux conservatoires parisiens.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu assez long, mais mon intervention sera brève parce que j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter l'ambitieuse réforme des conservatoires parisiens, et plus globalement, d'ailleurs, de l'offre d'éducation musicale à Paris.

Les objectifs de cette réforme sont ambitieux, il s'agit d'abord de satisfaire la demande des familles en augmentant significativement l'offre d'enseignement musical à Paris, dans un souci de qualité, d'excellence et de faire profiter de cette politique élitiste d'éducation musicale au plus grand nombre, y compris aux enfants qui en sont aujourd'hui éloignés.

Et c'est le deuxième objectif, au-delà de la massification, c'est tout faire pour diversifier le profil des élèves accueillis au sein des conservatoires municipaux, notamment afin d'assurer un accès aux enfants les plus éloignés de cette offre culturelle et éducative.

Nous avons mené pendant plus d'un an de nombreuses réunions de concertation, et plus de 62 expérimentations qui nous ont permis de définir les trois axes de la réforme qui vous sont présentés aujourd'hui.

Le premier, la création de filières pédagogiques nouvelles dans les conservatoires, qui s'ajouteront aux cours existants, aux cours individuels qui ne sont en aucun cas remis en cause.

Le deuxième axe concerne la mise en place d'un parcours de sensibilisation musicale pour tous les enfants de C.P., c'est un plan d'éveil musical universel, qui je l'espère suscitera des vocations, des envies et donnera l'envie à des enfants de poursuivre cet apprentissage de la musique.

Et le troisième axe permettra de donner un débouché à l'ensemble de ces enfants, de ces vocations que nous aurons su susciter, avec la multiplication de partenariats, avec la création de places nouvelles dans les conservatoires, mais également dans les écoles associatives, dans les centres d'animation et nous renforcerons nos liens avec les centres de prévention, centres sociaux ou encore foyers ASE ou Espaces Jeunes.

Je conclus en disant que les moyens budgétaires et humains déployés pour l'application de cette réforme sont importants, et d'autant plus importants que nous déployons des moyens conséquents supplémentaires, alors même que nous sommes confrontés à des difficultés budgétaires que tout le monde connaît. C'est bien la démonstration que l'éducation artistique et culturelle est une priorité de notre mandature et que nous sommes prêts à y mettre beaucoup d'engagement, beaucoup d'enthousiasme, mais aussi beaucoup de moyens.

Je conclus en saluant tous ceux qui ont contribué à construire cette réforme, je pense à tous les groupes de la majorité, à l'ensemble des associations de parents d'élèves, aux professeurs, directrices et directeurs des conservatoires, à la DAC, mais aussi aux groupes de l'opposition présents dans les différents comités de pilotage qui ont su améliorer encore cette réforme et ces remerciements sont sincères pour tous.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Pour une explication de vote, Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - J'aurais besoin de deux minutes.

Je voulais dire que la polémique qui a suivi l'instauration du tirage au sort pour l'inscription aux cours de musique dans les conservatoires était finalement un signe avant-coureur d'une réforme qui devenait impérieuse, tant l'offre au sein de ces établissements spécialisés demeure en deçà de la demande, suscitant d'ailleurs souvent la colère et la frustration des parents. Et la fronde qui va s'installer aussi au sein du corps enseignant n'a fait que renforcer l'urgence d'une telle réforme.

Alors, en tant que groupe UDI-MODEM, nous avons participé à la mise en place du comité de pilotage et c'est vrai que nous avons toujours milité pour les conditions de la réussite d'une réforme qui ne soit pas que cosmétique, avec cinq conditions incontournables. Je vais les citer rapidement parce que c'est très important et c'est vraiment une décision symbolique et au-delà.

D'une part, la démocratisation urgente de l'accès à l'enseignement artistique qui ne doit pas être confiné à une élite mais élargi au plus grand nombre. C'est vrai que nous accueillons avec beaucoup d'intérêt la possibilité que tous les enfants de C.P. puissent avoir des enseignements d'éveil musical.

Deuxièmement, la mise à plat de toute l'offre artistique et musicale, publique et privée, pour la rendre lisible dans un partenariat ambitieux, cette mise à plat devant passer par des moyens supplémentaires et non pas par des redéploiements, tant le retard était grand.

Troisièmement, la mise en place d'un plan d'investissement ambitieux et soutenable qui allie construction, extension et rénovation.

Quatrièmement, la reconnaissance de l'autorité supérieure des enseignants en matière de pédagogie et du primat qui leur est laissé pour conduire une pédagogie adaptée au rythme de chaque enfant, je le rappelle, pouvant privilégier des cours individuels, des cours semi-collectifs et des cours collectifs.

Puis c'est l'effectivité de la réforme avec le comité de pilotage qui va être mis en place au niveau de chaque arrondissement.

Sur ces cinq points, nous avons été entendus et la proposition de l'Exécutif reprend ces revendications. C'est pourquoi nous voterons cette réforme mais nous ne baissons pas la garde, nous maintiendrons une vigilance accrue pour que le suivi de cette réforme, chaque année, permette d'évaluer les nouvelles demandes nées de l'éveil musical et de satisfaire au mieux l'intérêt des enfants.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Mme Nathalie MAQUOI pour une autre explication de vote.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, je souhaite mettre en valeur quelques points de la réforme, qui nous semblent essentiels.

Tout d'abord, insister sur l'ambition de la réforme : construire un service public suffisamment important pour offrir d'ici la fin de la mandature un enseignement musical adapté à tous les Parisiens.

Ambition aussi parce que vous avez souhaité, Monsieur JULLIARD, assurer que ces parcours musicaux soient exigeants, de qualité, renouvelés, avec les propositions des nouvelles filières.

Ambition enfin, car la réforme affichée ici se donne les moyens de diversifier le public qui fréquente aujourd'hui les conservatoires.

Le groupe Socialiste et Apparentés souhaite souligner la méthode qui a prévalu à l'élaboration de cette réforme. Tout d'abord, le fait que vous ayez mis en avant le fond pédagogique de la réforme confié aux enseignants et professionnels. Saluons ici le travail très important réalisé par les directeurs et directrices, les enseignants, la DAC, pour élaborer les nouvelles filières, des expérimentations pertinentes à chaque territoire et qui s'inscrivent dans l'esprit de la réforme : faire découvrir la musique aux jeunes Parisiens, leur donner le goût de poursuivre dans une offre de qualité.

Ensuite, cette réforme a été élaborée en associant à l'échelle des arrondissements et à l'échelle parisienne. Cela n'est pas gage d'une unanimité, quoique quand j'entends Mme Fadila MÉHAL et ses cinq points, je me dis que l'on y est presque, mais de réflexions et d'objectifs partagés.

Enfin, les moyens déployés pour la mise en place de la réforme sont justifiés quand on voit son ampleur et son ambition.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT.**- La Ville de Paris mène depuis 2001 une politique de soutien à un enseignement musical de qualité pour le plus grand nombre de nos enfants. La demande des familles parisiennes pour des activités musicales, notamment au conservatoire, est très importante, ce qui a posé par le passé un certain nombre de problèmes quant à un accès équitable à ces structures.

Une concertation a été menée durant plusieurs mois et nous pensons que le résultat est à la hauteur de cette ambition. Nous souhaitons plus particulièrement, le groupe RGCI, souligner une des mesures annoncées. Notre groupe avait déposé en décembre 2015 un vœu relatif à la création d'un label équivalent au conservatoire, afin de favoriser l'ouverture des conservatoires en partenariat extérieur. Nous nous félicitons que notre demande ait reçu une réponse positive et très concrète.

Ainsi, le vœu de l'Exécutif entérine la décision de mettre en place des conventionnements ou labellisations de partenariat entre les conservatoires, les centres "Paris Anim" et les écoles de musique subventionnées par la Ville de Paris. Cela permettra à l'offre d'enseignement musical à Paris d'être plus lisible et complémentaire.

Notre groupe votera avec enthousiasme le vœu de l'Exécutif.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, après quatre copies et de nombreuses discussions, nous aboutissons sur ce vœu et je regrette de n'avoir que deux petites minutes pour m'exprimer sur ce sujet passionnant.

Vous le savez, nous avons de nombreux doutes, non pas sur les objectifs de démocratisation que nous partageons, mais sur les moyens pour leur mise en œuvre qui passaient selon nous d'abord par la création de places supplémentaires sans laquelle toute réforme n'aurait eu aucun sens. Nous étions aussi inquiets de la qualité des enseignements proposés, démocratisation ne devant pas rimer avec nivellement par le bas.

Nous partageons au final à la fois les considérants et les attendus de ce vœu. La création du parcours de sensibilisation musicale pour les C.P., le développement de filières comme la filière voix ou les pratiques collectives est positif, surtout qu'il ne se fait pas au détriment des filières existantes qui devraient, si j'ai bien compris, être aussi renforcées.

Nécessairement, une réforme avec de telles ambitions doit se donner les moyens budgétaires correspondants et ils sont là comme on le voit avec le nombre de postes créés au niveau de l'accueil des conservatoires et surtout avec la presque centaine d'équivalents temps plein d'ici à 2020, à la fois pour les parcours de sensibilisation et l'enseignement musical.

Nous sommes satisfaits de cet effort inédit qui devra se poursuivre dans les mandatures suivantes, tant nous avons à rattraper. Le vœu précise que la réforme se fera en poursuivant la concertation, à la fois au niveau du Conseil de Paris et au niveau local, cela nous rassure et nous permettra de suivre avec régularité et vigilance sa mise en œuvre, d'autant qu'il reste encore de nombreuses questions comme par exemple le tour des partenariats avec les autres acteurs de l'enseignement musical.

3.800 places dont 2.800 au conservatoire sur 4 ans, il faudrait être fou pour ne pas apprécier l'avancée que cela représente. Tout cela va dans le bon sens et pourrait permettre de sortir des inscriptions par tirage au sort.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2016, V. 227).

## **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "Keith Haring" à une voie du 13e arrondissement.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 126 est relatif à la dénomination "Keith Haring" à une voie du 13e arrondissement.

La parole est à Jérôme COUMET pour 2 minutes.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - J'espère qu'il s'agira d'un sujet plus consensuel, puisque j'ai le plaisir de soumettre à notre Assemblée une proposition de dénomination, qui je l'espère sera unanimement soutenue.

En effet, il s'agit de proposer le nom de Keith Haring pour une place aujourd'hui sans nom située dans les nouveaux quartiers du 13e arrondissement. Keith Haring était évidemment un grand artiste, dont les liens avec la France étaient profonds et étroits, et bien avant l'exposition rétrospective organisée en 2013 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris et au "104", exposition qui a marqué les esprits, son travail fut reconnu très tôt par la France. Il fut notamment exposé dans le même musée, dès 1984, lors d'une exposition sur la figuration libre.

Nous pensons également à la mobilisation des artistes français et des mécènes, petits et grands, qui se sont cotisés pour rénover sa fresque à l'hôpital Necker.

Il était aussi un artiste engagé, engagé contre le racisme, engagé contre la ségrégation et l'oppression, engagé contre la destruction de l'environnement, engagé pour la défense des droits des enfants, victimes trop souvent de violences, et engagé enfin pour l'affirmation des droits des homosexuels.

Il a créé notamment, en 1989, une fondation qui porte son nom, chargée de venir en aide aux enfants et de soutenir aussi les organisations qui luttent contre le Sida.

Pour toutes ces raisons, et dans un contexte particulier, juste après la terrible tuerie d'Orlando, nous pensons qu'il serait juste et utile d'honorer Keith Haring, non loin de la place Jean-Michel Basquiat, tous deux ayant été les acteurs les plus importants de la figuration libre, le mouvement "bad painting" et disons-le aussi, Keith Haring, l'un des précurseurs du "street art" aurait toute sa place dans le 13e arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

Il nous reste peu de vœux, un peu de silence pour nos orateurs.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Un grand merci à Jérôme COUMET pour la présentation de ce vœu. C'est une excellente initiative que d'honorer et d'attribuer la dénomination "Keith Haring" à une voie du 13e arrondissement pour cette figure emblématique des années 1980.

Vous êtes revenus sur son parcours, un immense artiste à la carrière elle-même assez courte et pour autant une reconnaissance de son travail qui est mondialement connu et reconnu. Au-delà de ses qualités artistiques, c'est par ailleurs un artiste engagé au travers de son œuvre contre le racisme et la ségrégation, ou encore pour les droits des homosexuels.

Cet artiste, qui utilisait la ville comme support de sa créativité, a investi l'espace public avec des créations ludiques à la très forte symbolique. Vous l'avez dit, Keith Haring a montré son attachement pour notre Capitale, notamment en lui léguant son fameux tryptique de l'hôpital Necker, qui représente le bébé rayonnant. Beaucoup de Parisiens ont eu la chance de découvrir pour les plus jeunes, ou redécouvrir pour d'autres Keith Haring lors de la magnifique exposition du Musée d'art moderne de la Ville de Paris et du "104", qui de l'avis des connaisseurs a été l'une des plus belles rétrospectives pour ce grand artiste.

Il n'y a pas de meilleur arrondissement que le 13e arrondissement, qui grâce à votre implication, Monsieur le Maire, est devenu un haut lieu du "street art" à Paris mais pas uniquement. Avis très très favorable pour ce vœu.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 228).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un espace de vie au Carreau du Temple.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 127 relatif à la création d'un espace de vie au Carreau du Temple.

La parole est à Marie-Laure HAREL pour 2 minutes.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci, Madame la Maire.

Je le rappelle, le Carreau du Temple est d'après ses statuts, un équipement de proximité dédié au sport et à la culture. Sa vocation est d'être quotidiennement accessible aux Parisiens, c'est un lieu dédié aux Parisiens.

Or, cet endroit ne leur est pas accessible tous les jours, puisque la halle, et je parle bien de la halle, l'endroit le plus précieux du Carreau, est seulement ouverte au public 115 jours par an, soit moins d'un jour sur trois, et parmi les jours où cette halle est ouverte, l'accès se trouve être en plus payant.

Ce que je propose - c'est une idée finalement très généreuse, populaire et sociale, une idée de gauche, quoi ! - , c'est de créer un lieu de vie quotidiennement accessible aux Parisiens dans la halle du Carreau du Temple, où ils pourraient lire, échanger et se divertir. Alors, je connais les arguments de M. AIDENBAUM, qui va me dire que le Carreau du Temple est quotidiennement accessible aux Parisiens, mais ce n'est pas le cas de tout le Carreau. C'est le cas des sous-sols, et en plus, c'est payant, puisqu'il faut passer par des associations, avoir des activités dans des associations.

Donc bon, Monsieur AIDENBAUM, malgré toute l'affection que j'ai pour vous et que je vous témoigne au Conseil d'arrondissement à chaque fois, là, pour le coup, cette fois-ci, je ne comprends pas pourquoi vous ne soutenez pas mon vœu, et j'ai comme l'impression que vous ne le soutenez pas simplement parce qu'il est proposé par une élue républicaine, puisque vous conviendrez qu'il pourrait avoir été proposé par un élu de gauche. Alors, j'ai l'espoir, puisque vous dites que je change souvent d'avis entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, que vous aussi, vous allez changer d'avis - vous avez voté contre au Conseil d'arrondissement - et qu'aujourd'hui, vous allez me soutenir.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est, non pas à Pierre AIDENBAUM, mais à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, même si Pierre AIDENBAUM pourra compléter s'il le souhaite. Ce vœu me permet d'abord de saluer le travail des deux nouvelles codirectrices, Sandrina MARTINS et Lucie MARINIER, qui font un excellent travail à la direction de cet établissement. Et je crois pouvoir le dire sous le contrôle du maire du 3e arrondissement.

Vous demandez qu'un espace de vie quotidien pour les habitants du quartier soit ouvert au sein de la grande halle et qu'il soit équipé par la mairie. Je rappelle, comme l'aurait fait effectivement sans doute le maire du 3e arrondissement, que cette ouverture quotidienne aux habitants du Carreau du Temple est déjà en vigueur, parce qu'en effet, le sous-sol du Carreau du Temple est quotidiennement consacré à l'accueil des scolaires de l'arrondissement, et plus de 90 créneaux sportifs et culturels réguliers sont attribués à 51 associations tous les jours.

Quant à la grande halle, son fonctionnement suppose une logistique qui ne permet pas de délimiter une zone à accès quotidien, même sur un espace réduit. Il faut rappeler que la grande halle accueille toute l'année plus de 40 événements culturels, sportifs ou événementiels, qui sont pour la très grande majorité ouverts au public, et le Carreau y propose d'ailleurs de nombreuses animations gratuites.

Outre cette programmation existante et l'incompatibilité avec le fonctionnement du Carreau, par ailleurs, se poseraient des questions et des problèmes de sécurité particulièrement complexes. Je suis cependant heureux de pouvoir vous garantir que les événements strictement privés ne dépasseront pas 15 % en 2016, au vu de la programmation, et c'est une excellente chose.

Et enfin, vous citez le chiffre de 115 jours d'ouverture, mais en enlevant les jours de montage, de démontage ainsi que de fermeture lors des vacances, la grande halle du Carreau est utilisée près de 300 jours par an en réalité, soit bien plus que ne l'imposent les obligations de la DSP.

Enfin, je souhaite vous informer qu'une réflexion est actuellement menée suite à la reprise en interne de l'espace-bar, l'ancien "Jules", si ma mémoire est bonne, pour y créer un espace ouvert à tous dans une ambiance conviviale, et en particulier pour les habitants du quartier. Et vous en verrez dès la rentrée les résultats. Bref, pour l'ensemble de ces raisons, ce sera un avis défavorable à votre vœu.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Monsieur le Maire du 3e.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Oui, écoutez, je n'ai pas grand-chose à ajouter à la réponse de Bruno JULLIARD, peut-être pour dire à Mme HAREL - d'abord, je la remercie pour l'affection qu'elle me porte - deux choses : premièrement, tout ce que vous avez dit dans votre intervention, et toutes les demandes que vous avez faites, si vous participiez au conseil d'administration du Carreau du Temple, dont vous faites partie, dont vous avez l'honneur de faire partie, vous les auriez déjà eues ; premièrement.

Deuxièmement, nous avons institué un comité consultatif de suivi du Carreau du Temple qui se réunit deux fois par an, avec des conseils de quartier, des associations, etc., etc., où également toutes ces informations vous ont été données. Malheureusement, vous n'êtes pas venue. Par contre, vous êtes venue au Conseil d'arrondissement, où nous avons fait un C.I.C.A. spécial sur le Carreau du Temple, où tous les éléments que vient de vous donner Bruno JULLIARD, plus d'autres, que je pourrais vous donner, mais je ne veux pas allonger cette séance, vous ont été donnés lors d'un C.I.C.A. Vous êtes même intervenue lors du C.I.C.A. Donc voilà, une fois de plus, merci pour votre affection, mais si vous étiez plus présente à ces différentes réunions, cela vous éviterait de poser ces questions au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Après toutes ces considérations, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DAC 480 - Subvention (5.000 euros) au Centre de recherche et de création Elsa Triolet-Aragon (Saint-Arnoult-en-Yvelines).**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 480 relatif à une subvention au Centre de recherche et de création Elsa Triolet-Aragon, et l'amendement technique n° 128 qui s'y rapporte.

La parole est, pour trois minutes, à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, un petit rappel préalable : je rappelle que ce Centre de recherche et de création est un lieu de culture et de mémoire qui entretient un lien historique avec Paris à travers le lieu de naissance, de vie et d'inspiration artistique du groupe Triolet-Aragon. Il y avait une subvention initiale de 5.000 euros, qui concrètement était dévolue à l'organisation d'un cycle de conférences-débats, lectures et projections dans le cadre des commémorations de la grande guerre 14-18, le fil conducteur étant le monde réel écrit par Aragon et dépeignant la France de la fin du XIXe et de la première moitié du 20e arrondissement.

Il est proposé un amendement de l'Exécutif. Voilà les raisons pour lesquelles il est proposé cet amendement. En effet, l'amendement consiste à verser une subvention exceptionnelle de 10.000 euros, s'ajoutant aux 5.000 afin d'aider le centre à faire face aux dégâts matériels importants subis lors de la crue et des inondations de début juin. Un mètre d'eau a en effet envahi les appartements historiques du couple et endommagé les archives personnelles de la première et de la seconde guerre mondiale, ainsi que les œuvres d'art qui étaient exposées dans ce centre.

Le centre a lancé un appel aux dons pour faire face à ce préjudice d'une grande ampleur. L'Etat a été également sollicité et une demande de soutien a été faite à la Ville de Paris afin que soit restauré ce lieu de mémoire et de culture.

Les 10.000 euros supplémentaires seront donc répartis ainsi : 5.000 euros au titre de la mémoire, pris sur la délégation de la mémoire, 5.000 euros supplémentaires au titre de la culture. Et je remercie Bruno JULLIARD.

Ainsi amendé, le projet de délibération propose donc une subvention de 15.000 euros, dont 10.000 euros sur le compte de provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire et 5.000 euros sur le compte de provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Je vous remercie, chers collègues.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 128, avec un avis évidemment favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 480 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2016, DAC 480).

### **2016 DAC 483 - Subvention (3.000 euros) à l'association "Institut U.G.I.C.T C.G.T. d'histoire sociale" (93516 Montreuil).**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous avons encore un projet de délibération et un vœu à examiner.

Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 483 relatif à une subvention à l'association "Institut d'histoire sociale".

Et je donne la parole à Didier GUILLOT pour cinq minutes.

**M. Didier GUILLOT**. - Madame le Maire, mes chers collègues, René Lefort était membre du Secrétariat confédéral de l'U.G.I.C.T.-C.G.T. de 1969 à 1971. Sans vouloir enlever quoi que ce soit à cet homme qui a certainement marqué l'histoire de la C.G.T., notre groupe souhaite vous faire part de son interrogation. En effet, pour la deuxième année consécutive, vous présentez un projet de délibération pour accorder une subvention de 3.000 euros à l'U.G.I.C.T.-C.G.T. afin de numériser les archives de M. Lefort, habitant du 12e arrondissement. Ce projet de délibération est en tout point identique à celui que nous avons voté l'année dernière.

La collecte de toute information en provenance de la vie syndicale peut justifier que notre collectivité accorde une subvention à l'Institut d'histoire sociale créé par la C.G.T. Mais nous nous interrogeons : pourquoi cette nouvelle subvention pour intégrer des archives du même homme ? La numérisation a-t-elle été un échec l'année dernière ? Les archives sont-elles conséquentes à ce point pour justifier cette deuxième subvention ?

En l'absence d'informations sur ce point, nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.



Monsieur, je vous remercie pour cette intervention, car elle va me permettre d'aborder l'un des aspects de ma délégation, c'est-à-dire la question de la conservation et de la gestion des archives historiques de toutes sortes, et plus essentiellement encore de l'accessibilité de ces archives aux chercheurs et au grand public.

Le travail de mémoire que la Maire de Paris m'a confié est un travail - vous le savez - de fond et de minutie et, évidemment, toutes les conférences, cérémonies que nous organisons et auxquelles nous participons, sont l'aboutissement d'un travail important en amont de recherche historique à partir d'archives qui ont pu être préservées, valorisées, diffusées. C'est bien à cette fin que nous subventionnons beaucoup d'associations, instituts, fondations qui portent cet objectif dans leurs domaines respectifs : de la Fondation de la résistance au Centre d'étude sur les camps d'internement du Loiret, en passant par la Fondation Charles-de-Gaulle, l'association "Génériques" sur l'histoire de l'immigration, etc. Je ne vais pas faire la liste ici, ce serait trop long.

C'est précisément cet objectif qui motive la subvention par laquelle vous intervenez aujourd'hui dans le domaine de l'histoire sociale cette fois-ci. Cet objectif de collecte et de traitement de l'information est d'ailleurs inscrit à l'article 2 des statuts de l'association.

Collecter, numériser les archives, rendre accessibles les documents ont un coût et l'association et son conseil scientifique, qui réunit des universitaires, des experts, des techniciens l'ont évalué à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Il a alors été proposé de participer à ce financement sur trois ans, soit 3.000 euros en 2015, 3.000 euros en 2016 et 3.000 en 2017, en complément d'autres recettes de fonctionnement, notamment les cotisations d'adhésion à l'Institut.

Ce découpage nous permet de faire un point d'étape chaque année sur l'avancement des travaux. Ainsi votre intervention et votre question sur le bilan de la subvention de l'année précédente est on ne peut plus légitime, et je voudrais vous rassurer car ce projet avance bien. En un an, l'association a pu faire appel à une société spécialisée "Gamma" et a pu faire numériser la collection "Cadres Infos", l'une des publications de l'Institut. Ensuite, elle a commencé le travail important de numérisation autour des archives de militants et d'anciens dirigeants. Une base de données sera prochainement mise en place par la société prestataire afin de faciliter la recherche et de rendre plus accessibles ces documents numérisés. Par exemple, ces documents seront indexés sur un thésaurus, c'est-à-dire une liste de mots-clés permettant de retrouver facilement un document.

En parallèle, je souligne que l'Institut est également actif dans l'organisation d'expositions, de conférences et de débats autour de sujets d'histoire sociale propres aux ingénieurs cadres et techniciens à partir de ces fonds d'archives conservés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Soyez-en assurés, nous suivons l'évolution de ce projet de très près, comme tous les autres projets de conservation d'archives de toutes sortes, et nous aurons bien évidemment l'occasion de revenir vers vous, quand vous le voulez et quand vous le souhaitez.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 483.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 483).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la plaque commémorative en hommage au COMAC.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 129 relatif à la plaque commémorative en hommage au COMAC.

La parole, pour deux minutes, est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Depuis 2013 notre Assemblée a adopté deux vœux et une délibération visant à poser une plaque sur l'immeuble ayant abrité le COMAC pendant l'occupation nazie. Malgré cela, aucune plaque n'a été apposée.

Il nous est dit maintenant que les historiens ne seraient pas d'accord avec le texte de la plaque, tel qu'il a pourtant été voté par notre Assemblée. Or, il semble que derrière les historiens, il y a en réalité essentiellement une personne dont la divergence porterait sur la phrase suivante prévue sur la plaque : "Ses chefs ont décidé et ont déclenché l'insurrection parisienne". La question qui se pose est assez simple : le COMAC a-t-il, oui ou non, déclenché l'insurrection ?

En cette période particulièrement difficile que nous connaissons actuellement, force est de reconnaître que les Parisiennes et Parisiens savent s'unir quand l'essentiel est en jeu. Ainsi, en avril 1944, les Parisiennes et Parisiens n'attendent pas l'arrivée des forces alliées pour se libérer de l'occupant nazi. Il faut pour comprendre rappeler que les représentants du Gouvernement provisoire avaient décidé d'une trêve sans en prévenir tous les membres du CMR, c'est-à-dire le COMAC et l'état-major des F.F.I.

Lors de la réunion qui entend les différents protagonistes, le 21 août 1944, au 8, avenue du parc Montsouris, la trêve est définitivement repoussée malgré les alliés qui auraient aimé être les seuls libérateurs de Paris. Or, l'historienne qui conteste le texte de la plaque a écrit un livre dans lequel elle dit qu'effectivement Paris ne s'est pas libéré mais a été libéré par Philippe Leclerc, le héros de son livre.

Je comprends que certains, en dehors de cet hémicycle, aient envie de réécrire l'histoire pour la rendre plus conforme à leur vision, mais faut-il leur donner raison en travestissant la réalité ? C'est pourquoi nous souhaitons que cessent les attermoissements et que la délibération votée en février 2015 soit suivie d'effet sans plus attendre.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Monsieur CONTASSOT, je vais vous le dire très franchement, votre vœu, dans sa formulation et dans son écriture est absolument inacceptable, blessant et insultant. Vous demandez à ce qu'un "travail sur la mémoire du Conseil de Paris soit fait afin que ses décisions ne tombent pas dans l'oubli". Je lis vos paroles. Vous insinuez que je ne mettrai pas toutes les décisions en route du Conseil de Paris, alors que je mets un point d'honneur à ce que les dossiers issus des vœux et des délibérations votés par ce Conseil soient instruits le plus souvent possible.

Non, Monsieur CONTASSOT, les décisions du Conseil de Paris en ce qui concerne le travail de mémoire ne tombent pas dans l'oubli. En témoignent les tableaux de suivi des vœux que j'ai distribués en 2e Commission la semaine dernière : tous les vœux ont été réalisés ou sont en cours d'instruction par nos services.

De plus, vous avez écrit dans un premier vœu qui est resté très longtemps sur ODS. Vous m'avez accusée de phobie mémorielle, de volonté de ne pas faire et je-ne-sais-trop encore... et d'amnésie, et de révisionnisme aussi tant qu'on y est.

Si seulement vous aviez jeté un œil à mon travail, vous auriez constaté que je ne suis pas frappée d'amnésie concernant le vote de ce Conseil d'apposer une plaque en hommage au COMAC. Vous nous auriez épargné un débat inutile car je vous ai déjà dit ici même plusieurs fois que je partageais votre point de vue sur la nécessité de rendre hommage et de faire connaître l'action du COMAC pendant la Libération de Paris. Là encore en témoignent, par exemple, une conférence à l'auditorium en 2014 et une stèle à la mémoire de Maurice Kriegel-Valrimont inaugurée en juin 2015 dans le square qui de surcroît porte son nom. Et deux autres dossiers de plaques commémoratives concernant Pierre Villon et Jean de Vogüé, les deux autres chefs du COMAC sont en instruction actuellement à la DAC.

Mais puisque vous persistez, je vais vous répéter ce que je vous ai déjà dit dans d'autres Conseil de Paris, et en réponse écrite que vous avez reçu ces jours-ci. Si cette plaque n'a pas encore vu le jour, c'est que le texte arrêté pose problème, pas à moi, Catherine VIEU-CHARIER mais aux historiens qui contestent le fait que le COMAC et ses responsables auraient été les décideurs et les déclencheurs de l'insurrection parisienne, comme l'affirme à l'inverse le texte proposé dans le projet de délibération, et a fortiori le 21 août alors que les historiens font débiter l'insurrection le 18 août 1944.

Comme je ne suis pas historienne et que vous n'êtes pas historien non plus, Monsieur CONTASSOT, il ne nous appartient pas de trancher à la place des historiens sur cette question. En revanche, il nous appartient tous ici de nous assurer que le texte fasse consensus entre les familles et les historiens, et qu'il soit scientifiquement irréfutable, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Donc si la délibération de février 2015 reste sans effet à ce jour, ce n'est pas parce que j'y mets de la mauvaise volonté, comme votre vœu le sous-entend, ce n'est pas parce que je fais de la phobie mémorielle, ce n'est pas parce que je suis amnésique ou frappée de la maladie d'Alzheimer, c'est tout simplement parce que je fais mon travail et que je suis restée à la place qui est la mienne.

Alors je vous demanderai, Monsieur CONTASSOT, de retirer ce vœu, s'il vous plaît.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Est-ce que Monsieur CONTASSOT, vous retirez votre vœu ? Très rapidement.

**M. Yves CONTASSOT**. - Non, on ne va pas retirer ce vœu pour plusieurs raisons. D'abord parce que je n'ai jamais dit que l'insurrection avait démarré le 21 août. Il faut écouter ce que je dis, j'ai dit qu'il y a eu une réunion le 21 août pour savoir si la trêve était respectée ou pas. Cela n'a rien à voir. Vous voyez que c'est vous qui réécrivez ce que je viens de dire.

Mettons-nous d'accord effectivement. Le COMAC a joué un rôle essentiel. Il n'a pas été le seul, je suis bien d'accord mais quand j'entends dire que c'étaient les communistes parce qu'il y avait Kriegel-Valrimont. Il était dans le COMAC, il était un des trois chefs, un des trois V. Donc il n'y a pas de désaccord.

Ce que je récusé effectivement, et ce n'est pas vous qui êtes en cause, c'est l'ensemble du processus qui pose problème un an et demi après de n'avoir aucune information et de découvrir par hasard...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, on ne va pas refaire toute la discussion.

**M. Yves CONTASSOT**. - ... parce qu'on pose une question écrite, qu'il y a une difficulté. Effectivement, c'est un souci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je note donc qu'il n'y a pas de retrait du vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 129 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - C'était donc le dernier vœu que nous examinions ce soir. Reprise des travaux demain 9 heures.

La séance est suspendue.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 4 juillet 2016 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mardi 5 juillet 2016 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Bienvenue à tous les noctambules qui n'ont pas dormi de la nuit pour être là pour ce Conseil de Paris.

## **2016 SG 22 - Communication de la Maire de Paris relative à la politique parisienne pour la vie nocturne.**

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne de communication sur les alcoolisations ponctuelles.**

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'extension des équipements d'accueil petite enfance en horaires élargis.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux horaires de circulation du métro.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'extension des horaires d'ouverture des mairies d'arrondissement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous reprenons donc nos travaux avec comme sujet la politique parisienne pour la vie nocturne. Il s'agit de la communication SG 22. Bien sûr, avant de donner la parole aux orateurs, qui pour certains ne sont pas encore là, mais au moins Frédéric HOCQUARD est là, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, les massacres de Paris en 2015, d'Orlando tout récemment nous ont rappelé de la plus douloureuse des manières que si la vie nocturne est un enjeu social et économique, elle est aussi un enjeu éminemment politique. En la défendant, en la promouvant, ce sont les valeurs fondamentales de la société parisienne que nous réaffirmons face à tous ceux qui les détestent et qui voudraient les voir remises en cause.

L'ouverture, le cosmopolitisme, la tolérance et l'échange ont toujours eu libre cours dans notre ville à la nuit tombée. Renoncer à cette liberté, c'est renoncer à notre liberté. Il nous revient donc aujourd'hui d'encourager, de sécuriser, de soutenir toutes celles et ceux qui ouvrent à tous, avec les portes de la nuit, les portes du possible.

Il nous revient d'offrir à chacun de vivre ce cadeau qu'est la nuit. Il nous revient de permettre à chacun, pour reprendre les mots de Léon-Paul Fargue, dans son ouvrage intitulé "Le piéton de Paris", "de boire le lait divin que versent les nuits blanches", mon cher Christophe GIRARD, initiateur de ces "Nuits Blanches".

Déterminés à soutenir encore plus fortement nos lieux tiers, nos espaces de rencontres, nous engageons cette année près de 12 millions d'euros pour mener une politique pour la vie nocturne ambitieuse, en lien avec tous les acteurs du secteur, les associations de riverains et bien sûr tous les Parisiens.

La nuit est évidemment pour beaucoup un temps de repos. Je ne doute pas qu'elle l'a été pour vous cette nuit ! C'est aussi un temps de travail pour certains. A Paris, plus de 600.000 emplois sont concernés. C'est enfin aussi un temps social différent, centré sur le partage, les rencontres, la culture, un temps qui participe de l'identité parisienne. Tour à tour, chacun d'entre nous, connaît ces trois nuits. Les opposer les unes aux autres serait vain. Notre défi ensemble, c'est d'en définir les principes de cohabitation.

La vie parisienne est aujourd'hui riche et intense. Notre ville compte plus de 800 établissements ayant une autorisation de nuit et plus de 4.000 terrasses ouvertes le soir. Nous soutenons bien sûr cette dynamique en encourageant la création de nouveaux espaces nocturnes, notamment dans le cadre de l'appel à idées pour 25 pavillons parisiens qui a été lancé et que suit Julien BARGETON, et l'appel à projets "Inventons la métropole".

Depuis 2001, nous avons multiplié les initiatives nocturnes avec "Nuit Blanche", la "Nuit des débats", la "Nuit de l'accessibilité" ou encore la "Nuit des musées". Nous soutenons de nombreuses initiatives privées originales qui viennent diversifier les activités nocturnes comme "Paris à la belle étoile" ou la "Nuit de la littérature". L'extension des horaires des services et des espaces publics a permis aussi d'adapter l'offre d'activité au rythme de vie des Parisiens.

Depuis deux ans, nous avons ainsi étendu les horaires d'ouverture de 44 équipements sportifs et augmenté le nombre de nocturnes dans les piscines parisiennes. Plusieurs ludothèques proposent aussi aux adolescents des ouvertures jusqu'à 22 heures plusieurs soirs dans l'année. Depuis cette année, la plupart des grands parcs et jardins parisiens sont ouverts la nuit 7 jours sur 7 pendant l'été. L'amélioration de l'offre de transports nocturnes et sa visibilité constituent également un axe de travail très important.

Nous avons déjà œuvré à l'extension des horaires du métro le week-end, au renforcement du réseau Noctilien, à la mise en place de dispositifs spécifiques, comme lors de "Nuit Blanche", à l'adaptation des taxis parisiens, à l'accompagnement des offres de transports alternatifs. Notre ville accuse un retard préjudiciable sur la question des transports en commun nocturnes et nous réclamons aujourd'hui, auprès de la Région Ile-de-France et du S.T.I.F. et de la R.A.T.P., une amélioration de la carte des Noctiliens ainsi qu'une ouverture plus tardive de certaines lignes de métro. Nous pensons bien sûr notamment aux lignes automatisées.

Nous pensons que la concertation et la participation citoyennes doivent être au cœur de notre projet. C'est dans cette perspective que nous avons installé le premier Conseil parisien de la nuit, avec Frédéric HOCQUARD que je veux ici remercier pour le travail qu'il conduit. Ce Conseil de la nuit - je crois, reconnu de tous - est constitué de

400 acteurs issus d'institutions, d'organismes spécialisés, d'associations, de syndicats, d'organisations professionnelles et d'entreprises. Cette nouvelle instance a pour mission d'accompagner le développement des activités nocturnes, tout en maintenant un juste équilibre entre les intérêts de chacun. Nous avons également validé lors de la dernière Assemblée plénière du Conseil de la Nuit, un manifeste de la vie nocturne dans lequel la Ville s'engage et invite les acteurs de la nuit et les citoyens à se mobiliser pour une politique ambitieuse de la nuit.

Je souhaite, bien sûr, que les Parisiens soient associés à cette démarche. Nous organisons, dans ce but, à l'automne, la désignation d'un comité des usagers par tirage au sort. Parce que la nuit doit être accessible à tous, nous œuvrons également à renforcer l'accessibilité des établissements nocturnes aux personnes en situation de handicap. Et parce que l'exclusion sociale sévit aussi la nuit, nous intervenons pour mettre à l'abri les publics vulnérables, notamment les femmes et les mineurs isolés.

Dans une ville dense et mixte - Paris étant la deuxième ville la plus dense au monde après Séoul - offrir une nuit respectueuse implique de multiplier les dispositifs de médiation. Près de 150.000 euros sont dédiés chaque année au soutien et au développement de dispositifs de prévention ou de médiation, tels que "Fêtez Clairs", "Les Pierrots de la Nuit" ou le collectif Culture Bar-Bars, "Les Pierrots de la Nuit" que nous devons à Mao PENINO qui, à l'époque, s'occupait de ce sujet-là.

Cette année, pour la première fois, la Ville de Paris organisera des campagnes de sensibilisation des noctambules dans certains quartiers festifs. Afin de mieux prévenir, de sanctionner les actes d'incivilité, la Brigade centrale de lutte contre les incivilités, chère Colombe BROSSEL, rassemblera près de 320 agents capables d'intervenir sur l'espace public la nuit. Des agents de la DPE, des agents de la DEVE viendront également renforcer les effectifs de la DPP. Des formations croisées entre intervenants de la collectivité, de la Préfecture de police et des associations sont organisées à partir de cette année afin de construire une culture commune d'intervention sur l'ensemble du territoire.

Nous avons aussi constitué un réseau des élus référents nuit présents dans les 20 arrondissements - mais, à cette heure-ci, ils dorment -, auquel s'ajoute un référent nuit dans chaque direction de la Ville. Nous allons déployer cette année, dans cinq quartiers, le dispositif "Bruitparif" permettant d'objectiver les nuisances sonores et de mettre en place un accompagnement des établissements lorsque ces nuisances sont avérées. Deux commissions consultatives de régulation des débits de boissons seront, en outre, créées dans les 10e et 11e arrondissements.

Parce que la nuit parisienne mérite qu'on la célèbre et qu'on la partage, et parce qu'elle doit occuper une place importante dans nos plans en faveur du tourisme, nous améliorons notre stratégie de promotion. Le Conseil parisien de la nuit a attiré l'attention de plusieurs capitales européennes et doit prochainement être décliné à Londres. Je propose que Paris organise, d'ailleurs, en 2017, une rencontre internationale des maires de la nuit - comment les reconnaitrons-nous ? Aux valises qu'ils transportent sous leurs yeux ou à autre chose - pour échanger nos idées et poursuivre la constitution d'un réseau des villes dédiées à la nuit.

Nous continuerons à renforcer notre rayonnement international. Je me réjouis, d'ailleurs, que le schéma de développement touristique de Paris intègre d'une façon importante cette dimension liée à la nuit. Je souhaite, d'ailleurs, en particulier, que nous promouvions activement et largement la culture L.G.B.T., symbole d'ouverture et de tolérance qui participe à l'identité parisienne. Nous sommes très fiers de cette identité qui reflète la diversité, la singularité, l'attractivité et la liberté de notre Capitale. Elle constitue une force et une chance particulière qu'il nous faut valoriser auprès des visiteurs se rendant à Paris. La quinzaine des fiertés, inaugurée cette année, est une excellente initiative. Nous l'avons vécu, pour celles et ceux qui ont été présents à la marche des fiertés. Cette quinzaine des fiertés accroît, d'ailleurs, la visibilité de la marche et offre l'occasion de très belles fêtes dans nos quartiers, dans nos rues.

Nous veillerons à ce que les lesbiennes, les gays, les bi, les trans continuent d'être partie prenante d'un monde de la nuit au sein duquel ils doivent pouvoir se sentir à la fois en liberté et en sécurité. J'ai souhaité confier une mission à Jean-Luc ROMERO, adjoint à la culture et au tourisme auprès de la maire du 12e arrondissement, pour proposer et approfondir les initiatives permettant de valoriser la nuit et le tourisme lié à cette composante importante de notre identité parisienne.

Mes chers collègues, singulière autant que l'est Paris, la nuit parisienne a besoin, dans la période que nous traversons, d'être soutenue par un véritable consensus, le consensus d'une société soucieuse de ne rien renier, de ne rien refouler de son désir de liberté. Avec les professionnels, avec les amateurs de la nuit et dans le respect des riverains, nous nous attacherons à défendre ce qui est un élément clef de notre patrimoine commun.

Je veux à nouveau remercier très chaleureusement Frédéric HOCQUARD, tous mes adjoints, bien sûr, Bruno JULLIARD et toutes celles et ceux qui participent à cette initiative nouvelle, à cette aventure nouvelle. Je sais que Frédéric est très engagé en faveur de la politique de construction transversale de cette identité de la nuit, qu'il nous permettra, et que nous le ferons tous ensemble, de proposer une nuit animée, vivante et respectueuse de tous.

Je vous remercie.

Comme il y a des pannes de réveil ce matin, nous allons donner la parole d'abord à Alexandre VESPERINI, pour le groupe les Républicains.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Merci, Madame.

Je vais parler trois minutes. Ce sera court, mais intense comme certaines de nos nuits.

Deux choses très rapides en trois minutes sur cette politique de la nuit. D'abord, je jouerai le rôle de l'opposant, évidemment. Vous m'excuserez. Je crois que c'est une communication intéressante sur laquelle on n'a pas grand-chose à dire de négatif. Simplement, c'est une communication qui me semble quand même assez insuffisante au regard de l'enjeu que peut représenter l'attractivité nocturne de Paris. La communication rappelle très justement que seulement 7 % des touristes citent l'attractivité nocturne de la nuit comme représentant un attrait pour leur venue à Paris. Je crois qu'il faut faire beaucoup plus que ce que nous avons fait jusqu'à présent en deux ans et demi.

Je crois qu'on est trop souvent dans la consultation, dans les concertations. On a fait les états généraux de la nuit, le Conseil de la nuit. Maintenant, vous nous annoncez le comité des usagers de la nuit. Après la charte sur la nuit et la charte de la vie nocturne, voici venu le manifeste parisien. Je n'ai rien à dire de négatif. Moi aussi, je suis pour qu'on fasse la fête la nuit dans le respect de la santé et le bien-être de chacun. On sera tous d'accord sur ce point. Je préfère des boîtes de nuit sans cocaïne qu'avec, mais je pense que c'est assez insuffisant.

Je m'interroge aussi sur le caractère assez vague des chiffres que vous avancez dans la communication. Vous parlez de 12 millions d'euros dédiés à la nuit. Nous aimerions bien que ces chiffres-là soient décomposés. Je vois très bien les 150.000 euros que vous évoquez sur les dispositifs de prévention et de médiation, mais, sur les 12 millions d'euros, j'ai peur que ce soit un peu un "gloubi-boulga" de soutien aux commerces qui sont ouverts le jour comme la nuit.

Je crois que c'est une communication qui reste un peu limitée, même si, naturellement, je me réjouis du fait que l'on puisse mettre dans nos rues 300 agents de la future Direction de la Prévention. Je trouve que c'est une communication qui manque un peu d'ambition, manque de corps, manque de densité à l'égard de l'enjeu que je viens de rappeler, avec les fameux 7 %. Je crois aussi que c'est une communication qui a une dimension trop étriquée, à la fois sur le plan de l'activité que vous évoquez et sur le plan spatial.

Sur le plan de l'activité, aujourd'hui, la nuit, ce n'est pas uniquement une question de boîte de nuit. C'est aussi une question de musée. Vous parlez de la nuit des musées, mais une nuit par an pour la dédier aux musées, ce n'est pas suffisant quand on sait que, dans d'autres villes mondiales, les musées sont ouverts tous les jours, 24 heures sur 24. Pourquoi ne pas évoquer ce vrai sujet ? Pourquoi ne pas ouvrir le chantier de l'ouverture des musées parisiens, 24 heures sur 24, beaucoup plus souvent ? Pourquoi ne pas évoquer le fait que, dans un certain nombre de musées - je m'adresse ici à M. JULLIARD -, il y ait, par exemple, des buvettes, des restaurants, etc., pour que l'on puisse justement bien comprendre que la nuit, il n'y a pas que la boîte de nuit. Il y a aussi les musées, les restaurants, les piscines. Vous les avez évoquées : 35 nocturnes par semaine. On sait que c'est insuffisant au regard, en plus, de la saturation des équipements sportifs parisiens.

Je crois qu'il faut qu'en gros, les touristes, qu'ils soient Français, étrangers ou même les Parisiens eux-mêmes, tout le monde puisse avoir droit à cette nuit 24 heures sur 24. A Madrid, quand vous sortez de l'avion, il est marqué : "Bienvenue dans une ville qui ne dort jamais". Je crois qu'il faut qu'à Paris, nous ayons cette image-là. On en est encore loin.

Je termine sur la dimension un peu étriquée de cette communication sur le plan spatial. C'est évoqué, d'ailleurs, dans la communication. Concrètement, il n'y a pas d'avancée. Sur ce sujet spatial, à Paris, on sait qu'aujourd'hui on ne pourra pas faire la fête, vivre la nuit dans 105 kilomètres carrés. Donc il faut prévoir des zones d'excellence nocturne, des zones dédiées à la nuit, pas seulement à Paris, mais sur l'aire métropolitaine. Or, dans le Conseil de la nuit qui fonctionne plutôt bien, c'est vrai, il n'y a pas assez de villes métropolitaines. Il y en a quelques-unes, mais elles se comptent sur les doigts d'une main et c'est très insuffisant à mon goût.

Je termine enfin sur le travail dominical et nocturne auquel vous avez consacré une Mission d'information dont j'étais membre. C'est très compliqué de dire que la nuit parisienne doit être plus dynamique dès lors que vous ne travaillez pas sur les contraintes réglementaires, fiscales, sociales qui encadrent de manière trop restrictive ce travail nocturne.

Tant que, par exemple, à partir de 21 heures, on déclenchera un seuil extrêmement contraignant sur le plan social, fiscal et réglementaire, tant qu'on sera sur ce seuil imposé par Mme AUBRY en 2001 et que vous connaissez bien dans cette majorité, on ne pourra pas véritablement donner du dynamisme à l'attractivité nocturne de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mme Fadila MÉHAL pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Madame la Maire, chers collègues.

Cette communication vise à présenter les premières mesures, comme vous les avez expliquées, du Conseil de la nuit qui a été créé le 9 décembre 2014. Elles s'inscrivent dans une triple perspective de concilier à la fois des attentes assez contradictoires d'un nombre important de Parisiens. D'abord, il y a ceux qui veulent mener une vie festive, ceux qui travaillent par nécessité ou par choix - on a évoqué le chiffre de 600.000 emplois - et ceux qui entendent dormir et se reposer en toute tranquillité.

Cette communication vient dans un contexte difficile pour les établissements festifs, notamment nocturnes parce que les attentats, vous l'avez signalé, de novembre 2015 ont ciblé directement ce public festif. Les chiffres d'ailleurs un peu moroses que connaît le tourisme à Paris depuis ont laissé de nombreux établissements dans de grandes difficultés. Notre réflexion doit s'inscrire aussi en termes de soutien à ces établissements.

Depuis les Etats généraux de la nuit initiés en 2010 des avancées certaines ont fait jour. La première est de traiter la question de façon pluridisciplinaire, vous l'avez évoqué : l'emploi, la sécurité, le transport, l'attractivité et non pas simplement se focaliser sur les nuisances sonores avec le recours, comme cela a été préconisé, à la médiation. Je ne veux pas y revenir car c'est un des dispositifs qui ont montré leur peu d'efficacité. Nous y sommes revenus beaucoup lors des différents débats au Conseil de Paris.

Un point assez positif que je retiens, c'est le début de cartographie précise des établissements qui a été distribuée à l'assemblée plénière du Conseil de la nuit du 29 juin, ainsi qu'une cartographie des zones où ont lieu les principales nuisances. C'est un travail important qui a été mené par l'APUR et qu'il convient d'actualiser.

Dans le nombre de propositions retenues, certaines sont très intéressantes et notamment - j'allais dire - la reprise des propositions des centristes : une approche - je l'ai dit - pluridisciplinaire, la création d'un panel d'usagers de la nuit que nous avions sollicité, la création ou, en tout cas, l'intégration de la Brigade de lutte contre les incivilités pour intervenir la nuit.

Nous avons souhaité fortement que ces brigades viennent en remplacement des médiations parfois inefficaces - je le redis - des Pierrots de la nuit. En effet, nous considérons que de telles brigades avec un rôle hybride de médiation et de verbalisation ont les avantages de l'uniforme permettant d'avoir une autorité naturelle, une efficacité plus importante.

Ce qui nous intéresse aussi, c'est la réflexion sur de nouveaux espaces nocturnes, notamment à l'échelle métropolitaine pour une meilleure répartition des établissements et peut-être éviter, comme on l'a vu, une concentration des publics dits "fêtards" avec parfois des tensions. Les pistes esquissées manquent parfois de concrétisation, mais on se pose la question : pourquoi ne pas lancer directement des appels à projets urbains, festifs, concentrés aux alentours de la périphérie ?

Quelques lacunes malgré ces avancées. C'est le flou des mesures concrètes en termes de discrimination et notamment à l'entrée des endroits et des discothèques ; la question aussi de la sécurité qui finalement se limite à la prévention et à la formation ; et puis, vous l'avez évoqué, la lutte contre le harcèlement sexuel de rue dans les transports qui est un autre sujet majeur qui nous semble important, mais je sais que c'est un sujet très polémique ; c'est l'ouverture plus tardive des commerces dans les zones, par exemple les Champs-Élysées.

Votre position, Madame la Maire, que ce soit pour l'extension des horaires d'ouverture des commerces le soir ou le dimanche, est connue, mais pourquoi ne pas aborder cette question avec sérénité ? C'est une erreur de considérer, en effet, que l'attractivité de Paris, notamment le fonctionnement de certaines activités, ne passe pas aussi par l'ouverture de ces quartiers.

En conclusion, une communication qui va dans le bon sens, avec beaucoup de préconisations qui relèvent de nos propositions et puis peut-être, vous suggérer, à partir de la cartographie que j'évoquais, un plan de bataille, peut-être plus précis, quartier par quartier. Je vous propose peut-être de réfléchir à un Plan local d'urbanisme nocturne dans lequel il serait possible vraiment de décentraliser et de déconcentrer la vie nocturne parisienne.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame Fadila MÉHAL.

M. Philippe DUCLOUX pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je me réjouis qu'il nous soit proposé ce matin ce débat sur la politique parisienne de la vie nocturne, à la fois en tant qu'élus du 11<sup>e</sup> arrondissement et en tant qu'ancien adjoint au Maire de Paris notamment chargé de la nuit entre 2013 et 2014.

Après les Etats généraux de la nuit et l'installation du premier Conseil parisien de la nuit en décembre 2014, comme vous l'avez rappelé, nous pouvons dire qu'une politique globale se structure, se met en place et qu'elle commence progressivement à produire ses effets.

Comme vous l'avez signalé, Madame la Maire, la vie nocturne ne peut se résumer aux bars ou aux boîtes de nuit. Il faut, en effet, une politique ambitieuse qui intègre tous les paramètres du temps nocturne pour, d'un côté, la protection et la sécurité des usagers dans le respect de ceux qui se reposent ou qui veulent tout simplement rester tranquilles chez eux et en même temps, de l'autre côté, pour ouvrir un éventail de possibilités afin de soutenir ceux qui créent, innovent et pratiquent la nuit d'un point de vue économique, mais aussi ludique pour ne pas dire tout simplement culturel.

Il y a donc un enjeu global autour de cette question et je salue les moyens engagés cette année par la Municipalité : 12 millions d'euros pour mener une politique ambitieuse pour la nuit parisienne. Je me réjouis également que la dernière assemblée plénière du Conseil de la nuit ait validé un manifeste de la vie nocturne engageant la Ville et invitant l'ensemble des acteurs et les citoyens à se mobiliser pour des nuits de qualité dans le bien-être, la diversité, la solidarité et le respect.

Pour me concentrer sur des aspects dynamisme, rayonnement, je tiens à souligner tout d'abord le soutien sans faille de notre Municipalité depuis plusieurs années au développement des lieux culturels et musicaux qui constituent, en quelque sorte, le combustible et l'attrait premier de la vie nocturne.

Les 10 dernières années, notre Municipalité a également multiplié les grands événements nocturnes, vous l'avez rappelé : Nuit Blanche, la Nuit des musées, la Nuit de l'accessibilité, plus récemment la Nuit des débats, le 2 avril dernier.

Par rapport à d'autres capitales européennes, notre ville n'est donc en rien endormie, comme le disaient certains il y a quelques années, car disposant de plus de 800 établissements de nuit et de 4.000 terrasses, Paris est régulièrement citée au niveau international dans les médias spécialisés pour sa vitalité nocturne.

Par rapport à la vitalité économique de la nuit parisienne, là aussi, vous l'avez rappelé, elle pourrait s'exprimer tout simplement, ne serait-ce que par rapport au nombre de salariés travaillant la nuit. Plus de 600.000 emplois sont en effet concernés.

Un mot sur le réaménagement des places qui est un élément aussi important à venir pour la piétonisation des berges de Seine qui bientôt participeront certainement au dynamisme de la vie nocturne parisienne en créant des lieux attractifs pour les promeneurs.

L'extension des horaires, vous l'avez évoqué également, les horaires d'ouverture des services, des espaces publics, élargissant aussi les possibilités et rendent la ville plus vivable et agréable.

Je remarque encore dans votre communication quelques actions engagées très importantes pour l'attractivité et le rayonnement de notre ville : la promotion à l'international dans le cadre du schéma de développement touristique pour valoriser la richesse ainsi que la diversité des nuits parisiennes, la mobilisation des moyens de communication de notre Ville qui, là aussi, se met à disposition pour rendre les activités nocturnes plus intelligibles pour les usagers.

L'attention particulière sur laquelle vous vous êtes attardée tout à l'heure, Madame la Maire, sur la culture L.G.B.T., là aussi, est un élément fort que nous devons prendre en considération évidemment dans le cadre de la vie nocturne parisienne.

Comme le dit fort bien votre communication dans sa conclusion : la réussite du dynamisme de la vie nocturne d'une ville dépasse les seuls enjeux de l'activité des professionnels de la nuit. Elle engage toutes les composantes d'une collectivité publique : la propreté, les activités culturelles, les transports, le tourisme, la sécurité ; et seule une politique transversale affirmée permettra à notre ville de proposer une nuit animée, partagée et respectueuse de tous.

C'est pourquoi j'estime que le Conseil parisien de la nuit, animé par Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD à qui je rends hommage, pilote une politique adaptée qui permet à notre Municipalité de travailler sur le dynamisme de la nuit, mais aussi sur les problématiques connexes comme la tranquillité publique et la prévention des risques.



Vous l'aurez compris, Madame la Maire, mon groupe soutient évidemment avec ferveur votre communication et cet instrument de concertation novateur qui nous permettra de poursuivre cette ambition de faire rayonner la nuit de la ville lumière.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX.

Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

J'ai écouté avec grand intérêt la communication concernant la politique parisienne pour la vie nocturne et, avant de poser quelques questions précises, je souhaite au nom du groupe Ecologiste rappeler notre vision des nuits parisiennes. Elles se caractérisent par le développement d'espaces de gratuité, de vivre-ensemble, de promotions, de moments de discussion, de moments culturels dans l'espace public, de l'organisation de spectacles vivants ouverts à tous et favorisant la rencontre, de la musique, de la danse, des interventions artistiques comme en proposent encore de nombreuses associations parisiennes.

Nous ne nous reconnaissons pas dans la vision mercantile développée à plusieurs reprises dans la communication. A vous entendre, la nuit est devenue avant tout un enjeu touristique et commercial, un créneau de plus pour la marchandisation de notre ville. L'objectif semble être de produire toujours plus, de produire même la nuit pour que Paris soit la ville festive de référence au niveau mondial.

800 établissements ayant une autorisation de nuit et plus de 4.000 terrasses ouvertes le soir. Si l'on continue dans cette logique quantitative, on peut mesurer aussi le nombre de litres de bière vendus, le nombre de déchets, le nombre de décibels diffusés, le nombre de tonnes de mégots piétinés. Si l'on raisonne dans ces termes, l'idée de la promotion des nuits parisiennes, à l'international, de développer l'offre d'activités nocturnes, de toujours produire pour consommer plus n'est pas particulièrement joyeuse et enthousiasmante.

En tout cas, les Ecologistes ne se reconnaissent pas dans cette politique du chiffre, dans une ville où il s'agirait d'occuper l'espace et le temps toujours davantage pour une meilleure rentabilité.

En entrant dans le détail de cette communication, il y a un certain nombre d'axes intéressants, mais elle en laisse de côté certains. On parle de donner la parole aux Parisiens et aux Parisiennes à travers la création à l'automne d'un comité des usagers qui réunira plus de 400 acteurs, annonce intéressante, mais aucune information précise sur son organisation, sur le tirage au sort, n'est communiquée. Nous souhaitons que les informations détaillées soient communiquées à cette Assemblée et aux Parisiens dès maintenant.

Nous saluons la volonté de la Ville d'organiser des campagnes de sensibilisation des noctambules dans certains quartiers festifs et surtout adaptées à chaque site. Les Ecologistes veulent aller plus loin. Nous demandons par un vœu qu'une campagne de communication spécifique à destination des jeunes sur l'alcoolisation ponctuelle importante, annoncée en octobre au Conseil de la nuit, soit rapidement mise en place sur l'ensemble des canaux de communication et de diffusion de la Ville de Paris.

Concernant le comité au niveau parisien, l'idée est bonne mais parlons concret, alors. Parlons des différentes tensions qui existent dans des quartiers parisiens, débarrassons-nous des tabous car il est primordial de se pencher sur chaque quartier où les problèmes existent et perdurent.

Les situations sont différentes et réclament des réflexions au niveau local ; c'est ce que demandent ceux qui souffrent du bruit, des incivilités. Ils veulent être entendus, localement, dans leur quartier.

Le groupe Ecologiste souhaite donc développer cette idée intéressante et propose de faire vivre localement ces comités pour que des réponses au malaise s'élaborent dans les quartiers afin que ces réponses soient adaptées aux difficultés du vivre-ensemble local. Le centralisme a montré plusieurs fois ses limites. Nous le savons, c'est au niveau local que se dessinent et se co-construisent des solutions concrètes et adaptées grâce aux échanges des personnes concernées dans les quartiers.

Je souhaite revenir également sur le bilan de l'association de médiation pour un usage optimal de la nuit, qui est à l'origine des "Pierrots de la nuit". L'association travaille avec à peine 9 personnes temps plein sur tout Paris ; on ne pourra pas s'étonner du bilan mitigé de ce dispositif. Les Ecologistes souhaitent que des moyens supplémentaires soient octroyés afin d'accroître la fréquence de leurs interventions et non le nombre de parcours. Privilégions la qualité, le travail constant au niveau local plutôt que l'éparpillement. Les Parisiens nous le demandent. Là aussi, le fonctionnement de l'association au niveau parisien est trop centralisé au détriment d'une relation locale avec les mairies d'arrondissement.

Dans le même ordre d'idée, nous proposons que l'association "Bar-Bars", pour laquelle nous avons voté une subvention le mois dernier, travaille le plus rapidement possible de manière étroite et partenariale avec les "Pierrots de la nuit". Deux associations qui interviennent sur les mêmes thématiques doivent mettre en commun leur expérience. J'en profite pour vous rappeler que, lors du Conseil de Paris du mois dernier, vous vous étiez engagés à m'envoyer les informations concernant cette association "Bar-Bars" et je renouvelle ma demande.

D'autre part, les Ecologistes sont surpris de voir que vous réaffirmez votre soutien à la manifestation "Paris à la Belle Etoile" organisée par "Michel et Augustin" dans le parc Monceau. Vous aviez alors mis à disposition gratuitement un parc public à une société privée pendant une soirée et une nuit entière pour que celle-ci fasse une opération de marketing avec son cercle d'amis. Or notre Conseil a voté à la dernière séance, à l'unanimité, un vœu contre le renouvellement de cette manifestation.

Nous souhaiterions des éclaircissements sur ce changement de position et surtout savoir si la privatisation des espaces verts qui pourtant manquent tellement aux Parisiens va se poursuivre à l'avenir.

C'est face, en effet, à ce même manque d'espaces verts que les Ecologistes, l'année dernière, ont demandé à la Ville de Paris d'ouvrir gratuitement à tous les Parisiens et les Parisiennes les grands parcs et jardins la nuit, le week-end...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut conclure, Madame. Là, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**Mme Joëlle MOREL.** - Cette opération fut un véritable succès...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, là, il faut vraiment conclure. Je n'ai pas été assez attentive, donc dernier mot.

**Mme Joëlle MOREL.** - Voilà une manière de profiter tous et toutes du plaisir de la nuit...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

**Mme Joëlle MOREL.** - ... dans la nature et ayons confiance pour développer ensemble nos nuits, être capable de se souhaiter bonne nuit...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela y est. Ecoutez, il faut respecter votre temps de parole. Vous parlez beaucoup de respect dans votre propos, respectez votre temps de parole.

Je vous remercie, Madame. Nous passons maintenant à Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, Monsieur le Conseiller délégué, mes chers collègues, en remontant un peu l'histoire, nous voyons que les nuits parisiennes ont longtemps eu grande réputation à travers le monde. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, s'organisent à Paris des fêtes fastueuses mais aussi populaires.

Depuis lors, notre ville ne s'est jamais départie de ses moments festifs, de ses spectacles mêlant culture, loisirs et partage. Mais il est vrai aussi que depuis quelques années les nuits parisiennes s'étaient un peu reposées sur leurs lauriers passés ; Paris n'était plus le lieu nocturne attractif, au point d'être devancée par d'autres villes, notamment Berlin ou Londres.

Ainsi, le groupe RGCI se satisfait des efforts menés par la Ville depuis l'institution des Etats généraux de la nuit. Avec la nouvelle mandature, une autre étape a été franchie avec le Conseil de la nuit. Cela marque la volonté de porter un projet ambitieux pour Paris : réveiller les nuits parisiennes tout en réconciliant leurs différents usages.

Paris la nuit, ce sont des temps de repos, de fête mais aussi de travail. Il fallait réunir l'ensemble des partenaires concernés pour esquisser les grandes lignes de la politique parisienne en la matière. Mais souvent, lors des consultations, l'échelon manquant a été l'usager plus festif. C'est pourquoi nous saluons la mise en place d'un comité des usagers de la nuit. Nous espérons que l'Exécutif aura à cœur de nous informer des avancées de cette nouvelle mesure.

La transversalité de la politique menée a permis de mettre en avant deux nécessités pour régler les conflits d'usage : les actions doivent se décliner au niveau parisien mais aussi au niveau des arrondissements. En outre, il nous faut agir sur deux volets : prévention et répression.

La lutte contre les incivilités est évidemment au cœur de l'action pour la vie nocturne et des efforts ont été faits pour infléchir l'action municipale en la matière. Je pense à la Brigade d'intervention de Paris ou au déploiement de

nouveaux moyens matériels. Globalement, les mesures présentées dans la communication sont tout à fait positives. Nous espérons cependant que les bases posées par le Conseil de la nuit permettront plus d'audace dans les années à venir.

En ce qui concerne l'usage festif, Paris doit innover, proposer des activités et lieux encore plus originaux. Les attentats ont eu des conséquences sur la fréquentation des touristes étrangers et nous devons prendre de nouvelles initiatives pour gagner en attractivité.

Concernant les rythmes de la vie des Parisiens, il nous semble également que si des efforts sont faits, nous devons être plus ambitieux. L'ouverture des services publics doit s'adapter à la réalité du temps de travail de nombreux habitants. C'est pourquoi nous avons déposé deux vœux sur l'extension horaire des mairies d'arrondissement et des crèches municipales. Les services publics qu'ils représentent sont essentiels et nous devons travailler à une meilleure adéquation.

L'ouverture du métro la nuit est un projet que les Parisiens et les Parisiennes attendent. Annoncée sur les lignes automatiques du métro, nous souhaitons avoir des informations sur l'avancée des discussions. Cela permettra de faciliter les déplacements des festifs, mais aussi des travailleurs de la nuit. Nous espérons d'ailleurs, à terme, que cela sera possible sur d'autres lignes.

Pour conclure, je souhaitais souligner le devoir qu'ont tous les Parisiens de faire prospérer la vie nocturne parisienne. Vous le savez, le 13 novembre 2015, c'est aussi cette vie qui a été attaquée, elle est trop précieuse pour être abandonnée à la peur ou au repli.

Si Paris est entier dans ses nuits, si Paris est une civilisation nocturne, si Paris possède ce bien noctambule d'histoire et d'humanité, cette nuit qui éclaire, alors il faut retourner y faire la fête, s'y amuser et s'y aimer.

Les nuits parisiennes sont notre histoire et ont fait la grandeur de Paris. Je suis confiant pour qu'elles participent également à notre avenir.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Jean-Bernard BROS, et pas de commentaires dans l'Assemblée.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Mes chers collègues, à l'écoute de votre communication, nous avons beaucoup de satisfaction, mais aussi quelques regrets sur la façon dont on voit la nuit parisienne.

Mais avant tout, je voudrais vous dire que cette communication me rappelle une chanson des années 1990 de ma jeunesse, qui montre à quel point beaucoup de chemin a été parcouru. C'est une chanson de la Mano Negra qui disait, "Paris la nuit, Paris se meurt aujourd'hui de s'être donnée à un bandit, un salaud qui lui a pris ses nuits blanches. Paris la nuit, c'est fini. Paris va crever d'ennui, Paris se meurt, rendez-nous ses nuits blanches".

Les efforts que vous menez pour faire cohabiter trois mondes dans le même espace sont méritoires. Il y a ceux qui s'amuse, ceux qui dorment, et ceux qui travaillent. Aucun de ces trois mondes ne pourrait exister sans les deux autres et réciproquement.

Sauf que dans certains quartiers, c'est la quadrature du cercle entre ceux qui travaillent tôt et ceux qui se couchent tard. L'ensemble des dispositifs, en particulier le Conseil de la nuit, est une bonne réponse au dialogue, nécessaire entre les différents publics de notre cité. Le fait que vous ajoutiez un collège de Parisiennes et Parisiens tirés au sort est une bonne nouvelle. Sinon, nous étions trop souvent dans un tête-à-tête entre les actrices et acteurs de la nuit et les comités de riverains.

Habiter une ville aussi dense que Paris, une ville où peu de quartiers ne connaissent aucune vie nocturne est compliqué. Notre ville se doit de relever le défi, de construire une ville à la fois pour ceux qui travaillent et ceux qui la visitent, nous devons garder comme boussole ce triptyque.

Nous ne voulons pas d'une ville qui s'intéresse uniquement aux touristes, même si l'on sent une tendance au plus haut niveau de l'Etat, de se servir de Paris comme d'une vitrine internationale. J'en veux pour preuve la création des zones touristiques internationales et son appendice, le Charles de Gaulle Express, et même si l'on a échappé au casino, on le voit refluer dans le projet de loi sur Paris.

Je disais que j'avais quelques regrets, d'abord Paris n'est pas, contrairement à une idée largement répandue, une ville où les transports n'existent pas la nuit. Nous sommes dans la moyenne haute des villes européennes pour

l'ouverture des transports publics la nuit. Alors, faut-il aller plus loin comme vous le suggérez et comme le suggèrent les vœux déposés par le groupe des radicaux et centre indépendants ?

Vous le savez, nous ne sommes pas favorables à une ville qui ne dort jamais. Nous ne voulons pas que Paris soit une de ces métropoles mondiales uniformisées où tout marche 24 heures sur 24.

Si en matière de transport, nous pouvons et devons travailler à des aménagements, nous devons le faire dans le respect de celles et ceux qui travaillent et y vivent. Il est difficile de trouver un moyen de transport public entre 2 heures et 5 heures 30 le matin, c'est vrai. Les Noctiliens remplissent ce rôle, mais ce réseau doit être renforcé, tant en moyens matériels et humains qu'en périodicité.

Mais si nous pouvons réfléchir à une plus grande amplitude horaire, notamment des métros et RER, éventuellement le week-end et à la marge, posons toutes les données du problème. Je pense notamment aux besoins en personnel, au matériel, à la maintenance de nuit, à l'entretien qui a lieu la nuit quand les trains ne roulent pas, et nous pensons que tout cela ne doit pas se faire sans associer les personnels des entreprises de transport et leurs organisations syndicales.

L'autre regret que nous avons, c'est l'absence de propositions pour celles et ceux qui travaillent à Paris la nuit. Vous les citez une fois pour dire qu'ils sont 600.000, mais d'où viennent-ils ? Comment font-ils pour venir ? Pour celles et ceux dont les métiers les amènent à travailler la nuit, il faut des réponses adaptées, par exemple le début du service du métro est aussi important que la fin, pensons à celles et ceux qui doivent quitter Paris pour rejoindre les aéroports ou Rungis.

Je pense aussi aux travailleuses et travailleurs du ménage, qui au beau milieu de la nuit nettoient les bureaux. Leur transport ne devrait-il pas être pris en charge par les entreprises ?

A l'heure où dans les conclusions d'un rapport édifiant de l'A.N.S.E.S. sur les conséquences sur la santé du travail de nuit est dressé un tableau clinique alarmant avec, outre les risques avérés de troubles du sommeil et de troubles métaboliques, des risques probables de cancer, d'obésité, de maladies cardiovasculaires et de troubles psychiques, nous devrions au contraire chercher à marginaliser le travail nocturne pour laisser les missions essentielles.

Je reconnais que la question n'est pas aisée et ce n'est pas forcément une compétence de la Ville de Paris ni de M. HOCQUARD, mais nous devons avoir cette volonté, et d'ailleurs c'était le sens du rapport de la M.I.E. sur le travail du dimanche et le travail nocturne.

Nous serons donc très attentifs aux suites données à votre communication et souhaitons comme vous qu'à Paris la nuit, il fasse bon se divertir, se promener, mais aussi que ce soit plus facile pour ceux qui y travaillent et n'ont pas le choix, c'est-à-dire 13 % des Franciliens qui sont dans ce cas et n'habitent pas forcément Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Madame SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET.** - N'ayant que 2 minutes, je serai très brève. Dans ce projet de délibération, on se félicite que Paris la nuit corresponde à 600.000 emplois. Attention, cela correspond aussi à 600.000 vies dérégulées, avec des problèmes de santé, le travail de nuit nuisant gravement à la santé.

Je vois une forte contradiction dans ce débat, dans le projet de délibération : se féliciter du développement des ouvertures nocturnes d'un certain nombre de nos équipements publics, et dans le même document, réaffirmer que la Ville s'efforce de réduire le travail de nuit aux stricts besoins nécessaires à la continuité du service public, afin de minimiser ses impacts sur la santé des agents et leur vie personnelle.

C'est bien cette contradiction que nous devons gérer en prenant conscience que le bonheur des uns, de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de services la nuit, fait la surexploitation et la vie pourrie des autres. Il faut comprendre vraiment cette contradiction.

Je me retrouve par ailleurs dans l'intervention de Joëlle MOREL, qui développait le propos suivant : attention, le développement d'une vie nocturne à Paris, que l'on doit souhaiter, cela n'est pas celui d'une vie consumériste, commerciale, qui court à travers cette suractivité. Je pense qu'il faut aussi assumer une ville qui ralentisse le temps. Nous avons le droit au repos, à une ville qui se ressource, se repose et nous permet à toutes et tous de nous ressourcer.

Par contre, évidemment, quel type de vie nocturne nous souhaitons ? Je salue le travail engagé autour de "Culture Bar Bars" sur la bataille pour le droit des artistes à une juste rémunération déclarée, pour développer justement la vie culturelle artistique la nuit. Cet axe-là de la ville est extrêmement important.

Par contre, ce qui pêche, c'est le soutien et le développement des lieux alternatifs la nuit. Vous savez comme moi qu'un certain nombre de squats ou de lieux culturels indépendants n'arrivent pas à survivre à Paris, simplement car les loyers sont trop élevés, car les subventions de la Ville ne suffisent pas à payer l'ensemble des charges fixes de ces loyers, alors qu'on a des lieux, on y reviendra sans doute cet après-midi, qui devraient permettre des développements.

Pour conclure, je souhaite vraiment que l'on repense la nuit dans cet intérêt général, en ayant conscience des contradictions.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

M. de FROMENT pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Je m'exprime au nom d'un arrondissement qui est un des plus gros contributeurs à la nuit parisienne. Nous en sommes très fiers, le 9e arrondissement, et j'associe Delphine BÜRKLI à cette intervention.

Votre communication est assez sympathique, nous en partageons les grands objectifs, mais à notre sens elle est à la fois floue et timide.

Floue, parce que vous vous prévaluez de 12 millions d'euros investis, mais il n'y a aucune précision sur ces sommes, il s'agit certainement de valoriser finalement des dépenses existantes en expliquant que c'est pour un investissement pour la nuit.

Je constate aussi que vous faites l'impasse - cela a été aussi relevé - sur le travail nocturne. Il y a quand même eu une Mission d'information et d'évaluation qui a duré six mois et qui portait également sur le travail nocturne. Vous n'en dites pas un mot, donc aurions-nous travaillé pour rien ?

Et, dernier point, c'est à notre sens une communication qui arrive bien tard, et on a un peu l'impression que cette Municipalité, y compris au cours des mandatures précédentes, est un peu à la remorque de la nuit. Depuis 2001, jamais les mutations de Paris et qui concernent la vie nocturne de Paris n'ont été vraiment anticipées. Je pense à l'explosion des salons dits "de massages", à la gentrification des quartiers populaires, aux conséquences de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui évidemment a des conséquences sur l'occupation de l'espace public dans la nuit et sur un certain nombre de nuisances. Et les pouvoirs publics ont toujours été un peu derrière à constater le fait accompli.

Dans le 9e, qui est, je pense, ces dix dernières années, l'arrondissement qui a le plus contribué à la redynamisation de la nuit parisienne, c'est vrai qu'il y a une redynamisation. Je partage tout à fait cette analyse. Le phénomène le plus marquant dans le 9e, c'est la transformation des bars dits "à hôtesse" en bars à cocktails, un phénomène qui n'a pas du tout été accompagné. On nous avait annoncé, en 2013, 1 million d'euros, qui avait été voté au Conseil de Paris dans le cadre du dispositif "Vital'Quartier" et qui aurait permis, dans le fameux quartier SoPi, South Pigalle, d'équilibrer un tout petit peu l'occupation de l'espace...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sud Pigalle, c'est aussi bien. Je vous assure. C'est aussi bien, Sud Pigalle.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Oui, mais vous savez, les noctambules, les acteurs de la nuit, disent "SoPi".

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je sais, mais Paris, c'est Paris, et "Sud Pigalle", c'est quand même beaucoup mieux que "South Pi" !

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Ecoutez, moi, je suis aussi un défenseur de la langue française, mais il faut aussi constater les usages qui sont faits par les gens qui sortent la nuit, eux.

Je reviens sur mon propos sur le million d'euros qui avait été voté et qui ne nous a jamais été attribué dans le cadre de ce dispositif "Vital'Quartier", et avec cela, on a eu un problème de diversité commerciale, un phénomène de concentration des bars sur une rue ou quelques rues simplement.

Même remarque sur la rencontre internationale des maires de la nuit, que vous annoncez pour 2017, mais là encore, serait-il plus intelligent de le faire en 2016, avant l'Euro, pour anticiper les conséquences que nous vivons, que nous avons vécues, notamment au boulevard de Clichy.

Un dernier mot, pour conclure, sur les nouvelles brigades que vous annoncez de lutte contre les incivilités. C'est une bonne mesure, mais nous souhaitons fortement que ces 320 agents, qui ne sont sans doute pas assez nombreux, puissent être mobilisés notamment pour faire respecter l'espace public au cours de la vie nocturne.

Et je vous remercie, j'ai déjà été trop long.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Il reste une minute à Mme FANFANT. Donc une minute, Madame FANFANT, tout à l'heure.

Mais maintenant, je donne la parole à une élue du "North two", Mme Véronique LEVIEUX, du groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, oui, la nuit parisienne doit être festive et respectueuse. Parmi les nombreux sujets abordés au long de ces deux années de travail du Conseil parisien de la nuit, celui de la tranquillité publique a donné lieu à une activité particulière, et la communication le rappelle à juste titre : la nuit parisienne n'est pas parquée dans certaines zones de la Capitale, mais est diffuse, à l'image de ce qu'est notre ville, qui a réussi à accueillir une diversité d'activités et de temporalités sur son territoire. Et il en va de même des activités nocturnes. Cette particularité, cette richesse, qui est appréciée par les touristes qui nous visitent, nécessite une vigilance de notre part afin de donner pleine réalité à cette autre facette du "vivre ensemble".

A ce titre, je souscris pleinement aux objectifs de médiation et de concertation tels que présentés dans la communication. Dans ce cadre de la médiation, je tiens tout d'abord à souligner la disponibilité et l'engagement des commissariats et de leurs équipes, qui font un travail remarquable en concertation avec les élus d'arrondissement, et je le souligne d'autant plus que cette disponibilité perdure, alors même que nous savons combien ces femmes et ces hommes sont extrêmement mobilisés depuis de longs mois pour assurer des missions de maintien de l'ordre. Je tiens sincèrement à les en remercier.

Cette présence aux côtés des élus est appréciée des riverains. Je le souligne, car il s'avère que certains d'entre eux, en lien avec un établissement pouvant susciter des nuisances, sont souvent convaincus de la faisabilité des sanctions rapides. Or, des nuisances peuvent être constatées de part et d'autre sans que la réglementation permette de les caractériser. A ce titre, c'est la médiation qui peut permettre d'apporter des solutions, des modifications de pratiques, évidemment, de bonnes pratiques, et proposer des pistes de solutions concrètes à des cas particuliers.

Un collectif d'habitants voit par principe la médiation comme une perte de temps, quelque chose d'inutile. Je ne partage pas ce jugement et mon expérience me laisse à penser au contraire que la médiation, dès lors que nous sommes bien clairs sur le fait que cela ne signifie pas absence de sanction ou de décision administrative, peut être utile, dès lors qu'il y a volonté d'avancer, ce qui n'est pas toujours le cas, il est vrai, mais dans ce cas, la médiation n'est pas proposée.

Dans cette perspective, je salue la création de la brigade centrale de lutte contre les incivilités, qui va permettre de renforcer les effectifs sur l'espace public dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection. L'enjeu est important, l'attente de la part de nos concitoyens l'est tout autant. Nous en avons déjà parlé lors du précédent Conseil, mais je souligne ici le souci porté à la formation des agents de cette nouvelle brigade, qui bénéficient d'une formation croisée afin de construire une culture commune d'intervention sur l'ensemble de l'espace public.

Je rappelle également le rôle joué par les associations telles que "Les Pierrots de la nuit" ou "Culture Bar-Bars", qui apportent de vrais savoir-faire en termes de formation et de sensibilisation auprès des différents établissements, et contribuent ainsi à pallier le manque parfois constaté de professionnalisme chez certains gérants.

Au-delà du dispositif "Bruitparif", qui a fait l'objet d'une délibération en juin dernier - et je peux confirmer, cher Frédéric, que le 2e arrondissement sera intéressé par ce dispositif en 2017 -, je tiens à souligner d'autres nouveautés que constituent les actions de médiation et de concertation locale, qui vont tout d'abord être testées dans les 10e et 11e arrondissements pour travailler sur une meilleure régulation des débits de boissons. Ces commissions consultatives auront notamment pour mission de proposer des réponses graduées aux nuisances créées par des établissements. Là encore, je pense que cette phase expérimentale suscitera de l'intérêt ailleurs.

Voilà, rapidement, ces nouveaux outils de régulation et de médiation vont de pair avec la valorisation de la nuit parisienne, qui est un atout pour notre ville, et je remercie enfin Frédéric HOCQUARD pour ses convictions et disponibilité et l'ensemble de son équipe.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame LEVIEUX.

Mme FANFANT a une minute, mais en une minute, vous ne pouvez rien dire, Madame FANFANT, donc... Eh bien, prenez votre minute, mais ce sera une minute.

**Mme Nathalie FANFANT.** - Merci, Madame la Maire.

Ne nous fâchons pas ! Vous me permettrez de reprendre à mon compte le titre du livre d'Ernest Hemingway "Paris est une fête", pour vous dire que Paris doit être une fête, Madame la Maire, donc restons de bonne humeur dans ce Conseil. On va commencer par là.

Et en une minute, je vais essayer de vous dire que si nous notons et saluons les efforts utilisés pour limiter au maximum les nuisances induites par l'activité nocturne, je m'interroge justement sur cet angle systématiquement utilisé, à savoir, les problèmes de nuisances, et toutes les interventions l'ont démontré ce matin. Ce n'est pas que cela, la nuit à Paris. Bien sûr, il n'est pas question d'empêcher les riverains de dormir, d'une part, et de se réveiller dans un environnement propre le lendemain matin, d'autre part, mais enfin, la nuit à Paris, Madame la Maire, et dans toutes les capitales du monde, c'est aussi une activité qui génère des revenus importants. Et avant tout, c'est la vie elle-même pour nombre d'entre nous.

D'ailleurs, lors de la dernière assemblée plénière du Conseil de la nuit, les professionnels de la nuit n'ont pas manqué de le souligner. Certains intervenants ce matin ont marqué le fait que la nuit à Paris...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Maintenant, il faut conclure, Madame. Merci.

**Mme Nathalie FANFANT.** - ... c'est une question de transport.

Je vous remercie, Madame la Maire, et voilà, la prochaine fois !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Et nous passons à Pierre AIDENBAUM, à qui il reste 1,50 minute.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - 1,50 minute ! Jacques DUTRONC chantait : "il est 5 heures, Paris s'éveille", alors que d'autres s'endorment, et d'autres vont essayer d'aller dormir.

Vous savez, Madame la Maire, le 3e arrondissement est un quartier en pleine expansion, tourné vers l'avenir, qui a gagné depuis dix ans plus de 6.000 habitants et cette vitalité démographique s'accompagne d'une vitalité économique et culturelle.

Comme je n'ai que 1 minute 50, je vais passer une partie de mon propos.

Cela est une richesse pour le centre de Paris mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie de nos habitants. Tout comme les cafés, les restaurants, les commerces, les galeries, les riverains et les habitants contribuent à l'esprit de village du 3e arrondissement. Nos quartiers doivent être de vrais lieux de sociabilité et de convivialité. Il est essentiel de préserver leur identité, ainsi que la cohabitation de tous ceux qui font l'arrondissement.

Cependant, certains endroits de l'arrondissement sont souvent l'objet de tensions entre leurs différents usages, et cela plus particulièrement à l'occasion naturellement des fins de soirée. Prenant en compte ces préoccupations exprimées, nous avons créé dans le 3e arrondissement un comité des usagers, une charte de bonne conduite entre les différents acteurs, habitants, commerçants, restaurants, cafés, lieux culturels, afin d'apaiser les problèmes qui pourraient se poser.

Je me réjouis de voir que ce projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui va dans ce sens, afin de faire en sorte que chacune trouve sa place dans notre quartier.

Par ailleurs, pour conclure, je voulais dire que je me réjouissais que notre quartier puisse faire l'objet d'une expérimentation dans le cadre de "Bruitparif" avec l'installation cet été de sept capteurs pour une opération régulière de relevé de décibels.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Maire, vous avez tenu dans ce délai très court.

Ce débat est à présent terminé. Je vais donner la parole à Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

**M. Frédéric HOCQUARD.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je vous remercie tous de vos différentes interventions et de la richesse du débat que nous avons pu avoir en cette heure matinale sur les politiques sur la question de la nuit.

Les politiques dans le domaine de la nuit de la Ville de Paris...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, il y a trop de bruit !

Allez-y.

**M. Frédéric HOCQUARD.** - ... ne sont pas nouvelles.

Effectivement, je voudrais saluer ici Mao PENINO mais aussi Philippe DUCLOUX, Jean-Bernard BROS qui, au fur et à mesure des années, ont aussi mené un travail dans ce domaine.

Depuis 2014, sous votre impulsion, une dimension nouvelle a été donnée à la politique de la nuit, notamment à travers le caractère transversal et irriguant de cette politique que je mets en place avec les différents collègues, les nombreux autres adjoints et maires d'arrondissement que je veux aussi remercier et saluer à l'occasion de cette communication.

Je voudrais aussi saluer la Préfecture de police puisque la politique de la nuit est aussi une politique co-construite avec les services de la Préfecture, notamment dans tout ce qui concerne les questions de régulation mais aussi les questions d'ordre public parce que, à un moment donné, c'est aussi de ce point de vue que les choses se passent.

Vous l'avez dit et vous l'avez souligné, Paris est aujourd'hui une ville qui a retrouvé un dynamisme, et une dynamique nocturne extrêmement forte et importante. Au-delà des chiffres, je voudrais non pas vous en citer un dernier mais parce que c'est peut-être une presse que vous avez moins l'habitude de regarder et de citer, je voudrais vous signaler que chaque année, dans le top 100 des 100 meilleures boîtes de nuit au monde que publie le magazine anglais "DJ Mag", notre Capitale est parmi les capitales européennes les mieux classées, ce qui prouve aussi que du point de vue du renouveau artistique et des musiques électroniques de la vie parisienne, cela en fait aussi partie.

Deuxième élément, la question de ce dynamisme a forcément un impact dans plusieurs domaines, comme vous l'avez souligné : la question des nuisances et de la propreté, la question de la prévention des risques, mais aussi la question des conditions de travail et de transports.

Ce que nous avons proposé et ce qui a été dit, c'est une nuit régulée, une nuit partagée, une nuit respectueuse de ces différents usages. Ces questions se posent au niveau des différentes métropoles européennes et la manière dont nous avons choisi d'y répondre au niveau parisien, c'est effectivement à travers ces différents éléments de régulation que nous avons mis en place.

Par rapport aux différentes interventions et questions, et je remercie les différents intervenants, la première est l'intervention de M. VESPERINI sur la question du tourisme et de la transversalité. Effectivement, nous avons aujourd'hui une destination Paris, sur la question du tourisme et sur la question de la nuit, sur laquelle nous voulons et souhaitons renforcer la visibilité. Tout un travail a été mis en place avec l'Office de tourisme à cet endroit.

Nous avons accueilli plus de quarante journalistes, il y a maintenant trois semaines, des journalistes internationaux, pour justement leur faire découvrir le dynamisme de la vie nocturne. Nous allons renforcer le travail dans ce domaine. Je signale aussi que nous avons créé l'année dernière le "hashtag #lesnuitsparis", la visibilité d'une ville fonctionne aussi à travers les réseaux sociaux et ils fonctionnent bien de ce point de vue.

Deuxième chose, l'option qui a été choisie du point de vue de la ville n'est pas une spatialisation, mais au contraire le fait que nous ayons une nuit partagée, une nuit respectueuse de ces différents usages. Nous ne souhaitons pas développer des zones dans lesquelles on ferait la fête et des zones dans lesquelles on dormirait, mais au contraire travailler sur la multiplication des usages de cette ville, des usages qui peuvent être diurnes et des usages nocturnes, avec une transformation de la ville, une transformation des quartiers au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la journée.

Effectivement, cela implique un certain nombre de contraintes, cela implique un travail de renforcement de la régulation et un renforcement de l'intervention publique, mais c'est l'option qui a été choisie de manière à respecter la diversité et la variété de cette ville. La diversité et la variété de cette ville sur le plan nocturne, ce sont des quartiers différents dans lesquels on peut sortir, ce sont des zones différentes y compris des ambiances différentes de ce point de vue.



Je voudrais rassurer à cet égard Joëlle MOREL et Nicolas BONNET-OULALDJ dans leurs interventions. L'objectif n'est pas de transformer Paris en une ville consumériste où on travaillerait 24 heures sur 24, où on pourrait s'acheter une paire de chaussures ou aller chez le coiffeur à 4 heures du matin. Remarquer, aller chez le coiffeur à 4 heures du matin, pour moi, ce n'est pas très utile ! L'idée est justement que nous soyons sur une ville de nuit qui soit une ville du temps partagé.

Je professe et je dis que la question du temps de nuit doit avant tout être celle d'un temps libre pendant lequel nous pouvons effectivement aller à une terrasse, au restaurant, mais nous pouvons aussi aller flâner dans un parc, nous pouvons aussi pratiquer dans un espace sportif ou tout simplement nous promener sur des places ouvertes et redonnées à la piétonisation.

C'est là notre objectif, non pas de transformer une ville dans laquelle nous pourrions consommer, où les Parisiens seraient des acteurs économiques 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. C'est déjà le débat que nous avons eu à l'occasion de la question du travail du dimanche, effectivement au moment de la M.I.E., et c'est dans cet objectif que nous avons, par exemple, mis en place et développé, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, cette année la "Nuit des débats" pour rappeler que la question de la nuit est aussi un temps d'échanges, un temps de partage. C'est un moment où on échange, on débat, on refait le monde, on partage et on confronte ses idées. C'est la vision que nous voulons porter du point de vue de la nuit.

Autre élément pour vous répondre là-dessus sur les différents éléments portés. Sur la question des transports, je crois qu'il faut aujourd'hui que nous reprenions le sens du progrès sur la question des transports. Nous commençons à être en retard malgré tout, je voulais vous le dire, Monsieur BONNET-OULALDJ, sur la question des transports.

La dernière fois que nous avons modifié la question du transport de nuit, que nous avons modifié l'offre que nous avons, c'était en 2005 pour ce qui concerne le Noctilien et en 2008 pour le transport de nuit. Je rappelle les chiffres : en 2005, nous avons 5,8 millions de voyageurs dans le Noctilien et nous sommes aujourd'hui à plus de 10 millions de voyageurs dans le Noctilien. Il y a une obligation que nous répondions à cette demande sociale.

Il y a aussi une obligation que nous puissions répondre à cette demande, notamment du point de vue des salariés qui se transportent aujourd'hui. Je rappelle que les salariés de nuit sont des salariés d'abord sur tous les emplois qui sont obligatoires des services publics de nuit, les hôpitaux, les pompiers, la police, mais ce sont aussi les agents d'entretien, les ouvriers spécialisés qui peuvent travailler de nuit. Nous devons apporter une réponse par rapport à cela.

Aujourd'hui nous avons une absence de réponse à ce sujet. Nous avons demandé au S.T.I.F. en 2014 qu'une étude puisse être faite sur les différentes options et les différents projets qu'il pourrait y avoir pour améliorer les transports en commun et le transport collectif de nuit. Aujourd'hui, il s'agit que nous reprenions et que nous insistions sur le sens de la marche et que nous puissions de ce point de vue offrir une offre différente et meilleure sur le transport de nuit.

Pour le comité des usagers dont vous avez parlé, Madame MOREL, nous souhaitons associer plus largement les Parisiens à la question de la nuit, à la co-construction puisque le Conseil de la nuit, cela a été dit, est un Conseil dans lequel nous proposons de co-construire les politiques publiques pour que, de ce point de vue, elles soient le plus en lien et en rapport avec les arrondissements et avec justement les politiques qui sont menées au niveau de chacun des arrondissements.

Voilà pour conclure et pour ne pas être trop long. Je rappelle que la nuit parisienne est un enjeu, le rayonnement de cette ville est un enjeu et que ce rayonnement passera évidemment par sa valorisation, par le fait que Paris doit continuer à être une fête, mais aussi sur le fait qu'à l'instar de ce que nous avons pu faire, pu porter depuis un certain nombre d'années, les Etats généraux de la nuit, mais aussi, maintenant, le Conseil parisien de la nuit, nous puissions continuer à avoir une nuit dynamique, une nuit partagée, mais aussi une nuit de temps libre et de temps social partagé pour tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Frédéric HOCQUARD, pour ces réponses. Merci à tous les orateurs de ce débat très important pour notre ville.

Je vais procéder maintenant au vote des vœux en demandant à chaque fois l'avis de l'Exécutif sur les vœux déposés.

D'abord, le vœu n° 90, déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Je crois qu'il y a une demande, une proposition d'amendement qui a été faite, Monsieur HOCQUARD, auquel cas le vœu serait accepté ?

**M. Frédéric HOCQUARD.** - Oui, il y a un avis favorable sur ce vœu parce qu'effectivement, la question de l'alcoolisation massive - je ne vais pas utiliser le terme de "binge drinking" parce que c'est le terme qui est généralement utilisé - est un vrai sujet. C'est un sujet dont s'est emparé le Conseil de la nuit. Je vous propose juste de rajouter, puisque l'on parle de l'Euro et de l'U.E.F.A., un considérant faisant référence à la campagne de sensibilisation "OK Drinkers?" - désolé, c'est aussi en anglais - menée par l'U.E.F.A. sur les sites de l'Euro 2016, dans les "fan zone", qui vise à limiter la consommation excessive de l'alcool. Mais ce n'est pas suffisant. Je considère qu'effectivement, il faut renforcer les choses, donc un avis favorable sur ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est accepté, Madame MOREL ?

Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas vu le vote des Républicains sur ce vœu ?

Pour. Merci.

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 212).

Le vœu n° 91, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis favorable, je crois. Monsieur HOCQUARD ?

**M. Frédéric HOCQUARD.** - C'est le vœu concernant l'extension des équipements d'accueil pour la petite enfance.

Donc un avis favorable, en disant que, quand même, il faut aussi que l'on travaille sur les questions des évaluations sur les besoins sur ce sujet et rappelant que nous avons déjà, dans le cadre de la convention avec l'A.P.-H.P., augmenté le nombre de places qui sont offertes, avec une extension des horaires jusqu'à 22 heures 30.

Un avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 213).

Le vœu n° 92, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a vu aussi le dépôt d'un vœu n° 92 bis de l'Exécutif.

Est-ce que le vœu n° 92 est maintenu, Monsieur le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ? Non ? Il est retiré ?

**M. Jean-Bernard BROS.** - Oui.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 92 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 214).

Concernant le vœu n° 93, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, là aussi, il y a un amendement proposé.

Monsieur HOCQUARD ?

**M. Frédéric HOCQUARD.** - Oui, alors, je dirai, d'une certaine manière, qu'il ne nous concerne pas vraiment puisque vous parlez de l'ouverture jusqu'à 20 heures 30 et je vous rappelle que le travail de nuit, c'est à partir de 21 heures. C'est une boutade.

Effectivement, avec un avis favorable, avec un amendement qui consisterait à ce que nous substituions à la fin, plutôt que de mettre simplement les plages horaires, un considérant supplémentaire sur la question du déploiement des télé-services municipaux et des fortes attentes des Parisiens en la matière.

Donc, sous réserve de cet amendement, un avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Président ? Très bien, il est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 215).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, s'agissant d'une communication, il n'y a donc pas de vote sur ce document concernant la nuit.

Je veux remercier chacune et chacun de sa contribution au débat et, notamment, le réseau des élus de la nuit et, autour de ce réseau, en animateur de ce réseau, Frédéric HOCQUARD. Je crois qu'il y a une demande de rappel au règlement.

### Rappel au Règlement.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, je voudrais faire un rappel au Règlement sur l'article 12 - c'est dommage que vous nous quittiez parce que cela concerne tous les élus, et même vous - sur le fait que le Conseil de Paris doit présenter des projets de délibération et des communications écrites. Je m'explique.

Je n'ai pas l'habitude d'user de mon droit de rappel au règlement, mais, là, nous avons été fort surpris et fort mécontents de découvrir hier, à l'ouverture du Conseil de Paris, par simple affichette sur la porte d'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris, que celle-ci va fermer définitivement ses portes après notre Conseil de Paris. A aucun moment, nous n'avons été informés de cette décision par vous-même ou par l'un de vos adjoints. Or, cette bibliothèque au service des élus et de leurs collaborateurs a été créée par une délibération du Conseil de Paris que j'ai en mes mains, qui date de 1859. Elle ne peut donc être fermée qu'après l'adoption d'une délibération de ce même Conseil.

Au-delà de la forme, nous ne pouvons pas accepter que cet outil essentiel au travail des élus, des groupes, des collaborateurs, soit fermé. Même si la généralisation des outils informatiques facilite la recherche de certains documents, la compétence des agents, leur sérieux, leur rapidité n'a jamais été contestée, bien au contraire, notamment dans la recherche documentaire propre aux délibérations du Conseil de Paris. De plus, c'est un accès gratuit à toute la presse généralisée et spécialisée, ce qui évite le recours à des abonnements fort coûteux pour les groupes politiques. C'est également un service de recherche des archives du Conseil, fort précieux pour les groupes. C'est notre mémoire.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de revenir sur cette décision, de maintenir l'ouverture tant que le Conseil de Paris n'aura pas officiellement délibéré sur ce sujet et d'avoir un échange très rapidement avec l'ensemble des présidents de groupe avant d'envisager la fermeture de ce lieu historique.

Je vous remercie.

Je demande une suspension de séance.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Trois remarques.

Un : il ne s'agit pas d'un rappel au règlement. Non. Je vais vous expliquer pourquoi.

Deux : la suspension de séance est accordée.

Trois : la bibliothèque du Conseil de Paris n'est pas fermée, elle est déplacée. Merci.

Suspension de séance d'une minute.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures quinze minutes, est reprise à dix heures seize minutes, sous la présidence de M. Mao PENINO, adjoint).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La séance est reprise.

### **2016 DAC 622 - Subventions (11.000 euros) à six associations au titre de la politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous reprenons donc la séance avec le projet de délibération DAC 622. Il s'agit de subventions à six associations au titre de la politique de la ville dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. HONORÉ pour cinq minutes.

Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir, soit regagner vos places, soit quitter la salle du Conseil.

**M. Christian HONORÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

La politique de la ville, telle que vous la pratiquez, ne correspond pas aux demandes des habitants. C'est, en tout cas, ce que les nombreux habitants nous disent, à Pierre-Yves BOURNAZEL et à moi. La plupart habitent dans des logements sociaux. Ils font partie des classes populaires qui subissent toutes les difficultés : économiques, sociales, environnementales, dégradation de leur cadre de vie et la présence des campements sauvages. Je ne parle pas des migrants économiques, ni des réfugiés, qui sont un autre débat. Je parle des campements des "Roms".

Vous ne maîtrisez pas ce phénomène, si bien qu'une fois évacués, les campements se reforment et vont de place en place dans le 18e arrondissement et prennent plusieurs formes. Soit ils sont encore sur la petite ceinture, soit ils sont dans des véhicules sur le mail Belliard, par exemple. Ces personnes vivent dans des conditions indignes, parfois en danger, lorsque l'on nous signale qu'il y a des feux de campement, ou lorsque l'on nous signale que des enfants sont "utilisés", pour ne pas dire "exploités".

Cependant, ce que nous disent également les habitants, c'est qu'ils ne supportent plus les incivilités - le terme est faible -, les comportements agressifs, qui suscitent un fort sentiment d'insécurité de la part des riverains. Cela devient un vrai problème. Ils ne supportent plus la présence de ces campements qui perdurent dans leur environnement.

Une action vigoureuse est absolument nécessaire et urgente, qui va au-delà, et c'est l'objet de mon intervention, du simple saupoudrage de quelques subventions. Je vous rappelle ce que disait le Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS le 23 septembre 2013. Il déclarait : "Il n'y a pas d'autres solutions que de démanteler ces campements progressivement et de reconduire ces populations à la frontière."

Sans être aussi brutal que M. Manuel VALLS, nous demandons que les services sociaux soient mobilisés pour accompagner les personnes les plus fragiles et en priorité les enfants - je viens d'en parler - et que les services de la Préfecture interviennent pour mettre un terme au développement des campements dans les quartiers du 18e arrondissement.

Nous allons voter ces subventions mais en nous disant que ce n'est pas suffisant. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Cette intervention ne mérite pas vraiment de réponse puisqu'elle n'a absolument aucun rapport avec les projets de délibération qui sont soumis à vos votes. Elle est simplement la démonstration de cette obsession de la droite à Paris, son hostilité aux migrants, à l'immigration et des raccourcis nauséabonds qui n'ont pas cette place dans notre hémicycle.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 622.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 622).

### **2016 DICOM 13 - Convention de partenariat "Paris Plages" 2016.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DICOM 13 porte convention de partenariat "Paris Plages" 2016.

Je donne la parole successivement à Fadila MÉHAL, Sandrine MÉES et Danielle SIMONNET.

Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais saluer ce projet de délibération qui met en évidence le partenariat avec la ville de Sousse et la ville de Tunis. Je voulais simplement rappeler que cette édition, cette 15e édition de "Paris Plages" sera sous le sceau de la solidarité.

Je remercie l'Exécutif d'avoir repris en partie le vœu que le groupe avait formulé en octobre 2015, mettant en évidence la ville de Sousse dont je rappelle que le 26 juin dernier elle a été frappée par des attentats barbares faisant des morts sur la plage, 38 morts et 39 blessés. Je rappelle aussi qu'à Tunis, 3 mois auparavant, c'était un autre attentat, celui du musée du Bardo, qui avait entraîné, je le rappelle, 25 % de touristes en moins, une baisse importante.

Nous avons formulé, en tant que groupe centriste et humaniste, un sentiment de solidarité active qui devait s'instaurer entre les deux villes sous forme, pour Paris bien sûr, d'une résistance active à cette barbarie.

Je suis heureuse de voir que ce vœu a été entendu mais je m'étonne, compte tenu de l'antériorité de notre demande, qu'il n'y ait pas eu de collaboration, de partenariat pour construire peut-être de façon unitaire une programmation qui mette en avant ces deux villes frappées et endeuillées par les attentats.

Ma question est simple : pouvons-nous avoir des éléments d'information ? Sur la communication qui nous est présentée, il est fait état, évidemment, de beaucoup de partenariats, de l'opération qui sera estimée à 1,5 million d'euros mais, concernant cette solidarité active à l'international, pouvez-vous nous donner des éléments nous permettant de nous rassembler autour de cette opération ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe des élus Ecologistes s'est exprimé à de nombreuses reprises sur les partenariats réalisés dans le cadre de l'opération "Paris Plages".

Le partenariat culturel dont vient de parler ma collègue Fadila MÉHAL nous semble vraiment pertinent et traduit vraiment les préoccupations du Conseil de Paris et des Parisiens par la solidarité qu'il exprime avec le peuple tunisien. Si depuis 2002, des améliorations sont intervenues pour associer notamment des entreprises de l'économie

sociale et solidaire, les garanties sont toujours insuffisantes quant à la compatibilité de certains partenaires avec la politique et l'image de la Ville.

Nous sommes contraints d'évoquer, de nouveau, le partenaire principal de "Paris Plages", qui est depuis le début la société "Lafarge", 65e plus gros émetteur de gaz à effet de serre au niveau de la planète, qui bénéficie d'un espace de publicité de choix.

Une enquête récente a en outre montré qu'une des cimenteries "Lafarge" avait continué à produire en Syrie entre 2013 et 2014 dans un contexte géopolitique très particulier. Nous souhaitons vraiment rester vigilants à ce que les partenaires de la Ville respectent des critères d'éthique sociaux et de respect de l'environnement.

A notre sens, la Charte des événements écoresponsables, qui est en vigueur, n'est pas suffisante. En effet, si cette charte est assez complète et solide sur l'empreinte écologique, sur la réduction des déchets, le recyclage, le réemploi où il y a vraiment de très bonnes préconisations, elle ne prend pas encore suffisamment en compte à notre goût la responsabilité sociale environnementale et éthique des entreprises.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je souscris à 100 % à ce que vient de dire ma collègue.

Sur cette opération "Paris Plages", d'abord petite anecdote. En 2013, le collectif de soutien à l'Hôtel-Dieu souhaite descendre sur "Paris Plages" et alerter les citoyens et les citoyennes sur la menace que fait peser la fermeture, à ce moment-là annoncée, des urgences de l'Hôtel-Dieu. En très peu de temps, ils ont été virés, tout simplement - j'étais avec eux - parce qu'il était interdit de faire de la sensibilisation citoyenne sur "Paris Plages", car sur "Paris Plages", c'est le règlement des parcs et jardins qui s'applique et aucune action citoyenne avec des tracs n'y est autorisée. J'ai trouvé cela totalement scandaleux.

Ainsi, sur "Paris Plages", on n'a pas le droit de faire de l'implication citoyenne. Par contre, sur "Paris Plages", on a le droit d'être matraqué et de faire matraquer nos enfants par Walt Disney cette année. C'était "Coca Cola" l'an dernier. Non, "Coca Cola", je crois que c'était sur une autre opération avec la F.N.A.C. sur les concerts sur le parvis de l'Hôtel de Ville ; peu importe.

Le matraquage de Walt Disney va donc être possible. Ainsi, on est capable de faire de beaux projets de délibération sur la défense de la biodiversité, sur la question de l'alimentation saine "bio" en circuit court, sur le fait que l'on doit soutenir l'agriculture paysanne en circuit court, alors qu'on permet en même temps à Walt Disney de faire sa "pub" et de développer son futur village Disney. Ce projet se prétend nature et va en fait contribuer pour l'instant, sur un site occupé de 180 hectares mais avec un projet initial de 500 hectares, à l'artificialisation des terres. Cela se passera à Villeneuve-le-Comte, en Seine-et-Marne, au milieu des terres agricoles au mépris des zones humides et des corridors de biodiversité. Voilà ce que nous allons cautionner.

Deuxième grand partenaire, "Lafarge". Comme l'a dit ma collègue, "Lafarge", c'est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre mais, comme l'a révélé "Le Monde" récemment, le géant français des matériaux de construction "Lafarge" a payé des taxes à l'organisation Etat islamique entre 2013 et 2014 via sa cimenterie implantée à Jalabiya, dans le Nord de la Syrie.

C'est cette enquête menée par le journal "Le Monde", publiée le mardi 21 juin 2016, qui a permis de révéler cette coopération de l'entreprise française, n° 1 mondial du ciment depuis sa fusion avec la multinationale suisse "Holcim". Il a donc collaboré avec le groupe Etat islamique.

Mes chers collègues, comment est-ce que l'on peut le lundi, en séance du Conseil de Paris, faire à juste titre une minute de silence pour l'ensemble des victimes des actes terroristes commis par Daech et le mardi, tranquillement, voter un projet de délibération pour pouvoir user du financement d'un partenaire, "Lafarge", qui, lui, n'a pas hésité à collaborer avec Daech ?

Si vous croyez que l'argent n'a pas d'odeur, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord avec cela et je suis pour le boycott d'une entreprise comme celle-ci, parce que cette entreprise, c'est inacceptable. Nous allons mettre du sable sur les plages, sur lesquelles il y a du sang.

Je souhaite véritablement que ce projet de délibération soit retoqué, qu'il soit repoussé, que l'on trouve d'autres partenaires. On ne peut pas cautionner cela. Comment peut-on accepter que l'Etat français ne poursuive pas cette

entreprise pour ce qu'elle a commis ? Comment pouvons-nous accepter que Paris, capitale de la République française, puisse cautionner un tel partenariat ?

Mes chers collègues, on peut ensuite - et je m'en félicite - faire en sorte que "Paris Plages" cette année se montre solidaire des villes de Tunis et de Sousse.

Mes chers collègues, que s'est-il passé en Tunisie ? Peut-on à la fois honorer la Tunisie là où il y a eu aussi des attentats et dans le même temps, prendre en partenaire une organisation qui a collaboré avec justement Daech ?

Donc, bien évidemment, je voterai contre ce projet de délibération et je vous invite tous à voter contre ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments de réponse aux différentes interventions. D'abord souligner, je le crois, le caractère particulièrement riche de cette édition 2016 qui s'annonce de "Paris Plages" qui se déroulera du 20 juillet au 21 août, donc 33 jours pour cette édition sur les deux sites contre 28 jours l'année dernière. Cette édition particulièrement riche voit Georges Pompidou qui sera déjà repensée en préfiguration de la fermeture définitive à la circulation et des aménagements pérennes installés : jardins de brume, planchers, fontaines d'eau, espaces plages enfants agrandis, plus une bibliothèque dans le square de l'Hôtel de Ville, des animations proposées par le Louvre ou encore par "Paris Musées" et enfin, en effet, Madame MÉHAL, la mise à l'honneur du 20 au 24 juillet de Tunis et de Sousse. Bassin de la Villette : de très nombreuses animations ludiques et sportives que je ne détaille pas. J'ajoute l'ensemble des animations sur le parvis de l'Hôtel de Ville qui seront également nombreuses, sportives ou culturelles.

Concernant les deux points que vous avez soulevés, les partenariats d'un côté et puis les partenariats avec Sousse et Tunis, vous avez la liste dans le projet de délibération des nombreux partenaires de cette nouvelle édition.

Je souligne car cela avait animé bon nombre de nos débats les années précédentes - vous n'avez pas souligné cette avancée - que, comme l'a recommandé la C.R.C. et surtout comme j'en avais pris l'engagement l'année dernière, l'ensemble des conventions est présenté au Conseil de Paris avant l'événement. Cela n'avait jamais été le cas auparavant. Je rappelle par ailleurs que les contributions apportées par les partenaires sont en nature et en aucun cas des contributions financières.

S'agissant de la valorisation qui avait été jugée par la C.R.C. trop faible, des recettes trop faibles de partenariats au regard de la notoriété de "Paris Plages" et de l'ensemble de cette opération, c'est justement parce qu'il y a une volonté délibérée de la Ville de Paris de limiter au maximum la visibilité des marques que vous avez pu citer que la valorisation de ces partenariats est assez faible par rapport à l'ampleur de cet événement connu à l'échelle internationale dorénavant.

Nous assumons cette politique pour ne pas transformer "Paris Plages" en une vaste foire commerciale, contrairement à ce que vous avez l'air de penser, Madame SIMONNET.

Concernant le partenariat avec "Lafarge", c'est justement parce que nous sommes allés le plus vite possible pour présenter ces projets de délibération en séance du Conseil de Paris, les projets de délibération ayant été rédigés avant les différentes révélations de l'enquête du "Monde" il y a quelques jours, qui sont en effet particulièrement préoccupantes.

Qu'il s'agisse de l'identité même de "Lafarge" et notamment des quelques révélations récentes, qu'il s'agisse de la particularité de "Lafarge" sur ses activités traditionnelles, notamment sur le caractère polluant de certaines de ses activités, mais bien au-delà, la présence du sable sur "Paris Plages" me paraît aujourd'hui pouvoir être interrogée pour les années qui viennent.

Je suggère que, très rapidement, c'est-à-dire après cette édition de "Paris Plages", nous puissions nous réunir avec tous les groupes qui le souhaitent, car nous avons une opportunité avec l'ouverture aux piétons des berges de Seine rive droite de manière définitive à partir de cet automne, pour réinterroger le modèle de "Paris Plages" qui mérite, de toute façon, d'être réinterrogé. Je suggère qu'à cette occasion, nous nous interrogeons sur la totalité du modèle, y compris sur la présence du sable, donc de l'ensemble des partenariats.

S'il y a bien une édition où il faut absolument que "Paris Plages" ait lieu, c'est celle-ci parce que c'est celle qui prépare la fermeture des berges de Seine aux voitures et l'ouverture aux piétons.

Je m'engage à ce qu'il y ait - tous ceux qui en sont responsables peuvent le noter, je pense notamment à la DICOM - en ma présence une réunion pour préparer les éditions suivantes de "Paris Plages" qui doivent être réinterrogées.

Concernant, Madame MÉHAL, le partenariat avec Sousse et Tunis, cela fait effectivement suite à un vœu que votre groupe et vous-même avez présenté en octobre dernier. Il aurait été préférable que nous en parlions ensemble effectivement, mais je me permets de rappeler que dans la Commission culture, nous votons chaque année plus de 150 vœux.

Je veux surtout souligner le fait que tous les services font tout pour que des suites favorables soient données aux vœux qui sont votés en 2e Commission. C'est mieux quand on peut le faire en collaboration avec ceux qui en sont à l'initiative.

Il faut surtout souligner que du 20 au 24 juillet, la Ville de Paris sera heureuse de témoigner sa solidarité avec la Tunisie dans sa lutte contre le terrorisme et de promouvoir de façon festive les richesses culturelles de cette destination touristique et particulièrement, évidemment, celle de Sousse.

Je me tiens à votre disposition pour vous informer de la totalité des animations proposées qui ont été réalisées en partenariat avec nos amis de Sousse.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DICOM 13).

**2016 DU 35 - Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement.  
Avis sur le projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement  
modifié suite à l'enquête publique.**

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la protection des espaces verts.**

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif aux réservations du logement social.**

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la création des places de stationnement.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 35, les vœux n<sup>os</sup> 130, 131 et 132 qui y sont rattachés. Il s'agit de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement.

Jean-François LEGARET nous en parle.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais vous présenter ce vœu au nom de Rachida DATI, Yves POZZO di BORGIO, Emmanuelle DAUVERGNE et Thierry HODENT. Il s'agit du règlement du P.S.M.V.

Ce vœu rappelle qu'un espace libre à dominante végétale constitue une unité paysagère protégée pour sa qualité esthétique ou de témoignage historique, son rôle dans le maintien des équilibres écologiques, sa qualité végétale et arboricole et qu'il mérite d'être mis en valeur et éventuellement justifié.

Or, d'après les documents graphiques du P.S.M.V. concernant le 231, boulevard Saint-Germain, cette emprise a été modifiée après enquête publique en intégrant un jardin DV1 dans l'emprise LS 100 %.



Pour toutes ces raisons, le vœu demande que les espaces verts soient protégés et à cette fin, exclus des emplacements réservés en vue de la réalisation du logement locatif social.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi d'abord de souligner le caractère particulièrement important de ce projet de délibération qui marque le terme d'un patient travail de diagnostic, de concertation et de réflexion en matière d'urbanisme et de protection du patrimoine.

C'est la dernière ligne droite d'une procédure engagée en juin 2002 à la demande de notre Conseil, 14 ans d'un travail minutieux pour actualiser les prescriptions parcelle par parcelle, prescriptions qui ont été guidées par deux objectifs majeurs pour ce Plan de sauvegarde et de mise en valeur de ce 7<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons voté celui du Marais il y a de cela trois ou quatre ans, je crois.

Deux objectifs majeurs dont le premier est de mieux protéger le patrimoine exceptionnel du 7<sup>e</sup> arrondissement. Les progrès sont très significatifs, je crois font consensus pour l'ensemble de ce P.S.M.V. Je ne détaille pas l'ensemble du travail réalisé et les doctrines, mais elles ont, je crois, été tout à fait pertinentes et nous permettent d'arriver à un très beau résultat quant à la protection de notre patrimoine.

Deuxième objectif majeur : comment associer le 7<sup>e</sup> arrondissement avec ses spécificités et avec son patrimoine à la dynamique urbaine parisienne et ainsi répondre aux grands enjeux urbains qui nous sont collectivement posés : développement durable, mixité sociale, mixité fonctionnelle également ou encore nouvelle façon de vivre la ville.

Que l'ensemble des parties prenantes, très nombreuses, qui ont contribué à l'élaboration de P.M.S.V du 7<sup>e</sup> arrondissement en soient largement remerciées, notamment bon nombre d'élus de cet hémicycle.

Concernant les trois vœux qui sont soumis à notre Assemblée, le vœu n° 130 relatif à la protection des espaces verts sur l'îlot Saint-Germain demande que les espaces verts soient protégés et à cette fin, exclus des emplacements réservés en vue de la réalisation de logement social. Il s'agit d'une incompréhension puisque les emplacements réservés pour le logement social sont situés hors des espaces verts protégés, tant au regard du P.M.S.V de 1991 qu'au regard de celui qui a été soumis à cette enquête publique. J'en demanderai donc le retrait.

Concernant le vœu n° 131 relatif au logement social, quatre demandes sur l'îlot Saint-Germain. Je ne détaille pas les quatre demandes, si ce n'est pour dire que les deux premières sont assez proches, à savoir que la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement puisse être co-décisionnaire en matière de désignation des candidats, mais aussi puisse donner aux demandeurs résidant dans le 7<sup>e</sup> arrondissement la priorité.

Qu'y a-t-il ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - M. LEGARET n'a présenté qu'un seul des trois vœux. Moi aussi, je pensais qu'il présentait les trois.

Allez-y, présentez les autres.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Les vœux n°<sup>os</sup> 130, 131 et 132, M. JULLIARD répond sur les trois avant que je les ai présentés. Ces vœux se suffisent à eux-mêmes. Ils sont défendus, merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - On m'avait indiqué que dans votre intervention, vous défendriez les trois vœux.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - C'est effectivement ce que j'avais noté. Concernant le vœu n° 131, deux demandes assez proches, à savoir que la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement soit codécisionnaire en matière de désignation des candidats pour la totalité des logements sociaux, ou encore qu'une priorité à donner aux demandeurs résidant dans le 7<sup>e</sup> soit définie. Dans les deux cas, cela ne correspond pas à la règle établie par la Ville de Paris, et il ne nous paraît pas utile qu'il y ait un régime d'exception pour le 7<sup>e</sup> arrondissement en matière de désignation des candidats au logement social. Position qui a d'ailleurs été défendue par le Défenseur des droits actuel.

Quant à la demande qu'un taux de logements intermédiaires soit réservé à hauteur de 60 %, il faut rappeler que le 7e arrondissement enregistre le taux le plus faible de logements sociaux de la Capitale et nous défendons la position proposée dans le P.S.M.V. pour des raisons évidentes qui illustrent un débat qui n'est pas nouveau entre nous.

Concernant la demande que le périmètre de localisation pour équipements publics soit modifié pour prévoir la réalisation d'équipements de petite enfance ou sportifs, il s'agit probablement d'une incompréhension puisque la parcelle du 231, boulevard Saint-Germain comprend, je m'en suis ouvert à la maire du 7e arrondissement, en complément des deux emplacements réservés au logement social, un périmètre de localisation qui impose sur le site la réalisation d'un équipement pour la petite enfance, d'un équipement sportif, mais aussi d'un espace vert.

Pour toutes ces raisons, ce sera un avis défavorable pour le vœu n° 131.

Quant au vœu n° 132 relatif à la création des places de stationnement et de parking sur l'îlot Saint-Germain, c'est contraire à l'ensemble de la logique qui a animé la réalisation de ce P.S.M.V., tout comme celle du P.L.U. Ce sera donc un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 avec un avis toujours défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 avec un avis toujours défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 35).

### **Compte rendu de la 3e Commission.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 3e Commission.

Je donne la parole à son président, M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission a débuté par une présentation de la journée sans voiture, qui aura lieu le 25 septembre prochain.

Christophe NAJDOVSKI en a présenté les limites, a fourni un bilan de celle intervenue l'année dernière. Le périmètre est désormais largement élargi et dans la zone sans voiture les véhicules à moteur ne pourront pas circuler, à l'exception des taxis, véhicules d'urgence ou des riverains qui souhaiteront rentrer ou sortir de chez eux.

Mme KUSTER s'est interrogée et a interrogé l'adjoint sur la nécessité d'avoir plus de précisions concernant le périmètre impacté. Elle a également souhaité que la Ville fasse plus de publicité pour informer les riverains.

M. NAJDOVSKI a mis en avant le projet de délibération DVD 88 sur l'élargissement des mesures d'accompagnement du Plan d'action contre la pollution atmosphérique, avec des aides pour l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques désormais dans les immeubles des bailleurs sociaux.

Il a évoqué aussi la prolongation du marché Vélib' de 10 mois, et évidemment, le programme 2016 de nouvelles zones 30.

Mme KUSTER a souhaité avoir un calendrier précis et deux arrêts supplémentaires pour le T3, mais il lui a été précisé que ces questions étaient d'abord du ressort du S.T.I.F.

Philippe GOUJON, sur le projet de délibération DVD 18 qui concerne la création et l'hébergement d'un système de tickets virtuels pour le stationnement, s'est interrogé sur les modifications intervenues. Il lui a été répondu qu'elles concernent essentiellement les conditions de paiement pour les automobilistes et que les A.S.P. transférés continueront à verbaliser les contrevenants.

Mao PENINOU ensuite a présenté le projet de délibération DFA 107, qui est le programme "Ecocité", qui permettra de développer le tri par déchetteries intégrées dans l'espace urbain.

Il a cité aussi le projet de délibération, DPE 4, avenant au marché de nettoyage des abords des Puces de Saint-Ouen, un marché qui s'est révélé déséquilibré.

Pascal JULIEN a rappelé un vœu sur la propreté de la porte Saint-Martin, mais il lui a été répondu que les actions sont en cours et que des précisions lui seront apportées prochainement.

Pour sa délégation Célia BLAUDEL a signalé le projet de délibération DEVE 86, qui concerne les A.M.A.P. et le projet de délibération DEVE 87 sur le financement de "France nature environnement". Elle a souligné également l'importance des projets de délibération portant sur les relations internationales en liaison avec Mao PENINOU.

Colombe BROSSEL à son tour a précisé que ce Conseil permettrait la seconde vague de financement de la politique de la ville. A été évoqué aussi le dispositif "Ville Vie Vacances". Elle a répondu à Philippe GOUJON que si le 15e et le 12e n'étaient pas concernés cette fois-ci, ils le seraient dans un prochain Conseil.

Colombe BROSSEL a également présenté le projet de délibération DPP 40 sur le budget spécial de la Préfecture de police. Elle a indiqué que l'année prochaine ce budget serait présenté en même temps que celui de la Ville.

Pénélope KOMITÈS a mis en avant le projet de délibération DEVE 35 concernant l'étude sur la présence du renard à Paris et quelques autres projets de délibération tout à fait importants de cet ordre.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au sinistre dans l'immeuble, 7, passage des Marais (10e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 133 est relatif au sinistre dans l'immeuble 7, passage des Marais, dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour 2 minutes.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Au 7, passage des Marais, une importante fuite d'eau a mis en péril un immeuble du 10<sup>e</sup> arrondissement, au mois d'août 2014. Les habitants ont pu réintégrer leur logement, mais l'immeuble reste étayé et nécessite d'importants travaux de consolidation.

La vie du passage des Marais, qui est une petite rue donnant sur la place Jacques-Bonsergent et le boulevard Magenta, en est très perturbée, car les étais la coupent en deux, empêchant la circulation normale et dégradant le paysage. Il y a d'ailleurs ces derniers mois, une mobilisation importante de la copropriété directement concernée, mais aussi des habitants de l'ensemble du passage.

Depuis deux ans cette situation a assez duré. Je sais qu'il n'existe pas d'autres cas identiques à Paris. Une expertise effectuée à la demande du Tribunal de Grande Instance de Paris ayant estimé cet hiver que la fuite trouvait son origine non sur le domaine de la copropriété, mais sur le domaine public, le vœu que je présente ici, qui a été adopté par le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, demande qu'"Eau de Paris" s'engage sans plus attendre pour que les travaux de réparation du sinistre soient effectués.

Certes les assureurs de chacune des parties sont vigilants sur leurs intérêts, ce qui est la cause principale du retard, mais il faut désormais sortir de cette situation. Je remercie par avance Célia BLAUDEL, ainsi que la direction d'"Eau de Paris" de leur attention sur ce dossier et de la mise en œuvre de ce vœu, s'il est adopté par notre Conseil.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Mme BLAUDEL a la parole.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. C'est en tant que maire adjointe chargée de l'eau et à la fois présidente de "Eau de Paris" que je vous réponds ce matin pour partager un constat d'une situation tout à fait exceptionnelle. Il n'y a, en effet, pas d'autres cas de ce type dans Paris. Cette situation exceptionnelle est engendrée par une fuite sur une conduite avant compteur, qui même si elle a été réparée avec diligence par les équipes d'"Eau de Paris", et vous connaissez mon attachement à l'efficacité du service public de l'eau parisien, cette fuite a été signalée tardivement et a entraîné une dégradation du bâtiment et surtout une situation très difficile pour ses habitants.

Je tenais ce matin à vous redire à la fois ma mobilisation et celle des équipes d'"Eau de Paris" pour que cette situation ne perdure pas et pour que le 15 juillet prochain, au moment où le Tribunal confirmera ou non la responsabilité d'"Eau de Paris", que nous puissions activer rapidement le service des assurances pour que les travaux puissent être enclenchés dans la foulée et que cette situation puisse être réglée.

Je donne donc un avis très favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 229).

## **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement du compteur "Linky".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 134, déposé par le GEP, est relatif au déploiement du compteur "Linky".

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un vœu sur le compteur "Linky". En effet, ce compteur numérique et communicant est en phase de déploiement. Ce déploiement devrait s'achever sur Paris en 2021. Il a commencé dans quelques arrondissements.

Des réunions publiques se tiennent. Une s'est tenue hier soir dans le 10e arrondissement. Chaque fois, de plus en plus, on a des remontées sur le fait que des gens veulent refuser ce compteur.

Il s'agit simplement, c'est l'objet du vœu, que la Ville de Paris, parce qu'elle est propriétaire des compteurs, parce qu'elle est propriétaire de cela ne peut pas rester indifférente à cette question : elle a le devoir de dire le droit, ce qui, selon elle, est le droit.

Ce vœu vise simplement à ce que la Ville demande à la Commission de régulation de l'énergie, d'abord d'éclaircir elle-même ce point et de s'appuyer dessus, mais pas uniquement dessus, pour dire aux Parisiennes et aux Parisiens ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne peuvent pas faire, leur dire quelles procédures suivre et faire simplement un point de droit, parce que ce n'est pas normal que la Ville reste silencieuse sur ce sujet, alors qu'il y a de plus en plus de questionnements.

Puis je pense, comme toujours, que la transparence de l'information, le fait de porter l'information contribue à faire taire les rumeurs, parce que même sur cette histoire de refus, on entend tout et n'importe quoi, comme sur le compteur "Linky" lui-même.

Moi, j'observe que plus il y a d'informations, de communications, de réunions, y compris contradictoires, plus cela apaise la situation. Il est faux de croire que se taire calmera les rumeurs. Je pense vraiment qu'il faut dire les choses et c'est tout l'objet très apaisant de ce vœu : dire le droit, le publier sur le site.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas le sentiment que la Ville de Paris soit très silencieuse sur le sujet de "Linky", puisqu'il ne se passe plus un Conseil sans que nous abordions cette thématique. C'est un sujet que nous avons effectivement abordé ici à plusieurs reprises, puisque plusieurs d'entre vous se sont fait écho à la fois de questionnements mais aussi de mobilisations citoyennes.

On a déjà abordé le sujet de la confidentialité des données, de villes intelligentes et communicantes, débat que je sais que nous partageons, Monsieur JULIEN, des conditions de déploiement, etc. D'ailleurs, c'est effectivement dans une logique de transparence que j'avais tenu à ce que nous puissions avoir, le 25 mai dernier, cette Commission de contrôle de l'électricité dédiée à "Linky", pour que justement on puisse se poser toutes les questions avec ERDF, ou plutôt "Enedis" comme ils s'appellent maintenant.

A cette occasion, vous et M. LE RESTE, vous aviez abordé cette question : que se passe-t-il en cas de refus d'installation des compteurs ? Je dois bien admettre que la réponse n'était pas très complète à ce sujet, parce qu'il est vrai que ces compteurs sont installés par "Enedis" mais ils font partie en même temps de la concession et sont propriété de la Ville de Paris.

Il s'ajoute à cela que, dans le cadre du déploiement des compteurs, que ce soit l'arrêté qui l'encadre ou encore la jurisprudence du Conseil d'Etat, dite "Robin des toits", laisse à penser qu'il n'y a pas de possibilité de refus. Mais pourtant quand les compteurs sont sur les parties privatives, "Enedis" avait bien précisé n'avoir ni moyen et d'ailleurs qu'ils ne prévoyaient en aucun cas de forcer la main aux usagers.

Du coup, il y a vraiment une zone de flou sur cette question et je rejoins votre vœu : je suis favorable à ce que nous cherchions à demander des précisions, comme le suggère votre vœu, notamment auprès de la C.R.E., ce donc sera un tout petit amendement à votre vœu. La C.R.E. n'est pas tout à fait l'organisme le plus pertinent pour statuer sur la légalité du refus, mais plutôt pour nous éclairer sur les procédures et les conséquences. C'est pourquoi je proposerai simplement ce léger amendement oral à votre vœu.

Si vous en conveniez, je donnerais un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, amendez-vous ?

**M. Pascal JULIEN**. - Très volontiers, nous sommes vraiment sur la même longueur d'onde !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Elle est belle !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 230).

### **2016 DDCT - 66 Subventions (623.300 euros) et convention à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Deuxième enveloppe 2016.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 66 et l'amendement technique n° 135 qui y est rattaché. Il s'agit de subventions à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les quartiers "politique de la ville".

Colombe BROSSEL, l'amendement technique est technique ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 135 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 135 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 66 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DDCT 66).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la gestion de la crue dans le 15e.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous revenons à l'examen de nos vœux non rattachés que nous préférons.

Le vœu référencé n° 136, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la gestion de la crue dans le 15e arrondissement.

Monsieur François-David CRAVENNE, vous avez la parole.

**M. François-David CRAVENNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Mairie de Paris, une fois de plus, a échoué. C'est le cas de le dire puisqu'elle n'a pas su gérer la crue de la Seine, comme elle aurait dû le faire. Pourtant il y a eu déjà deux exercices pendant cette mandature, mais on a la nette impression que ces exercices ont été pris à la légère par l'Exécutif.

Les attendus de notre vœu détaillent les inquiétants dysfonctionnements et les erreurs manifestes de l'Exécutif pendant la crue réelle de juin dernier. Dans le 15e arrondissement, par exemple, ce sont les services locaux de la mairie locale, la mairie d'arrondissement, le commissariat local et la DPP qui ont travaillé uniquement. La mairie fut absente, absolument pas au rendez-vous de ses responsabilités, ce n'est pas normal.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons que l'Exécutif prenne enfin des mesures efficaces pour ne plus reproduire à l'avenir les mêmes erreurs.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Comment peut-on dire des choses comme cela ?! On peut avoir un échange et j'aurais été toute prête à avoir un échange courtois et constructif avec M. GOUJON, maire du 15e, sur la nécessité - nous le ferons au mois de septembre avec Célia BLAUDEL - de poser l'ensemble des sujets avec tous les acteurs, dont les mairies d'arrondissement. Je rappelle que les DGS de mairies d'arrondissement étaient évidemment présents en salle de crise avec nous pendant la période de la crue pour voir ce que nous pouvions mieux faire.

Mais comment peut-on dire que la Mairie de Paris a échoué, que la gestion de la crue de la Seine a été inefficace et qu'il y a eu d'inquiétants dysfonctionnements ? Ecoutez, chers amis, je ne vois même pas l'utilité de porter une parole de cette nature-là quand des agents ont travaillé jour et nuit, en lien avec les opérateurs de réseau, en lien avec les services de l'Etat. Et là vous leur crachez à la figure votre mépris sur le fait qu'il y a eu d'inquiétants dysfonctionnements !

Ecoutez, ayons une démarche constructive, travaillons ensemble et faisons en sorte que, notamment sur les questions d'informations, nous puissions faire mieux. Mais comment pouvez-vous dire cela, alors qu'il y a des gens qui ont travaillé 24 heures sur 24 pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de Parisiens impactés dans leur vie quotidienne en dehors de quelques-uns dans le 16e arrondissement, qu'il n'y ait pas d'impact, notamment dans le 15e arrondissement ?

Ce mépris phénoménal me laisse vraiment sans voix et je me permets de préciser, cher collègue, dans votre dernière phrase qui affirme que seuls les services locaux et la DPP ont contribué, pardon de vous le rappeler mais il me semble que la Direction de la Prévention et de la Protection fait encore partie des services de la Ville de Paris. Je suis donc ravie, comme adjointe en charge de la prévention et de la sécurité, que les agents de la DPP aient contribué à faire en sorte que les choses puissent être améliorées et qu'ils aient été présents.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur CRAVENNE, vous n'avez pas la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Je le rappelle régulièrement, il faut en effet les remercier. Vous comprendrez qu'à la lecture, et plus encore qu'à la lecture mais à l'exposé oral de ce vœu, je vous apporte évidemment une réponse négative.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Oh, oh... mais quel mépris dans le vœu tel qu'il a été déposé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif l'action de la police dans le quartier de la Grange-aux-Belles.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 137 est relatif à l'action de la police dans le quartier de la Grange-aux-Belles.

La parole est à Mme Déborah "POLIK".

**Mme Déborah PAWLIK**. - C'est PAWLIK, Monsieur, mais ce n'est pas grave !

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, le quartier de la Grange-aux-Belles est un quartier emblématique du 10e arrondissement, vivant et dynamique, mais il n'est toutefois pas épargné par un certain nombre de nuisances, particulièrement importantes depuis quelques mois et qui ternissent véritablement le quotidien des habitants.

Il y a bien sûr les trafics en tous genres qui s'accompagnent de leurs conséquences habituelles, telles que les rivalités entre bandes ou encore la pression sur les habitants. Il y a aussi les nuisances sonores, évidemment

particulièrement dérangeantes pour les riverains la nuit et contre lesquelles ceux-ci se sentent véritablement démunis. Il y a enfin ces interminables rodéos en pleine zone résidentielle qui portent atteinte à la tranquillité de chacun et à la sécurité des personnes, notamment des plus vulnérables.

J'ai interpellé le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement sur ce sujet en avril dernier sans que sa réponse ne laisse transparaître que la mesure de la situation était réellement prise. Pourtant les riverains n'en peuvent plus, à tel point qu'ils sont déjà plus de 200 à avoir signé une pétition afin d'exprimer leur ras-le-bol et réclamer enfin une action des pouvoirs publics.

Par ce vœu, je vous demande donc deux choses : d'une part, que la Préfecture de police renforce l'action des forces de l'ordre dans le quartier, et d'autre part qu'une réflexion soit engagée avec les habitants pour mettre en place des aménagements urbains permettant de limiter les nuisances, et notamment les rodéos. Je souhaiterais souligner que ce vœu a été adopté en Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le maire du 10<sup>e</sup> avait toutefois justifié son abstention par le fait que je demandais à la Préfecture de police de faire un point dès la rentrée sur les mesures mises en place. J'ai donc entendu ce message, et comme il serait dommage de ne pas avoir l'unanimité sur ce vœu, j'ai retiré spécifiquement ce point. Le "vivre ensemble" doit en effet être impérativement préservé dans ce quartier, et cela passe aussi par des mesures de ce type.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame PAWLIK, et excusez-moi.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Madame PAWLIK. Je partage et nous partageons les attendus de votre vœu, et c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable. Il me semble que sur les considérants, nous pouvons néanmoins compléter et, si vous me le permettez, je vais apporter quelques éléments complémentaires, parce que si, je le répète, les attendus sont légitimes, le paysage n'est pas totalement complet.

Permettez-moi de rappeler que la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, mais en lien évidemment avec la Préfecture de police, a fait remonter l'ensemble des nuisances qui sont liées aux rodéos de deux-roues et que la Préfecture de police a renforcé ses contrôles, ses verbalisations et ses interpellations de deux-roues motorisés. Ces progrès, il faut les noter, et les noter dans l'ensemble du paysage. Vous le savez, nous le savons, les forces de police, ces derniers mois, et a fortiori dans le 10<sup>e</sup>, ont été extrêmement sollicitées. Et donc, il est aussi de notre responsabilité d'arriver à gérer nos propres sollicitations vis-à-vis de la Préfecture de police.

Mais, vous le savez, les quartiers populaires parisiens font l'objet d'une très grande mobilisation de l'ensemble des partenaires, et évidemment de la part de l'Exécutif parisien. Et ce n'est pas totalement un hasard qu'une partie du 10<sup>e</sup> arrondissement soit restée en "politique de la ville", cher Rémi FÉRAUD. Il y a d'importants projets de requalification des espaces extérieurs et de restructuration de l'espace public. D'ailleurs, une marche exploratoire a été menée par Didier LE RESTE, adjoint en charge de la politique de la ville dans le 10<sup>e</sup>.

Une gestion urbaine de proximité qui permet une bonne coordination entre tous les acteurs de terrain sur l'amélioration de la vie quotidienne a été mise en place. Bref, nous faisons, nous faisons beaucoup, mais il faut en effet continuer à le faire tous ensemble, et y compris en associant les forces de police.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait. Merci. J'ai donc cru comprendre que c'est un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 231).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux désordres consécutifs aux manifestations contre la loi Travail.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 138 déposé par le groupe les Républicains relatif aux désordres consécutifs aux manifestations contre la loi Travail n'a pas été présenté.



## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux conséquences des manifestations contre la loi Travail.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 139, déposé par le groupe les Républicains, est relatif aux conséquences des manifestations contre la loi Travail.

Monsieur Philippe **GOUJON**, vous avez la parole, pour deux minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, les manifestations sont extrêmement nombreuses, mobilisant d'ailleurs les forces de police de façon considérable, surtout avec l'apparition du phénomène des casseurs, qui interviennent, la plupart du temps maintenant, en début de manifestation.

Je ne reviendrai pas sur l'événement à l'hôpital Necker-Enfants malades, qui a été saccagé, au moins sa devanture, avec un coût très important de réparations. Et il y a aussi, pour ce qui concerne la Ville, la dégradation de l'espace public parisien et les nombreux débordements de toutes sortes.

C'est la raison pour laquelle notre groupe propose que Mme la Maire de Paris porte systématiquement plainte pour les dégradations subies sur les espaces publics parisiens et les bâtiments municipaux ; qu'elle puisse aussi nous indiquer le coût de préparation des manifestations supporté par la Ville, puisque la Ville mène des travaux de préparation de ces manifestations : l'enlèvement des grilles d'arbres, le démontage du mobilier urbain, des chantiers, etc. ; que l'on puisse nous indiquer le coût des atteintes à ces biens municipaux et à l'espace public, ainsi que les démarches entreprises pour recouvrer ces sommes auprès des responsables.

Et pour terminer, bien sûr, étant donné la mobilisation exceptionnelle des forces de police, que le Conseil de Paris renouvelle son soutien aux forces de sécurité pour leur sang-froid, leur dévouement et leur mobilisation exceptionnels.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe **BROSSEL**, pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Lors de notre Conseil de Paris, qui s'est tenu il y a finalement bien peu de temps, à l'initiative de Christian **HONORÉ**, nous avons voté un vœu de votre groupe demandant que la Maire de Paris porte plainte en cas de graffiti, outrance et incitation à la haine contre les policiers, et adresse un message solennel de soutien aux policiers, ce que nous avons fait.

Ce vœu est donc identique et j'y apporterai une réponse identique. Je vous confirme que la Maire de Paris porte et portera systématiquement plainte contre les actes de violence ou de vandalisme à l'encontre d'agents de la Ville, d'équipements, de mobiliers appartenant à la Ville. Il revient, comme je l'avais dit la dernière fois, à la Préfecture de police de le faire, s'agissant de ses agents et des violences qui la concerneraient.

Je vous confirme que la Ville de Paris apporte son plein et entier soutien aux forces de l'ordre. Nous n'avons pas de Conseil au mois d'août, donc ce n'est pas la peine de redéposer le même vœu. Néanmoins, on peut le préparer pour le mois de septembre. Il n'y a aucun souci. Je reprends à mon compte les propos tout à fait prémonitoires de Pascal **JULIEN**, qui précisait, en juin : "un hommage, pour être solennel, ne peut pas être quotidien". Donc voilà, on recommence.

Alors, il y a une nouveauté dans le vœu. Je vais donc y répondre très rapidement, puisque vous nous demandez le chiffrage des préparations de manifestations et le coût des dégradations. Sur la préparation, les accroches des grilles d'arbres ont été vérifiées et confortées, les déposes ont été réalisées en accord avec la Préfecture de police. Toutefois, suite à l'aggravation des dégradations, les grilles ont dû être déposées en totalité sur certains axes. Le coût de leur enlèvement s'élève à 46.000 euros.

Par ailleurs, les grilles d'arbres des places de la Nation et d'Italie ont été enlevées par le personnel...

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame **BROSSEL**, nous avons des sténotypistes !

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Je vous le donnerai. C'est tout écrit, rassurez-vous !

... par le personnel des brigades de la DVD. Pour les autres mobiliers urbains, notamment stations Vélib' et Autolib', les déposes et sécurisations ont été réalisées par les prestataires concernés. Le chifrage est en cours, notamment auprès d'Evesa, pour mettre en sécurité les carrefours.

Enfin, à l'issue de la dernière manifestation, un constat d'huissier a été fait en lien avec la DSG à la demande du Secrétaire général pour déterminer les démarches à entreprendre au regard des dégradations commises.

J'ai deux minutes pour vous répondre, je vous réponds, je vous donne des chiffres. Je transmettrai tout, rassurez-vous, pour que vous puissiez avoir une réponse.

Et maintenant que j'ai répondu, que je vous ai donné le calendrier, je vais vous dire - pardon, j'ai dépassé, du coup, un tout petit peu le temps qui m'était imparti - que, parce que votre vœu est soit satisfait, soit totalement démagogique, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je précise donc que l'intégralité de votre texte sera donnée aux sténos pour publication. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

#### **2016 DEVE 7 - Mise à disposition par l'Observatoire de Paris du jardin de l'Observatoire (14e) pour ouverture au public - Renouvellement de la convention de gestion.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 7 et l'amendement technique n° 140 qui y est rattaché portent sur la mise à disposition par l'Observatoire de Paris du jardin de l'Observatoire pour une ouverture au public.

Pénélope KOMITÈS, c'est technique ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 140 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 140 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 7 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DEVE 7).

#### **2016 DEVE 35 - Etude sur la présence du renard dans les espaces verts parisiens - Convention de partenariat avec le CNRS.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 35 concerne une étude sur la présence du renard dans les espaces verts parisiens. Il a préoccupé la 3e Commission, l'intégralité des groupes, fait l'actualité sur Twitter.

Madame MOREL, vous avez la parole.

**Mme Joëlle MOREL.** - Ce projet de délibération permet à la Ville de Paris de s'associer à une démarche d'étude scientifique portée par le C.N.R.S. pour approfondir la connaissance des écosystèmes urbains et apprécier l'évolution de la biodiversité à Paris. L'étude permettra plus particulièrement de faire un état des lieux sur la présence du renard dans l'est parisien, le risque sanitaire potentiel associé et l'appréciation de sa présence par les habitants, un beau programme auquel les enseignants pourront participer également.

L'animal en ville est un sujet très important au cœur des écologistes, et nous attachons un grand intérêt à ce partenariat, comme nous en avons eu lorsque nous avons assisté il y a deux semaines au séminaire intitulé "stratégie de gestion des rats en milieu urbain", organisé par la Ville, séminaire extrêmement intéressant co-organisé par Pénélope KOMITÈS et Bernard JOMIER. Rats, pigeons, corneilles, lapins, renards, mais aussi chevaux, chiens, chats ou encore abeilles, moustiques, cafards, araignées et autres animaux font partie intégrante de la biodiversité urbaine. Leur présence, parfois controversée, ne peut être ignorée, car le sujet est en train de devenir un réel enjeu pour de nombreux Parisiens.

Les questions posées par la présence des animaux en ville renvoient à celles de la nature en ville, et les associations sont de plus en plus nombreuses à s'y intéresser, reflétant une prise de conscience accrue chez les citoyens.

En tant qu'écologistes, nous souhaitons que le sujet de la présence de l'animal en ville soit enfin traité à sa juste mesure. Il est nécessaire de mieux comprendre les interactions entre les animaux en ville et les citoyens, afin de proposer des pistes de réflexion. Le "vivre ensemble" ne va pas toujours de soi, il s'organise.

Nous avons d'ailleurs demandé une réunion au sujet de la gestion des pigeons à Paris, il y a maintenant quatre mois, et nous aurions aimé avoir une réponse positive à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame MOREL, pour votre intervention, qui nous permet effectivement de mettre en lumière les actions que nous menons pour la préservation et une meilleure connaissance de la biodiversité parisienne. Il faut rappeler qu'en lien avec toutes les mairies d'arrondissement, un nouveau Plan Biodiversité est en cours d'élaboration, que nous avons fini la première phase de bilan et que nous allons donc commencer à travailler sur le futur plan.

Il n'empêche qu'en attendant, nous travaillons de manière partenariale avec un certain nombre d'acteurs, comme le C.N.R.S., de manière, comme vous l'avez dit, à mieux comprendre les facteurs écologiques et sociaux qui structurent les relations à la biodiversité en milieu urbain. Effectivement, les interactions et la place des animaux en ville sont un sujet important qui devra se retrouver dans le plan biodiversité, qu'il s'agisse, comme vous l'avez signalé, des corneilles, des goélands, des renards, etc.

Concernant votre demande sur les pigeons, la réunion est en cours de montage. J'attends un bilan très précis des pigeonniers qui ont été installés dans Paris pour pouvoir monter cette réunion.

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - C'est tout ? Je suis déçu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 35).

## **2016 DEVE 91 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage temporaire de jardin partagé, 82 bd Voltaire (11e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Jardin partagé éphémère Truillot.**

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 91 est relatif à la mise à disposition d'un terrain à usage temporaire de jardin partagé au 82, boulevard Voltaire.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Ce projet de délibération a pour objet la création d'un jardin partagé éphémère sur une parcelle qui deviendra en 2018 un vrai jardin de 5.000 mètres carrés : le jardin Truillot. La création de ce jardin partagé pour six mois est une première puisque l'idée est de permettre aux riverains, dès à présent, pendant la phase des appels à projets, d'utiliser, de profiter d'un petit morceau de la parcelle. Ainsi, de manière provisoire, un terrain de sport et une trentaine de bacsacs pour le jardin partagé ont été installés pour l'été et l'automne.

Je remercie les cabinets de Jean-François MARTINS et de Pénélope KOMITÈS, ainsi que les services de la DJS et de la DEVE, pour avoir accompagné la mairie du 11e arrondissement dans cette démarche exemplaire.

C'était pour nous tous un challenge d'agir très vite, sur un calendrier particulièrement court. Ce type de travail d'installation provisoire, éphémère, dans l'espace public, sans faire dans l'événementiel, n'est pas une démarche habituelle pour les services. Outre la mixité des usages, la mixité des âges, la mixité des classes sociales qui fréquentent aujourd'hui cette parcelle, cette expérimentation permet d'enclencher un réel travail d'appropriation de l'espace public aujourd'hui, mais surtout l'appropriation du futur jardin public qui sera un jardin ouvert pour relier le boulevard Voltaire au boulevard Richard-Lenoir.

Cette parcelle, aujourd'hui très investie par les enfants, les adolescents, les jardiniers, les associations, les conseils de quartier, est un espace vivant et animé. L'association a ainsi accueilli récemment un apiculteur pendant la fête des abeilles et programme de nombreuses animations pendant l'été.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour votre intervention sur ce jardin partagé éphémère, qui est, effectivement, une première étape avant ce très beau projet d'aménagement du futur jardin Truillot.

Comme vous l'avez dit, c'est un joli partenariat entre la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Direction de l'Environnement, de manière à avoir un espace qui abrite aussi bien du jardinage que du sport et qui accueillera prochainement ce jardin qui est extrêmement attendu par les habitants.

Je voudrais en profiter pour remercier François VAUGLIN de toutes les réunions de concertation qu'il a menées, ce qui nous a permis d'arriver à un projet de jardin entre les boulevards Voltaire et Richard-Lenoir, qui va être l'un des premiers jardins sans grilles dans Paris. C'est à souligner. Cette ouverture anticipe le futur jardin partagé qui est inscrit dans ce projet.

Je profiterai juste de votre intervention pour rappeler, comme sur un certain nombre de parcelles, à la vigilance sur les installations d'associations éphémères sur des lieux qui doivent donner lieu à d'autres occupations, de manière que nous n'ayons pas de problèmes désagréables au moment des travaux du futur jardin.

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 91).

## **2016 DVD 18 - Création et hébergement d'un système de gestion de tickets virtuels de stationnement - Marché de services - Modalités de passation.**

**M. Mao PENINOÙ**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 18 porte création et hébergement d'un système de gestion de tickets virtuels de stationnement.

Monsieur Philippe GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, depuis quelques Conseils de Paris, déjà, nous examinons successivement plusieurs projets de délibération préalables à la dépénalisation du stationnement, sans à aucun moment avoir pris le temps de débattre des nombreuses questions que pose cette évolution législative.

Les A.S.P. sont en effet à la croisée des chemins avec la concomitance de trois réformes essentielles : la réorganisation de la DPP débattue lors de notre dernière séance, la révision du statut de Paris à venir et les nouvelles possibilités introduites par la dépénalisation du stationnement payant.

Cette somme d'incertitudes juridiques est amplifiée, de surcroît, par le manque de réponses précises aux questions pourtant incontournables qui se posent. Bientôt 110 A.S.P. volontaires intégreront la nouvelle direction de la prévention, de la sécurité et de la protection. Alors qu'ils conserveront leur statut et l'habilitation d'agent de police judiciaire adjoint, ils exerceront les mêmes missions que les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris qui, eux, comme chacun sait, ne bénéficient pas de la qualification A.P.J.A., article 21 du Code de procédure pénale.

Que feront ces agents - première question - quand ils constateront, dans le cadre de leur mission, des infractions qu'ils ont l'obligation de rapporter à un officier de police judiciaire ? Les I.S.V.P., de leur côté, sont toujours privés de tout pouvoir de verbaliser les infractions au Code de la route, sans que le projet de loi sur la révision du statut de Paris en fasse la moindre mention. Comment comptez-vous sortir de ces incohérences ?

Ce premier transfert, très modeste, d'ailleurs, au regard des effectifs globaux d'A.S.P., en appelle d'autres. La réforme du statut de Paris prévoit le transfert de la compétence sur le stationnement payant à la Ville et emporte donc le transfert de la totalité des A.S.P. au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit un an seulement après la dépénalisation du stationnement. Une réforme d'une telle envergure pour conserver les missions actuelles n'aurait pas beaucoup de sens. Il faut donc saisir cette occasion pour revoir leurs missions, comme nous vous le suggérons depuis longtemps.

La dépénalisation du stationnement permet également aux communes de déléguer à des agents d'un prestataire ou d'un délégataire, la surveillance du stationnement et l'établissement de l'avis de paiement du forfait de post-stationnement. Les A.S.P. pourront également réaliser cette mission conformément à l'article 78 de la loi NOTRe.

Un doute juridique subsiste, néanmoins, quant à la possibilité pour Paris, en raison de son statut particulier, de déléguer cette mission à une société privée. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point de droit, comme nous avons commencé à en discuter en 3<sup>e</sup> commission ? Cette solution, on peut considérer qu'elle offre des avantages. Le taux de respect du stationnement payant aujourd'hui est très faible à Paris, un peu plus de 10 %. Le manque à gagner pour les finances municipales s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. Il est probable qu'un contrat de délégation, assis sur la performance des agents, pourrait être financièrement avantageux. De plus, cela épargnerait à la Ville la gestion du premier niveau de contestation, c'est-à-dire le recours administratif préalable obligatoire ou la collecte du forfait de post-stationnement immédiatement réglée qui promet d'être particulièrement lourde. Vous vous en doutez.

Cela libérerait surtout la majeure partie des A.S.P., aujourd'hui exclusivement dévolus à la verbalisation du stationnement, - la sanction des stationnements gênants, très gênants ou abusifs, n'étant évidemment pas dépénalisée -, ce qui oblige à en maintenir une fraction sur ces missions.

La doctrine d'emploi de la majorité des A.S.P. pourra alors être réorientée vers des missions de sécurisation et aussi à la circulation qui, aujourd'hui, n'est plus du tout assurée - je le dis depuis des années d'ailleurs - par la Préfecture de police et que, donc, personne ne régule, hors manifestation, hors ordre public, hors cortège.

A l'occasion de la réforme du statut de Paris, leurs habilitations pourraient, à cette fin, être élargies pour les assimiler à une véritable police municipale dont la Ville a un besoin urgent, mais c'est une autre histoire. En tout cas, ces agents pourraient ainsi sanctionner les atteintes aux nouveaux pouvoirs de police spéciale que vous souhaitez exercer. Je pense, par exemple, au bruit du voisinage qui est un problème considérable.

Le projet de délibération que nous examinons va dans ce sens - c'est pourquoi j'ai évoqué tous ces sujets - puisqu'il confie à un tiers contractant l'exploitation technique du système de stationnement. S'agit-il de la première étape vers une DSP, par exemple, plus large, sur le contrôle du stationnement lui-même ? En cela, votre projet rejoindrait la demande que j'avais exprimée lors des débats parlementaires, de confier cette mission à un prestataire privé pour concentrer les A.S.P. sur la tranquillité publique. Même si, à l'époque, la ministre m'avait répondu que cela revenait à faire vaciller la Préfecture de police sur ses bases ! Je constate que c'est un peu ce qui est prévu dans le projet de révision du statut de Paris que vous comptez soumettre au Parlement prochainement.

Vous êtes sur la bonne voie, certes, mais notre crainte est que vous vous arrêtiez en chemin. Pourtant, il n'y a pire situation - vous le savez - que de se retrouver au milieu du gué.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dirai à M. GOUJON qu'il anticipe quelque peu sur un certain nombre de questions. Ce projet de délibération porte sur la question de la création et de l'hébergement d'un système de gestion de tickets virtuels de stationnement, et c'est son seul objet, mais vous anticipez sur d'autres questions, comme la question des A.S.P., sur lesquelles nous aurons bien évidemment l'occasion de discuter et de débattre. C'est un débat important, notamment avec la perspective de la dépenalisation du stationnement ou encore l'évolution du statut de Paris mais la loi n'est pas encore votée, elle va être débattue au Parlement à partir du second semestre de cette année.

Simplement, ce que je dirai avec ce projet de délibération, c'est que la mise en œuvre de la réforme du paiement du stationnement au 1er janvier 2018, que l'on appelle la dépenalisation ou encore la décentralisation du stationnement, implique de supprimer totalement le ticket papier au profit d'un ticket virtuel qui sera enregistré dans une base de données et consultable en temps réel par les A.S.P. effectuant le contrôle ; on est sur une modernisation du service de stationnement.

Cette dépenalisation du stationnement va venir en remplacement de l'amende traditionnelle puisque c'est un forfait post-stationnement également appelé F.P.S., qui devra être payé en cas de non-paiement du stationnement ou de dépassement de la durée limite autorisée.

Le législateur a souhaité que ce F.P.S. soit calculé au cas par cas. Il sera égal au montant du stationnement sur la durée légale autorisée, auquel on vient déduire le montant déjà payé. Nous devons donc adapter nos outils de gestion du paiement de la redevance du stationnement et c'est l'objet de ce projet de délibération.

Nous aurons l'occasion d'avoir ce débat sur la question du devenir des A.S.P. et nous avons bien évidemment l'objectif de renforcer le contrôle du stationnement payant sur voirie, mais nous devons appréhender cette question du stationnement dans sa globalité avec la question du stationnement gênant, du stationnement très gênant.

On a évoqué aussi dans cet hémicycle la question de l'enlèvement et des fourrières, et nous aurons le loisir de pouvoir débattre de toutes ces questions, y compris sur des questions que vous évoquiez concernant les éventuelles implications que cela pourrait avoir sur les personnels eux-mêmes. Il faudra bien sûr aussi que ce dialogue et cette discussion se fassent dans le cadre du dialogue social avec les personnels qui seront placés bientôt sous l'autorité de la Maire de Paris.

En tout cas, nous aurons un débat sur toutes ces questions dans les mois qui viennent.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BOULANGER.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Simplement, Monsieur le Député, par rapport à l'objet même du projet de délibération, le Préfet de police n'a pas compétence pour répondre sur ce système de paiement du stationnement.

En revanche, sur les autres questions qui seront l'objet de projets de délibération ultérieurs, sur le devenir des A.S.P., notre action consiste à travailler sur les modalités précises de ce transfert dans le cadre du projet de loi qui sera soumis tout prochainement au Parlement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Le groupe UDI-MODEM... Contre ? Merci.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 18).

## **2016 DVD 56 - Programme 2016 de zones 30. Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France.**

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la réalisation d'une zone 30 rue du Faubourg Saint-Martin.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 56 et le vœu n° 141 qui y est rattaché, portent sur le programme 2016 des zones 30. Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.

Je vais donner la parole successivement à MM. Claude DARGENT, Rémi FÉRAUD, Franck LEFEVRE et Mme Aurélie SOLANS.

Monsieur Claude DARGENT ?

**M. Claude DARGENT.** - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous indique le programme de réalisation des zones 30 pour cette année 2016 et les financements afférents.

Notre Municipalité porte une politique ambitieuse d'apaisement des espaces circulés. L'objectif pour 2020 est que l'ensemble de Paris soit situé en zones 30 avec des zones de rencontre. Le travail est actuellement en cours avec la Préfecture de police pour hiérarchiser les voies et déterminer celles qui par, exception à cette règle, resteront limitées à 50 kilomètres/heure.

Ce plan occupe une place centrale dans la réalisation d'une ambition majeure de cette mandature : diminuer la pollution de l'air dans notre ville.

Il y a là en effet, on le sait, un problème majeur de santé publique mais, années après année, les études confirment ce que nous disons depuis longtemps. Je voudrais citer ici une étude récente qui indique que dans notre ville les niveaux de pollution restent encore aujourd'hui supérieurs aux normes, qu'ils exposent un Parisien sur deux à des déplacements de valeur limite annuelle.

Pourtant, cette étude souligne que la qualité de l'air à Paris s'est améliorée clairement depuis 10 ans et elle indique que ces améliorations s'expliquent en partie par la baisse du trafic routier et par une diminution de la vitesse moyenne circulée dans notre ville. Cette étude établit très clairement la corrélation stricte existant entre baisse de la pollution et réduction de la vitesse.

Voyez donc que cette étude, par ses enjeux, dépasse ce projet de délibération mais qu'elle appuie considérablement le choix de la Ville de limiter la vitesse et de généraliser les zones 30. Il faut donc absolument poursuivre dans ce sens.

Créer des zones 30 et des espaces de rencontre, c'est permettre également le développement d'autres modes de déplacement et, en premier lieu, du vélo. La réforme du Code de la route de 2008 impose notamment aux collectivités la mise en œuvre dans ces zones 30 de contresens cyclables. Il devient donc bien plus aisé et bien moins contraignant de se déplacer à vélo et tous ceux qui utilisent ce mode de déplacement savent combien il est précieux, grâce à ces nouveaux équipements, d'éviter les longs détours imposés dans la circulation générale, dans l'idée d'empêcher des circulations de transit automobile.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus la place du piéton dans ces espaces en zone 30 et dans les zones de rencontre. Cet abaissement de la vitesse permet de mieux partager l'espace, il réduit les accidents, encore trop nombreux, dont les piétons sont victimes dans nos villes en général et hélas aussi dans Paris.

Quand on regarde la carte qui était jointe au projet de délibération, on constate qu'en matière de zones 30, Paris est assez inégale et qu'en particulier le 15e part de très loin. On connaît les fortes réticences, quoi qu'ils en disent, de la mairie de cet arrondissement à l'égard de tout ce qui peut gêner la voiture. La part dévolue aux zones 30 jusqu'à aujourd'hui y était donc dérisoire. J'ai cherché à l'évaluer, disons que c'est de l'ordre de 15 % de la superficie de l'arrondissement, à l'instar, il est vrai, de la plupart des autres arrondissements de l'Ouest parisien.

Pour 2016, les propositions d'extension formulées par la mairie du 15e était une fois de plus tout à fait limitée, se limitant à quelques secteurs supplémentaires et je me réjouis donc que le projet de délibération qui vient devant nous fixe des objectifs beaucoup plus ambitieux et prévoit notamment d'inclure comme zone 30 le quartier Georges Brassens dans le 15e arrondissement.

D'autres secteurs auraient mérité d'être inclus dès cette année comme zone 30 ; avec les habitants du 15e, nous attendons avec impatience le programme 2017.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Rémi FÉRAUD. Nous aurons ensuite Aurélie SOLANS et une explication de vote de M. TIBERI.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens très rapidement pour présenter le vœu n° 141 rattaché au projet de délibération.

La rue du Faubourg-Saint-Martin est incluse dans l'un des périmètres définis pour devenir zone 30, le périmètre Château d'Eau. Le Code de la route, par ailleurs, impose désormais que, dans les zones 30, il y ait des contresens cyclables puisque le but de ces zones est également de développer la pratique du vélo.

Néanmoins, les habitants du 10e arrondissement ont placé en tête de leur vote l'année dernière lors du budget participatif un projet qui s'appelle "Pour que revive le Faubourg-Saint-Martin", qui conduit à requalifier et à diminuer la place de l'automobile dans le Faubourg Saint-Martin mais qui n'envisageait pas, jusqu'ici, la mise en œuvre d'une piste cyclable à double sens.

Les deux projets s'avèrent difficilement compatibles mais nous pouvons travailler en ce sens. Nous ne souhaitons cependant pas que la zone 30 mette en péril la réalisation du projet adopté lors du budget participatif, d'autant qu'il a recueilli un grand nombre de voix.

Le vœu a donc pour but de demander que la mise en place d'une zone 30, rue du Faubourg-Saint-Martin et le réaménagement voté au budget participatif soient travaillés pour être compatibles et mis en œuvre dans le même temps. Je le dis à l'intention du groupe des Républicains, qui, parfois, se trompe ; il s'agit d'un projet dans le 10e arrondissement.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire du 10e arrondissement.

Madame Aurélie SOLANS ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Lutter contre la pollution de l'air, améliorer le cadre de vie, sécuriser, mieux partager l'espace public, vers une ville solidaire des plus jeunes et des plus fragiles, une liste non exhaustive de nos engagements de mandature pour une ville durable.

Les opérations de fermeture à la circulation automobile, qu'il s'agisse des opérations de "Paris Respire", "Paris Plages", le dimanche piéton mensuel sur les Champs Élysées, ou encore la Journée sans voiture ou bien encore les Plans Piétons ou Vélos, autant d'actions fortes qui concrétisent ces ambitions.

Aujourd'hui, pour faire face aux défis, nous devons tourner la page du tout-voiture. Nous en sommes à nous entendre en débattre aujourd'hui ou encore hier à propos du P.L.U., toutes et tous d'accord.

De ce point de vue, le vote d'un vœu introduisant le débat de la transformation du périphérique en boulevard urbain, avec abaissement de la vitesse et à terme une requalification est un pas majeur. N'attendons pas 2035 pour passer à l'action.

La modération de la vitesse fait pleinement partie de cette stratégie et bénéficiera de 30 millions d'euros sur les 160 millions d'euros alloués aux modes doux et aux mobilités alternatives dans cette mandature. C'est considérable et c'est surtout inédit. C'est aussi la concrétisation d'un long combat des écologistes. Que de chemins parcourus depuis 2001 !

Entre 2015 et 2016, ce sont donc les 11e, 12e, 20e, 8e, 13e, 17e, 9e, 10e, 13e, 14e, 15e, 18e et 19e arrondissements qui verront le déploiement de ces zones limitées à 30 kilomètres/heure.

Nous faisons, à regarder de près la carte, avancer considérablement le passage à 30 km/h dans des quartiers qui en étaient dépourvus, notamment dans le Nord-Est parisien. C'est le cas dans mon arrondissement, le 19e. Cette



mesure est plébiscitée par les habitants pour qui aujourd'hui ce passage ouvre vers des quartiers apaisés, moins bruyants, plus sûrs pour les enfants et les plus fragiles.

Par ailleurs, ces zones 30 vont aller alimenter le Plan Vélos puisque leur mise en place s'accompagne de la création de doubles-sens cyclables, d'une signalisation adaptée à l'entrée de chaque zone ainsi que la création de zones de rencontre.

Nous sommes là au cœur d'un des axes forts de notre politique municipale : un meilleur partage de la voirie au profit des piétons et des mobilités douces, un pas de plus vers des quartiers plus respirables et plus agréables.

Je tiens à remercier, pour finir, Christophe NAJDOVSKI pour cette politique ambitieuse et de la disponibilité dont il a fait preuve afin que cette nouvelle carte des zones 30 soit au plus près des enjeux de nos arrondissements avec une répartition équitable entre les quartiers.

Le groupe Ecologiste est et restera disponible, mobilisé en faveur de ces actions essentielles et nous continuerons de pousser notre ville à avancer vers moins de voitures, plus de transports en commun, plus de circulations douces et un meilleur partage de l'espace public.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Christophe NAJDOVSKI pour la réponse. Nous aurons ensuite une explication de vote de M. TIBERI sur le vœu n° 141.

Je voudrais inviter tous mes collègues à réduire les conversations particulières qui font monter un brouhaha dans notre Assemblée.

S'il vous plaît, merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les trois orateurs et oratrices d'avoir pris la parole sur ce projet de délibération important puisqu'il est dans la poursuite de projets de délibération précédents pour la poursuite de l'extension du programme des zones 30.

Vous le savez, d'ici la fin de l'année, nous aurons 50 % du linéaire de voirie de Paris qui sera limité à 30 kilomètres/heure, avec 154 kilomètres supplémentaires de voie à 30 kilomètres/heure dans les 8e, 9e, 10e, 13e, 14e, 15e, 18e et 19e arrondissements.

Je tiens à rappeler que ce plan de déploiement est aussi discuté avec les mairies d'arrondissement. Cela a notamment été le cas avec la mairie du 19e arrondissement pour l'extension. C'est désormais la quasi-totalité de l'arrondissement qui sera couvert par des voies à 30 kilomètres/heure. Cela a été le cas également avec la mairie du 15e arrondissement, avec une programmation de 30 kilomètres de linéaire de voirie qui sera mis à 30 km/h.

Je rappelle aussi brièvement quels sont les objectifs et les bénéfices d'une réduction de la vitesse à 30 km/h, ils sont multiples. C'est tout d'abord une réduction du bruit qui est divisé par deux, c'est une réduction du risque d'accidents mortels qui, lui, est divisé par 9 par rapport à une voie à 50 kilomètres/heure.

Les voies à 30 kilomètres/heure, c'est aussi bon pour le commerce puisqu'une voie à 30 kilomètres/heure va favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes qui sont plus fidèles en termes de commerces que les automobilistes et donc, c'est aussi bon pour le commerce local.

C'est également une condition indispensable à l'essor de la pratique du vélo puisque, comme cela a été rappelé, ces aménagements de voies 30 s'accompagnent systématiquement de l'aménagement de doubles-sens cyclables lorsqu'évidemment, les conditions et la configuration de la voirie le permettent.

Bref, c'est une étape supplémentaire qui est franchie vers la ville apaisée que nous appelons de nos vœux et qui favorise les modes actifs.

Je dirais deux mots sur le vœu déposé par notre collègue Rémi FÉRAUD, pour dire que, bien évidemment, nous partageons la même ambition et nous donnerons un avis favorable.

Ce projet d'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Martin sur sa portion comprise entre la porte Saint-Martin et la rue de Nancy est très attendu par les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement et, comme vous l'avez rappelé, il est arrivé en tête des votes du budget participatif.

Il est donc nécessaire de construire un projet qui soit à la fois ambitieux, de qualité et qui décline les objectifs que nous portons pour cette mandature en matière d'apaisement de la circulation, de reconquête de l'espace public en faveur des mobilités non-polluantes que sont les piétons, les cyclistes et les transports en commun.

Nous veillerons à ce qu'il y ait une cohérence entre à la fois ce plan de déploiement des zones 30 et l'exigence qui a été portée aussi par les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement. Nous donnerons donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur TIBERI, vous avez la parole, pour une explication de vote.

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage, dans les constatations, tout ce qui vient d'être dit par les différents intervenants, en particulier, le Président de la 3<sup>e</sup> Commission, ma Commission. Vous avez souligné que le 15<sup>e</sup> arrondissement, d'après vous, était en retard sur les zones 30, je me permets de souligner que le 5<sup>e</sup> arrondissement, lui, était en avance.

Par ailleurs, tous les intervenants ont souligné l'intérêt de limiter la vitesse et de créer des zones 30 pour la sécurité du Plan Vélos que l'on souhaite développer, pour des raisons de sécurité bien sûr, mais aussi environnementales.

J'avais présenté un vœu lors de la précédente séance. Je rappelle cette exigence que les mêmes principes doivent nous amener à limiter la vitesse des véhicules dans les voies d'autobus, celles qui acceptent au moins les vélos, à 30 km/, d'autant que - je ne l'avais pas souligné la dernière fois -, mais les seuls véhicules autorisés à rouler vite dans ces voies, ce sont les véhicules diesel puisque la plupart des taxis et des bus sont diesel.

J'insiste, je rappelle à cette noble Assemblée l'intérêt qu'il y aurait sur tous ces plans, encore une fois, en m'appuyant sur les constatations qui viennent d'être faites et que je partage.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 232).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 56).

**2016 DVD 87 - Extension T3 à porte Dauphine (16e et 17e). Convention avec la R.A.T.P. pour le marché de coordination générale et délégation en matière de marchés publics.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 87. Il s'agit de l'extension du T3 à porte Dauphine dans les 16e et 17e arrondissements.

Je donne la parole successivement à Brigitte KUSTER et Joëlle MOREL.

Madame Brigitte KUSTER, vous avez la parole.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviendrai d'ailleurs de manière conjointe sur les deux projets de délibération DVD 87 et DVD 98, les deux étant relatifs au projet d'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Dauphine.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation qui a permis d'en révéler l'attente, notamment dans le 17e arrondissement. Ce n'est pas une surprise, en sachant qu'avoir choisi un terminus à porte d'Asnières pour le tronçon en cours de réalisation était totalement inadapté en l'absence de maillage avec le réseau lourd de transport collectif.

Le prolongement du T3 vers la porte Maillot appelée à devenir un pôle d'échanges majeur a donc tout son sens. En effet, en sus de la ligne 1 du métro, la plus fréquentée du réseau, et du RER C, le tramway offrira une correspondance avec l'extension du RER E qui ralliera, lui, la Défense et l'Ouest parisien.

Toutefois, le secteur de la porte Maillot ne sera pas qu'un nœud de correspondances, mais aussi ce que les spécialistes appellent "un générateur de trafics", à savoir que ce sera une destination en soi. En effet, au-delà de l'extension programmée du Palais des Congrès, deux grandes opérations d'urbanisme doivent y être conduites, à savoir les projets innovants que sont "Mille arbres" et "La ville multistrade".

Au vu d'ailleurs de ces importants aménagements qui amèneront de nouveaux habitants et de nombreux emplois, et sachant que la station de la porte Maillot ne saurait desservir de manière satisfaisante ce secteur tourné vers le quartier des Ternes, j'ai donc demandé à l'issue de la concertation qu'un arrêt soit prévu au niveau de la porte des Ternes, permettant également le maillage avec la ligne de bus Mobilien 43.

De même, le projet actuel prévoit des arrêts beaucoup trop espacés, alors que la vocation du tramway est de remplacer l'autobus qui assure une desserte fine dans l'un des secteurs les plus denses du pourtour de la capitale. Sachant que la ligne C du RER effectue le même trajet avec des arrêts plus éloignés et une vitesse commerciale élevée, la liaison entre la porte de Clichy et la porte Dauphine sera un cas unique en rocade d'un réseau hiérarchisé combinant ainsi desserte fine par le tramway avec une desserte capacitaire et rapide par le RER.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé une autre station supplémentaire à la porte de Courcelles afin de desservir les nombreux équipements qui s'y trouvent : conservatoire, gymnase, tennis, écoles et prochainement le futur Centre européen du judaïsme. C'est un choix qui s'impose au vu de la logique de desserte induite.

Enfin, le choix du tracé semble désormais faire l'objet d'un quasi-consensus, que ce soit pour le tracé nord au niveau de la porte de Champerret ou pour un passage en surface porte Maillot, avec un terminus porte Dauphine qui sera très utile pour améliorer l'accès à l'université.

J'ai bien entendu les demandes des communes limitrophes de Levallois et de Neuilly concernant les impacts de ce projet sur la circulation. J'y suis moi-même, vous le savez, particulièrement sensible, notamment en phase de travaux puisque les habitants du 17e arrondissement subissent à l'heure actuelle les affres d'embouteillages inextricables, qui conduisent à la mise en danger des usagers et qui m'ont conduit à m'exprimer sans relâche et à déposer successivement des vœux réclamant un nouveau plan de circulation, y compris lors de ce présent Conseil. Monsieur NAJDOVSKI, j'espère être entendue.

J'espère aussi que la Ville tirera tous les enseignements de ce fiasco actuel, que nous connaissons depuis maintenant plusieurs mois, sachant que les travaux de l'extension du tramway T3 à la porte Dauphine devraient présenter des similitudes avec les travaux en cours, en raison de la concordance de chantiers sur plusieurs fronts, puisque les projets urbains innovants vont être lancés au même moment et que la construction d'Eole sera en cours d'achèvement.

Pour couronner le tout, un autre chantier majeur est appelé à s'ajouter à cette liste, à savoir le réaménagement de la place de la porte Maillot, qui semble enfin en bonne voie mais qui appelle une décision et un financement de notre Assemblée, dont nous sommes à ce jour dans l'attente.

Nous portons avec vous ce nouvel aménagement, dont l'objectif est de restaurer l'axe majeur de la Défense aux Tuileries. Nous l'attendons depuis longtemps et il constituera une nouvelle entrée prestigieuse dans la Capitale. Pour la Capitale, nous nous en réjouissons et je vous en remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre majorité s'est fixé des objectifs ambitieux de lutte pour la qualité de l'air et de réduction des nuisances multiples liées au trafic routier.

La création d'offres alternatives à l'usage de la voiture, telles que le développement du réseau de tramway est un des piliers essentiels du succès de cette stratégie. Il permet de répondre tout à la fois aux objectifs du Plan de déplacements urbains, du Plan de déplacements de Paris, de la loi sur l'air et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Sous la mandature précédente a été initiée l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières. Cette extension de 4,3 kilomètres doit desservir 8 nouvelles stations situées dans les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements. Cette extension a pour objectif de poursuivre la requalification engagée de la couronne parisienne en valorisant notamment les portes de Paris. Ainsi, elle permet de desservir les Puces de Saint-Ouen, pôle touristique majeur, la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" comprenant de nombreux logements et des activités récemment dans la future Cité judiciaire, et enfin le secteur de la porte d'Asnières aujourd'hui insuffisamment desservi en transports en commun.

Comme notre majorité s'y est engagée auprès des Parisiens, il faut désormais entamer la poursuite de cette rocade du T3 vers le secteur Nord-Ouest de la ville, très dense également en population et en emplois, en réalisant notamment une interconnexion avec le pôle multimodal de la porte Maillot.

Cette extension d'environ 3 kilomètres entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine desservira des secteurs très denses et donnera accès au pôle universitaire de Paris-Dauphine, tout en permettant des correspondances efficaces avec les lignes 1 et 2 du métro, ainsi que le RER C et le prolongement du RER E.

Cet aménagement essentiel pour Paris est inscrit au Schéma directeur de la Région Ile-de-France, approuvé par le Conseil régional le 18 octobre 2013, et par le plan Etat-Région Ile-de-France.

Peu à peu nos promesses se concrétisent, le groupe Ecologiste s'en réjouit.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux remercier les deux oratrices de s'être inscrites sur ce projet de délibération qui porte sur le bilan de la concertation préalable et relative au prolongement du tramway T3 à l'Ouest jusqu'à la porte Dauphine.

Ce bilan d'ailleurs va être présenté aussi au Conseil du S.T.I.F. la semaine prochaine. C'est un bilan dont on pourrait dire qu'il a été rédigé à deux mains, avec la Ville de Paris et avec le S.T.I.F., et c'est une étape obligatoire dans toute procédure légale pour un projet comme celui-ci.

Je voudrais signaler, comme cela a été dit, le succès de la concertation dans les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, avec beaucoup d'avis qui ont été recueillis par différents moyens proposés.

Ce qui s'est dégagé, c'est notamment les variantes de tracé, mais aussi les orientations générales pour l'insertion du tramway dans le cadre de ce prolongement. On a ainsi privilégié un prolongement direct jusqu'à la porte Dauphine pour la desserte de l'université, c'était extrêmement important.

Une variante s'est dégagée aussi à l'occasion de cette concertation, qui a été également portée à la fois par la Ville de Paris, par le S.T.I.F. et je crois également par les deux mairies d'arrondissement pour passer en surface à l'Est de la porte Maillot.

Cet aménagement, bien évidemment, devra aussi s'articuler avec le réaménagement de la porte elle-même, sur lequel nous travaillons avec les deux mairies d'arrondissement, les mairies des communes limitrophes et mon collègue Jean-Louis MISSIKA.

Pour ce qui est de la variante au niveau de la liaison entre la porte d'Asnières et la porte de Champerret, c'est la variante dite nord qui s'est dégagée à l'occasion de la concertation. Là aussi, c'est la concertation qui a permis justement de dégager une préférence et de voir comment nous pouvions, dans le consensus le plus général possible, insérer la future plateforme du tramway et desservir au mieux les différents quartiers.

D'ailleurs, je tiens à préciser que les études se sont poursuivies depuis la fin de la concertation, puisqu'un point d'étape sur les études dites de schémas de principe, qui vont alimenter le dossier d'enquête publique, a été fait devant tous les partenaires, le 29 juin dernier au S.T.I.F.

C'est à cette occasion que notamment ont pu être aussi étudiées de nouvelles demandes qui ont été faites par Mme la Maire du 17e et qui n'avaient pas été exprimées lors de la concertation, à savoir notamment la question d'une station nouvelle ou d'un rapprochement d'une station prévue à la porte de Courcelles pour assurer une meilleure desserte des équipements actuels et futurs du site.

Le S.T.I.F. et la Ville de Paris ont bien pris note de cette demande et ont déjà commencé l'étude. Sachant que, je le rappelle quand même, une station supplémentaire a un coût et cela diminue aussi la vitesse commerciale du tramway. Cependant, tous ces paramètres seront bien évidemment regardés de près.

Voilà où nous en sommes.

Je peux vous dire aussi que nous allons avec le S.T.I.F. faire en sorte que les études se poursuivent, de manière à ce que l'on puisse déterminer le schéma de principe et aller à l'enquête publique le plus vite possible et je l'espère dans quelques mois.

Voilà ce que je peux vous dire pour ce beau projet. Je ne reviendrai pas sur le terme de fiasco, qui a été utilisé par Mme KUSTER, mais simplement vous dire que nous avons fait face à un problème relatif à l'amiante sur le prolongement à la porte d'Asnières, qui était inédit et que nous avons traité, je crois, avec le plus grand sérieux et la plus grande rigueur qui étaient nécessaires.

Enfin, sur la question des plans de circulation, on y reviendra à l'occasion d'un autre vœu que vous déposez mais, là aussi, la question est à l'étude et je pense que l'on pourrait très rapidement trouver des solutions sur le plan de circulation du quartier de la porte d'Asnières.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 87).

## **2016 DVD 88 - Elargissement des mesures d'accompagnement dans le cadre du plan d'actions contre la pollution atmosphérique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 88 relatif à l'élargissement des mesures d'accompagnement dans le cadre du Plan d'action contre la pollution atmosphérique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Je vais donner successivement la parole à Didier LE RESTE, Thomas LAURET, Julie BOILLLOT, Anne SOUYRIS, Danielle SIMONNET, Jean-Bernard BROS, Buon Huang TAN et Franck LEFEVRE.

Monsieur Didier LE RESTE ?

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

La pollution atmosphérique est un sujet complexe, impactant directement la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Pour des questions d'environnement comme de santé publique, il est de notre devoir et de notre responsabilité de proposer des mesures concrètes et ambitieuses pour améliorer la qualité de l'air dans notre ville.

La lutte pour un environnement de qualité pour tous est un combat important de cette majorité, partagé par l'ensemble des sensibilités politiques de la majorité, c'est donc le nôtre auquel nous apportons un soutien sans équivoque, tout en l'assortissant d'une critique constructive.

Nous soutiendrons donc ce complément du plan de lutte contre la pollution voté en février 2015. Ce projet de délibération propose des dispositifs intéressants pour accompagner la réduction du diesel dans notre ville et le passage à une solution de transport non polluante.

Les actions pour développer la circulation cycliste par l'aide à l'achat de vélos et les incitations à installer des abris dans les immeubles sont en cohérence avec le Plan vélo 2015-2020 que nous avons soutenu.

Et nous joignons à l'approbation de ce projet de délibération les mêmes réserves qu'en février 2015, car les difficultés que nous avons soulevées persistent encore.

Les mesures du plan global vont dans la bonne direction, mais l'enjeu social est encore trop peu présent.

Il faut en faire plus dans ce domaine, accompagner encore davantage l'ensemble des Parisiens vers la transition écologique.

Il faut la rendre possible, non pas contre eux, mais réellement avec eux.

C'est en ce sens que nous revenons sur le principal point dur de ce plan : la limitation de la circulation des véhicules diesel qui est encore trop abrupte à nos yeux.

Nous ne pourrions pas nous contenter d'une fin de non-recevoir envoyée à celles et ceux qui ont impérativement besoin de leur voiture, mais n'ont pas les moyens d'en changer. Ils sont trop durement impactés, de notre point de vue, par cette mesure.

Je pense notamment aux travailleurs en horaires décalés, qui ne peuvent pas prendre les transports en commun.

Les véhicules électriques et hybrides restent très chers et inatteignables pour les foyers les plus populaires.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut réinstaurer un régime de dérogation temporaire pour ces personnes. C'est une proposition que nous portons régulièrement au Conseil de Paris et que nous jugeons indispensable. Nous sommes bien entendus pour la diminution des véhicules diesel dans Paris, c'est une nécessité politique, environnementale et sanitaire d'une grande importance, mais nous devons le faire sans paralyser une partie de notre population, sans confondre le volontarisme avec une rigidité stricte qui s'avérerait contre-productive.

Nous pensons qu'un bilan, notamment social de cette mesure, devra être entamé dans des délais assez brefs. Il nous servira à sérier les difficultés et à être le plus réactif possible pour pouvoir les résoudre.

Cette mesure est bonne sur le principe, mais elle doit comporter de nécessaires aménagements pour être entendue de toutes et de tous.

Surtout qu'en l'espèce nous pouvons nous doter d'outils supplémentaires, plus progressifs dans le temps et moins coercitifs pour limiter le diesel à Paris.

Je pense notamment à notre proposition de jouer sur la délivrance de cartes de stationnement.

Ceux qui feraient l'acquisition d'un véhicule diesel neuf à partir d'une certaine date ne pourraient pas bénéficier d'un type de stationnement. Une solution qui n'est pour l'instant pas permise par la loi, mais l'interpellation de notre Ville auprès du gouvernement et du Parlement nous permettrait de disposer d'un outil utile pour atteindre notre objectif.

Enfin, et c'est l'évidence même, la réduction de la pollution passera par l'aménagement d'une alternative à la route. C'est un point important de notre argumentation, mais c'est la principale clé de résolution du problème de la pollution atmosphérique. S'attaquer au transport de personnes en multipliant l'offre de transport en commun et de transport de marchandises par des modes alternatifs à la route doit être le principal angle de lutte pour un environnement meilleur.

Traiter les effets de la pollution est nécessaire, s'attaquer aux causes profondes de sa production est indispensable et urgent.

C'est pourquoi nous voterons favorablement ce projet de délibération d'accompagnement, mais nous suivrons bien sûr de près le bon déroulement de ce plan de lutte contre la pollution, qui nécessitera des aménagements sur la prise en compte sociale de ses effets.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT.** - Pollution et automobiles, voilà un sujet sur lequel la majorité municipale se plaît à caricaturer nos positions, multipliant les raccourcis simplistes.

La vérité est que nous sommes épris de liberté, de liberté individuelle, de liberté de choisir son mode de déplacement.

Là où vous voulez bannir purement et simplement la voiture individuelle de nos rues, nous, nous voulons bannir les pollutions liées à sa motorisation. Ces différents postulats sont la base de nos divergences sur le plan antipollution mis en place depuis l'été 2015.

Si vous aviez quelques doutes, mes chers collègues de la majorité, évacuons-les immédiatement. Oui, la pollution tue prématurément 48.000 Français chaque année, dont 3.000 Parisiens.

Oui, la réduction drastique de la pollution est un enjeu de santé publique qui s'impose à nous, élus parisiens et élus métropolitains.

Oui, nous avons le devoir de lutter contre la pollution de l'air liée au trafic routier et maintenant, pas dans 10, 20, ou 30 ans, mais immédiatement.

Cela dit, nous avons dû nous retrouver sur le Plan anti-pollution et pourtant j'ai le regret de vous dire, une nouvelle fois, que vous manquez d'ambition et que les chiffres ne plaident pas en votre faveur.

Une trentaine, c'est le nombre d'aides financières versées à des particuliers ayant renoncé à leur voiture et s'engageant à utiliser les transports en commun, Vélib' ou un vélo personnel entre juillet 2015 et mai 2016.

Une trentaine, c'est aussi le nombre d'aides versées à de jeunes conducteurs pour les inciter à utiliser Autolib'.

S'agissant des aides versées aux copropriétés privées pour l'installation d'un abri-vélos sécurisé, point de chiffre, il faudra se contenter de l'adjectif "quelques".

Alors ce raté dans la mise en route des mesures d'accompagnement est-il le fait d'un manque coupable de communication de la Ville, ou la preuve de l'inefficacité de ces mesures peu attractives ?

Nous penchons pour cette seconde hypothèse, et l'élargissement des mesures d'accompagnement aux deux-roues motorisés n'y changera rien.

Nous pensons toujours que la meilleure incitation pour les Parisiens de se débarrasser de leurs véhicules polluants est de leur permettre d'acquérir un véhicule propre, à l'instar du dispositif ouvert aux professionnels.

Alors, c'est vrai que les modestes 5 millions d'euros de budget prévus par la Ville pour la mandature ne suffiraient pas.

Mais la perspective de la mise en place de l'écotaxe régionale demandée par la nouvelle présidente de la Région et envisagée favorablement par le Premier ministre ouvre le champ des possibles.

Pour rappel, les recettes au titre du seul périphérique rapporteraient 18 millions d'euros par an, ce qui permettrait de participer à l'achat de véhicules propres et compenserait la mise en place d'une réelle interdiction des véhicules polluants à Paris.

Et cela fait le lien avec le deuxième chiffre qui souligne votre manque d'ambition : 4.400.

4.400, c'est le nombre de véhicules parisiens particuliers immatriculés avant le 1er janvier 1997 concernés par l'interdiction de circulation entrée en vigueur au 1er juillet 2016, soit une goutte d'eau dans la lutte contre la pollution.

Une mesure peu efficace et ressentie comme injuste, car ce ne sont pas les véhicules les plus polluants qui sont bannis de Paris, mais les plus vieux. Nous savons tous qu'une Renault 5 essence, bien entretenue, bien qu'immatriculée au XXe siècle pollue moins qu'une citadine diesel sortie d'usine en 2010.

Pourtant, la première ne sera même pas éligible à bénéficier d'une vignette à cause de son âge, quand l'autre disposera d'une vignette orange qui l'autorisera à circuler librement.

C'est principalement sur ce point que nous nous opposons encore et toujours. Pour lutter durablement contre la pollution de fond, celle du quotidien qui nuit à la santé des Parisiens, celle liée à la motorisation et non à l'âge du véhicule, c'est l'interdiction des véhicules de norme euro 1 à euro 3 qu'il aurait fallu décréter, les interdire dès le 1er juillet 2016.

En effet, une étude commune à Airparif, l'APUR et l'ADEME en 2012 montrait que ce scénario permettrait, sur le territoire parisien, de diminuer de 16 % les émissions de particules fines, de baisser de 20 % l'exposition de la population au seuil de pollution, et d'avoir un effet à court terme sur la santé des plus fragiles.

Enfin, et j'en terminerai par là en soulignant un paradoxe.

Dans le présent projet de délibération, nous allons voter des mesures financières pour accompagner les copropriétés d'habitat dans l'installation de points de recharge pour véhicules électriques, et c'est une excellente mesure.

Or, mes chers collègues, hier, avec l'adoption du PLU, vous avez supprimé l'obligation de création de places de stationnement en souterrain et donc, limité de fait l'expansion de la voiture électrique.

N'aurait-il pas été cohérent de conserver cette obligation et d'y ajouter une obligation d'installation de bornes de recharge, ce qui permettrait complémentirement de soulager l'espace public de surface et de le réaffecter ?

Bien évidemment, nous voterons favorablement l'élargissement des mesures, car comme on dit familièrement, c'est déjà cela, mais nous maintenons que votre plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'air manque cruellement d'ambition et de résultat.

Pour reprendre une expression footballistique de rigueur en cette période d'Euro, "musclez votre jeu !".

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Il y a du Aimé JACQUET dans le texte.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération est pour nous l'occasion redire pourquoi nous menons un plan antipollution pour Paris, avec un objectif simple : celui d'améliorer la santé des Parisiennes et des Parisiens qui souffrent de la mauvaise qualité de l'air. Un chiffre pour exemple : près de 90 % de la population parisienne est exposée à des niveaux de pollution aux oxydes d'azote supérieurs aux valeurs limites. Nous savons depuis longtemps maintenant, et c'est rappelé régulièrement par des études, que la dégradation de la qualité de l'air, ce n'est pas moins de 43.000 décès prématurés en France.

L'essentiel de cette pollution est dû au trafic routier : 66 % des oxydes d'azote et 58 % des particules fines. Et il ne suffit pas d'écumer les plateaux de télévision sous prétexte d'être à la tête d'une association fantaisiste, comme 40 millions d'automobilistes ou la Fédération française des motards en colère, pour avoir raison. Les études et analyses le disent et le redisent : pour combattre efficacement la pollution de l'air, il faut diminuer le trafic routier et améliorer la qualité du parc qui continue de rouler. Précisément, les deux axes sur lesquels intervient la majorité dans le plan antipollution.

Nous réduisons progressivement le volume de circulation par des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants et par des incitations financières à abandonner son véhicule au profit d'autres modes de transports, comme les transports en commun, et nous incitons financièrement, bien sûr, ceux qui ont besoin d'un véhicule à en changer ou à utiliser des solutions d'auto-partage. Par ailleurs, pour les professionnels qui ont besoin d'un véhicule, des aides financières et des dérogations existent afin d'accompagner cette phase de transition.

Le présent projet de délibération vient justement compléter ces mesures d'accompagnement. En incluant les deux-roues motorisées dans le dispositif d'encouragement à l'abandon du véhicule personnel, en incitant l'ensemble des habitats collectifs à s'équiper d'abris vélos sécurisés - je rappelle d'ailleurs que cela était un point de discussion lors des multiples dialogues que nous avons tenus avec l'Exécutif dans le cadre du P.L.U. -, en accompagnant l'ensemble des habitats collectifs à installer des points de recharge pour véhicules électriques.



La seconde phase de ces mesures d'accompagnement entrera en vigueur dès le 1er juillet 2016. Ces mesures d'accompagnement bénéficieront de 3 millions au total. Cette stratégie est une stratégie tout à la fois écologiquement pertinente et socialement responsable.

Qui souffre le plus de la pollution de l'air ? Les populations les moins favorisées qui habitent près du périphérique. Qui utilise le plus sa voiture ou son deux-roues ? Les cadres supérieurs pour la plupart du temps et pour des trajets dans Paris intra-muros, car seulement 7 % viennent de grande banlieue.

Ce sont bien les Parisiennes et les Parisiens les plus pauvres qui respirent la pollution émise par les autres. Lutter contre la pollution de l'air en agissant sur ses causes, c'est agir aussi pour plus de justice sociale : progressivement, en aidant à la transition, en accompagnant, en informant. Bref, en agissant. Et c'est ce que nous faisons.

Je vous remercie.

*(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).*

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme SIMONNET, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, il faut diminuer drastiquement la pollution de l'air, notamment celle liée aux particules fines et aux oxydes d'azote. C'est une urgence de santé publique. C'est une urgence écologique.

Je pense, pour ma part, que cette réduction, qui nécessite une réduction du trafic routier, passe d'abord par un réaménagement du territoire pour réduire les distances subies domicile/travail. Donc, pour ce faire, il faut stopper l'hyper-densification de la métropole, d'une part, et l'étalement urbain, d'autre part, pour rapprocher dans chaque bassin de vie une mixité d'activités : emploi, logement, services publics, commerces. C'est bien ce réaménagement global de la Région Ile-de-France auquel il faudrait s'atteler. Maintenant, évidemment, il y a aussi des mesures extrêmement concrètes. Ce projet de délibération les rappelle, les reprécise et les complète.

Je continue à regretter, pour ma part, que l'ensemble des mesures visant à dissuader de l'usage d'une voiture individuelle ou d'un véhicule polluant individuel au profit, soit d'un véhicule moins polluant, mais ne parlons pas de véhicule non polluant. Tous les véhicules ont, à un moment donné, leur source de pollution, ne serait-ce que dans leur fabrication. Je regrette que ces mesures ne se fassent sur aucun critère social. Or, comme cela a été dit précédemment, les premières victimes de la pollution de l'air sont les classes les plus populaires dans Paris et aux alentours de Paris.

Les mesures que nous prenons peuvent permettre à des personnes qui ont largement les moyens de pouvoir changer de véhicule. Je trouve cela totalement antisocial. Il me semble nécessaire, au contraire, de prendre en considération que des critères sociaux, que ce soit dans l'achat de véhicules moins polluants ou que ce soit dans l'achat de vélos, même si je me félicite, par ailleurs, que, sur l'achat des vélos, on ne se centre plus uniquement sur les vélos assistance électrique, mais on prenne en compte l'achat de n'importe quel type de vélo de base. Il faut néanmoins un critère social.

De la même manière, les mesures d'interdiction des vieux véhicules peuvent relever d'une nécessité, mais de la même manière, l'interdiction des véhicules les plus polluants, type les 4x4, devrait en faire l'objet. Il y a une chose assez aberrante, à un moment donné, qui amène à interdire certains véhicules du fait de leur âge, véhicules qui peuvent moins polluer que des véhicules neufs. Je trouve que notre projet de délibération aurait dû rectifier cette aberration.

Plus globalement, évidemment, l'engagement de la Ville, déterminée à réduire l'emprise de la voiture dans l'espace public, doit être soutenu. C'est un engagement nécessaire. Evidemment, il ne plaît pas à tout le monde, mais chacun doit comprendre qu'en démocratie et en république, on ne doit pas chercher la somme des intérêts particuliers, mais véritablement où est l'intérêt général. L'intérêt général, c'est bien la réduction très forte de la voiture dans l'espace public.

L'ensemble des autres mesures, que ce soient les voies sur berges, les zones 30, les quartiers piétonnisés, sont à encourager même si, évidemment, elles ne sont pas sans provoquer des désagréments pour celles et ceux qui, dans une phase transitoire, n'arrivent pas encore à penser leurs déplacements autrement et qu'il y a une nécessité de continuer un engagement résolu et volontaire pour le développement des services publics. Là, je dois dire que je m'associe à la désapprobation de la Maire de Paris contre la décision du conseil régional, soutenu en cela, hélas, par le gouvernement, d'augmenter le prix du "pass" Navigo de trois euros. Quelle aberration !

Je trouve que Mme la Maire a raison de dénoncer cette augmentation qui va à l'encontre des politiques que nous avons pu mener jusqu'ici, que ce soit à Paris ou sur la Région Ile-de-France, où nous devons, au contraire, garantir le droit à la mobilité par le biais des services publics, beaucoup moins polluants, et garantir une réduction continue du "pass" Navigo, avec un objectif qui doit être la gratuité du déplacement en transport en commun, comme véritable arme pour réduire la pollution atmosphérique.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les enjeux environnementaux auxquels notre Métropole est confrontée, sont forts. Ils exigent de notre Municipalité de poursuivre une action politique ambitieuse.

Depuis vendredi, les voitures, dont la première immatriculation remonte avant le 1er janvier 1997, sont interdites à la circulation les jours de semaine, de 8 heures à 20 heures. Cette interdiction est amenée à s'étendre plus largement.

Voilà, les inquiétudes sont là. 1 véhicule francilien sur 10 seraient concernés par cette interdiction ; de quoi attiser la crainte des ménages modestes de subir une double peine. C'est pourquoi, par ce projet de délibération, sont introduites des mesures d'accompagnement et des coups de pouce financiers pour aider les particuliers à laisser leur voiture au garage.

Si nous les saluons, ces mesures ne concernent que les foyers parisiens. C'est pourquoi nous sommes inquiets des conséquences de cette interdiction de circulation pour les ménages franciliens. Aussi, nous lançons un appel à la Région Ile-de-France. Il nous faut développer au niveau métropolitain et régional une politique ambitieuse de lutte contre la pollution et d'accompagnement des ménages vers l'utilisation des transports en commun.

Cela passera également par le développement d'un réseau de transport en commun de qualité, tel que les bus à haute qualité de service ou par l'augmentation de l'intermodalité des modes de transport. Vous connaissez l'attachement de notre groupe à ces questions.

Nous voterons donc le projet de délibération en espérant qu'à terme la Métropole saisisse la balle au bond et s'engage pour un plan ambitieux et concerté contre la pollution. Mes chers collègues, c'est comme cela que nous protégerons la santé des Parisiens et des Franciliens.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole, pour vous répondre, est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération relatif à l'élargissement des mesures d'accompagnement dans le cadre du plan d'action contre la pollution atmosphérique est l'occasion non seulement de voter ces mesures, qui vont permettre à davantage de personnes de pouvoir bénéficier des aides financières proposées par la Ville de Paris, et c'est également l'occasion de faire le point sur cette question de la pollution de l'air puisque la deuxième étape de notre plan antipollution a démarré depuis le 1er juillet dernier.

Vous le savez, la pollution de l'air - une étude l'a encore montré récemment - a des effets délétères sur la santé, sur la santé publique. Au niveau national, une étude parue récemment a justement montré que c'est non pas 42.000 morts mais 48.000 au moins que l'on a à déplorer du fait de la pollution atmosphérique en France.

Certes, cette pollution atmosphérique concerne tout le territoire national, mais elle concerne en particulier Paris. Il suffit de regarder les cartes d'Airparif, nous avons une problématique très particulière dans la capitale, liée en particulier à la question du trafic routier qui est la première source de la pollution atmosphérique dans Paris, notamment pour les personnes qui vivent à proximité des grands axes de circulation.

C'est une question de santé publique mais aussi une question de lutte contre les inégalités. Les personnes qui vivent à proximité des grands axes de circulation, du boulevard périphérique, en règle générale, ne sont pas des personnes aisées et aujourd'hui elles subissent justement bruit et pollution au quotidien.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés, avec la Maire de Paris, depuis l'an dernier, sur ces mesures d'aide financière que nous poursuivons bien évidemment. On pourra toujours dire qu'une trentaine de dossiers de particuliers et une trentaine de dossiers pour les jeunes conducteurs, c'est faible, mais c'était en anticipation des restrictions de circulation. A partir du moment où ces restrictions de circulation vont aller crescendo, il y aura un nombre de dossiers beaucoup plus important. D'ailleurs, on le voit ces dernières semaines, beaucoup de demandes de dossiers nous sont parvenues et témoignent aussi du fait que beaucoup de gens sont prêts justement à franchir le pas aujourd'hui pour se déplacer autrement.

Bien sûr, il est important aussi de pouvoir effectuer l'accompagnement nécessaire. Je voudrais rappeler à certains des orateurs, à notre collègue Didier LE RESTE, que la Ville de Paris investit dans les transports collectifs : 1 milliard d'euros seront investis dans les transports collectifs dans la mandature.

On se préoccupe également de la question du transport des marchandises. Pas plus tard qu'hier, avec le P.L.U., nous avons réservé 64 emplacements pour des espaces logistiques urbains. Il y a quelques semaines, avec notre collègue Jean-Bernard BROS, nous avons posé la première pierre de Chapelle International, qui permettra un embranchement ferré et une logistique urbaine propre pour le dernier kilomètre. C'est l'ensemble de ces mesures qu'il faut regarder.

Nous accompagnerons aussi, si nécessaire, les personnes ayant besoin de leur véhicule si elles travaillent en horaires décalés, mais cela ne saurait être une raison pour nous empêcher d'aller de l'avant.

Madame BOILLLOT, vous avez parlé de liberté et d'interdictions. Je voudrais dire que c'est un peu contradictoire puisque vous parlez de liberté de circuler alors que vous auriez souhaité en même temps que l'on interdise d'emblée les véhicules Euro 1 à Euro 3. Je souhaite vous dire que nous avons choisi la progressivité avec une première étape qui sera suivie d'autres étapes en 2017 et 2018.

Vous semblez, en tout cas votre formation politique semble très attachée à la question de la possession de la voiture individuelle. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'aujourd'hui de nouveaux usages se développent autour du véhicule et que la question de la possession de la voiture est quelque chose qui n'est plus forcément tabou. Aujourd'hui, il y a des gens qui développent des pratiques avec l'autopartage, avec le recours à des services de véhicule de tourisme avec chauffeur, etc. Ainsi, les usages se modifient et la nécessité de la possession d'un véhicule individuel est bien moindre.

Nous devons aussi anticiper ces évolutions structurelles et penser la Ville en fonction de cela. C'est ce que nous faisons avec une démotorisation des ménages qui a déjà commencé à Paris puisque seulement 40 % des ménages parisiens sont possesseurs d'une voiture et ce taux va poursuivre sa décrue.

Vous avez cité un chiffre de 4.400 véhicules concernés ; ce n'est pas le bon chiffre. Il s'agit de 10.400 véhicules qui sont concernés par les mesures de restriction au 1er juillet, ce qui représente 2 % du trafic routier mais malgré tout 5 % des émissions d'oxyde d'azote et 4 % des émissions de particules fines. Ce n'est pas rien dans un premier objectif de réduction des émissions de polluants.

Je voudrais terminer en disant que notre collègue Jean-Bernard BROS a évoqué la question de la Métropole. Nous avons initié, il y a un an et demi, un travail avec la Métropole, avec les grandes intercommunalités de notre Métropole. Notre collègue Daniel GUIRAUD à la Métropole pilote désormais le Plan Climat Air Energie de la Métropole, qui entrera en vigueur au plus tard en 2017, et nous devons d'ores et déjà penser à l'échelle métropolitaine comme nous le faisons depuis le début de l'année 2015.

Tout cela pour vous dire que nous assumons le fait qu'avec ces mesures d'accompagnement nous pouvons nous passer de l'usage d'un véhicule individuel polluant en semaine et en journée à Paris et que l'enjeu est bien celui de la reconquête de la qualité de l'air.

C'est un enjeu de santé publique et c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 88).

Je vous remercie.

### **2016 DVD 98 - Tramway T3 prolongement à l'Ouest. Approbation du bilan de la concertation préalable.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DVD 98 relatif au prolongement du tramway T3 à l'Ouest, avec approbation du bilan de la concertation préalable.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - J'ai précisé tout à l'heure lors de ma précédente intervention que j'intervenais sur deux projets de délibération simultanément pour le tramway. Cela a déjà été fait.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DVD 98).

Je vous remercie.

### **2016 DVD 5 G - Désaturation de la ligne de métro 13 par le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen. Convention de financement n° 3.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 5 G relatif à la désaturation de la ligne de métro 13 par le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen, avec une convention de financement n° 3.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Madame la Maire.

En effet, je me suis inscrite sur ce projet de délibération qui est en fait la 3<sup>e</sup> convention de financement entre la Ville de Paris et ses partenaires parce que je souhaitais mettre en avant la désaturation de la ligne 13 qui est, à mes yeux et aux yeux de très nombreux usagers, un enjeu fondamental.

Nous avons en 2006, à l'initiative du S.T.I.F. mais aussi sous la pression amicale de la Mairie de Paris, souhaité désaturer cette ligne 13. Nous avons souhaité également pouvoir mieux desservir le Nord-Ouest parisien. Avec des nouveaux aménagements et pas des moindres, comme la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et au-delà du périphérique des aménagements à Clichy et à Saint-Ouen, il s'agissait de pouvoir réunir à la fois l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, mais aussi les départements limitrophes autour d'un même projet qui est celui de prolonger la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen.

Je suis donc heureuse que dans ce projet de délibération que nous examinons ce matin, il puisse être souligné dans le document qui accompagne ce projet de délibération l'histoire de ce prolongement de la ligne 14 vers le Nord qui est avant tout la désaturation de la ligne 13.

On le rappelle peu, on ne le rappelle plus et moi, je souhaite ici, à travers vous, envoyer un signe aux usagers de la ligne 13 pour leur dire que c'est vraiment dans cet esprit que nous travaillons au prolongement de la ligne 14.

Nous regrettons les retards dus aux travaux et nous espérons, bien évidemment, que la livraison prévue par le S.T.I.F. et la R.A.T.P. à l'été 2019 sera au rendez-vous. Il s'agit de chantiers gigantesques, la ligne 14 est la ligne la plus profonde en sous-sol et les travaux ne sont donc pas si aisés que cela. En tout cas, les travaux avancent.

Bien sûr, aujourd'hui, nous remarquons que les lignes de métro du tronçon parisien sont saturées. Je suis donc heureuse que par les politiques publiques de transport qui ont été soutenues par le Conseil régional, le S.T.I.F., la

Mairie de Paris et pour ce qui concerne le prolongement de la ligne 14, l'aide de l'Etat, nous soyons au rendez-vous. Nous aurons aussi - l'Etat s'y est particulièrement engagé dernièrement - de nouvelles lignes de métro pour enfin mieux desservir les départements franciliens. C'est aussi comme cela que nous dé-saturerons Paris.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le chantier de la ligne 14 bat son plein, ce qui est la moindre des choses - j'allais dire - considérant les promesses non-tenues de la R.A.T.P., à savoir les deux ans de retard qu'elle inflige aux usagers de la ligne 13, aux nouveaux habitants et occupants de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" ainsi qu'aux habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement dans ce quartier Batignolles/Epinettes, malgré l'assurance donnée par la R.A.T.P. de terminer en 2017.

Sans compter, je voudrais aussi le rappeler, les 3.000 futures personnes qui travailleront dans la cité judiciaire et les 9.000 visiteurs attendus quotidiennement.

Outre le retard que j'ai évoqué, plusieurs difficultés subsistent. La plus récente concerne un aléa de chantier dont les conséquences pourraient être fâcheuses, voire dramatiques, à savoir le percement de la nappe phréatique à la porte de Clichy qui a provoqué la semaine dernière non seulement une interruption des travaux, mais surtout un affaissement du centre sportif Léon Biancotto, notamment au niveau du bassin école, de l'accueil et des locaux sociaux.

Je vous ai écrit très récemment, Madame la Maire, à ce propos, particulièrement afin de savoir quelles mesures pourraient être prises évidemment pour anticiper les difficultés que nous allons connaître pour tous les usagers de ce stade, que ce soient évidemment les scolaires pour la rentrée, les associations ou, bien sûr, les habitants. J'attends évidemment qu'avec les services un travail de concertation soit mené avec la mairie d'arrondissement.

Deux autres problèmes en souffrance sont ceux du plan de circulation qui fait l'objet d'un vœu que nous allons examiner et de la desserte de substitution par autobus en attendant l'arrivée de la ligne 14 dont je rappelais le retard de deux ans.

Enfin, j'ai demandé des adaptations de la station porte de Clichy de cette fameuse ligne 14 afin d'améliorer la correspondance avec la ligne 13, ce qui est la principale raison d'être, bien sûr, de ce projet. En effet, le système d'échange futur entre les deux lignes apparaît singulièrement comme le parent pauvre du projet puisqu'il interdira la correspondance aux personnes à mobilité réduite alors que la ligne 13 comporte pourtant des stations accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

J'ai également demandé que la future sortie vers la cité judiciaire soit intégralement mécanisée à la montée comme à la descente et non pas partiellement comme c'est le cas sur les plans actuels. Ce serait aussi une sorte, peut-être, de compensation sur le retard de ce projet.

Si nous devons être économes avec les deniers publics, notre rôle d'élus doit nous porter à la plus grande vigilance contre ce genre d'économies de bouts de chandelles qui déclassent nos grands projets au regard des pratiques qui ont cours partout dans le monde.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme cela a été opportunément rappelé par notre collègue Annick LEPETIT, ce projet de délibération a pour objectif la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen.

C'est un projet double que nous avons avec ce prolongement de la ligne 14 : c'est à la fois, bien sûr, une meilleure desserte du quartier Clichy-Batignolles, mais aussi et avant tout la désaturation de la ligne 13 qui, comme vous le savez tous, est une urgence depuis un certain nombre d'années. Nous avons tous hâte, bien évidemment, que ce chantier arrive à son bon terme à l'horizon 2019.

Je voudrais rappeler qu'il s'agit ici d'un projet de délibération qui porte sur la convention de financement et rappeler aussi l'investissement de la Ville de Paris puisqu'au total, cette troisième tranche de financement de la part

de la Ville ainsi que des autres financeurs est d'un montant de 447 millions d'euros hors taxes. La Ville de Paris prend 20 % de cette contribution, en l'occurrence, 89 millions d'euros.

On peut aussi signaler que ce montant est supérieur au montant que donne la Région puisque la Région, elle, donne 12 % là où la Ville contribue à hauteur de 20 % du financement du prolongement de la ligne 14.

Mme KUSTER a évoqué un problème récent survenu au niveau du chantier R.A.T.P. de la station porte de Clichy. Cet incident s'est produit le 27 juin dernier. L'origine proviendrait d'un défaut d'étanchéité dont la cause n'a pas encore été clairement identifiée, mais qui pourrait provenir de perturbations survenues dans les couches du sous-sol qui séparaient les ouvrages de la nappe phréatique. Ces perturbations peuvent venir soit du chantier de la ligne 14, soit d'un autre chantier du secteur. En tout cas, pour l'instant, l'origine n'est pas clairement déterminée.

Des mesures ont été prises en urgence. Du côté de la Ville de Paris, les équipements et les bâtiments adjacents qui étaient menacés d'effondrement ou de tout autre sinistre grave ont été évacués et isolés, notamment le gymnase que vous avez évoqué, les équipements sportifs Biancotto situés avenue de la Porte de Clichy.

Du côté de la R.A.T.P., celle-ci a engagé des travaux d'urgence qui consistent à injecter du béton dans la faille créée dans le sous-sol de manière à étanchéifier le site. Ces opérations sont encore en cours et compte tenu de leur caractère d'urgence, la R.A.T.P. a obtenu de la Préfecture de police une autorisation de réaliser ces travaux de nuit, sept jours sur sept. Je pense que tout le monde comprendra l'urgence qu'il y a à colmater les brèches, ici en l'occurrence, et à faire en sorte que le chantier soit pérennisé et puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

La Préfecture de police a donné une autorisation pour un mois à titre de précaution. Pour autant, cela ne veut pas dire que les travaux sont prévus pour durer aussi longtemps. La Ville n'est pas intervenue dans cette autorisation, même si nous considérons, de notre point de vue aussi, que cette procédure d'urgence était totalement justifiée compte tenu de la gravité de l'incident.

En tout état de cause, j'espère que cela ne remettra pas en cause le projet et que nous pourrons voter ce projet de délibération qui prévoit la participation financière à hauteur de 20 % de la Ville de Paris pour le prolongement de la ligne 14 et la désaturation concomitante de la ligne 13.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DVD 5 G).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la vente de billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 142 est relatif à la vente de billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT pour deux minutes, s'il vous plaît.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agissait pour le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement d'attirer l'attention sur la décision de la S.N.C.F. de fermer, à notre sens, trop rapidement et de manière trop prématurée les guichets de vente sur la gare Pasteur et Vaugirard de la gare de Paris Montparnasse.

Vous savez que la gare Paris Montparnasse est la dernière gare qui va faire l'objet, à partir de l'année prochaine, d'un grand programme de rénovation et de restructuration qui va permettre d'ailleurs d'accueillir un trafic voyageurs avec une augmentation de plus de 50 % sur les prochaines années, avec le développement des lignes à grande vitesse en direction du Sud-Ouest. Et nous pensons que la S.N.C.F. doit revenir sur cette décision de fermer

des guichets en direction du public, pour préserver une qualité d'un service de proximité rendu aux usagers du transport public.

La S.N.C.F., ces dernières années, a toujours et trop souvent systématiquement fermé des guichets, qui pourtant présentent des chiffres d'affaires qui dépassent toujours le million d'euros. Et donc, nous demandons au Conseil de Paris de se prononcer contre cette décision de fermeture de ces guichets d'accueil du public et d'intervenir auprès de la direction de la S.N.C.F. pour revenir sur cette décision, peut-être au moins de la décaler le temps que la nouvelle gare de Paris Montparnasse prenne pleinement ses effets auprès du public et des voyageurs.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour deux minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 14e, vous exprimez dans votre vœu votre opposition à la décision annoncée par la S.N.C.F. de fermer ses deux guichets de vente de billets "grandes lignes" des halls Pasteur et Vaugirard à partir du 1er septembre prochain. Ces deux guichets apportent pourtant un service utile aux Franciliens ou aux usagers de province qui utilisent la gare, car le guichet du hall principal Maine, situé côté nord de la gare Montparnasse, est très fréquenté. Il suffit pour s'en convaincre de consulter sur le site Internet de la S.N.C.F. les prévisions de temps d'attente sur ces différents points de service.

Ainsi, si cette décision de la S.N.C.F. s'appliquait, il n'y aurait plus qu'un seul point de vente de billets "grandes lignes" dans la gare, au lieu des trois existants, et celui-ci serait encore plus saturé qu'actuellement. Cette décision a de plus été annoncée sans concertation préalable et ne semble guère compatible avec les perspectives de développement du trafic grandes lignes à Montparnasse, puisque la S.N.C.F. prévoit une augmentation à terme de 50 % du trafic voyageurs dans la gare. Même si les achats de billets numériques se développent, on en a toujours besoin et donc, devraient subsister des besoins importants pour des transactions ou démarches diverses au niveau de ces points d'accueil.

Et comme vous l'indiquez dans vos considérants, cette tendance de la S.N.C.F. à réduire son nombre de points de vente et de services aux usagers des grandes lignes est générale, à l'échelle de la région, et ne se limite pas aux grandes gares parisiennes. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables, comme vous le proposez, à une initiative de la Ville de Paris auprès de la S.N.C.F., de manière à ce que celle-ci reconsidère sa décision.

Et donc, nous donnons un avis favorable à votre vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 233).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'aménagement de la rue du Commandant-Mouchotte.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 143, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, relatif à l'aménagement de la rue du Commandant-Mouchotte.

Et je donne la parole à Mme Carine PETIT, pour deux minutes, s'il vous plaît.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Oui, là aussi, quelques mots : la rue du Commandant-Mouchotte, dans le 14e arrondissement, subit d'un côté un projet de restructuration d'une grande importance sur le centre commercial "Gaité", développé par "Unibail", avec l'appui de la Ville de Paris, et de l'autre côté, sur le trottoir d'en face, de la rue du Commandant-Mouchotte, la gare de Paris Montparnasse fait l'objet d'un projet de rénovation visant à améliorer l'accueil des usagers et le lien de la gare avec son environnement.

Ce vœu a donc pour objet de rappeler que contrairement à ce qui est le cas pour le projet "Unibail-Gaité", qui fait l'objet d'un projet urbain partenarial entre la Ville de Paris et "Unibail" pour la requalification des espaces publics aux abords de ce centre commercial "Gaité", il serait aussi bon que les études menées par la Ville de Paris se fassent en partenariat avec la S.N.C.F. pour, d'une part, assurer aux riverains de la rue du Commandant-Mouchotte, mais également à l'ensemble des usagers de l'espace public parisien, que cette requalification de la rue du Commandant-Mouchotte se fasse avec une amélioration certaine du cadre de vie des habitants et des riverains d'une gare qui présente de vraies nuisances liées notamment à la propreté, mais également des nuisances sonores, des nuisances de pollution, avec un important souci et un important problème à gérer dans le cadre de cette rénovation de la rue du Commandant-Mouchotte, liés aux nombreux cars de touristes et aux nombreux cars "Air France" présents sur cette voie.

L'objet de ce vœu, dans le cadre des ateliers, d'ailleurs, Paris Montparnasse, qui sont menés par Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI, est bien d'accélérer maintenant, puisque les travaux vont commencer - l'enquête publique sur "Unibail-Gaité" est en cours et les travaux sur la gare Paris Montparnasse vont prochainement commencer -, que les études de rénovation de la rue du Commandant-Mouchotte soient rapidement finalisées, qu'un financement soit clairement identifié, et il n'est jamais trop tard pour qu'il soit partagé, y compris avec la S.N.C.F. sur le projet de la gare Paris Montparnasse, et qu'il réponde aux objectifs de réduire la place de la voiture pour faciliter les mobilités douces et durables, et de trouver une solution sur les nuisances liées à la dépose-minute sauvage, aux taxis et aux gares Aéroport de Paris ainsi qu'aux deux-roues motorisés, et de faire là aussi plus de place à la végétalisation de l'espace public.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour deux minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le secteur Gaité-Vandamme-Montparnasse est en effet concerné par deux projets importants : la restructuration d'un ensemble immobilier dit "îlot Vandamme Nord", conduite par le groupe "Unibail-Rodamco", et celle de la gare Montparnasse, conduite par "Gares et connexions". La rue du Commandant-Mouchotte se situe au cœur de ces deux projets et subit un certain nombre de dysfonctionnements, à savoir, du stationnement de deux-roues motorisés sur les trottoirs, des cheminements piétons peu confortables, des dépose-minute sauvages ou encore, un itinéraire bus-vélo peu sécurisé.

Pour apporter des améliorations à cet espace public, la Ville de Paris et le groupe "Unibail-Rodamco" ont convenu de conclure une convention de projet urbain partenarial, ce que l'on appelle un P.U.P., prévoyant la prise en charge financière de la majeure partie de ces travaux de voirie par "Unibail". Cette convention permettra notamment de réaménager le trottoir pair de l'avenue du Maine et la rue Vercingétorix, de requalifier les trottoirs côté impair de la rue du Commandant-Mouchotte, en lien avec les fonctions urbaines liées à l'hôtel.

Votre vœu demande une requalification complète de la rue du Commandant-Mouchotte. Cette requalification a été étudiée par les services de la voirie et des déplacements, mais elle n'a toutefois pas été inscrite dans les dépenses prévisionnelles du programme d'investissement de la mandature. Il faudra donc examiner cette possibilité de financement ultérieurement.

Par ailleurs, les travaux en question ne pourraient intervenir qu'après l'achèvement des travaux de restructuration de l'îlot Gaité. Dans ces conditions, compte tenu de ces éléments, nous vous proposons de retirer votre vœu, de prendre acte que les ajustements budgétaires à mi-mandat nous permettront de réétudier cette proposition, et dans cette mesure, nous pourrions peut-être apporter un complément en termes d'investissement pour un réaménagement complet de la rue du Commandant-Mouchotte. Mais à ce stade, malheureusement, nous n'en avons pas la possibilité.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Il y a une demande de retrait. Retirez-vous votre vœu ?

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Oui. Au vu des éléments apportés par Christophe NAJDOVSKI, je retire mon vœu et prend date pour cette clause de revoyure.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.



## **Vœu déposé par Mme Annick LEPETIT relatif à la traverse électrique Batignolles-Bichat.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 144, relatif à la traverse électrique Batignolles-Bichat.

Et je donne la parole pour deux minutes à Mme Annick LEPETIT, s'il vous plaît.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Madame la Maire.

En effet, mon vœu porte sur la traverse Batignolles-Bichat, qui concerne les quartiers des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements et qui a été inaugurée en décembre 2011. Le marché public a été confié à la R.A.T.P. en avril 2011, conclu pour une durée de 72 mois, et il arrivera à échéance le 6 avril 2017.

Nous avons travaillé avec le Maire en charge des transports au mois d'avril pour pouvoir rédiger le prochain cahier des charges, mais nous sommes aujourd'hui en début juillet et nous aimerions plus d'éléments d'information, à la fois sur le calendrier précis, et également, sur la méthode de travail. Un transport de proximité tel que la traverse a besoin qu'on en fasse un bilan exhaustif. A ce stade, il n'est pas facile à faire puisque la Traverse a rencontré des contraintes, qui font qu'il est très difficile de dire aujourd'hui si elle peut avoir son exploitation pleine et entière.

Je sais que la volonté de la Mairie de Paris est de pouvoir, par exemple, mettre un affichage horaire, c'est-à-dire une information voyageurs le long de son parcours, ce qui est très bien. En revanche, je sais aussi que la réduction de ce service est à l'ordre du jour.

Aussi, je pense qu'il est logique, normal, naturel que nous puissions travailler en toute transparence. Je souhaite justement qu'il y ait différents scénarios, par exemple. Je les ai reçus depuis que j'ai déposé ce vœu, et c'est une bonne chose.

Mais je souhaite aussi qu'il puisse y avoir une bonne concertation menée avec les deux mairies d'arrondissement, les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>, puisque ces deux arrondissements sont concernés. Il faut donc que les arrondissements puissent travailler en amont pour pouvoir après présenter différents scénarios aux conseils de quartier.

Voilà l'objet de mon vœu. Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

Deux minutes, s'il vous plaît.

C'est après les explications de vote.

Monsieur NAJDOVSKI, s'il vous plaît.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Les explications de vote sont après l'avis de l'Exécutif, c'est ainsi.

La Traverse Batignolles-Bichat, mise en service en avril 2011, est opérée par la R.A.T.P. et doit faire l'objet d'un renouvellement de son marché d'exploitation dont l'échéance est avril 2017.

Cependant, et cela a été rappelé au sein de ce Conseil en décembre dernier, cette ligne nécessite une adaptation de son cahier des charges, afin de chercher à rendre la ligne plus attractive et rentable, de manière à augmenter sa fréquentation et à optimiser son coût de fonctionnement.

C'est ainsi qu'un diagnostic du fonctionnement de cette ligne a été lancé et les derniers éléments constitutifs de celui-ci n'ont pu être fournis par la R.A.T.P. qu'au mois de mai dernier, suite à une campagne de comptage réalisée en avril. Une discussion sur les objectifs assignés à la ligne s'est parallèlement déroulée avec les deux mairies d'arrondissement concernées.

Il est donc prévu aujourd'hui de poursuivre cette démarche d'optimisation du service de référence de cette ligne, en prévoyant effectivement une consultation des deux mairies d'arrondissement sur les différents scénarios envisageables, comme vous le proposez. Dans ce cadre, chacune des deux mairies aura la faculté d'organiser des réunions publiques afin d'associer les conseils de quartier et les habitants à la réflexion.

Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre de cette réflexion et de la durée prévisionnelle de l'appel d'offres, il n'est plus possible de tenir l'échéance d'avril 2017 pour le renouvellement du marché. Aussi il sera proposé, lors d'un prochain Conseil, de procéder à un avenant de prolongation du marché

actuellement en vigueur, pour une durée de quelques trimestres, a priori jusqu'à fin 2017, en même temps que la nouvelle consultation sera approuvée, afin d'éviter bien entendu l'interruption du service.

La démarche que vous proposez, Madame LEPETIT, correspond bien à celle qui a été engagée par l'Exécutif, et nous donnerons un avis favorable à votre vœu en précisant qu'une réunion sera bien organisée par l'Hôtel de Ville en associant les élus des 17e et 18e arrondissements, de manière à étudier ensemble les différents scénarios, et les conseils de quartier pourront être consultés sur ces scénarios.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole pour une explication de vote, s'il vous plaît en une minute.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, nous regrettons que ce vœu n'ait pas été présenté en Conseil d'arrondissement qui était le lieu le plus à même pour en débattre. Vous n'aviez peut-être pas eu le temps, c'est vrai !

Si nous sommes tous attachés au principe de maintenir une Traverse, force est de constater que celle qui existe tourne quasiment à vide avec en moyenne 16 voyageurs par course aller-retour, ce qui porte le coût d'un déplacement à environ 6 euros contre 1,50 euro pour le bus à Paris. On ne peut affirmer qu'il faut donner sa chance au produit, alors qu'il existe depuis 2011, et que les résultats ne sont pas à la hauteur des deniers publics dépensés.

Nous pouvons rejoindre certaines affirmations de Mme LEPETIT, comme le fait que l'absence d'indications en temps réel des temps d'attente est pénalisante, ainsi que les encombrements, vaste sujet sur lequel nous nous battons et nous avons fait plusieurs propositions.

D'ailleurs Brigitte KUSTER a demandé à M. le Préfet de police d'expérimenter la vidéo-verbalisation sur l'itinéraire du 31, dans une section où il croise la Traverse. Le petit gabarit de la Traverse relativise cependant ces difficultés et lui permet le plus souvent de s'affranchir des secteurs bloqués, au prix de contournements, il est vrai.

En revanche, le vrai souci avec la Traverse est son tracé, tellement tortueux qu'il est complètement illisible, et on a souvent plus vite fait d'aller à pied que de la prendre. Notons que la demande initiale du 17e arrondissement était d'améliorer les liaisons entre l'Est et l'Ouest de l'arrondissement, ce que le tracé actuel n'accomplit pas.

En ce qui concerne les demandes portées par le vœu, elles ne nous posent aucun problème, mais elles sont quand même partiellement exaucées, Mme LEPETIT, en ce qui concerne la concertation. Elle a déjà démarré et vous étiez d'ailleurs à une réunion publique que nous avons organisée dans le cadre des conseils consultatifs de quartier le 8 juin. Elle va donc se poursuivre à la rentrée. Cette concertation vise à connaître les besoins des habitants, sachant que ce sera aux services d'élaborer des propositions et aux élus de décider.

En conclusion, même si ce vœu n'a pas vraiment d'objet et vise certainement à faire valoir son unique signataire, nous le voterons.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame LEPETIT, il vous est proposé d'amender votre vœu ? Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ?

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Madame la Maire.

Juste un mot quand même pour dire qu'en effet je n'ai pas la même vision patrimoniale que M. BOULARD et Mme KUSTER. Je rappelle qu'ils ont déposé, depuis décembre 2011, trois vœux en Conseil du 17e arrondissement, parce que bien évidemment le 18e arrondissement pour eux ne compte pas, afin de faire disparaître au bout du compte la Traverse.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, c'est oui ou non.

**Mme Annick LEPETIT**. - Oui, bien évidemment, j'accepte les amendements de l'Exécutif qui vont dans le sens de mon vœu, et notamment dans le sens de travailler ensemble. Je suis désolée que cela ne plaise pas aux élus du 17e arrondissement de pouvoir travailler avec les élus du 18e arrondissement, mais je pense que c'est de bonne gouvernance.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a déjà eu une explication de vote.

Très bien, en tant que maire.

Allez-y, s'il vous plaît.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Il y a des choses que je ne peux pas entendre dans cet hémicycle, et en l'occurrence le fait que je n'accepterais pas, en tant que maire, de travailler avec d'autres élus : cela s'appelle un mensonge, pur et simple, et c'est exactement l'inverse, Madame LEPETIT.

On vient de voter votre vœu, alors vous feriez mieux d'avoir une autre attitude, déjà vous-même en Conseil d'arrondissement, quand on fait des propositions qui vont dans le bon sens et de travailler ensemble. S'il vous plaît, arrêtez de dire que vous ne souhaitez pas que nous travaillions avec les autres, c'est exactement l'inverse qui se produit.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 234).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au prix du "pass" Navigo.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer au vœu référencé n° 145 relatif au prix du "pass" Navigo.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

Non ? C'est M. LE RESTE, pour deux minutes.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous venons d'en parler et chacun sait que la limitation de la pollution à Paris et en Ile-de-France, et plus largement la transition écologique de notre société, passera obligatoirement par le recours plus large aux transports en commun.

Le droit à la mobilité des Franciliens est une question cruciale et une problématique profondément sociale. Sa limitation peut dégrader sensiblement l'accès à l'emploi, aux études, à la culture ou aux activités sportives. C'est pourquoi nous devons mener un véritable combat pour l'accès le plus large aux transports publics et par la garantie d'un tarif accessible au plus grand nombre.

En ce sens, la mise en place du "pass" Navigo à tarif unique à 70 euros, pour l'ensemble des transports publics franciliens, a constitué une avancée majeure. C'est précisément ce sur quoi Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Ile-de-France, tente de revenir et ce, sur le dos des usagers.

L'annonce très médiatique de l'augmentation du "pass" à 85 euros est devenue 73 euros. Cette augmentation de 4,3 % au 1<sup>er</sup> août, même contenue, est déjà une mauvaise nouvelle qui en précède une autre : le transfert à la Région de toute la dynamique de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Une recette fiscale qui revient normalement aux départements déjà en grande difficulté financière. Cette décision va impacter durement Paris et les départements de la petite couronne. Le financement des transports publics franciliens nécessite la création de recettes supplémentaires pour répondre aux besoins croissants et non par la ponction de recettes d'autres collectivités.

Nous vous proposons ainsi d'interpeller le Gouvernement et la Région Ile-de-France pour s'opposer à l'augmentation du "pass" Navigo au 1<sup>er</sup> août, comme au transfert de la dynamique de la C.V.A.E. à la Région.

Pour financer le "pass" Navigo unique, comme les investissements indispensables pour le réseau transport régional, nous proposons de nouvelles ressources, ce que le Gouvernement a l'air d'ailleurs d'abandonner. A savoir un retour de la TVA à 5,5 % pour les transports publics ; une augmentation du versement transport de 2,85 à 3,5 %

dans les zones les plus favorisées en termes de développement économique d'Ile-de-France ; et enfin, la mise en place de l'écotaxe pour financer les investissements nécessaires à la transition écologique.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le conseiller, vous exprimez dans votre vœu le refus de la hausse de 4,3 % du prix du "pass" Navigo, qui passe ainsi de 70 à 73 euros, que la présidente du S.T.I.F. a prévu de faire voter lors du prochain conseil du S.T.I.F. le 13 juillet prochain.

C'est une hausse que nous ne pouvons que déplorer, notamment pour les usagers parisiens et les communes limitrophes, ceux des ex-zones 1 et 2, qui ont déjà connu une hausse récente du "pass" Navigo afin de permettre la mise en place du "pass" unique. C'est aussi une mesure qui a été décidée sans que Paris ne soit associée en aucune façon à la décision, alors que Paris finance 30 % des contributions publiques au S.T.I.F.

La présidente du S.T.I.F. a présenté cette nouvelle hausse comme une mesure qui servait non pas à équilibrer le financement du "pass" unique à 70 euros mis en place en septembre dernier, mais à financer un plan de renouvellement du matériel roulant promis lors de sa campagne régionale, à développer le réseau de bus en grande couronne, et à équiper les gares routières de caméras de vidéosurveillance.

Ces mesures sont loin d'être toutes justifiées et la hausse annoncée du prix du "pass" Navigo semble inadaptée. Les nouveaux investissements au renfort d'offres ciblées n'ont de plus pas encore été engagés, et les usagers vont subir cette hausse cette année, sans bénéficier d'améliorations concrètes avant un certain temps.

Vous pointez également à juste titre le problème posé par le transfert de la moitié de la recette de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la C.V.A.E., qui jusqu'ici était fléchée vers les départements. Les départements ne percevront plus que 24 % de cette C.V.A.E au lieu de 48 %, et le Gouvernement n'envisage de compenser cette perte de recettes que par une dotation figée faisant perdre ainsi aux départements la dynamique importante de cette ressource.

De façon à trouver de nouvelles ressources financières, vous proposez trois pistes qui nous semblent pertinentes.

Le rétablissement de la TVA à 5,5 % au lieu de 10 % actuellement pour les transports publics. Nous avons voté des vœux en ce sens.

La hausse du versement transport dans les zones les plus favorisées, pour compenser l'harmonisation à la hausse de ce versement dans les départements de l'est parisien, qui est prévue dans l'accord entre l'Etat et la présidente du S.T.I.F. C'est une mesure d'équité territoriale qui serait de nature à préserver notre objectif de rééquilibrage est/ouest des emplois à l'échelle régionale.

Troisième élément, vous proposez la mise en place d'une écotaxe régionale en Ile-de-France, qui permettrait de réduire le transit de poids lourds dans la région, tout en apportant un financement important pour les transports en commun et les projets relatifs à la transition écologique.

Rappelons à ce sujet que les Parisiens pâtissent d'une sorte de double peine du fait de la gratuité d'usage pour le transit des poids lourds du boulevard périphérique, puisque ce sont eux qui, à la fois payent l'entretien onéreux de ce boulevard périphérique avec leurs impôts, et subissent, comme les habitants des communes riveraines, les nuisances sonores ou la pollution de l'air que ce trafic génère.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous donnerons un avis favorable à votre vœu, je crois avec quelques amendements proposés.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une explication de vote du groupe les Républicains, en une minute.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Je voudrais rappeler que lorsque Valérie PÉCRESSE est devenue Présidente de la Région, elle a trouvé la situation suivante.

D'abord, un "pass" Navigo qui n'était pas financé, chacun l'a reconnu, même le Premier Ministre, à hauteur de 300 millions d'euros par an. Plus une baisse des dotations de l'Etat à la collectivité dont vous portez la responsabilité,

puisque c'est votre majorité qui aujourd'hui baisse les aides à la Ville de Paris, d'ailleurs aussi vous êtes concernés, et à la Région Ile-de-France.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons aujourd'hui de graves dysfonctionnements sur nos R.E.R. et nos trains, et que l'investissement demandé par la collectivité et par tous les partenaires est tellement énorme qu'il va falloir trouver des solutions.

Et donc, la solution qui a été trouvée avec M. VALLS, le Premier Ministre dans l'intérêt général, est de permettre de sauver le "pass" Navigo, car si Valérie PÉCRESSE ne s'était pas engagée à sauver le "pass" Navigo, le "pass" Navigo à tarif unique aurait pu disparaître. Je salue son courage, son obstination et sa détermination à défendre des transports en Ile-de-France dignes de ce nom, que vous avez été incapables de gérer durant 18 ans.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Monsieur LE RESTE, acceptez-vous d'amender votre vœu ?

**M. Didier LE RESTE**. - Oui, tout à fait.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 235).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un plan de déplacements dans le 17e.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu référencé n° 146, déposé par le groupe les Républicains, relatif à un plan de déplacements dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour 2 minutes.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je suis déjà intervenue plusieurs fois sur ce sujet, et là je dois dire que maintenant on ne peut continuer à rester sans bouger au niveau des services de la Ville de Paris. Le Préfet de police a donné son accord à une modification du plan de circulation au nord-ouest de l'arrondissement, entre la Porte d'Asnières et la Porte de Saint-Ouen.

Monsieur NAJDOVSKI, je vous en ai déjà parlé, je vous ai écrit, vous m'avez répondu et expliqué que les études étaient en cours. Cela fait maintenant plus de deux mois qu'une réunion a eu lieu à la Préfecture de police à ma demande avec vos services. On ne peut pas attendre plus longtemps la thrombose et la laisser s'installer dans le 17e arrondissement, tel que cela se passe à l'heure actuelle.

Je vous ai fait une proposition qui est de voir parmi les différentes propositions que nous avons émises, la possibilité au moins d'en mettre une tout de suite en action pendant l'été, de façon à désembouteiller ce secteur.

Ce vœu a vocation à vous demander d'activer, et non pas attendre en l'état. Au moment où l'on vote par ailleurs des plans et des mesures de lutte contre la pollution, il me paraît nécessaire de faire en sorte que ce quartier puisse à nouveau vivre et respirer normalement.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le danger, en raison des embouteillages sur la rue Juliette Lambert et des deux-roues qui en permanence roulent sur le trottoir, d'un risque de renversement d'habitants.

Je vous demande instamment que ce vœu soit pris en compte et qu'enfin vous écoutiez nos demandes réitérées de modification, entre autres de l'avenue de Clichy qui est dans un sens, qui fait que nous ne pouvons pas sortir de Paris entre la Porte d'Asnières et la Porte de Saint-Ouen.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le soulignez, Madame la Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, il y a actuellement plusieurs grands chantiers qui impactent la circulation dans votre arrondissement : la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", le prolongement du métro 14, l'extension du tramway T3 et dans le cadre du projet tramway, des évolutions du plan de circulation ont été décidées de manière à avoir le meilleur fonctionnement du tramway du boulevard des Maréchaux et alentours.

C'est le cas par exemple de l'inversion de la rue de Saussure mise en œuvre dès la phase de chantier, après étude approfondie des différentes alternatives qui vous ont été présentées ainsi qu'aux riverains lors d'une réunion publique. Depuis cette inversion, le trafic dans cette rue a été divisé par 2 et la circulation a diminué.

D'autres mesures ont été prises pour les besoins propres du chantier T3, avec l'accord de la Préfecture de police, comme la mise en sens unique entrant dans Paris de l'avenue de Clichy. Cette mesure doit être maintenue obligatoirement jusqu'à la fin du printemps 2017. Il en sera de même à partir de l'automne prochain pour l'avenue de Saint-Ouen, avec un sens unique sortant de Paris cette fois-ci, au moins jusqu'au printemps 2018. Mais il est désormais envisagé, à la demande du S.T.I.F., de pérenniser et étendre ces deux mesures pour améliorer la régularité et la fréquence des lignes de bus qui circulent sur ces deux avenues et pallier dans une certaine mesure la saturation de la ligne 13.

Les évolutions que vous avez demandées, lors d'une réunion organisée par la Préfecture de police le 21 avril dernier, font l'objet d'une étude engagée par la Direction de la voirie et la Préfecture. Certaines de vos demandes ne sont pas sans fondement. Il est vrai, par exemple, que les riverains de la rue Juliette-Lambert subissent des nuisances du fait de l'augmentation du trafic et de la circulation des scooters sur les trottoirs. Mais de nouvelles modifications du plan de circulation ne doivent pas être décidées de façon précipitée et non concertée. Il n'a jamais été convenu de prendre des décisions dans un délai de deux semaines, comme vous le prétendez.

A ce stade, la DVD m'a fait part de plusieurs réserves techniques sur vos propositions, mais celles-ci seront examinées de façon plus approfondie lors d'une réunion qui est fixée au 8 juillet, c'est-à-dire dans trois jours. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que je pourrai vous répondre, comme je vous l'ai déjà indiqué, par courrier. Mais, en tout état de cause, les mesures qui seraient validées ne pourraient être mises en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

Nous sommes tout à fait ouverts à la discussion, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. Simplement, on ne peut pas prendre des décisions de manière précipitée et à la légère parce que tout cela, évidemment, a une implication sur l'ensemble du plan de circulation. Cela peut aussi avoir un coût non négligeable. Inverser un sens de circulation peut coûter jusqu'à 300.000 euros. Donc, ce ne sont pas des dépenses que l'on fait à la légère et non plus des décisions que l'on prend à la légère.

Je vous demande de bien vouloir attendre encore jusqu'au 8 juillet et que nous prenions ainsi des décisions qui soient réfléchies et concertées.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a donc une demande de retrait. Retirez-vous votre vœu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la plateforme "Le Taxi".

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 147, qui est le dernier à être examiné avant la pause-déjeuner. Il est relatif à la plate-forme "Le Taxi".

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

Vous savez qu'en ce moment même, à l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'apprête à imposer la loi Travail à coups de 49-3. Dedans, il y a un article, le 27 bis. Je ne sais pas s'il va réapparaître parce que le Sénat l'avait supprimé. Il y a un article qui protège les plates-formes contre toute requalification de salarié pour les chauffeurs VTC. Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Les taxis parisiens, comme d'ailleurs, subissent une concurrence totalement déloyale du fait du développement effréné des plates-formes de VTC. Sachez, par ailleurs, que ce développement sauvage à Paris n'est pas sans poser aussi un problème de pollution.

A travers le vœu que je vous présente, je réitère celui que j'avais déposé en février et qui, hélas, avait été retoqué.

Je ne vous entends pas. Vous vous inscrirez sans doute après.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, continuez.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Si l'Exécutif coupe la parole des élus quand ils sont inscrits pour présenter leurs vœux, c'est quand même extrêmement pénible.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Continuez. Merci.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Sur ce vœu que je vous présente aujourd'hui, je réitère le vœu que j'avais présenté en février dernier, où j'estimais que c'était totalement anormal et pas acceptable que, parmi 149 bornes de taxis, il y en avait à peine 48 en situation de fonctionnement. Or, ces bornes sont très utiles pour l'ensemble des taxis, pour les personnes âgées qui ont un usage occasionnel du taxi et qui n'ont pas l'usage facile des smartphones.

Aussi, à travers ce vœu, je souhaitais que l'on soit informé, nous, conseillers de Paris, sur le devenir des bornes nouvelle génération puisque j'ai eu vent qu'un nouvel appel d'offres en direction de J.-C. DECAUX venait d'être lancé. A travers ce vœu, je souhaitais également que l'application "Paris Taxis", que vous nous aviez promise à l'époque dans sa version 2, en circulation pour le mois d'avril, soit enfin en route ou, qu'au moins, l'"open data" et la plate-forme "Le Taxi" puissent enfin être inaugurés puisque vous savez que vous pouvez maintenant, même sans la plate-forme ou l'application parisienne de la Ville de Paris, héler un taxi avec votre smartphone, avec "Zaleou" de la R.A.T.P., "Teddy" ou "Axygest".

Je voudrais, pour nous faire tous gagner du temps, conclure en disant que je me félicite de la proposition de vœu de l'Exécutif qui, à la différence du mois de février, répond à mes attentes. Je crois savoir, d'ailleurs, que l'inauguration de "Le Taxi" - mais vous m'en direz plus, Monsieur NAJDOVSKI - est prévue pour le 12 juillet. Cela me semble extrêmement important qu'enfin, à Paris, nous puissions bénéficier de cette nouvelle application, qu'on le fasse savoir et que les bornes de taxis soient réinstallées. C'est vraiment dommage que l'on ait raté toute la période de l'Euro 2016 pour faire connaître cette nouvelle application.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

Suivra une explication de vote de Mme GALLOIS pour le groupe UDI-MODEM.

Monsieur NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous savez, nous souhaitons favoriser l'usage du taxi et donner toutes les conditions possibles à un bon exercice du métier de taxi dans Paris. Pour cela, notamment l'application "Paris taxis" va être modernisée et renouvelée. Cette nouvelle version devrait être déployée le plus rapidement possible. Cela a pris un peu de temps, notamment parce que des problèmes techniques ont retardé le lancement. Comme vous le savez, on a aussi des règles de l'achat public qui sont plus impactantes en termes de délais que pour le privé.

Tout cela a fait que nous avons pris un peu de retard, mais je peux vous confirmer que nous avons la ferme volonté de lancer très rapidement cette nouvelle application qui visera justement à moderniser le service des taxis.

Je peux vous dire que nous partageons les mêmes objectifs que vous dans votre vœu. Cela dit, nous pourrions l'accepter, mais en remaniant de manière assez conséquente un certain nombre de considérants qui, soit contiennent des inexactitudes, soit utilisent des termes quelque peu dépréciateurs. Vous affirmez, par exemple, que seules 48 bornes fonctionnent alors que 74 sont en fonctionnement. Votre annexe, malheureusement, est obsolète. Vous citez l'illégalité du service Heetch, mais le jugement relatif à l'endroit exercé n'est pas encore prononcé. Vous déplorez que seules 15 bornes aient été restaurées alors que cela a été fait avec l'accord des représentants des taxis, etc.

Sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de ces modifications que nous vous avons transmises, en sachant que nous pouvons, je le pense, partager le même objectif et l'esprit de votre vœu, nous souhaitons la modernisation de la plupart des bornes qui fonctionnent actuellement et nous voulons communiquer le plus vite possible sur le lancement de la nouvelle application "Paris Taxis".

Nous souhaitons d'ailleurs fixer une date avec l'Etat au 20 juillet, et non pas le 12 car il y a eu malheureusement des incompatibilités d'agenda. Nous souhaitons, en tout cas, le faire d'ici le 20 juillet.

Ainsi, sous réserve de l'adoption de nos amendements, nous serons disposés à émettre un avis favorable à votre vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame GALLOIS, s'il vous plaît, pour une explication de vote du groupe UDI-MODEM. Vous avez une minute.

**Mme Edith GALLOIS**. - Juste un petit mot pour dire que nous sommes très favorables à l'extension et à l'implantation des bornes de taxis de nouvelle génération. On avait d'ailleurs fait un certain nombre de vœux dans ce sens.

J'ai sous les yeux l'amendement de l'Exécutif qui nous convient parfaitement. Simplement, une petite correction qu'on aimerait voir adopter. Au 4e alinéa : "Considérant que la modernisation des bornes est une revendication forte chez les taxis qui améliorerait grandement leurs conditions d'activité et les aiderait...". Plutôt que "lutter contre le développement des plates-formes de V.T.C.", on préférerait que ce soit "pour favoriser leur développement économique aux côtés...". Voilà.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, que pensez-vous de cet amendement à l'amendement ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je pense qu'on peut enlever toute référence à la question de la concurrence, qui n'a pas lieu d'être ici. L'objectif, c'est de favoriser le métier de taxi et pas de rentrer en concurrence avec qui que ce soit.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Très bien.

Madame SIMONNET, acceptez-vous que le vœu soit amendé tel que proposé ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien sûr, car ce qui compte, c'est ce que l'on vote au final. Même si je ne partage pas l'ensemble des suppressions que vous avez faites dans mes considérants, ce qui compte, c'est le résultat. Le résultat, c'est qu'il faut que les bornes soient remises en fonctionnement et que l'application soit le plus rapidement possible inaugurée.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on s'achemine vers la fin.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 236).



## Dépôt de questions d'actualité.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 7 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative à "la stratégie métropolitaine de lutte contre la pollution et l'instauration d'une écotaxe."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative "aux mesures de lutte contre la pollution à Paris."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "les libertés publiques et le maintien de l'ordre."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concerne "le calendrier de la réforme du statut de Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à la "nouvelle tarification du "pass" Navigo."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris est relative à "l'Exposition universelle de 2025."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris est relative "au repos dominical."

Nous vous disons merci pour cette séance matinale et rendez-vous à 14 heures 45 pour la reprise.

Merci à tous.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

## Examen des questions d'actualité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous débutons notre exercice de questions d'actualité.

**I - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie métropolitaine de lutte contre la pollution et l'instauration d'une écotaxe.**

**II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés relative aux mesures de lutte contre la pollution à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - La première question d'actualité est posée par le groupe UDI-MODEM.

Monsieur Yann WEHRLING, vous avez la parole.

**M. Yann WEHRLING**. - Madame la Maire, le Premier Ministre vient d'assouplir son discours sur l'écotaxe. A la bonne heure ! Je ne m'étendrai pas sur les très préjudiciables attermoissements ayant abouti à cette situation mais réjouissons-nous qu'il en soit ainsi.

Permettez-moi néanmoins l'usage de deux dictons populaires : "chat échaudé craint l'eau froide", et "battons le fer pendant qu'il est chaud".

En effet, à mon sens, rien n'est gagné en pareilles circonstances. Je voudrais vous inviter, Madame la Maire, à effacer un temps les clivages - Dieu sait que pour notre groupe, cela est souvent bien artificiel - pour faire cause commune avec toutes celles et ceux qui à l'échelle de la région plaident pour la mise en place de l'écotaxe.

Je veux parler en premier de la Région Ile-de-France, avec qui nous partageons, je crois, la même revendication. La bataille dans la bataille sera de voir le produit de cette taxe affecté au budget du S.T.I.F. Dans la lancée, puisque le sujet concerne principalement un autre objectif, plus grand encore, que nous partageons également, qui est la lutte contre la pollution de l'air, allons plus loin et lançons, Ville de Paris et Région avec la Métropole, les territoires, les communes, les départements, un véritable travail en commun pour construire ensemble un plan d'action régional de lutte contre la pollution de l'air articulant et additionnant tous les efforts respectifs que nous avons d'ores et déjà adoptés.

La Ville de Paris dispose d'un plan de lutte contre la pollution de l'air, la région Ile-de-France vient d'adopter à son tour un plan sur le même sujet à l'échelon régional. L'Etat va finaliser son plan de prévention pour l'air, le Premier ministre ne ferme donc plus la porte à une écotaxe. Plus que jamais, Madame la Maire, les conditions sont réunies pour franchir un cap dans la lutte contre la pollution de l'air.

Notre groupe avait à plusieurs reprises proposé l'idée d'un Grenelle régional de l'air, notre Assemblée avait adopté un vœu en ce sens et la Région y est favorable comme vous le savez. Madame la Maire, ne croyez-vous pas qu'il est maintenant opportun de mettre tout ceci en œuvre, ne serait-ce que pour que cet écotaxe voie effectivement le jour ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur WERHLING.

Il y a une deuxième question sur la pollution qui est la question du groupe Socialiste et Apparentés, Monsieur le Président, et bien sûr il sera répondu par Christophe NAJDOVSKI à ces deux questions.

La parole est donc à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Une étude réalisée récemment a une nouvelle fois montré les ravages de la pollution de l'air pour la santé. Elle confirme l'estimation de 48.000 décès prématurés par an en France dus à la pollution. Dans les zones urbaines de plus de 100.000 habitants, celle-ci ferait perdre jusqu'à 15 mois d'espérance de vie.

Cette étude montre également les bénéfices sanitaires potentiels importants associés à une amélioration de la qualité de l'air. Les scénarios les plus ambitieux de baisse des niveaux de pollution conduisent ainsi à des bénéfices très importants pour la santé : 34.000 décès pourraient être évités chaque année et 9 mois d'espérance de vie gagnés.

Tous les experts s'accordent sur l'amélioration de l'état de santé en termes de mortalité, d'espérance de vie, d'hospitalisation pour asthme, de cancer, de prévalence des maladies respiratoires et cardiovasculaires, de naissances prématurées notamment. Depuis 2001, la circulation automobile a baissé de 25 % dans la capitale grâce à une politique extrêmement ambitieuse de réduction de la circulation automobile, de développement des transports en commun et des circulations douces. 7 % seulement des usagers des transports à Paris utilisent désormais leur voiture individuelle.

Dès notre élection en 2014, la Municipalité a lancé un vaste chantier à partir d'une conférence citoyenne, qui a clairement montré l'adhésion d'une large majorité aux mesures permettant de lutter contre la pollution. Ainsi, après l'interdiction des autocars et des camions les plus polluants l'an dernier, depuis le 1er juillet de cette année les automobiles les plus polluantes sont interdites à Paris de 8 heures à 20 heures en semaine. Le plan gouvernemental vient également d'entrer en vigueur avec les vignettes Crit'air, que Paris sera la première à utiliser. De plus, après la fermeture des voies sur berge rive gauche, le projet de piétonisation des voies rive droite a été voté par notre Conseil et l'enquête publique touche à sa fin.

Contrairement à la droite, qui réclame à cor et à cri la baisse de la pollution mais qui refuse toute mesure visant à limiter réellement la circulation automobile, nous soutenons les mesures courageuses qui sont mises en place par la Municipalité dans ce domaine.

Nous ne sommes pas hostiles aux automobilistes, contrairement à ce que l'on voudrait faire croire. Nous ne voulons pas interdire Paris aux habitants de la banlieue ou en réserver l'accès aux plus riches. Non, nous voulons lutter contre les ravages d'une pollution très largement due aux automobiles et c'est pour cette raison que des mesures incitatives sont mises en place par la Ville pour diminuer la circulation et favoriser les véhicules les moins polluants.

En effet, nous le savons, la pollution frappe d'abord les plus fragiles et c'est une mesure de justice sociale ainsi que de santé publique de l'éradiquer.

Madame la Maire, alors que des oppositions apparaissent, que tout un lobbying se met en place pour contester les mesures de limitation de la pollution, que ce lobbying est parfois relayé par la presse ou par la Commission européenne elle-même, pouvez-vous réaffirmer à notre Assemblée votre engagement et votre détermination dans un combat qui est un impératif majeur de santé publique et pour lequel nous sommes à vos côtés ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président, pour votre soutien et je vais donner la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre aux deux questions d'actualité.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La qualité de l'air que l'on respire est un des trois grands paramètres essentiels de la santé humaine avec la qualité de l'eau et la qualité de la nutrition. Et chaque année la pollution de l'air tue 7 millions de personnes dans le monde. En France, ce sont 48.000 personnes, dans la Métropole du Grand Paris 6.600, et à Paris 2.500 personnes.

Et s'il ne s'agit que de chiffres relatifs à la mortalité, il faut également y ajouter les cas d'asthme, de maladies pulmonaires telles que les bronchiolites chez les nourrissons ou les maladies cardiovasculaires.

En tant que responsables politiques, notre premier devoir à tous est d'agir pour garantir la santé des Parisiennes et Parisiens, mais également des Franciliennes et Franciliens.

Ainsi que le montrent les cartes produites par Airparif, c'est dans le cœur de l'agglomération et le long des grands axes routiers que les populations sont exposées à un air de mauvaise qualité.

A Paris, plus de la moitié de la pollution atmosphérique est due au trafic routier. Nous avons donc élaboré un Plan de lutte contre la pollution atmosphérique, voté au Conseil de Paris en février 2015. Ce plan est basé sur la restriction de circulation des véhicules les plus polluants et sur la mise en place d'aides à destination des particuliers comme des professionnels. Un tel plan est inédit en France et l'Etat, avec la loi de transition énergétique, nous a apporté les moyens d'action nécessaires avec la création de l'outil réglementaire correspondant à nos ambitions. Il a mis en place depuis quelques jours un moyen d'identification des véhicules les plus polluants : la vignette "Crit'air".

Aujourd'hui, Paris agit, c'est un constat, cela n'est pas un reproche, nous espérons que Paris ait ainsi enclenché une dynamique. Nous voyons que la Métropole du Grand Paris met en place elle aussi des outils opérationnels et son président Patrick OLLIER a fait de la lutte contre la pollution une de ses priorités.

Nous avons engagé un travail préalable depuis plus de 18 mois maintenant avec la Métropole. Vous aurez noté que nos aides aux professionnels concernent déjà Paris et les professionnels de la petite couronne travaillant à Paris. La preuve que nous avons enclenché une dynamique, c'est la décision récente de la Région de copier le dispositif parisien et de compléter les aides au remplacement des véhicules utilitaires pour les artisans résidant en grande couronne, même si les conditions d'obtention posées par l'Exécutif régional sont plus restrictives que les conditions parisiennes.

Par ailleurs, nous soutenons les projets annoncés récemment par la Présidente de la Région Ile-de-France pour la mise en place d'une écotaxe poids lourds régionale, et notre Conseil s'est déjà exprimé de façon positive à plusieurs occasions sur le sujet, et encore ce matin en réponse à un vœu déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche.

Cette écotaxe régionale pourrait nous servir à financer un certain nombre de mesures qui permettraient de développer les transports en commun ou encore les projets de transition écologique.

Je voudrais rappeler ici le fait que les Parisiens subissent aujourd'hui une double peine, parce qu'ils subissent la pollution et le bruit des poids lourds en transit qui ne payent pas l'usage de cette infrastructure, et paient également l'entretien onéreux de cette autoroute urbaine avec leurs impôts.

Il est temps d'appuyer toutes les mesures qui permettront de retrouver une qualité de l'air, et en ce sens Paris porte déjà une politique volontariste et la Ville de Paris poursuivra son engagement, sa détermination à apporter son soutien à toutes les initiatives, qu'elles visent la pollution liée au trafic routier ou d'autres sources de pollution.

La réduction des émissions polluantes afin d'améliorer notre santé est une priorité forte, majeure de la Mairie de Paris, nous nous engageons pour que nous respirions demain un air meilleur qu'aujourd'hui et il est urgent d'agir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Christophe NAJDOVSKI, pour ces réponses.

M. WEHRLING veut-il reprendre la parole ?

**M. Yann WEHRLING.** - Oui rapidement, je vous invitais à quelque chose de très simple, Madame la Maire, de prendre une initiative pour faire cause commune avec la Région Ile-de-France, avec les autres territoires qui sont pour cette écotaxe, pas simplement se féliciter que le Premier Ministre ait changé d'avis, que la Ville de Paris fait beaucoup, que la Région fait beaucoup, etc. Il faut faire plus que cela.

Aujourd'hui, l'écotaxe, c'est embryonnairement quelque chose que le Premier Ministre envisage de faire peut-être. Vous voyez bien qu'il faut embrayer, appuyer pour que ceci se mette en place vraiment et mon invitation était que vous preniez l'initiative avec la Région Ile-de-France pour que ceci se fasse effectivement et que cela ne retombe pas dans les limbes de l'oubli de je ne sais quel calendrier politique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous sommes toujours extrêmement intéressés par les initiatives communes. Christophe NAJDOVSKI a été très clair sur ce sujet, mais cause commune sur les questions de pollution, cela veut dire aussi nous aider à faire en sorte qu'il y ait moins de circulation automobile dans la Métropole du Grand Paris, car c'est quand même sur la zone dense que l'on a les taux de pollution liés aux véhicules les plus importants et sur lesquels, avec la Région et la Métropole du Grand Paris et bien sûr Paris la ville centre, nous devons travailler ensemble.

Je crois qu'il faut avoir conscience que l'écotaxe est un des dispositifs, cela ne peut pas être le seul dispositif permettant de se donner un brevet de lutte contre la pollution. C'est une mesure, elle existe, elle est appliquée dans d'autres lieux, mais ne pas conjuguer ce type de mesure avec les mesures de restriction de la circulation n'aurait aucune efficacité.

Je travaille très bien sur un certain nombre de sujets avec la Présidente du Conseil régional et le Président de la Métropole du Grand Paris, nous allons faire cause commune le plus loin possible sur ces questions de lutte contre la pollution.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Je crois que M. WEHRLING parlait de faire cause commune. Je propose à chacun de faire cause commune pour réduire la circulation automobile à Paris et supprimer une autoroute urbaine dès cet été.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je crois beaucoup aux causes communes en tous les cas. Je ne le dis pas avec ironie et cynisme, sur ces sujets-là, on ne peut pas se faire donner des leçons d'un côté... On a parfois entendu, ce n'était pas à la Région, mais un élu de la Métropole, pour ceux qui siègent au Conseil de la Métropole, nous expliquer que les Parisiens étaient très endurants à la pollution et devaient avoir du mal à s'adapter aux territoires où il y a un air pur.

Je vous renvoie à la lecture du compte rendu quand il sera établi, de la précédente réunion du Conseil métropolitain, et essayons d'avancer mais en objectivant. En tous les cas, vous nous trouverez toujours à vos côtés quand de bonnes initiatives seront prises pour faire reculer la pollution.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux libertés publiques et au maintien de l'ordre.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour la question d'actualité du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, le droit de manifester est consubstantiel au principe de la démocratie. Seuls les régimes totalitaires interdisent par principe au peuple de défiler dans l'espace public.

Or, sous prétexte de l'état d'urgence qui tente à devenir permanent d'une part, et de violences commises par des participants en marge d'une manifestation d'autre part, vous avez déclaré vouloir interdire une première manifestation, le 22 juin, puis invité fermement les organisateurs de la Marche des fiertés à reporter celle-ci, avant d'en réduire considérablement le parcours.

Nous ne sommes pas suffisamment naïfs pour croire que vous avez décidé cela de façon solitaire, sans consigne de la part du Gouvernement, d'autant que dans le même temps, Matignon organisait des réunions avec les organisateurs de ces manifestations pour peser sur leur décision.

Cependant, cette atteinte aux libertés fondamentales nous inquiète fortement en ce qu'elle révèle une évolution pour le moins inquiétante. Notre pays a déjà connu des heures sombres marquées par des attentats meurtriers, mais jamais il n'avait été envisagé de supprimer le droit de manifester.

Par ailleurs, tous les observateurs constatent une autre évolution particulièrement inquiétante également, celle de l'augmentation considérable de ce qu'il faut bien appeler par leur vrai nom : les violences policières.

Certes, elles restent le fait d'une minorité de policiers ou gendarmes, mais elles masquent mal les problèmes de dysfonctionnements dans le maintien de l'ordre. Consignes peu claires disent les syndicats, stratégies inefficaces, provocations inutiles, ordres non respectés, usage incohérent des moyens et armements, etc.

L'I.G.P.N. elle-même reconnaît une évolution particulièrement saisissante en la matière.

Quand on compare avec les pays voisins, on est frappé par le faible nombre d'incidents lors des manifestations et l'on est bien tenté de faire une corrélation étroite entre ce calme et l'absence de forces de police surarmées à proximité immédiate des manifestants.

Nous, écologistes, sommes profondément pacifistes et non violents et nous dénonçons toutes les violences d'où qu'elles viennent. Que ce soient celles des individus qui se servent des manifestations pour chercher l'affrontement, que ce soit celles des policiers qui abusent de leur position par des actes violents envers des manifestants, ou encore celles de certains élus, maire et député du 15e, qui n'hésitent pas à jeter à la rue des réfugiés légitimement mis à l'abri, au mépris des traditions républicaines et humanistes. Vous comprendrez que nous souhaitons une évolution, pour ne pas dire une révolution, dans la façon de concevoir le respect des libertés publiques, la sécurité des biens et personnes, en toutes circonstances, et particulièrement lors des manifestations.

Vous vous êtes engagés à faire le point devant la 3e Commission à l'automne, mais d'ici là, nous vous demanderons solennellement ce que vous envisagez pour inverser la courbe des incidents pour lesquels vous disposez de réels moyens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire, je suis, sur certains des propos de M. le Conseiller, choqué. A entendre l'élu, on a l'impression que seul lui détient le souci des libertés individuelles et du droit de manifester, et je pense qu'au cours de ces dernières semaines et de ces derniers mois, le Préfet de police a assumé toutes ses responsabilités, tout cela étant bien évidemment sous le contrôle étroit du Gouvernement, mais aussi du juge judiciaire et du juge administratif.

Mon propos commencera par les 249 policiers blessés lors des manifestations à Paris. Le Préfet de police respecte le droit de manifester et applique la loi, les textes et la jurisprudence à la lettre. Chaque manifestation fait l'objet d'un examen scrupuleux et d'un suivi par ses soins personnels, et c'est pour cela, justement, Mesdames et Messieurs les élus, que le Préfet de police n'est pas devant vous aujourd'hui et qu'il m'a demandé de le représenter, parce qu'il assume ses responsabilités directement à la salle opérationnelle. Et chaque décision, chaque instruction que les policiers et gendarmes sur le terrain reçoivent, ils les reçoivent du Préfet de police en personne. Je ne laisserai pas dire qu'il n'assume pas ses responsabilités.

Le droit de manifester est un droit reconnu par la Constitution et il est respecté, mais le droit et la jurisprudence prévoient aussi des possibilités pour l'autorité administrative d'interdire ou de restreindre la manifestation. Vous avez cité l'exemple de la manifestation de samedi après-midi. Je tiens à votre disposition les mails, les SMS adressés le soir même par les organisateurs de la manifestation au Préfet de police et moi-même, le remerciant pour les modalités de déroulement de cet événement, certes restreint, mais qui a permis à chacun, à chacune d'entre nous de montrer là aussi que nous étions debout et que nous étions capables d'organiser cet événement avec un maximum de sécurité, notamment en hommage à ceux tombés à Orlando.

Cet événement a eu lieu. Chaque mètre du parcours, chaque détail de la manifestation a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les organisateurs. Rien n'a été décidé à leur insu et une série de réunions de travail a été organisée pour préparer cet événement. Et je ne peux pas laisser dire qu'on a entravé le droit de manifester de L.G.B.T. samedi après-midi, parce que c'est faux.

Donc, le droit de manifester est encadré, et le droit administratif et la jurisprudence, je vous le rappelle, permettent d'une part d'interdire la manifestation lorsqu'il y a une menace pour l'ordre public, dans les circonstances de ce samedi, cette menace existait, ou lorsque les forces pour maintenir l'ordre ne sont pas suffisantes. Et ce droit

d'interdire ou de restreindre, on peut aussi l'utiliser pour garantir la sécurité des personnes qui participent à cet événement. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BOULANGER, et permettez-moi de dire solennellement que bien évidemment, ici, je crois, la majorité de ce Conseil soutient les forces de police, qui apportent leur sécurité au quotidien, et souvent au péril de leur vie ou en étant susceptibles d'être blessées. Vous avez rappelé à juste titre les chiffres des policiers blessés ces derniers temps. Je veux vous dire qu'en tant que Maire de Paris, j'ai pour interlocuteur régulièrement le Préfet de police de Paris, et que M. CADOT est un grand Préfet de la République, qui a toujours le sens du droit, du respect des libertés publiques et le respect de ses interlocuteurs.

Je peux vous dire aussi, pour avoir travaillé avec les organisations, notamment L.G.B.T., qui était à l'origine, bien sûr, de cette grande Marche des fiertés, qu'à aucun moment, elles n'ont porté des propos comme ceux que j'ai entendus venant de vous, Monsieur CONTASSOT, quant à l'organisation de cette marche, parce que tout le monde, toutes les organisations étaient très conscientes à la fois des risques, de la nécessité de sécuriser le parcours, et qu'in fine, grâce à l'action et l'organisation notamment de cette manifestation, la fête a été très belle. Et pour avoir passé assez de temps dans le cortège, avec d'autres ici, je sais que toutes et tous, sur le parcours, saluaient avec beaucoup de chaleur et de respect les policiers qui nous protégeaient.

Donc je pense que dans les moments que nous vivons et lorsqu'il y a des violences qui sont commises par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions, elles ont toujours été dénoncées et suivies d'effet, et dénoncées par le Préfet de police lui-même. Il n'y a pas matière à introduire des polémiques comme celles qu'on voudrait introduire. Il n'y a pas d'un côté ceux qui seraient les tenants de la liberté, et de l'autre côté ceux qui voudraient les entraver. Et je peux vous dire - c'est un sujet qui me soucie particulièrement, la liberté et les libertés publiques - qu'à aucun moment, dans la discussion et dans le travail que nous avons, un travail très étroit avec le Préfet de police et ses équipes, nous n'avons eu à douter de ce respect des libertés et du droit qui est inscrit dans l'action de cette police républicaine.

Je voudrais moi aussi apporter mon soutien et dire que notre Conseil peut peut-être passer du temps à discuter d'autres choses que de positionnements et de postures qui n'ont plus lieu d'être. Le rapport à la police est un rapport qui doit être un rapport qui s'inscrit dans le droit, mais aujourd'hui et compte tenu de la pression qui pèse sur les forces de police, mais aussi sur les militaires, entre, effectivement, l'Euro, les différentes manifestations, la vie sociale, tout simplement, la vie démocratique de notre pays, qui est aussi garantie par la sécurité que nous avons à pouvoir nous déplacer dans ces moments extrêmement importants, nous la devons en particulier au travail exceptionnel que font aujourd'hui les forces de police. Et le Préfet de police a tout mon soutien.

Merci à vous.

Monsieur CONTASSOT ?

**M. Yves CONTASSOT.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je ne parlerai pas de posture. On a le droit d'avoir des avis divergents sans que pour autant, on se fasse agresser dans ces termes.

Simplement, Monsieur le Préfet de police, vous parlez du contrôle des juges, tout à fait. Combien d'annulations ont été prononcées par les tribunaux ? Un certain nombre, pour ne pas dire un nombre certain. Les policiers blessés, j'ai été le premier à dire qu'on condamnait, bien avant que vous interveniez, toutes les violences, effectivement. Et on condamne toutes les violences. Il n'y a pas d'un côté les bonnes violences et de l'autre les mauvaises.

Et si nous condamnons et si nous disons qu'il ne peut pas, qu'il ne doit pas y avoir de violence du côté des policiers, c'est parce qu'ils ont une responsabilité particulière, et que c'est à travers les quelques dérapages - et je l'ai dit : quelques dérapages -, le fait d'une minorité, que c'est l'ensemble de la police qui subit l'opprobre et qui justifie, de la part de ces fameux casseurs, des interventions. Donc oui, il faut être beaucoup plus strict sur ces questions-là.

Et quant à dire que j'aurais suggéré que vous aviez, de près ou de loin, entravé la manifestation de la Marche des fiertés, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je vous renvoie à mon texte de manière très précise, et vous aurez le verbatim, qui vous montrera que pour l'essentiel, c'est les autres manifestations, notamment sociales, qui posent des difficultés, et de plus en plus de difficultés. Et on voit bien, et encore cet après-midi, ou ce matin, on l'a vu dans le quartier de la place d'Italie, que je connais quand même assez bien, des incidents, avec des problèmes de cohérence entre les différents services, quelquefois de la Préfecture de police, et cela doit évidemment évoluer.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CONTASSOT.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au calendrier de la réforme du statut de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité suivante, présentée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Cher Nicolas BONNET, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, vous n'allez pas être étonné de ma question d'actualité puisque notre majorité s'était mise d'accord sur un projet de modification du statut de Paris qui comportait trois volets.

Une commune à statut particulier, issue de la fusion entre la Ville et le Département de Paris, l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville, l'élargissement des compétences des maires d'arrondissement et la création d'un secteur regroupant les quatre arrondissements centraux les moins peuplés. Or, si nous retrouvons légitimement le contenu du vœu adopté dans le projet de loi présenté le 24 juin au Conseil d'Etat, nous découvrons également des articles bien éloignés du texte de départ.

Cela vaut, entre autres, pour le régime des cercles de jeux, la modification du statut des établissements fonciers et de l'E.P.A.D. de La Défense, ainsi que la ratification de l'ordonnance de février 2016 relative à la réalisation d'une infrastructure ferroviaire dite "CDG Express".

Vous connaissez notre opposition à ce projet et vous savez, Madame la Maire, qu'il ne rassemble pas votre majorité. Or, le Gouvernement veut aller vite sur ce projet CDG Express - nous l'avons bien compris -, mais encore faut-il respecter les formes de la consultation, les conclusions et les éventuelles remarques du commissaire enquêteur.

Vous le savez mieux que moi : le Conseil d'Etat a estimé que l'Etat devait porter à la connaissance du public les changements intervenus récemment en ce qui concerne le montage juridique et le financement du CDG Express, comme l'a confirmé Vincent POURQUERY de BOISSERIN, coordonnateur interministériel chargé du CDG Express, étant entendu que ses caractéristiques techniques et le tracé restent inchangés.

Voilà les motivations du complément d'enquête publique qui se déroule en ce moment même et qui se terminera le 12 juillet.

Le commissaire enquêteur a un mois pour remettre son rapport, ce qui nous amène au 12 août. D'après nos informations, le projet de loi sur la réforme du statut de Paris serait présenté au Conseil des Ministres le 3 août pour être sur le bureau du Sénat mi-septembre. Comment peut-on examiner un projet de loi en Conseil des Ministres, inscrire dans le marbre son projet financier alors que c'est l'une des questions de l'enquête publique dont on ne connaît pas les conclusions ?

Ma question, Madame la Maire, est simple : peut-on considérer que nous avons droit à enquête publique en bonne et due forme, ou bien doit-on considérer que les conclusions du rapporteur sont déjà prêtes avant même la fin de l'enquête, puisque déjà écrites dans le projet de loi présenté le 24 juin au Conseil d'Etat ? Ou bien, si nous respectons les délais et les conclusions de l'enquête publique sur le CDG Express, nous pourrions voir l'examen du projet de loi sur la modification du statut de Paris retardé et menacé de ne pas être voté avant la fin de la session parlementaire en raison des élections présidentielles.

Le projet de loi sur le statut de Paris ne peut pas être l'otage du CDG Express qui est loin de faire l'unanimité dans nos rangs.

Voilà pourquoi nous vous demandons le retrait des articles 40 et 41 du projet de loi.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Peut-être un mot parce que je ne vais pas donner la parole au Préfet de police. Vous avez mentionné le Préfet mais, en fait, je pense que vous pensiez, vous-même, au Préfet de Région Ile-de-France. Le Préfet de Région Ile-de-France ne siège pas au Conseil de Paris. Fort heureusement, parce que cela voudrait dire qu'on est vraiment sous tutelle de l'Etat et, pour le coup, le projet du statut de Paris se justifierait encore plus. Le Préfet de police siège ici. C'est historique, le fait que le Préfet de police siège à mes côtés, mais dans sa compétence de police. Il est à nos côtés pour apporter l'expertise dans le cadre de la compétence qu'il exerce sur le territoire de Paris aux côtés de la Maire de Paris.

Je ne vais pas donner la parole au Préfet de police, mais comme vous avez interpellé aussi le Préfet pour répondre sur le statut de Paris, justement, il s'agit quand même de se libérer un peu d'une tutelle archaïque. Je ne veux pas me libérer de la présence du Préfet de police - pas tout de suite ! -, néanmoins, je ne lui donnerai pas la parole, mais il peut la demander s'il le souhaite.

Le Préfet n'est pas là pour représenter l'Etat. J'invite chaque Conseiller de Paris à ne pas introduire cette ambiguïté qui serait assez mortifère, sauf à vouloir amputer les pouvoirs que nous ont confiés les Parisiens.

Je passe à la question qui est une question sur le statut de Paris.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président, Nicolas BONNET-OULALDJ, de nous permettre de revenir sur ce qui est une bonne nouvelle : le fait que le Gouvernement ait repris à son compte, dans un projet de loi, l'intégralité des trois volets que nous avons votés au Conseil de Paris sur l'évolution du statut de Paris. Je ne reviendrai pas sur le détail, vous le connaissez. C'est une excellente nouvelle que nous pouvons mettre au crédit de la Maire de Paris et de l'ensemble des membres de notre Assemblée qui y ont contribué.

Mes remerciements également aux services de la Ville de Paris, de la Préfecture de police, de la Préfecture de Région, du Ministère de l'Intérieur et de la D.G.C.L. qui ont permis la finalisation de ce projet de loi dans un délai relativement record, compte tenu de l'urgence que nous y avons mise collectivement.

Tout d'abord, je voudrais préciser le calendrier de ce projet de loi, puisque, effectivement, le projet sera présenté au Conseil des Ministres du 3 août par Jean-Michel BAYLET, le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales. Conformément à l'article 39 de la Constitution, il sera inscrit tout d'abord à l'ordre du jour du Sénat, lors d'une session extraordinaire, probablement entre la mi-septembre et le début du mois d'octobre.

La première lecture à l'Assemblée nationale n'est pas encore calée, mais elle interviendra dans un creux législatif entre l'examen du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, ce qui devrait permettre normalement, parce que le Gouvernement a exprimé son souhait de mettre en place la procédure accélérée, d'organiser une commission mixte paritaire. Si celle-ci devait échouer après une lecture dans chaque assemblée, le projet de loi serait réinscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour un examen final au premier trimestre 2017, avec l'espoir d'une promulgation à la fin du premier trimestre de l'année 2017.

Concernant l'un de vos sujets d'inquiétude, le Gouvernement a fait le choix et il lui appartient et il reviendra au législateur de décider in fine d'inscrire d'autres éléments. Simplement, c'est un sujet sur lequel vous avez déjà eu l'occasion d'échanger avec Jean-Louis MISSIKA concernant CDG Express. Concernant les articles 40 et 41 du projet de loi, aucun élément neuf n'est de nature à modifier la nature des échanges qui sont en cours et notamment permettre à l'enquête publique d'être finalisée, mais il ne m'appartient pas d'exprimer un avis d'opportunité sur ces articles à ce stade. Ce sera l'objet d'un débat parlementaire et on peut faire confiance à la démocratie parlementaire pour s'exprimer librement sur ce sujet dans les mois qui viennent.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Monsieur BONNET-OULALDJ, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Cher Emmanuel, vous ne répondez pas à ma question puisque ma question portait justement sur le calendrier, sur le respect des conclusions livrées par le commissaire enquêteur. L'enquête se termine le 12 juillet. Le commissaire a un mois, c'est-à-dire le 12 août, et le Conseil des Ministres a lieu le 3 août. Il y a quand même un problème. Cela veut dire que le Conseil des Ministres va étudier un projet de loi dans lequel il y a le CDG Express, alors que le commissaire enquêteur n'aura pas rendu ses conclusions, ou alors cela veut dire qu'on va lui imposer de rendre ses conclusions avant un mois, dont il a le droit.

Je voudrais vous rappeler ce qui est dit dans l'enquête publique. Pourquoi y a-t-il cette enquête publique ? Je lis ce qu'il y a écrit sous mes yeux : "Considérant que le montage juridique et financier du projet CDG Express consistait alors en une délégation de service public attribuée après une mise en concurrence et intégrant une mission globale portant sur le financement, la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure ainsi que sur l'exploitation du service de transport, considérant, toutefois, que le CDG Express n'a pu être réalisé selon ces modalités, de nouvelles modalités à réaliser sont aujourd'hui prévues, séparant la réalisation de l'exploitation, de l'infrastructure, etc. L'enquête publique porte sur ce point.



Or, cher Emmanuel, je vous lis l'article 40 du projet de loi qui est soumis au Conseil des Ministres et donc, qui anticipe les conclusions du commissaire enquêteur où, justement, dans les articles 40 et 41, il est question de la concession des travaux, de la conception, du financement, de la réalisation, de l'aménagement, de l'exploitation, de la maintenance, et finalement de permettre de proposer de désigner l'exploitant du CDG Express par voie d'appel d'offres, selon les modalités pour le CDG Express.

Vous voyez bien que nous voulons être à la pointe de la démocratie, à la pointe de la démocratie participative et nous avons sous les yeux la preuve que finalement cette démocratie pourrait être bafouée à travers ce sujet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET.

## **V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la nouvelle tarification du "pass" Navigo.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité suivante, présentée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

C'est M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe, qui a la parole.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ces dernières semaines, nous avons assisté à un coup de force politique. En effet, par voie de presse, la Présidente de la Région Ile-de-France a agité la menace d'une augmentation du prix du "pass" Navigo de 15 euros.

Le but de la manœuvre semblait de dénoncer la mise en œuvre du "pass" Navigo à tarif unique sur l'ensemble de la région Ile-de-France. Critiquer cette mesure sans prendre la responsabilité de revenir dessus, annoncer une hausse sans prendre en compte les usagers des transports, voilà tout le programme qui nous était présenté.

En 2015, nous nous sommes félicités du tarif unique qui a permis d'alléger le poids du coût des transports pour les Franciliens les plus éloignés des zones d'emploi plus attractives, et dans une perspective de justice territoriale. C'était une bonne mesure.

Cependant, pour les Parisiens, le "pass" à tarif unique s'est traduit par une hausse de leur abonnement mensuel ou annuel. C'est un effort que l'on pourrait presque qualifier de péréquation. Et malheureusement, comme cela a été évoqué ce matin, cette hausse représente un réel poids sur le pouvoir d'achat des Parisiens. Une augmentation de 15 euros dans ce contexte aurait fragilisé de nombreux ménages parisiens.

Finalement, suite aux négociations avec l'Etat, des négociations qui dépassaient cette question tarifaire, nous n'aurons le droit qu'à 3 euros de hausse. C'est mieux, mais nous nous interrogeons sur cette succession d'annonces. En effet, cette hausse a été décidée en dehors de toute consultation des départements et, au final, nous avons là deux augmentations consécutives d'un coût total de 6 euros de plus par mois pour les Parisiens.

Or, est-il besoin de rappeler que la Ville abonde à hauteur d'un tiers le budget du S.T.I.F. ? Nous pensons que le Département de Paris est à ce titre un partenaire qui mérite plus de considération.

Pire encore, le "pass" Navigo a un temps trouvé son financement par un transfert d'une part de la C.V.A.E. à la Région. De fait, ce sont les entreprises qui vont mettre la main à la poche avec une augmentation du versement transports. Ce qui n'est pas sans soulever d'autres inquiétudes sur la capacité d'attraction de nos territoires, notamment pour les P.M.E. qui représentent une part importante de l'emploi francilien.

Alors que nous avons lu les réactions de tout un chacun dans la presse, nous souhaitons savoir quelle était la position de l'Exécutif sur le sujet. Des mesures vont-elles être engagées de manière officielle pour contester cette nouvelle hausse pour les Parisiens auprès de la Région, et plus particulièrement auprès du S.T.I.F. ? Quelle position sera portée auprès du S.T.I.F. ?

Ainsi, au-delà de la tarification du "pass" Navigo, c'est bien la question du dialogue entre collectivités qui est posée : comment mieux l'articuler ? La Ville de Paris peut-elle être moteur dans ce cadre, des rencontres ou d'autres outils d'échanges sont-ils d'ores et déjà prévus ? Nous espérons que vous apporterez des éléments de réponse à nos interrogations.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Cher Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole pour répondre sur ce point.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, vous venez d'évoquer la hausse du prix du "pass" Navigo de 70 à 73 euros, soit une augmentation de 4,3 % que Valérie PÉCRESSE, présidente du S.T.I.F., a annoncée dans la presse et prévue de faire voter lors du prochain Conseil du S.T.I.F. le 13 juillet.

Même si les usagers doivent contribuer dans une juste mesure au financement des transports en commun, nous ne pouvons que déplorer cette décision unilatérale de la présidente du S.T.I.F., notamment pour les usagers parisiens et de communes limitrophes, c'est-à-dire ceux des ex-zones 1 et 2 qui ont déjà connu une hausse récente du "pass" Navigo en septembre 2015, afin de permettre la mise en place du "pass" unique régional et qui avaient ainsi exprimé leur solidarité à l'égard des autres usagers de la région pour la mise en œuvre de cette mesure emblématique pour l'Ile-de-France.

La décision de la présidente du S.T.I.F. a été prise sans que la Ville de Paris ne soit consultée préalablement, alors que la Municipalité parisienne apporte 30 % des contributions publiques au S.T.I.F.

Mme PÉCRESSE a présenté cette nouvelle hausse comme une mesure qui servait non pas à équilibrer le financement du "pass" unique à 70 euros, puisque la modulation de la T.I.C.P.E. et la hausse du versement transports...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Monsieur NAJDOVSKI, juste un instant.

Je demande vraiment aux groupes, notamment cette partie de l'hémicycle, le groupe LR pour ne pas le cibler, d'écouter. Nous avons ici une classe, en tous les cas les représentants du Conseil municipal des enfants du 7e arrondissement et je voudrais qu'on leur donne un bon exemple.

Christophe, poursuivez.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Madame PÉCRESSE a présenté cette nouvelle hausse comme une mesure qui servait non pas à équilibrer le financement du "pass" unique à 70 euros, puisque la modulation de la T.I.C.P.E. et la hausse du versement transports vont apporter à elles seules les 300 millions d'euros nécessaires au financement du "pass" unique. Mais il s'agit de financer principalement un plan de renouvellement du matériel roulant, promis lors de sa campagne régionale, ainsi qu'à équiper par exemple les gares routières de caméras de vidéosurveillance.

Ces programmes n'ont pas encore été chiffrés et présentés au Conseil du S.T.I.F. Dans ce contexte, la hausse annoncée du prix du "pass" Navigo pour le mois d'août prochain nous semble injustifiée. Les usagers parisiens vont donc subir cette hausse importante du "pass" Navigo cette année, sans bénéficier d'améliorations concrètes avant un certain temps.

Cette première décision marquante de Mme PÉCRESSE à la tête du S.T.I.F. n'est donc pas un signal positif à l'égard des usagers des transports, et plus généralement des Franciliens que nous encourageons à emprunter davantage les transports en commun.

Pourtant d'autres solutions existent pour augmenter les recettes du S.T.I.F. et sans pénaliser les usagers. Nous en avons d'ailleurs débattu ce matin.

La hausse du versement transports dans les zones les plus favorisées sur le plan du développement économique, par exemple, qui permettrait de préserver l'incitation au rééquilibrage est-ouest de l'implantation des emplois qui a été inscrite dans le Schéma directeur de la région Ile-de-France.

Je peux également citer le rétablissement de la TVA à 5,5 % au lieu de 10 % actuellement pour les transports publics, qui est une mesure consensuelle parmi l'ensemble des grandes agglomérations françaises et au sein du groupement des autorités responsables de transports, le G.A.R.T.

Enfin, nous sommes favorables à la mise en place d'une écotaxe régionale qui permettrait de réduire le transit de poids lourd dans la région. Cette proposition semble également bénéficier d'un large consensus et Mme PÉCRESSE l'avait même reprise à son compte lors de la campagne régionale.

Vous le voyez, l'Exécutif parisien continuera à être une force de propositions constructives au sein du Conseil du S.T.I.F. et plaidera pour la mise en œuvre des solutions que je viens d'évoquer. Plutôt que de se contenter de hausses de tarifs, ce sont ces solutions qui permettront d'augmenter les recettes du S.T.I.F., qui lui permettront de

soutenir un ambitieux programme d'investissements et d'améliorer ainsi les transports en commun au service des Parisiens et des Franciliens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Souhaitez-vous reprendre la parole, Monsieur le Président ?

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci à notre collègue pour ces premiers éléments de réponse.

Concernant la tarification, nous espérons que la hausse de la qualité de service avancée par la Région pour justifier cette augmentation de tarif sera au rendez-vous.

En outre, sur le point du dialogue entre collectivités, il nous semble essentiel de travailler à des moyens d'échanges plus pérennes.

Nos finances, déjà durement impactées par la baisse de dotations et la hausse de la péréquation, ne peuvent subir de tels revirements. Si nous voulons consentir à des efforts, l'instabilité des revenus complique fortement les engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'Exposition universelle 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par le groupe les Républicains.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

**Mme Catherine DUMAS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 18 novembre 2014, le Conseil de Paris, sous votre présidence, Madame la Maire, s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'un soutien à la candidature de Paris pour l'organisation de l'Exposition universelle en 2025.

Mi-juin, tout récemment, il y a quinze jours, nous avons découvert à notre grande surprise, par voie de presse, que vous avez finalement renoncé à ce projet ambitieux et que vous demandez au président de la République de manière tout à fait unilatérale de retirer la candidature de la France. Vous allez ainsi à l'encontre du vote du Conseil de Paris sans n'avoir alerté personne, ni les élus de Paris de cet hémicycle ni "Expo France 2025" qui est mobilisée depuis plusieurs années sur ce sujet.

Alors permettez-nous de vous interroger sur les causes réelles de cette volte-face. Cette candidature, que vous souteniez pourtant pleinement jusqu'en juin, et je me permets de vous citer : "Je soutiens pleinement cette candidature. Paris et le Grand Paris ont des atouts incroyables, un savoir-faire en matière d'innovations, un écosystème performant que je compte valoriser à cette occasion. Ce sera un moyen de promotion des réussites françaises, un levier pour la création d'emplois et l'indispensable transition énergétique."

Alors, Madame la Maire, je vous ai citée, cette candidature est un enjeu de fierté considérable pour les Parisiens, il ne faut pas s'y tromper. Certes, le dossier de la candidature doit encore être ajusté et la gouvernance précisée. Oui, certes, il faut s'assurer que les exigences du B.I.E. soient respectées quant à l'utilisation des bâtiments existants.

Quant à l'argument financier que vous pourriez soulever, il a toujours été dit et prouvé que le financement privé de 27 entreprises permettrait de ne pas recourir aux deniers de l'Etat.

Madame la Maire, alors que le Premier ministre lui-même a confirmé l'intérêt du Gouvernement pour ce projet, alors que la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, a réaffirmé récemment son soutien à l'Exposition universelle, en précisant que les deux projets, Jeux Olympiques et Exposition universelle, étaient tout à fait complémentaires, pourquoi affaiblir ce grand événement qui peut apporter tant à Paris, à Ile-de-France et à la France ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Jean-Louis MISSIKA a la parole pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame DUMAS, pour cette question d'actualité qui est effectivement d'actualité.

Je vais répondre parce que vous avez parfaitement raison : le point de vue de la Maire de Paris, comme mon point de vue personnel, a évolué sur le sujet de l'Exposition universelle. Je vous dirais également que...

Vous êtes sûrs que vous voulez entendre la réponse !

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Surtout qu'elle est très importante, cette réponse.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vous rappelle également qu'il y a un vœu porté par le groupe Ecologiste de Paris sur le même sujet, auquel je répondrai demain et j'y répondrai d'ailleurs favorablement.

La question de l'Exposition universelle a fait l'objet d'un vote unanime de soutien du Conseil de Paris et j'ai, avec mon collègue Jean-François MARTINS, partagé un vrai enthousiasme quant à l'idée d'une candidature de la France en partenariat avec la Ville de Paris.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a des liens très forts entre l'Exposition universelle et la Ville de Paris. C'est à Paris qu'a été signée la convention concernant les expositions internationales : le 22 novembre 1928. Et Paris a accueilli pas moins de six expositions universelles qui ont laissé une profonde empreinte architecturale et mémorielle sur notre ville, qu'il s'agisse de la Tour Eiffel en 1889, des Grand et Petit Palais, des gares d'Orsay et de Lyon, ou du pont Alexandre III en 1900 ou encore le Trocadéro et le Palais de Tokyo pour l'Exposition de 1937.

Dans ce contexte, nous avons voté un vœu de l'Exécutif, le 19 mai 2014, qui nous engageait à ce que toutes les études et réflexions nécessaires soient menées à terme et que, selon les conclusions rendues, soit soumis au vote du Conseil de Paris l'engagement de la Ville de Paris pour une candidature à l'Exposition universelle. Ce vœu est toujours valable et nous aurons le débat, le moment venu, au Conseil de Paris, sur cette candidature, si candidature il y a.

Le 5 mars 2015, j'ai représenté la Ville de Paris à la conférence organisée en vue de la candidature de la France à l'Exposition universelle en 2025. Comme je l'ai rappelé lors de cet événement, forte de l'histoire particulière qui lie Paris aux expositions universelles, la Ville de Paris soutenait la préparation de la candidature. Nous étions convaincus de l'impact positif qu'aurait un tel événement en 2025 pour notre ville et notre pays.

Les expositions universelles sont, en effet, de formidables moteurs d'innovation urbaine et peuvent servir d'accélérateurs à de nombreux projets. En ce sens, la Ville de Paris était, à ce moment-là, enthousiaste à l'idée d'accueillir une exposition en 2025.

Le problème car il y a un problème, c'est que le projet porté par Jean-Christophe FROMANTIN et EXPOFRANCE présente des faiblesses graves. Première faiblesse : la gouvernance. Jean-Christophe FROMANTIN porte, en effet, ce projet depuis longtemps et y a consacré beaucoup d'énergie. En revanche, une candidature à l'Exposition universelle, c'est une candidature de la France, portée par l'Etat et soutenue par des villes ou, en tout cas, par une ville et des collectivités territoriales.

La gouvernance d'EXPOFRANCE fait penser à la fameuse phrase sur l'exercice solitaire du pouvoir. Elle manque significativement de transparence et il est indispensable, si nous voulons une véritable candidature, d'aller vers une gouvernance renouvelée.

Deuxième faiblesse fondamentale : le thème. L'hospitalité qui est le thème porté par EXPOFRANCE n'est pas un thème qui peut caractériser une Exposition universelle à Paris. Pourquoi ? Tout simplement car elle caractérise toutes les expositions universelles. Nous ne pouvons pas aborder la candidature de la France pour une exposition en 2025, soit 10 ans après l'accord de Paris et la COP 21, avec ce thème générique. Il est indispensable de travailler sur le thème de cette candidature.

Troisième faiblesse : les sites. Le Bureau international des expositions exige un lieu unique qui puisse être sécurisé afin de recevoir les nombreuses délégations internationales. L'approche floue et multi-sites n'a aucun sens ni à nos yeux ni - j'en suis convaincu - aux yeux du Bureau international des expositions. Par ailleurs, l'héritage architectural de l'Exposition universelle est aussi un élément essentiel d'une candidature et qui dit "héritage architectural" dit "pavillon".

J'ai moi-même écrit à M. FROMANTIN le 14 avril 2015 pour lui signaler toutes ces faiblesses - il y a de cela près d'un an et demi - et lui proposer de travailler ensemble à la modification et amélioration de ce projet. Une semaine après, M. FROMANTIN m'a répondu par une fin de non-recevoir. Depuis lors, le Premier ministre a demandé à M. Pascal LAMY des propositions pour une gouvernance solide et partagée entre la Ville de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France et EXPOFRANCE. Nous attendons ces propositions et nous vous les communiquerons.

La dernière initiative d'EXPOFRANCE a été cette décision d'organiser une tournée de mobilisation sur le territoire national dont Paris était exclue, une tournée dont les ambiguïtés étaient considérables. Dans ces conditions, nous sommes, bien évidemment, favorables à mener à leurs termes les études et les réflexions sur une participation de Paris à une possible candidature de la France portée par l'Etat.

Néanmoins, je ne vous cache pas, mes chers collègues, que ce projet est bien mal engagé. C'est le sens de la lettre que la Maire de Paris a écrite au Président de la République et au Premier Ministre, dans laquelle elle leur fait part de ses inquiétudes sur les évolutions de ce projet et de sa gouvernance.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Souhaitez-vous rajouter quelque chose, Madame DUMAS ?

**Mme Catherine DUMAS.** - Oui. Merci, Madame la Maire.

Merci de votre réponse. Je prends note de l'évolution de vos positions. Je me dis que j'ai bien fait de poser cette question. Cela permet d'informer le Conseil de Paris d'ailleurs sur votre position car on ne la connaissait pas. D'ailleurs, je note que notre collègue Jean-Bernard BROS a publié une tribune : "N'abandonnons pas l'Exposition universelle" hier et qu'il y a donc le vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je voudrais juste faire deux observations. Je pense qu'une approche clivante et politique serait vraiment regrettable sur un sujet qui doit rassembler tous les Français. Je vous rappelle juste qu'au départ de cette affaire et quand il a été décidé de travailler sur ce projet, un rapport parlementaire a en effet été fait - je l'ai ici - par M. FROMANTIN et par Bruno LE ROUX, le président du groupe P.S.. Ce n'est donc pas une affaire clivante normalement et cela devrait vous rassurer.

Et puis sur le fond, je voudrais quand même vous dire : attention, attention de ne pas affaiblir cette candidature alors qu'elle doit être signée dans les jours qui viennent par le Président de la République, alors que d'autres pays qui sont concurrents de la France n'ont pas de projet aussi avancé. Notre projet est le meilleur. Vous l'avez dit : Paris a accueilli six expositions depuis 1855. Donnez une chance à 2025.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame DUMAS et Mesdames et Messieurs les Conseillers qui manifestez beaucoup d'enthousiasme, je vous appelle à la prudence et à la plus grande des prudences.

Jean-Louis MISSIKA vous a apporté une réponse, on ne peut plus précise et factuelle, sur les raisons qui font qu'aujourd'hui notre dossier n'est pas admissible, pas parce que je le dis, mais parce qu'il existe une autorité qui s'appelle le Bureau des expositions internationales. Le Bureau des expositions internationales ne considère pas que le thème de l'hospitalité soit un thème d'exposition, problème de fond, et considère qu'une Exposition universelle ne peut pas être simplement une affaire financée par le privé.

Chaque fois que vous dites qu'il y a uniquement du financement privé, c'est autant d'arguments pour que nous n'ayons pas l'Exposition universelle aux yeux du Bureau des expositions parce que le Bureau des expositions est l'émanation d'Etats. C'est une organisation internationale qui travaille à partir de l'engagement des Etats, des représentations diplomatiques et non pas simplement d'organisations privées qui porteraient la vision d'une Expo universelle qui ne correspond pas aux critères même matériels de l'organisation d'une Expo universelle.

Lorsqu'il est dit que le Bureau des expositions ne retient que des propositions sur un site unique, ce n'est pas une lubie du Bureau des expositions. Une expo universelle est une expo qui dure 6 mois. Pendant 6 mois, vous immobilisez un territoire. Ce territoire va accueillir pendant 6 mois des délégations de chefs d'Etat et des visiteurs du monde entier et il doit être unique et circonscrit. Le financement d'une expo universelle et son coût sont notamment liés à toute cette logistique de sécurité et de protocole inhérente à toute expo universelle.

Le projet présenté par M. FROMANTIN - M. FROMANTIN a beaucoup de talent - ne correspond en rien à un projet d'expo universelle. Enfin, et je vais conclure parce que de toute façon ce sont d'autres que nous qui vont en décider et notamment au niveau de l'Etat, il faut vraiment faire attention aux questions de gouvernance sur ces sujets-là. Nous avons la chance ici d'être unis et profondément unis, et c'est aujourd'hui un élément fort de notre dossier sur la candidature aux Jeux Olympiques.

La gouvernance à laquelle participent tous les groupes de cette Assemblée est une gouvernance transparente. Il existe un groupement d'intérêt public avec un commissaire aux comptes, les fonds qui sont versés, notamment par le public, mais aussi les soutiens des grandes entreprises privées, tout cela se fait dans la transparence la plus totale. La définition des orientations - nous sommes nombreux à y siéger ici - se fait sous le regard et sous le contrôle de toutes les autorités publiques qui doivent contrôler ce type de démarche. Aujourd'hui, nous sommes loin de cela en ce qui concerne l'initiative de M. FROMANTIN s'agissant de l'expo universelle.

M. Pascal LAMY a pour mission de proposer au Premier ministre et au président de la République une organisation qui soit compatible à la fois avec les objectifs d'un bureau des expositions mais aussi avec un projet qui puisse engager largement l'ensemble de notre pays ; c'est à M. LAMY de faire ces propositions de gouvernance. Nous verrons si M. FROMANTIN accepte de rentrer dans une gouvernance collective, puis ce sera une nouvelle étape.

Dans la responsabilité qui est la mienne, j'ai effectivement alerté, comme ils me l'ont demandé d'ailleurs, le Premier ministre et le président de la République sur les problèmes de gouvernance. Telle qu'elle est aujourd'hui lancée, elle ne nous permet pas de gagner. Il y a des gens qui adorent être candidats à tout ; moi, je préfère que l'on soit candidat pour gagner.

## **VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au repos dominical.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous et nous passons à la question d'actualité suivante concernant Mme SIMONNET.

Vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, si vous souhaitez retirer la candidature de Paris aux Jeux Olympiques parce que nous ne sommes pas sûrs de gagner, cela ne serait pas un souci ! Bien, cela dit, je voudrais...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est sûrement parce que nous sommes très conscients des forces de notre dossier que nous sommes nombreux à être aussi engagés sur cette candidature aux Jeux Olympiques.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Néanmoins, sur un tout autre sujet, Madame la Maire, je voudrais commencer par vous féliciter, oui, parce que, Madame la Maire, vous avez eu bien raison de saisir d'une question prioritaire de constitutionnalité le Conseil constitutionnel. D'ailleurs, celui-ci vient de vous donner raison, validant la compétence de la Maire de Paris et non plus celle du Préfet pour déterminer les règles de repos hebdomadaire dominical des salariés des établissements de commerce de détail, en d'autres termes, pour autoriser ou non les établissements de commerce de détail à ouvrir et faire travailler leurs salariés le dimanche. Par conséquent, bravo à la Maire de Paris qui vient de marquer un point face à M. Emmanuel MACRON !

Alors, si dans sa décision rendue vendredi 24 juin, le Conseil constitutionnel a estimé que rien ne justifiait que la capitale ait un régime différent des autres villes de France au nom du respect du principe d'égalité, c'est bien que la Ville de Paris doit relever du droit commun et ne plus en déroger.

Maintenant, la loi autorise l'ouverture dominicale jusqu'à 12 dimanches par an mais la Municipalité peut néanmoins en rester à 5 dimanches ouverts. Madame la Maire, notre Municipalité peut tout à fait décider dès maintenant, en cohérence avec les déclarations passées de la Maire de Paris sur la nocivité de l'extension du travail du dimanche contre les petits commerces et les conditions de travail des salariés, d'en rester à ces 5 dimanches ouverts.

Voilà ma question. A cet égard, compte tenu des paroles fortes que vous avez eues l'an passé dans cette bataille, compte tenu aussi des conclusions de notre Mission d'Information et d'Evaluation qui, elle aussi finalement, s'opposait à toute extension du travail dominical pour respecter l'harmonisation des temps sociaux pour une même journée hebdomadaire chômée et pour défendre la diversité du petit commerce parisien, Madame la Maire, allez-vous respecter ces positions d'hier et en rester à 5 dimanches par an, ce qui permettrait par ailleurs de ne pas avoir besoin d'un avis conforme du Conseil de Paris et de la Métropole ?

Madame la Maire, même si nous regrettons, j'en suis persuadée, vous comme moi, que M. MACRON soit passé en force sur sa loi imposant la création des 12 zones touristiques internationales sur Paris, nous pourrions marquer le point de la dernière partie et décider de ne pas contribuer à aggraver l'extension du travail du dimanche sur la Capitale.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI,** adjointe. - Madame SIMONNET, comme j'ai déjà pu le dire hier en réponse au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche sur le même sujet, il était effectivement temps que soit reconnue la compétence de la Maire de Paris sur la détermination des dimanches lors desquels le travail est autorisé dans les commerces de détail. C'est justice rendue et nous nous en félicitons aussi.

Il est en effet essentiel, comme l'avait plaidé effectivement la M.I.E. qui avait rendu des conclusions sur le sujet, que cette question fasse l'objet d'une régulation locale, appuyée sur la concertation et le dialogue - il y a beaucoup de bruit...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande vraiment que l'on écoute. C'est la dernière question d'actualité. Ceux qui doivent parler à l'extérieur vont à l'extérieur... Monsieur GABORIAU, Monsieur JOMIER, Monsieur GOUJON...

Voilà, merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Effectivement, il est essentiel que cette question fasse l'objet d'une régulation locale appuyée sur la concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est ce qui avait été aussi dit par la M.I.E.

Nous avons adopté hier un vœu de l'Exécutif donnant une méthode pour la détermination de ces dimanches autorisés. Nous échangeons actuellement avec la Préfecture de région sur les modalités de récupération de cette compétence. Se posent en effet des questions pratiques, concrètes, en termes de procédure notamment, que nous devons régler avant toute chose. Nous pensons également pouvoir bénéficier de l'expérience d'autres villes françaises avec lesquelles nous allons échanger.

S'ouvrira ensuite une phase de discussions importante avec les partenaires sociaux. Enfin, les élus parisiens seront consultés et la loi prévoit d'ailleurs un avis du Conseil municipal avant la décision de la Maire.

Notre méthode, c'est donc le dialogue social, raison pour laquelle il ne m'est pas possible de répondre aujourd'hui favorablement à votre demande de déterminer d'ores et déjà le nombre de jours.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame POLSKI.

Madame SIMONNET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Très rapidement pour dire que je regrette cette méthode qui se targue d'un grand dialogue social alors qu'à un moment donné on s'est tous présenté aux élections sur des listes qui pouvaient avoir des positions claires.

Les Républicains, sans surprise, sont pour l'extension du travail dominical et il me semblait que la liste dans laquelle vous étiez ne souhaitait pas une extension du travail dominical. Elle devrait donc selon moi assumer clairement dès maintenant une position très claire.

L'opposition à la Loi MACRON, si elle était sincère hier, devrait automatiquement ne pas accepter une extension au-delà des 5 jours. Par conséquent, je ne comprends pas l'enjeu de toute cette méthode, à part de nous faire craindre finalement de nouveaux reculs demain.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

## Rappel au règlement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons à présent, à la fin de ces questions d'actualité, poursuivre notre Conseil et nous passons à présent à l'examen d'un vœu non rattaché.

Pardon ? Qui a fait un rappel au règlement ? Oui, c'est vrai, pardon. C'est le rappel au règlement du jour.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Eh oui, Madame la Maire, il faut vous habituer, cela s'appelle une démocratie, ce n'est pas une dictature. Vous avez une opposition. On sait que c'est douloureux pour vous, on l'a compris.

Vous venez de nous communiquer une lettre modificative dans un calendrier qui nous semble incompatible avec le règlement et le droit, puisque les affaires qui relèvent de la 1ère Commission sont échues. Pouvez-vous vous expliquer sur ce point et sur les conditions de diffusion de cette lettre rectificative ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur Julien BARGETON, vous souhaitez dire un mot ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Il avait été entendu que la partie budgétaire de décision modificative qui traduit l'opération sur la Bourse du commerce passe en 3e Commission, pour ne pas examiner en deux fois le sujet. Cela avait été vu avec l'ensemble des groupes, on a décidé, c'est co-rapporté par M. MISSIKA et moi, cette décision modificative ne faisant que traduire budgétairement et comptablement un sujet urbain.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Un sujet de culture et un sujet urbain, mais peut-être êtes-vous en désaccord avec la fondation qui va accueillir des œuvres extrêmement intéressantes pour Paris ? C'est cela le sujet ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Le Président de la Commission des finances est là, donc je propose qu'il puisse s'exprimer. Rien de tel n'a été convenu et ce n'est pas légal.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je propose que vous sortiez un instant, 1ère Commission, régler cela à l'extérieur. Monsieur l'adjoint aux finances, Monsieur le Président de la 1ère Commission, et vous revenez, mais avec un souci non pas simplement de procédure mais d'efficacité.

Je sais, Monsieur GABORIAU, que l'on peut compter sur vous pour ne pas être simplement dans la procédure mais aussi dans l'efficacité.

Monsieur l'adjoint aux finances, Monsieur le Président de la 1ère Commission, vous pouvez sortir ou ne pas être d'accord, mais jusqu'à présent il se trouve que c'est moi qui ai la police de séance. Un dernier mot, Madame la Présidente.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Il ne s'agit pas d'être d'accord, nous demandons une suspension de séance, Madame la Maire, le droit n'est pas là pour que vous vous asseyez dessus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Une minute de suspension de séance.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance est suspendue deux minutes).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous reprenons la séance, chers collègues, veuillez vous asseoir.

Je demande à l'ensemble des élus de bien vouloir retourner à leur place.

Nous poursuivons nos débats et nous allons examiner à présent un vœu, mais je demande à ceux qui sont en discussion... Respectez les débats de notre Conseil.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Nous, on les respecte.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - C'est sûr !

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'organisation d'une mobilisation de Paris pour le climat "Cap sur la COP 22 !" sur la voie sur berges rive droite à la fin de l'été 2016.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à présent à l'examen du vœu référencé n° 179, déposé par l'Exécutif, relatif à l'organisation d'une mobilisation de Paris pour le climat sur le thème "Cap sur la COP 22" sur la voie sur berges rive droite à l'été 2016.

Monsieur LEGARET, vous allez vous faire du mal. Calmez-vous. Respirez. Faites un peu de yoga de temps en temps, cela fait du bien !

Je donne la parole au groupe Ecologiste de Paris, qui prend la parole ?

Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, la reconquête des berges de Seine, été initiée dès 2010, a vu un premier pas concret par la transformation en boulevard urbain des voies sur berges rive droite, avec une promenade piétonne de 1,5 kilomètre en bord de quai à l'été 2012. Un an plus tard, 4,5 hectares entre le Pont Royal et le Pont de l'Alma sur la rive gauche ont été...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je demande aux collaborateurs des groupes d'arrêter de faire du bruit et d'en rajouter, sinon vous sortez de cette séance !



Enfin, on respecte le travail des élus et une présidente de groupe est en train de parler. On l'écoute.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Merci, Madame la Maire.

Cela n'a pas l'air d'intéresser grand monde.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela intéresse les Parisiens, c'est l'essentiel.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Un an plus tard, 4,5 hectares entre le Pont Royal et le Pont de l'Alma sur la rive gauche ont été rendus aux usagers de Paris.

Le bilan que l'on peut en tirer est positif en matière d'amélioration de la qualité de vie, de l'air, de lutte contre le bruit et d'image pour notre ville.

On mesure une diminution en moyenne de 15 % de dioxyde d'azote sur les berges rive gauche entre 2010 et 2013, une forte diminution des niveaux de bruit entre 2012 et 2014, mais aussi un développement rapide de la biodiversité et des reports de circulation conformes aux prévisions, supportables et maîtrisés.

Par ailleurs, avec plus de 4 millions de visiteurs sur la rive gauche depuis son ouverture, cet aménagement contribue sans nul doute à l'attractivité et au rayonnement de Paris.

Cette reconquête est devenue une demande forte des usagers de Paris et nous le devons aussi à la tenue d'événements tels que "Paris Plages", qui implique la fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite tous les étés, ou encore à "Nuit Blanche", qui a déjà été centrée, cela sera encore le cas cette année, à la rentrée, autour de la Seine.

Par ailleurs, la révision du Plan Climat Energie sera également lancée en septembre 2016. Ce moment fort de concrétisation des engagements pris lors de la COP 21 sera, nous l'espérons, aussi un moment fort de mobilisation citoyenne, notamment sur cette question de la reconquête des berges de la Seine.

Il permettra aussi, nous le souhaitons, de prolonger et relancer la dynamique de la COP 21 et de l'accord de Paris en prévision de la COP 22 à Marrakech.

Si le bilan de la COP 21 est globalement satisfaisant avec de bons objectifs de long terme, 10.000 engagements ont été pris par les entreprises et les collectivités. C'est encourageant. C'est aussi un rendez-vous éminemment politique qui a eu une limite forte. Il n'a pas prévu d'action à court terme au risque de rester dans cette trajectoire néfaste de trois degrés de réchauffement, qui est incompatible avec ce que les scientifiques nous demandent dans les 5 à 10 années à venir.

La mobilisation citoyenne est et restera essentielle pour pousser les décideurs à agir plus vite pour que les engagements pris lors de la COP 21 se traduisent sur le terrain, mais aussi pour faire de la COP 22 un vrai rendez-vous pour le climat.

Et c'est bien l'esprit de l'événement intitulé "Cap sur la COP 22", qui se déroulera durant le mois de septembre et la première quinzaine d'octobre, notamment sur les berges. Les Parisiens ont récupéré une partie de leurs berges, nous militons pour qu'ils les gardent et les fassent vivre. Pour ce faire, il faut que les berges en rive droite soient maintenues piétonnes pour permettre à tous les événements que j'ai évoqués de se dérouler le temps que le processus de concertation sur le projet de piétonisation arrive à son terme.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame la Présidente.

Nous poursuivons avec M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OUALDJ.** - Madame la Maire, à la fin de l'année dernière, Paris était le centre mondial des débats sur l'avenir de notre planète. La COP 21 s'est achevée avec des engagements forts pour 195 pays et de nombreuses collectivités dans le monde pour préserver l'avenir des générations futures. Nous avons accueilli une très bonne conférence mondiale du climat qui aurait pu déboucher sur des engagements plus ambitieux, mais a eu le mérite de rassembler un grand nombre de pays et nous pouvons être fiers d'avoir assuré la réception de cet événement dans de bonnes conditions.

Nous avons, en tant que collectivité organisatrice, pris des positions politiques courageuses et des engagements propres, qui sont tout à notre honneur. Paris, ville au rayonnement mondial, a pris ses responsabilités dans ce débat. Dans ce cas, quoi de plus normal que d'être déjà sur le cap de la COP 22 ?

Ce futur événement sera, avant même d'être un débat sur les perspectives climatiques du monde, un bilan de la réalisation des engagements pris par toutes les parties prenantes. Nous l'accueillons donc chaleureusement. Notre feuille de route, étoffée pour réaliser nos engagements, nécessite que l'on s'y attelle dès maintenant. La prolongation de "Paris Plages" pour laisser la place spécifique à l'organisation de cet événement se fait en plus dans un lieu symbolique, les berges de Seine, symbole de la réappropriation du fleuve et de l'espace public sur la route, élément principal d'un modèle économique basé uniquement sur les énergies fossiles.

Nous notons également le sérieux de cette initiative, tant le débat sur le climat y est pris par toutes les entrées : l'entrée citoyenne et participative, la mise en avant des solutions parisiennes pour le climat, l'appel à collaboration internationale pour la réduction des gaz à effet de serre, tout y est. Nous apprécions particulièrement l'interpellation des acteurs économiques, afin qu'ils s'engagent sur l'écoconception. Changer notre modèle économique sera la clé.

Au-delà des questions économiques, je voudrais rappeler les propos de Nicolas HULOT, le 1er juin dernier, lors de la Conférence mondiale pour la paix et le progrès, organisée par le PCF. Il disait : "pour pacifier le monde, la solidarité n'est plus une option, mais une condition dans un monde où explosent les inégalités et où le réchauffement climatique pourrait devenir source de conflit".

Le climat a des conséquences géopolitiques fortes. Il cause la rareté des ressources vitales comme l'eau et rend des territoires incompatibles avec la vie humaine. Le changement climatique est un moteur de guerre et de déplacement des populations. C'est pour cela qu'il faut impérativement lier la défense pour un nouveau climat et la promotion de la culture de paix.

Le 21 septembre prochain, nous célébrerons la "Journée internationale de la paix et de la non-violence", et l'un des huit piliers fondamentaux est le développement durable. L'Association des villes pour la paix, dont nous sommes adhérents, organise une initiative, "une péniche pour la paix" sur la Seine, qui accueillera des projets culturels, des conférences visant à promouvoir la culture de paix dans notre pays. Nous vous proposons de faire le lien avec cette initiative et des manifestations populaires sur les berges de Seine, par exemple, un concert pour la paix, avec de jeunes enfants venus du Japon, une course pour la paix, un concours d'affiches ou encore, la plantation d'arbres pour la paix.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - RGCI.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, mais je préfère toujours, parce que pour celles et ceux qui écoutent à distance, c'est bien de le rappeler. Les sigles, vous savez, c'est tellement impersonnel, tellement artificiel.

**M. Jean-Bernard BROS.** - C'est vrai. Je vous en remercie pour les membres du groupe.

La Ville a débuté le processus de réaménagement des berges lors de la dernière mandature, sur la rive gauche d'abord. Cela met fin au choix passé, celui d'une autoroute urbaine aux nombreuses nuisances, tellement peu adaptée aux enjeux actuels. A l'époque, certains prédisaient des conséquences graves pour la circulation automobile, et ce ne fut pas le cas.

Si nous soutenons le projet, il convient cependant de prendre avec sérieux ses conséquences. Il faut les accompagner pour une transition réussie vers de nouveaux usages de nos espaces publics. La fermeture des voies sur berges pour "Paris Plages" peut être de ces transitions. C'est pourquoi il nous semble pertinent de fermer les voies à la circulation pendant les deux mois de transition vers la mise en place du nouveau projet.

Mettre en valeur les espaces durant ce temps de transition en communiquant sur la nécessaire protection de l'environnement est assez opportun. Ce sera l'occasion d'y participer, d'y pratiquer des activités ouvertes au public. Cela permettra aussi de parler des enjeux qui concourent à la piétonisation des berges de Seine, la lutte contre la pollution atmosphérique.

Au cœur d'une ville très dense comme Paris, le fleuve et ses berges se doivent d'être un espace de respiration, de loisirs, de rencontres, de vie tout simplement. Le projet présenté par l'Exécutif va en ce sens. Ainsi, notre groupe votera en faveur du vœu présenté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, beaucoup.

La parole est à la Présidente du groupe les Républicains, Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, à vouloir imposer un projet bâclé dans un calendrier trop serré, au mépris des règles élémentaires de procédure, vous voici contrainte de présenter un vœu improvisé pour tenter de masquer une reculade devenue inévitable. Votre refus de nous transmettre les études d'impact complètes marquait déjà une certaine gêne. Vous avez fini par nous donner une version épurée, quelques jours avant le début de l'enquête publique, devant notre menace de saisir le juge administratif de cette entrave au travail de l'opposition, et aujourd'hui encore, la commission d'enquête ne dispose pas de tous les éléments permettant d'apprécier la réalité des reports de circulation.

Manifestement l'actualité de ces dernières semaines vous ramène timidement vers la réalité. Les maires de la Métropole ont marqué de la colère, face à un manque de concertation évident et récurrent. L'enquête publique semble juridiquement fragile, étant donné les erreurs manifestes d'appréciation que contient le dossier soumis aux observations des Parisiens. Et puis, le périmètre de l'enquête, limité à quatre arrondissements, ne permet pas aux habitants des nombreux autres arrondissements concernés de porter facilement au registre leurs observations.

Comme nous l'indiquions depuis plusieurs mois, il était illusoire de croire que le réaménagement des berges débiterait sitôt "Paris Plages" achevé. La procédure d'enquête publique comporte des étapes auxquelles vous ne pouvez pas vous soustraire. Le Conseil de Paris doit débattre du rapport du commissaire enquêteur pour lever les réserves et adopter la déclaration de projet. Nul besoin d'être grand juriste pour savoir que les travaux ne peuvent pas débiter avant, sauf que ceux-ci semblent avoir commencé bien avant l'enquête publique, dès le printemps.

Nul besoin non plus d'être grand juriste pour comprendre qu'il n'était pas possible d'anticiper la fermeture des voies, faute de motivation pour justifier celle-ci.

Alors, que s'est-il passé hier, Madame la Maire, pour que vous preniez subitement conscience de cette impossibilité et improvisiez nuitamment un projet sur un coin de table pour meubler le site pendant le mois de septembre ? A moins que vous n'ayez préparé ce projet depuis longtemps et n'ayez préféré le dissimuler pour mieux passer en force aujourd'hui ?

En tout état de cause, ce vœu, nous l'avons reçu hier à 23 heures 58. Il est révélateur de votre approche superficielle de l'écologie et du défi climatique. Se servir de la COP 22 pour masquer un retard de calendrier est assez nul.

Au demeurant, les berges en rive gauche pouvaient parfaitement accueillir une pareille manifestation. Ce n'est pas votre première tentative de manipulation de l'écologie pour tenter d'asseoir une légitimité à votre projet. Vous l'avez déjà présenté comme un moyen de réduire la pollution dans le Centre de Paris, ce que les études d'impacts ne démontrent pas. Pis, vous refusez la réalisation d'une campagne de mesures avant-après au profit des habitants du cœur de Paris, qui en font pourtant la demande et sont légitimement inquiets pour leur santé. D'ailleurs, vous n'êtes pas à un paradoxe près dans la mesure où vous réclamez un observatoire des grandes villes en matière de pollution, observation que vous refusez aux habitants du cœur de Paris.

Nous ne pouvons pas cautionner une telle mascarade. Nous ne prendrons pas part à ce vote illégitime.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Hier à minuit - le 4 juillet, ce n'est pourtant pas un jour de réveillon -, vos services nous ont fait parvenir un vœu relatif à l'organisation d'une mobilisation pour le climat, qui aurait lieu sur les voies sur berges rive droite - pourquoi rive droite en particulier ? - afin que soient maintenues piétonnes ces mêmes berges rive droite après le 26 août 2016. A minuit, ce n'est plus un vœu, c'est un vœu pieux, c'est un rêve ! C'est un rêve d'ailleurs qui tourne au cauchemar, car personne n'est dupe !

Vous voulez, contrairement à nos mises en garde et à notre proposition, au groupe UDI-MODEM, d'un moratoire pour ne pas précipiter la nécessaire piétonisation des voies sur berges rive droite, sans respecter les modalités et les délais des études d'impact sur la circulation, sur la concertation inachevée aujourd'hui avec les maires riverains, sans attendre les conclusions du commissaire enquêteur, que nous étudierons au mois de septembre, sans prendre le temps de rassembler l'opinion publique sur ce projet, si j'en crois l'échec de votre pétition "rendez-nous les berges de Paris", qui n'a recueilli aujourd'hui que 980 signatures sur plus de 2 millions d'habitants, alors que c'est un sujet plutôt consensuel. La réalité est que l'on vous avait prévenue. On vous l'avait dit. Votre projet est exécuté trop vite, trop tôt et traduit bien une fébrilité que nous avions pressentie.

Madame la Maire, on ne peut pas gouverner Paris à coups de "je veux". Ecrivez-le comme vous voulez. Je veux interdire les voitures diesel à Paris antérieures à 97 : oui, mais pas comme cela. Je veux décider moi-même de l'ouverture des magasins le dimanche : oui, mais le Ministre de l'Economie Emmanuel MACRON l'a déjà décidé. Je veux piétonner à la va-vite, en trois mois, les berges de la Seine, sans complète concertation ni prise en compte des études d'impact, et sans attendre. Je veux, je veux, je veux, je veux ! Ce vœu, Madame la Maire, est un patchwork de faux prétextes pour forcer la machine administrative à aller au-delà de ce qu'elle peut faire pour vous être agréable. La COP 22, "Nuit blanche", Climespace sont pourtant des sujets trop sérieux et trop importants pour être instrumentalisés, utilisés comme autant d'arguments "bidons" pour tenter d'influencer un Préfet de police qui est, disons-le, un vrai cadeau pour la Ville de Paris et qui ne mérite pas cela, alors qu'il suffisait de prendre du temps, le temps de l'écoute, de la réflexion et de la mise en œuvre.

Madame la Maire, le groupe UDI-MODEM votera contre cette méthode de gouvernance, contre ce vœu qui n'a de pieux à minuit que l'endroit où il m'a trouvé.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Chers collègues, la fermeture aux voitures des voies sur berges rive droite participe d'un Plan de lutte contre la pollution. Nous l'avons dit dans le débat précédent, je crois qu'il est important de le rappeler parce que l'on perd souvent l'objet de la mesure. L'exemple des voies rive gauche...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, attendez.

Les conversations particulières se font à l'extérieur. Les portes, on les ferme pour pouvoir travailler sereinement. On écoute le Président du groupe Socialiste et Apparentés, comme on a écouté les autres présidents de groupe.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Je vous remercie.

L'exemple des voies rive gauche a montré à la fois le bénéfice pour les habitants et pour les touristes de récupérer des berges classées au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui méritent mieux qu'une autoroute urbaine.

Par ailleurs, la COP 21 a été un moment très important et un gros succès, notamment grâce à la mobilisation des collectivités mondiales qui se sont engagées concrètement, et pas seulement en paroles, pour le climat. Paris a montré son implication et doit être pionnière aujourd'hui, demain, pour montrer la voie de l'innovation dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin, "Paris Plages", c'est un moment festif, populaire, très connu, qui est maintenant incontournable pour les Parisiens et qui fait partie de la vie de Paris. Il semble en effet utile, et même nécessaire, de pouvoir prolonger ce moment pour faire la promotion des initiatives en matière de développement durable, et donc, de faire perdurer la fermeture aux voitures des berges, c'est-à-dire leur ouverture aux Parisiens et aux visiteurs de Paris.

Nous entendons bien l'opposition municipale, qui passe du "y a qu'à lutter contre la pollution", "faut qu'on lutte contre la pollution", "y a qu'à aller plus vite, plus fort", et, dès que l'on prend des mesures, "houlà, pas comme ça, pas tout de suite, pas si vite". "Je vous en supplie, Madame HIDALGO, un moratoire !". Vous passez systématiquement du "y a qu'à, faut qu'on" à la demande de moratoire. Nous, nous revendiquons la cohérence et la constance.

Et puis, nous avons reçu un projet de vœu, mais, en même temps, travaillé, réfléchi, avec beaucoup de propositions. Nous l'avons reçu dans les délais prévus par notre règlement. Comme nous en avons débattu ce matin, comme nous l'avons tous dit, la nuit porte conseil. Nous avons pu également y réfléchir.

Oui, nous voulons concrétiser nos engagements de la COP 21 et ne pas en rester aux mots. Oui, nous voulons aussi donner du sens aux voies sur berges retrouvées, en faire aussi le symbole de notre volonté politique en faveur de la lutte pour le climat. C'est pourquoi nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Une volonté que notre équipe exprime depuis avant 2001. C'est un projet qui ne date pas d'il y a 3 semaines, mais bien d'il y a plus de 15 ans et qui a connu un certain nombre d'étapes. Je l'espère, nous connaissons aussi une étape décisive cette année pour faire reculer la pollution, car c'est cela qui nous anime.

Je donne maintenant la parole à Célia BLAUDEL pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens d'abord à remercier les présidentes et présidents de la majorité pour leurs interventions et pour vous dire, pour ce qu'il en est des autres interventions, que je suis un peu attristée, et sans offense à mon collègue Christophe...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Attendez, Madame BLAUDEL.

Madame SIMONNET, vous n'êtes pas inscrite.

Excusez-moi, la parole a été donnée aux groupes.

Madame BLAUDEL, si vous permettez, je laisse une minute ou deux à Mme SIMONNET. Allez-y deux minutes.

Madame BLAUDEL, vous reprendrez après.

**Mme Danielle SIMONNET**. - C'est cela qui est assez étonnant dans cette méthode. Je découvre le vœu parce que, excusez-moi, hier soir, à minuit, je n'ai pas ouvert mon ordinateur. J'ai beaucoup à faire pour suivre l'ensemble des projets de délibération pendant notre séance.

Si vous me permettez, je suis bien évidemment tout à fait favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Les groupes ont eu trois minutes et Mme SIMONNET, qui est toute seule, a deux minutes.

On est gentil !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je suis forcément tout à fait favorable à la piétonisation des berges de Seine. Je suis évidemment favorable à tous les engagements que l'on pourra prendre en faveur de la préservation du climat et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, mais je suis quand même surprise par la méthode de ce vœu à la va-vite. La prolongation d'au moins 15 jours de l'événement "Paris Plages" : très bien. Mais excusez-moi de rebondir sur l'intervention que l'on a eue précédemment sur "Paris Plages". Avoir des beaux engagements - quatre sur la COP 22 - en faveur à la fois de la paix et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, quand on a comme partenariat "Lafarge", je ne reviens pas sur mon intervention mais, franchement, c'est plus que problématique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci.

La parole est à Mme BLAUDEL pour répondre à l'ensemble des présidents de groupe et à Mme SIMONNET.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je disais donc que j'étais un peu étonnée de la teneur de certaines interventions qui ont été faites. Sans offense à Christophe NAJDOVSKI, la question et l'objet de ce vœu vont bien au-delà de simples questions de voirie, mais l'idée était bien de faire le lien entre ce projet des berges de Seine et la question du climat, et comment on inscrit ce projet dans une politique vraiment globale qui est celle des villes durables et du XXI<sup>e</sup> siècle.

Car aborder la question du climat - et je pensais, pourtant, que nous nous étions tous accordés l'année dernière au moment de la COP 21 - c'est aller au-delà de la simple question environnementale. C'est aller au-delà du fait de simplement brasser de l'air dans un hémicycle au moment de grands rendez-vous internationaux pour justement remettre en question notre modèle de société, de ville, notre manière de consommer, de produire, de se déplacer et le traduire en actes pour construire une ville plus durable qui permette de réduire notre empreinte écologique sur la planète, mais aussi d'améliorer la qualité de vie.

C'est bien cela l'objectif de ce vœu : poursuivre la mobilisation de notre ville, qui agit d'ailleurs à l'instar de beaucoup d'autres villes dans le monde depuis 10 ans dans ce sens, mobilisation qui a été particulièrement mise en avant l'année dernière pendant la COP 21 et nous mettre résolument en route vers la COP 22. Il n'y avait pour nous pas d'autre lieu plus symbolique que celui des berges pour organiser cette grande mobilisation puisque les berges sont et seront, dans les années qui viennent, un symbole de la transition écologique de notre ville et de la mise en œuvre de l'accord de Paris.

La piétonisation des berges et le retour des circulations douces, c'est d'abord un impact direct sur la pollution de l'air, mais aussi sur la pollution sonore. C'est montrer que l'on peut se déplacer mieux sans avoir recours aux

énergies fossiles et émettre du CO<sub>2</sub>. La piétonisation des berges, c'est aussi la reconquête du fleuve, la Seine, et le renversement d'une logique héritée des années 1950 qui nous a amenés à lui tourner le dos, voire à le considérer comme une grande poubelle. Ce retour à l'eau - Nicolas BONNET-OULALDJ l'a dit d'ailleurs - dans la ville est essentiel pour sensibiliser le plus grand nombre à la nécessaire protection de cette ressource, fragilisée d'autant plus par le dérèglement climatique, mais c'est aussi un élément majeur dans notre stratégie d'adaptation au dérèglement climatique. Eh oui, quand les études démontrent que l'été 2003 et sa canicule pourrait être la règle en 2050, oui, il sera utile de pouvoir se baigner dans la Seine.

Enfin, cette piétonisation des berges, c'est le symbole d'une convivialité retrouvée dans une ville apaisée, inclusive, où chacune et chacun vit bien dans un environnement apaisé. C'est un ensemble d'effets très concrets sur la qualité de vie, ce projet des berges, qui non seulement a des effets de court terme mais participe plus globalement aussi à réduire notre empreinte écologique, à lutter contre le dérèglement climatique et à préserver la planète.

C'est tout cela que nous portons dans ce vœu et avec lequel nous proposons une programmation vraiment importante sur les berges qui s'organise autour de trois axes, et j'en ajouterai un quatrième.

Trois axes qui font d'abord écho à l'action de notre Ville en matière de climat, puisqu'il s'agit de faire la démonstration que la transition écologique dans les territoires est possible par la mise en avant des réalisations de nos villes mais aussi de nos partenaires, acteurs privés et publics qui agissent sur le territoire parisien pour dépasser la théorie vers la pratique. Nous allons lancer la deuxième année du "Paris de l'avenir", manifestation que vous avez pu apprécier sur le parvis de l'Hôtel de Ville pendant la COP 21.

Je vous le dis, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, cela ne s'invente pas en deux minutes une manifestation comme celle-là et je tiens à remercier l'implication des services de la Ville qui y travaillent depuis de nombreux mois déjà.

Le deuxième axe sera de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, je dirais même plutôt des femmes et des hommes qui se mobilisent dans notre ville. Là encore, dois-je rappeler que l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre proviennent des activités des citoyens et ne dépendent pas directement des décisions de la Ville. Donc il est plus que nécessaire d'impliquer, de co-construire avec ces citoyens. Cela passera notamment par des expositions, des ateliers pédagogiques, mais aussi la mobilisation de nos réseaux, acteurs du Paris durable, grandes entreprises, etc.

Pour le troisième axe, il s'agira de porter la voix des villes dans les débats qui animeront les négociations de la COP 22. La COP 22 sera la COP de la mise en œuvre, de l'"implementation" comme on dit dans le jargon international. Après le Sommet des élus locaux du 4 décembre dernier, évidemment Paris, avec le renfort des grands réseaux de villes, aura à cœur de porter, de se faire le porte-parole des acteurs non étatiques pour faire la démonstration qu'un autre modèle est possible, mais aussi pour demander plus de moyens pour agir sur les territoires.

A ces axes forts, et j'en terminerai par cela, je rajouterai que ce moment de "Cap sur la COP 22" sera aussi le moment du lancement de la révision de notre Plan Climat pour poser de nouveaux objectifs à horizon 2030-2050, tant en termes d'atténuation que d'adaptation, pour évaluer, renforcer, innover, bousculer nos politiques publiques à Paris pour aller vers un monde bas carbone, voire neutre en carbone, et mobiliser plus que jamais les acteurs du territoire. Cela passera notamment par une grande conférence citoyenne qui sera organisée dès les premières semaines de septembre.

Vous l'avez dit à plusieurs reprises, c'est un sujet sérieux, très sérieux, peut-être d'ailleurs que si vous assistiez au Comité de pilotage du Plan Climat, que je tiens chaque année et que j'ai à cœur qu'il soit pluraliste, vous auriez déjà eu une avant-première et un avant-goût du vœu que nous vous proposons aujourd'hui.

Voilà, c'est en tout cas dans cette dynamique que je vous invite à voter ce vœu et, au-delà des cris que j'entends dans mon dos, à venir participer à cette réflexion dès septembre sur les berges.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je remercie Célia BLAUDEL à la fois pour son engagement et cette réponse extrêmement précise.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 251).

Je vous remercie.

**2016 PCF-FG 1 - Création du dispositif "les 4 saisons solidaires" pour promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à toutes et tous.**

**Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste-Front de Gauche relatif à l'implantation d'une halle alimentaire.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au commerce indépendant.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il y a à présent un débat organisé sur la proposition de délibération, présentée par le groupe Communiste-Front de Gauche, sur la création d'un dispositif "Les 4 saisons solidaires" pour promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à toutes et à tous.

Conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

**Mme Fanny GAILLANNE.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris développe depuis des années des politiques publiques qui ont trait à l'alimentation.

Je pense aux actions sur l'aide alimentaire, qu'elles soient municipales ou associatives, ou à la restauration collective, notamment dans les écoles.

La Ville et les pouvoirs publics ont également développé d'autres types d'actions liées à la nutrition. Je pense au programme "Paris santé nutrition". Plus récemment, nous avons adopté un plan pour l'alimentation durable piloté par Célia BLAUDEL. Nous sommes également signataires, depuis octobre 2015, du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan qui traite de l'alimentation sous ses dimensions environnementales, sociales et économiques.

Il nous a paru nécessaire de nous inscrire dans cette dynamique collective pour continuer à développer une politique publique de l'alimentation saine et abordable pour tous. Cela fait des années que nous avons pris conscience du lien très étroit qui lie notre alimentation à notre état de santé. Un nombre croissant de consommateurs et de producteurs ont fait comprendre aux pouvoirs publics l'intérêt de protéger, puis de développer des modes de production plus respectueux de l'environnement qui permettent de se nourrir sainement. La multiplication des labels et des certifications d'agriculture biologique en témoigne.

C'est à partir de ces constats qu'il nous a semblé important d'élargir le spectre de nos préoccupations pour répondre à des insuffisances quant aux politiques publiques liées à l'alimentation.

Notre première préoccupation a trait aux producteurs qui sont confrontés à de grandes difficultés financières. Nous le savons, les professions agricoles sont en souffrance. Cette crise s'explique grandement par les difficultés économiques auxquelles les producteurs doivent faire face. Au fur et à mesure que la grande distribution et ses centrales d'achats se sont développées, les marges des producteurs se sont réduites de manière dramatique.

En tant qu'élus parisiens, nous sommes relativement éloignés de cette réalité sociale extrêmement dure. Par ailleurs, nous ne disposons pas nécessairement des compétences pour répondre à cette problématique. Mais cela n'empêche que nous sommes préoccupés par le sort des producteurs agricoles qui assurent notre subsistance alimentaire et avec lesquels nous sommes très fortement liés par nécessité vitale. Voilà pourquoi nous avons souhaité réfléchir au développement d'une offre alimentaire en milieu urbain qui se donne comme objectif de rémunérer les producteurs agricoles de manière plus juste et équitable.

Le deuxième constat, qui nous a poussés à proposer cette proposition de délibération, est bien plus directement lié à notre quotidien. Nous remarquons que tout le monde n'a pas accès à une alimentation saine et de qualité. Une simple visite dans un commerce qui propose des produits de qualité issus de l'agriculture biologique, par exemple, suffit pour s'en apercevoir. Les prix de vente, souvent prohibitifs, ne permettent pas aux personnes aux revenus modestes d'acheter des produits sains et de qualité. D'autre part, la localisation de ces magasins montre bien qu'ils ne s'adressent qu'aux populations les plus favorisées.

Ces inégalités économiques, sociales et territoriales entretiennent des liens très forts avec les modes d'alimentation ou avec le type d'aliments consommés qui ont un impact direct sur l'état de santé des populations. Une étude de l'Inserm a démontré par exemple que 30 % des ménages qui bénéficient des minima sociaux sont également en situation d'insécurité alimentaire, et que 14,4 % des habitants des quartiers en Z.U.S. sont touchés par l'insécurité alimentaire contre 5,3 % dans les autres quartiers.

C'est pour répondre à cet enjeu de santé publique et contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales que nous vous proposons de créer un dispositif que nous appelons "Les 4 saisons solidaires". Ce dispositif se fixe comme objectif d'encourager les initiatives qui cherchent à répondre à ces enjeux.

D'abord, en aidant les porteurs de projets à accéder à des locaux dans les quartiers "politique de la ville" ou aux abords. Le futur G.I.E. chargé de la gestion des pieds d'immeubles sera sollicité pour travailler sur ce volet du projet qui pourrait consister en des aides à l'investissement et l'application de loyers négociés.

Nous proposons aussi d'aider au développement de véritables programmes d'accompagnement éducatif pour que les gestionnaires puissent travailler avec les services de la Ville, avec les écoles, avec les partenaires associatifs. Ces propositions sont un socle sur lequel planchera le groupe de travail que nous proposons de créer.

Les mairies des 10e et 14e arrondissements se sont déjà engagées sur cette voie. Le 20e arrondissement accueillera bientôt un équipement similaire. Il faudra bien entendu que la Ville accompagne et soutienne ces projets pour qu'ils puissent atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, si vous votez bien évidemment favorablement à cette proposition de délibération, ce que je j'espère.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame GAILLANNE.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, mes chers collègues, je souhaite commencer mon intervention par un rappel simple : les quatre des dix principales causes de décès dans le monde sont l'obésité, l'hypertension artérielle, le taux élevé de glycémie et le taux élevé de cholestérol. Elles sont le plus souvent liées à une mauvaise alimentation. L'impact sur la santé de notre alimentation est fort, nous ne devons pas le négliger.

L'offre de produits frais et biologiques à Paris est en constante augmentation. Ainsi les ventes de produits en circuit court et locaux atteignent 10 % du chiffre d'affaires global de l'alimentation aujourd'hui. Nous pouvons tous chaque jour le constater : pouvoir acheter des fruits et légumes directement aux producteurs devient une opportunité pour tous.

L'Ile-de-France produit des denrées alimentaires de qualité. Mais produire est une chose et le second volet, qui est celui de la distribution, est tout aussi essentiel. Or, les possibilités sont actuellement limitées dans notre capitale. Le système actuel des A.M.A.P. manque de flexibilité, notamment pour les petits ménages. Je pense là aux personnes seules et aux familles aux moyens financiers limités alors que les dépenses alimentaires représentent jusqu'à la moitié du budget des familles les moins favorisées.

Les magasins que nous connaissons tous sont par ailleurs localisés dans certains quartiers, tout le territoire parisien n'est pas également pourvu.

J'en suis convaincu, pour déclencher de véritables changements dans le comportement alimentaire des Parisiens, nous devons également changer les comportements d'achat. La présente proposition de délibération semble apporter une solution intéressante. En effet, développer des halles alimentaires devrait permettre aux producteurs mais aussi aux consommateurs d'investir des points de vente stables et pérennes.

Les Halles à Paris sont historiquement des lieux de commerce et d'échanges, alors utilisons-les pour développer des circuits courts en changeant d'échelle, en régionalisant les circuits d'achat et de consommation. Cela sera bénéfique pour la santé des Parisiens, mais aussi pour l'emploi, l'environnement et le lien social dans notre cité.

Les expériences d'alimentation en circuit court démontrent par ailleurs que manger local entraîne des comportements plus responsables comme ceux de la réduction du gaspillage alimentaire ou celui du tri des déchets.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, les élus du groupe R.G.C.I. apportent leur soutien à cette belle, très belle proposition de délibération.



Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Madame la Maire.

Nous avons découvert cette proposition de délibération du groupe Communiste avec un grand intérêt parce que cette question d'alimentation durable et des circuits courts est essentielle, tant sur le plan de la préservation de l'environnement que sur celui de la santé publique où il y a un vrai enjeu. C'est le rôle de la puissance publique que d'aider à l'éclosion de ces nouvelles formes de consommations alimentaires.

Sans impulsion, sans dispositif d'aide, ce type de circuits peine à se mettre en place. Et c'est vrai, il y a un fort enjeu à éduquer la population en la matière. C'est toute l'originalité du concept que vous proposez.

Grand intérêt aussi parce que cette question a été une des avancées majeure du Grenelle de l'environnement qui a lancé le mouvement, notamment en demandant d'agir via les cantines scolaires avec l'objectif de 20 % de "bio"; et parce que dans un autre débat, justement celui de la restauration scolaire, nous n'avons cessé de dénoncer la centralisation à laquelle souhaite se livrer l'Exécutif qui va totalement à l'opposé de la direction que vous nous proposez, Monsieur BONNET-OUALDJI.

Nous pensons profondément qu'il faut pour les cantines favoriser les circuits courts, le "bio" et l'alimentation durable en général et que cela passe par des dispositifs d'approvisionnement de ce type et des dispositifs locaux de petites structures. L'éducation à l'alimentation, c'est à l'école que cela commence dès le plus jeune âge.

C'est dans cet esprit que nous proposons un amendement à votre proposition de délibération pour inciter les caisses des écoles à intégrer dans leurs achats ce dispositif des quatre saisons solidaires. En effet, vous avez ciblé la mesure sur l'économie solidaire, mais l'alimentation durable, les circuits courts, l'éducation au goût et au bien manger, cela doit concerner tous les acteurs économiques comme le démontre d'ailleurs l'éclosion de nombreux petits magasins privés de producteurs en province.

Nous vous proposons dans notre amendement d'ouvrir le dispositif à tous les producteurs et du même mouvement, de garantir que ce sont bien les caisses des écoles d'arrondissement, donc les caisses des écoles de proximité qui organiseront l'approvisionnement.

Restauration scolaire, ouverture du dispositif, garantie de proximité, j'ose espérer que le Conseil de Paris votera cet amendement de bon sens qui nous conduirait à voter la proposition de délibération et permettrait d'afficher une belle unanimité sur ce sujet, ô combien, important pour tous les Parisiens et les Parisiennes.

*(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Cher Nicolas BONNET-OUALDJI, dans cette proposition de délibération vous proposez de créer un nouveau dispositif afin de promouvoir dans tous les quartiers "politique de la ville" de Paris ce que vous appelez "le droit à une alimentation saine et accessible à tous". Voilà un objectif qu'il serait difficile de ne pas partager, tant la question alimentaire est au cœur de la problématique sanitaire, sociale et environnementale de notre époque.

Pour justifier des modalités de mise en œuvre de ce programme, vous vous appuyez sur une étude confiée à l'Inspection générale de la Ville de Paris dont les travaux ont éclairé votre proposition. Je regrette que cette étude ne soit pas publiée "in extenso" sur le site de la Ville de Paris. Cela aurait permis d'éclairer nos débats, tant il est toujours délicat d'évoquer un travail qui n'est pas rendu public. J'avoue pour ma part être très en demande de ce rapport que vous n'aurez, j'en suis sûre, aucune difficulté à diffuser à l'ensemble de notre Assemblée.

Au-delà de ces questions, votre projet devra absolument prendre en compte pour sa partie commerciale l'offre qui existe déjà à travers des enseignes spécialisées ou l'action des réseaux tels que les A.M.A.P. ou "La Ruche qui dit Oui".

Il ne faudrait pas que ce projet municipal de halles alimentaires vienne mettre en péril des circuits vertueux du point de vue environnemental qui subiraient alors une forme de concurrence d'autant plus brutale qu'elles

bénéficieraient des moyens de la Mairie de Paris. Il ne faudrait pas que l'effet d'annonce de vendre dans ces lieux des produits sains, de proximité, accessibles aux plus modestes se transforme en déception faute de moyens pour le garantir.

C'est d'ailleurs la partie la plus difficile à appréhender dans votre projet qui pose plusieurs questions :

Comment seront choisis les producteurs ?

Quel partenariat sera engagé avec le Conseil régional d'Ile-de-France qui développe une politique ambitieuse pour soutenir les producteurs franciliens ?

Quels types de produits trouvera-t-on dans ces halles alimentaires : seulement du maraîchage, des produits transformés, des produits issus de l'élevage ?

Qu'est-ce qui vous permettra d'imposer aux producteurs un prix de vente ?

Comment définirez-vous ce que vous appelez le "juste prix" ?

Dans une économie où les prix, y compris de l'alimentaire, ne sont pas réglementés, quelles sont vos possibilités juridiques de juger ce qu'est un juste prix ?

Comment gérez-vous le risque de plainte que pourraient déposer des acteurs du secteur qui s'estimeraient en situation de concurrence déloyale si le fait d'être accepté dans ces halles alimentaires était considéré comme une aide publique ?

Au-delà de ces questions dont les réponses sont d'ailleurs peut-être dans le mystérieux rapport de l'Inspection des services de la Ville, je soutiens naturellement tout l'aspect pédagogique de ce projet, tant le fléau de la malnutrition pèse sur les populations, en particulier les plus modestes.

A ce titre, permettez-moi aussi de regretter vivement que l'Exécutif soit resté sourd à ma proposition de double menu dans les cantines offrant chaque jour aux jeunes Parisiens qui le souhaitent un menu végétarien de qualité. C'est un combat qu'il faut mener en parallèle de toutes les initiatives contenues dans le Plan nutrition santé, tant il serait formidable que la Ville de Paris soit précurseur dans le domaine de transition protéique.

Sans vouloir polémiquer, il me semble que la proposition a minima d'un menu végétarien une fois par semaine est très en deçà des attentes de nombreux Parisiens qui ont du mal à comprendre le volontarisme de la Mairie vis-à-vis de projets tels que celui que vous nous proposez et sa frilosité quand il s'agit de proposer chaque jour dans les cantines un menu végétarien alternatif à l'image de ce que des grandes villes comme Saint-Etienne et Pau ont déjà fait.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Oui.

Je ne veux pas croire que ce qui vous freine dans ce combat pour une alimentation non carnée pour tous soit le fait que la proposition émane d'un groupe de l'opposition.

Pour ma part, je pense que le combat pour une meilleure alimentation doit transcender les courants politiques. C'est pourquoi je voterai avec des questions, mais sans arrière-pensée en faveur de votre proposition de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame JÉGO.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Je suis très heureux comme vous d'aborder le sujet des halles alimentaires à l'occasion de cette proposition de délibération du groupe Communiste - Front de Gauche.

Nous nous étions, en effet, engagé lors de la campagne des municipales à développer ce dispositif qui répond à un réel besoin économique, social, sanitaire. Je me félicite donc de cette proposition de délibération qui vise à promouvoir une alimentation saine, accessible au plus grand nombre et en particulier dans les quartiers populaires.

Votre projet prévoit la création d'un groupe de travail qui permettra de fixer un cadre à l'action en matière de halles alimentaires. Oui, il faut garantir des conditions pour que les commerces halles alimentaires puissent trouver un équilibre économique et puissent rencontrer tous les publics.

Vous proposez ainsi à la fois de privilégier des circuits courts d'approvisionnement, des produits "bio" ou labélisés et une implantation dans les quartiers populaires dans lesquels l'offre est soit aujourd'hui moins abondante, soit réservée à la classe moyenne ou aux plus favorisés.

Nous sommes attachés à ce que ces initiatives se concentrent sur des quartiers "politique de la ville" ou en veille active afin de permettre à tous les milieux d'accéder à une alimentation saine et durable et donc, de participer aussi à une mesure de justice sociale.

Cela passe à la fois par un travail avec les bailleurs sociaux pour identifier des surfaces adaptées et des tarifs négociés, mais aussi par une association avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui connaissent bien ces problématiques et peuvent intervenir dans leur propre cadre.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, rue Bichat, ouvrira normalement la première halle alimentaire à la fin de l'année 2016. J'en suis très heureux et je me suis battu comme maire aux côtés des élus du 10<sup>e</sup> arrondissement dans leur diversité pour rendre possible son implantation.

Bien sûr, l'acteur retenu, l'opérateur retenu, "Kelbongoo", aura besoin du soutien de la Ville pour s'implanter. Je sais qu'une subvention d'investissement est nécessaire pour réaliser les travaux dont la structure a besoin.

Il ne s'agit, en effet, pas de rupture d'égalité dans la concurrence puisque ces halles alimentaires ne sont pas des commerces comme les autres, mais d'un soutien à des structures qui joueront un rôle social important. Elles doivent être soutenues par notre collectivité à ce titre.

Je pense notamment, dans ce rôle social, au travail d'éducation à la santé que vous proposez de confier aux halles alimentaires, en lien par exemple avec "Paris santé nutrition" et les écoles de la Ville.

Un deuxième lieu a été identifié pour une deuxième halle alimentaire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Cela montre bien qu'un mouvement est engagé, mouvement dont nous devons nous réjouir et que la Ville de Paris doit encourager pour que dans chacun des arrondissements et des quartiers populaire de Paris nous puissions soutenir l'accès de tous à une alimentation saine et responsable.

Mon groupe votera donc, bien entendu, la proposition de délibération proposée par le groupe Communiste.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette proposition de créer des halles alimentaires sur la base de circuits courts pour offrir des produits alimentaires sains et à bas prix est a priori tout à fait sympathique pour toutes les raisons qui ont été exposées.

Sur les circuits courts, les Ecologistes ne sont pas à convaincre, cela fait longtemps qu'ils en sont les militants et nous nous réjouissons que cette idée, peu à peu, gagne les esprits.

Néanmoins, nous avons conscience qu'un circuit court ne suffit pas à faire un bilan écologique convenable. On peut tout à fait être un agriculteur productiviste qui, par un circuit court, ne serait-ce que pour son image, en tout cas au moins partiellement, va mettre sur les étalages des pommes qui auront eu 40 traitements chimiques. Or, rien dans la proposition de délibération ne nous garantit que de tels fruits n'arriveront pas sur les étalages de ces fameuses halles.

Le problème, c'est qu'il est question d'alimentation saine - l'expression revient 12 fois ; durable, 3 fois seulement. On parle 12 fois d'alimentation saine sans que jamais les critères en soient fixés ; ce flou laisse dubitatif. Nous aurions souhaité quand même que des labels soient introduits, qu'au moins leur mention soit là. Il n'est pas normal que l'expression "agriculture biologique" n'apparaisse pas une seule fois, car seuls les critères permettent d'établir la confiance du consommateur dans un produit.

Par ailleurs, le texte affirme de manière contradictoire vouloir mieux payer le producteur mais aussi baisser les prix, accusant en réalité la grande distribution. C'est une analyse un peu réductrice de la crise agricole dont on sait

bien qu'elle a d'autres causes qui remontent à la politique agricole commune. Le fait que l'industrie et les banques sont non pas propriétaires mais qu'elles contrôlent les exploitations agricoles et les rendent dépendantes.

Nous regrettons que la proposition de délibération ne prenne pas en compte la problématique qui est la suivante, à savoir que les prix affichés dans les commerces issus de l'agriculture productiviste et chimique sont des prix trompeurs car l'agriculture est subventionnée, vous le savez bien : plus de 40 % du budget européen. Cela n'est pas le cas des produits biologiques. La plupart des produits de l'agriculture biologique ne sont pas subventionnés et leur surcoût qui a été dénoncé tout à l'heure par l'oratrice communiste est en fait un surcoût apparent. Il en va des produits agricoles industriels comme de l'énergie nucléaire : les prix facturés sont des prix trompeurs parce que ce sont des productions subventionnées. Il est dommage que la proposition de délibération ne se soit pas intéressée à cette question.

Je vais conclure. Malgré tout, cette proposition de délibération prévoit la création d'un groupe de travail. Nous comptons bien travailler dans ce groupe de travail pour faire en sorte que ce projet soit cohérent avec la politique de l'économie sociale et solidaire, toute la question du gaspillage alimentaire.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Il faut conclure !

**M. Pascal JULIEN**. - Qu'elle soit cohérente avec "Eau de Paris", qui développe l'agriculture biologique dans les surfaces de captation et qu'elle soit cohérente avec la Ville de Paris qui promeut les labels et non pas une agriculture saine dont on ne sait pas très bien ce que cela veut dire.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Alors, top chrono, en une minute. Bien sûr qu'il est souhaitable que nous ayons des halles alimentaires pour une alimentation saine, ce qui signifie forcément qu'il y ait de l'agriculture biologique, selon moi. Ne pas le noter est un véritable problème. Qu'elle puisse être accessible à toutes et à tous et qu'elle soit responsable, équitable, en circuit court.

Pour ce faire, il faut arrêter l'hypocrisie. Je vous propose que l'on arrête donc l'hypocrisie et - cela ne touche pas à la proposition de délibération du groupe Communiste, que je soutiens, mais à l'ensemble de la politique municipale - que l'on défende véritablement l'agriculture paysanne, que dans le cadre de la Région Ile-de-France, où nous savons que nous avons un véritable problème d'absence de soutien de l'agriculture paysanne au profit de grands céréaliers, on défende vraiment une autre politique vis-à-vis des terres agricoles. Cela sous-entend aussi que l'on s'oppose aux projets d'artificialisation des terres, notamment EuropaCity, notamment le village dit faussement nature de Disney, Center Parcs et Pierre et Vacances.

Deuxième aspect, cela veut dire que l'on se bat pour un autre mode de consommation et donc qu'on s'oppose à la prolifération des grandes enseignes de supermarchés. Concrètement, quand on a des collectifs citoyens, "Stop Carrefour", dans le 18e, "Stopmonop", dans le 10e et maintenant, la mobilisation contre le Carrefour à Gambetta, on les soutient.

Je terminerai en proposant une chose concrète. Dans l'emplacement de l'ancien rectorat, ne laissons pas faire ce grand centre commercial et ce grand Carrefour qui va être situé juste en face de Monoprix et proposons que la prochaine halle alimentaire se situe précisément dans ces bâtiments.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre et à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Fanny GAILLANNE, mes chers collègues, votre proposition de délibération met donc en œuvre un engagement de campagne de la Maire de Paris et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche, et je tiens à saluer ici l'engagement tenu.

La mise en place d'espaces de vente de producteurs est effectivement très intéressante car elle peut permettre de respecter tant l'agriculteur par une politique de juste rémunération et je sais que c'est votre objectif, que le consommateur par une politique de prix abordable.

Elle répond à la volonté forte de la Maire de Paris d'accroître l'accès du plus grand nombre à une alimentation saine dans la capitale, valorisant - cela a aussi été évoqué - le "bio" et les circuits courts, grâce notamment à des locaux facilement accessibles et des loyers adaptés dans nos quartiers "politique de la ville" ou en veille active.

Nourri par les réflexions du rapport de l'Inspection générale qui a été rendu en mars dernier sur le sujet... Je crois - je peux me tromper - que, Madame JÉGO, tous les présidents de groupe et les maires d'arrondissement l'ont eu. Je vérifierai et on peut vous le transmettre, si vous le souhaitez, même si je crois que cela a déjà été fait. Votre projet de délibération propose de s'appuyer sur des initiatives qui d'ailleurs ont commencé à émerger dans le 10e, rue Bichat, et c'est d'ailleurs une des réponses que la Mairie du 10e a souhaité apporter dans le cadre de la mobilisation du "Stopmonop" que vous évoquiez, Madame SIMONNET, mais vous n'êtes plus là. C'est pour vous dire que la Mairie sait répondre présente dans le 10e arrondissement et dans le 14e arrondissement, qui sont aujourd'hui d'ailleurs à des degrés différents d'avancement et qui serviront d'expérimentation puisque c'est un modèle évidemment en émergence.

Pour toutes ces raisons, j'appelle donc notre Assemblée à voter effectivement cette proposition de délibération du groupe Communiste afin de promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à toutes et tous dans Paris.

J'émetts également un avis favorable au vœu n° 116 présenté par Carine PETIT, qui porte sur cette expérimentation que j'ai évoquée dans le 14e arrondissement.

S'agissant du vœu n° 117, Monsieur BONNET, vous vous inquiétez du développement des commerces franchisés et plus spécifiquement du projet d'installation d'une enseigne bien connue sur la parcelle située 94 avenue Gambetta. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une opération privée mais, plus généralement et au regard de vos considérants, il me semble que la véritable problématique que vous soulevez est celle de la présence et de l'évolution du nombre de supermarchés dans Paris plutôt que la question des franchises elles-mêmes.

La question des supermarchés a d'ailleurs fait l'objet d'une forte mobilisation de la Ville de Paris sous la précédente mandature, avec en particulier une saisine de l'autorité de la concurrence et encore récemment, par rapport au dépôt d'amendements, pour abaisser le seuil d'intervention des C.D.C.F.

C'est pourquoi je vous propose de retenir une version amendée de votre vœu et celle-ci nous permettra d'échanger concrètement sur ce sujet à partir de votre demande de chiffrage, de cartographie, de la présence de ces magasins supermarchés/hypermarchés sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour des réponses.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour cette proposition de délibération. D'abord, Fanny GAILLANNE du groupe Communiste - Front de Gauche, mais aussi Catherine CHEVALIER, élue conseillère déléguée du 14e arrondissement. Je voudrais remercier l'ensemble des maires d'arrondissement qui vont permettre l'expérimentation, notamment le maire du 10e et le Président du groupe Socialiste, Rémi FÉRAUD, la maire du 14e arrondissement, et la maire du 20e arrondissement, parce que je viens d'apprendre ces jours-ci qu'une expérimentation serait possible aussi dans le 20e arrondissement.

Je tiens à remercier les présidents des bailleurs, des S.E.M. "Paris Habitat" et R.I.V.P. qui sont associés, et l'ensemble des adjoints, puisque vous l'avez bien vu, cette proposition de délibération amène une transversalité autour de notre politique d'alimentation saine et durable.

C'est pour nous aussi une grande fierté. Comme l'a dit Rémi FÉRAUD, c'est d'abord un engagement de campagne qui est réalisé et c'est quelque chose d'inédit que l'on n'a jamais mis en œuvre dans la Capitale. C'est aussi une fierté parce que c'est une mobilisation militante. Cela a été dit par plusieurs intervenants. C'est le fruit de l'aspiration, de l'engagement militant et de la possibilité d'en faire une politique publique.

Je voudrais remercier Jean-Bernard BROS et lui dire que je suis totalement d'accord avec lui sur la transversalité de ce projet autour bien sûr des enjeux de santé, mais aussi d'emploi, d'environnement, et la volonté de changer les comportements des consommateurs.

Je voudrais dire à Rémi FÉRAUD que nous serons sensibles et bienveillants sur la demande de subvention d'investissement pour aider à l'installation des porteurs de projets, notamment dans les 10e et 14e arrondissements.

Je voudrais enfin rassurer Pascal JULIEN, nous avons peut-être fait une erreur de rédaction en oubliant les mots "agriculture biologique", mais au travers des expérimentations qui vont avoir lieu et notamment le premier porteur de projets désigné par "Paris Habitat", "Kelbongoo", il y a bien sûr des produits issus de l'agriculture biologique.

Notre volonté, c'est de s'attaquer à tout un système, c'est donc aussi de répondre aux besoins d'agriculteurs qui ne peuvent pas offrir du "bio" et ont besoin de vivre, et notamment en Ile-de-France. Nous n'avons pas voulu contraindre à certains critères d'agriculture biologique et élargir au maximum.

Je vous le dis et vous ferez partie, je l'espère, du groupe de suivi des élus qui est prévu dans l'article de cette proposition de délibération, pour bien vérifier que nous ferons aussi du "bio".

Enfin, je voudrais répondre à Ann-Katrin JÉGO. Cela a été dit, l'inspection, le rapport, normalement aurait dû être fourni à l'ensemble des présidents. Si vous ne l'avez pas eu, je vous le transmettrai dès ce soir.

Je vous invite au groupe de pilotage qui suivra la mise en œuvre et vous verrez qu'à travers les expérimentations et le groupe de travail, nous répondrons à l'ensemble des questions que vous avez posées, notamment sur les critères, puisque aujourd'hui, notre proposition de délibération ne crée pas un cahier des charges. Ce cahier des charges sera mis en œuvre à partir des expérimentations et des travaux du groupe de travail et de suivi auquel, j'espère, vous ferez partie.

Enfin, nous avons un amendement présenté par la présidente du groupe LR. Je voudrais d'abord lui dire que je partage totalement l'objectif qui est de vouloir amener à une éducation de la population à manger sainement, et notamment sur l'enjeu de la restauration scolaire, sur la volonté de faire un lien entre ce projet et la restauration scolaire.

Cela dit, votre amendement pose un problème. Le problème est que finalement, on présage sur l'avenir de la Caisse des écoles et sur les questions des marchés publics. Moi en tant que président de groupe, je ne peux pas vous répondre favorablement sur une forme d'allotissement aux caisses des écoles sur ce type de projet.

Je vous propose donc une formulation consistant à dire que le groupe de suivi que nous créons, avec la présence de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, puisse étudier le lien entre ces lieux, les écoles et la restauration scolaire.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vote tout d'abord sur les vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116, déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 223).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 117, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 224).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 178 déposée par le groupe les Républicains.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 178 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PCF-FG 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est adoptée. (2016, PCF-FG 1).

Je vous remercie.

## **2016 DPE 4 - Nettoyement des abords du marché aux puces de Saint-Ouen (18e). - Avenant au marché de services.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous poursuivons les travaux du Conseil en revenant à la 3e Commission avec le projet de délibération DPE 4 concernant le nettoyage des abords du marché aux puces de Saint-Ouen.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Cet avenant, au-delà de sa nécessité économique pour l'équilibre financier de la prestation assurée par la société SAS "Korrigan", que nous estimons justifié et que nous soutiendrons, souligne et nous rappelle la situation de ce quartier de la porte Montmartre : occupation de l'espace public, vente à la sauvette qui déséquilibre le carré des Biffins, nuisances pour les habitants, arrêts non desservis des bus.

La puissance publique, l'Etat et la Ville, ainsi que la mairie d'arrondissement du 18e ne sont pas inactives et se mobilisent face à cette situation qui met en cause la tranquillité, sinon la sécurité et le bien-vivre des habitants.

Dans cette démarche de redonner au quartier les conditions légitimes d'un quotidien apaisé, et je dirais de tout le monde, les habitants ne peuvent pas être en dehors de la recherche des solutions et des décisions.

C'est dans ce sens qu'un comité de suivi composé du collectif porte Montmartre, du conseil de quartier et d'habitants s'est constitué en lien avec les autorités et doit se réunir pour imaginer et proposer des pistes d'amélioration et des perspectives de solution à la situation.

Ce comité se réunira à partir de septembre. Il serait malvenu que cette initiative soit l'objet d'une récupération politicienne. Il est important que ce travail soit reconnu et pris en compte, car seule la convergence des services techniques, de l'Etat, des collectivités, des élus et des habitants avec les organisations qu'ils se sont données pourra permettre de dépasser la situation actuelle.

Le vote de notre Conseil pour cet avenant doit être un message de soutien que nous adressons à la population de ce territoire parisien à qui nous dirons : nous ne vous oublions pas.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - La parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, je profite de ce projet de délibération concernant la propreté pour dire que les habitants attendent plus et mieux. Les habitants ne supportent plus de voir ce quartier se dégrader. La présence de vendeurs à la sauvette s'accroît. Désormais, c'est à partir du jeudi jusqu'au dimanche, les habitants ont le sentiment d'être dépossédés de leur quartier.

Les personnes qui habitent dans ce quartier n'ont pas choisi de vivre dans des logements sociaux. Ils le font par nécessité. S'ils le pouvaient, ils vivraient dans le privé et dans un autre quartier. Ils aiment leur quartier. Ils l'aiment. Ils se mobilisent pour lui. Simplement, s'ils en avaient les moyens, ils partiraient parce qu'ils veulent fuir les nuisances qu'ils subissent.

Comme ils ont compris les limites de votre action et que vous paraissez totalement dépassés par la situation, ils ont décidé de trouver eux-mêmes des solutions.

Je salue à ce propos leur imagination et leur créativité pour élaborer des projets intelligents pour embellir leur environnement en occupant l'espace public, pour éviter d'en être dépossédés par les vendeurs à la sauvette, les trafics et la prostitution.

L'un deux prévoit un aménagement sur l'espace public devant la crèche rue Henri-Huchard, transformé en urinoir en plein air, je cite Mme LEPETIT.

Un autre projet prévoyait un cheminement végétalisé. Je suis intervenu en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour vous les signaler. Vous les avez refusés.

Les habitants ne comprennent pas, ils sont blessés de ne pas être entendus. Ils demandent de l'attention, de l'écoute, du respect, vous ne leur accordez ni attention ni écoute ni respect, parce que vous n'avez pour eux aucune considération. Je crois même pouvoir dire que vous ne les aimez pas. Ils se sentent délaissés, abandonnés, ils sont exaspérés. Ils méritent mieux que votre indifférence.

J'ai entendu Mme PREMEL qui parlait du comité de suivi. J'espère que ce comité sera créé, et j'espère, comme je l'avais indiqué au Conseil d'arrondissement, qu'il sera composé d'associatifs, d'habitants et de représentants des services techniques de la mairie pour ne pas donner de faux espoirs aux habitants et pour vérifier la faisabilité des projets qu'ils proposeront. J'aurais aimé que vous ne refusiez pas, ni au Conseil d'arrondissement, ni au Conseil de Paris, lorsque j'ai relayé leur demande.

J'aimerais que ce comité se réunisse régulièrement et qu'il y ait chez vous de l'honnêteté intellectuelle et que vous ne leur mentiez pas. S'il est vrai que vous organisez, vraiment comme vous l'avez dit, un comité de suivi auquel participeront les habitants, les associatifs et les responsables des services techniques, alors oui, j'en serai très heureux, bien entendu.

Nous allons voter ce projet de délibération, mais j'attire votre attention sur le fait que les habitants sont dans un tel état d'exaspération qu'il ne faudrait pas qu'il y ait, encore une fois, des promesses non tenues et que cette commission ne soit pas suivie d'effet et que les propositions faites par les habitants ne soient pas entendues réellement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Je voudrais d'abord remercier Danièle PREMEL pour son intervention que je partage en tout point. La situation qui est décrite, et qui mobilise la division du 18e arrondissement au quotidien dans des conditions parfois difficiles, nous conduit effectivement aujourd'hui à devoir rallonger ce marché de prestation avec l'entreprise "Korrigan". Cela correspond à des réorganisations et des renforcements des équipes, une adaptation des horaires et une extension des tranches horaires d'intervention, notamment pour résorber les trois tonnes et demie de déchets supplémentaires que nous collectons aujourd'hui sur ce quartier.

Je vous remercie et je tiens à vous dire que, bien entendu, moi-même et mon équipe, nous nous tenons à la disposition d'Eric LEJOINDRE, de l'équipe municipale du 18e arrondissement et des habitants.

Vous me permettrez, en revanche, de ne pas commenter l'intervention de M. HONORÉ qui m'accuse de ne pas aimer les habitants et de leur mentir. Je ne sais pas sur quoi il se fonde pour déclarer ceci mais, franchement, cela ne mérite pas qu'on s'y attarde plus longtemps.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 4).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affichage sauvage.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 148, déposé par Mme SIMONNET, est relatif à l'affichage sauvage.



La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je pense que ce vœu peut être voté à l'unanimité de notre Assemblée. Notre Ville a déjà marqué son engagement pour faire respecter le Règlement local de publicité qui interdit les publicités au sol notamment. A l'issue de différents vœux déposés - et j'avais porté cette bataille avec d'autres collègues -, la Ville s'était engagée dans une délibération, en avril 2015, pour instaurer une tarification pour l'enlèvement d'office des marquages publicitaires au sol afin que ce soient les entreprises qui sont responsables de ces marquages qui payent le coût du nettoyage. Mais le problème perdure puisque vous avez bien vu qu'il y a toujours une prolifération des publicités par marquage au sol. Des entreprises continuent, sur leur site Internet, à vanter leurs services, à proposer cette activité totalement illégale de marquage au sol. C'est assez scandaleusement éclairant. Je vous invite à regarder différents sites internet, comme la société "Biodegr'AD", mais aussi les sociétés "Anolis" et "Urban Act". C'est totalement inacceptable.

A travers ce vœu, je souhaiterais que le Conseil de Paris soit informé des poursuites qui sont engagées à l'encontre de ces entreprises depuis l'adoption des différents vœux et la mise en application de la délibération d'avril 2015. Je souhaite aussi que la Ville de Paris attaque en justice ces entreprises afin que leur offre de services illégaux ne soit plus possible sur la Capitale et que l'on attaque systématiquement les régies publicitaires qui pratiquent la publicité au sol comme l'affichage sauvage. Sur l'affichage sauvage, il ne vous aura pas échappé que, ce dimanche, le B.H.V. s'est permis un matraquage dans le quartier totalement scandaleux sur tous les petits plots, avec des ballons pour inciter les enfants à traîner leurs parents dans le B.H.V. ouvert le dimanche.

Il faut que cela cesse. Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, la parole est à Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci.

En effet, c'est un sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises, mais cela va me donner l'occasion, chère Danielle SIMONNET, de faire un point sur les actions qui ont été engagées.

Sur les recouvrements pour marquage publicitaire au sol, de juillet à décembre 2015, 45 procédures ont été engagées qui ont permis de récupérer 24.284 euros. De janvier à avril 2016, 40 procédures ont été engagées qui ont permis de recueillir 19.294 euros. Il s'agit bien là des recouvrements d'office. Par ailleurs, comme vous le dites, nous déposons dorénavant plainte contre des régies publicitaires et des sociétés de publicité qui proposent ce service. 60 plaintes ont été déposées contre 13 sociétés. Pour l'instant, nous avons reçu deux classements de la part du Parquet, parce que l'auteur des faits avait régularisé la situation. Soyons tout à fait honnêtes : nous avons nettoyé le sol. A partir de ce moment, le Tribunal a estimé que le préjudice n'avait plus lieu d'être. Néanmoins, nous continuons à travailler sur ces questions et sur les 60 plaintes qui ont été déposées, nous avons bon espoir d'en voir un certain nombre aboutir.

Sur l'affichage sauvage, en 2016, 119 procédures de recouvrement ont été engagées et nous avons récupéré 105.366 euros. Sur 2015, 148 avaient été engagées qui avaient permis de récupérer 138.040 euros. Nous continuons et nous continuerons à nous bagarrer contre ce qui est à la fois un envahissement publicitaire, mais aussi une vraie nuisance pour les Parisiennes et les Parisiens en termes de propreté. Je sais que nombreux sont ceux sur les bancs de ce Conseil qui sont mobilisés sur ce sujet. Je peux vous assurer de notre détermination. J'invite d'ailleurs tout le monde à faire attention lors des prochaines échéances électorales. Je plaisante !

Avis favorable.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 237).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet "Ivry-Paris XIII".

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 149, déposé par Mme SIMONNET, est relatif au projet "Ivry-Paris XIII".

Vous avez la parole, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je vous propose le même élan. J'ai l'impression qu'au regard de M. Mao PENINOU, cela sera plus difficile.

Je reviens à la charge sur le projet "Ivry-Paris XIII". Comme vous le savez, j'estime qu'il est nécessaire de se soumettre à la loi notamment à l'article R. 541-41-23 du Code de l'environnement, qui a été modifié via le nouveau décret paru le 14 juin 2015, qui fixe le contenu que doivent mentionner les plans de prévention des déchets et dispose qu'ils doivent contenir un état des lieux des quantités de déchets et de leur évolution estimée. Or, nous avons une réunion extrêmement importante aujourd'hui même, normalement, au niveau du SYCTOM, concernant l'évolution sur le projet d'usine de TMB d'Ivry-Paris XIII. Il me semble que nous n'avons toujours pas ces scénarios crédibles de réduction des déchets.

A travers ce vœu, que je ne peux résumer dans le temps imparti, je souhaite à la fois que la Ville de Paris et la Maire de Paris engagent le plus rapidement possible une étude sur l'impact des nouvelles réglementations sur le périmètre de service public de collecte des déchets et les nouvelles exigences sur les déchets d'activités économiques, avec pour objectif d'analyser la nouvelle organisation du service public de gestion des déchets pour répondre aux besoins d'amélioration du tri des déchets non ménagers, tout en maintenant ces déchets dans le service public, que le résultat de ces études soit présenté en séance publique au Conseil de Paris au premier trimestre 2017 au plus tard, date de la révision actuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, lors du vote sur la quantité maximale de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage, définissant, par là-même, le périmètre du service public.

Je souhaite également que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur de la co-élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets sur son territoire et le soumette à une consultation publique, chose que j'avais déjà demandée à plusieurs reprises à travers d'autres vœux à d'autres séances. Que la Ville de Paris, par le biais de ses représentants au SYCTOM...

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... et la Maire de Paris, exige que le scénario du SYCTOM prenne en compte celui de la Ville de Paris pour justifier le projet d'Ivry-Paris XIII et qu'il soit présenté au Conseil de Paris ; et pour finir, que l'on interpelle le conseil syndical du SYCTOM, le Conseil régional d'Ile-de-France, dont c'est dorénavant la compétence, afin que la faisabilité du projet alternatif proposé par l'association "Zero Waste France" et le collectif 3R soit réellement étudiée.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci. Beaucoup de choses et de questionnements dans ce vœu, au-delà du débat sur "Ivry-Paris XIII", que nous avons eu à plusieurs reprises dans ce Conseil. Nous l'aurons ce soir. Je serai moi-même à l'invitation du maire d'Ivry, Philippe BOUYSSOU, à Ivry-sur-Seine pour la réunion de concertation sur le projet d'incinérateur. Je ne vais pas y revenir. On a déjà eu le débat à plusieurs reprises. Je crois qu'on connaît chacun nos arguments et nous ne sommes pas d'accord, non pas sur l'objectif, mais sur le rythme, et donc, sur la nécessité de construire cette usine dont le volume d'incinération est déjà en très forte réduction.

Vous donner quand même quelques précisions sur la question du plafond maximal, qui est celui à partir duquel la Ville ne peut plus collecter le privé, nous avons défendu en 2013 et 2014 une position de libre administration des collectivités locales, notamment quand il y avait eu des intentions ou des volontés de pouvoir abaisser ce plafond. Cela aurait conduit à une multiplication d'interventions de sociétés privées sur notre territoire, non pas que l'intervention de sociétés privées me pose problème, mais une multiplication d'entre elles veut dire une multiplication du nombre de bennes, et donc éventuellement des nuisances et des pollutions.

Nous sommes donc contents que le plafond actuel ait été maintenu et nous devons en effet, en temps utile, nous prononcer à nouveau sur ce plafond. Du point de vue de notre collectivité, je vous réaffirme que nous souhaitons le voir maintenu haut, de manière à pouvoir préserver le service public et éviter la multiplication des collectes dans nos rues.

Sur les conséquences des cinq flux pour le privé, c'est une conséquence du décret qui oblige tous les acteurs privés produisant plus de 1.100 litres par semaine à se faire collecter selon cinq flux. Nous allons regarder avec eux comment cela peut se faire, que ce soit à travers la Ville ou que cela puisse se faire par le privé.

Sur la co-élaboration du scénario d'évolution des quantités de déchets, un nouveau Plan local de prévention doit être présenté d'ici la fin de l'année. Il sera conduit par notre collègue Antoinette GUHL et il permettra effectivement d'avoir ces projections, en tout cas, d'avoir nos intentions sur le volume global des déchets.

C'est l'ensemble de ces éléments-là, les efforts que fait la Ville, le lancement de la collecte sélective des biodéchets, le lancement de Trilib' à la rentrée, qui nous amènent dans une position optimiste, à la fois sur la réduction du volume global des déchets, mais aussi sur le fait qu'ils puissent être mieux traités. Cela dit, si nous nous sommes fiers d'avoir un effet d'entraînement sur d'autres territoires, notamment de la Région-SYCTOM, nous avons conscience que cela va prendre du temps. C'est pourquoi nous soutenons, et je soutiens, le projet d'Ivry tel qu'il est dimensionné aujourd'hui, c'est-à-dire une réduction de moitié de l'incinération.

C'est donc un avis défavorable.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Information sur le déroulement de la séance.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, je vous informe que la 1ère Commission va se réunir dès maintenant en salle de travail. Merci aux membres de la 1ère Commission de s'y rendre.

### **2016 DEVE 75 - Subventions (13.034 euros) à douze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets "Main Verte" relatif à la permaculture et au compost.**

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mixité sociale dans les jardins partagés.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 75 et le vœu référencé n° 150 qui y est rattaché, relatifs à des subventions à douze associations gestionnaires de jardins partagés.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis une vingtaine d'années, les villes voient se développer des expériences de jardins collectifs, notamment dans le cadre de la politique de la ville, qui ont pris le relais des jardins ouvriers du XIXe siècle. D'abord imaginés pour permettre aux familles ouvrières de subvenir à leurs besoins alimentaires, ces jardins d'un nouveau type poursuivent de façon très originale, en les combinant, des objectifs sociaux, économique, écologiques, culturels et participatifs. Ils permettent une nouvelle forme d'appropriation du territoire impliquant les habitants dans la réalisation de ville plus durable et dans l'écriture de nouveaux paysages urbains.

Si nous souhaitons intervenir ici, c'est pour mentionner les études et travaux très intéressants actuellement menés dans le monde entier sur ce dispositif et qui pourront amener peut-être la Ville de Paris à travailler à l'appropriation par ses habitants.

Nous citerons ainsi une enquête pluridisciplinaire, menée à Marseille dans les quartiers défavorisés, qui montre que l'accès à un jardin potager associatif pourrait modifier favorablement les pratiques alimentaires des jardiniers et de leurs foyers en augmentant notamment leurs consommations de fruits et de légumes.

C'est également une étude menée à l'université du Colorado aux Etats-Unis sur le réseau des jardins urbains de Denver qui mérite notre intérêt. Il y a une dizaine d'années a été mise en place une évaluation des jardins collectifs sur la santé et le bien-être, celle-ci montre l'effet très positif des jardins collectifs sur la santé.

Les jardins partagés sont importants pour nous, écologistes, et nous pensons que tout projet de renouvellement urbain doit les intégrer. C'est pourquoi nous sommes satisfaits d'avoir obtenu le classement de dix d'entre eux, en tant qu'espaces verts protégés hier matin lors du vote du P.L.U.

Au-delà de ces aspects que nous venons de citer, les jardins collectifs sont des outils efficaces de socialisation et ils facilitent la cohabitation entre groupes d'origine culturelle ou sociale différente. C'est pourquoi les collectivités locales doivent être vigilantes à garder l'égalité d'accès aux équipements de jardinage collectif, en particulier pour les ménages les plus fragiles.

Nous souhaitons donc saluer le travail des associations, gestionnaires de jardins partagés, et nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à M. Buon Huong TAN.

**M. Buon Huong TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a cette spécificité d'être une ville très dense. C'est une situation à laquelle nous devons faire face pour offrir des conditions de vie plus apaisée à tous les Parisiens.

Ainsi, il nous paraît essentiel de veiller à une ville harmonieuse en créant, quand cela est possible, des lieux de respiration. D'ailleurs, l'Exécutif fait de gros efforts en la matière, que ce soit avec la végétalisation des murs ou par exemple à travers la piétonnisation des berges.

Mais il est d'autres lieux, souvent plus confidentiels et moins visibles mais qui nous semblent tout aussi importants : les jardins partagés. Sur des friches, des morceaux de terrains abandonnés, des citoyens ont pris l'initiative de créer, de manière pérenne ou provisoire, des îlots de verdure que l'on prend plaisir à découvrir. Nous saluons les efforts qui ont été faits pour accompagner et susciter ces projets. Aujourd'hui, ce sont plus de 117 jardins qui existent dans notre ville, et plus particulièrement dans le nord-est parisien, notamment dans les quartiers "politique de la ville".

Le programme "Main verte" a été mis en place pour cadrer cet accompagnement, notamment sur des gestes écologiques et des aides financières matérielles que la Ville peut apporter. Des associations gestionnaires des jardins s'engagent en échange à transmettre leur bilan d'action, à jardiner par des méthodes écologiques et aussi à ouvrir les jardins au public.

Au vu de l'implantation actuelle, nous pensons que cette ouverture est essentielle. En effet, une étude de chercheurs de l'Inserm, publiée en juillet 2015, a montré que les habitants des catégories sociales défavorisées sont plus vulnérables aux effets de la pollution atmosphérique. Ceci est lié à l'implantation des habitats populaires, à la difficulté de partir de la capitale, mais aussi à un manque de suivi sanitaire. Les actions à mettre en place sont multiples et, parmi elles, la mise en place d'espaces verts n'est pas négligeable.

Ainsi, nous souhaitons savoir si un bilan des ouvertures de jardins partagés au public pourra être retransmis. Et en fonction de ce bilan, si des actions particulières pourraient être mises en place pour favoriser l'ouverture de ces espaces, en restant attentifs à la mixité sociale et à la fréquentation.

Les jardins partagés sont de beaux projets et nous espérons à travers ce vœu faire prospérer ces lieux en les ouvrant le plus largement au public.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce vœu.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur TAN.

Pour répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Comme vous l'avez bien dit, les jardins partagés portent des principes d'ouverture, de participation, d'implication des habitants et ils ont un effet extrêmement positif sur le développement du lien social et également sur la santé. On retrouve beaucoup dans ces jardins la participation d'ailleurs d'établissements scolaires, de crèches, de centres sociaux, d'E.H.P.A.D., d'hôpitaux.

Ces principes de fonctionnement des jardins partagés à Paris sont inscrits dans des règles de fonctionnement, puisque les associations qui en sont gestionnaires doivent proposer des projets qui nécessitent des permanences d'ouverture d'au moins deux demi-journées par semaine dont le week-end.

Nous créons et nous allons créer sur la mandature environ 10 à 12 jardins partagés par an, qui d'ailleurs ouvrent leurs portes au moment de la Fête des jardins au mois de septembre.

A l'échéance de leur convention d'occupation, les associations, puisque ce sont des conventions de six ans, doivent effectivement présenter un bilan. C'est au vu de ce bilan que l'on décide de renouveler ou pas la convention.

Je vous propose que nous puissions refonder la charte sur laquelle reposent ces jardins partagés, qui est la charte "Main verte" pour réfléchir avec les associations gestionnaires à une meilleure mise en valeur de ces jardins et de leur biodiversité, de manière aussi à ce que l'ouverture soit plus importante pour les Parisiens. Oui, à un bilan d'ouverture des jardins. Bien évidemment, nous vous le ferons parvenir quand la Direction l'aura finalisé.

J'émet un avis favorable sur votre vœu, avec un petit amendement dans le deuxième attendu, si vous le voulez bien, avec un ajout de "le cas échéant" avant "d'améliorer la mixité sociale".

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Donc, je suppose que le groupe de M. TAN accepte l'amendement ?

**M. Buon Huong TAN**. - Tout à fait, oui.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 238).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 75).

Je vous remercie.

**2016 DPE 49 - Travaux de modification des réseaux d'assainissement, nécessaires à la réalisation d'une gare sur la ligne E du RER, place de la Porte Maillot (16e et 17e) - Convention avec SNCF Réseau.**

**2016 DEVE 93 - Travaux de prolongement du RER E (dit Eole) - Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres et exonération des redevances d'occupation temporaires du domaine public.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 49 relatif aux travaux de modification des réseaux d'assainissement liés à la réalisation d'une gare sur la ligne E du RER.

La parole est à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai d'ailleurs conjointement sur les trois projets de délibération relatifs au projet Eole de prolongement du RER vers l'Ouest francilien, en marquant un arrêt à Porte Maillot, à savoir les DPE 49, DEVE 93 et DU 12.

En tout premier lieu, je me félicite de la présentation de ces trois projets de délibération qui attestent que le projet est bien lancé car, rappelons-nous, l'année dernière, nous avons eu des inquiétudes quant à son financement, dont je n'ai eu d'ailleurs de cesse de me faire l'écho ici dans cette enceinte et aussi au niveau du S.T.I.F.

Il aura fallu donc que les partenaires institutionnels de la Ville de Paris consentent à une avance de fonds pour que le projet démarre en perdant au passage deux années tout comme pour la ligne 14, dont acte.

Mais ne gâchons pas notre plaisir, Eole doit améliorer grandement les conditions de déplacement des Franciliens, notamment ceux qui sont contraints d'emprunter actuellement les lignes B et A du RER, par exemple depuis le bipôle gare du Nord et gare de l'Est, et qui bénéficieront d'un trajet direct désormais vers Saint-Lazare, porte Maillot et le Défense sans passer par Châtelet-Les Halles.

Eole changera positivement leur quotidien de façon significative. Eole renforcera donc l'attractivité également de toute l'Ile-de-France, il favorisera l'investissement, l'implantation d'entreprises ainsi que l'accès à l'emploi.

Comme vous l'avez constaté, je m'étais battue à l'époque pendant l'enquête publique pour obtenir une gare à porte Maillot qui a été dans l'enquête publique seulement optionnelle. Celle-ci va heureusement entrer dans sa phase de réalisation. Elle est encore toutefois conditionnée par la décision concernant l'aménagement de la place de la Porte Maillot qui nécessitera le dépôt d'un permis de construire modificatif afin de déplacer certains de ses accès.

Aussi, comme je vous l'ai indiqué lors de mon intervention sur l'extension du tramway T3, le lancement officiel de ce projet d'aménagement sur l'axe majeur de Paris est devenu urgent. Nous sommes d'ailleurs en attente d'un calendrier précis et détaillé quant à sa réalisation.

Comme chacun le sait : on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. En l'occurrence, c'est d'arbres ici qu'il s'agit. Il n'y a pas de discussion pour ceux du centre de la Porte Maillot puisque le réaménagement rend inéluctable leur sacrifice et que d'autres vont être réimplantés sur le même secteur, particulièrement avec l'extension du jardin côté 16e arrondissement qui sera, pour sa part, agrandi.

En revanche, là où j'ai beaucoup plus d'inquiétudes et le point sur lequel je souhaiterais m'arrêter un instant, je suis d'ailleurs beaucoup déjà intervenue, mais je souhaite attirer votre attention sur la préservation des arbres de l'avenue Carnot qui forme un alignement remarquable de paulownias menacés par la création d'un puits d'aération.

Les services qui avaient conçu cette partie du projet n'avaient aucune connaissance du caractère patrimonial de ces arbres. Aussi, j'ai demandé à ce que soit repositionné le puits afin de limiter les dégâts. Nous en sommes, à l'heure actuelle, à trois arbres dans le nouveau projet qui m'a été présenté quand initialement c'étaient une vingtaine d'arbres qui allaient être abattus.

J'espère donc que cette demande sera exaucée. Je demande d'ailleurs qu'elle soit validée, que cette option permettant de replanter "in situ" les trois arbres soit bien validée par l'Exécutif municipal parisien de façon à ce que tout soit fait pour remettre cet alignement historique de l'avenue Carnot puisqu'apparemment, on ne peut pas éviter cela du fait de la création de ce puits technique.

Je vous remercie pour les précisions que vous serez amenés à nous apporter sur ce sujet.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre sur ces deux projets de délibération : les DPE 49 et DEVE 93, je donne la parole d'abord à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame KUSTER, effectivement, le projet initial devait entraîner un abattage de 14 arbres pour la construction du puits de ventilation et de secours et seulement 11 de ces derniers devaient être remplacés avec un déficit de 3. La S.N.C.F. vous a présenté une variante, visiblement mi-juin, qui limitait à 3 le nombre d'abattages prévus sans replantation à ce jour.

Il s'avère que la DEVE n'a pas été destinataire de ce projet. Nous attendons de le voir. Ce qui nous a été dit par la S.N.C.F., c'est qu'un tel projet nécessiterait quand même des emprises de chantier beaucoup plus importantes sur l'avenue, avec un besoin d'avis des services de la voirie et de la Préfecture de police.

Je vous proposerais donc une réunion sur ce sujet même si, comme vous, je pense que c'est toujours désagréable d'abattre des arbres d'alignement, surtout quand ils sont aussi superbes. Je vous propose que l'on y travaille, mais je ne peux pas vous garantir à ce jour, compte tenu de l'absence d'étude sur les réseaux, sur le linéaire...

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Deuxième partie de la réponse, la parole est donc à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Je serai extrêmement rapide puisque c'est Pénélope KOMITÈS et Christophe NAJDOVSKI que vous avez interpellés sur le fond. Je vais rester, moi, sur la forme absolue.

Lors de la séance de la 3e Commission, nous avons eu des interrogations sur la localisation du projet de délibération. Je tenais à préciser à l'Assemblée que le projet de délibération a bien été localisé à la fois dans le 16e arrondissement et le 17e arrondissement et qu'il a été présenté et adopté par les deux Conseils.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Il fallait le dire, c'est dit.

Dernière partie de la réponse : Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suppose que je suis censé répondre sur la partie projet de délibération DU 12 qui est un projet de délibération technique qui fixe les échanges de fonciers qui sont consécutifs à la réalisation de la gare du RER E.

Simplement vous dire que nous sommes tous très heureux du fait qu'il y ait l'implantation d'une gare à la porte Maillot et que le RER E desserve ainsi la porte. Il convient d'articuler ici plusieurs projets : le projet de prolongement du tramway T3 dont on a débattu ce matin, le projet de la gare RER E - Porte Maillot et le projet du réaménagement de la porte Maillot elle-même.

Ces trois projets vont pouvoir être conciliés et ce projet de délibération technique va justement permettre à ces trois projets d'être en cohérence, notamment puisque cela va permettre à la S.N.C.F. de déposer un permis modificatif qui va tenir compte de l'insertion du tramway T3 en surface, côté est de la porte, avec un certain nombre de conséquences sur l'aménagement de la gare elle-même.

On a eu l'occasion de présenter, avec l'architecte Jean-Marie DUTHILLEUL, à l'occasion d'un atelier Porte Maillot, il y a quelques jours, toutes ces modifications. C'est un projet qui est désormais sur les rails.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 93).

## **2016 PP 40 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2016.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 40 et l'amendement n° 151 qui y est rattaché. Il s'agit du budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2016.

La parole est d'abord à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le vote de ce budget supplémentaire de la Préfecture de police de Paris nous donne l'occasion de tirer un bref bilan de cette séquence particulièrement difficile comprise entre le vote du budget et aujourd'hui.

Avant d'entrer dans ce débat, je préfère poser les choses clairement pour ne pas donner dans le faussement polémique : notre groupe votera ce budget supplémentaire qui permet et qui doit permettre au service public national de la sécurité à Paris d'exercer ses fonctions dans de bonnes conditions.

Ce qui nous préoccupe en revanche, c'est le glissement de l'image de la police dans une partie de la population française, sans le sur-dimensionner, mais c'est quand même bien une réalité.

Nous avons voté le budget principal de la Préfecture après les attentats de novembre dernier, le moment où l'horreur du terrorisme a frappé Paris dans sa chair. Le rôle et l'action de la police ont été unanimement reconnus dans cette Assemblée comme dans la population. Toutes et tous s'entendaient sur la nécessité de maintenir et de renforcer un service public national de la sécurité dans notre pays et particulièrement dans notre ville. De même, la reconnaissance comme une erreur grave de la baisse successive de ces budgets a été admise très majoritairement.

Nous avons d'ailleurs pointé la responsabilité de ceux qui louent à juste titre la présence de la police dans des situations les plus extrêmes, mais qui ont défendu avec le même aplomb la réduction drastique de leurs effectifs lors de la révision générale des politiques publiques, la fameuse R.G.P.P.

Or, depuis quelques mois, je le disais, nous connaissons un basculement de l'image des agents en charge de l'ordre public dans une partie de la population. Vous l'aurez compris, je pense au traitement des manifestations sociales contre la loi travail dont nous avons déjà eu l'occasion de parler en ces lieux.

Pour tenter de comprendre, on peut invoquer justement le climat de tension dans un pays qui se relève difficilement de la brutalité extrême des attentats de novembre. On peut aussi et on doit condamner les violences et les exactions exercées par certains casseurs en marge des manifestations sociales, causant des dommages importants pour nos concitoyens, pour les manifestants pacifiques et aussi pour les forces de l'ordre.

Toutefois, nous pensons que le cœur du problème n'est pas là. Les violences n'ont pas réussi à décrédibiliser les millions de manifestants pacifiques qui ont défilé et continuent de défiler dans nos rues. Le cœur du problème, c'est que les interventions des forces de police dans les conditions que l'on a pu voir dans le cadre de certaines manifestations semblent fournir au Gouvernement affaibli, désavoué, le moyen d'intimider, de museler les contestations qui s'expriment contre ses politiques socio-économiques.

Ce Gouvernement dans l'impasse s'entête à faire fi à la fois des manifestations larges et de ceux qui s'y expriment et de l'opinion publique qui demeure majoritairement contre son projet. Il décide de bafouer la souveraineté des parlementaires, représentants élus des Français, en faisant passer en force son projet de loi par le 49-3, comme il l'a de nouveau fait cet après-midi, et en refusant systématiquement tout dialogue constructif, sérieux avec les organisations syndicales.

Au-delà de cette situation détestable, nous disons que nous avons besoin d'un service public de la sécurité à Paris et ailleurs, plus que les fausses promesses de la vidéosurveillance, qui ne fait que déplacer un temps le



problème sans le régler, et que la police municipale, qui correspondrait à un désengagement de l'Etat vis-à-vis de ses responsabilités.

Nous examinerons avec la plus grande vigilance la création de cette nouvelle Brigade parisienne de lutte contre les incivilités et l'évolution des pouvoirs de police de la Maire dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Nous avons besoin d'agents nationaux de terrain pour garantir la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens, et le respect des règles de l'espace public, de la loi, de la liberté et de l'intégrité des personnes.

De nombreux agents de police l'expriment, et nous les comprenons. Beaucoup sont exténués par les divers événements et charges auxquels ils ont à faire face depuis de longs mois.

La police est un service public crucial dans notre ville, nous entendons contribuer à lui donner les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Nous voterons donc ce budget supplémentaire de la Préfecture de police de Paris, une police renforcée qui se concentre sur ses missions de protection de la sécurité des citoyens.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais pour ma part rendre un hommage aux forces de police et de gendarmerie d'ailleurs qui, surmenées par tant de missions, continuent à assurer la sécurité des Parisiens, la sécurité dans les rassemblements de voie publique, ainsi que pour les grands événements festifs.

Il est vrai que l'inquiétude que nous pourrions avoir, c'est que l'engagement et la mobilisation de ces forces de police, aujourd'hui, risquent de vider les rues de Paris pendant plusieurs mois de toutes forces de police, en raison des récupérations nécessaires, surtout quand on sait que ce sont environ 1.300 à 1.400 policiers qui vont quitter la Préfecture de police au 1er septembre.

Nous aurons donc 1.300 à 1.400 policiers de moins en septembre, en attendant un certain nombre d'affectations supplémentaires, ce qui évidemment ne va pas dans le sens de tous ceux qui "sautent sur leur chaises comme des cabris en criant : effectifs, effectifs, effectifs", puisque la Préfecture de police va en perdre un nombre important.

Je voudrais enfin condamner aussi ceux qui discréditent l'image de la police, cela a été fait ce matin, je le refais cette après-midi, et notamment en condamnant sévèrement la CGT, pour d'une part les affiches qui attaquent la police, et d'autre part pour l'attitude d'un certain nombre de ses manifestants dans les rassemblements de voie publique qui étaient plus que douteux et dont la liaison avec les casseurs peut apparaître comme évidente.

Il en est de même d'ailleurs pour le maire de Grenoble qui accepte sur ses murs des images tout à fait infamantes pour la police.

Quelques mots sur le budget, puisque c'est quand même de cela qu'il s'agit.

D'abord, je voudrais savoir pourquoi il n'a pas été présenté en même temps que celui de la Ville de Paris le mois dernier, ce décalage dans le temps ne nous permet pas d'effectuer un travail d'analyse suffisamment performant.

Sur le fond, si ce budget concerne essentiellement des régularisations et des transferts d'A.S.P., je veux souligner encore une fois, j'ai l'habitude, que le financement des mesures nouvelles de 8,7 millions incombe principalement à la Mairie de Paris et que, toutefois, celle-ci diminue de 1,4 million environ sa contribution à la section de fonctionnement. Cherchez l'erreur !

Cette situation est le résultat de deux écritures : une hausse de 0,065 million d'euros en raison d'une omission intervenue lors du Budget primitif, que j'avais signalée lors de mon intervention en décembre 2015 sur le projet de budget spécial pour 2016, et deuxièmement, une réfaction de 1,450 million au titre du transfert à la Ville de 110 A.S.P.

Le point essentiel consistant dans le transfert de ces 110 A.S.P., je voudrais connaître les modalités exactes, Monsieur le Préfet, de calcul qui ont abouti à la baisse de 1,4 million d'euros de la participation de la Ville et la date de prise d'effet de cette mesure.

Par la suite, le transfert prévu dans la révision du statut de Paris de la totalité des A.S.P. au 1er janvier 2019 et de la fourrière également conduira-t-il à la modification de leurs missions, puisqu'ils sont agents de police judiciaire adjoints, au contraire des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris ?

La dépenalisation du contrôle du stationnement payant conduira-t-elle à une DSP par exemple, comme je le demandais ce matin, qui permettra aux A.S.P. Ville, en dehors bien sûr du stationnement gênant, de se reporter sur de véritables missions de sécurisation ?

Pour conclure sur ce budget, c'est exclusivement l'excédent de fonctionnement de 7,332 millions d'euros constaté à l'issue de l'exercice 2015 qui permettra à la Ville de Paris de ne pas financer les mesures nouvelles dont la charge lui incombe pourtant ! Elle est en effet la seule contributrice du budget spécial à pouvoir réglementairement bénéficier de l'excédent de fonctionnement.

Les ajustements se font encore une fois intégralement au détriment de la Préfecture de police, qui n'a pas su défendre son budget suffisamment, en attendant le renoncement de sa part à plusieurs de ses prérogatives dans le projet de réforme du statut de Paris.

La Préfecture de police est-elle devenue l'ombre d'elle-même ? Est-elle en passe de devenir une simple direction, voire sous-direction de la Mairie de Paris, avec ses décisions budgétaires et les réformes à venir ?

Franchement, là, les choses doivent être expliquées, soit la Préfecture de police se ressaisit, soit la Ville lui donne les moyens de fonctionner, soit il faudra effectivement songer à la mise en place d'un autre système.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est maintenant à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci. Monsieur le Maire, comme vous le savez, Paris accuse un retard sévère en matière de vidéo-protection, retard dont vous portez une lourde responsabilité.

Vous avez ainsi délibérément limité le nombre de nouvelles caméras lors du plan présenté en septembre 2015, le réduisant de 240 proposé initialement par la Préfecture de police, à 165, certainement pour des raisons de cuisine interne avec les élus qui vous permettent de disposer d'une majorité dans ce Conseil et refusent la vidéo-protection pour des raisons idéologiques totalement déconnectées des attentes des habitants.

Pour ces raisons basement politiciennes, vous n'avez pas hésité à sacrifier la sécurité des Parisiens.

Sur les 53 caméras supplémentaires que Brigitte KUSTER vous a demandées dans son courrier du 29 juillet, vous n'en avez accordé que 6. De ce fait, des sites sensibles ne sont pas couverts à l'heure actuelle, et vous n'avez pas prévu de les protéger non plus par une surveillance à distance. Alors que nous déplorions, pas plus tard que cette nuit, un énième incendie qui a concerné une vingtaine de deux-roues mais a également endommagé des véhicules particuliers ainsi que la façade du marché des Batignolles et de la maison de retraite de la rue Fournayron.

Un maillage décent de la capitale en caméras de rue devient plus que jamais nécessaire, notamment pour élucider ces incidents à répétition qui exaspèrent nos habitants et les victimes des actes de vandalisme.

Je le répète, l'augmentation du nombre de caméras constitue une demande pressante de nos concitoyens, qui aspirent à vivre en sécurité, que cela vous plaise ou non.

Nous avons pu observer concrètement leur importance en matière de prévention, puisque lorsqu'une caméra est installée, les phénomènes de regroupement disparaissent.

Je ne reviens pas non plus sur l'élucidation des crimes et délits, la police étant ainsi passée de la culture de l'aveu à celle de la preuve, ce qui est une révolution.

Autre intérêt majeur, la levée de doute pour les services d'urgence qui peuvent optimiser leurs moyens d'intervention aux besoins qu'ils observent depuis leurs postes de commandement.

J'attire votre attention sur votre responsabilité en la matière, que nous ne manquons jamais de rappeler, notamment avec Philippe GOUJON et Frédéric PÉCHENARD à nos concitoyens lorsqu'ils réclament une caméra que vous avez d'avance refusée.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons déposé un amendement, afin que les économies que vous escomptez pour un montant de 1,385 million d'euros soient affectées au financement de nouvelles caméras de rue, prioritairement dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui accuse une couverture moindre que la plupart des autres arrondissements.

Enfin, n'oubliez pas que comme l'a affirmé le Président de la République, notre pays est en guerre. Cette guerre exige un engagement fort des pouvoirs publics à la hauteur de la menace qui nous touche directement et des drames que nous devons à tout prix éviter.

Les caméras sont l'une des armes à disposition de ceux qui sont chargés de nous défendre et qui accusent la fatigue d'une présence éreintante sur le terrain, dans un contexte de mobilisation maximale, voué à se prolonger.

Les priver de ces outils qui allègent leur charge serait inexcusable.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GOUJON, alertés par vous pendant la 3<sup>e</sup> Commission, nous avons fouillé nous aussi les projets de délibération pour essayer de trouver le "truc" qui n'allait pas.

Mais en réalité nous n'avons rien trouvé, il s'agit tout simplement de jeux d'écritures tout à fait habituels.

En revanche, ce projet de délibération nous concerne, concerne essentiellement l'administration parisienne, c'est-à-dire l'ensemble des services que Parisiennes et Parisiens sollicitent régulièrement : les permis de conduire, les papiers d'identité, l'appel aux visites de sécurité et d'équipement des bâtiments, et ces dépenses indiquées n'appellent de notre part aucune remarque particulière. Nous ne sommes évidemment pas opposés à la fourniture de petits équipements de maintenance, d'entretien ou de formation du personnel. Quand on voit d'ailleurs l'état de certains commissariats, aux murs décrépis, aux salles d'attente mal foutues, aux parcs informatiques déficients, on ne peut qu'approuver ce genre d'ajustement budgétaire. Quant au relèvement du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet, il s'agit enfin là d'un début de rattrapage du pouvoir d'achat après six ans d'immobilisme.

Alors, pour ce qui relève de la B.S.P.P., soulignons l'importance, pour plus de 1 million d'euros, de la plateforme de réception unifiée des appels d'urgence, la PFAU, qui consiste en une réorganisation de la gestion des appels téléphoniques au 17, au 18 et au 112. Améliorer le tri des appels, mieux orienter ces appels vers les services compétents, qu'ils soient hospitaliers, pharmaceutiques, serruriers ou autres, eh bien, tout cela permet à terme de réaliser des baisses des coûts. Et en revanche, il faut préalablement investir évidemment dans des salles dotées d'équipements téléphoniques et informatiques adaptés.

L'amélioration de ce tri téléphonique participe aux efforts de la B.S.P.P. pour renforcer son rapport coût-efficacité, efforts qui, on le dit, aujourd'hui, atteignent leurs limites. En effet, on ne pourra pas indéfiniment demander à la B.S.P.P. une égale qualité de service tout en diminuant son financement.

Que vaut un budget, dont le montant nominal stagne, quand tout le reste augmente : le coût des fluides, des équipements, le temps de travail pour les soldats du feu, la masse salariale, par exemple, sous l'effet du point d'indice, et surtout quand augmentent les besoins, puisque le nombre d'équipements à couvrir, à sécuriser ne cesse d'augmenter ?

Alors, deux solutions bientôt s'offriront à l'Exécutif, et donc à nous : soit on maintient la qualité de service, et il faudra bien augmenter le budget, soit on maintient le budget, voire on le diminue, parce que le maintenir, c'est une baisse relative, et il faudra accepter, par exemple, que le temps mis par les équipes à intervenir sur un lieu d'intervention se rallonge. Au lieu d'attendre les pompiers 5 minutes, il faudra peut-être attendre 10 minutes. Il faudra aussi à ce moment-là accepter que les pompiers ne puissent pas intervenir sur plusieurs attentats ou plusieurs accidents qui ont lieu simultanément. Cette question, cela fait depuis quelque temps que nous tirons la sonnette d'alarme, mais je le dis, on atteint la ligne rouge. Et nous ne manquerons pas, lors du vote du budget de décembre, d'exercer sur ces points notre vigilance. Vous voici alertés.

Sur une toute autre question de méthode, cette fois, nous avons apprécié que le budget de la Préfecture soit voté au Conseil de Paris qui suit celui qui a adopté le compte administratif. Cela laisse un temps de travail fort utile, évitant ainsi la précipitation. Une réflexion pourrait-elle être amorcée pour envisager d'adopter un tel planning pour l'ensemble du budget du Conseil de Paris, comme c'était d'ailleurs la pratique avant 2014 ?

Je tiens en conclusion à préciser, pour ceux qui l'ignorerait encore, que ce budget supplémentaire est sans rapport avec certaines questions sensibles qui ont été évoquées avant moi, telle la vidéosurveillance, à laquelle nous restons opposés, ne serait-ce que parce que son efficacité, au regard de son coût exorbitant - 72.000 euros la caméra hors fonctionnement ! - et de l'éthique, n'a jamais été démontrée. A propos, à quand la réunion de la commission d'éthique ? Question que l'on repose maintenant avec le sourire, carnassier de plus en plus. Là, nous déplorons que la droite notamment, pour des raisons purement idéologiques, continue de réclamer des caméras à tout bout de champ.

De même, qu'il soit bien clair pour tout le monde que le vote des écologistes en faveur de ce budget supplémentaire de la Préfecture, et qui concerne seulement les services administratifs et les pompiers, ne signifie évidemment pas que l'on cautionne les stratégies et les tactiques adoptées par la Préfecture lors des manifestations, ce qui d'ailleurs légitime tout à fait la question posée par notre collègue Yves CONTASSOT ce matin. De cela, nous reparlerons de façon tranquille et constructive avec M. le Préfet au mois de septembre, dans le cadre de la 3e Commission, comme il s'y est engagé.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à M. TAN.

**M. Buon Huang TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avant d'en venir à la question stricte du budget, je souhaitais saluer la mobilisation sans faille des forces de police dans la Capitale. L'Euro, les manifestations, la situation de sécurisation renforcée contre le terrorisme sont autant d'engagements importants qui sollicitent fortement les effectifs. Cet effort devait être souligné.

Le déploiement important des forces de sécurité, vital pour la collectivité, nécessite des moyens conséquents. Cela ne nous empêche cependant pas de mener une réflexion sur l'allocation des moyens destinés à la Préfecture de police. C'est cela qui permet de garantir un service public efficace et utile au plus grand nombre. Je crois que le budget supplémentaire présenté répond à cette exigence, puisqu'il s'agit majoritairement d'ajustements. Ainsi, il correspond au budget primitif présenté à notre Conseil en décembre, et nous avons alors salué sa stabilité, puisque les dépenses de fonctionnement n'augmentaient que de moins de 0,5 %.

Nous connaissons les efforts importants de redéploiement des crédits et d'optimisation des ressources. Dans un contexte budgétaire général compliqué, la priorité est l'exigence du service aux Parisiens. Ainsi, grâce aux économies, le budget de la B.S.P.P. a pu par exemple être privilégié pour maintenir sa capacité opérationnelle.

Le seul point nouveau par rapport au budget primitif est bien sûr la baisse engagée correspondant au redéploiement des 110 A.S.P. au sein de la Brigade anti-incivilités de la Ville de Paris. C'est un premier pas timide, mais certain, qui va dans le sens de ce que notre groupe défend : que les agents de surveillance de Paris reviennent à l'autorité municipale.

Le représentant de la Préfecture de police et l'adjointe en charge de la sécurité, Colombe BROSSEL, nous ont assuré que la démarche était engagée. Nous espérons que le prochain budget primitif permettra d'entériner ce changement, essentiel pour la qualité de vie des Parisiens.

En effet, l'action de la Préfecture de police et de la Ville doit être mieux réorientée pour être complémentaire. Les forces de police doivent assurer notre sécurité et lutter contre les faits de délinquance les plus graves ; notre collectivité doit, elle, avoir une action ciblée sur la lutte contre les incivilités. Et Paris concrétise progressivement cette ambition de lutter contre les petits délits du quotidien. Les moyens pour cela ont été renforcés et cependant, nous pensons que ces moyens ne sont pas encore suffisants.

Et c'est à la nécessité d'un renforcement que doit répondre le transfert des 1.800 A.S.P. Cela permettra d'avoir une action plus efficiente, l'ensemble de ces agents étant sous une autorité unique.

En outre, avec la réforme du statut de Paris, notre collectivité devra répondre à ses nouvelles compétences. Je pense par exemple à tout ce qui concerne le stationnement. Les A.S.P. travaillent aujourd'hui majoritairement à la surveillance des règles dans ce domaine, et si leurs missions peuvent s'élargir, nous aurons besoin d'eux, et ce dans un délai assez proche.

En effet, l'avant-projet de loi relatif au statut de Paris a été transmis le 24 juin au Conseil d'Etat par le Premier Ministre, et tout porte à croire qu'une procédure parlementaire accélérée sera mise en place. Nous espérons que la

Ville a d'ores et déjà prévu ces futurs changements, et en attendant cette mise en place, notre groupe votera bien sûr en faveur du budget supplémentaire de la Préfecture de police de Paris.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur TAN.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, évidemment qu'il ne faut pas se réjouir que le budget soit dans cette situation, car on sait tous ici qu'il y a un manque criant de moyens, vu l'état des commissariats, vu le manque de matériel. Je ne reviens pas sur tous les éléments relatifs à la situation des pompiers, comme l'a très bien exposé mon collègue.

Je ne pense absolument pas, comme M. Geoffroy BOULARD, que notre sécurité dépende du développement de la vidéosurveillance. C'était un leurre, une illusion complète. On sait pertinemment que toutes les études sur les villes qui ont développé à tout-va la vidéosurveillance... La vérité, c'est qu'ils n'ont pas non plus été en capacité de développer les moyens derrière pour regarder les images et que dans ces conditions, de toute façon, une caméra n'a jamais arrêté qui que ce soit.

Je souhaiterais, à travers mon temps d'intervention, poser des questions concernant les agents de sécurité et de protection, sur les A.S.P., car il paraîtrait, selon des organisations syndicales, que les A.S.P. auraient reçu un courrier du Préfet annonçant la disparition à terme de 1.800 A.S.P. parisiens, et les organisations syndicales s'inquiètent d'une privatisation potentielle possible, rampante, qui pourrait être induite par la loi sur la dépenalisation du stationnement.

Vous savez que, régulièrement évoquée depuis 2003, la dépenalisation des amendes de stationnement payant a été adoptée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Elle devait entrer en vigueur le 1er janvier 2016 avant d'être finalement reportée à l'automne suivant puis, désormais, au 1er janvier 2018.

Il s'agit de transformer la demande pénale, qui sanctionne les infractions du stationnement payant sur voirie, en une redevance dont le montant serait fixé par la collectivité locale qui en recevrait le produit. L'automobiliste qui ne paie pas son stationnement, ou dépasse son temps de stationnement payé, ne commettrait plus une infraction, mais devrait payer pour le temps d'occupation.

La date s'approche finalement peu à peu. Le 1er janvier 2018, la réforme du stationnement entrera donc en vigueur. La réforme, issue de cette loi MAPTAM de janvier 2014, va induire une véritable révolution culturelle. Elle va se traduire par une décentralisation et la dépenalisation des amendes de stationnement. Décentralisation puisque, désormais, ce seront les collectivités locales et leurs E.P.C.I., lorsqu'il y a un transfert de pouvoir de police, qui seront entièrement responsables en la matière, en lieu et place de l'Etat. Dépenalisation puisque l'ancienne amende forfaitaire de 17 euros sera remplacée par une redevance de stationnement, perçue directement par les collectivités ou les E.P.C.I. L'automobiliste pourra donc payer la redevance en début de stationnement ou bien après coup, l'ancienne amende devenant forfait de post-stationnement ou F.P.S.

Détachés des pouvoirs de police du Maire, il appartiendra désormais aux conseils municipaux d'instituer de telles redevances et d'en fixer les barèmes tarifaires. Je me pose, du coup, un certain nombre de questions. Qu'est-ce que qui va advenir au niveau de Paris puisque les deux modalités de paiement de cette redevance devront être définies ? L'usager pourra en effet procéder au paiement immédiat ou bien s'acquitter a posteriori de ce forfait post-stationnement.

Il y a une deuxième inquiétude parce que ce second tarif, qui sera nécessairement plafonné au montant de la redevance due pour la durée maximale de stationnement payé autorisé dans la zone considérée, il sera possible, pour acquitter le paiement de ces redevances, de passer par des entreprises privées puisque le texte prévoit que le contrôle du stationnement et la collecte des sommes ne seront plus assurés systématiquement par des agents assermentés de l'Etat ou de la commune, mais que cette mission pourra également être déléguée à des sociétés privées. Cela permettrait - évidemment, vous connaissez mes positions sur le sujet, j'y serai totalement opposée - au maire de pouvoir recourir à des agents "moins coûteux" pour la commune parce que, forcément, moins bien rémunérés et qui n'ont pas le statut de fonctionnaire.

Cette délégation pourrait entraîner de nombreuses dérives, à l'image de ce que l'on connaît déjà sur les fourrières. Je me suis toujours opposée, et pas simplement pour les fourrières, à ces recours à des entreprises privées. Je suis toujours pour la défense de la remunicipalisation des services publics. On pourrait très bien, demain - et je conclurai - avoir la société "Vinci" puisqu'elle s'occupe déjà de ce contrôle dans une centaine de villes

européennes. Elle pourrait très bien, sur un certain nombre de villes françaises et pourquoi pas Paris, s'imposer. J'y suis totalement opposée.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole, pour répondre à l'ensemble des orateurs, est d'abord à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci à l'ensemble des intervenants et merci aux quelques-uns qui sont intervenus finalement sur le budget supplémentaire de la Préfecture de police, mais je vois que ce budget spécial est l'occasion d'avoir des débats plus larges.

Permettez-moi, néanmoins, quelques éléments de réponses sur les questions ou sujets qui ont pu être évoqués. Je me permettrai quelques éléments également sur les questionnements plus parallèles à ce budget spécial qui ont pu apparaître dans vos interventions.

D'abord, vous redire que nous avons un dialogue constant avec la Préfecture de police - je laisserai le représentant du Préfet de police répondre pour sa partie -, nous avons un dialogue constant, franc, serein. Cela vaut sur tous les sujets, comme sur les sujets budgétaires. Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire d'imaginer des choses désagréables, voire même d'avoir des propos à la limite de la discourtoisie sur la Préfecture de police et ses représentants.

Ce budget supplémentaire fait donc suite à l'examen du compte administratif au mois de juin. Je ne l'ai pas ressorti pour la séance, mais je l'avais fait pour la préparer : je me permets de rappeler que le groupe les Républicains s'était, l'année dernière, offusqué du fait que nous fassions les choses ensemble. Donc cette année, nous le faisons à deux Conseils séparés. Je vois que cette organisation ne vous agréée pas plus, mais nous nous permettrons de fonctionner de la meilleure façon possible et, peut-être que si nous revenions au système précédent, vous trouveriez quand même le moyen de trouver que ce n'est pas la bonne façon de faire. Mais, comme disait ma grand-mère, faire et défaire, c'est toujours travailler.

Vous avez, devant vous, un budget spécial au cours duquel la Préfecture de police a travaillé d'abord sur des recettes supplémentaires, avec un excédent de fonctionnement et un solde de la gestion 2015 des participations des collectivités, ce qui a permis d'affecter ce montant en réserve et donc, d'utiliser l'excédent du compte administratif 2015 pour financer ce que nous devons financer.

Merci à Pascal JULIEN de l'avoir détaillé. J'irai vite. Je pense évidemment au projet porté par la B.S.P.P. La revalorisation du point d'indice était attendue. C'est une bonne nouvelle pour les personnels et le financement de la plate-forme de réception unifiée des appels d'urgence.

Je redis ici, comme je l'ai dit en Commission consultative de gestion de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, que la Ville de Paris sera évidemment au côté de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour accompagner sur la question de la plate-forme de réception unifiée des appels d'urgence. Nous l'avons déjà fait en organisant, avec Jean-Louis MISSIKA, le Hackathon au mois de janvier 2015. Nous continuerons évidemment à avancer dans une dynamique collective et qui nous permette, aux uns et aux autres, d'être plus efficaces.

Donc, pas beaucoup de sujets sur la partie budget spécial. Néanmoins, je me permets de préciser à ma collègue, Danielle SIMONNET, que les moyens des commissariats ne dépendent pas du budget de la Préfecture de police que nous votons dans cette Assemblée - le message sera transmis sur les moyens des commissariats - mais au Ministère de l'Intérieur, et ce n'est évidemment pas à la Ville de Paris de financer cette partie du budget de la Préfecture de police.

Vous avez noté, Monsieur TAN en particulier, que le transfert de 110 A.S.P. en septembre prochain, dans le cadre de la Brigade de lutte contre les incivilités, permet donc des mouvements sur ce budget spécial. Il vous a déjà été répondu en Commission, Monsieur GOUJON, sur la façon dont nos administrations ont travaillé sur un coût moyen qui permette d'effectuer ce mouvement budgétaire, étant entendu qu'à la fin du recrutement, nous n'aurons plus un coût moyen, mais 110 coûts correspondant à 110 carrières, à 110 évolutions professionnelles, et que nous réajusterons si cela doit l'être, à la hausse ou à la baisse, comme il se doit, les mouvements budgétaires. Cela vous avait déjà été précisé en 3e Commission.

Un point, mais je ne vais pas être beaucoup plus longue. Vous avez, plusieurs d'entre vous, évoqué la question du transfert, non pas dans le cadre de la création de la Brigade de lutte contre les incivilités, mais dans le cadre de la réforme du statut de Paris des personnels A.S.P. Christophe NAJDOVSKI a eu l'occasion de longuement répondre à plusieurs reprises dans cette séance et dans des séances antérieures sur ce sujet. On va avoir un travail qui va

nécessairement converger mais, vous l'aurez compris, les temporalités ne sont pas les mêmes. Nous ne pouvons évidemment pas avoir construit l'ensemble des réponses alors que le processus parlementaire s'engage à peine. Évidemment, tout ceci sera évoqué, notamment en 3e Commission et en Conseil de Paris. Rassurez-vous, Monsieur GOUJON, nous ne sommes finalement pas si mauvais que cela pour anticiper.

Je me permets d'adresser un clin d'œil amical à Danielle SIMONNET sur son concept de privatisation lorsque les agents sont municipalisés. J'ai trouvé que c'était un concept nouveau et intéressant. Je confirme bien que, dans le cadre du débat sur la réforme du statut de Paris, il y a bien la volonté pour la Maire de Paris de pouvoir assumer un certain nombre de pouvoirs jusqu'ici assurés par la Préfecture de police et quelques-uns par la Préfecture de la Région Ile-de-France. Donc, évidemment, les personnels ont vocation à nous rejoindre, ce qui correspond plutôt à une municipalisation qu'à une privatisation.

Enfin, permettez-moi de réagir, et je terminerai sur ce point, Monsieur le Maire, sur l'amendement proposé en séance par Brigitte KUSTER, Geoffroy BOULARD et Frédéric PÉCHENARD et qui a été défendu par M. BOULARD.

Permettez-moi deux remarques avant de vous dire que j'émettrai un avis défavorable à votre amendement. D'abord, permettez-moi de vous indiquer - je ne voudrais pas qu'il y ait d'incompréhension entre nous - que nous votons, quel que soit notre vote, les projets de délibération en Conseil de Paris. Le 17e arrondissement s'est annexé à la délibération que vous avez votée ou sur laquelle vous vous êtes exprimés et n'est pas concerné par 6 caméras supplémentaires mais bien par 16 caméras supplémentaires. La liste est annexée au projet de délibération et je ne voudrais pas qu'il y ait d'incompréhension de la part des élus du 17e. Je veux donc vous ré-adresser l'annexe qui était annexée - pardon pour cette tautologie - au projet de délibération sur lequel vous vous êtes exprimés, mais c'est donc bien 16 nouvelles caméras qui seront implantées dans le 17e.

Je me permets de vous rappeler - mais vous êtes des élus trop avertis pour ne pas le savoir - que votre amendement n'est évidemment pas recevable puisque le budget consacré à l'extension du Plan de vidéo-protection de Paris, c'est de l'investissement et que vous nous proposez sur du fonctionnement de faire une compensation. Vous le saviez en l'écrivant, je n'en doute pas une seconde et je me permets de vous rappeler que dans un budget, l'investissement et le fonctionnement, ce n'est pas exactement la même chose et que ce n'est pas tout à fait un signe égal entre les deux.

Je me permets de terminer en vous disant que nous sommes très contents de pouvoir être accompagnés par 110 A.S.P. supplémentaires à compter de septembre prochain, que nous avons donc, pour suivre les engagements de M. GOUJON, travaillé évidemment et anticipé pour préparer leur arrivée.

Vous proposez, quant à vous, d'annuler cette arrivée de personnes, d'effectifs, de compétences, pour des caméras, des vidéos. Je le redis et nous l'avons toujours dit, les caméras de vidéo-protection sont de notre point de vue utiles mais n'ont jamais eu et n'auront jamais vocation à remplacer les êtres humains. Un système de vidéo-protection est utile lorsqu'il est accompagné et complété par de la présence effective notamment sur le terrain. C'est un sujet sur lequel nous sommes tout à fait en opposition et ce, depuis de nombreuses années.

Nous actons de nouveau cette opposition. Pour nous, les hommes ne pourront pas être remplacés par des caméras et il faut veiller à compléter les deux dispositifs pour être plus efficaces et plus performants au profit de la sécurité de nos concitoyens.

Permettez-moi et ce sera vraiment mon dernier mot, de remercier à cette occasion la Préfecture de police, le Préfet évidemment, son Représentant et à travers vous l'ensemble de ceux qui œuvrent au quotidien pour la sécurité et l'amélioration de celle-ci pour les Parisiens.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est maintenant à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais adresser à l'ensemble des intervenants, à l'occasion de ce budget spécial, les remerciements du Préfet de police au soutien apporté à la Préfecture de police et aux différents services qui la composent et avec le souci d'apporter les moyens permettant son fonctionnement, notamment sur le plan opérationnel. Ce soutien fait du bien dans les circonstances que l'on a déjà évoquées précédemment.

Comme cela a déjà été dit par Mme BROSSSEL, l'année 2016 est intervenue dans un contexte légitime de modération financière. Le budget de la B.S.P.P. a été tout particulièrement privilégié afin de maintenir sa capacité opérationnelle qui lui est nécessaire et c'est donc à ce titre et dans un souci de sincérité budgétaire que des crédits supplémentaires ont été inscrits en section de fonctionnement dès le budget primitif par votre Conseil.

Cette augmentation concerne d'une part les crédits de personnel avec le financement de la première phase de revalorisation en faveur des bas salaires, les catégorie C, et d'autre part deux mesures de fonctionnement courant, un relèvement des crédits destinés aux revalorisations des loyers pour des dépenses certaines et déjà connues, ainsi que la mise à niveau des dotations nécessaires à la couverture de l'évolution des dépenses d'énergie et de fluides qui, elles, ne baissent pas.

S'agissant des autres services de la Préfecture de police relevant des administrations parisiennes, les mesures obligatoires et incontournables, notamment en termes de masse salariale ont été assurées dans un cadre là aussi d'optimisation de la ressource par des redéploiements de crédits.

Au vu des contraintes qui s'imposent à toutes les collectivités publiques, seules des mesures incontournables ou non connues lors de l'élaboration du budget primitif vous sont ici présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire.

En fonctionnement, je propose de financer toutes les mesures proposées, y compris celles au profit de la B.S.P.P. grâce à l'excédent constaté au compte administratif 2015. S'agissant de la B.S.P.P., les dotations complémentaires prévues au budget supplémentaire concernent la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2016 pour 740.000 euros environ et la mise en œuvre de la plateforme de réception unifiée des appels d'urgence dont a parlé tout à l'heure M. JULIEN - je l'en remercie - pour 1 million d'euros environ dont 300.000 de fonctionnement courant.

Ces mesures d'un montant global de 1.761.000 euros dont 448.000 en part Ville, ont été présentées en Commission consultative de gestion de la Brigade le 20 juin dernier, laquelle a donné un avis favorable à l'unanimité. C'est cette consultation obligatoire et préalable qui explique pourquoi, contrairement au reste du budget, le compte administratif et le budget spécial ne sont pas votés simultanément.

Afin de tenir compte du contexte contraint de votre collectivité, je propose de financer la part incombant à la Ville de Paris sur l'excédent dégagé en gestion 2015. De ce fait, les mesures proposées en faveur de la B.S.P.P. ne représenteraient aucun coût supplémentaire pour la Ville de Paris.

Pour les services relevant des administrations parisiennes, des mesures nouvelles sont financées également par redéploiement interne et, là aussi, par mobilisation de l'excédent 2015 pour ne pas nécessiter un relèvement de la contribution de la Ville.

Ces mesures visent notamment à intégrer la revalorisation du point d'indice de la fonction publique entrée en vigueur au 1er juillet, et accessoirement à ajuster le plan de charge des effectifs au schéma d'emploi, à financer des mesures à caractère social et de formation, à absorber la revalorisation du coût des marchés d'enlèvement de véhicules avec l'entrée en vigueur des nouveaux marchés et enfin à procéder à divers ajustements de dépenses de fonctionnement courant qui augmentent de façon mécanique, comme les fluides.

Au-delà de ces mesures d'ajustement, le budget supplémentaire porte une mesure au titre du transfert à la Ville de Paris de 110 agents de surveillance - cela a déjà été largement évoqué préalablement - qui doit intervenir en septembre prochain. Et ce calcul, comme l'a dit Mme BROSSEL, intervient sur la base d'un coût moyen qui fera l'objet, lorsque le projet sera définitif avec la liste exhaustive des personnels qui rejoindront de manière volontaire cette nouvelle unité, sur la base de coûts réels qui feront l'objet d'un ajustement à la hausse ou à la baisse, à l'occasion du budget primitif 2017.

La contribution totale de la Ville à la section de fonctionnement du budget spécial passerait ainsi à 283.936.000 euros, si votre Assemblée adopte ce budget supplémentaire.

Au final, la section de fonctionnement du budget spécial sera arrêtée à 696.676.247 euros. En investissement, la participation de la Ville serait maintenue au niveau du budget primitif, soit 15 millions d'euros.

S'agissant de la vidéo-surveillance, Madame BROSSEL a répondu et expliqué pourquoi la demande de Mme le Maire du 17e arrondissement ne pouvait être prise en compte.

Aussi, pour conclure, je vous propose, Madame la Maire, Monsieur le Maire, de voter le budget spécial modificatif s'élevant au total en fonctionnement et en investissement à 785.065.913 euros et 14 centimes, en précisant, par rapport à certaines remarques, que la Préfecture de police ne renonce en rien à ses besoins et que les transferts de compétences, qui seront intégrés au projet de loi prochainement examiné par le Parlement, traduisent le retour au droit commun et permettent à la Préfecture de police de se recentrer sur ses missions régaliennes.

Je vous remercie encore.



**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le représentant du Préfet de police pour vos explications très détaillées.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 151 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 151 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 40).

Je vous remercie.

## **2016 DVD 101 - VELIB'. Avenant n° 4 au marché d'exploitation.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions du futur contrat Vélib'.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 101 et le vœu référencé n° 152 qui y est rattaché, relatifs aux conditions du futur contrat Vélib'.

La parole est à M. AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vélib' est un succès mais l'équation Vélib', qui intégrait dans son marché les vélos et l'affichage, les bénéfices de l'affichage permettant de compenser les pertes du Vélib', c'est donc vers deux concessionnaires différents non liés qu'on se dirige le moment venu. Je voudrais exprimer deux préoccupations majeures à la veille de la prolongation pour deux ans de la durée d'exécution de ce marché, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2017.

Première préoccupation, elle réside dans le basculement entre le service actuel et le futur service à partir du 1er janvier 2018. Mon sentiment, c'est que rien dans les dispositions de transition ne me semble garantir à 100 % une capacité de maintenir cette continuité de service.

En effet, entre le rachat des équipements anciens, éventuellement leur dépose totale avant leur remplacement par un nouveau mobilier apporté par le futur contrat, ou la reprise des droits industriels permettant l'exploitation de l'ancien système par le nouveau concessionnaire, montage, démontage, transfert de technologie, remplacement du mobilier de 20.000 vélos et leur support, tout ceci m'interroge sur la réalité du maintien du service Vélib' au moment de la transition, c'est-à-dire à partir de la mi-novembre 2017.

Pour le dire autrement, j'ai très peur que l'on soit en panne de Vélib' pendant six mois entre l'hiver 2017 et le printemps 2018. Je trouve que l'avenant sur ce sujet manque de précision et de vigilance.

Je suis inquiet sur cette période de transition en tant qu'élus mais aussi en tant qu'abonné à Vélib' et au nom des tous les abonnés qui ne vont rien comprendre à ce changement et à ce déficit de vélos. Au mois de décembre 2017, seuls 50 % des vélos, si j'ai bien lu l'avenant seront ainsi disponibles. J'ai très peur que tous les Parisiens le découvrent en même temps.

La deuxième inquiétude découle du bilan financier du contrat précédent, car la seule activité de Vélib' est très largement déficitaire, entre 41,2 millions de charges d'exploitation pour seulement 14,4 millions de recettes et

d'abonnements, ce qui fait 26,8 millions de déficit aujourd'hui. Même si je rajoute à ce calcul les 10 millions d'euros au titre de la participation de la Ville versés depuis 2011, le déficit reste difficile à évacuer d'un revers de la main.

Alors j'anticipe sur l'avenir, sans de nouveaux modes de financements qui feront vraisemblablement appel à la publicité ou au sponsoring ou au mécénat, sans un nouveau modèle économique ou financier dans la perspective d'un élargissement en plus et de l'extension de Vélib' à la première couronne, à la Métropole ou aux villes de la première couronne, comme c'est prévu, je ne vois pas comment les tarifs de Vélib' pourraient être maintenus en 2018.

Pour conclure, c'est une double crainte que je voudrais exprimer sur cet avenant. Il me semble ne pas anticiper suffisamment ni la transition ni le nouveau modèle économique et financier d'un marché dès lors distinct de celui du réseau d'affichage.

Pour le dire enfin, je crains que les 300.000 abonnés à Vélib' découvrent au dernier moment un réseau amputé partiellement ou totalement pendant quelques mois de son support technique, des bandes de stationnement et des vélos, pour avoir quelques mois plus tard une deuxième mauvaise surprise qui sera une augmentation sévère de la tarification.

Voilà.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est maintenant à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le succès du Vélib' est incontestable à Paris. Ces vélos en libre-service dans l'ensemble de nos quartiers et dans de nombreuses villes de banlieue sont devenus des symboles marquants de la politique de Paris. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes : depuis son lancement en 2007, près de 300 millions de déplacements ont été effectués en Vélib'. Son côté pratique et en libre-service et son caractère non polluant lui donnent pratiquement toutes les qualités.

Les Vélib' vont franchir une nouvelle étape. La création d'un syndicat Vélib' Métropole, chargé de travailler à l'élaboration d'un nouveau modèle plus moderne et surtout disponible dans l'ensemble de la Métropole, ouvre de nouveaux horizons pour ce service public.

C'est une excellente chose, d'autant plus que ce projet entre en totale cohérence avec le plan vélo 2015-2020 que nous avons voté l'année précédente et qui actait tout un ensemble de mesures permettant de développer l'utilisation plus grande de ce transport qui va se développer très fortement dans les années à venir.

Nous voterons favorablement cet avenant de prolongation du marché actuel de gestion qui permet justement de donner le temps à ce nouveau syndicat de préparer sereinement, dans les meilleures conditions possibles cette évolution.

Nous formulerons trois remarques pour que ce projet avance dans les meilleures dispositions possibles.

Premièrement, le changement d'échelle et le changement de mode de marché est aussi le moyen d'enlever à ce vélo en libre-service pratiquement son seul défaut, celui d'être géré dans le cadre d'un partenariat public-privé, les fameux PPP qui, nous le savons, se traduisent souvent par un Partenariat Pour le Privé.

Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre volonté de sortir le Vélib' de ce mode de gestion et nous serons attentifs à l'ensemble des solutions proposées par ce nouveau syndicat d'études. La transformation d'un seul marché en deux est pour nous une bonne chose. Rappelons qu'auparavant celui-ci regroupait une prestation d'installation et d'entretien des vélos et à la fois un contrat d'exploitation publicitaire. Ne pouvaient y répondre que des entreprises compétentes dans les deux domaines, ce qui réduisait fortement les entreprises en capacité de remporter le marché.

Deuxièmement, nous aimerions que les grands acteurs publics des transports postulent à la gestion de l'exploitation de ces vélos. Le développement d'une offre en cohérence avec le maillage des bus, métros, RER et trains serait bénéfique pour le schéma global des transports publics.

Enfin, nous serons également attentifs au modèle économique de ce marché. Un service public dont l'intérêt général a été unanimement reconnu doit pouvoir bénéficier de financements exclusivement publics.

Nous avons entendu parler de financement par le biais de campagnes promotionnelles ou encore l'expression du "naming" de certaines bornes comme une possibilité de financement. Pour nous, cette solution est évidemment exclue. Nous nous opposerons à une solution globale qui proposerait un tel mode de financement.

C'est avec ces quelques remarques que nous soutiendrons le passage de Vélib' à une nouvelle étape. Un dispositif qui fut aussi novateur et ambitieux doit justement garder un haut niveau d'exigence pour faire passer au service public, à l'innovation et au développement des transports une nouvelle étape qui sera pour nous synonyme de progrès pour l'intérêt général.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est maintenant à M. BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues.

Pourquoi le vélo, parent pauvre de nos politiques publiques durant de nombreuses années, intéresse-t-il tant notre Assemblée ? Tout simplement car il est en passe de devenir une véritable alternative à la voiture. Il apporte une solution aux enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques.

Le Vélib' a véritablement permis de démocratiser son usage. Il est devenu en quelques années un moyen de transport et découverte de Paris utilisé largement par les Parisiens mais aussi par les touristes. A ce titre, nous saluons la volonté de la Ville de Paris qui a mis les moyens pour consolider ce dispositif autrefois innovant, aujourd'hui largement copié.

Le projet de délibération présenté aujourd'hui est le prolongement du marché d'exploitation. Il est vrai que l'on pourrait regretter que les choses n'aient pas été prévues pour éviter le recul d'une nouvelle mise en concurrence. Cependant, ce délai va surtout permettre d'intégrer la création d'un syndicat métropolitain Vélib' comme nous l'évoquions dans notre intervention sur le plan d'action contre la pollution atmosphérique.

La politique des transports doit dépasser le cadre parisien et se faire en lien avec le territoire métropolitain. Ainsi, nous ne pouvons que saluer cette initiative d'implanter Vélib' dans de nouvelles communes. C'est une avancée importante sur la coopération métropolitaine.

Nous savons cependant que le modèle économique de Vélib' n'est pas évident. Il nous faudra donc être vigilant sur les clauses du nouveau marché d'exploitation sans multiplier les conditions qui grèveraient toutes initiatives économiques en amont. Ainsi, nous voterons contre le vœu du groupe Ecologiste de Paris. Cependant, nous resterons vigilants au modèle retenu pour pérenniser ce beau dispositif qu'est Vélib'.

Enfin, la Ville doit continuer à agir pour offrir des modes de transport adaptés à l'usage de tous. Ainsi, en plus du Cityscoot, du Vélib', il nous faudra continuer à innover. Nous devons saisir l'opportunité de l'électrique. Ainsi, nous interrogerons sur le futur déploiement du vélo électrique en libre-service. A l'occasion de la COP 21 à Paris, certains Parisiens avaient déjà pu tester le célèbre vélo parisien, mais avec assistance électrique. J'espère que nous le verrons partout dans Paris d'ici quelques années.

Vous l'aurez donc compris : le groupe R.G.C.I. votera pour le projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il est vrai que c'est un sujet dont on parle depuis longtemps, on a déjà eu l'occasion d'en parler aussi dans la Commission sur les concessions. A titre personnel, j'avais souhaité à l'origine de la signature de ce contrat que l'on fasse deux contrats. Finalement, c'est la solution qui sera retenue et je ne peux que m'en féliciter, raison de plus pour m'interroger très sérieusement, comme je l'ai fait en 1ère Commission, sur la justification de cet avenant de prolongation sur un contrat de 10 ans.

Très franchement, puisque la décision de principe était prise depuis un certain temps, pourquoi ne pas avoir fait le rétro-planning du calendrier des délibérations et du passage en Commission de manière à ce qu'on ne soit pas obligé de faire cet avenant de prolongation ? Voilà pour la question de la forme.

Sur le fond, je pense que la solution proposée est une solution opérante, à savoir deux contrats : un contrat pour les panneaux publicitaires, un contrat pour les vélos, et un contrat qui va faire intervenir un syndicat inter-municipal et interdépartemental puisqu'effectivement il faut s'efforcer de conserver les stations qui sont situées en dehors de Paris ; mais puisque ce ne sont plus les recettes publicitaires de la Ville de Paris qui permettront de faire la compensation, il faut bien élaborer un autre système.

Personnellement, je ne suis pas entièrement d'accord sur toutes les dispositions du vœu n° 152 sur lequel il y a d'abord un vœu bis, si j'ai bien compris. Ceci étant, je pense qu'effectivement, il faut essayer de prendre des garanties contre toute opération d'exploitation publicitaire et de "naming" sur les futurs Vélib'.

Sur le principe, quitte à revoir certains termes, nous sommes plutôt d'accord pour nous associer à ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est maintenant à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet avenant suscite des inquiétudes. En effet, comment assurer un service public avec une succession de marchés d'appels d'offres ? C'est comme si pour les métros ou les bus il fallait changer de matériel à l'issue d'un marché d'appel d'offres. Il faut assurer cette phase de transition et passer de Vélib' 1 à Vélib' 2.

Le projet de délibération propose un avenant pour prolonger la durée de concession de 10 mois et non deux ans comme l'a dit M. AZIÈRE. Ce projet a été proposé en Commission de concession, comme cela a été rappelé. L'appel d'offres pour préparer le passage de Vélib' 1 à Vélib' 2 nécessite une durée supplémentaire du fait des contraintes techniques de la séparation de l'ancien marché d'appel d'offres qui regroupait simultanément un service vélos en libre-service et celui des mobiliers urbains d'Information ou plutôt des mobiliers urbains de publicité d'information car il y a plus de publicités que d'informations.

En 2007, le groupe JCDecaux avait proposé une offre intéressante et innovante pour lancer le Vélib' : adosser le financement du service vélos en libre-service à celui du marché publicitaire de M.U.I. Depuis, JCDecaux a développé sa filiale de vélos en libre-service en vendant son concept dans de nombreuses villes européennes, tout en renforçant sa position de leader dans son métier premier de vente de supports publicitaires.

En même temps, le concept parisien a pu profiter aux villes voisines de Paris, plus de 30 à ce jour, profitant ainsi des économies d'échelle parisiennes. Le syndicat mixte d'Etudes Vélib' Métropole a été créé les 14, 15 et 16 décembre 2015 pour confirmer la dimension métropolitaine du Vélib'.

Toutefois, au moment de la reconduction du contrat se posent les problèmes techniques de la séparation des deux contrats : celui de Vélib' et celui des M.U.I. ainsi que le transfert technique des vélos.

Il y a, en effet, un risque de verrous technologiques comme indiqué dans l'annexe IV du rapport, avec le problème des licences sur les accroches des vélos et ce, dans les supports donc du Vélib'.

Se pose aussi la question du financement du Vélib' puisqu'on sépare les deux contrats. A ce sujet, nous nous opposons à la possibilité d'un "naming" des vélos dans un vœu du G.E.P. qui est adossé à ce projet de délibération. Comme d'habitude, les Ecologistes s'opposent à cette forme particulière de marchandisation des services publics, de l'espace public, par le passage à la publicité.

En effet, la séparation des deux marchés ne doit pas entraîner la perte du financement de Vélib' équivalent. Les recettes des M.U.I. ne peuvent pas être directement affectées au financement, mais l'enveloppe équivalente peut l'être, voire même augmentée si on veut améliorer le service comme c'est prévu avec le lancement de Vélib' 2.

Nous pourrions même imaginer, comme pour Vélib' 1, un cahier des charges exigeant pour Vélib' 2 qui soit pris en charge directement par le futur concessionnaire car je rappellerais que Decaux a pris des risques technologiques pour développer Vélib' 1 qui aujourd'hui est donc un succès. On pourrait avoir la même chose pour Vélib' 2.

Paris est un vaste champ d'expérimentations pour les entreprises privées qui peuvent ainsi acquérir une expérience et réduire leurs coûts moyens de production.

De toute façon, nous reviendrons sur Vélib' 2 quand nous aurons le cahier des charges à voter. En attendant, nous voterons cet avenant pour ne pas bloquer le passage à Vélib' 2 dans cette phase de transition de 10 mois.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous disposons aujourd'hui d'un retour d'expérience très positif du service de vélos en libre-service de huit ans sur Paris et plus de six ans sur les communes riveraines de Paris dans un périmètre malheureusement limité à 1,5 kilomètre autour de Paris, avec une situation toute particulière des deux bois dans lesquels les toutes récentes implantations ont démontré la nécessité d'installer des stations dans ces espaces verts boisés afin d'y inciter au déplacement cycliste.

Je note également un taux de satisfaction des usagers qui est exceptionnellement élevé pour ce service, avec 98 % d'usagers satisfaits.

Avant de relancer le contrat actuel, il est apparu pertinent de réinterroger à la fois le modèle de financement et le périmètre. Ces réflexions sont importantes, car l'objectif est d'atteindre l'autorégulation du système.

Il faut ainsi concevoir un périmètre et un maillage qui répondent à des besoins en mobilité importants quantitativement, mais complémentaires en termes d'usage afin d'atteindre cet objectif d'autorégulation.

Au-delà de ces deux conditions, on observe une dépendance forte à la présence d'aménagements cyclables continus et sécurisés. Si c'est le cas dans Paris, grâce à un investissement ambitieux et constant depuis 2001, il y a une belle marge de progression à l'échelle du territoire métropolitain.

A noter que la topologie de la métropole du Grand Paris plaide en faveur d'un potentiel de développement fort du vélo à l'échelle de ce territoire.

Cependant, la mise à disposition de vélos à assistance électrique serait un facteur d'égalité entre tous ces territoires face à ce dispositif. C'est le cas à Paris intra-muros comme à l'extérieur du périphérique par ailleurs.

L'assistance électrique serait également susceptible d'allonger les déplacements possibles, les rendant encore plus pertinents à l'échelle métropolitaine.

Au-delà d'un mode de déplacement en tant que tel, le vélo doit également être envisagé comme un système de rabattement vers les gares actuelles du Grand Paris ou encore celles à venir. En effet, l'APUR estime que tout habitant de la métropole sera à terme à moins de 10 minutes en vélo d'une gare du Grand Paris. Pour toutes ces raisons, pour nous le Vélib' 2 en tant que moyen de transport souple, moderne, non polluant, efficace mais aussi économe, a toute sa place dans le bouquet de mobilité des habitants de la métropole.

A l'heure où nous sommes tous mobilisés contre la pollution de l'air, ce que j'ai cru comprendre, il nous faut prendre le temps d'envisager ce Vélib'2 à l'échelle métropolitaine de la manière la plus pertinente possible.

Les enjeux sont grands pour optimiser ce nouveau service public, les attentes sont fortes par les usagers comme par les maires des communes du Grand Paris.

Les réflexions se poursuivent dans le syndicat d'études présidée par Marie-Pierre de LA GONTRIE qui, présidant par ailleurs Autolib', peut faire bénéficier de cette expérience métropolitaine réussie Vélib'2.

Je me réjouis que la métropole s'associe formellement à ces réflexions. De même, j'espère que le fait que le S.T.I.F soit attentif à la métropolisation du dispositif permettra d'envisager une participation financière de la Région Ile-de-France à la réussite de cette nouvelle étape, à la fois pour subventionner la création d'itinéraires cyclables et pour soutenir la création de nouvelles stations, car c'est aussi une compétence et une responsabilité de la Région que de soutenir le développement des mobilités durables au cœur de notre agglomération.

Le marché régissant le dispositif du vélo en libre-service arrivant à sa fin, il s'agit ici, en adoptant cet avenant de prolongation de 10 mois, d'assurer une continuité de service à laquelle nous sommes tous attachés avant la mise en place du nouveau système pour ne pas pénaliser ces millions d'utilisateurs concernés.

Il semble que le vote de cet avenant pose un problème de forme à certains de nos collègues. Bizarrement, je note que le prolongement de l'avenant Jardin d'acclimatation, à l'ordre du jour de la 1ère Commission, a posé moins de problèmes.

Je note aussi que sur l'ouverture exclusive des berges de Seine rive droite aux modes de déplacement doux, il serait urgent d'attendre, mais là sur Vélib', il faudrait se précipiter. Pour ma part, je préfère que nous prenions le temps pour assurer une continuité de service et un deuxième Vélib' métropolitain performant.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je serai extrêmement rapide, je souhaiterais que sur Vélib' on prenne tous conscience que ce marché est biaisé, semble-t-il, puisque nous allons tous sans surprise découvrir que c'est toujours le même JCDecaux qui va l'emporter. De la même manière que sur les kiosques, sans surprise, c'était Mediakiosk, filiale de JCDecaux, qui avait emporté le marché à l'issue d'un suspens qui n'en était pas un.

Et puis, il y a toujours ce même problème de ce dispositif qui fait que nous socialisons les pertes et privatisons les profits. Et je trouve que nous manquons d'innovation, puisque ce terme-là est toujours à la mode dans cette Assemblée, pour penser une régie publique en capacité de prendre en charge à Paris et en dehors de Paris, la mission de service public de vélo en libre partage.

Résultat : on se retrouve toujours dans les mains d'intérêts privés qui nous échappent, puisque vous savez très bien que les bénéfices engendrés par le service sont bien plus importants pour JCDecaux, et que par contre le coût pour la Ville est bien endossé par la ville au-delà de ce qu'il devrait être.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - A M. Julien BARGETON !

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet avenant Vélib' a fait l'objet de deux présentations dans le cadre de la commission des élus sur les concessions emblématiques, les 7 mars et 24 mai derniers. Il est connu de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris. Cet avenant au marché Vélib', signé en 2007 et qui arrive à échéance le 28 février, prévoit les points suivants : la durée d'exécution du marché est prolongée de 10 mois avec une fin de prestation le 31 décembre 2017, en vue d'assurer la continuité du service actuel. Monsieur AZIÈRE, c'est paradoxal de s'en inquiéter et de contester cet avenant qui est justement là pour cela.

Le marché intégré comprend l'exploitation du parc des MUI dont 50 % est publicitaire, c'est la moitié Monsieur GLEIZES. Or ces recettes publicitaires qui financent le fonctionnement ne viendront plus financer les investissements déjà amortis durant la durée du contrat. En conséquence, une redevance exceptionnelle de 9 millions d'euros viendra abonder le budget de fonctionnement de la Ville. Je note que peu d'orateurs l'ont rappelé.

Les conditions d'un rachat éventuel par la Ville de Paris d'une partie des équipements du dispositif prévoient des éléments susceptibles d'intéresser le futur titulaire du contrat, et qu'elles soient valorisées dans un bordereau de prix spécifique est une souplesse qui permet de mieux assurer une transition.

Et donc oui, Monsieur LE RESTE, comme vous je souhaite qu'il y ait plusieurs candidats pour répondre au marché.

Les dispositions de transition permettent d'assurer la continuité du service. Le démontage de la moitié des stations est prévu entre début octobre et fin décembre 2017. Le démontage des mobiliers d'information est quant à lui prévu à partir de mi-novembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Le basculement entre le service actuel et le nouveau service se fera à partir du 1er janvier 2018. Ce sont les meilleures conditions de transition possibles.

Enfin, la tarification est maintenue pour les abonnés jusqu'à la fin du marché actuel, et puis, le nombre contractuel de vélos disponibles est adapté pour l'année 2017 en vue d'assurer la meilleure continuité du service offert.

Je vous rappelle que le Conseil de Paris de décembre 2015 a autorisé effectivement la participation de la Ville de Paris au syndicat mixte d'études qui sera chargé de ce marché et gèrera finalement la mise en concurrence du futur contrat Vélib' 2.

S'agissant du vœu relatif à l'absence de recours au "naming" et à la limitation du recours au sponsoring dans le cadre du futur contrat déposé par Jérôme GLEIZES, David BELLARD et les élus du groupe Ecologiste de Paris, il me permet de rappeler les conditions d'équilibre de financement d'un tel service. Les sources de financement du futur service Vélib' sont soit des subventions des collectivités locales, qui reposent sur les contribuables, soit le tarif acquitté par les usagers, soit le recours à une exploitation publicitaire par le titulaire du futur marché. Chaque fois qu'on baisse un des curseurs, on fait augmenter les autres.

Nous attendons un Vélib' métropolitain qui propose de nouvelles fonctionnalités couvrant un territoire plus large que le service d'aujourd'hui. Cela aura un coût pour Paris, mais aussi pour les autres communes qui en bénéficieront. Il faudra être imaginatif quant aux sources de financement du service, tout en garantissant une grille tarifaire accessible au plus grand nombre et une mobilisation raisonnable des subventions des collectivités locales, qui reposent sur nos contribuables.

Je partage l'objectif exprimé par le groupe Ecologiste de Paris d'une sobriété dans le recours à l'exploitation publicitaire du futur Vélib' métropolitain, le "naming" en particulier, et ce, en fonction de l'équilibre économique du futur service. Monsieur BROS l'a bien dit, il ne faut pas fermer avant de lancer les choses. Madame SIMONNET, je vous rappelle qu'un vélo, cela coûte cher chaque année, notamment en raison du vandalisme, et il faut regarder vraiment toutes les dimensions dans leur ensemble.

Pour ce qui concerne les ressources que la Ville de Paris tirera de la future concession de service de mobilier urbain d'information évoquée dans la Commission des concessions du 7 mars, elles devront permettre de financer au maximum la contribution au syndicat de gestion du Vélib' métropolitain. Ce n'est pas parce qu'il y a une déconnexion des deux contrats d'un point de vue juridique que cela doit conduire à perdre de vue la contribution du mobilier urbain publicitaire à l'équilibre de tout cela. C'est pourquoi j'ai fait un certain nombre, avec Christophe NAJDOVSKI, de propositions d'amendements au vœu du groupe Ecologiste de Paris, qui tiennent compte de tout cela. C'est-à-dire dans un considérant qui précise l'équilibre des sources de financement et qui limite l'appel au sponsoring et au "naming".

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour compléter les propos de notre collègue Julien BARGETON et pour répondre aux interrogations d'un certain nombre d'orateurs, je voudrais d'abord dire que sur la question de la continuité du service, nous sommes dans une situation tout à fait inédite avec un marché lancé en 2007 et qui arrivera à échéance à la fin de l'année 2017.

Nous serons bien évidemment très vigilants, comme vous, Monsieur AZIÈRE, sur ce point de la continuité du service et du basculement entre le système actuel et le système futur, en sachant que ce que nous faisons là - je le disais - est quelque chose d'inédit puisque nous basculons dans une dimension véritablement métropolitaine.

Avec notre collègue Marie-Pierre de LA GONTRIE, qui préside depuis le mois de février le syndicat d'études Vélib' Métropole, nous avons désormais à peu près une soixantaine de communes avec des collectivités qui sont parties prenantes de l'aventure, de toutes couleurs politiques. Nous avons un bureau qui représente non seulement tous les territoires, Paris et les trois départements de la petite couronne, mais aussi toutes les sensibilités politiques qui sont représentées d'ailleurs ici au Conseil de Paris. Elles sont également présentes dans le bureau du syndicat d'études.

C'est donc dans ce pluralisme démocratique que sont abordées toutes ces questions sur la façon dont nous pouvons penser ce futur service Vélib' avec une dimension véritablement métropolitaine et une dimension d'innovation également. En effet, aujourd'hui, avec tous les apports de l'économie numérique, il est évident que le Vélib' 2.0 sera différent du Vélib' 1.0 de 2007 et il y aura des apports et des innovations en la matière dont nous pourrions bénéficier.

Nous avons par ailleurs demandé au soumissionnaire de proposer plusieurs modèles en termes d'exploitation et notamment parmi les hypothèses, une hypothèse qui maintient les tarifs actuels. Toutes ces questions sont ouvertes, on ouvre le champ des possibles aujourd'hui et nous verrons dans quelles conditions nous pouvons assurer la bonne transition vers le futur service avec, je pense, la volonté partagée sur tous les bancs de l'hémicycle d'avoir un service véritablement métropolitain, innovant au service des mobilités durables, non seulement à l'échelle de Paris mais de la Métropole.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu n° 152 du groupe Ecologiste de Paris a été amendé lui-même, je suppose avec l'accord du GEP.

Monsieur GLEIZES ?

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je pense qu'il faut mettre ce considérant dans tous les projets de délibération. De fait, tout service public est financé soit directement par le consommateur, soit indirectement par l'impôt. Il faudrait donc mettre ce considérant dans toutes les délibérations à venir. Je ne vois pas en quoi cela apporte quelque chose de plus.

Sinon, sur les propositions d'amendement sur le vœu lui-même, nous sommes d'accord et nous verrons à la fin si nous voterons ou pas ce qui nous sera proposé dans cette Assemblée.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - L'amendement est donc accepté.

Il y a une demande d'explication de vote sur le vœu tel qu'amendé ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 239).

Je mets aux voix le projet DVD 101...

Attendez, vous dites non, vous ne voulez pas d'explication de vote et maintenant, vous en voulez une. Je veux bien tout mais ne me rendez pas fou, quand même !

Non, il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération. C'est comme cela, c'est dans le règlement. Vous n'avez pas voulu d'explication de vote sur le vœu ; il n'y en a pas sur le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 101).

Je vous remercie.

## **2016 DVD 100 - Dispositif du "pass autocar" à Paris et dispositions tarifaires associées.**

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'une application "pass autocar".**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 100 et le vœu référencé n° 153 qui y est rattaché, relatifs au dispositif "pass autocar" à Paris.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris s'attelle à créer des conditions de circulation harmonieuse et partagée. Elle met également en place des équipements pour chaque mode de transport. Evidemment, les usagers ne sont pas seulement parisiens. Paris, première destination touristique mondiale, accueille de nombreux visiteurs dont l'un des modes de déplacement est l'autocar de tourisme.



Cela fait partie d'une forme de voyage qu'il ne faut pas négliger. En effet, on estime qu'entre 1.000 et 2.000 bus de tourisme rentrent chaque jour dans la Capitale, en saison. Leur présence sur les voies urbaines n'est pas toujours simple et peut générer un certain nombre de nuisances à l'image de la pollution ou des difficultés de circulation liées au stationnement sauvage.

Pour mieux réguler ce phénomène, la Ville a mis en place depuis plusieurs années le "pass autocar". La tarification écologique mise en place est d'ailleurs une bonne chose, tout comme la mise en place de la gratuité pour un certain nombre de publics. La redevance permet de générer des moyens pour les zones de stationnement mais aussi de dissuader les autocars qui n'auraient pas d'intérêt à stationner dans Paris. Ainsi, l'achat du "pass autocar" par les professionnels autocaristes est maintenant rentré dans leurs habitudes, ce qui est à saluer.

Cependant, nous souhaitons exprimer une inquiétude à propos d'entreprises dont les autocars viennent sur Paris de manière moins fréquente, avec moins de connaissances sur les règles en vigueur. Le risque est qu'elles s'affranchissent de leurs obligations.

Ainsi, notre vœu suggère la création d'un nouvel outil pour l'achat de "pass autocar", notamment en ce qui concerne les "pass" occasionnels. Nous proposons ainsi une application numérique utilisable sur smartphone. Cet outil, s'il est disponible en plusieurs langues, pourrait faciliter les démarches des professionnels du tourisme et permettre de ne plus leur donner d'excuses pour ne pas payer.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu avec enthousiasme.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le président Jean-Bernard BROS pour son intervention et souhaite rappeler à quel point il est nécessaire d'avoir une régulation de la présence des autocars de tourisme dans Paris.

C'est ce que nous faisons d'ailleurs avec ce projet de délibération qui renforce la tarification environnementale que nous avons mise en place l'an dernier.

En ce qui concerne le vœu qui a été déposé par son groupe, nous proposons de donner un avis favorable. La DVD a d'ailleurs déjà mis en chantier la mise au point d'une application identique à celle qui est demandée dans le vœu, en sachant que cette application devrait être opérationnelle au premier semestre 2017.

Nous pensons que nous pouvons tout à fait donner un avis favorable à ce vœu de façon à mieux accueillir aussi les usagers occasionnels de la Capitale.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 240).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 100).

## Compte rendu de la 4e Commission.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les travaux de la 3e Commission. Nous débutons les travaux de la 4e Commission et, conformément au règlement, la parole est à Mme Léa FILOCHE, présidente de la 4e Commission.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, très rapidement pour partager avec vous le compte rendu de la 4e Commission, qui s'est tenue lundi 27 juin à 9 heures avec toujours une forte mobilisation de ses membres, nos échanges ont été denses, notamment sur l'actualité autour de l'accueil des réfugiés.

Vous vous doutez évidemment que c'est un sujet sur lequel on revient à chaque Commission de façon à la fois assez consensuelle mais sur lequel on peut aussi avoir des désaccords et des débats qui nous amènent à réfléchir à des sujets probablement annexes aussi, notamment sur la question de l'accueil des "Rom" qui se pose de manière répétitive à Paris.

Dominique VERSINI a présenté ses 28 projets de délibération, en particulier sur les dispositifs d'aide aux réfugiés, à l'instar d'une maraude spécialisée en direction des migrants primo-arrivants et de l'organisation d'un championnat de football afin de mieux favoriser l'intégration des réfugiés récemment accueillis à Paris.

Nous avons proposé, dans ce cadre-là, que le chef du Parquet des mineurs de Paris puisse parler de la solution à trouver pour parvenir à aider, à soutenir, en tout cas à trouver des solutions concrètes pour les enfants "Rom". Mme VERSINI nous a précisé, dans ce cadre, qu'un projet de village d'insertion est en cours d'étude et que la Ville veille et travaille avec l'implication des bénévoles pour faire en sorte que cette question des enfants à la rue ne perdure pas.

S'agissant de sa délégation, Colombe BROSSEL a évoqué un projet de délibération qui octroie une subvention à l'association "Génériques" qui œuvre pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

Pour terminer, Bernard JOMIER est intervenu sur les projets de délibération, notamment autour du mois de novembre prochain, dans le cadre de l'opération du mois sans tabac qui doit être une sorte de Téléthon contre le tabagisme. Il a fait part, dans ce cadre-là, que selon l'O.M.S., 10 millions de personnes par an sont victimes du tabac et qu'il serait temps que cela se termine.

Voilà pour résumer la 4e Commission.

Je vous remercie.

Pour ceux qui sont membres de la Commission, rendez-vous à la rentrée.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

### **2016 DDCT 63 - Subventions (16.000 euros) à deux associations et conventions annuelles au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération de la 4e Commission. Nous commençons par le projet de délibération DDCT 63 relatif à l'attribution de subventions à deux associations au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.

Je donne la parole à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'accompagnement vers l'emploi n'est pas un fleuve tranquille où il suffirait d'avoir un parcours type, une méthodologie standard, une pédagogie normalisée pour aider les personnes en difficulté écartées de l'emploi. C'est ce que nous rappelle, en quelque sorte, le soutien à ces deux associations dont le public, par sa spécificité, demande une approche particulière dans laquelle la question de l'emploi n'est pas la première demande, mais émerge dans un environnement de soutien et d'accompagnement pour faire face au noyau dur de désaffiliation et de rupture de vie de femmes.

Pour l'association FIT, "Une femme, un toit", il s'agit de victimes de violences. Pour l'Institut d'éducation et des pratiques citoyennes, il s'agit de femmes dont les enfants sont en crèche "A petits pas".

Je rappelle que lors du dernier Conseil, nous avons aidé cette crèche qui accueille des enfants des familles en situation d'insertion professionnelle pour permettre aux parents qui se voient refuser des places en multi-accueil, faute d'une activité professionnelle régulière, de se libérer pour une démarche de recherche d'emploi. De plus, ils sont assurés d'avoir un mode de garde pour leur enfant au moment de trouver un emploi.

Les deux projets ont en commun la souplesse et l'adaptabilité dans la forme de l'accompagnement, tout en portant les exigences liées à l'engagement des personnes dans leur démarche vers l'emploi et la formation, l'inscription dans le réseau partenarial dans la mise en œuvre du projet.

Enfin, je voudrais souligner qu'à côté des grandes institutions œuvrant sur le champ de l'insertion et de l'accompagnement, l'existence de petites structures ouvrant des actions dans les interstices des dispositifs ou programmes qui font autorité, est nécessaire et répond souvent à des segments oubliés ou non encore développés de l'action sociale.

C'est cette reconnaissance que signe notre soutien à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, chère Danièle PREMEL, ce projet de délibération est un complément à un précédent projet de délibération : celui voté au Conseil de Paris de mai 2016 au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes les plus éloignées de l'emploi.

Pour nombre de Parisiennes, l'emploi n'est pas un rempart contre la précarité. En particulier, pour les plus jeunes et les moins qualifiées, les frontières de l'emploi et du sous-emploi, de l'activité et de l'inactivité, sont fluctuantes. Les contrats à durée déterminée, les temps partiels contraints, les dispositifs de la politique de l'emploi concernent le plus souvent les femmes. Pourtant, ils constituent moins un mode d'insertion vers l'emploi durable pour les femmes que pour les hommes. Les femmes qui sont en C.D.D. y restent davantage que les hommes et obtiennent moins souvent un emploi à durée indéterminée. Elles basculent aussi plus souvent vers l'inactivité. Les femmes sans emploi sont bien plus souvent inactives que chômeuses.

Cette présence plus forte des femmes dans l'inactivité et dans l'emploi à temps partiel a d'ailleurs tendance à rendre moins visible leur situation sur le marché du travail, au regard des indicateurs les plus utilisés, que ce soit le taux d'emploi, le taux de chômage, le chômage de catégorie A. Un rapport d'une mission sur l'emploi des femmes, réalisé à la demande du Ministère des droits des Femmes entre mars et octobre 2013, rappelait l'importance d'un accompagnement global vers l'emploi, prenant en compte l'ensemble des freins que cumulent ces femmes : les problèmes de logement, de santé, de modes de garde pour les enfants ou de reconstruction après avoir subi des violences. Cet accompagnement global est d'autant plus important en période de crise économique, les acteurs témoignant de la dégradation des situations des femmes.

Ce rapport soulignait également que ces freins ne sont pas périphériques à l'emploi. Ils conditionnent l'accès à l'emploi de ces femmes. Si le mode de garde est une difficulté pour l'emploi et la carrière des femmes-cadres, si les problèmes de santé compliquent l'accès et le maintien en emploi des travailleurs vieillissants, ces facteurs sont déterminants pour l'accès à l'emploi des femmes les plus précaires.

L'objectif de notre politique parisienne est clair : mettre à bas toutes les difficultés inhérentes aux inégalités femmes/hommes constitutives des rapports sociaux. En cela, le travail des associations spécialisées est primordial, d'une part, pour la prise en compte globale de la situation des femmes, d'autre part, pour leur travail en réseau avec les structures emploi et leur volonté de les sensibiliser à ces questions. C'est à ce titre que la Ville de Paris soutient ces associations dont les actions dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle s'articulent autour de l'accès au droit, de la remobilisation ou d'ateliers sociolinguistiques, d'accompagnement global à l'insertion professionnelle ou encore d'aide à la création d'entreprise dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Par ce projet de délibération, il s'agit donc de soutenir deux projets d'accompagnement spécifiques de femmes les plus éloignées de l'emploi : celui de l'association FIT, "Une femme, un toit", que vous connaissez bien, visant à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes femmes victimes de violences, et celui de l'Institut d'éducation et des pratiques citoyennes qui a mis en place un dispositif spécifique d'accompagnement vers l'emploi à destination de parents sans emploi, très majoritairement des femmes, de la crèche "A petits pas" au sein du quartier de La Chapelle, porte

d'Aubervilliers et Charles-Hermite, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, en partenariat avec les structures de la formation et de l'emploi de l'arrondissement.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DDCT 63).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au changement d'état civil des personnes "trans".**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au changement de l'identité de genre.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 154, 155 et 155 bis ont trait au changement d'état civil.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris. Nous allons faire une discussion groupée de ces vœux non rattachés, si vous le voulez bien.

**M. David BELLIARD**. - Tout à fait. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'étude du projet de loi relatif à la justice du XXI<sup>e</sup> siècle nous a prouvé, une nouvelle fois, la volonté de l'actuel Gouvernement de maintenir les personnes "trans" dans la précarité. Malgré des amendements, notamment portés par des élus écologistes, le Gouvernement a usé de sous-amendements afin de faire voter une procédure de changement civil contraire à la dignité des personnes "trans". L'absence de papiers d'identité conformes à leur genre précarise les personnes "trans". Le Conseil de l'Europe et le Défenseur des droits l'ont, eux, bien compris. C'est pourquoi leur décision nous invite à faire évoluer notre législation en la matière.

Paris se doit de montrer l'exemple dans la lutte contre la transphobie et l'égalité des droits pour toutes et tous, et notamment des personnes "trans". C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, mes chers collègues, nous vous proposons ce vœu qui propose trois éléments : d'abord, que la Maire de Paris écrive aux parlementaires parisiens pour les inciter à permettre une rapide évolution de la législation relative au changement d'état civil des personnes "trans", digne et respectueuse des droits fondamentaux, et notamment le caractère simplement déclaratif et déjudiciarisé du changement de la mention de genre et le rejet des expertises médicales et psychiatriques humiliantes, les inciter à s'opposer, le cas échéant, à toute évolution législative précarisant davantage les personnes "trans".

Deux autres propositions concernent directement notre ville. D'abord, que Paris insiste particulièrement sur la lutte contre la transphobie dans le cadre des formations à destination de ses agents et, enfin, que, désormais, en matière de déclinaison de son identité par les usagers et les usagères, le déclaratif soit la règle et la production de documents authentiques l'exception.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président du groupe.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Comme l'a dit mon collègue à l'instant, il est urgent de changer la législation concernant le droit des personnes transgenres pour instaurer enfin le principe d'un changement libre et gratuit de la

mention du genre et du prénom à l'état civil pour les personnes transgenres, comme cela a été adopté en Argentine ou au Danemark. Hélas, vraiment hélas, les actuelles modifications législatives sont discutées en France dans le projet de loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle. Elles vont à l'encontre d'une procédure auto-déclarative des personnes puisque les juges continueront de décider du genre des personnes à leur place, selon le principe de la possession d'état. C'est indigne, c'est honteux.

Et donc, à travers le vœu que je présente, je souhaiterais reprendre un vœu que vous aviez tous adopté il y a un an, qui était à propos de la carte du citoyen et de la citoyenne de Paris et qui prenait l'engagement... Pour une partie, cela a été fait, c'est-à-dire que l'on puisse, dans cette carte du citoyen et de la citoyenne de Paris, choisir automatiquement l'inscription de son genre, sans avoir à donner quelque justificatif que ce soit. Mais dans le vœu qui avait été adopté, je souhaitais également qu'il y ait des rencontres, un travail fait avec toutes les associations, notamment "trans", mais aussi engagées dans la lutte contre les L.G.B.T.-phobies.

Il y avait aussi tout un travail que je souhaitais qu'on engage sur toutes les formes de discriminations, et donc, qui implique aussi de nombreuses associations en faveur de l'égalité des droits, et qui agissent aussi dans l'accès aux droits, pour que cette carte du citoyen et de la citoyenne parisienne soit aussi adossée à un livret, qui puisse faire en sorte qu'il y ait un accompagnement, justement, à l'universalité des droits, et en même temps, une marque d'un acte politique fort, à la fois sur la question des droits universels aux "trans", que nous souhaitons voir reconnaître, et puis également sur les personnes en situation administrative irrégulière.

Le vœu précise les autres aspects. Je n'ai plus le temps.

Je vous en remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous avons l'honneur de vous présenter un vœu de l'Exécutif pour répondre aux vœux des groupes des "Verts" et de Danielle SIMONNET. Nous avons ce débat et nous sommes très heureux de l'avoir au lendemain de la Marche des fiertés qui s'est extrêmement bien passée.

Je voudrais d'abord vous dire que si j'utilise toujours l'expression "lutte contre les L.G.B.T.-phobies", c'est précisément que nous devons lutter contre toutes les L.G.B.T.-phobies, dont la transphobie. Et donc j'évoquerai d'abord l'offre de formation proposée en interne aux agents de la Ville sur la prévention des discriminations au sens large, puisqu'en 2015, ce sont plus de 500 agents qui ont été formés.

La Ville de Paris propose également des formations aux acteurs extérieurs qui agissent contre les discriminations, y compris à l'égard des personnes "trans", et depuis 2016, une cinquantaine de personnes y ont participé dans le cadre spécifique du RePaRe, le réseau parisien de repérage des discriminations, et une quarantaine hors de celui-ci.

Tout ceci va dans le sens du souhait de la Maire d'obtenir également les labellisations Diversité et Egalité AFNOR, pour lesquelles la Ville de Paris est candidate, et dans le respect de la charte L.G.B.T. de l'"Autre Cercle", dont Paris est une des premières collectivités signataires depuis 2015. L'adhésion de Paris au réseau européen "Rainbow Cities Network" va également permettre à la Ville de renforcer considérablement ses bonnes pratiques sur cette question.

Pour vous répondre, en associant ma collègue Pauline VÉRON concernant la dynamique de travail à mettre en place autour de la "carte citoyen - citoyenne de Paris", pour élaborer le livret devant accompagner ce bel objet, le projet est devant nous et sera l'occasion de réunir de nombreux et divers partenaires. Parmi eux, bien sûr, nous inviterons les associations soutenant les personnes "trans", "ACCEPTESS-T", "OUTrans" ou encore "ACTHE".

Enfin, sur l'enjeu central de modification de la mention du sexe à l'état civil, inutile de rappeler qu'il s'agit d'un principe auquel nous ne pouvons que souscrire. D'ailleurs, nous pensons qu'une évolution législative allant dans ce sens ne pourrait en faire l'impasse. Or, même si le projet de loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle permet des avancées, celles-ci sont insuffisantes de notre point de vue et ne répondent pas encore aux attentes des citoyens et des citoyennes les plus concernés et des associations.

C'est pourquoi notre vœu répond à cette préoccupation en prévoyant l'interpellation du Gouvernement en ce sens.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 154 et 155, l'Exécutif a déposé le vœu n° 155 bis, qui a été présenté par Mme Hélène BIDARD.

Monsieur BELLARD, du coup, le vœu n° 154 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

**M. David BELLARD**. - Le vœu de l'Exécutif reprenant l'intégralité de nos propositions, évidemment, nous retirons notre vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu n° 155 ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, bien sûr, je le retire. Je me félicite du vœu de l'Exécutif, mais je souhaite vraiment, puisque les réunions n'ont pas eu lieu pendant cette année qui vient de s'écouler, que les réunions puissent s'engager. Et merci pour le travail qui sera effectué par avance.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les deux vœux sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 241).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux stéréotypes dans l'espace public.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 156 est relatif aux stéréotypes dans l'espace public.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la "pub" présente sur la voie publique est forcément ostentatoire. Elle attire l'attention, nous impose ses représentations, de manière à formater les comportements et influencer notre jugement. Pour marquer les esprits, provoquer certaines attitudes, ces discours ou messages se veulent parfois ironiques, parfois provocateurs et s'affranchissent trop souvent du respect dû à toute personne. Les femmes en sont souvent les principales victimes, malgré les recommandations du Parlement européen et de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité concernant la protection contre une image discriminante du corps féminin. Les personnes homosexuelles, en surpoids ou en raison de leur maigreur sont aussi régulièrement moquées et stigmatisées.

Une récente campagne publicitaire d'une chaîne de restauration rapide à relents racistes, sexistes et homophobes, sous prétexte de trait d'humour, a particulièrement choqué les Parisiennes et les Parisiens et au-delà.

Des villes comme Rome, Genève, Trondheim et récemment Londres, suite à une initiative de son nouveau Maire, Sadiq KHAN, ont intégré des démarches pour interdire ce genre de "pub" sur l'espace public. Notre Ville s'honorerait de suivre ces exemples.

Aussi, les écologistes proposent que soit élaborée, en concertation avec les acteurs institutionnels publics et privés concernés, une charte d'engagements volontaires visant à interdire les publicités sexistes et stigmatisantes. Tel est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Chers collègues, cher Jacques BOUTAULT, la lutte contre le sexisme dans l'espace public est une lutte, vous le savez, que nous considérons avec Madame la Maire comme prioritaire. Vendre des produits et services en se servant et en instrumentalisant une certaine représentation des femmes repose sur des principes archaïques et marchands que nous ne pouvons plus tolérer, ainsi que nous y appelle le plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun.

Ainsi, en octobre et en décembre 2014, j'interpellais, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, les transporteurs sur le caractère sexiste de certaines publicités apposées dans les espaces de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. Nous leur proposons alors la création d'une charte d'engagements. Je recevais alors la réponse suivante du président de la R.A.T.P. : "Metrobus est très vigilant sur le respect de la législation concernant la publicité. Je veux donc vous confirmer que la R.A.T.P. et Metrobus veillent aux problématiques d'images que pourraient véhiculer certains visuels dans nos espaces publics". Il n'y avait donc rien à y voir. La réalité était occultée et notre proposition de travail en commun, à l'époque, n'avait pas reçu de réponse positive.

Fin octobre 2015, je dénonçais le sexisme des affiches d'AccorHotels et obtenait, avec mon collègue Jean-François MARTINS, l'engagement du retrait de cette campagne.

Le 17 juin 2016, et vous l'évoquez dans les considérants de votre vœu, avec ma collègue Olivia POLSKI, nous avons communiqué à propos de la communication de l'enseigne "Bagelstein" en condamnant leur campagne publicitaire sexiste et homophobe.

Mais ce problème ne peut être traité au cas par cas et je suis d'accord avec cela. C'est bien un engagement global qu'il faut prendre contre la publicité sexiste dans notre ville, et cela avec tous les partenaires responsables sur le sujet.

Au-delà du travail sur une charte au plan local, c'est en réalité aussi nationalement qu'il nous faut prendre le problème à bras-le-corps. Je souhaite donc proposer un amendement à votre vœu pour rappeler l'avis du 16 avril 2015 du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, qui recommande de "s'engager au respect d'une charte luttant contre le sexisme et les stéréotypes de sexe dans les publicités diffusées", et donc que nous puissions en conséquence interpellier le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à la diffusion de messages publicitaires à caractère sexiste.

Sous réserve de votre accord sur cet amendement, je donnerai un avis très favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous cette proposition ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, tout à fait. L'amendement renforce encore l'intention du vœu, donc je l'accepte tout à fait.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 242).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'égalité femme-homme.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 157 relatif à l'égalité femme-homme.

Je donne la parole à Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe les Républicains.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Madame la Maire, ce vœu est relatif à la liberté de circulation des femmes, notamment les femmes seules le soir. Beaucoup de ces femmes dans l'Est parisien me disent qu'elles sont souvent agressées. On les accuse, lorsqu'elles ne sont pas voilées, de devoir le faire.

Je souhaite que la Maire de Paris lance une campagne d'information et de sensibilisation sur la liberté des femmes de se déplacer et que la Maire de Paris en fasse un axe clé de l'action du service de sécurité de la Ville et de ses agents pour protéger toutes les femmes et leur liberté de circulation dans notre ville.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je dois commencer par réaffirmer une donnée essentielle de la lutte pour l'égalité femmes-hommes : toutes les femmes sont victimes de harcèlement sexiste dans l'espace public, que ce soit dans les transports, dans la rue ou au travail, quel que soit leur niveau de vie, leur lieu de vie, leur origine, leur croyance.

De surcroît, les actes racistes et antireligieux viennent s'ajouter à cette donnée, puisqu'il apparaît depuis quelques années que les agressions envers les femmes voilées sont à la hausse.

Alors, ce que sous-entend votre vœu, c'est qu'il faudrait que la Ville de Paris œuvre pour l'égalité entre les femmes non voilées et les hommes. Il est évident que le Conseil de Paris ne peut accepter un vœu qui propose qu'une partie des Parisiennes seulement soit aidée et que l'autre soit laissée à la merci des violences sexistes.

En tant que maire adjointe à l'égalité femmes-hommes...

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - C'est honteux ce que vous dites ! C'est inacceptable ! C'est l'égalité entre hommes et femmes quel que soit...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur SAINT-ETIENNE, la parole est à Mme BIDARD. Je vous remercie de la laisser finir de répondre.

Allez-y, Madame BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Je crois que nous sommes restés extrêmement calmes face à la présentation de votre vœu, alors que nous trouvons nous aussi que c'était assez honteux.

En tant que maire adjointe à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et aux droits humains, je m'attacherai toujours à œuvrer à la sécurité de toutes les Parisiennes, peu importe leur religion ou leur style vestimentaire.

Aussi, je me permets de rappeler que votre groupe se soucie soudainement des femmes, alors que, lors du Conseil de mai, vous avez refusé le projet de délibération 2016-DDCT 14 qui prévoyait justement le versement de subventions à des associations travaillant à la prise en compte du genre dans l'espace public et donc à ces questions de harcèlement de rue.

Vous avez donc changé d'avis. Votre groupe probablement également. Je m'en réjouis. Néanmoins, je demande le retrait de votre vœu qui ne propose pas l'égalité réelle mais une véritable discrimination dans le droit à la sécurité de nos concitoyennes.

Dans le cas contraire, je serai contrainte d'y donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je suis un peu surpris par les réactions que j'entends ici. A une réponse tranquille, il y a une réaction violente de la part de M. SAINT-ETIENNE contre Mme BIDARD. J'en suis choqué.



D'autre part...

Si vous pouvez me laisser terminer, Monsieur !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur SAINT-ETIENNE, ce n'est pas vous qui avez pas la parole. S'il vous plaît, vous n'avez pas la parole.

Monsieur BÉGUÉ, allez-y.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Je vous remercie.

Ensuite, le jour où j'ai été élu, où j'ai été amené à siéger dans cet hémicycle, jamais je n'aurais pu imaginer avoir à examiner et à me prononcer sur un vœu pareil. Je le trouve scandaleux ! A tous les titres et je ne vais pas redire ce qu'a dit Mme BIDARD.

Monsieur SAINT-ETIENNE, je vous ai écouté patiemment, je vous demande de respecter la parole des autres.

Sur ce, le groupe Communiste votera contre ce vœu s'il est maintenu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Après cette explication de vote, je vais mettre le vœu n° 157 aux voix.

Vous avez présenté votre vœu...

Il y avait une demande de retrait ? Pardon. Alors allez-y.

Retirez-vous votre vœu ?

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Certainement pas puisque ce vœu demande justement l'égalité réelle entre les femmes, de toutes les femmes et avec les hommes. C'est exactement l'égalité réelle qui est demandée. Les femmes ont le droit de se déplacer dans Paris sans qu'on leur demande d'être voilées.

Donc, c'est la liberté réelle et votre réaction est insupportable !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur BÉGUÉ, c'est M. SAINT-ETIENNE qui a la parole.

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - C'est sexiste et insultant pour les femmes de Paris. C'est scandaleux et c'est incroyable !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2016 DFPE 6 G - Subvention (309.500 euros), convention et avenant à convention avec l'association L.I.R.E. à Paris, pour ses interventions dans les centres de protection infantile.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 6 G relatif à l'attribution d'une subvention, convention et avenant avec l'association "L.I.R.E. à Paris" pour ses interventions dans les centres de protection infantile.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Madame PRIMET, nous sommes sur le projet de délibération DFPE 6 G.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec satisfaction que j'interviens aujourd'hui sur le soutien apporté à l'association "L.I.R.E. à Paris", dont nous avons longuement débattu au mois de mars dernier.

Nous avons alors souligné la grande qualité du travail mené par cette association qui intervient surtout auprès des parents dans les P.M.I., mais aussi auprès des assistantes maternelles dans les R.A.M. Ces actions permettent aux enfants de se familiariser dès le plus jeune âge avec les livres. Elles sont le fruit d'une riche réflexion de fond qui est reconnue par les professionnels de la petite enfance et de la culture.

Nous avons accueilli avec circonspection la nouvelle de la réinternalisation d'une partie de ces activités au sein de la Ville. Pour nous, il est toujours positif d'assurer que les missions de service soient assurées dans un cadre de service public, mais nous étions cependant inquiets du suivi et de la mise en œuvre de cette décision et de l'impact sur l'existence même de l'association "L.I.R.E. à Paris".

Il semblerait que nos craintes aient été entendues. La baisse des subventions est finalement moins forte que prévue, ce qui a permis d'éviter à l'association de déposer le bilan, du moins pour 2016. Mais pour garantir sa survie à la suite de la décision de la Ville, l'association a dû licencier cinq salariés, ce qui est pour nous en soi un problème.

En mars dernier, nous avons notamment exprimé le souhait que la Ville fasse appel à cette association pour former les agents de la DFPE qui seront amenés à assurer la reprise des activités dans les P.M.I. L'enjeu est donc de préserver la qualité des actions de médiation en donnant du temps à l'association pour qu'elle puisse se réorganiser et réorienter son activité vers d'autres espaces, voire vers d'autres territoires.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Je ne suis pas sûr d'avoir tout entendu, Madame la Maire, mais, Madame PRIMET, je vais essayer de vous répondre tout de même de façon la plus complète possible.

Effectivement, suite aux derniers projets de délibération de notre Conseil concernant "L.I.R.E. à Paris", un travail s'est mis en place avec cette association. Comme je l'avais expliqué, nous avons souhaité procéder au déploiement d'un programme municipal pour la lecture avec les jeunes enfants. Nous avons donc commencé un travail avec Paris en ce sens, ce déploiement devant se faire dans les P.M.I. en régie municipale, et l'association "L.I.R.E. à Paris" continuant ses activités dans les centres de P.M.I. associatives et dans les relais d'assistantes maternelles.

C'est ce travail qui est en cours. Comme vous l'avez rappelé, l'association "L.I.R.E. à Paris" a réduit en conséquence son personnel. Nous avons, pour notre part à la DFPE, mis en place des personnels de la Ville. Pour le moment, elles sont cinq qui ont été affectées à ces nouvelles tâches. Un programme de formation destiné aux cinq agents concernés a également été mis en place. Il a débuté au mois de mai et se poursuivra jusqu'au mois de décembre 2016.

Par ailleurs, nous avons poursuivi les échanges avec "L.I.R.E. à Paris" pour que la reprise progressive se poursuive en 2017, l'objectif étant d'aboutir à ce que l'ensemble du nouveau dispositif soit fonctionnel au 1er janvier 2018.

Nous avons donc répondu au souci du Conseil de Paris d'une progressivité dans cette transition pour prendre en compte la nécessaire adaptation de l'association "L.I.R.E. à Paris" et le vœu, qui avait été adopté, est en cours d'application.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

J'imagine qu'il est adopté à l'unanimité, si j'ai bien compris, Monsieur LEGARET ? Vous votez pour ce projet de délibération ? Oui. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DFPE 6 G).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux dégradations de l'hôpital Necker le 14 juin 2016.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 158, déposé par le groupe les Républicains, est relatif aux dégradations de l'hôpital Necker le 14 juin 2016.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit évidemment d'un vœu qui a été déposé par nos collègues du 15e arrondissement, à la suite des événements particulièrement violents qui se sont produits à l'occasion de la manifestation du 14 juin.

Cette manifestation rassemblait près de 80.000 personnes et, selon la Préfecture de police, un millier de personnes cagoulées, casseurs, provocateurs. Vingt-quatre policiers ont été blessés dans le cadre des violences et il incombait à la CGT d'assurer la sécurité des manifestants et d'empêcher ce type de débordements.

Mais le bilan des dégradations est très élevé : 13 commerces, trois agences bancaires, une agence postale sur le boulevard du Montparnasse, 8 caméras de surveillance brisées sur le ministère de l'Outre-mer, des dégradations par tags sur les murs du Conseil régional, du lycée voisin, de nombreux mobiliers urbains, un mur d'enceinte boulevard du Montparnasse et, ce qui a été particulièrement choquant, des manifestants violents ont attaqué l'hôpital Necker.

La ministre de la Santé a d'ailleurs fermement condamné ces dégradations et a précisé que, parmi les vitres brisées, se trouvaient des vitres de blocs opératoires dans lesquels se déroulaient des interventions.

On nous dit que le montant des travaux de réparation est estimé à 200.000 euros et l'A.P.-H.P. a lancé un appel aux dons pour contribuer à ces réparations.

Nous savons que la Maire de Paris préside le Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. et les élus de notre groupe émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage à contribuer à la remise en état de l'hôpital Necker et puisse proposer au Conseil de Paris l'octroi d'une subvention exceptionnelle et également d'engager toutes les procédures nécessaires pour recouvrer cette somme auprès des organisations syndicales qui sont responsables de cette manifestation qui a dégénéré.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur LEGARET, vous avez rappelé les événements qui ont abouti à une dégradation de l'hôpital Necker. La condamnation de ces dégradations a été unanime de l'ensemble des organisations syndicales et politiques. Ces dégradations ont été commises a priori par une personne.

Je vous rappelle que la Maire de Paris n'est pas Directrice générale de l'A.P.-H.P. et qu'il appartient donc à l'A.P. d'engager, si elle le souhaite, des procédures suite aux dégradations subies et c'est ce qu'elle a fait.

Le Conseil de surveillance est présidé par Anne HIDALGO et lors de sa dernière session, le 16 juin 2016, sous sa présidence, le Conseil de surveillance a adopté un vœu suite à ces actes de vandalisme tout à fait scandaleux qui ont été commis contre l'hôpital Necker, un vœu condamnant très fermement et qui appelait l'A.P.-H.P. à prendre les mesures nécessaires.

Vous savez par ailleurs sans doute que l'A.P.-H.P. a lancé un appel aux dons et qu'entre le dimanche 19 juin et le mercredi 22 juin, 127.000 euros ont été collectés via la plateforme de dons. Ces sommes couvrent l'intégralité de la somme requise pour les travaux de remplacement et de sécurisation des parties endommagées, travaux qui seront très prochainement réalisés.

Il faut noter que cette action a mobilisé plus de 1.000 personnes en peu de temps et qu'elle démontre l'attachement du public, l'attachement des Parisiens, des patients, des anciens patients à notre hôpital public qui les soigne. La communauté hospitalière a été très sensible à ce soutien.

En conséquence, l'A.P.-H.P. ne nous ayant pas par ailleurs sollicité pour une contribution aux travaux de réhabilitation, je vous demande de retirer votre vœu ; sinon, j'y apporterai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, compte tenu de ces précisions, retirez-vous votre vœu ? Vous le maintenez tout de même ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Maintenu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au domaine immobilier de l'A.P.-H.P.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 159, déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, relatif au domaine immobilier de l'A.P.-H.P. n'a pas été présenté.

**2016 DFPE 33 - Subvention (40.128 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).**

**2016 DFPE 45 - Subventions (599.839 euros) et avenants avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la laïcité dans les crèches.**

**2016 DFPE 86 - Subventions (247.321 euros) et avenants n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 crèches collectives.**

**2016 DFPE 87 - Subvention (159.625 euros) et avenant n° 3 à l'association Institutions Ganone Yad (11e) pour la crèche collective (11e).**

**2016 DFPE 126 - Subvention (235.895 euros) et avenant n° 3 à l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour la halte-garderie (16e).**

**2016 DFPE 127 - Subventions (759.931 euros) et avenants n° 3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.**

**2016 DFPE 129 - Subventions (80.028 euros) et avenants n° 3 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.**

**2016 DFPE 131 - Subvention (71.477 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).**

**2016 DFPE 132 - Subvention (108.988 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).**

**2016 DFPE 149 - Subventions (936.479 euros) et avenants n° 3 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 33 relatif à l'attribution d'une subvention et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour une halte-garderie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, je ferai une seule intervention pour l'ensemble des crèches confessionnelles. J'aime autant le dire d'emblée pour rassurer l'ensemble des collègues puisque j'étais inscrite sur l'ensemble des projets de délibération relatifs à des crèches confessionnelles, qu'il s'agisse de crèches confessionnelles dépendant des associations familiales catholiques ou des crèches confessionnelles dépendantes d'associations - je dirais pour faire court - proches des Loubavitch, on va dire.

J'ai bien pris connaissance du bilan des 32 visites d'établissements à caractère propre réalisées par les services de la DFPE. D'abord, évidemment, je salue le travail engagé par la DFPE que je n'entends pas remettre en cause. Ma remise en cause est bien principielle et en même temps, à la lecture de ce bilan, elle n'en est que confirmée.

Ce bilan me pose un bon nombre de problèmes. D'abord, ses imprécisions, son caractère extrêmement vague, quand on apprend que "la quasi-totalité des structures ont présenté des dossiers complets" permettant de savoir s'il y a bien un respect de l'obligation d'accueil des enfants parisiens. Ces formulations sont pour le moins maladroites car elles laissent à penser que les structures n'étaient pas en capacité de présenter des dossiers complets. On aurait aimé savoir lesquelles et pourquoi.

Vous parlez dans ce bilan de la participation des structures aux Commissions d'attribution et vous faites une lecture très positive des conclusions. Or, il y a une autre lecture à avoir. On peut comprendre qu'il n'y a simplement que 15 structures sur 32 établissements qui finalement proposent des places lors des Commissions, car pour les 15 autres, au moment des Commissions, de toute façon, leurs structures sont remplies parce qu'elles ont eu un recrutement propre à caractère communautaire.

Si 15 proposent des places lors des Commissions, vous ne précisez pas pour combien d'enfants. On peut comprendre que cela doit être une place ou deux qui restent ici ou là.

Les autres structures, simplement parce qu'elles disent ne pas avoir de place libre, cela ne vous pose pas de problème puisqu'elles sont physiquement présentes dans les Commissions. Elles jouent donc le jeu de la charte. Je trouve cela plus que léger. Cela veut dire que l'on peut avoir des structures qui font comme bon leur semble, ont leur recrutement exclusivement communautaire, sans que cela ne pose le moindre souci à la Ville.

Vous dites plus bas, au sujet du respect du principe de laïcité, qu'il y a peu d'affichage à caractère religieux. Ah, peu d'affichage ! Donc, il y en a. Dans quelles structures y a-t-il des affichages à caractère religieux ? Comment pouvez-vous accepter de financer des structures avec affichage à caractère religieux avec l'argent du contribuable ?

Par contre, vous en tirez la conclusion que cela ne peut pas être assimilé à du prosélytisme. Sur quels critères objectifs pouvez-vous penser qu'un affichage à caractère religieux est plus ou moins prosélyte ? Je trouve cela pour le moins ambigu.

Le fond du problème reste toujours le même car il n'y a pas assez de places dans les structures collectives d'accueil de la petite enfance. Quand on est une famille dans le 19e arrondissement, et que l'on n'a pas de place en crèche municipale ou associative à caractère laïque et que l'on souhaite vraiment que son enfant soit pris en charge dans une structure collective, souvent parce qu'on a d'ailleurs pas le choix ou parce qu'on souhaite comme beaucoup de femmes garder son émancipation et sa possibilité de travailler parce que c'est quand même encore et toujours sur la femme que tout cela repose, bien évidemment, si on habite le 19e arrondissement, on va se retrouver coincé à devoir accepter d'aller postuler pour son enfant dans les crèches confessionnelles Loubavitch ; et si on habite dans le 15e arrondissement, auprès des crèches gérées par les associations familiales catholiques.

Vous rendez-vous compte de cet écart et de cette approche finalement communautariste qu'il y a et qui y compris spatialisent notre Capitale ? Je trouve cela plus que problématique.

Je le dis et je le redis : je ne suis en rien opposée à l'existence de crèches à caractère confessionnel. J'estime que toute personne qui appartient à une communauté religieuse ou autre et qui souhaite que ses enfants soient dans une structure à caractère communautaire, c'est son droit le plus strict. A ce moment-là, aux membres de cette communauté d'assumer à 100 % le financement de ce choix d'un mode de garde dans un caractère communautaire. J'estime que ce n'est pas à l'argent public de financer des crèches autres que des crèches publiques ou bien aux moins associatives laïques.

Et vous savez pertinemment que les crèches des associations familiales catholiques, cela leur permet de gagner des familles - excusez-moi si je déborde un peu, mais je fais une intervention pour plus d'une quinzaine de projets de délibération -, cela permet aux associations familiales catholiques de recruter. Vous créez une distorsion totale dans le développement, par exemple, des associations au contraire familiales laïques.

Pourquoi la Municipalité va-t-elle favoriser à un moment donné cette structuration des associations familiales catholiques quand on sait les positions totalement réactionnaires qu'a pu prendre cette structure au moment du débat sur le mariage pour tous, par exemple ? Je vous rappelle que c'est la structure qui avait obtenu la suppression de l'agrément "SOS Homophobie". On ne parle pas de n'importe quelle structure.

En ce qui concerne les associations Loubavitch, vous savez aussi ce que je pense : j'estime que ce n'est pas à l'argent public de financer des structures à caractère confessionnel. Argent public, structure publique.

Je voterai contre l'intégralité des projets de délibération parce que j'estime que depuis 2001, la Ville de Paris se serait honorée de liquider enfin ce solde légué par la droite et soit de re-municipaliser l'ensemble de ces structures, soit de faire en sorte d'offrir le nombre de places équivalent dans des structures laïques, publiques.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Compte tenu que votre intervention a porté sur l'ensemble des projets de délibération sur la petite enfance, je vous propose qu'interviennent aussi les autres groupes qui s'étaient inscrits pour les projets de délibération DFPE 45 et suivants et le vœu n° 160, afin que l'on ait une discussion globale et que Nawel OUMER réponde, si elle est d'accord, en global à tout le monde. Il y aura la présentation du vœu et une réponse globale.

Très bien. Je donne donc la parole à Aurélie SOLANS, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Ces subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance dits à caractère propre donnent tous les ans lieu à des prises de positions des élus Ecologistes depuis 2001.

Leur fonctionnement au regard des principes républicains de neutralité religieuse et de laïcité posait de nombreux problèmes pour des structures subventionnées par notre collectivité. Elles posent de fait, par le caractère confessionnel de leurs associations gestionnaires, un certain nombre de questions à notre Assemblée.

Le conventionnement mis en place lors de la précédente mandature vers le respect de trois nouveaux critères que sont l'accueil des enfants parisiens sans distinction, l'ouverture le vendredi après-midi ainsi que la participation aux commissions en mairies d'arrondissement a apporté un cadre important en réponse à ces problèmes posés.

La situation a beaucoup évolué, en particulier sous l'impulsion de Christophe NAJDOVSKI. J'ai eu l'occasion de saluer ces évolutions depuis 2014.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Toutes les structures de Paris ont été contrôlées par la DFPE en 2015. Une note de bilan à l'attention des élus nous confirme des avancées depuis le début de cette nouvelle convention. Les trois critères sont dits globalement respectés malgré des ajustements encore nécessaires. Les règles de fonctionnement attendues dans une crèche sont généralement respectées. Je pense aux circulaires de P.M.I., au projet d'établissement, à l'organisation du personnel, à la question importante de la mixité fille/garçon dans les sections. Pas de prosélytisme, évidemment. Six directrices sur toutes les structures à Paris n'ont pas, apparemment, une présence régulière en commission en Mairie d'arrondissement. Il semble que sur les 6, une partie a des contacts réguliers avec sa Mairie d'arrondissement sur les listes d'inscrits par exemple.

En cohérence avec le vote de l'an passé, le groupe Ecologiste votera donc favorablement à la plupart de ces subventions. La situation continue d'avancer. Pourtant, nous ne pourrions pas nous positionner favorablement sur l'ensemble des projets de délibération qui nous sont présentés.

En effet, comme les années précédentes, un certain nombre d'éléments encore trop flous pour certains établissements subsistent et nous amènent à nous abstenir. L'application du nouveau conventionnement reste à

démontrer : ouverture le vendredi, participation aux commissions et à la vie locale, absence de prosélytisme. Le document remis aux élus comme bilan des visites de la DFPE est bien court et, surtout, ne nous donne aucun élément détaillé par gestionnaire. Il n'a pas suffi à voir nos votes évoluer pour ces associations.

D'une façon générale, nous le rappelons encore et toujours, l'ouverture de ces lieux, dans la diversité de nos quartiers, doit se poursuivre. La Ville doit continuer dans un état d'esprit partenarial bienveillant à les accompagner dans ce sens ; nous y serons particulièrement attentifs. L'ouverture est encore souvent bien trop timide. La visibilité pourrait être améliorée afin que l'information sur les modalités d'inscription ou même le principe de l'ouverture à tout habitant de Paris soit bien clair et connu. Dans certains cas, c'est la configuration même des locaux, insérés dans des ensembles à caractère religieux, qui amènent de facto des freins évidents.

Par ailleurs, je crois important de le rappeler, notre vote aujourd'hui ne préjuge pas notre vote pour les années prochaines si de nouveaux éléments émergent. Pour l'année 2017, nous accorderons une grande attention au prochain conventionnement, l'actuel prenant fin cette année dans toutes les crèches associatives.

Nous espérons de nouvelles avancées dans les conventions à toutes ces crèches subventionnées par Paris dans un dialogue avec les associations gestionnaires, bien entendu.

Allons plus loin. Ouverture sur le quartier, inscription dans un maillage de territoire ou encore sur l'alimentation, par exemple, en cohérence avec les objectifs du plan d'alimentation durable ou encore la qualité de l'air, les achats responsables, par exemple, autant d'enjeux dont l'intégration dans nos conventionnements doivent être étudiés avec soin. C'est une vraie question d'égalité dans la qualité d'accueil des enfants parisiens.

Pour finir, je veux rappeler que nous nous opposerons à toute nouvelle place créée par ces associations à caractère propre, c'est-à-dire confessionnel. L'enjeu pour nous aujourd'hui, dans notre ville, est de développer des modes d'accueil petite enfance ouverts, lieux d'échange, du vivre-ensemble au cœur des quartiers, carrefours de rencontres où notre diversité est une richesse et une chance. L'enjeu pour nous aussi, en tant que ville gestionnaire de crèches, est de savoir faire de nos établissements des lieux ouverts sur leur quartier, capables de projets inclusifs pour les familles de toutes les cultures, de tous les horizons, de toutes les confessions.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole au président du groupe RGCI, M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis plus de 10 ans est soumis à notre Conseil un certain nombre de projets de délibération pour la subvention des crèches dites à caractère propre et que nous devrions nommer pour plus de clarté crèches confessionnelles.

Une fois de plus, nous ne voterons pas en faveur de ce projet de délibération pour des raisons de respect concret de notre cadre de convention tout d'abord mais pas seulement. La Ville de Paris a fait de la laïcité une de ses valeurs fondamentales et il nous semble qu'au-delà des incantations il s'agit d'une valeur qui implique un devoir d'exemplarité.

Trop souvent détournée de son sens, instrumentalisée pour stigmatiser certains croyants, la laïcité devrait plus promptement retenir notre vigilance et notre responsabilité. Si nous nous revendiquons républicains, nous ne pouvons accepter de contrevenir au principe de neutralité comme nous le faisons aujourd'hui.

Nous pensons en outre qu'en finançant les associations "Loubavitch" et catholiques familiales, nous favorisons le développement d'associations qui prônent des valeurs opposées à ce que chaque jour nous tentons de défendre dans cet hémicycle. Je pense particulièrement au respect des droits L.G.B.T. et à l'émancipation égale des femmes et des hommes.

Ces valeurs, nous devons les respecter à travers l'ensemble de nos politiques publiques, et d'autant plus dans le domaine de la petite enfance. L'éveil des tout-petits, leur ouverture au monde, à l'autre, tout cela se joue très tôt et il est donc encore une fois dommage de favoriser le repli communautaire.

Il est vrai que la Ville a écouté les revendications d'un certain nombre d'élus et tenté d'imposer certaines règles. L'accueil des petits Parisiens sans distinction, le respect des horaires d'ouverture sur toute la semaine et notamment le vendredi après-midi, la participation aux commissions d'attribution en Mairie d'arrondissement.

Il semble que quelques établissements ont fait preuve de bonne volonté, mais les informations qui remontent des arrondissements font état d'un respect plutôt lâche des conventionnements. Sur l'ouverture aux enfants, au-delà de leur appartenance communautaire notamment, nous avons un certain nombre de doutes. Même sur ce point, une réelle question se pose. Quelle liberté laisser aux parents qui se verraient attribuer une place dans une crèche confessionnelle et qui ne souhaiteraient pas participer au financement d'une association religieuse ? Sont-ils en mesure de refuser une place, tant nous savons que la demande est forte et que les places sont insuffisantes ?

Nous devons nous poser la question en conscience et arrêter les atermoiements. Paris doit continuer ses efforts pour le développement des établissements d'accueil de la petite enfance et réattribuer l'ensemble de ses subventions à des crèches associatives non confessionnelles.

Enfin, et je terminerai sur ces mots, le bilan fourni par la DFPE n'est pas assez précis pour que nous puissions réellement différencier les établissements. Ainsi, si nous nous abstenons sur le soutien à certaines crèches, nous voterons contre en majorité. Ma conviction est que les deniers publics doivent servir à financer des associations qui respectent la neutralité, favorisent le vivre-ensemble et respectent notre République.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Fanny GAILLANNE, du groupe Communiste - Front de Gauche, qui va présenter le vœu n° 160.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Une nouvelle fois, nous débattons du financement des crèches confessionnelles. Après plusieurs années de débat en Conseil de Paris, nous avons finalement pu fixer un cadre de discussion qui nous permet de clarifier le débat. Déjà, en arrêtant une liste claire de 32 établissements à caractère propre et surtout en faisant évoluer les 32 conventions qui liaient la Ville à ces établissements confessionnels pour y intégrer les recommandations émises par l'Observatoire de la laïcité.

Nous pensons aujourd'hui que ce cadre doit être rénové car il ne suffit pas à apprécier la situation réelle dans ces établissements. C'est le sens du vœu rattaché que nous avons déposé. D'une part, les trois principaux critères que sont l'ouverture des structures tous les jours de la semaine, la domiciliation parisienne des familles et la participation des structures aux commissions d'attribution, ne nous paraissent pas suffisants pour permettre d'apprécier le caractère laïc de l'accueil. D'autre part, ces observations se basent surtout sur les déclarations des gestionnaires et nous estimons là encore que ce n'est pas suffisant.

Voilà pourquoi nous demandons que l'Observatoire de la laïcité puisse participer plus activement à cette démarche. Ce rôle accru pourrait notamment passer par le rendu d'un avis annuel sur le respect de la laïcité. Nous savons bien que parmi ces 32 établissements, les pratiques peuvent être différentes.

Mais au regard des doutes que nous émettons sur le cadre de contrôle et à notre attachement au respect du principe de laïcité, nous voterons contre ces 32 projets de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre sur les projets de délibération et sur le vœu, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je me réjouis toujours de ce rendez-vous, maintenant annuel, que nous avons décidé de poser à l'été pour être dans les meilleures conditions pour ce débat. Je suis toujours optimiste. Contrairement à Mme SIMONNET, je veux toujours voir le verre à moitié plein et non pas le verre à moitié vide parce que l'on peut avoir une lecture qui est extrêmement négative, et elle ne pourrait être autre à partir du moment où l'on a une position de principe qui induit, qui conduit et qui, de fait, ne permet pas de constater les progrès ou les avancées, en tout cas la continuité du travail et la collaboration du dialogue et du partenariat réel qui existe avec l'ensemble de ces structures.

Je note, néanmoins, et je vous en remercie, d'une part, d'avoir salué le travail des services et de la DFPE, compte tenu du temps qui a été déployé et consacré par les services pour faire ce travail d'accompagnement, car je vous rappelle que c'est ce dont nous étions convenus lors des précédents débats. Il s'agissait d'une première année de mise en œuvre pour l'année 2014-2015, une première année de mise en œuvre de la convention qui était renouvelée au tout début, en tout cas dont l'application a débuté au tout début de notre mandature.

Cette étape est une première étape et vous l'avez, de manière constructive, les uns et les autres, soulignée. Il y a des avancées. Il y a une prise en compte - globalement, c'est ce qui ressort des conclusions de nos services - de



l'ensemble des obligations qui ont été partagées et acceptées de part et d'autre, qui est réelle et qui, néanmoins, pour quelques établissements, pas forcément pour toutes mais sur une ou deux obligations, nécessite d'être améliorée. Ce travail va continuer. Je pense qu'il faut que l'on reste sur cette dynamique de collaboration, d'échange et d'accompagnement de mise en œuvre de cette convention.

Concernant la demande qui est faite sur la participation plus active de l'observatoire, je rappellerai, néanmoins, encore une fois, mais vous l'avez quand même fait dans vos interventions, en tout cas en partie liminaire, que l'ensemble des termes de la convention résulte du travail qui a été mis en œuvre en 2013 par l'Observatoire parisien de la laïcité, dont certains orateurs, ce soir, ont participé aux travaux et participent encore aux travaux actuellement. Que les 10 préconisations qui ont été émises à l'époque, en 2013, y compris celles et, en tout cas, dans l'avis qui avait été rendu par l'Inspection générale de la Ville à la même époque, au mois d'avril 2013, ont été intégrées dans cette convention, ladite convention qui s'applique à l'ensemble des établissements et des associations partenaires de la Ville, qu'elles soient à caractère propre ou non pour l'ensemble des enfants accueillis dans ces structures.

La participation de l'observatoire est effective puisque ces avis, ces recommandations ont été inscrits dans la convention. Je pense que vous le constaterez demain, lorsque M. Olivier ROUSSEL, Conseiller d'Etat et Président de l'Observatoire parisien de la laïcité, présentera le rapport concernant l'activité de 2015, donc le rapport 2016 sur l'année 2015. Vous observerez dans ce rapport que ce sujet reste inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'observatoire et que les 10 recommandations qui ont été faites en 2013 sont étudiées et sont reprises. La DFPE a été invitée à participer, donc il y a un dialogue. La DFPE, quelque part, est le relais entre ces structures, entre l'animation de la convention et la mise en œuvre de cette convention et l'observatoire.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous propose de retirer votre vœu parce que la participation est active. Quand je vois M. BROS acquiescer concernant le fait que l'observatoire reste saisi de cette question, je pense que l'observatoire continuera régulièrement et chaque année à observer l'application de cette convention et l'application des 10 recommandations.

Je voudrais terminer par une petite précision pour qu'il n'y ait pas de confusion et pas de doute non plus. Je veux bien que l'on ait des positions de principe, mais je ne peux pas laisser dire que la Ville de Paris ne respecte pas certains principes et, particulièrement, ne respecte pas un certain nombre de règles qui s'imposent à elle. La première, et j'en rappellerai deux, est notamment celle qui est visée à la dixième recommandation de l'avis de l'observatoire, qui est que la Ville doit respecter le principe d'égalité dans l'attribution de ses subventions et ne faire aucune discrimination fondée sur l'appartenance religieuse. C'est la première limite à respecter qui est rappelée par l'observatoire et sur laquelle la Ville ne peut absolument pas transiger.

Le deuxième rappel, c'est que nous n'avons absolument pas la compétence d'imposer aux associations partenaires de la Ville, dans le cadre de l'attribution des places en crèche, nous n'avons absolument pas la possibilité de leur imposer des familles. Tout le travail de la convention, c'est précisément de les faire participer aux commissions pour que la cohérence territoriale de la gestion des attributions de places en crèche sur un territoire donné, et notamment un arrondissement, soit préservée et que tout cela se fasse dans de bonnes conditions et dans l'esprit et les règles qui sont posées dans le cadre de la convention.

Je tenais à rappeler ces deux règles qui s'imposent à la Ville. C'est justement dans cet esprit de collaboration que nous allons continuer à y travailler et à faire cela au mieux pour garantir un accueil universel de tous les enfants parisiens qui le souhaitent.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par le groupe Ecologiste de Paris concernant le vœu n° 160.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci. Dès lors que la DFPE a inspecté et vérifié que la convention était conforme, que la convention était respectée, que cette convention, elle-même, est fondée sur la laïcité - elle a intégré ce qu'a dit l'inspection, elle a intégré le rapport de l'observatoire - il est extrêmement difficile de reprocher à une association de ne pas être laïque.

Je prends l'exemple de Gan Menahem, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, sur lequel on s'abstient, non seulement l'association respecte rigoureusement toutes les conventions à la lettre, mais quand je la visite, les chants, la pédagogie, l'animation, sont exactement conformes à ce que l'on trouve dans les crèches voisines de la Ville de Paris. Et pourtant, le recrutement est à 95 % confessionnel. Et pourtant, effectivement, beaucoup de gens comme moi n'y mettraient pas leur enfant parce qu'il y a un contexte religieux qui entoure cela et qu'il est difficile de saisir la difficulté dans laquelle nous sommes.

Je comprends, nous comprenons le souci du vœu, mais la manière de l'amener ne me semble pas judicieuse. En outre, il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifient vraiment que l'observatoire se saisisse à nouveau de cette question puisqu'en 2013, il y a déjà eu un rapport et qu'il y aurait d'autres sujets prioritaires, à mon avis, pour l'observatoire dont je suis l'un des observateurs, si je puis dire.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a une demande de retrait du vœu n° 160 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche de la part de l'Exécutif, sinon avis défavorable. Est-ce que vous retirez votre vœu ? Vous le maintenez ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vais mettre aux voix les différents projets de délibération dont nous avons discuté.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 33).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 87).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 127).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 129).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 131).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 132).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 149).

Je vous remercie.

**2016 DASES 145 G - Subventions (371.000 euros) relatives au fonctionnement d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social pour des jeunes lycéens étrangers isolés gérés par "Aurore" et "Urgence Jeunes". - Conventions.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 145 G concernant l'attribution de subventions relatives au fonctionnement d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social pour des jeunes lycéens étrangers isolés, géré par "Aurore" et "Urgence Jeunes".

Je donne la parole à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Fanny GAILLANNE.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour mettre en valeur le travail que nous menons depuis le début de la mandature, pour mieux prendre en charge les jeunes étrangers isolés.

Dès notre arrivée, nous avons pris conscience des situations dramatiques dans lesquelles se trouvaient bon nombre de lycéens qui passaient leurs nuits dehors, n'avaient aucun moyen de subsistance, étaient livrés à eux-mêmes dans les rues de Paris.

La mobilisation des lycées, des élèves, des professeurs, de certains chefs d'établissement a permis d'assurer une solidarité de premier recours envers ces jeunes. Surtout, ces mobilisations ont permis de donner de la visibilité à ces jeunes isolés pour que les pouvoirs publics prennent pleinement conscience de l'ampleur du problème.

Après de longs mois de mobilisation, de rassemblement, d'occupation, mais aussi de discussions très fructueuses avec Dominique VERSINI et son cabinet, tous les groupes de la majorité se sont engagés derrière un plan d'accompagnement des mineurs isolés qui a permis de grandement améliorer les choses. La prise en charge de ces jeunes lycéens étrangers est l'une des multiples dimensions de ce plan.

Nous pouvons aujourd'hui nous féliciter d'avoir réussi à endiguer le phénomène. De nombreux jeunes ont pu être hébergés, et dorénavant la détection de la prise en charge se fait avec bien plus de fluidité et d'efficacité que par le passé. Il nous faut toutefois rester vigilant à ce que le dispositif puisse continuer à être à la hauteur des besoins.

Nous vous avons dernièrement alertés sur le fait que trop peu de places avaient été prévues pour héberger tous les jeunes concernés. La réaction de la Ville a alors été rapide pour augmenter les capacités d'accueil.

Nous espérons que cela puisse continuer et être le cas dans les années à venir.

Par ailleurs, nous restons malgré tout inquiets par rapport au Rectorat. Pour certains esprits malveillants, le meilleur moyen de ne plus avoir de lycéens étrangers à la rue serait de ne plus accepter de les scolariser. Parfois, nous craignons que le Rectorat cède à cette vision, qui revient à cacher ces jeunes et la misère dans laquelle ils vivent après avoir quitté leur famille s'ils en ont déjà une et leur pays d'origine.

En conclusion, je souhaiterais également revenir sur une demande que les élus communistes portent depuis longtemps et sur laquelle l'ensemble de la majorité s'est engagé. Il s'agit du protocole à construire avec la Préfecture de police concernant l'obtention des titres de séjour dès l'atteinte de la majorité des mineurs isolés étrangers. C'est une question déterminante si nous souhaitons réellement aider ces jeunes à s'insérer et à se stabiliser en France.

Aussi, j'aurais souhaité savoir comme l'Etat réagissait à cette demande qui nous tient particulièrement à cœur.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Marie ATALLAH, pour le GEP.

**Mme Marie ATALLAH.** - Les élus du groupe Ecologiste sont très satisfaits de voir notre collectivité poursuivre le travail en direction des jeunes lycéens étrangers isolés en situation de rue dans notre ville.

Aujourd'hui, vous nous annoncez la création de 21 nouvelles places supplémentaires d'hébergement et toujours avec une mesure d'accompagnement social personnalisé. Ces places s'ajoutent aux 70 places créées en 2015. Nous aurons donc 91 places d'hébergement avec accompagnement social pour répondre au problème des jeunes lycéens étrangers isolés sans solution d'hébergement à Paris.

Qu'ils soient mineurs ou jeunes majeurs issus d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, ou migrants primo-arrivants, s'ils sont scolarisés dans les lycées parisiens, ils peuvent être admis par les deux structures dédiées et gérées par les associations "Aurore" et "Urgence Jeunes". Nous souhaitons attirer l'attention ici sur le premier bilan de l'expérimentation menée depuis 2015 par ces deux associations que nous remercions tout particulièrement d'avoir pris le pari de mener à bien cette belle aventure.

En effet, le bilan qui nous est présenté dans le présent projet démontre bien que les jeunes pris en charge se sont saisis positivement du dispositif. Ils ont investi leur scolarité par une assiduité aux cours, un progrès linguistique réel et conquis une autonomie nouvelle à travers le développement de leur capacité à occuper de façon adaptée un logement et à gérer leur quotidien, notamment sur le plan financier par le biais de bourses d'études.

Oui, nous écologistes nous sommes particulièrement contents du succès de ce dispositif utile et efficace, et notamment par rapport à l'augmentation de sa capacité d'accueil en 2016, pour faire face à l'ampleur de la demande des jeunes migrants isolés scolarisés à Paris, ce que nous demandions dans un vœu adopté par notre Assemblée en février dernier.

Le succès de ce dispositif nous conforte dans notre soutien en faveur d'une bonne politique d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social des migrants et saluant bien sûr le travail effectué par nos services sociaux et les associations, sans lesquels ce succès n'aurait pas pu être possible.

Nous votons donc en faveur de ce beau projet et souhaitons une évolution et une amplification du dispositif qui s'inscrit dans l'engagement de notre majorité municipale en faveur des migrants, et participe de l'effort de notre collectivité, de la construction d'une ville plus humaine, plus juste et plus durable.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Marie ATALLAH, chère Fanny GAILLANNE, en effet, nous pouvons être collectivement fiers du dispositif que nous avons réussi à construire ensemble avec nos services et l'Etat, pour apporter des solutions à des jeunes lycéens scolarisés, qui n'étaient pas reconnus mineurs isolés étrangers mais qui néanmoins étaient accompagnés par des réseaux de solidarité associatifs.

En effet, bien que ce ne soit pas dans nos compétences directes, nous avons réussi, dans le cadre d'un dialogue exigeant et constructif que nous avons avec l'Etat, à le convaincre de mettre en place dans le cadre du dispositif pour ce public de jeunes majeurs, un dispositif un peu exorbitant du droit commun. Nous avons effectivement confié à deux associations que sont "Aurore" et "Urgence Jeunes", la responsabilité de prendre en charge ces jeunes, de les héberger et de les amener vers un parcours professionnel. Nous avons, dans le cadre du budget "grande cause", fait monter ce dispositif dans un cofinancement Etat/Ville.

Actuellement, c'est près d'une centaine de jeunes qui sont pris en charge. C'est important comme vous l'avez dit, Madame ATALLAH, ces jeunes ont saisi ces chances de s'investir dans leurs parcours scolaires et professionnels. Maintenant, nous sommes devant une autre étape pour ces jeunes.

Madame GAILLANNE, vous avez évoqué la question du protocole que nous sommes en train de construire avec la Préfecture de police pour que celle-ci puisse pour les mineurs isolés étrangers, dans les six mois précédant leur majorité, leur permettre de déposer leur demande de régularisation. C'est très important.

La Préfète de Paris, Mme BROCAS, s'est engagée à travailler avec nous pour accompagner les dossiers de régularisation des jeunes majeurs lycéens qui sont pris en charge dans notre dispositif.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 145 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 145 G).

Je vous en remercie.

**2016 DASES 147 G - Subventions (277.000 euros) relatives au fonctionnement d'une maraude spécialisée en direction des migrants sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien. - Convention annuelle.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 147 G concernant l'attribution de subventions relatives au fonctionnement d'une maraude spécialisée en direction des migrants sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien.

Je donne la parole à Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour soutenir le développement des maraudes spécialisées qui interviennent auprès des migrants. Ce dispositif est pour nous le premier maillon essentiel d'une action efficace pour répondre aux besoins de ces personnes qui arrivent totalement démunies à Paris, souvent après de longs mois de voyage dans des conditions épouvantables.

Je rappellerai à ceux qui l'auraient oublié que ces personnes, ces familles risquent leur vie pour rejoindre l'Europe et que malheureusement, beaucoup d'entre elles ne survivent pas à la traversée de la Méditerranée, comme cela a été le cas des 800 personnes décédées fin avril lors du naufrage de leur bateau au large de l'Italie.

Il est donc nécessaire que lorsque ces personnes finissent par arriver à Paris, nous les accueillons avec bienveillance. Cela passe évidemment par le développement de maraudes comme celle que nous soutenons aujourd'hui, mais notre action ne peut se limiter à cela.

Un accueil réellement bienveillant est un accueil où les personnes sont prises en charge le plus rapidement possible, un accueil où les personnes n'ont pas à passer plusieurs mois dehors avant d'être hébergées. Un accueil bienveillant, c'est aussi un accueil où chacun prend ses responsabilités et reste attaché aux valeurs de l'humanisme. En somme, c'est tout le contraire du comportement de MM. GOUJON et LAMOUR qui ont refusé l'entrée de migrants dans un gymnase du 15<sup>e</sup> arrondissement en allant jusqu'à bousculer des affaires de ces personnes fragiles.

Face à ces comportements inacceptables, l'Etat doit hausser le ton en montrant l'exemple. Pourtant, force est de constater que les engagements concrets se font attendre. Comment l'Etat compte-t-il soutenir la création du camp humanitaire ? Nous le savons, la création de ce camp est nécessaire pour garantir l'accueil des migrants dans les meilleures conditions.

La Ville sera prête pour mener des actions d'accompagnement et poursuivre son travail auprès des publics les plus vulnérables. Toutefois, l'Etat doit pleinement s'impliquer pour assurer la réussite de ce projet. Les annonces récentes qui ont été faites en matière de création de places d'hébergement en aval sont satisfaisantes. A l'échelle française, 3.000 places de C.A.O. et 5.000 places au titre de l'A.T.-S.A. doivent être créées dans les meilleurs délais.

Néanmoins, lorsqu'on voit le rythme d'arrivée des migrants à Paris, avec des camps de plusieurs milliers de personnes qui se sont parfois reconstitués en quelques jours seulement, nous pensons que cet effort de l'Etat n'est pas suffisant, d'autant que depuis quelques jours, l'Etat se livre à une chasse aux migrants pour éviter toute nouvelle installation ; alors que, nous le savons d'expérience, malheureusement, ces camps sont inéluctables tant que le dispositif d'Etat d'accueil n'est pas à hauteur de la situation de la crise humanitaire que nous connaissons à Paris.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues.

Suite à l'émergence de plusieurs campements et à la place prépondérante de la question de l'hébergement et de l'accompagnement des migrants et réfugiés, notre Ville a présenté en octobre 2015 un plan d'accueil des réfugiés de plusieurs millions d'euros. La Ville et le Préfet communiquent sur une vingtaine d'opérations de mise à l'abri à Paris et plus de 10.000 offres d'hébergement proposées depuis le 2 juin 2015.

La situation géopolitique s'étant aggravée, le nombre de migrants arrivant quotidiennement en France s'accroît. Les campements de migrants continuent à émerger, essentiellement dans les quartiers Nord de la ville, aussitôt après l'évacuation du précédent. Cela n'en finit pas.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que de nombreux vœux ont été votés au Conseil de Paris afin de faire face à cette crise mondiale des réfugiés et afin de permettre à Paris d'être à la hauteur du statut de la ville-monde et refuge dont elle se revendique.

Nous avons donc accueilli avec une grande satisfaction l'annonce de la Maire de la création de centres d'accueil parisiens pour les réfugiés, en espérant qu'avec la collaboration de l'Etat, une fluidité dans le dispositif national d'accueil des migrants se fasse enfin. En effet, ne nous mentons pas, si l'Etat ne se donne pas les moyens de fluidifier chaque maillon de la chaîne, tout ceci risque d'être voué à l'échec.

L'installation de campements indignes et insalubres dans notre ville doit prendre fin. Il s'agit d'une question humanitaire. Nous avons espoir que le dispositif d'accueil parisien effectif en septembre soit calibré pour anticiper les arrivées et mettre fin à l'indignité de ces campements.

Nous appelons une fois de plus à faire participer équitablement à cet effort collectif l'ensemble des arrondissements parisiens. Distribution alimentaire, bains-douches, accompagnement sanitaire, administratif ou encore juridique, de nombreuses structures et dispositifs existent au sein de notre ville pour venir en aide aux plus démunis.

Pour une personne qui arrive en France et ne maîtrise pas la langue, la difficulté est double et le handicap terrible puisque cela limite l'accès aux documents administratifs ainsi qu'aux informations les plus basiques.

C'est pour toutes ces raisons que je m'exprime sur ce projet de délibération aujourd'hui, afin de saluer la pérennisation de cette maraude spécialisée créée à Paris pour orienter les personnes migrantes en situation de rue. Cette maraude sociale et juridique est actuellement indispensable pour aider, informer, orienter les réfugiés qui arrivent dans notre ville.

Présentes sur les derniers campements de Stalingrad et Eole, par exemple, nous avons pu constater la compétence des équipes et leur bonne connaissance du public et de ses spécificités, leur permettant ainsi de mieux comprendre les personnes et leurs besoins. Une vigilance reste toutefois nécessaire sur la présence de personnes multilingues ou de traducteurs au sein de ces équipes, indispensables dans l'exercice d'un accompagnement complet de ces migrants.

Pour finir, je tiens à interpellier notre Assemblée concernant le cercle vicieux dans lequel se retrouvent les déboutés de l'asile. Suite à un refus de leurs demandes d'asile, ces personnes sont remises à la rue et l'absence de papiers les empêche totalement de se donner une nouvelle dynamique : pas de papier, pas de travail, pas de logement. Nous le savons toutes et tous : en faisant cela, ils sont mis dans une situation inextricable. Nous nous devons de nous interroger sur le sujet afin que celle-ci évolue.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Chère Fanny GAILLANNE, chère Fatoumata KONÉ, effectivement, il est très important de soutenir et de saluer le travail qui est mené par les associations "Emmaüs Solidarité" et "France Terre d'asile" dans le cadre de cette maraude spécialisée que nous avons dans un premier temps, début 2015, mise en place avec "Emmaüs Solidarité" pour une durée de quatre mois pour faire du repérage, de l'évaluation et de l'orientation.

Puis, nous l'avons prolongée parce que - et maintenant, c'est une réalité absolue - l'arrivée des flux migratoires et des flux de réfugiés est régulier et constant et ne va pas s'arrêter de façon évidente. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté le plan de mobilisation de la communauté parisienne pour l'accueil des réfugiés. C'est la raison pour laquelle nous avons pérennisé cette maraude en en faisant une maraude pluridisciplinaire avec les deux associations : "Emmaüs Solidarité" et "France Terre d'asile" qui font un travail vraiment remarquable sur tout le territoire de Paris et le week-end avec une spécificité envers les mineurs isolés étrangers qui peuvent se trouver sur le territoire pour les mettre à l'abri.

Bien sûr, nous sommes dans une phase de construction sur les questions relatives aux réfugiés. Vous le savez, nous nous sommes engagés à mettre en place un lieu d'accueil humanitaire qu'a annoncé la Maire de Paris sur lequel l'Etat est d'accord puisque les deux Ministres ont donné leur accord et ont mandaté le Préfet de Région pour travailler avec nous sur cette mise en place. C'est d'ailleurs indispensable parce que c'est la condition aussi d'une prise en charge et d'une fluidité du dispositif, comme vous l'avez évoqué.

Bien évidemment, vous le savez, nous nous sommes engagés à ouvrir ce lieu d'accueil humanitaire à la mi-septembre prochain. Nous y travaillons extrêmement activement et, bien sûr, la participation équitable de tous les arrondissements dans la prise en charge en général des réfugiés et des sans domicile fixe est une évidence.

Et bien évidemment, comme vous, je suis choquée lorsque des élus de notre Assemblée s'opposent à l'accueil sur réquisition de l'Etat de personnes pour quelques jours dans nos gymnases. Même si nous le savons tous, l'accueil dans les gymnases n'est pas du tout l'accueil idéal, loin de là, néanmoins, quand l'Etat nous réquisitionne, nous devons, avec le sourire et avec solidarité, répondre aux demandes de l'Etat, car c'est quand même l'Etat qui est en charge de la question des réfugiés et que nous nous sommes toujours engagés à être à ses côtés, comme maintenant il a pour mission de l'être aux nôtres pour faire avancer ce projet.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 147 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 147 G).

Je vous remercie.

## **2016 DASES 229 G - Participations et subventions (878.084 euros) à 4 centres d'hébergement et 2 résidences sociales pour femmes isolées victimes de violence, et jeunes en situation de précarité. Conventions et avenants.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 229 G relatif aux participations et subventions à quatre centres d'hébergement et deux résidences sociales pour femmes isolées victimes de violences et jeunes en situation de précarité.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe est attaché aux valeurs de solidarité inhérentes au pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, dans laquelle ce projet de délibération soutenant quatre centres d'hébergement et deux résidences sociales s'ancre.

Il se situe dans la continuité du projet de délibération adopté l'an dernier sur proposition du groupe Communiste, afin que davantage de places d'hébergement soit créées à destination des femmes victimes de violences.

Nous rappelons l'attachement des communistes à la lutte contre les violences faites aux femmes et saluons par conséquent le travail entrepris par les établissements accueillant les femmes qui en sont les victimes.

Je souhaiterais souligner l'importance de l'accueil des enfants avec leur mère, victime de violences, dans certains de ces établissements, et l'accent mis dans le projet de délibération sur leur accompagnement et les relations parents-enfants. Il s'agit là d'une dimension importante des violences conjugales et intra-familiales, dont les enfants sont des victimes collatérales encore trop peu prises en compte.

Par ailleurs, pour faire le lien avec l'autre volet du projet de délibération concernant l'hébergement des femmes en difficulté, ainsi que celui des jeunes en grande difficulté, je voudrais attirer votre attention sur l'articulation entre précarité et violence, mais aussi entre âge et violence. Etant donné que les femmes âgées de 18 à 24 ans sont davantage victimes de violences conjugales que les autres.

Il s'agit par conséquent d'agir en faveur de publics cumulant des facteurs de surexposition aux violences. L'accompagnement social adapté ici proposait avec un moyen efficace de prévenir ces situations.

Aussi, l'autonomisation des publics fragiles accueillis et accompagnés dans ces centres d'hébergement et ces résidences sociales constitue un fil rouge de ces différents projets, en dépit de la spécificité de l'accueil proposé, et



c'est une condition nécessaire à l'élaboration du projet de vie autonome par les personnes concernées dans une optique de réinsertion.

Enfin, nous notons que ce projet de délibération propose de soutenir des établissements situés pour certain dans les 15e et 16e arrondissements, et nous nous félicitons que cela tende ainsi vers un rééquilibrage de l'offre d'hébergement d'urgence sur le territoire parisien, et qu'il faut bien évidemment poursuivre.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, c'est effectivement un projet de délibération important qui intervient en soutien du travail remarquable qui est fait dans différents centres d'hébergement et résidences sociales pour femmes isolées, mais aussi pour jeunes en difficulté et qui, comme vous l'avez dit, sont implantés dans différents arrondissements de Paris, le 15e, le 16e, le 18e, et gérés par de très grandes associations comme "Aurore", le C.A.S.P.E., le centre Corot Entraide d'Auteuil, "ARC 75".

Effectivement, il est extrêmement important et c'est un des piliers du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion d'intervenir le plus en amont pour éviter l'aggravation des situations auprès des personnes les plus vulnérables. Vous l'avez très bien dit, les publics les plus vulnérables sont les femmes enceintes, les femmes avec enfant, les femmes victimes de violences sont extrêmement vulnérables et les enfants qui les accompagnent sont aussi en très grande situations de vulnérabilité. Il en est de même des jeunes.

Nous avons, pour les femmes victimes de violences, une action qui a été vraiment renforcée, afin de permettre de mobiliser des logements sur les contingents de la Ville de Paris et de l'Etat. Ian BROSSAT a fait un travail important pour travailler sur l'attribution des logements pour les femmes victimes de violences conjugales, après modification de la grille de cotation pour l'accès au logement social.

C'est ainsi qu'ont pu apparaître la résidence sociale Alix et Albert Jacquard que nous avons inaugurée et le centre de stabilisation Suzanne Képès, deux associations gérées par "Aurore". C'est également "Aurore" qui accueille des femmes en situation de rue, des femmes enceintes, des femmes avec enfants dans la maison relais "Cœur des femmes", et le C.A.S.P.E. qui accueille la résidence sociale Championnet.

Vous savez que nous avons aussi, dans le cadre du plan d'accueil des réfugiés, mis en place des dispositifs du domaine intercalaire pour accueillir des femmes avec enfants, des femmes enceintes réfugiées. C'est le cas du centre de Bourg-la-Reine qui a été ouvert le 17 février dernier.

Tous ces lieux sont des lieux très importants, puisqu'ils permettent à ces femmes, à ces jeunes très vulnérables de reprendre pied, de reprendre confiance en eux et surtout de repartir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Voilà pourquoi je vous invite vraiment à voter ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 229 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 229 G).

Je vous remercie.

## **2016 DFPE 14 G - Schéma parisien des services aux familles.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 14 G relatif au schéma parisien des services aux familles.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce schéma parisien des services aux familles s'inscrit dans la continuité de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles votée en juin dernier. Ce schéma est donc un outil opérationnel pour atteindre les objectifs parisiens en matière de service aux familles et d'accueil de la petite enfance.

Nous notons qu'au-delà des engagements pris par notre majorité pour développer l'accueil collectif pour les enfants parisiens, vous mettez l'accent sur notamment les trois dimensions qui nous paraissent particulièrement intéressantes ici pour accompagner les parcours des familles parisiennes dans leur vie dans la ville : appui à la parentalité et médiation, amélioration de la coordination et de la mise en réseau des services, et encouragement à la participation à l'élaboration des projets qui les concernent.

L'offre d'accueil collectif pour les jeunes enfants est en effet une des priorités de notre Municipalité. Il nous faut encore créer plus de 2.800 places entre 2015 et 2018, sans oublier l'objectif des 5.000 places à atteindre.

Toutefois, ces évolutions ne doivent pas se faire uniquement sur le plan quantitatif. Le qualitatif doit être au centre de notre action. Il faut donc aussi améliorer l'occupation des places existantes dans des conditions adaptées aux besoins des parents.

C'est dans ce sens que s'inscrit le développement des lieux et services d'appui à la parentalité pour toutes les familles, tels que les lieux d'accueil enfants/parents, les services de médiation familiale, les espaces de rencontre, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Les lieux d'accueil enfants/parents font, d'ailleurs, l'objet d'un autre projet de délibération sur lequel nous avons à nous prononcer pour ce Conseil. Il s'agit du projet de délibération DFPE 208 : subvention à 11 associations, conventions et avenants pour la gestion de 12 lieux d'accueil enfants/parents à Paris.

Pour rappel, ce dispositif désigne des lieux accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous, qui sont ouverts aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de socialisation des enfants, d'écoute, de parole et de réassurance des parents en dehors de toute visée thérapeutique ou de toute injonction éducative.

Le projet de délibération DFPE 179 - subventions et conventions avec sept associations pour leur action permettant de renforcer le lien parents/enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - mérite, lui aussi, d'être cité ici dans le cadre de cette réflexion sur la politique parisienne relative aux services aux familles.

Nous pouvons, par exemple, citer l'association "Le Paris des faubourgs" et son espace parents/enfants qui accueille les familles et vise, avec le souci de conforter les parents dans leur rôle, à leur apporter aide et conseil dans leurs relations avec leurs jeunes enfants. L'association "13 pour tous" permet de développer des activités partagées autour du jeu et du livre, et de proposer un lieu d'écoute et de conseil psychologique aux familles. Ces deux exemples montrent bien, à eux seuls, le large spectre des actions pouvant être mises en place afin de renforcer le lien parents/enfants.

Un autre but affiché dans ce schéma est de développer l'accès des services par les familles en améliorant la condition et le pilotage des services d'aide à domicile des familles, en vue d'optimiser et d'harmoniser le fonctionnement des services financiers, et d'assurer la couverture de tout le territoire parisien. Les familles les plus vulnérables sont aussi au centre de ce schéma, en atteignant un taux de 60 % de l'offre d'accueil collectif du jeune enfant dans les quartiers "politique de la ville" et en développant les lieux et services d'appui à la parentalité, cité précédemment sur ces territoires.

Ce schéma constitue le cadre de mise en œuvre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, permettant ainsi de proposer des parcours d'accompagnement cohérents, articulés autour des solutions d'accueil de la petite enfance, des lieux d'éducation et de loisirs, des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'accès au droit.

Favoriser la participation des parents au développement des services qui leur sont destinés est aussi un enjeu essentiel de cette politique. Elle est mentionnée dans ce schéma. Nous la soutenons et nous ferons attention à ce qu'elle soit réellement mise en place dans les projets à venir.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, nous voterons très favorablement ce projet de délibération et nous suivrons tous les projets qui seront mis en place selon les orientations qui sont indiquées.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Marie ATALLAH, merci pour cette présentation et cette valorisation de l'ensemble des projets de délibération et des projets qui sont inclus dans la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.

Le projet de délibération qui vous est présenté vise à signer le schéma parisien des services aux familles, qui est différent de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, mais qui en est, d'une certaine manière, le bras armé puisqu'il s'agit d'un schéma parisien des services qui est prévu par une circulaire du 22 janvier 2015 de l'Etat, du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes. Le schéma a été réalisé en lien étroit entre la Ville, l'Etat, la caisse d'allocations familiales - qui est l'un de nos partenaires essentiels - et la M.S.A., et qui vise, dans l'esprit de cette circulaire, à améliorer la coordination de toutes les politiques publiques territoriales menées en direction des enfants et des familles, à travers la définition d'un cadre de travail partenarial et d'une instance de gouvernance partagée autour de trois objectifs.

Premier objectif : mieux coordonner l'ensemble des services proposés aux familles sur le territoire parisien pour être cohérent dans nos interventions et mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Deuxièmement : développer de nouveaux services de qualité pour toutes les familles et répondre aux nouveaux besoins exprimés par les parents.

Troisièmement : favoriser la participation des parents au développement des services qui leur sont destinés aux côtés des acteurs concernés.

En fait, ce schéma, qui est voulu par l'Etat, est un outil opérationnel qui nous permet d'assurer la déclinaison et le suivi de notre stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, que la Maire de Paris a lancé à l'Hôtel de Ville le 15 juin dernier en présence d'un nombre important d'enfants et d'associations, et qui est issu d'un travail d'une année avec l'ensemble des adjoints de l'Exécutif parisien, en lien avec les maires d'arrondissement et les acteurs institutionnels et associatifs, qui fait que chacun a une feuille de route pour l'enfance et les familles. C'est très important.

C'est vraiment une demande du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. J'ai présenté récemment cela dans un colloque de l'U.N.I.C.E.F. : ville amie des enfants puisque nous avons été reconduits dans ce label. C'est la première fois en France, et dans une grande ville, que l'on met en place une stratégie coordonnée pour l'enfance et les familles.

Il y a aussi eu une concertation inédite auprès de 2.500 Parisiens, énormément d'enfants dans des ateliers. Les enfants ont même dessiné la ville de demain pour eux. C'est extrêmement important. Nous sommes dans une stratégie coordonnée que nous portons tous, à tous les niveaux, afin de permettre à tous les enfants - les 410.000 enfants de 0 à 18 ans - de bien grandir et de passer une belle adolescence, car tout le monde sait que l'adolescence n'est pas un temps facile, ni pour les enfants, ni pour les parents ; également de construire des parcours éducatifs cohérents ; bien sûr, de poursuivre la création de crèches, de nouvelles places en crèche, en quantitatif et en qualitatif, comme vous l'avez souligné et comme Nawel OUMER s'attache à le faire en lien avec la DFPE, que je remercie profondément.

Egalement, ce qui est très important pour l'épanouissement des enfants, c'est l'accès à la culture, à la pratique sportive et aux jeux. C'est pourquoi nous avons de nombreux projets de ludothèques, avec une ludothèque mobile qui fait partie d'une délibération et qui ira de place en place et de jardin en jardin. Le jeu est extrêmement important pour l'épanouissement de l'enfant.

Egalement, bien évidemment, sujet très important que porte à merveille notre collègue, Pauline VÉRON. C'est l'accès à la citoyenneté des enfants, avec tout ce que vous savez tous : la carte citoyenne, le budget participatif des enfants dans les écoles et aussi l'information adaptée sur le paris.fr pour les enfants et les parents. Les parents ont des demandes, c'est que l'on s'adapte à leur besoin. Leur besoin, c'est être les meilleurs parents possible à travers un accompagnement à la parentalité, pas de façon institutionnelle avec des services sociaux et des assistantes sociales partout, mais dans des groupes de parents, des groupes de pères pour échanger entre eux les bons tuyaux sur comment être un parent à la hauteur, le meilleur parent possible, et également être soutenus quand c'est nécessaire dans des lieux accueil enfants/parents. Vous l'avez dit : il y a 12 lieux et ils feront partie du vote de notre Conseil de Paris. C'est très important.

Il est important dans une grande ville, une grande métropole, d'avoir une ville bienveillante et inclusive et, enfin, d'avoir une attention particulière pour les enfants les plus vulnérables, les enfants les plus pauvres - d'où la politique

très active sur les quartiers "politique de la ville" que mène Colombe BROSSEL et tous mes collègues -, les enfants en situation de handicap et les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance qui sont parmi les plus vulnérables.

Je terminerai simplement en vous disant qu'à la rentrée, début septembre, comme vous est remis le schéma de prévention et de protection de l'enfance que vous pouvez prendre dehors, vous aurez la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles que vous pourrez décliner dans tous les arrondissements.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, chers collègues.

Je vais maintenant mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 14 G qui est le schéma parisien des services aux familles.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 14 G).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des migrant-e-s durant l'été 2016.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 161 et 161 bis sont relatifs à l'accueil des migrants durant l'été 2016.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, Présidente du groupe GEP.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, au moment de la rédaction de ce vœu, nous assistions au retour d'un campement à Pajol, campement qui dépassait les 300 personnes à ce moment-là.

Depuis plus de 18 mois, les opérations de mise à l'abri se sont succédé et celle de Pajol comme les autres finalement.

Nous savons aussi depuis plusieurs mois que la période estivale va être extrêmement compliquée, compte tenu de la saturation des lieux d'hébergement.

Nous avons accueilli avec soulagement l'annonce de la Maire de Paris, le 31 mai 2016, d'ouvrir un ou plusieurs camps humanitaires à Paris, mais pour des raisons de dialogue parfois compliqué interinstitutionnel, leur ouverture a dû être décalée en septembre, laissant intacte la question de l'accueil, de l'accompagnement des migrants durant la période estivale.

C'est pourquoi nous demandons qu'en plus des dispositifs déjà existants, Paris mobilise ses équipements, par exemple : gymnases, domaine intercalaire, non utilisés pendant la période estivale pour héberger les migrants et les migrantes à la rue présents sur le territoire parisien, dans l'attente de l'ouverture du ou des camps humanitaires et des hébergements pérennes.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Anne SOUYRIS, chers collègues, ce vœu est un vœu sur un sujet important qui nous mobilise tous depuis plus d'un an, qui est l'accueil des migrants, des réfugiés en fait qui arrivent sur le territoire parisien. C'est vrai que nous avons dû faire face, mais comme beaucoup d'autres pays, et peut-être moins que d'autres pays, puisque j'étais en Allemagne il y a 10 jours, j'ai pu visiter à Munich et dans la Sarre, les camps de réfugiés.

Effectivement, nous avons mis en place un plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés, venant en complémentarité des actions menées par l'Etat. Nous avons dû faire face à la mise à l'abri avec l'Etat de plus de 11.000 personnes, avec des publics vulnérables. Nous avons mis à disposition de l'Etat dans notre domaine intercalaire, 1.500 places au cours des 12 derniers mois, ce qui est quand même assez considérable, car Paris concentre la plus grande densité de capacité d'accueil d'Ile-de-France.

Là, l'Etat vient d'annoncer l'ouverture de 3.000 nouvelles places d'ici fin septembre, et nous-mêmes nous nous engageons dans le vœu de l'Exécutif, à mettre à disposition au cours de l'été, des lieux permettant l'ouverture d'au moins 300 places nouvelles.

Mais bien évidemment, comme vous l'avez dit, il y a un enjeu à court terme qui est celui de l'été, puisque nous ouvrirons en septembre le lieu d'accueil humanitaire que la Maire a annoncé, il n'y a pas eu à proprement parler de retard. Simplement, on ne peut pas ouvrir en 2 minutes 30 un lieu, il faut l'organiser, mettre en place de l'expertise de terrain, des permis de construire, etc. Mi-septembre est un délai extrêmement court, et d'ailleurs assez peu de gens peuvent répondre au défi que nous lançons de le mettre en place.

Maintenant, nous savons que l'Etat est totalement partant pour travailler avec nous sur ce projet et mettre en place un lieu d'accueil humanitaire qui permettra d'accueillir au fur et à mesure les réfugiés qui viennent sur le territoire de Paris et d'éviter de se retrouver confrontés à ces campements de rue qui étaient totalement indignes et dont le temps surtout de mise à l'abri était insupportable, à commencer pour les réfugiés, mais aussi pour tous les services qui essayaient de les aider, et les militants bien sûr extrêmement présents.

Nous avons à passer cet été, et j'ai vu encore Mme la Préfète, je la reverrai demain, l'Etat s'engage à mettre à l'abri autant que possible les personnes arrivant sur le territoire d'ici le mois de septembre. Pour notre part, nous souhaitons que les campements qui se reconstitueraient sur Paris puissent voir les personnes être mises à l'abri en attendant l'ouverture du lieu d'accueil humanitaire.

Bien évidemment, nous n'avons pas comme idée d'ouvrir des gymnases, mais par contre, il est évident que si l'Etat nous réquisitionne, nous le ferons. Il n'est pas question de s'opposer à l'ouverture de gymnases sur la demande de l'Etat, comme ont pu le faire de façon quand même assez choquante certains élus d'arrondissement récemment.

Je vous invite pour ma part à retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Si vous ne le faites pas, j'émettrai un avis défavorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je demande au groupe Ecologiste de Paris s'il retire son vœu ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Nous le maintiendrons pour la raison suivante, comme l'a dit Mme VERSINI, nous souhaitons qu'il y ait concrètement et explicitement la notion des gymnases dans ce vœu, que le plan été soit en fait assez défini, car nous nous inquiétons beaucoup de ces camps sauvages. Comme ils ne le sont pas finalement, nous voterons le vœu de l'Exécutif, mais nous maintiendrons notre vœu. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le groupe Communiste, vous avez demandé une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif. Nous allons passer d'abord au vote du vœu du groupe Ecologiste de Paris... Non, alors allez-y.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Si nous sommes entièrement conscients que l'accueil des réfugiés est une compétence de l'Etat, notre expérience nous prouve qu'à plusieurs reprises l'Etat a été défaillant dans les mises à l'abri, notamment dans les délais de réaction.

Il est indispensable que Paris, ville refuge et bienveillante, anticipe les nombreuses arrivées de cet été, et en cas de nécessité puisse ouvrir exceptionnellement des places dans des gymnases. C'est pour cela que nous voterons le vœu des écologistes de Paris et celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 243).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilité des personnes âgées.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le dernier vœu avant la suspension de la séance, le vœu référencé n° 162 relatif à la mobilité des personnes âgées.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH.

Il y aura encore un projet de délibération après le vœu.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Madame la Maire, très rapidement, nous présentons ce vœu à la suite de la présentation du bilan de la réforme des conditions d'attribution du "pass" Navigo Émeraude voté par le Conseil de Paris en décembre 2014.

Pour résumer notre vœu, deux raisons principales nous ont incités à présenter ce vœu après analyse des éléments du bilan qui nous ont été présentés.

D'abord, les chiffres du bilan nous indiquent une disproportion dans le nouveau barème adopté entre le niveau d'imposition et la participation demandée aux usagers.

Par exemple, une personne de l'avant-dernière catégorie des bénéficiaires du dispositif, qui ne gagne pourtant qu'une fois et demie le SMIC, a vu sa contribution multipliée par 10. Elle est passée de 40 à 380 euros. Elle paye 13 fois plus qu'une personne de la première catégorie des bénéficiaires.

La deuxième raison, le bilan fait notamment apparaître une baisse significative de bénéficiaires sortis du dispositif suite à la réforme. 18.000 bénéficiaires dont plus de 10.000 qui étaient dans la catégorie passant de 40 euros à 160 euros. Ces personnes ne faisant clairement pas partie des bénéficiaires les plus aisés selon la réforme.

Rappelons également que les bénéficiaires du dispositif Navigo émeraude ne bénéficient pas les jours de la semaine du dézouage mis en place pour les autres catégories d'usagers, dans le cadre de la réforme du "pass" Navigo unique de septembre 2015. Et considérant l'engagement volontariste de notre majorité municipale en faveur des seniors, des personnes âgées et des personnes handicapées, et étant donné l'enjeu de la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées dans la ville et le souci d'un risque d'impact de cette réforme sur l'isolement ou le repli sur soi de cette population vulnérable, nous proposons que la Ville de Paris mandate un organisme indépendant afin de conduire une étude sur le comportement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en matière de mobilité dans la ville, que la Ville de Paris engage des négociations avec le S.T.I.F. en 2017 afin d'étudier une nouvelle tarification des "pass" en zone 1 à 5, voire un dézouage, comme les autres catégories des usagers des transports en commun.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Dominique VERSINI. Je voudrais préciser que nous avons encore deux projets de délibération : les DASES 252 G et DLH 7 G, avant la suspension.

Madame Dominique VERSINI ?

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Marie ATALLAH, effectivement, sur ce vœu, comme vous le savez, nous nous étions engagés à plusieurs reprises devant vous à faire un bilan de la première année de mise en œuvre de la réforme de la grille tarifaire du forfait Navigo Emeraude. Cela a été fait et envoyé à l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle. Donc effectivement, cela représente toujours un effort important de 36,6 millions d'euros en 2016. Et effectivement, on constate une baisse de 14 % du nombre de bénéficiaires du forfait Navigo Emeraude depuis la mise en œuvre de la réforme, mais avec des motifs qui sont bien analysés dans l'étude qui vous a été transmise.

Effectivement, il y a des points très positifs, puisqu'il y a une hausse significative du nombre de bénéficiaires à titre gratuit ou s'acquittant d'un forfait à 30 euros, qui permet aussi de confirmer que l'objectif de justice sociale poursuivi par cette réforme a bien été atteint. C'est plus de 11.000 nouveaux bénéficiaires de la gratuité ou du forfait à 30 euros, ce qui est extrêmement important.

Enfin, vous l'avez dit, nous travaillons actuellement sur le schéma parisien pour les seniors, et bien évidemment, dans ce cadre-là, nous nous intéressons aux questions de mobilité. C'est pourquoi nous pensons comme vous qu'une étude pourrait être menée sur le comportement des seniors en matière de mobilité, étude qui pourrait être utile et instructive à plusieurs titres tant la population dite des seniors, qui va de 60 à plus de 100 ans, recouvre des situations extrêmement différentes.

Votre vœu évoque la question du dézouage, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, et cette fois-ci encore, nous regrettons comme vous que les forfaits Navigo Emeraude aient été exclus du bénéfice du dézouage par le S.T.I.F., mais comme vous le savez, ce n'est pas propre à Paris, mais à l'ensemble des départements. Quoi qu'il en soit, j'é mets un avis favorable à votre vœu, sous réserve des quelques amendements qui vous ont été proposés.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Madame ATALLAH, est-ce que vous acceptez le vœu ainsi amendé ?

**Mme Marie ATALLAH**. - Bien évidemment, puisqu'il reprend l'essentiel de notre demande. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 244).

Je vous remercie.

### **2016 DASES 252 G - Subventions (21.000 euros), convention et avenant à convention avec 3 associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 252 G relatif à l'attribution de subventions, convention et avenant à convention avec trois associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne serai pas longue en cette heure tardive, mais je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération, d'abord pour dire tout le bien que je pense des trois associations dont il est question et surtout, à travers elles, sur toutes celles qui œuvrent contre l'isolement des personnes âgées hospitalisées.

Quelques mots pour les présenter :

- l'association "Parole de chien" dont les bénévoles se rendent avec leur chien à la rencontre des patients, ce qui crée plus facilement les contacts ;

- l'association "La visite de clowns" qui, comme son nom l'indique, propose des interventions clownesques interactives ;

- l'association "Culture & hôpital" qui propose des activités artistiques et culturelles au sein de l'hôpital pour dédramatiser ce lieu.

A travers ces trois associations qui font un travail plus que nécessaire, ce projet de délibération est l'occasion de mettre en exergue le travail associatif sans lequel, ce qui, souvent et injustement, peut paraître accessoire en comparaison avec l'acte médical, rien ne serait fait.

Cet "accessoire" est au contraire essentiel si l'on veut que les personnes âgées ne sombrent pas dans une régression souvent fatale, qui commence par l'isolement, la solitude, puis c'est la perte d'appétit, la dénutrition, une perte d'autonomie et une perte de repères.

Une hospitalisation n'est jamais un moment très agréable, mais pour la personne âgée, c'est souvent une plus grande fragilisation. C'est la détérioration d'une autonomie déjà balbutiante. C'est le passage aux couches, il faut le dire, par manque de temps du personnel surchargé de travail. C'est le plateau repas qui repart sans même avoir été entamé entraînant, on le sait, une dénutrition, une asthénie et en cascade toutes sortes de conséquences qui pourraient être évitées si les moyens humains le permettaient.

C'est donc une question d'avenir que nous devons régler aujourd'hui car vivre de plus en plus vieux signifie de plus en plus de personnes âgées hospitalisées. Nous devons tout faire pour non seulement tenir compte de cette fragilisation inhérente au grand âge, mais surtout empêcher une accélération vers la dépendance totale. Je sais que les personnels hospitaliers font du mieux qu'ils peuvent, que les familles, lorsqu'il y en a, rendent visite autant que faire se peut.

Alors surtout merci à ces associations qui permettent de recréer du lien social lorsque celui-ci a presque disparu, de redonner de la vie là où elle s'étirole, en offrant ne serait-ce qu'un sourire, un moment de bonheur, une fenêtre sur l'extérieur, une parole échangée, une stimulation, un rire, une émotion. Bref, une envie de guérir et une envie de vivre.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Oui, merci, Madame la Maire.

Chère Karen TAÏEB, chers collègues, en tout cas, merci d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur la situation des personnes âgées hospitalisées et isolées pour beaucoup d'entre elles. C'est un moment difficile, cette hospitalisation, et effectivement, elle peut entraîner des pertes d'autonomie de la personne et surtout beaucoup de souffrances psychiques dans le cadre de cet isolement.

C'est pourquoi le soutien que nous apportons à ces associations qui apportent par le rire des clowns, par la présence des animaux, des chiens qui interviennent et aussi par les événements culturels extrêmement importants, nous le faisons vraiment très volontiers.

Bien évidemment, elles ne sont pas les seules associations. Tout le monde connaît bien l'intervention des Petits frères des Pauvres qui sont de façon indéfectible auprès des personnes âgées isolées à domicile ou lorsqu'elles sont hospitalisées.

Cette question est très importante dans une ville où une personne sur deux âgée est veuve ou célibataire. Cette question est très abordée dans le cadre du Schéma parisien pour les seniors. C'est pour cela que nous travaillons à développer les cohabitations intergénérationnelles. Il y a des associations vraiment formidables qui font cela. Cela redonne de la vie aussi aux uns et aux autres.

Nous travaillons beaucoup à développer dans les E.H.P.A.D., les résidences-services des actions intergénérationnelles avec les enfants, les enfants des crèches, les enfants des écoles - beaucoup, beaucoup de beaux projets.

L'isolement est une question au cœur des grandes villes et on doit donc lutter de toutes nos forces.

Comme vous aussi, je suis heureuse de vous présenter ces projets de délibération et de vous demander de les voter.



**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 252 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 252 G).

Je vous remercie.

### **2016 DLH 7 G - Création de la Commission de suivi pour les aires d'accueil des gens du voyage, approbation de sa composition, de son fonctionnement.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DLH 7 G, qui est en 5e Commission, et l'amendement n° 163 G qui y est rattaché, relatif à la création de la Commission de suivi pour les aires d'accueil des gens du voyage, approbation de sa composition et de son fonctionnement.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe les Républicains.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très rapide, je vous rassure. Je ne reprendrai pas tout le débat que nous avons pu avoir dans cet hémicycle sur les gens du voyage, même si nous considérons toujours que les bois de Vincennes et de Boulogne n'ont pas vocation à être des réserves foncières.

Aujourd'hui, il s'agit d'un projet de délibération qui traite de la gestion de cette aire d'accueil des gens du voyage et nous vous proposons en effet que la Commission de suivi pour les aires d'accueil puisse comporter aussi des membres de l'opposition ainsi qu'un représentant de l'Académie de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame MONTANDON.

Je souhaite d'abord vous réaffirmer que c'est une très grande fierté pour nous d'ouvrir ces 64 places en faveur des gens du voyage alors que Paris en était dépourvue.

Nous avons maintenant deux aires qui vont ouvrir dans les mois à venir : la première, dans le bois de Vincennes, qui sera opérationnelle dès le mois d'octobre et la seconde, dans le bois de Boulogne, qui accueillera ses premières familles au printemps 2017.

Votre amendement rattaché à ce projet de délibération demande deux choses. Pour ce qui est de la présence de l'Académie, l'accueil scolaire des enfants est bien sûr une priorité et nous y sommes tout à fait favorables. S'agissant des élus, je pense que nous allons aller au-delà, non seulement en incluant l'opposition mais même qu'il puisse y avoir des représentants de chaque groupe politique.

Si vous acceptez ce léger amendement d'élargissement, je donnerais un avis favorable, au nom de Ian BROSSAT.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Acceptez-vous ces amendements ?

**Mme Valérie MONTANDON**. - Oui.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris sur cet amendement amendé. Pardon, sur ce projet de délibération amendé suite à un amendement modifié.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour le projet de délibération amendé et l'amendement revu et amendé par l'Exécutif.

Je voulais juste en profiter pour vous dire quand même quelque chose sur la Commission du voyage. Je fais une demande à l'Exécutif ce jour en profitant de cet amendement. C'est que cette commission, la Commission départementale, qui normalement est censée se réunir régulièrement sur les aires des gens du voyage, ne s'est réunie qu'une seule fois. Il serait souhaitable qu'en plus du comité de suivi, où les groupes seront donc présents, la Commission départementale puisse se réunir régulièrement pour faire le point sur la question.

Quand même, ces aires du voyage n'auront que 64 places sur les 200 qui étaient prévues en 2013, votées par une délibération du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 163 G déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 163 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 7 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2016, DLH 7 G).

Je vous remercie.

Je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures pour la reprise de la séance avec les projets de délibération de Jean-Louis MISSIKA.

Je vous remercie.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 5 juillet 2016 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 6 juillet 2016 à neuf heures, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci à tous les présents.

## **Compte rendu de la 5e Commission.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous commençons par la 5e Commission et, conformément au Règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour 3 minutes maximum.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le projet de délibération le plus important de notre 5e Commission a été discuté lundi matin. Il s'agissait de la modification du Plan local d'urbanisme. Cependant, il me semblait important de dire à notre Assemblée qu'aujourd'hui, nous allons délibérer et débattre sur plusieurs projets de délibération d'urbanisme importants, notamment liés à "Réinventer Paris" avec 4 projets de délibération, de mémoire.

En matière de projets de délibération relatifs au logement, il y en a 2 qui concernent les aires d'accueil pour les gens du voyage. Là aussi, il me paraissait important de le souligner et, enfin, vous dire que les travaux de notre commission continuent. Nous avons, conformément et suite à la demande de Mme de CLERMONT-TONNERRE, examiné et débattu de la politique d'acquisition de logements dans le diffus, en présence de Roger MADEC et Sandrine CHARNOZ. Ce fut une discussion fort intéressante.

J'espère que nous allons pouvoir reprendre, dès le mois de septembre, l'examen de plusieurs aspects de notre politique du logement et d'urbanisme.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la densification de l'habitat parisien.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Mes chers collègues, le vœu référencé n° 164, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à la densification de l'habitat parisien n'a pas été présenté.

### **2016 DAE 184 - Subvention de fonctionnement (125.000 euros) et subvention d'investissement (100.000 euros) à l'association "Paris Biotech Santé".**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 184 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Paris Biotech Santé".

La parole est à Jérôme GLEIZES. Retrait ? D'accord.

Je le soumets aux voix puisque j'en ai parlé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 184.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 184).

### **2016 DAE 298 - Subvention (3.000.000 euros), conventions avec "Bpifrance" pour l'abondement du fonds "Paris Innovation Amorçage" (P.I.A.) et convention avec la Région Ile-de-France.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la redéfinition du partenariat avec "Bpifrance" et la Région d'Ile-de-France.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 298, l'amendement n° 165 et le vœu référencé n° 166 qui y sont rattachés, relatifs à l'attribution d'une subvention à "BpiFrance".

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

"Paris Innovation Amorçage" a été créé en 2009 dans un partenariat entre le Département de Paris et "Bpifrance" afin de soutenir financièrement les jeunes entreprises en phase de création et de développement. Considérer le soutien financier à des entreprises comme étant un outil de développement économique important pour Paris est une position défendable qui a été brillamment défendue d'ailleurs puisqu'au total, ce fonds à lui seul a mobilisé plus de 28 millions d'euros depuis sa création. Je n'irais pas jusqu'à dire que cet outil est l'alpha et l'oméga de la politique de soutien innovation de la Ville, mais c'est incontestablement un des piliers.

Cela dit et parce que la collectivité n'est pas une chambre de commerce et d'industrie, nous devons, si nous soutenons l'entrepreneuriat, le faire en innovant nous aussi, en créant des dispositifs de soutien adaptés aux acteurs économiques éloignés des circuits traditionnels de financement, parce qu'un soutien réfléchi et efficace à l'entrepreneuriat innovant permettra le développement de ce nouveau mode de production que nous défendons tant. Pour nous, un mode innovant, c'est un mode de production reterritorialisé qui améliore notre résilience et notre capacité à résister aux crises, en réduisant et en valorisant les déchets à travers l'économie circulaire, en réduisant la consommation des matières premières avec l'économie de la fonctionnalité, ou encore en repensant les frontières entre production et consommation.

C'est peu ou prou notre définition que je sais ne pas être totalement partagée dans cet hémicycle. Or à notre sens, l'actuel partenariat avec "BpiFrance" ne le permet pas complètement. Il nous apparaît donc nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier et de travailler à une nouvelle convention. Nous l'avions déjà dit l'année dernière. Cet avenant nous donne donc l'occasion de le redire, avenant rendu nécessaire vu que le travail n'a pas encore été engagé et que la loi dite loi NOTRe a fait évoluer les relations entre les collectivités et les Régions sur la question du développement économique et de l'innovation.

Nous voterons donc ce projet de délibération. Nous avons fait 2 amendements. En effet, nous sommes moins satisfaits d'avoir eu à redéposer sensiblement le même vœu que l'année dernière demandant la création d'un comité stratégique afin d'acter ensemble ce que nous entendons par soutien à l'innovation, et ensuite de penser un schéma de sélection des entreprises sur des critères concertés et qui sont ouverts, à l'instar de l'actuel jury technique. C'est le vœu.

L'amendement sur le projet de délibération : nous avons demandé à baisser la subvention accordée de 10 % du fait que la Région, qui aujourd'hui est responsable de la mise en place du Schéma Directeur régional sur l'Economie, l'Innovation et l'Internationalisation de Ile-de-France, ne l'a pas encore défini, que les premiers gestes de la Région de Valérie PÉCRESSE, c'est plutôt de se désengager de l'économie sociale et solidaire.

Dans l'attente d'avoir un peu plus d'information sur quelle sera l'intention de la Région, sachant qu'une fois que le schéma sera défini, il s'imposera à la Ville et la Ville devra adapter ses délibérations à ce schéma directeur. C'est pour cela que nous proposons, dans l'attente d'en savoir plus, une baisse de 10 % de la subvention.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Jérôme GLEIZES pour cette intervention qui attire l'attention sur un dispositif de la Ville de Paris que nous avons instauré, il y a de cela plusieurs années, dans la précédente mandature et qui a fait la preuve de son efficacité. J'ai souvent eu l'occasion de dire, notamment dans le cadre de la 5e Commission, à quel point ce dispositif "Paris Innovation Amorçage" est important dans la stratégie d'attractivité de Paris et de développement de l'écosystème et de l'innovation - les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Ce dispositif a permis d'aider plus de 700 "start up" à travers toutes les formes d'innovation, et notamment l'innovation sociale et culturelle. Alors, vous faites allusion, cher Jérôme GLEIZES, au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région qui doit être adopté avant la fin de l'année 2016.

Je vous rappelle que la Ville a le droit et va écrire à la Région pour donner un peu les lignes sur lesquelles nous souhaitons travailler et je vous rappelle que ce Schéma concerne principalement les relations entre la Région et les départements et que la Ville, en tant que ville, a des compétences d'ordre général et que ce schéma ne nous interdira pas, si nous sommes en désaccord radical avec lui, de mener la stratégie économique qui nous paraît la bonne. J'espère que ce ne sera pas le cas car c'est toujours très peu performant que d'avoir deux collectivités territoriales qui ne tirent pas dans la même direction. J'ai cependant bon espoir que nous ayons avec la Région une discussion suffisamment avancée et confiante pour que les orientations fondamentales définies dans ce schéma soit compatibles avec les nôtres.

Je vais en fait vous proposer un avis favorable à votre vœu s'il est amendé et vais vous dire quel amendement je propose. Par contre, je vais proposer un avis défavorable pour l'amendement et je vais expliquer brièvement pourquoi.

Je suis favorable à votre première demande qui consiste à tenir une réunion associant les groupes politiques de la collectivité afin de présenter le dispositif du P.I.A. et les propositions que nous souhaitons faire à l'Exécutif régional, mais je vous proposerai de supprimer l'idée qui me paraît quand même discutable que la Région participe à ces conversations. Je pense que ces discussions doivent avoir lieu dans le cadre de la Ville sans participation de la Région. Je vous propose donc de retirer la participation de la Région du 1er alinéa de votre vœu.

En ce qui concerne votre amendement, j'avoue ne pas comprendre du tout votre raisonnement. Au nom d'un désengagement de la Région Ile-de-France au développement de l'économie sociale et solidaire, que je regrette moi aussi, vous demandez d'affaiblir l'un de nos dispositifs les plus efficaces en matière d'aide à l'innovation. Vous nous demandez en quelque sorte de nous substituer à cette défaillance de la région Ile-de-France alors que ce serait un très mauvais signal que nous lui enverrions puisque ce serait une incitation forte pour la Région de transférer sur la Ville des dépenses qui sont de sa responsabilité.

Je vous demande donc le retrait de cet amendement.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que l'amendement au vœu est adopté et l'amendement est-il retiré ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - J'ai été partiellement rassuré par ce que vient de dire M. MISSIKA, notamment sur le fait qu'il est prêt à mener le bras de fer avec la Région. Je rappellerai quand même qu'il y avait un risque de perte d'accompagnement...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Ne réintervenez pas. Dites oui ou non.

**M. Jérôme GLEIZES**. - J'accepte ces amendements mais je dis pourquoi. Je peux, quand même ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il n'y a pas d'explication de vote sur un projet de délibération que l'on a déjà présenté. Je vous demandais juste si l'amendement était retiré et si l'amendement au vœu était accepté.

**M. Jérôme GLEIZES**. - D'autres fois, certains peuvent s'exprimer pour dire pourquoi ; je peux bien dire ma raison, quand même. Je ne refais pas le débat.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous rappelle qu'on ne fait pas d'explication de vote sur un projet de délibération sur lequel on s'est soi-même inscrit.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je ne fais pas le débat, j'explique pourquoi rapidement. Là, on perd du temps pour rien. Il y avait un risque de perdre de la compétence générale. La loi NOTRe a changé la donne en donnant le leadership politique sur les questions économiques à la Région. Si M. MISSIKA est prêt à mener le bras de fer, je le suis et j'accepte ses amendements ; ses demandes sur l'amendement et le retrait de l'amendement, bien sûr.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - L'amendement n° 165 est retiré, je vous en remercie, et l'amendement au vœu est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 166, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 245).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 298.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 298).

## **2016 DU 52 - Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris" - 17, boulevard Morland (4e) - Désignation du lauréat - Déclassement du domaine public routier - Déclassement de principe - Protocole de vente.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 52 relatif à un appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" relatif au 17 boulevard Morland.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Mes chers collègues, l'examen par notre Conseil des projets de délibération DU 52, donc Morland puis DU 59, l'Hôtel de Coulanges, relatifs au projet "Réinventer Paris" marque un moment important de cette mandature pour le 4e arrondissement.

Suite au lancement de "Réinventer Paris", aux phases de sélection puis de désignation des lauréats, nous entrons à présent dans le processus de concrétisation de ces projets urbains sur les deux sites retenus pour le 4<sup>e</sup> arrondissement : l'immeuble Morland et l'Hôtel de Coulanges, à ne pas confondre avec l'Hôtel Coulanges de la place des Vosges.

Le projet retenu pour l'immeuble Morland s'inscrit, Monsieur BONNET, dans une politique globale de transformation profonde du quartier de l'Arsenal, un quartier encore méconnu et peu valorisé car pauvre en commerces et activités économiques ; vous l'avez d'ailleurs abordé.

Un quartier méconnu mal desservi par les transports en commun, enclavé sur le plan urbain par des boulevards très circulés, de véritables petites autoroutes insupportables. Le nouveau Morland, dont le programme est centré autour d'un double enjeu de mixité fonctionnelle et résidentielle, accueillera à l'horizon 2020 de très nombreux logements, de l'hôtellerie, une auberge de jeunesse, des commerces dont un marché de plus de 400 mètres carrés, des bureaux, une ferme urbaine, une crèche et des espaces culturels.

C'est un projet véritablement hors norme, tel que la Ville, Mme HIDALGO et son adjoint, M. MISSIKA, l'appelaient de leurs vœux, lors du lancement de "Réinventer Paris", leur audacieux et primesautier projet pour dynamiser Paris, qui permettra d'améliorer l'attractivité du quartier de l'Arsenal en apportant le dynamisme notamment économique dont ce quartier, je l'ai dit, a tant besoin, grâce en particulier à l'installation de nombreux commerces et du marché alimentaire.

J'ajoute - et c'est fondamental - que cette dynamisation économique ne se fait en outre pas au détriment de la mixité sociale, enjeu fondamental de l'action municipale que nous menons sous l'impulsion de la Maire de Paris Anne HIDALGO et de son adjoint, M. BROSSAT.

Ainsi, le nouveau Morland permettra l'arrivée de très nombreux nouveaux habitants et nouvelles familles, ce qui est excellent évidemment pour nos écoles, tout en respectant la mixité résidentielle à l'impératif posé par la Ville dans le cahier des charges. Seulement 48 logements libres sur les 241 prévus, le reste étant réparti entre 39 % de logements sociaux et 41 % de logements intermédiaires. Si le projet prévoit la création d'un hôtel haut de gamme, il prévoit également l'installation, dans le nouveau bâtiment construit en alignement sur le boulevard Morland, d'une auberge de jeunesse de plus de 400 lits à 25 euros la nuit.

La réflexion sur la requalification des quais hauts, qui devra nous permettre de diminuer la circulation automobile tout en améliorant la desserte de ce quartier en transports en commun, fait partie évidemment de l'aménagement de ce quartier. Surtout, à court terme, je voudrais rappeler l'ouverture des berges de Seine rive droite aux piétons, qui réduira la pollution atmosphérique et embellira la Seine et le centre de Paris tout en offrant un nouvel espace public exceptionnel pour les habitants. C'est bien cela que "Réinventer Paris" permet de faire.

Un petit mot pour permettre au débat d'être moins long, Madame BROSSEL et Monsieur CHAMBON, sur l'Hôtel de Coulanges, joyau du patrimoine parisien situé - je sais que vous avez à cœur le centre de Paris - dans le cœur du Marais. Il deviendra un lieu centré autour des métiers de la création et de la mode au travers d'une programmation culturelle et économique. Certes, si le choix du jury n'était pas mon premier choix ni celui des élus du 4<sup>e</sup> arrondissement, cela a permis de faire passer un certain nombre de recommandations auprès des adjoints concernés, et en particulier bien entendu auprès de Jean-Louis MISSIKA que je remercie vivement de son écoute, et également auprès du lauréat M. HAZAN.

Concernant cet Hôtel de Coulanges - c'est le deuxième projet de délibération, DU 59 -, j'ai pu faire part de mon souhait d'accorder une importance particulière au lien avec les habitants du quartier, afin que le projet puisse s'insérer de manière harmonieuse dans ce quartier en pleine mutation économique. Je me félicite également que la servitude de passage vers le jardin des Rosiers-Joseph-Migneret, que nous avons ouvert, aménagé et nommé, soit maintenu en l'état et que l'Hôtel de Coulanges ne fasse pas l'objet d'une vente sèche et reste dans le patrimoine de la Ville de Paris.

Pour cela, je vous en remercie au nom des habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de m'attarder sur le fond du projet, je rappelle notre position maintes fois exprimée ici sur le principe général de la cession.

Les montages financiers économiques des opérations sont fondamentaux tant la nécessité est grande pour Paris de maîtriser son foncier en privilégiant des formes innovantes de financement de sa construction.

Nous avons souhaité et réaffirmé plusieurs fois que les sites devaient rester majoritairement dans le domaine foncier de la Ville et mis à disposition sous la forme de baux à construction ou de baux emphytéotiques.

Cet appel à projets pouvait être l'occasion de construire un Paris exemplaire en termes de montage financier. On passe à côté de cet enjeu sur le projet présent, Morland, et nous le regrettons. Il est impératif pour nous, dans ce cadre, que des engagements forts soient pris par le porteur de projet pour que cette cession d'un bâtiment de 43.000 mètres carrés en plein cœur de Paris pour un prix, faut-il le rappeler, de 3.826 euros le mètre carré, ne se transforme pas en folie spéculative.

Le Conseil du patrimoine de la Ville de Paris, au cours de la séance du 8 juin, a observé que l'acte de cession devrait prévoir les garanties permettant à la Ville de s'assurer du respect, dans la durée, des engagements pris par le porteur de projet. Je note deux éléments dans ce projet de délibération. D'abord, que les engagements feront l'objet d'une évaluation annuelle par le biais d'un protocole d'évaluation à soumettre à la Ville de Paris, dispositif d'ailleurs prévu pour la totalité des sites, objet de l'appel à projets urbains et innovants.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, que le Conseil de Paris soit informé des bilans tirés de ces évaluations annuelles. Ensuite, je lis que le lauréat s'engage au respect des innovations proposées en phase de réalisation et dans le cadre des usages futurs pendant une période de 10 ans, au maintien de la programmation à destination des locaux pendant 15 ans. Ces délais nous semblent un peu courts. Qu'est-ce que 10 ans ou 15 ans dans la programmation urbaine ? Qu'est-ce que 10 ans ou 15 ans pour les porteurs de ce projet, MM. Bernard ARNAULT et Xavier NIEL.

Ensuite, un sujet cher aux écologistes. Si la performance énergétique est à peu près acceptable pour les bureaux - Plan Climat, BREEAM et HQE, vieux labels - elle est minimale pour les logements. Nous observons encore un affaiblissement de l'approche environnementale entre le projet initial et l'offre finale. Je pense aux protections solaires, à l'abandon de la ventilation naturelle et des panneaux solaires, au confort d'été passif non assuré ou encore, une climatisation pour l'hôtel, les commerces, les bureaux, des protections solaires insuffisantes et l'absence d'ouvrants de confort sur le nouveau bâtiment de bureaux. Cela n'est pas à la hauteur et ne correspond à aucune innovation.

Concernant le millier de mètres carrés de commerces sur rue, je reprends la demande du comité de sélection qui avait souhaité que ce projet renforce la part du commerce de proximité et du commerce alimentaire. Il serait bien d'avoir des garanties que ces commerces soient accessibles et utilisables par les riverains, et ne soient pas uniquement dans la même veine du luxe que l'hôtel Sofitel prévu. Nous le savons : ce quartier est particulièrement touché par le phénomène de gentrification. La privatisation intense qui semble ressortir de ce projet nous interroge sur la prise en compte de la réalité de l'environnement de ce bâtiment et ne nous semble pas favoriser la mixité. Nous craignons, au contraire, une aggravation de la gentrification. L'immense majorité du projet est privé : la piscine, les bureaux, l'hôtel de luxe, etc. De plus, la construction du bâtiment le long du boulevard risque de se traduire à terme par la fermeture du site sur lui-même, comme cela se produit dans ce type d'aménagement.

Finalement, ce sont sans doute les points d'amélioration demandés par le comité de sélection qui parlent mieux de ce projet. Nous les reprenons à notre compte, car ils confirment les observations que je viens de faire : améliorer et concrétiser le caractère innovant du projet dans toutes ses dimensions, améliorer la performance environnementale, garantir l'accessibilité des espaces ouverts au public, préciser la gamme de restaurants et de bars envisagés en veillant à permettre l'accès au plus grand nombre, renforcer la part du logement social et intermédiaire, notamment les logements pour les familles, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris juge que ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux et votera contre ce projet de délibération.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie Christophe GIRARD pour son intervention et le soutien constant qu'il apporte à ce projet. Je remercie également Yves CONTASSOT, avec lequel je suis en désaccord complet quant à ses critiques à l'égard de ce projet qui me paraît être l'un des projets emblématiques de "Réinventer Paris". D'abord, un mot pour dire que nous tenons nos engagements en termes de délais. Nous avons dit que

"Réinventer Paris" serait un dispositif urbain rapide. Nous sommes en train de voter deux projets de délibération qui permettent le lancement du projet "Morland, mixité capitale".

Un mot également pour dire à M. CONTASSOT que la transformation de cet immeuble est portée par l'ambition d'ouvrir sur la ville ce bâtiment. Ce bâtiment était un bâtiment public, mais paradoxalement fermé au public. La différence entre le "Morland, mixité capitale" et le Morland d'aujourd'hui, c'est que dans le "Morland, mixité capitale" tous les Parisiens pourront aller faire un tour au sommet et voir cette vue magnifique. Elle ne sera pas réservée à un certain nombre de personnes appartenant à la fonction publique territoriale. Donc, il me semble que c'est important de souligner cela. Morland, bâtiment public, était plutôt fermé sur la ville. Morland, bâtiment privé, sera plutôt ouvert sur la ville.

C'est un projet majeur qui va considérablement changer l'image de ce quartier en y introduisant, comme l'a très bien souligné Christophe GIRARD, une très grande mixité sociale et fonctionnelle et une animation qui faisait défaut dans cette partie du 4<sup>e</sup> arrondissement : 94 logements sociaux, 99 logements intermédiaires, 48 logements libres, des espaces partagés pour tous, une crèche de 66 berceaux, un hôtel, une auberge de jeunesse, des espaces culturels, un marché alimentaire, une piscine, une piscine ouverte aux riverains et ouverte aux scolaires - Monsieur CONTASSOT, je vois que ma réponse vous intéresse - et qui n'est pas du tout une piscine réservée aux clients de l'hôtel.

Ce projet est un exemple de l'ambition que l'on peut avoir pour des bâtiments situés dans l'hyper-centre de Paris : introduction de la mixité, accessibilité pour les Parisiens, respect du patrimoine, et je ne parle pas de l'œuvre artistique qui sera au sommet de ce bâtiment et qui, je crois, aura un retentissement mondial. Ce site a intéressé beaucoup d'équipes. Ce projet "Morland, mixité capitale" s'est nettement distingué parmi les quatre finalistes pour plusieurs raisons : le respect du bâtiment. Certains projets dénaturaient complètement l'ancienne préfecture de Morland alors que le projet lauréat lui trouve une seconde vie, tout en respectant ses proportions et ses éléments essentiels. Son architecture a fait l'unanimité parmi les experts architectes du jury. L'ouverture sur la ville, d'une part, la traversée rendue possible entre le boulevard Morland et la Seine, ouverte au public. D'autre part, l'accès au dernier étage du bâtiment et la vue qu'il offre sur Paris magnifiée par l'œuvre d'art dont je viens de parler. Enfin, l'animation permise grâce au marché alimentaire et aux commerces, à l'auberge de jeunesse et à l'hôtel.

En ce qui concerne la question du transfert des droits, je voudrais souligner un point qui me paraît essentiel, c'est que nous avons laissé dans "Réinventer Paris" la liberté aux candidats de proposer un type de transfert. Sur ce site, les candidats ont privilégié la cession, étant donné les coûts d'investissement nécessaires à la transformation du bâtiment. Ce point-là n'avait d'ailleurs pas donné lieu à une discussion pendant le jury. Ce bâtiment n'a plus vocation à être un centre administratif. Il n'est plus optimal pour cela et il doit s'ouvrir à d'autres usages. Nous avons des clauses d'innovation et de programmation - clauses d'innovation sur 10 ans, clauses de programmation sur 15 ans dans l'acte de cession -, possibilité de faire un bilan annuel du respect de ces clauses. Bien évidemment, nous rendrons compte à la 5<sup>e</sup> commission et au Conseil de Paris.

Je vous laisse la responsabilité de vos propos sur la durée. Je considère que cette durée est tout à fait acceptable. Une fois que ces habitudes auront été ancrées dans le dispositif urbain parisien, je vous le dis : elles perdureront.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 52).

## **2016 DU 59 - Appel à Projets Urbains Innovants - 35-37, rue des Francs-Bourgeois (4e) - Désignation du lauréat - Protocole de transfert de droits réels - Déclassement de principe - Autorisations d'urbanisme.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 59 relatif à un appel à projets urbains innovants, 35-37, rue des Francs-Bourgeois.



La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le positionnement du groupe Ecologiste de Paris par rapport à l'appel à projets "Réinventer Paris" que Galla BRIDIER a exprimé lors du dernier Conseil de Paris. L'exemple du projet et du jury de l'hôtel de Coulanges correspondent malheureusement aux réserves que nous avons exprimées. Je reprendrai seulement quelques points qui me semblent primordiaux.

Avec l'hôtel de Coulanges au cœur de Paris, au cœur du Marais, la Ville de Paris abandonne un bâtiment magnifique de notre patrimoine. Elle signe un bail de 70 ans avec un engagement avec le collectif Coulanges qui, au jury, était représenté d'ailleurs par huit hommes et seulement deux femmes. Ce collectif s'engage à respecter sa programmation pendant un délai seulement de 15 ans. Qu'en sera-t-il après quatre ans puisqu'il pourra être revendu dans ce délai ?

Le projet consiste à transformer cet hôtel en un centre commercial, un centre d'expositions, mais avant tout un lieu de vente dans le secteur de la mode, avec les "fashion weeks", les défilés, les salons. Il sera donc nécessaire pour eux de créer de grandes surfaces, de décroquer des espaces, de créer des baies dans les murs, mettre à nu les murs et parements intérieurs, et transformer cet hôtel en un espace neutre. Comment, dans ces conditions, l'hôtel gardera-t-il son caractère architectural ?

Nous pouvons également nous inquiéter concernant les usages et le fonctionnement du passage entre le bâtiment et le jardin public. Ce bâtiment possède aussi une terrasse qui donne dans le jardin public. Comment la gestion de ces différents espaces va-t-elle cohabiter, se respecter et laisser la priorité aux habitants qui ont besoin de ce jardin ?

Avant de terminer, je voudrais aussi insister sur le déroulement du jury du 27 janvier dernier, ce jury n'a pas eu la sérénité indispensable à une prise de décision apaisée.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra lors du vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vois que "Réinventer Paris" ne trouve décidément pas grâce aux yeux du groupe Ecologiste de Paris, puisque là nous sommes dans un cas de figure qui devrait plaire à Yves CONTASSOT, puisque nous avons posé le principe d'un bail à construction, nous ne vendons pas ce bâtiment qui est effectivement un élément du patrimoine historique de la Ville de Paris, au grand regret d'ailleurs du président de notre séance qui lui aurait été plutôt favorable à une vente.

Malgré cela, c'est une abstention qui est décidée.

Je voudrais quand même dire que ce projet n'est pas du tout un projet commercial, il y avait deux autres projets finalistes, une villa des arts et de la gastronomie et un projet d'hôtel.

Ce qui a été choisi, c'est un projet collectif, Coulanges - Mode, Création et Design. Il n'est pas tout à fait étonnant que la mode et le "design" s'inscrivent dans ce quartier de Paris qui est déjà très attractif de ce point de vue-là, mais c'est un projet d'incubateur, d'accélérateur... Un tout petit peu de silence s'il vous plaît, si cela ne vous ennuie pas. Si jamais je n'ai pas le silence tout de suite, qu'est-ce que cela sera dans une heure ou deux.

Je disais que ce projet était un accélérateur de créativité accessible aux jeunes créateurs et aux étudiants, grâce à des espaces de travail et d'incubation d'entreprises. Il me semble que dans ce quartier du Marais, c'est quelque chose de tout à fait intéressant que d'avoir un lieu de ce type.

Le site restera ouvert sur le quartier avec sa cour et le passage, comme l'a souligné Christophe GIRARD, qui mène au jardin public et deviendra en plus une traversée culturelle grâce à ses expositions. Là aussi, d'un certain point de vue, on peut dire qu'un bâtiment administratif qui était fermé au public va devenir un bâtiment qui sera ouvert au public et permettra à tous les Parisiens d'admirer la beauté de cet hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les espaces de création permettront au plus grand nombre d'en profiter et de contribuer au rayonnement de Paris dans le domaine de la mode. C'est tout cela qui en fait sa particularité par rapport aux autres projets présentés

dans le cadre de Réinventer Paris. C'est un bâtiment historique, un bâtiment protégé. Ce projet présente la particularité de se développer dans un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques situés dans le secteur du Plan de sauvegarde et de la mise en valeur du Marais. Pour cette raison, nous avons souhaité favoriser un bail plutôt qu'une vente.

Le caractère patrimonial implique des interventions plus exigeantes et complexes à mettre en œuvre. Un travail a été mené par l'équipe avec les services de la D.R.A.C. et les architectes des bâtiments de France, pour permettre de créer ce lieu en compatibilité avec un monument historique.

Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans une dynamique de maintien d'activité à Paris avec une mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel qui devient un lieu de fabrication et de création. Il me semble que cela va bien dans le sens de la vision que nous souhaitons tous donner à Paris, de permettre ce genre de projet atypique et créatif.

M. CHEMETOV, lors de la dernière séance de la Commission du Vieux Paris, a dit que préserver un bâtiment, c'est aussi le transformer. Eh bien, c'est exactement ce qu'il se passe avec l'hôtel de Coulanges.

Je ne sais pas à quel niveau de vie nous en sommes pour cet hôtel de Coulanges, la quatrième ou cinquième vie du bâtiment, mais cette vie sera excellente. Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - A titre tout à fait exceptionnel, comme M. Jean-François LEGARET nous a rejoints et qu'il voulait s'inscrire, je lui donne une explication de vote de 2 minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire, et vous prie de m'excuser pour mon retard.

Je dois dire que la manière dont ce projet a été attribué dans le cadre des jurys Réinventer Paris est plus que discutable.

En réalité, il se trouve que c'est le seul jury auquel j'ai assisté, je n'ai pas eu de chance. Mais la manière dont M. MISSIKA a présidé est totalement inédite pour moi. J'ai une certaine expérience des jurys et des commissions d'appel d'offres, je n'avais jamais entendu un président d'un jury dire au moment du vote "je vous préviens, si ce n'est pas tel candidat qui est choisi, je déclarerai la consultation infructueuse".

Cela s'est passé comme cela.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - C'est faux !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Il y a un certain nombre de témoins. J'en appellerai à ce moment-là au témoignage de tous les membres du jury qui ont tous été unanimement choqués. Je dois dire que cela a semé un certain trouble chez les élus du 4e arrondissement eux-mêmes, trouble qui s'est répercuté jusqu'à la dernière séance du conseil d'arrondissement.

C'est totalement inédit, j'ajoute que pour emporter le vote, on a fait voter les collaborateurs des adjoints et non pas les adjoints eux-mêmes, ce qui me paraît extrêmement discutable sur les modalités de ce jury.

Sur le fond, de quoi s'agit-il ? On s'est retrouvé finalement avec parmi les trois candidats, deux qui étaient réellement en compétition. On a choisi celui qui faisait l'offre financière la moins intéressante pour la Ville. Et de très loin ! On a choisi un projet sur lequel moi je n'ai pas d'observation particulière à faire, une cité de la mode et du "design", une de plus ! On a déjà beaucoup de mal à faire vivre celle qui se trouve sur les quais de Seine, mais passons.

Surtout, on a un projet qui n'est viable qu'à certaines conditions, c'est la question posée au moment du jury, j'ai interrogé les concepteurs en leur disant, "à supposer que vous n'obteniez pas les autorisations de créer des mètres carrés supplémentaires, notamment par creusement de volumes sous la cour, votre projet resterait-il viable ?". Leur réponse est non.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - N'abusez pas de ma patience, je vous ai donné une explication de vote, nous n'avez pas droit à une intervention, il faut conclure.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Le mercredi matin, je préside une commission de logement au Conseil régional, j'avais prévu que j'aurais un quart d'heure de retard, je réclame un peu de bienveillance. Vous n'êtes pas gêné pour intervertir des interventions quand il s'agit d'adjoints, je crois être relativement assidu dans ce conseil. Vous me laisserez la parole si vous voulez bien. J'en ai presque terminé.

Je dis simplement que ce projet, tel qu'il est retenu, on verra si je me trompe, vous ne le ferez pas. Vous ne le ferez pas, car c'est impossible de le faire sur le plan de la protection du patrimoine et vous le savez très bien. D'ailleurs, le P.S.M.V. ne permet pas les travaux envisagés. Il ne permet pas de faire un creusement sous une cour dont le sol est classé.

Il y a une énorme supercherie, une énorme tromperie. Je ne reviens pas sur la manière dont ce jury a été présidé et qui est totalement inédite. C'est un véritable coup de force sur les membres de ce jury. J'en suis navré. Je considère que d'abord le choix de ce candidat est de très loin le plus mauvais pour les intérêts financiers de la Ville, ce projet ne se réalisera par pour des raisons de protection du patrimoine et c'est tant mieux.

Quant au fond sur la manière dont ce jury est présidé, je proteste solennellement.

Bien entendu, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération. Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Alors je mets aux voix le projet... Monsieur **MISSIKA**, vous voulez réagir. Allez-y.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'ai été directement mis en cause, et en plus sur la base d'un mensonge éhonté.

Je voudrais rétablir la vérité, il y a trois mensonges dans ce que vous avez dit, il faut le faire. Dans une intervention de quelques minutes, vous réussissez à dire trois contrevérités.

Premièrement, en tant que président du jury, dans la mesure où il y avait un débat assez vif parmi les membres du jury, j'ai dit que le jury avait la possibilité de déclarer l'appel d'offres infructueux.

J'ai dit que c'était possible de le faire et qu'on l'avait déjà fait pour l'hôtel de Villiers.

Deuxièmement, ce que vous dites sur le prix est totalement faux. Le prix proposé est un prix équivalent à celui des autres candidats et notamment du principal concurrent.

La troisième chose que vous dites est également fausse, et j'en ai la preuve matérielle. Vous dites, "ce projet ne pourra pas avoir lieu si jamais il y a creusement de la cour, alors même que le creusement n'est pas possible". Un travail a déjà été fait entre l'équipe projet et les architectes des Bâtiments de France, ils ont renoncé au creusement, mais n'ont pas renoncé au projet. Ce que vous dites est également faux.

Voilà ce que je voulais dire.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Après ce débat très vif, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 59).

## **2016 DU 132 - Approbation du bilan de la concertation préalable et des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une Z.A.C. sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 132 relatif à l'approbation du bilan de la concertation en vue de la création d'une Z.A.C. sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Là, reconnaissons tout d'abord que sur ce projet, on est loin, très loin de l'esprit, du souffle de la créativité que nous avons connue, et appréciée, d'ailleurs, dans l'appel à projets "Réinventer Paris". J'ai envie de dire, concernant ce projet sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul : "quel piètre projet pour une aussi belle parcelle de 3 hectares et demi, pratiquement", car il faut reconnaître une dernière fois qu'au Sud de Paris, dans un quartier rare,

entre l'Observatoire de Paris, le cimetière Montparnasse, le monastère de la Visitation, la Fondation Cartier pour l'art contemporain, nous sommes véritablement à un carrefour des esprits, où l'observation, la création, la méditation, les arts et les sciences s'étaient donné rendez-vous sur ce site. Et vous voulez y faire quoi ? Un éco-quartier avec 43.000 mètres carrés de logements, 6.000 mètres carrés d'activités commerciales et un C.I.N.A.S.P.I.C. sur 60.000 mètres carrés de projets de construction. On est loin de la promesse de "Réinventer Paris". C'est sûr qu'elle n'est pas tenue à Saint-Vincent-de-Paul.

Ces remarques étant faites, nous approuverons néanmoins le bilan de la concertation et les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental en vue de la création d'une Z.A.C. sur ce site, d'abord parce que cela va permettre d'apporter une satisfaction au moins partielle à la préoccupation de l'association du quartier Saint-Vincent-de-Paul, qui réclamait une véritable diversité de programmation que le projet initial ne prévoyait pas, avec lui, 48.000 mètres carrés de logements. Je rappelle le projet initial : 50 % de logements sociaux et 600 mètres carrés seulement d'activités commerciales. Evidemment, on a déjà un peu progressé.

Alors, la Z.A.C. permettra peut-être de favoriser des projets mixtes et innovants. C'est pour cela que nous voterons le projet de délibération, qui fera évoluer la reconversion vers le haut. On est passé, en un an, d'un projet de cité-dortoir, pour dire les choses clairement, à un éco-quartier. Alors, ne désespérons pas que les esprits et l'esprit des lieux finissent par inspirer et guider les décideurs.

Enfin, comme vous le savez peut-être, la Mairie de Paris, entre 2005 et 2015, a fait passer le pourcentage de logements sociaux dans le 14e arrondissement de 20 à 30 %. C'est aujourd'hui 21.000 logements S.R.U. en 2015, soit bien au-delà des 25 % de la loi S.R.U. et au-delà des objectifs de 30 % que vous avez vous-mêmes fixés à échéance de 2020.

Alors, je dis simplement : où est le rééquilibrage dans ce dossier, dans ce matraquage immobilier ? Où est l'équilibre tout court de notre arrondissement quand, sur ce site, c'est encore 50 % de logements sociaux S.R.U. qui sont imposés aux dépens du logement intermédiaire, dont le 14e a pourtant un impérieux besoin, alors qu'il a déjà crevé tous les plafonds, atteint tous les objectifs que vous lui avez fixés pour 2025 et 2020 ? Si ce n'est pas de l'ingratitude et de l'acharnement, alors, permettez-moi de penser que c'est une formidable erreur et une injustice pour beaucoup de ménages parisiens du 14e et d'ailleurs. C'est la négation de la mixité sociale dans le 14e arrondissement et c'est, au fond, très emblématique de votre P.L.U., contre lequel nous avons voté. Mais nous voterons ce projet de délibération par respect pour les associations et les riverains du quartier.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous prier d'excuser Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Vous nous demandez d'approuver le bilan de la concertation préalable à l'aménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Alors, il y a des éléments qui pourraient nous séduire dans le projet tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, notamment l'exemplarité environnementale, la limitation des circulations motorisées ou encore, la volonté que le site s'inscrive dans la trame verte et dans la continuité historique, mais il y a pourtant des points qui nous posent problème.

Tout d'abord, la Fondation Cartier, dès l'origine, nous avons pensé que vous n'aviez aucune volonté de trouver un accord avec elle pour son développement sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, et hélas, nous avons raison. Et comme la Ville n'a proposé que des solutions inacceptables, la Fondation Cartier ne les a pas acceptées. Oui, vous avez prétendu que j'avais dit des mensonges, il n'y en avait aucun, donc laissez-moi parler, si vous voulez bien.

Et nous courons le risque que la Fondation saisisse la première occasion de se développer ailleurs, hors du 14e, ou pourquoi pas, hors de Paris, et vous voici à nouveau à la recherche de nouveaux opérateurs pour donner un minimum de coloration culturelle à un projet qui, dans les faits, est uniquement destiné au logement, et encore, pas à tous les types de logement.

Il y a la concertation, qui a été défailante, tant sur la forme que sur le fond. Ainsi, à plusieurs reprises, les membres du comité d'organisation de la concertation et de l'association du quartier Saint-Vincent-de-Paul ont demandé, sans succès, l'organisation de réunions ou la remise de documents. Il en est ainsi de la communication du compte rendu du comité du 12 novembre : sans succès ; la tenue d'un atelier de synthèse sur les propositions du cabinet "Anyoji Beltrando" : sans succès ; une réunion de travail-atelier rue Boissonnade afin d'étudier les conditions de la rénovation de la rue Boissonnade ; et d'ailleurs, sur ce point, je souhaite rappeler que vous avez noté en mars

dernier la rénovation de cette rue Boissonade sans même vous soucier de l'imbrication de cette rénovation dans le projet plus vaste de Saint-Vincent-de-Paul.

Comment pourrait-on engager une rénovation alors que nous ne savons pas quelle sera l'utilisation à terme de cette voie, le bilan de la concertation ne le précisant toujours pas ? Sur le fond, chacune des phases de la concertation a débouché sur des fins de non-recevoir, tant pour les demandes des élus de l'opposition que des habitants du quartier. Et si je reprends la chronologie exacte, factuelle des événements, alors que pendant la campagne municipale, vous aviez volontairement conservé un flou très artistique sur tous ces points, comme les fameux invariants, vous vous étiez engagés sur le respect de l'harmonie des hauteurs appliquées dans le secteur. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Et cela a continué avec le serpent de mer de l'étude dite "Lauzeral", que nous avons mis huit mois à obtenir, et encore, de façon incomplète, d'autant que dès la deuxième phase de concertation, il apparaîtra clairement que les éléments en matière d'intérêt patrimonial des bâtiments, notamment, n'ont pas été pris en compte, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine retenant finalement des scénarii très différents. Bref, on aura discuté pendant un an sur la base d'analyses architecturales qui ont ensuite été battues en brèche.

Et toujours durant cette première phase de la concertation, la première douche froide pour l'ensemble des personnes s'intéressant au sujet fut évidemment les fameux invariants, sur lesquels personne n'a eu le droit de dire quoi que ce soit. Le choix unilatéral, en matière de nombre, de densité et de typologie des logements, de nature des équipements publics, a en réalité réduit l'exercice à une concertation de pure forme, concertation de façade, puisque tout ce qui compte vraiment avait déjà été tranché. Les habitants du 14e ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. L'événement qui a attiré le plus de participants pendant toute la concertation, c'est la réunion de lancement, où ont été listés ces invariants, et ensuite, ils n'ont pas remis les pieds dans les réunions suivantes. Parce que la concertation n'est ni innovatrice, ni transparente et ni exemplaire, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la Conseillère, Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a ce matin comme un écho du Conseil du 14e arrondissement, et je dois reconnaître en tout cas aux membres de l'opposition une vraie constance dans leur "enthousiasme fort" pour ce projet de Saint-Vincent-de-Paul. En tout cas, moi, c'est effectivement au nom du groupe Ecologiste, ce matin, que j'accueillerai ce projet de délibération avec beaucoup plus d'enthousiasme que mes collègues.

L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul a effectivement fermé ses dernières portes il y a plusieurs années maintenant, et il était nécessaire que la Ville de Paris se saisisse de l'opportunité qui nous était donnée de réaliser sur ce site un projet urbain ambitieux d'éco-quartier qui réponde vraiment aux grands enjeux de la ville durable. Je parle d'opportunité, parce que pour nous, elle concerne au moins une opportunité sur trois dimensions : une opportunité d'abord en termes de logements. Le projet de Saint-Vincent-de-Paul, cela a été dit, donne effectivement la part belle à la réalisation de logements, avec une part non des moindres de 50 % des mètres carrés construits réservés au logement social, dans un quartier qui est fortement déficitaire.

Et on a déjà eu ce débat de manière longue au sein du Conseil d'arrondissement, Monsieur AZIÈRE. Je crois qu'il est vraiment important que vous révisiez les grilles d'attribution du logement social à Paris aujourd'hui. C'est bien de logement social type S.R.U. qu'il nous faut pour répondre à la demande des Parisiens et Parisiennes.

Sur cette question spécifique du logement, je tenais à rappeler à l'attention de ce Conseil et de notre adjoint en charge de l'urbanisme, même si je ne doute pas de son investissement sur cette question, vous rappeler l'engagement que nous avons pris dans ce Conseil de réaliser sur cette parcelle un projet d'habitat participatif innovant, dans le sens où il mêlerait logements sociaux et logements privés - ce serait une première à Paris, sans doute une première en France - tout en répondant aussi à un objectif de lutte contre la spéculation immobilière.

Nous avons, dans le 14e arrondissement, un certain nombre d'acteurs identifiés et mobilisés pour alimenter la réflexion à ce sujet, notamment à partir du modèle anglais. Il faut effectivement que nous avancions sur cette question, que nous affinions dans les mois qui viennent.

Saint-Vincent-de-Paul, c'est aussi une opportunité en termes de développement durable. C'est un lieu évident aujourd'hui pour mettre en œuvre notre Plan Climat et faire une démonstration très concrète de ce qu'est la transition écologique et la transition énergétique dans notre ville.

Cela passera par la réalisation d'un quartier où la nature a évidemment toute sa place. C'est l'équilibre et le résultat de la concertation, avec réalisation aussi de liens avec les espaces verts environnants.

Cela passera aussi par la mise en œuvre d'une exigence environnementale en matière d'éco-construction, d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables, sujet auquel nous serons évidemment très attentifs.

Ce sera aussi la possibilité de faire la démonstration que l'innovation est possible dans ces domaines, puisque la concertation, et c'est heureux, a décidé de maintenir un certain nombre d'éléments de patrimoine important de ce site, patrimoine historique. Du coup, il faudra là-dessus innover pour faire de l'efficacité énergétique et rentrer dans ces contraintes du Plan Climat.

Cela permettra aussi de faire une mise en application de notre P.L.U. et de son tout nouveau article 15. Je pense tout particulièrement à la mise en œuvre de mesures pour bien gérer l'eau potable ou non potable, les eaux pluviales, sujets auxquels, vous comprendrez, je suis particulièrement attentive.

Ce projet enfin, c'est une opportunité en termes de concertation et de co-construction qui sont des dimensions inhérentes et incontournables à l'idée d'éco-quartier. Co-construction qui a déjà débuté depuis plusieurs mois, avec processus de concertation dans le temps extrêmement important, puisque ce sont des réunions publiques, des ateliers participatifs, des visites de terrain qui se sont succédé depuis des mois sur le site et à la mairie du 14e.

Et pour critiquer ce processus de concertation, encore aurait-il fallu que nous vous y voyons un tout petit peu plus pour rentrer dans les détails. Processus de concertation qui a permis d'affiner le projet du futur quartier, mais qui a aussi permis d'accompagner, ou peut-être est-ce l'inverse, une dynamique assez incroyable sur ce site liée à l'occupation temporaire du site.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous invite vraiment à aller le découvrir, à aller boire un verre dans l'ancienne lingerie transformée en café associatif, à aller rencontrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont notamment lauréats des acteurs du Paris durable, la Ressourcerie Créative, Biocycle et bien d'autres que je ne pourrais pas tous citer, et d'aller voir cette dynamique vraiment particulière sur le site.

Là aussi, ma dernière interrogation sera de savoir comment, dans les mois qui viennent, on pourra garder cette dynamique particulière au site, comment un certain nombre des acteurs pourront être pérennisés. Cela nous semble particulièrement important pour garder l'état d'esprit particulier de Saint-Vincent-de-Paul.

En tous les cas, avec toutes ces remarques, attentions particulières et interrogations, c'est avec beaucoup plus d'enthousiasme que d'autres que le groupe Ecologiste de Paris votera ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

L'aménagement n'est pas une science exacte et je n'irai pas vous dire qu'aménager un quartier de l'importance de Saint-Vincent-de-Paul est une chose facile. Mais justement, parce que ce n'est pas une science exacte, c'est bien de pouvoir consulter, concerter, écouter et s'ouvrir à des points de vue différents.

Pourquoi alors une telle difficulté à travailler avec différents partenaires, d'autres partenaires, et en particulier ceux du quartier ? Pourquoi une telle difficulté à tenir le calendrier de la concertation, à en faire simplement une vraie concertation, c'est-à-dire un moment de pré-discussion et non pas de post-discussion ? Un moment d'élaboration conjointe et pas de recherche de légitimation, une décision une fois prise.

Cette difficulté que vous avez, vous l'avez avec les riverains du quartier, vous l'avez aussi avec la Fondation Cartier. Célia BLAUDEL ne l'a pas évoqué, mais j'ai compris que son intervention se positionnait plutôt comme élue du 14e arrondissement que comme répondant de l'Exécutif. Donc, j'espère que nous aurons des réponses de l'Exécutif sur ce sujet, puisqu'il semble bien que la Fondation Cartier, qui était véritablement dans une logique de maintien sur site, qui est très appréciée par les habitants du 14e arrondissement, dans un quartier qui a eu un grand lustre culturel et artistique par le passé et qui aujourd'hui est un peu en déprise de ce point de vue, la Fondation Cartier n'a pas rencontré l'écoute et l'attention qu'elle espérait de la part de l'Exécutif et de la part de la mairie du 14e arrondissement, et elle risque aujourd'hui de partir.

Ce sera une grande perte pour le 14e arrondissement. Je l'espère, pas une perte pour Paris et elle fera quelque chose ailleurs, mais ce serait une grande perte pour le 14e arrondissement, et singulièrement pour ce quartier qui a une identité forte et qui progressivement, parce qu'on ne la prend pas en compte, la perd.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je voudrais d'abord remercier Célia BLAUDEL pour ses commentaires. C'est vrai que ce site a ceci de particulier que nous avons décidé de le faire vivre pendant la période intermédiaire, la période intercalaire entre le moment où l'hôpital a cessé de fonctionner et le moment où les travaux vont commencer.

Nous avons, dans ces conditions, organisé cette occupation temporaire du site. Aujourd'hui, le site rassemble 130 associations, 600 personnes en hébergement temporaire, faisant de Saint-Vincent-de-Paul un lieu tout à fait unique dans Paris, un nouveau point de rencontres de porteurs de projets dans le domaine de l'économie circulaire, de l'éducation, de l'animation.

Ces animations dans l'espace public et dans certains bâtiments gérés par le collectif "Yes We Camp" peut permettre de faire venir un public très diversifié dans ce site et donc de préfigurer ce que sera ce quartier à l'avenir, parce que je crois beaucoup à la logique historique des quartiers. Ce qui est en train de se passer à Saint-Vincent-de-Paul est certainement - je suis convaincu que nous ferons tous nos efforts pour cela - la préfiguration de l'identité que prendra ce quartier une fois que les rénovations auront eu lieu.

Alors, M. Jean-François LEGARET qui est en pleine forme ce matin au niveau du goût pour les contre-vérités, nous en a sorti quelques-unes de nouveau, en particulier l'une concernant le fait que tout était joué d'avance, que la concertation n'a servi à rien.

Monsieur LEGARET, je vais vous poser quelques questions, somme toute assez simples. Si jamais la concertation n'a servi à rien et que tout a été joué d'avance, comment expliquez-vous que la conservation des surfaces bâties dans le projet soit passée de 45 % à 60 % ?

La conservation nous semble être un objectif de base de tout éco-quartier, parce que conserver, rénover un bâtiment plutôt que le détruire et le reconstruire, c'est aussi une approche écologique de l'aménagement. Le fait qu'en accord avec les architectes des Bâtiments de France, et parce que cet hôpital concentre toute une série de styles architecturaux différents, le fait que nous ayons, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes, décidé de conserver 60 % des bâtiments plutôt que 45 %, c'est un effet de la concertation, et cela veut dire que cette concertation n'était pas une simple chambre d'enregistrement et n'était pas jouée d'avance.

Comment expliquez-vous, Monsieur LEGARET, que nous soyons passés de 48.000 mètres carrés à 43.000 mètres carrés de logements dans le projet, c'est-à-dire une diminution de 5.000 mètres carrés de logements ? Si tout avait été joué d'avance, nous serions toujours à 48.000 mètres carrés de logements. Nous avons écouté ce que nous ont dit les habitants, nous avons écouté ce que nous ont dit les riverains, nous avons écouté ce que nous ont dit les associations, ils demandaient de laisser plus d'espace aux activités et aux commerces, et donc d'avoir une meilleure animation des quartiers.

L'idée que nous avons également, en lien avec cette occupation temporaire des locaux, c'est de réserver une partie de ces locaux d'activité aux porteurs de projets qui sont actuellement installés sur le site de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat. Nous ferons des appels à projets ouverts afin de trouver des occupants souhaitant s'inscrire dans l'esprit du quartier.

Et si vous vous intéressez un peu à ce quartier du 14e arrondissement, posez la question aux riverains et voyez le jugement qu'ils ont aujourd'hui sur cette animation du quartier de Saint-Vincent-de-Paul et l'accord qu'ils ont sur le fait que nous devons garder ce nouveau code ADN qu'est en train d'acquiescer l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Comment expliquez-vous également, à l'issue de la concertation, que les espaces verts de cet éco-quartier soient passés de 2.000 mètres carrés à 4.000 mètres carrés, c'est-à-dire un doublement ? Là aussi, s'il n'y avait eu qu'une chambre d'enregistrement, cela n'aurait pas été le cas. Les urbanistes ont proposé la création d'un grand espace vert central.

De plus, le quartier sera un quartier entièrement piétonnier, entièrement dévolu aux circulations douces, hormis une boucle autour du site qui sera une zone de rencontres. Donc, très franchement, dire que cette concertation n'a eu aucun effet et a été purement cosmétique est une de ces contrevérités à laquelle vous êtes, semble-t-il, prêts à vous adonner ce matin. J'en viens maintenant à la question soulevée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sur la Fondation Cartier.

La Fondation Cartier, j'ai mis tous mes efforts, tous mes efforts pour essayer de trouver une solution. Je peux vous donner la liste des rendez-vous, des rencontres avec la fondation, avec la société qui contrôle la société Cartier, avec Jean NOUVEL lui-même que j'ai vu à plusieurs reprises. Le problème auquel nous sommes confrontés est extrêmement simple. La fondation a un jardin privé. Elle voulait étendre ce jardin privé sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. Je suis vraiment désolé, mais l'ère des jardins privés est révolue. Nous devons avoir des jardins publics, et c'est ce que j'ai dit très clairement aussi bien à Jean NOUVEL qu'au directeur de la Fondation Cartier.

L'autre problème que nous avons, c'était que le dessin de Jean NOUVEL était absolument incompatible avec le schéma urbain proposé par l'agence "Anyoji-Beltrando". Le dessin était également incompatible avec ce que nous réclamait l'architecte des Bâtiments de France puisque Jean NOUVEL proposait de couper le bâtiment le long, de le couper partiellement, alors que l'architecte des Bâtiments de France nous demandait de conserver ce bâtiment en totalité. En outre, le dessin de Jean NOUVEL, très intéressant par ailleurs, faisait fi de tout intérêt pour le reste du site, c'est-à-dire que l'essentiel du bâtiment le long était consacré à la Fondation Cartier et qu'il fallait sur-densifier les autres zones pour pouvoir faire acte de soumission à ce projet.

Ce que j'ai fait, c'est que j'ai proposé des solutions alternatives. J'ai proposé 3 solutions alternatives plus une, et je me suis heurté à une fin de non-recevoir. Au bout d'un moment, quand les gens vous disent non, non, non à toutes les solutions qui sont des solutions qui essaient de faire prendre en compte l'intérêt de la défense du patrimoine, l'intérêt de ce projet d'éco-quartier et l'intérêt de la Fondation Cartier, vous en tirez comme conclusion que cette fondation n'a pas vraiment très envie de trouver une solution sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, et c'est la conclusion que j'en ai tiré.

J'ajoute que le nombre de sollicitations que nous avons de projets culturels en ce moment à Paris fait que l'espace que nous avons décidé de consacrer à la culture et à l'art, dans ce projet, soit 6.000 mètres carrés quand même, excusez du peu, eh bien cet espace sera occupé par un projet culturel, de qualité, tout à fait exceptionnel. J'en suis convaincu et nous organiserons un appel à projets et vous pourrez participer au jury, j'en suis sûr, Monsieur LEGARET, pour pouvoir voir quel est le projet artistique et culturel qui pourra s'installer sur ce site.

Le projet s'intègre de mieux en mieux vis-à-vis des riverains. J'ai participé à plusieurs réunions de concertation. Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur LEGARET, il y avait beaucoup de monde et pas seulement à la première, notamment à la dernière, la réunion de bilan a été très très fréquentée. Les bâtiments les plus hauts vont être construits en cœur d'îlot, justement pour respecter la demande des riverains et faire en sorte qu'il n'y ait aucun problème dans le vis-à-vis avec les riverains.

Nous avons également décidé d'ouvrir une entrée du site sur la rue Boissonade et de favoriser les circulations douces. Cette programmation ainsi que les choix urbains faits confortent nos ambitions. Nous voulons faire un éco-quartier, un vrai éco-quartier, "zéro déchet zéro carbone", à la pointe des usages du XXI<sup>e</sup> siècle, créer un quartier très mixte au Centre de Paris, et la mixité sociale, cela marche dans les 2 sens, Monsieur AZIÈRE, c'est-à-dire que là, nous sommes dans un endroit vraiment déficitaire en logement social, ouvrir Saint-Vincent-de-Paul sur la ville, en faire un lieu de rayonnement pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, je crois que cette concertation a été très utile et qu'elle a permis très clairement d'améliorer ce projet.

Je vous remercie.

*(Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Jean-Louis MISSIKA, pour ces réponses précises.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 132).

## **2016 DU 157 - Avenant à la convention de transfert des voies et ouvrages du lotissement "Chapelle International" (18e) dans le domaine public. - Avenant à la convention de projet urbain partenarial avec la SNEF.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DU 157 concernant un avenant à la convention de transfert des voies et ouvrages du lotissement "Chapelle International" (18e) dans le domaine public.



Je donne la parole à Mme PREMEL, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, "Chapelle International" est le grand projet urbain d'aménagement de ce quartier très longtemps oublié. Depuis que la gauche est revenue en responsabilité, reconnaissons que le Nord-Est de Paris a de nouveau un avenir et que ces territoires sont peu à peu intégrés à la ville. Nous savons que les mutations urbaines sont des processus lents et qu'il n'est pas étonnant que nous soyons amenés à nous prononcer sur des avenants pour tenir compte d'un projet qui se met en acte et qui doit tenir compte d'évolutions opérationnelles.

Si nous admettons cette réalité d'un projet qui demande certains ajustements, il faut l'admettre, la possibilité d'évolution et de prise en compte des débats et de l'expertise des habitants sur ce projet d'aménagement est nécessaire. Si la question se pose, l'opérateur "SOGARIS" ne pourra pas se réfugier sur le projet initial pour refuser tout ajustement et adaptation qui apparaîtront dans l'opérationnalité. Par exemple, le débat qui s'est posé lors des 2 derniers comités de suivi du 24 mars et du 19 mai, sur l'accessibilité du public sur le site et des vues dégagées vers le paysage urbain, ou la question de l'allée des jardins sur le toit de la halle dont certains riverains n'approuvent pas l'aménagement proposé.

Comment seront pris en compte ces débats pas toujours consensuels ? Mais cela, c'est la vraie vie. C'est l'imagination et la créativité qui doivent permettre de dépasser les prises de position et les postures au-delà du risque de la frilosité technique et politique.

Sur le projet de délibération proprement dit, je fais confiance a priori à la direction et à l'adjoint sur les modifications et les ajustements proposés. L'essentiel, c'est que le projet dans ses finalités et la convention de base continuent à vivre, c'est-à-dire à évoluer et à s'adapter pour qu'il s'agisse d'un vrai projet partagé dans lequel ce bout de ville devienne un bien-vivre ensemble.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vous remercie, Madame PREMEL, pour votre intervention.

Vous l'avez souligné, l'aménagement de Chapelle International se poursuit à un bon rythme. Les travaux de gros œuvre de la halle logistique sont bien avancés et l'aménagement de la partie nord du site a été entamé.

Cette halle logistique fait partie du projet global de notre mandature de transformer la logistique urbaine à Paris. Notamment, cette halle est en quelque sorte le vaisseau amiral de notre stratégie d'une logistique urbaine durable et responsable. Elle sera à la fois ferroviaire et routière.

Un comité de suivi réunit tous les deux mois environ des représentants de riverains et d'associations locales pour échanger sur l'avancée des travaux. Lors des dernières réunions, plusieurs associations ont souligné leurs fortes attentes vis-à-vis de la toiture de la halle et je crois que c'était aussi à ce sujet que vous m'interpelliez. Celle-ci doit accueillir des terrains de sport et de l'agriculture urbaine. Plusieurs participants ont insisté pour bénéficier d'un accès libre afin que la halle devienne un lieu de promenade en belvédère.

Nous avons là des contraintes de sécurité qui imposent une limitation à 200 du nombre de personnes présentes sur la toiture, ce qui nécessitera un contrôle des accès mais n'interdira pas l'accès à la toiture.

Un appel à projets spécifique va être lancé à l'automne pour la partie agriculture urbaine sur le modèle de "pariculteur" cher à Pénélope KOMITÈS. Les candidats pourront proposer des solutions innovantes garantissant des ouvertures au public. Ils pourront par exemple associer des associations locales pour permettre un accès selon des plages horaires les plus larges possible. Il sera également possible de faire de la formation à l'agriculture urbaine. Le choix du lauréat associera le comité de suivi. Si aucun projet ne répond de manière satisfaisante aux attentes des habitants sur ce point, d'autres solutions d'ouverture au public seront étudiées, en veillant à ce qu'elles soient suffisamment sécurisées.

C'est pourquoi je remercie cette Assemblée de voter ce projet de délibération.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée - on peut l'applaudir, bien sûr -, le projet de délibération DU 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 157).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la candidature de Paris à l'Exposition universelle 2025.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons à présent des vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 167 est relatif à la candidature de Paris à l'Expo universelle 2025.

La parole est à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu prolonge nos débats d'hier lors des questions d'actualité et il est la manifestation de notre inquiétude suite au courrier que vous avez envoyé, Madame la Maire, demandant de renoncer à la candidature de Paris à l'organisation de l'Exposition universelle 2025.

Si nous partageons certaines des critiques sur la gouvernance, sur le positionnement de son président ou sur la nécessité d'améliorer le projet de candidature de la France pour l'Exposition universelle de 2025, nous ne pensons pas qu'il faut aujourd'hui jeter le bébé avec l'eau du bain.

L'objet de ce vœu est de demander tout simplement que le vœu que nous avons voté et qui avait été déposé par nos collègues de l'UDI en mai 2014 soit réalisé. Je rappelle son contenu, que toutes les études et réflexions soient menées à terme et que, selon les conclusions rendues, soit soumis au vote du Conseil de Paris l'engagement de la Ville pour une candidature à l'Exposition universelle de 2025.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Je vais être bref moi aussi puisque l'essentiel du débat a eu lieu hier.

Comme je l'ai déjà dit hier, je vais émettre un avis favorable à votre vœu. Nous n'avons pas changé de position en la matière. S'il y a une candidature de l'Etat à l'Exposition universelle, il y aura un débat dans cette Assemblée sur cette candidature et ses conditions.

Je voudrais rappeler que le fait qu'il y ait un débat dans cette Assemblée n'interdit personne parmi ses membres, fût-ce la Maire de Paris ou l'adjoint à l'urbanisme, d'avoir un point de vue sur le sujet ; c'est ce que j'ai dit hier. Je répète qu'il y a trois problèmes extrêmement sérieux aujourd'hui sur cette candidature : un problème de gouvernance, un problème de contenu du projet et un problème de site, et même un problème de thématique. Ces sujets doivent être pris extrêmement au sérieux si nous voulons avoir une chance qu'une candidature de la France soit couronnée de succès.

Mais bien évidemment, le vœu, nous l'avons voté et il sera respecté ; cela ne pose aucun problème. Tout ce que nous avons fait jusqu'à présent n'est pas contradictoire avec ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je crois qu'il y a une explication de vote de M. GUILLOT, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Didier GUILLOT.** - Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe RGCI souhaite que Paris soit candidate à l'organisation d'une Exposition universelle. D'ailleurs, les Radicaux de gauche avaient défendu cette idée lors de la campagne municipale et nous y sommes toujours favorables.

Cet événement est une chance pour l'économie, pour l'emploi mais aussi pour le rayonnement international et l'attractivité de Paris. Cet événement est aussi l'occasion de porter des messages politiques forts et de donner corps et sens au fait métropolitain.

Vous le savez, nous sommes favorables à l'organisation de cette Exposition universelle sur le périphérique parisien pour gommer cette cicatrice urbaine entre Paris et les communes voisines et nous leur en avons d'ailleurs parlé.

Toutefois, comme j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire, le dossier de candidature tel que présenté au B.I.E. présente des lacunes et nous rejoignons Madame la Maire sur ce point. A nos yeux, les acteurs institutionnels et les représentants politiques doivent prendre conscience des défauts de la candidature de Paris 2025 et agir très rapidement pour rectifier les modalités d'organisation.

C'est pourquoi nous pensons que Paris doit être candidate à l'organisation d'une Exposition en 2030, non seulement pour éviter le bousculement avec la candidature des J.O. de 2024, dont nous souhaitons évidemment le succès, mais aussi pour consolider notre dossier de candidature.

Cependant, le vœu des Ecologistes va dans le bon sens, celui de la concertation et nous voterons donc pour.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 246).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité lors de la piétonisation de l'espace public.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu référencé n° 168 est relatif à la publicité lors de la piétonisation de l'espace public.

La parole est à M. BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

L'objectif de ce vœu est de mettre fin à une dérive, celle de l'expansion de la publicité dans les sites faisant l'objet d'une reconquête de l'espace public pour les piétons et les vélos que la Ville organise. Je veux parler des opérations comme les Champs-Élysées piétons le dimanche une fois par mois, "Paris respire", la journée sans voiture, voire Paris Plages.

Le but de ces événements est de reconquérir l'espace public et de conférer à la ville un aspect apaisé, moins pollué et moins sonore. Or on a pu constater une pression publicitaire croissante lors de ces opérations : kakemonos, distributions promotionnelles accompagnées de sonorisation, etc.

Les débordements publicitaires sont nombreux et s'inscrivent de fait en contradiction avec le règlement local de publicité parisien, qui vise à la régulation du consumérisme et à la préservation de la qualité de vie. C'est la raison pour laquelle nous aimerions plus de vigilance pour que les Parisiennes, les Parisiens et les visiteurs de Paris puissent en toute liberté profiter de ces lieux.

Par ailleurs, le vœu demande qu'un bilan soit tiré de la possibilité désormais mise en œuvre de signaler les infractions au R.L.P. sur l'application "DansMaRue" et que ce bilan soit présenté en 1re Commission. C'est un vœu qui avait été déposé par le groupe Ecologiste et qui avait été accepté par l'Exécutif il y a à peu près un an. Nous aimerions un bilan de cette possibilité de signaler par l'application "Dans ma rue" les infractions au R.L.P.

Je vous remercie, Madame la Maire et chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOUTAULT, merci pour cette intervention. Le sujet du débordement de la publicité sur l'espace public est une préoccupation que je partage. Cela avait déjà été exprimé dans ces termes au Conseil de septembre 2015 par mon excellent collègue, Julien BARGETON. Concernant les événements organisés sur l'espace public, il faut rappeler qu'ils ne peuvent être autorisés que s'ils sont rattachés à un intérêt public : projets sportifs, culturels, vie de quartier, développement économique au sens de la dynamisation du tissu local. Il en découle que la Ville de Paris n'autorise pas d'événement exclusivement promotionnel.

Concernant la question des événements organisés par la Ville de Paris, telle que la piétonisation des Champs-Élysées, Paris Plages ou la journée sans voiture, il a été arrêté que ces piétonisations devaient effectivement alterner entre manifestations d'importance et dimanches sans manifestation pour permettre aux usagers de profiter de l'espace public rendu aux piétons. De plus, des événements tels que Paris Plages interdisent la présence de toute marque commerciale.

Nous sommes donc d'accord avec votre première demande de préserver le développement des activités publicitaires des événements sans voiture sur l'espace public, puisque cela est déjà le cas et que la Ville de Paris veille à l'application du Code de l'environnement et du règlement local de publicité qui régissent dans ce domaine la réglementation.

Concernant le signalement d'infractions au R.L.P. dans l'application "Paris dans ma rue", une V2 de l'application est en cours d'élaboration. Sa sortie est prévue pour le premier semestre 2017. Les services travaillent activement à faire entrer une catégorie "affichage sauvage" dans la nouvelle nomenclature. La création de cette catégorie prend du temps. Cela nécessite une adaptation des process de traitement des signalements, tant du point de vue de la verbalisation que du nettoyage par les services parce que vous savez que cette application a un back-office du côté du service de la propreté.

Je vous propose donc de programmer un premier bilan courant 2017 dans le cadre, non pas de la 1ère commission, mais de la 5e commission parce que le R.L.P. est suivi par la direction de l'urbanisme et donc, plutôt du côté de la 5e commission.

Je vous propose donc un avis favorable à votre vœu, avec la modification sur le numéro de la Commission.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 247).

**2016 DU 62 - Opération Bourse de Commerce (1er) - Léon Jouhaux (10e).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions d'accueil de la Fondation Pinault.**

**Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.**

**2016 DFA 111 - Décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement municipale pour 2016.**

**2016 DFA 112 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modificative n° 2 pour 2016.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DU 62, l'amendement n° 180 de l'Exécutif, le vœu référencé n° 169, la lettre rectificative n° 1, les projets de délibération DFA 111 et DFA 112. Il s'agit de l'opération Bourse de commerce-Léon Jouhaux puisque c'est une opération combinée.

Je donne la parole, pour ouvrir ce débat, à Mme Fadila MÉHAL pour l'UDI-MODEM.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Madame la Maire, chers collègues, je suis heureuse d'intervenir sur ce projet ambitieux qui allie à la fois la dimension culturelle, patrimoniale, mais aussi l'attractivité économique. Je m'attacherai plus particulièrement à sa dimension culturelle. D'abord, je voudrais tordre le cou à une question de fond qui agite souvent cet hémicycle. La question est : peut-on accepter que des fonds privés viennent soutenir la création ou la diffusion culturelle ? Pour le groupe UDI-MODEM que je représente, la réponse est assurément oui. C'est d'ailleurs le sens de notre participation au fonds créé par la Mairie de Paris pour le mécénat, où je représente notre groupe.

Oui. Oui, pour une collaboration étroite public-privé, mais à condition qu'elle n'altère pas la dimension culturelle et patrimoniale du projet en le marchandisant et en faisant de ce projet une démarche purement commerciale. Je crois que, pour le projet qui nous concerne, nous avons des garanties, inscrites d'ailleurs dans la genèse même du projet. Je pense que l'écueil de la marchandisation est tout à fait évité. En effet, comme cela a été dit largement dans la presse, ce projet de centre d'art contemporain conjugue à la fois les ambitions de trois grandes institutions : la Ville de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Fondation Pinault. C'est, pour Paris, un grand rendez-vous culturel pour devenir une place prestigieuse de l'art contemporain. D'ailleurs, déjà en 2014, la Fondation Louis-Vuitton de Bernard ARNAULT a été inaugurée au bois de Boulogne dans un bâtiment également construit sur un terrain du domaine public municipal. La convention d'occupation de 55 ans a été signée sous l'impulsion de Bertrand DELANOË.

Aujourd'hui, l'Exécutif nous propose un autre partenariat avec un autre grand collectionneur français, François PINAULT, auquel une concession de 50 ans est accordée, ou sera accordée, pour la jouissance de la Bourse de commerce qui revient, avec ce projet de délibération, dans le giron de la Mairie après avoir appartenu à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris depuis 1949. Il est vrai que la Chambre de commerce rencontrait des difficultés financières, la contraignant à rationaliser ses dépenses tout en réduisant son patrimoine.

A ce titre, je voudrais simplement aborder un seul aspect financier. Je souhaiterais que vous nous précisiez la raison des 23 millions d'euros supplémentaires accordés à la C.C.I. en plus du prix de l'achat du bâtiment afin que l'opération - et je cite l'exposé des motifs - "soit neutre financièrement". Ma question : sans ces 23 millions, l'opération totale aurait été même excédentaire pour la Ville ? C'est un point d'interrogation. Les Parisiens doivent-ils payer les erreurs de gestion et les problèmes rencontrés par la C.C.I. en la contraignant à déménager dans des locaux moins coûteux ? Voilà sur le plan financier.

Sur le plan culturel, je ne peux que me réjouir de voir la Ville de Paris s'engager dans des partenariats à long terme avec les deux principaux collectionneurs d'art français et leur groupe. Concernant François PINAULT, après la tentative avortée d'installer son musée sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt, c'est, dit-on, à l'occasion des projets "Réinventer Paris", avec leur forte dimension culturelle, qu'il ré-envisage de s'implanter à Paris après avoir trouvé refuge - je vous le rappelle - à Venise, au palais Grassi.

Comme l'a indiqué Jean-Jacques AILLAGON, puisque nous l'avons auditionné en 2e Commission, François PINAULT souhaitait inscrire sa Fondation dans un environnement propice, au cœur de Paris, avec la rénovation programmée de la poste du Louvre, avec les Halles fraîchement rénovées, avec le centre hip hop de la Canopée, la bibliothèque, le Forum des images, le conservatoire. Ce sont 13.000 mètres carrés, dont 4.000 mètres carrés de

surface d'exposition. Je pense qu'elle constituera, à ce jour, la plus grande Fondation Pinault. Je ne vais pas m'attarder sur cette collection. Chacun l'a peut-être vue très amplement. Ces 3.500 œuvres, c'est une collection privée essentiellement constituée de peintures des années 1960 à aujourd'hui, des sculptures aussi, des vidéos, des photographies.

Je voulais simplement vous dire que, lors de la commission, nous avons beaucoup abordé la question de la médiation culturelle qui nous préoccupe au plus haut point. En effet, nous souhaitons que cette question soit au cœur du projet, que les écoles, que les associations sportives, culturelles au niveau local, que les publics empêchés puissent avoir une pratique tarifaire intéressante.

Je ne vais pas m'attarder, de manière à conclure simplement sur la question de l'aspect patrimonial dont on sait que c'est un bâtiment qui va être confié à l'architecte japonais Tadao ANDO et, il faut le rappeler, qui collaborera aussi avec Pierre-Antoine GALTIER qui est l'architecte en chef des Monuments historiques. C'est quand même une assurance du respect de cet investissement.

Une dernière question, Monsieur le Maire. Le grand absent de cette opération, c'est le Ministère de la Culture. Est-ce que la Mairie servira de médiateur pour permettre, en effet, que le ministère soit partie prenante de ce projet ?

Je vous remercie.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que si l'on m'avait dit un jour que j'aurai à faire une intervention au Conseil de Paris sur un dossier dans lequel apparaissent François PINAULT, la Chambre de commerce de Paris et la Ville, je ne l'aurais pas cru.

Certains peuvent s'étonner que nous ne prenions pas le parti de ceux qui s'opposent frontalement à cette opération et qui considèrent que signer un même document avec François PINAULT est le comble de la compromission politique. François PINAULT est, pour certains, ce que l'on appelle un "self made man" qui a atteint les sommets de la richesse, se situant désormais dans les 10 premières fortunes françaises et dans les 60 premières fortunes mondiales.

Pour mémoire, les derniers chiffres en ma possession sont 6,2 milliards d'euros de fortune personnelle, et 8,1 milliards d'euros de patrimoine professionnel. Quant à Kering, il la contrôle à 41 % via la holding Artémis et elle pèse 19,7 milliards d'euros.

Si nous étions aux Etats-Unis il y aurait un halo de gloire autour de cet homme d'origine modeste devenu capitaine de la finance. Mais nous sommes en France et nous savons comment François PINAULT a fait sa fortune. Grâce à ses amitiés politiques, à des prêts bancaires comme seul le Crédit lyonnais était connu pour le faire, il a depuis les années 1970 racheté une à une des entreprises en faillite en les revendant avec des plus-values mirobolantes en grande partie réalisées sur le dos des milliers de salariés licenciés et laissés sur le carreau. Cela lui a valu le surnom de "Bernard TAPIE du bois".

Désormais, il est la tête d'un groupe énorme : la Redoute, la FNAC, le Point, Christie's, Gucci, le Printemps, le Stade rennais, mais je ne saurais tous les citer.

Depuis les années 1980, une fois sa fortune faite, il commence une vie de collectionneur. Sa collection pèserait 1,4 milliard de dollars, chiffre de 2014.

Si on écoute François PINAULT, ce qui le guide, c'est l'amour de l'art. Dont acte. Mais on sait aussi depuis quelques années que l'art fait l'objet de placements spéculatifs juteux qui peuvent dénaturer le noble "amour de l'art".

Le mélange des genres, sens des affaires, politique et facilités bancaires, lui a permis pendant des années d'échapper en partie à l'impôt en utilisant les paradis fiscaux aux Antilles hollandaises. Il s'est aussi abstenu de verser sa part d'impôt sur la fortune en rachetant un organe de presse en 1997, Le Point, mais aussi grâce à la création de sa fondation familiale, qui avec ses 3.500 œuvres d'art environ lui garantit pour longtemps d'échapper à une fiscalité conservatoire, doux euphémisme.

Oui, pour moi, pour nous les communistes, François PINAULT est un des symboles de ce système capitaliste que nous combattons. L'agilité à échapper au fisc n'est pas une performance, mais une faute grave. Si François PINAULT n'avait pas pratiqué l'optimisation fiscale, voire la fraude fiscale, il aurait payé l'impôt, beaucoup d'impôts et

l'Etat comme les collectivités locales auraient pu avoir des rentrées plus importantes, et donc plus investir dans la culture.

Les budgets d'achat d'œuvres des musées nationaux et parisiens sont, à côté de la force de frappe d'un Pinault, le combat de David contre Goliath. La réunion des musées nationaux dispose de 75 millions d'euros pour acheter des œuvres.

Puisque les règles du mécénat et des fondations en France sont ce qu'elles sont, et nous souhaitons qu'elles changent, puisque la législation permet que des fortunes comme celle de PINAULT n'aient jamais à souffrir de la crise et d'une imposition juste et efficace par manque de volonté du pouvoir politique. Il convient donc d'une manière ou d'une autre qu'il rende au peuple français ce qu'il lui a subtilisé en ne payant pas l'impôt au niveau où il aurait dû le faire.

Nous souhaitons bien entendu que la France soit exemplaire en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et que l'on combatte cette délinquance en col blanc qui jamais ne rend compte de ses exactions financières.

Notre ami le sénateur communiste Eric BOCQUET travaille et porte nombre de propositions de loi qui permettraient enfin d'arrêter l'évasion fiscale.

En attendant leur adoption et leur application, exigeons a minima de la Fondation PINAULT qu'elle mette à disposition de toutes et tous, les œuvres en sa possession.

Le mécénat dans l'histoire a toujours été suspect par l'origine de ses fonds. Malheureusement, on ne peut plus demander aux papes comment ils ont construit Saint Pierre et la chapelle Sixtine. Mais ce dont on peut être certain, c'est que ce n'est pas uniquement par la récolte des deniers du culte ni de la vente des indulgences. Nous subirons encore pour quelque temps le capitalisme financier malgré notre détermination à le combattre. En attendant, demandons-lui des comptes et faisons que cette collection puisse être vue par le plus grand nombre et dans les meilleures conditions. Qu'elle serve à éveiller le goût de l'art contemporain.

Pour cela, nous voterons ce projet de délibération et soumettons un vœu que ma collègue Danièle PREMEL va vous présenter.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - On s'écoute dans le calme et le respect.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis un peu peiné que ce projet de délibération et ce qu'il signifie ne suscitent pas plus d'enthousiasme. On aurait pu penser à l'unanimité, j'espère qu'elle aura lieu dans cet hémicycle, on verra. En son temps, je faisais partie de ceux qui s'étaient désolés comme bien d'autres du départ de la collection Pinault vers Venise.

J'étais triste du projet avorté et abandonné de l'Ile Seguin. Aussi, ce retour, cette future installation de la Fondation Pinault, je ne peux que l'applaudir des deux mains. Ce nouveau lieu d'exposition dans ce bâtiment emblématique complètera et achèvera la rénovation des Halles. Ce nouveau lieu s'ajoutera à la Fondation Louis Vuitton au bois de Boulogne.

Quel est le débat ? Le fait que ce ne soit pas la puissance publique qui crée et paie ce nouveau lieu ? Doit-on regretter que la Fondation Pinault investisse 108 millions d'euros pour restaurer la rotonde ? Doit-on s'émouvoir qu'elle acquitte 15 millions d'euros de redevance capitalisée à laquelle s'ajouteront une redevance fixe et une redevance additionnelle ?

Que critique-t-on ? Le montage qui nous est présenté ? Il est transparent, il nous est présenté à ce conseil. Il est d'ailleurs approuvé par le Conseil du patrimoine.

Au contraire, au lieu de pinailler, réjouissons-nous de cet accord extrêmement favorable à Paris et à son rayonnement. Qu'est-ce qui se joue sous nos yeux ? C'est la place de Paris dans le monde et son rayonnement culturel.

Oui, à l'issue de la Seconde guerre mondiale, Paris a perdu sa place de capitale internationale des arts et de la création. New York lui a ravi cette place. Doit-on renoncer ? Doit-on s'en satisfaire ? Non, non et non.

Oui, Paris a des atouts considérables, formidables avec ses musées et ses monuments, mais Paris redeviendra la capitale des arts et des artistes au prix d'une série d'initiatives. Paris devra s'appuyer sur les

institutions publiques comme privées. Et Paris doit faire souffler un vent de liberté. Paris doit soutenir la création architecturale et aussi artistique, comme nous le faisons dans les nouveaux quartiers.

Mais Paris a besoin aussi de grands lieux d'exposition qui donnent à voir des collections et des créations. Oui, la Fondation Louis Vuitton est un atout extraordinaire. Oui, la Fondation Pinault le sera aussi. Oui, tout cela permettra à Paris de reconquérir son aura internationale. Oui, cela attirera les artistes et les créateurs du monde entier, et ils nourriront les nouveaux quartiers de Paris comme ils l'ont fait en leur temps à Montparnasse ou à Saint-Germain.

Voilà la belle aventure que nous vivons en ce moment. Bienvenue à la Fondation Pinault, et bravo à la Ville de Paris et à Anne HIDALGO pour cet accord précieux et intelligent.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Jérôme COUMET a lancé un appel à l'enthousiasme, donc je vais essayer d'y répondre.

Je pense que c'est une grande chance pour Paris que d'accueillir cette collection unique au monde par sa qualité, sa composition. Cela met un terme à une série un peu malheureuse de rendez-vous manqués avec Paris, et c'est heureux.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Raphaëlle PRIMET qui considère que François PINAULT est un ennemi de classe, on n'est pas tout à fait sur le sujet.

On est en réalité vraiment face à une magnifique opportunité pour Paris, pour son rayonnement international, et j'ajoute pour le quartier des Halles. Je me suis toujours plaint dans les modalités de montage de cette opération des Halles et depuis 2001, sur le fait que Bertrand DELANOË à cette époque, quand il avait lancé le projet de rénovation des Halles, s'était embarqué dans cette grande aventure sans avoir une idée forte, un équipement culturel majeur pour le centre de Paris. J'avais même longtemps espéré qu'on y mettrait l'auditorium. Ce n'est pas là qu'il est allé, tant mieux pour La Villette. Les Halles auraient pu être un lieu d'accueil intéressant.

Finalement, après des années d'errance, voilà la grande idée culturelle qui va donner un supplément d'âme et de la qualité au cœur de Paris. C'est extrêmement important. Cela change la nature de l'opération des Halles. Cela lui donne un sens qui jusqu'à présent était une lacune importante et je pense que cela va bien au-delà même de la Bourse de commerce et de la Fondation Pinault, c'est un contenu, et je suis très heureux, pour moi cela met un terme à beaucoup d'erreurs, à beaucoup de regret et d'amertume.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je m'exprime ce matin devant notre Assemblée pour dire que c'est une très grande chance pour Paris et les Halles.

J'ajoute que le choix de Tadao ANDO, de Pierre-Antoine GATIER, ce sont des garanties de très grande qualité.

Il s'agit de la Bourse du commerce. La Bourse de commerce est un élément majeur du patrimoine du Centre de Paris. C'est un très beau monument, de grande qualité par son histoire, mais on peut dire que ce monument a été assez largement sous-utilisé jusqu'à présent. Donc qu'il y ait les conditions de la transaction avec la Chambre de commerce - je vais y venir dans un instant -, de toute façon, je pense que c'est mieux d'avoir une utilisation ouverte vers l'extérieur, vers le public, vers Paris, je dirais, vers le monde entier et les amateurs d'art contemporain, qu'un lieu dont l'utilisation était devenue un peu confidentielle.

J'ai exprimé un souhait, et je crois que François PINAULT y a répondu favorablement. Je souhaiterais qu'au-delà du contenu de la Bourse de commerce, les œuvres de la collection PINAULT puissent prendre possession de l'extérieur. Le jardin Nelson Mandela, aujourd'hui, est dépourvu de toute œuvre d'art, en dehors de la belle tête d'Henri de Miller. Il faut dire d'ailleurs que les précédentes œuvres qui étaient dans le jardin des Halles n'étaient pas des œuvres marquantes. Je souhaite qu'il y ait vraiment dans l'environnement de la Bourse de commerce des œuvres importantes, qui tournent, c'est-à-dire que la vocation de la Bourse de commerce est d'être un lieu qui fasse tourner la collection PINAULT, mais que ces œuvres soient visibles à l'extérieur, et que cela donne aussi un élément d'originalité, de qualité à ce jardin Nelson Mandela, qui aujourd'hui en est très largement dépourvu.

Je viens sur les conditions de la transaction. Elles me paraissent justifiées et assez équilibrées. On a dit que cela coûtait cher à la Ville de Paris. Bon. Le dernier chiffre sur lequel on avait abouti, c'était 21 millions. Je crois que l'on a réajusté cela à 23 millions, puisque c'est le montant de la lettre rectificative. A supposer que ce soit 23 millions, je rappelle que l'opération des Halles, c'est 1,64 milliard, donc 23 millions sur 1,64 milliard pour donner un sens à cette opération, je trouve que ce n'est pas cher. Je trouve que c'est vraiment extrêmement marginal, pour ne pas dire infinitésimal. J'aurais souhaité que l'opération des Halles coûte moins cher. Je ne vais pas refaire l'examen et la



critique de l'opération des Halles, mais on connaît mes positions. Mais 23 millions sur 1,64 milliard, je le répète, c'est extrêmement marginal.

Ceci étant, pour ne pas me tromper, j'aime bien qu'on soit d'accord sur les chiffres. Je voudrais être certain du petit décompte que j'ai fait, parce que c'est un peu compliqué dans le projet de délibération. 63 millions, c'est le montant de l'acquisition par la Ville de la Bourse de commerce. Il y a 35 millions - c'est la vente à la Chambre de commerce de l'immeuble Léon Jouhaux -, donc 63 moins 35, cela fait 28. S'ajoutent à cela les frais du déménagement. La Chambre de commerce a demandé 23 millions. Cela fait donc 51. De ces 51, il faut retrancher l'opération "Valmy", qui, si j'ai bien compris, est valorisée à 15 millions. On aboutit donc à 35. De ces 35, on retire les 15 millions qui sont la redevance capitalisée. Moi, j'arrivais à 21. Je ne sais pas comment vous arrivez à 23, mais...

Non, mais dans la lettre rectificative, on aboutit à 23. Ecoutez, qu'on soit clair : moi, je ne vais pas chipoter sur 2 millions, surtout comparés à 1 milliard. Sur le milliard, s'il y a 2 millions de plus ou de moins, cela ne me paraît pas être un sujet majeur, mais j'aime bien qu'on soit d'accord sur les chiffres, donc si mon calcul est faux, dites-moi pourquoi. Mais si c'est 21, je suis pour, si c'est 23, je suis toujours pour et avec enthousiasme, comme l'a dit Jérôme COUMET. Bienvenue à la Fondation Pinault aux Halles, vive l'art contemporain à Paris et vive l'art contemporain aux Halles. Et merci pour ce projet de délibération.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci. Personnellement, il m'arrive de chipoter pour 2 millions.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

**Mme Catherine DUMAS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de dire le soutien total du groupe les Républicains à ce très beau projet, je voudrais quand même regretter l'absence de la Maire de Paris, qui aurait pu répondre... Attendez, laissez-moi parler ! Laissez-moi parler ! Qui aurait pu répondre au groupe Communiste, compte tenu des propos choquants qui ont été tenus. Et ces propos, d'ailleurs, iront bien au-delà de l'hémicycle. C'est pour cela que j'aurais trouvé mieux que la Maire de Paris soit là pour y répondre. Peut-être qu'elle n'a pas voulu entendre ces propos et là, je la comprends.

Je voudrais revenir sur le fond. Sur le fond, le groupe les Républicains veut dire son soutien total à l'implantation d'un musée PINAULT à Paris, bien entendu. Jean-François LEGARET vient de le dire et très bien. François PINAULT est en effet un des plus importants collectionneurs d'art contemporain au monde. La France peut en être fière, je crois. Je ne reviendrai pas sur le passé et la chance que Venise a pu avoir, en 2005 et après, d'accueillir deux lieux d'exposition, qui seront, je l'espère, des prototypes de ce qui pourra être fait à Paris encore en mieux.

Aujourd'hui, nous délibérons sur l'opération dédiée à la Bourse de commerce. La situation de ce bâtiment, ses caractéristiques, le jardin, qui pourra en effet accueillir des œuvres d'art, permettront un accueil idéal pour un tel équipement dans le Centre de Paris. J'insiste de nouveau aussi sur l'intérêt de prendre en compte la notion de transmission de cette culture, le travail qu'il y aura à faire aussi avec l'Office du tourisme pour mettre en valeur cette collection, et également les écoles pour transmettre ce savoir.

En un mot et pour conclure, l'essentiel est, me semble-t-il, de faciliter la connaissance, on dit bienveillante, de l'art contemporain auprès de tous les publics. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, et j'en profite aussi pour dire à l'Exécutif que nous souhaitons être associés et informés lors des échanges et partenariats qui mèneront à la création de ce très beau musée.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que vous le savez, Monsieur le Maire, le groupe Ecologiste de Paris est réservé sur ce projet. Les raisons - mon collègue Jérôme GLEIZES les détaillera tout à l'heure -, comme l'a exprimé Raphaëlle PRIMET, tiennent principalement au montage financier prévu pour cette opération, mais aussi à une localisation hyper-centrale, qui nous semble particulièrement anachronique à l'heure du Grand Paris.

Nous avons voté hier un P.L.U. qui inscrit le rééquilibrage de notre ville entre l'Ouest et l'Est. Ce rééquilibrage doit aussi se faire sur le plan culturel, cette fois du Centre vers la périphérie. Nous devons avoir une politique volontariste en faveur de l'accès à la culture des populations qui en sont les plus éloignées, par une politique tarifaire active et différenciée, mais aussi en rapprochant l'offre des populations les plus précaires. Car non, Monsieur COUMET, je ne vais pas m'excuser de ne pas m'extasier béatement ; non, je ne vais pas m'excuser de poser ce débat légitime. C'est ce qui fait que nous sommes des élus responsables. Nous. Absolument.

Car, Monsieur le Maire, sur le fond, nous partageons votre enthousiasme à l'idée de la création d'un nouveau lieu dédié à l'art contemporain à Paris. Nous sommes également heureux, n'en doutez pas, que finalement, M. PINAULT ait décidé de choisir Paris comme lieu d'exposition d'une partie de sa collection de très haut niveau, d'autant que Paris est bien en retard face à ses consœurs européennes. Je pense, pour ne citer qu'elles, à Londres et à sa "New Tate Modern", ou encore à Berlin, du "Hamburger Bahnhof" à la "Berlinische Galerie", sans compter ses gigantesques ateliers, pour la plupart subventionnés par la Ville.

Bien sûr, nous avons le Centre Pompidou et le Musée d'art moderne de la Ville, mais nous sommes encore bien loin du compte pour une ville comme Paris, d'autant que de la même manière qu'en musique, les Français ont une pratique en arts plastiques bien faible face à l'étendue de notre richesse patrimoniale, et surtout, de facto, bien trop réservée à un public déjà culturellement averti.

Ainsi, nous réjouissons-nous de la volonté énoncée de s'adresser prioritairement à des publics éloignés de l'art, et nous espérons pour cela que comme le travail se fait peu à peu avec la Philharmonie, une approche fine et continue se fera auprès des écoles et des populations des quartiers "politique de la ville" et de l'éducation prioritaire que sont les zones géographiques excentrées, voire même aux alentours de Paris.

L'accent mis sur les pratiques pluridisciplinaires, comme l'a indiqué M. AILLAGON, est aussi pour nous une bonne chose. Arts plastiques, scénographie, musique, cinéma, vidéo : cette approche est évidemment un atout en termes de mobilisation des jeunes publics, mais aussi importante dans notre pays encore trop adepte de catégories étanches, ce qui, en termes d'art contemporain, est un obstacle, voire un non-sens évident.

Dans le même sens, nous partageons le souci exprimé par certains que ce musée soit réellement accessible aux Parisiennes et aux Parisiens par une politique tarifaire adaptée et abordable, et soit également volontariste pour attirer un public large, notamment le jeune public suscité.

Nous espérons enfin que cette collection internationale sera aussi l'occasion de mettre en avant la richesse des différences culturelles qui font notre monde, mais aussi Paris.

Un dernier bémol pour finir, et c'est important. En tant qu'élus parisiens, Monsieur le Maire, nous aurions souhaité apprendre cette nouvelle et la discuter en notre belle institution démocratique autrement que dans la presse, comme ce fut le cas, il y a quelques semaines.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, le groupe Ecologiste s'abstiendra.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, être enthousiastes sur le contenu, cela ne nous empêche pas d'être lucides sur l'origine des richesses et des fortunes. Reconnaissons que l'accord passé entre la Ville et la Fondation Pinault n'est en rien une délégation de service public, ni une réponse à un appel à projets sur la Bourse du commerce.

Malgré le cadre d'un bail emphytéotique de cinquante ans avec la Fondation Pinault, ne nous empêchons pas d'avoir un dialogue constructif avec le porteur de projet.

Les choix politiques de l'Etat font que le budget de la culture reste un nain budgétaire et qu'il ne permet pas une politique ambitieuse d'accès à la connaissance et aux arts. Ce recul du rôle de l'Etat en matière d'achat et de diffusion de l'art fait que, sans le mécénat, les partenariats divers et variés et l'initiative privée, beaucoup d'expositions, voire de créations de lieux nouveaux ne pourraient voir le jour.

Le mécénat est vieux comme la Rome antique, mais aujourd'hui celui-ci crée un déséquilibre entre le public et le privé et, de ce fait, la place faite aux fondations privées devient très, trop importante. D'autant plus que, dans ce capitalisme mondialisé, en particulier dans l'art contemporain, cela peut être un fonds de placements très rentable bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Notre vœu s'inspire d'une philosophie simple. Il faut que les obligations qui pèsent sur la Fondation Pinault soient les mêmes que sur les établissements publics de même nature. Pas moins, pas plus.

Avant de détailler rapidement celle-ci, je voudrais exprimer notre satisfaction que le nom de la Bourse du commerce, qui est connu et fait partie de l'histoire de Paris, soit préservé. Cela montre que la voix des Parisiens, relayée par la Municipalité, peut être entendue si elle est assez cohérente et forte. Il est de plus un clin d'œil à l'origine de la fortune de la famille PINAULT.

Nous souhaitons que la politique tarifaire soit celle des établissements de même type appartenant à la Ville de Paris, ce qui permet un accès de toutes et de tous. Nous pensons que les liens doivent être tissés avec les établissements publics abritant des collections d'art contemporain. Nous pouvons imaginer qu'un tel lieu, à mi-chemin du Louvre et du Centre Pompidou, permette d'offrir un cheminement culturel à un même public diversifié.

Enfin, comme cela se pratique à Beaubourg ou dans les musées de la Ville de Paris, une sensibilisation, des ateliers, des rencontres spécifiques doivent y être organisés, afin qu'un travail envers les publics les plus éloignés de l'art contemporain se développe. Peut-être que les futurs Basquiat, Haring, Picasso ou autres SOULAGES sont actuellement en CM2 à la Goutte-d'Or ou dans le quartier Saint-Blaise, permettons-leur de se frotter au talent et à la diversité de l'art contemporain. Même s'ils ne prenaient pas la voie de la création, ne manquons pas la possibilité d'en faire des amateurs éclairés.

D'autre part, il serait souhaitable que, comme les grands musées nationaux, la Fondation Pinault mette en place des actions culturelles hors les murs. Dans un partenariat avec les musées de la Métropole, autour de Paris, afin que sur la base de cette coopération, les populations des territoires puissent bénéficier du niveau d'excellence de la Bourse du commerce et que celle-ci, en retour, soit enrichie du capital d'expériences de ces musées périphériques. Enrichie, capital : mots à multiple sens, comme les œuvres de l'art contemporain.

Cet engagement envers ces différentes obligations que nous attendons n'est en quelque sorte qu'un retour pour M. PINAULT qui a fait sa fortune en France. Il doit pouvoir donc rendre aux Français une partie des impôts qu'il aurait dû payer.

Il faut "être élitaire pour tous", disait Antoine Vitez.

Ce qui vaut pour le spectacle vivant vaut aussi pour l'art contemporain. Pour nous, le projet de la Fondation Pinault n'est pas une simple réhabilitation d'un monument historique mais bien un lieu vivant. Son projet doit viser la collaboration avec les acteurs et les partenaires, et dont les initiatives faciliteront l'accès des populations aux activités proposées et à la culture en général, dans un souci d'ouverture à tous les publics.

Je n'ai pas cité aussi une raison essentielle pour nous, cette opération permettra la réalisation de logements quai de Valmy, dont 70 % de logements sociaux.

C'est à la condition de ces engagements que nous voterons le projet de délibération DU 62.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ah, mes chers collègues, voilà enfin le projet de délibération ! Merci, patron PINAULT ! Merci, patron PINAULT !

Evidemment, je voterai contre ! Hier déjà, cette Assemblée se réjouissait et remerciait le patron de l'entreprise "Lafarge" de nous offrir le sable pour "Paris Plages", moyennant une convention. Eh oui, "Lafarge" aime tant Paris qu'il est allé jusqu'à collaborer avec Daech pendant un an, de 2013 à 2014, pour poursuivre l'exploitation de sa cimenterie en Syrie. La générosité de nos grands patrons est vraiment sans limites !

Et aujourd'hui nous célébrons le patron PINAULT. Ce milliardaire, pour sauver l'art contemporain, n'a pas ménagé ses efforts : il a pris sur lui de racheter des entreprises proches du dépôt de bilan, de surexploiter la force de travail d'autrui, de briser nombre d'emplois et nombre de vies, de spéculer non sans talent sur les marchés financiers et surtout de briller dans l'optimisation fiscale, la fraude du fisc ; il a des placements dans les paradis fiscaux. Non sans accepter nombre de relations politiques dans ce beau système oligarchique.

Grâce au talent de ce héros du capitalisme, les Parisiennes et les Parisiens vont pouvoir admirer une collection d'œuvres d'art sans égale.

Le milliardaire François PINAULT s'est déjà offert deux lieux muséaux à Venise. Dans la même période, la Fondation Louis Vuitton, du milliardaire et tout aussi généreux Bernard ARNAULT - ah, merci Bernard ARNAULT ! - avait vu le jour en octobre 2014 près du bois de Boulogne.

Le pauvre François PINAULT, à cause de riverains ne comprenant pas la beauté du bétonnage de l'Île Seguin, avait dû renoncer à créer un musée extraordinaire sur l'ancien site des usines Renault. Dorénavant, grâce à ce projet de délibération, nous pourrions avoir à Paris la Fondation Pinault !

Pour que les Parisiennes et les Parisiens qui nous écoutent comprennent comment cette bonne nouvelle est possible, revenons donc sur les éléments du montage de l'affaire.

La rotonde du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui accueillera la Fondation, avait été cédée par la Ville de Paris à la Chambre de commerce et d'industrie. A la fin de l'été 2015, chers cachottiers de l'Exécutif parisien, vous avez demandé à la C.C.I. de vous céder cet espace de plus de 11.000 mètres carrés dits utiles. En janvier 2016, alors que la C.C.I. se retrouve financièrement au plus mal, à prévoir près de 300 licenciements, la Ville de Paris a fait une proposition de rachat, jugée satisfaisante par la Chambre, laquelle se verrait céder en pleine propriété des bâtiments, en tout de 20.000 mètres carrés près de République, dont elle est concessionnaire depuis 1914.

Au final, la Ville de Paris très généreusement prévoit un contrat à durée déterminée entre la Ville et le généreux collectionneur, sous la forme d'un bail emphytéotique pour François PINAULT pour cinquante ans ! C'est la fête ! Pour un loyer annuel de 15 millions d'euros, et cela peut vous impressionner, mais les deux premières années seulement. Et ne vous inquiétez pas, cela ne correspond pas à la tranche la plus haute des prix des loyers commerciaux dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, si bien placés et avec un tel patrimoine. Mais rassurez-vous, ce sera beaucoup moins élevé les années suivantes. Le montant d'ailleurs n'est pas complètement précisé, et bien sûr on va tenir compte des travaux.

Alors vraiment, bravo pour la générosité parisienne à l'égard du milliardaire ! Surtout que vous prévoyez en plus de dédommager la C.C.I. d'un montant de 21 millions d'euros. Ils sont sympas les contribuables parisiens ! Sur ce site Léon Jouhaux, côté Valmy, on va par ailleurs, mais bagatelle, réduire la surface du bureau de poste actuel.

Alors, évidemment, on va faire du logement social. Aucun autre montage n'était possible pour faire du logement social sur ce site ? On avait vraiment besoin de ce montage-là ? Ecoutez, vous savez bien que c'est une blague. Au passage, on a viré côté Jouhaux le bureau de douane, des activités artisanales et des petits commerces.

Puis, évidemment, on a épargné les Parisiennes et les Parisiens de se fatiguer dans une concertation ! Oui, on voulait leur faire la surprise ! C'est cela qui est sympathique dans cette équipe municipale : c'est cadeau, c'est surprise ! Ne vous fatiguez pas avec cela.

Alors le journal "Libération" rapportait que le départ des œuvres de François PINAULT pour Venise, chaque fois qu'elle y pensait, elle mettait une petite boule dans le ventre de la Maire de Paris. Eh bien, sachez que les suppressions d'emploi devaient mettre une sacrée boule dans le ventre des salariés licenciés, tout comme l'évasion fiscale doit mettre une sacrée boule dans le ventre des contribuables. Ce projet de délibération, pour finir, montre toute l'incurie de la politique gouvernementale d'abord vis-à-vis de la finance et ses répercussions sur les politiques culturelles. Je suis fille d'artiste, et fille d'artiste d'art contemporain. Je peux vous dire que je suis scandalisée quand je vois qu'à ce point-là, on n'est même pas capable de repenser une autre politique en matière de révolution fiscale pour être capable d'émanciper nos politiques en faveur de l'art contemporain de cette logique financière.

Pour conclure, mais que la Ville de Paris remercie la grande générosité de François PINAULT et lui propose d'aller un peu au-delà et de faire une donation de l'ensemble de sa collection d'œuvres d'art soit pour les musées de la Ville soit pour les musées de l'Etat, ou bien d'assumer à 100 % cette Fondation.

A ce moment-là, les Parisiennes et les Parisiens, et vous tous ici encore, j'en suis sûre, on pourra chanter avec moi "merci patron, merci patron, merci patron..."

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - C'est compliqué de faire la suite de Mme SIMONNET.

Monsieur le Maire, chers collègues, cela va vous plaire aussi, ne vous inquiétez pas. Je ne vais pas aborder l'intérêt de ce musée que tout le monde, avec raison, considère comme une chance. Je vais aborder les aspects techniques, ce n'est pas très intéressant mais cela ouvre de l'espoir pour la suite de nos futures discussions avec M. BARGETON. Tu vas être content, tu vas voir.

Je ne vais parler que du projet de délibération DFA, donc le DU. Tout le monde est d'accord, c'est un super musée. Ce projet de délibération que nous pourrions appeler "quand on veut politiquement on peut techniquement", nous y reviendrons souvent. Quand on veut un investissement de 21 millions d'euros non prévus dans le P.I.M., on peut. Quand on veut faire une lettre rectificative de 23 millions, on peut. A la dernière minute, hier. Quand on veut créditer le compte foncier de 159 millions, on peut le faire aussi. Mais surtout, par rapport à une objection qui nous est faite, quand on veut modifier un budget supplémentaire hors délai, on peut le faire. On attend avec impatience les futures subventions aux petites associations de 1.000 euros, 2.000 euros, 5.000 euros, pas grand-chose. Donc on aura chaque fois des autorisations positives.

Ce projet de délibération me permet de continuer ma comparaison, commencée lundi, entre deux musées d'art contemporain, celui de Bernard ARNAULT, avec la Fondation L.V.M.H., dont on a déjà parlé, dans le bois de

Boulogne, et celui de François PINAULT avec le futur musée de la Bourse du commerce. On peut rajouter aussi la Fondation Cartier, Musée d'art contemporain, dans le 14e arrondissement.

Dans la logique concurrentielle qui plaît à cette Assemblée, a-t-on favorisé la première fortune de France ou la huitième fortune de France ? Si le marché était biaisé, il faut faire attention, il ne faudrait pas que l'on fasse un recours contre l'autre auprès de la Commission européenne pour concurrence déloyale. Cela reste possible.

Sur le plan des Parisiennes et des Parisiens, la Bourse du commerce est plus accessible que le Jardin d'Acclimatation, donc avantage François PINAULT. Mais côté argent public, lequel coûte le plus cher à la collectivité ? On a mélangé un peu les chiffres : 23 et 21 millions. Je vais essayer de remettre un peu d'ordre, parce que ce n'est pas si facile que cela à comprendre. Le premier a construit son musée, le deuxième bénéficie d'un bail emphytéotique mais la Ville a d'abord acquis ce bien. Pour cela, la Ville dépense 86 millions en dépense et récupère 65 millions de recette, soit 21 millions à sa charge, un investissement non inscrit au P.I.M. pour permettre à M. Bernard ARNAULT d'offrir "généreusement" à la Ville de Paris une partie de ses collections.

En effet, nous avons de la chance. Après avoir quitté l'Ile Seguin, elles sont parties à Venise et une partie revient, mais qu'une partie, car sa collection est tellement grande qu'une seule partie va revenir à Paris. Heureusement pour nous que les philanthropes aiment Paris. Mais il faudrait peut-être durcir les conditions de rupture de la convention car, à la lecture de celle-ci, on peut éviter les mésaventures de l'Ile Seguin parce que c'est quand même plutôt à son avantage si, à la fin, les collections n'arrivaient pas ici. C'est long, le bail emphytéotique fait 80 pages, il n'y a sans doute que moi qui ai dû le lire, mais je vous conseille de le lire.

Compte tenu du sérieux budgétaire et de l'optimisation des recettes et des redevances, nous pourrions penser que la Ville reviendra dans ses fonds assez rapidement. Une concession de 50 ans est accordée sur ce bâtiment de 11.750 mètres carrés, selon le document, une redevance initiale capitalisée de 15 millions dont on a parlé, que les deux premières années, et ensuite 60.000 euros par an sur 48 ans. A cela s'ajoute une part variable sur 5 % du chiffre d'affaires au-delà des 3,5 millions. Il faut d'abord que le musée fasse 3,5 millions de chiffre d'affaires pour avoir la part variable. Ce n'est pas gagné à tous les coups.

Petit problème : ici, la part fixe ne permet pas de financer l'investissement de départ. J'ai fait les calculs. Cela ne fait que 17,88 millions. La Ville paye 21 millions. Généralement, quand on fait des redevances, c'est pour que cela apporte de l'argent à la Ville et, là on ne rembourse même pas l'investissement de départ. Sur ce projet de délibération, la redevance annuelle qui permettrait l'équilibre de l'opération est estimée à 180.000 euros et cela correspond à un chiffre annuel d'affaires de 5,9 millions d'euros. Nous aimerions connaître le détail du calcul car, après plusieurs tentatives, nous n'avons pas compris. Y a-t-il un taux d'actualisation particulier ? Dans tous les cas, nous sommes très loin du taux d'effort moyen de 15 % du chiffre d'affaires que Julien BARGETON demande aux concessionnaires. Ici, c'est nous qui donnons de l'argent à ce monsieur.

Par ailleurs, nous lisons que la Fondation Pinault envisage de faire pour plus de 100 millions d'euros de travaux sur le bâtiment de la Bourse du commerce. Il aurait pu rajouter quelques millions sur 50 ans pour que le musée ne coûte pas un centime aux Parisiens, comme les 3 millions qu'il nous coûte actuellement. Il n'y a aucun risque qu'on supprime la niche fiscale sur l'art contemporain, donc il peut revenir en France sans problème. Nous faisons donc un beau cadeau à M. PINAULT et ce n'est pas lui, comme je l'ai entendu, qui fait un cadeau à Paris, mais c'est bien nous qui faisons un cadeau à M. PINAULT.

Par ailleurs, pour ne pas fâcher Bernard ARNAULT, la première fortune de France, qui est lui dans le bois de Boulogne, tout est bien qui finit bien dans le monde de Paris, puisqu'il vient d'acquérir avec Xavier NIEL le site de Morland. C'est bien. Pour terminer, et afin de ne pas empêcher cette belle unanimité, le groupe Ecologiste ne participera pas au vote sur les 2 projets de délibération DFA.

Sinon, Monsieur MISSIKA, il y a une bonne affaire dans le 20e arrondissement, quartier populaire : 51 million d'euros pour 20.000 mètres carrés soit 2.550 euros le mètre carré. Si on pouvait éviter les supermarchés comme rue Baudelique dans le 18e arrondissement, cela plairait également à un ex-candidat de la liste socialiste des régionales, le très en colère M. Christian LE LANN, pas du tout marxiste révolutionnaire, mais je pense que vous devez le connaître. C'est le président de la Confédération française de la boucherie, charcuterie, traiteur et de la Chambre des métiers et d'artisanat de Paris. Si on pouvait penser aussi un peu à nos arrondissements, si on pouvait faire des beaux investissements, si on pouvait dégager un peu d'argent du compte foncier, 51 millions pour 20.000 mètres carrés, ce n'est vraiment pas beaucoup, si au lieu de cela, on pouvait éviter de faire appel à des filiales de fonds de pension anglais domiciliés au Luxembourg et ne pas passer par les banques H.S.B.C., ce serait très bien, parce que ce serait bien que tout le monde en profite et pas seulement M. PINAULT.

Merci de votre attention.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre à tous ces intervenants, Jean-Louis MISSIKA qui a officiellement 5 minutes. Je vous propose de lui en accorder un peu plus, ce qu'il jugera nécessaire mais pas trop quand même, parce qu'il y avait un certain nombre d'interventions.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Maintenant que je sais que Danielle SIMONNET est fille d'artiste, je comprends mieux le caractère très artistique de ses interventions au Conseil de Paris. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, Danielle, vous devriez faire du "stand-up". Les salles seraient bourrées de clients qui seraient aux anges. Je vais peut-être commencer par répondre aux sujets très techniques qui m'ont été posés, notamment je vais répondre tout de suite à Jean-François LEGARET sur cette affaire des 23 millions. Le chiffre de ce que cela coûte à la Ville de Paris, c'est bien 21 millions.

La lettre rectificative que vous avez reçue est une lettre rectificative qui porte sur un changement de ligne budgétaire. Les 23 millions qui sont dans cette lettre rectificative, c'est l'une des deux sommes que nous versons à la C.C.I.P. Comme vous l'avez dit vous-même, nous leur versons en tout 51 millions d'euros, mais en 2 fois, une fois 23 et une fois 28. Pour ces 23, il y a eu un changement de ligne budgétaire et c'est l'objet de la lettre rectificative. Je vous confirme que votre calcul est juste. Ce que cela coûte à la Ville de Paris, c'est effectivement 21 millions d'euros.

J'en profite également pour dire à Mme Fadila MÉHAL que ces 23 millions d'euros ne sont pas un rajout mais simplement un changement de ligne budget. Cela ne change rien au décompte.

Je voudrais également signaler quand même, même s'il est vrai qu'on se focalise beaucoup sur la Bourse du commerce, que cet échange de bâtiment entre la C.C.I.P. et la Ville de Paris est intéressant pour la Ville de Paris à plusieurs titres.

Premièrement, nous récupérons un bâtiment historique. Il ne faut pas oublier que nous rapatrions dans le patrimoine de la Ville de Paris - je pense que les élus Ecologistes, notamment après ce qu'a dit ce matin Yves CONTASSOT, devraient être sensibles à la chose - un bâtiment exceptionnel qui avait été, je vous le rappelle, à une époque où la Ville n'était pas gouvernée par un maire, vendu pour un franc symbolique par le Préfet de Paris, le Préfet de la Seine, pardon, à la C.C.I.P.

Deuxièmement, le bâtiment Jouhaux Valmy est un bâtiment régi par une convention et nous ne pouvions rien faire sur ce bâtiment. Je ne sais plus qui avait posé la question sur le fait de savoir s'il était possible de faire du logement social autrement. La réponse est clairement non. Il y avait une convention datant de 1914 qui contraignait en quelque sorte la Ville de Paris, pour une somme dérisoire, à laisser la C.C.I.P. Nous avons donc quand même vendu un bâtiment dont nous n'avions pas l'usage et qui était contrôlé par la C.C.I.P.

Par ailleurs, je n'assimilerai pas le commerce de tapis de gros qui se faisait dans ce bâtiment à de l'artisanat ou à du petit commerce et je trouve tout à fait normal que ce soient des locaux consacrés à des bureaux administratifs et à des bureaux de réception du public de la C.C.I.P. J'ajoute qu'à cette occasion, nous avons réussi à récupérer un bâtiment dans un lieu très déficitaire en logement social pour y faire du logement social. Je pense donc que cette opération est vertueuse à plus d'un titre, pas seulement parce que nous récupérons ce bâtiment mais aussi parce que nous clarifions nos relations patrimoniales avec la C.C.I.P. et nous en profitons pour faire du logement social dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne vais pas y revenir. Je voudrais quand même dire deux choses par rapport à ce que j'ai entendu sur le fait que c'est choquant d'avoir un grand musée d'art contemporain en plein centre de Paris.

D'abord, je voudrais rappeler à Anne SOUYRIS que la station Châtelet-Les Halles voit passer 700.000 passagers chaque jour et que dans ces 700.000 passagers, il y a un nombre de jeunes de banlieue qui est certainement le plus important de toute la ville de Paris. Par conséquent, dire que mettre un musée comme celui-là en plein centre de Paris, c'est faire de la discrimination sociale, me paraît être une méconnaissance complète de la sociologie des déplacements dans la ville de Paris.

Deuxième élément, qui me paraît très important, c'est la solution que nous avons trouvée. C'est une chose de dire qu'il faut rapatrier et aider François PINAULT à rapatrier ses collections à Paris, mais c'est autre chose de trouver le bon lieu et ensuite de trouver le bon montage. Le diable est dans les détails, comme on dit, et je crois que, comme l'a très bien dit Jean-François LEGARET, la solution que nous avons trouvée est élégante sur le plan du montage juridique et intéressant sur le plan financier.

Au total, pour la Ville de Paris et les Parisiens, ce projet présente les bénéfices suivants.

Premièrement, un nouveau musée qui devrait ouvrir fin 2018 et qui contribuera, comme l'a dit Jean-François LEGARET, à la composition complète de ce nouveau quartier des Halles, car il fallait effectivement un lieu culturel de

première grandeur pour que tout le travail qui a été mené lors de la mandature précédente par Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO prenne son ampleur et sa signification. Je pense que les œuvres qui seront présentées dans ce musée seront extrêmement intéressantes. On sait que la collection de François PINAULT est l'une des plus importantes du monde dans le domaine de l'art contemporain.

Deuxièmement, l'immeuble Jouhaux sera rénové et accueillera un pôle de services aux entreprises, ce qui bénéficiera à ce quartier proche de la place de la République, au lieu d'un entrepôt qui est aujourd'hui quasiment vide.

Troisièmement, des logements seront créés sur la partie Valmy de ce bâtiment, des logements sociaux en majorité, et le bureau de poste sera maintenu.

Quatrièmement, la Fondation Pinault réalisera des travaux dans la Bourse du commerce pour environ une centaine de millions d'euros et la Bourse du commerce a vraiment besoin d'une rénovation. La C.C.I.P. rénovera l'immeuble Jouhaux, ce qui correspond à 40 à 50 millions d'euros de travaux, et Valmy fera l'objet de travaux également, ce qui complétera les sources d'activité pour les entreprises franciliennes. Ces activités sont créatrices d'emplois, notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

Comme je l'ai dit, la Ville de Paris aura la propriété d'un immeuble historique en son centre et qui n'aurait jamais dû, j'insiste sur ce point, quitter son patrimoine, tout cela pour un coût de 21 millions d'euros. Il me semble que c'est effectivement quelque chose d'assez intelligent comme modalité de transaction.

Je tiens à souligner que toutes ces valorisations ont été validées à la fois par France Domaine et par le Conseil du patrimoine.

J'en viens maintenant à la question de ce bail à construction que nous allons signer, un bail emphytéotique administratif, excusez-moi, que nous allons signer avec la Fondation Pinault. Un B.E.A. de 50 ans pour la création d'un musée avec une obligation contractuelle de travaux à la charge de la Fondation, une redevance capitalisée de 15 millions d'euros versée en année 1 et 2, 60.000 euros de redevance annuelle, plus une redevance variable de 5 % du chiffre d'affaires au-delà de 3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Si on recalcule l'ensemble de ces redevances, cela fait une redevance annuelle d'environ 190.000 euros au profit de la Ville de Paris.

Ces redevances ont été calculées en fonction de la valeur du bâtiment, des travaux prévus à la charge du preneur et de la programmation, et tout cela a été validé comme je l'ai dit par France Domaine et le Conseil du patrimoine.

Un mot sur les deux projets de délibération que nous vous avons transmis rapidement, c'est-à-dire les projets de délibération DFA 111 et 112. Ils ont uniquement pour objectif de décaler au 2 janvier 2017 la date d'entrée en jouissance par la Ville de Paris de l'immeuble de la Bourse du commerce, de décaler également la date de la condition suspensive du B.E.A. et de modifier des imputations budgétaires.

J'en finirai par le vœu porté par Raphaëlle PRIMET. Je voudrais dire à Mme Raphaëlle PRIMET qu'en attendant le matin du grand soir, il n'est pas désagréable d'aller visiter des expositions d'art contemporain, mais je crois qu'elle est d'accord avec cela.

Je propose un avis favorable avec quelques amendements à votre vœu. Ce lieu historiquement connu comme Bourse du commerce ne fera pas l'objet d'un "naming" d'entreprise, la politique tarifaire sera attractive et permettra à tous de profiter des collections.

La Fondation Pinault s'engage à mener un travail spécifique d'information, de sensibilisation, de connaissance et d'animation en direction des publics les plus éloignés de l'art contemporain en s'appuyant sur les publics scolaires, le réseau associatif et les structures au contact des étudiants, chômeurs et personnes âgées.

La Fondation s'engage à réfléchir à des actions culturelles hors les murs afin d'irriguer le territoire de la Métropole, en particulier dans les villes où le public a peu accès à l'art contemporain, en lien avec les politiques culturelles locales.

Ce vœu va tout à fait dans le sens de ce qui va être réalisé et des intentions qui ont été exprimées par Jean-Jacques AILLAGON en 2e Commission lorsqu'il a présenté ses intentions.

Je vous remercie. Je suis très fier de vous présenter, au nom de la Maire de Paris, avec mes collègues Bruno JULLIARD et Julien BARGETON, ces projets de délibération. Comme l'a très bien dit Jérôme COUMET, c'est un grand jour pour Paris. C'est un jour important parce que l'attractivité culturelle de la ville s'en trouve enrichie.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 180 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 180 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 169, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 248).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DU 62).

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 111, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 111).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 112, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 112).

Mesdames et Messieurs, la Fondation Pinault revient à Paris.



## **2016 DLH 163 - Régularisation de l'occupation du domaine public par le restaurant Freegan Pony.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 163 concernant la régularisation de l'occupation du domaine public par le restaurant "Freegan Pony".

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le "Freegan Pony" était beaucoup de choses à la fois : un "squat", un restaurant "vegan" et social où le prix du repas concocté avec des invendus du marché de Rungis est libre, un lieu d'expositions et de conférences qui rassemble aussi bien des réfugiés que des habitants en difficulté, ou encore des militants soucieux de manger sainement tout en contribuant à lutter contre le gaspillage alimentaire. C'est un lieu qui valorise un espace urbain qui a été délaissé et dans lequel on voit que l'on peut amener un renouveau, que l'on peut recréer du lien social, ramener la vie et le vivre ensemble. C'est pour nous un symbole de ce que l'on aimerait voir émerger beaucoup plus souvent. C'est un beau projet, profondément écologique parce que liant des objectifs de justice sociale, de respect de l'environnement et de valorisation des ressources, et notamment des déchets.

Il est une chose, par contre, que le "Freegan Pony" n'est plus. Cela n'est plus un "squat". Une convention d'occupation du domaine public va être signée en bonne et due forme grâce à ce projet de délibération. C'est une victoire de cette association et de ses soutiens. C'est l'expression d'une capacité grandissante de notre collectivité à valoriser son domaine intercalaire, à valoriser les initiatives émergentes.

Je veux terminer en disant un mot sur la porte de La Villette où a choisi de s'installer "Freegan Pony". Point de jonction entre Paris, Pantin et Aubervilliers, elle a été trop longtemps délaissée. Aujourd'hui, les projets de construction, de voirie, d'embellissement se concrétisent. C'est essentiel aux habitants des quartiers environnants qui ont subi trop longtemps un cadre de vie dégradée. La présence régularisée de "Freegan Pony" à la porte de La Villette apporte, dans ce contexte, une note très positive.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc favorablement sur ce projet de délibération, avec satisfaction.

Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, c'est avec le même enthousiasme que je présente aujourd'hui devant vous ce projet de délibération qui permet, vous l'avez compris, la régularisation du "Freegan Pony" dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Le "Freegan Pony" est une aventure qui démarre en décembre 2015 par le "squat" d'un bâtiment de la Ville situé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, qui servait jusque-là à entreposer du matériel, notamment des lampadaires de la Ville de Paris. L'activité du "Freegan Pony" s'est établie en cantine solidaire. Les prix sont libres pour être accessibles à toutes et à tous, et les repas sont concoctés à partir de légumes et de fruits issus du gaspillage alimentaire de Rungis. En mai 2016, le tribunal administratif juge illégale l'occupation de cet espace parisien par le "Freegan Pony". Deux options se présentent alors à la Ville : l'expulsion ou la convention.

Vous l'avez compris, ce projet de délibération porte la convention qui régularise le "Freegan Pony" et qui lui permet une occupation temporaire de cet espace pour deux ans. Je vous invite à voter positivement pour montrer que nous accueillons avec enthousiasme cette initiative sur le territoire, car c'est une initiative tout d'abord citoyenne, c'est une initiative généreuse qui fait vivre le don alimentaire auprès d'autres associations et c'est une initiative écologique, d'économie sociale, solidaire et circulaire.

Je vous invite à la soutenir, à voter pour le projet de délibération et puis, également, à aller visiter et aller dîner dans ce, désormais, haut lieu de l'économie sociale, solidaire et circulaire à Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour paraphraser Julien BARGETON, le "Freegan Pony" arrive dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 163).

## **2016 DU 136 - Subvention (485.100 euros) et convention avec l'Association Syndicale Libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2016.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 136 relatif à l'attribution d'une subvention de 485.100 euros et convention avec l'A.S.L. des Olympiades au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2016.

La parole est à Mme GALLOIS. Mme GALLOIS n'est pas là.

C'est très important ou c'est la même intervention que les années précédentes ?

Mme GALLOIS est là. On vous attendait. J'occupais le temps en vous attendant. C'est à vous.

**Mme Edith GALLOIS**. - Tous les ans, nous sommes amenés à voter une subvention pour les Olympiades. L'année dernière, j'avais déposé un vœu à cette occasion. Du coup, nous étions quelques-uns à intervenir. Comme je ne redépose pas de vœu cette année, je m'aperçois que c'est le grand vide et que cela n'intéresse pas grand monde dans le 13e arrondissement. C'est pourtant un sujet très important. La dalle des Olympiades, vous le savez, est un pur produit de l'architecture des années 1970. Ce sont plus de 10.000 personnes qui y habitent, plus de 3.000 logements. Ce sont 24.000 mètres carrés de circulation piétonne et un kilomètre de voie souterraine.

Il y a de graves dysfonctionnements. Des progrès sont faits. Chaque année, cette subvention est votée, de 485.100 euros exactement, exactement la même que celle de l'année dernière. Aucune augmentation, alors que le sujet est toujours aussi important et les demandes toujours aussi fortes. J'ajoute, pour précision auprès de mes collègues qui doivent connaître maintenant cette dalle des Olympiades, que c'est une dalle juridiquement privée, mais qui est totalement ouverte au public. Ce public est toujours plus dense, plus fréquent. D'ailleurs, cette ouverture est tout à fait positive et souhaitable. Elle est liée, en particulier, à la nouvelle station de métro Olympiades, au T3 et à une grande circulation qui se fait dans ce quartier, tout à fait joyeuse d'ailleurs. Personne ne s'en plaint. Parce qu'au contraire, le quartier, à une époque, subissait une espèce d'enclavement.

Il n'en demeure pas moins que, l'année dernière, j'avais déposé un vœu après que nous en ayons discuté en Conseil d'arrondissement. Ce vœu avait été voté. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu de suivi à ce vœu. Je vais donc réitérer ma question. Il se trouve qu'il y a une association qui gère l'A.S.L., qui gère cette dalle, mais qui estime, et beaucoup d'autres aussi estiment, que cette subvention est largement insuffisante puisqu'ils pensent que le coût de fonctionnement est de plus de 1,5 million. Là, on en est à un peu moins de 500.000 euros de subvention.

Je vous pose une question : qu'est-il advenu de ce vœu qui a été voté ici, à l'unanimité d'ailleurs, si mes souvenirs sont bons, dans lequel j'ai demandé que soit arrêtée et validée conjointement une liste de charges de fonctionnement qui sont afférentes à l'accès au public de la dalle, de déterminer les conditions dans lesquelles la subvention annuelle de la Ville permet de couvrir l'intégralité des charges afférentes à l'ouverture de cette dalle au public et d'étudier des leviers de développement de l'espace public de la dalle, de sorte à mettre en valeur les commerces et à développer son attractivité économique et touristique ? Quid de ce vœu qui a été voté, je le rappelle ? Je n'ai pas l'impression qu'il ait été suivi d'effet à ce jour. Je voudrais savoir ce qui va être fait maintenant.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci, Madame GALLOIS, de votre intérêt pour la dalle des Olympiades qui est chère à l'Exécutif municipal ainsi qu'à l'Exécutif du 13e arrondissement.

Vous posez deux questions concernant le fonctionnement et l'aménagement de la dalle des Olympiades. Bien entendu, les choses avancent et d'ailleurs sont inscrites dans le projet de délibération.

Pour ce qui concerne le fonctionnement et la subvention à l'ASL Olympiades, qui est un sujet complexe, il est précisé dans le projet de délibération qu'une tierce expertise a été lancée via un marché en une consultation

engagée par la Direction des Finances et des Achats de la Ville, afin de quantifier les dépenses de fonctionnement de l'ensemble immobilier lié à l'ouverture au public de ces espaces.

Cette analyse permettra d'identifier une assiette de charges liées à l'ouverture au public et éligibles à ce titre à la participation financière de la Ville en vue de la réévaluer, conformément au vœu voté l'an dernier. Le marché sera notifié aux alentours du mois de septembre pour une remise fin 2016. Le suivi de cette mission va associer étroitement l'ASL Olympiades qui sera sollicitée pour fournir aux titulaires les différents éléments financiers et de gestion nécessaires à sa mission. Des représentants de l'ASL participeront aux réunions concernant le déroulé de la mission.

Les résultats de l'étude seront présentés en 2017, ainsi que des propositions de modalités pour la poursuite de la participation de la Ville de Paris, qui tiendront compte de ces résultats. Les choses avancent.

En ce qui concerne les investissements que vous avez évoqués, des études sont aussi en cours pour travailler à l'amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité de la dalle haute et de l'immeuble de logements et le désenclavement du quartier des Olympiades au sud, ainsi que dans la perspective de son inscription dans un axe majeur nord-sud.

Un marché de prestation prévoit un rendu finalisé de cette étude urbaine fin 2016, et une concertation pourra être engagée sur la base des éléments de cette étude en 2017. Ne vous inquiétez pas, le quartier des Olympiades est cher au cœur de l'Exécutif parisien comme du 13e arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 136).

## **2016 DU 126 - Mise en œuvre de la DUP sur les emprises 3/9 et 11 rue Marc Seguin (18e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 126 relatif à la mise en œuvre de la DUP sur les emprises 3/9 et 11, rue Marc Seguin.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais à prendre la parole sur ce projet de délibération, car derrière ce que l'on appelle parfois des projets de délibération techniques, il y a en jeu le sort de beaucoup de personnes et ici le sort de travailleurs migrants présents pour beaucoup d'entre eux depuis longtemps dans notre pays, et qui œuvrent au jour le jour dans nos entreprises et institutions à des postes souvent que personne ne veut.

Il s'agit aujourd'hui de leurs conditions de logement. Nous sommes quelques-uns dans cette Assemblée à avoir visité ce foyer de travailleurs migrants et je vous jure, ni vous ni moi n'aurions tenu autant de temps que ces personnes dans ces conditions.

J'ai vu des chambres dans lesquelles il pleut depuis quatre ans, des salles de bains où les lavabos ne tiennent plus au mur, des murs tellement imbibés que l'insalubrité n'est pas loin, et j'en passe. Et ce, malgré la réhabilitation qu'ADOMA avait effectuée en 2004.

Bien sûr, je suis consciente des problèmes qui existent dans l'occupation de ce foyer entre la suroccupation des chambres et les différents trafics qu'il a pu y avoir, mais je suis aussi consciente des promesses faites par ADOMA concernant par exemple la réhabilitation de la cuisine collective après sa fermeture à l'été 2014 pour des questions d'hygiène et de sécurité.

Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de cuisine collective, obligeant les résidents à cuisiner dans les petites tisaneries dans les étages et ajoutant au problème d'hygiène de l'établissement. Tout cela avait entraîné une grève des loyers, évidemment dommageable pour ADOMA. Grève qui a cessé aujourd'hui après plusieurs procès.

Vous l'aurez compris, j'essaie de vous dire que la vie de cet établissement est un sac de nœuds, il y a une vraie difficulté à s'entendre et à pouvoir se parler entre les parties, et à mon sens cela s'explique surtout parce que les conditions du dialogue n'étaient pas réunies. Quand on se sent maltraité, il est souvent difficile d'être dans un dialogue apaisé.

Le sens de mon propos est de vous dire que parfois, dans ce genre de situation, nous nous devons, en tant que collectivités, de nous immiscer dans les relations contractuelles privées de certaines parties, d'autant plus quand il s'agit de personnes précaires et très défavorisées.

Nous nous devons aussi de faire médiation sans prendre fait et cause ou pour argent comptant ce que nous disent les uns ou les autres.

Alors tout dernièrement, les choses semblent s'être débloquées, et si mes informations sont bonnes, ADOMA va réaliser des travaux d'attente afin que les résidents vivent dans des conditions dignes d'ici la reconstruction-démolition de cet ensemble. J'aimerais en avoir la confirmation.

Nous voterons donc évidemment favorablement ce projet de délibération, car il est grand temps de réparer aujourd'hui ce mépris dont ces personnes ont fait l'objet. Réparation qui sera faite d'ailleurs seulement dans quelques années, puisque nous en sommes seulement au stade de la déclaration d'utilité publique sur l'emprise mitoyenne qui facilitera les travaux.

Je terminerai mon intervention en soulignant l'importance que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions possibles, notamment en matière de logements tiroirs. Les résidents devront être informés bien en amont du lieu de leur nouveau logement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - J'ai été saisie d'une demande de parole par Eric LEJOINDRE, le maire du 18e.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Quelques mots, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce projet de délibération, qui effectivement est important et utile puisqu'il nous permet d'avancer sur un dossier ouvert depuis de nombreuses années, qui va permettre la réhabilitation enfin du foyer Marc Seguin.

Je voulais saluer le très important travail fait depuis deux ans maintenant par notamment mon adjoint Mario GONZALEZ, qui a entamé des discussions tripartites, c'était bien le sens de ce qu'il fallait faire, avec ADOMA et les représentants des personnes habitant dans ce foyer, qui ont abouti très positivement.

Bien sûr, ce travail a été long et difficile, mais mené avec beaucoup de conviction, et j'étais avec Colombe BROSSEL et Ian BROSSAT il y a quelques semaines encore dans le foyer, pour prendre acte de toutes les avancées qui ont eu lieu. C'était long et difficile, mais heureusement que la mairie d'arrondissement s'est beaucoup mobilisée et que les adjoints et adjointes à la Mairie de Paris ont pris eux aussi à bras le corps ce dossier, qui n'a pas été mis de côté. C'est ainsi que l'on permet d'avancer sur des choses aussi complexes. Je voulais donc saluer ce gros travail.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - L'essentiel a été dit par Galla BRIDIER et Eric LEJOINDRE. Effectivement, je les remercie d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ce dossier important. ADOMA projette la démolition et la reconstruction du foyer de travailleurs migrants situé rue Marc Seguin à Paris 18e arrondissement, dont elle est propriétaire, sur un terrain d'assiette élargie comprenant l'emprise de la résidence actuelle et l'emprise de la parcelle voisine. Le 11 rue Marc Seguin est actuellement un terrain nu.

Comme cela a été très bien dit par Galla BRIDIER, cette résidence est obsolète et très dégradée, elle est inscrite parmi les priorités du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants. Le projet d'aménagement soumis à approbation du conseil prévoit une nouvelle résidence sociale composée d'environ 272 logements individuels autonomes et meublés, et un foyer de jeunes travailleurs d'environ 80 logements individuels. Ce projet est conçu pour être exécuté en phase afin de permettre la poursuite du fonctionnement de la résidence pendant les travaux.

Afin de permettre la réalisation de l'opération de démolition, le projet de délibération autorise la Maire à demander au Préfet de prononcer la déclaration d'utilité publique de ce projet, et la cessibilité des parcelles 3/9 et 11, rue Marc Seguin après enquête publique et parcellaire. L'enquête publique se déroulera au quatrième trimestre 2016, pour une ordonnance d'expropriation courant premier trimestre 2018.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 126).

## **2016 DAE 290 - Subvention (520.000 euros) et convention avec Paris and Co - Tremplin.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 290 relatif à l'attribution d'une subvention de 520.000 euros et une convention avec Paris and Co - Tremplin.

La parole est à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux saluer ce projet exemplaire pour l'innovation, la création d'entreprise et l'emploi, au cœur de ce que j'aime appeler l'arc sportif de la Porte de Saint-Cloud à la Porte d'Auteuil, qui a fait beaucoup parler de lui et fera encore parler de lui dans le cadre de la préparation des J.O.

En effet, le Tremplin est un incubateur parisien dédié à l'innovation dans le sport, lancé par "Paris and Co".

Cette plate-forme d'innovation est unique en son genre et donne des moyens aux "start-up" de développer leurs projets dans des conditions optimales. Il faut se rappeler qu'en Ile-de-France, la filière sport représente près de 100.000 salariés. Le Tremplin comprend à la fois un incubateur qui héberge et accompagne les jeunes entreprises dans leur développement et une plateforme d'animation ouverte à l'écosystème extérieur, où sont organisés conférences, formations, ateliers, rencontres, etc.

Le démarrage, d'abord, est très prometteur. Après un an d'incubation au Tremplin, les 17 "start-up" de la première promotion ont créé 45 emplois, vu augmenter leur chiffre d'affaires cumulé de 174 %, reçu 16 prix et récompenses et généré plus de 1.000 parutions dans les médias. 13 d'entre elles ont également assuré des levées de fonds pour un montant total de près de 12 millions d'euros.

Deuxièmement, on rentre aujourd'hui dans l'installation du deuxième appel à candidatures, qui confirme la pertinence de ce projet. Plus de 110 "start-up" ont répondu au second appel à candidatures et 19 viennent d'être sélectionnées pour intégrer cette plateforme, qui va leur permettre d'accélérer le développement dans leurs projets.

Troisièmement, on est à la phase de l'installation à Jean Bouin, qui devient imminente. Des "start-up" investiront dès cet été les plus de 2.000 mètres carrés aménagés spécialement pour elles au cœur du stade Jean Bouin. On se souvient des 22 contentieux des associations de riverains, aidées par le Maire du 16e arrondissement, contre le stade Jean Bouin, qui aujourd'hui est considéré comme une véritable réussite architecturale et qui, en plus, se trouve accueillir pour la première fois dans un stade ces "start-up". Le Tremplin deviendra donc le premier incubateur au monde implanté dans un stade.

Aujourd'hui, "Paris and Co", avec cette subvention de 520.000 euros, va entreprendre des travaux d'aménagement afin de créer un espace événementiel, aménager les lots pour les différents types d'entreprises, équiper le site en réseaux Télécom, etc.

Et donc, je suis particulièrement heureux, et je me réjouis de l'implantation du Tremplin à Jean Bouin. Je veux saluer cette initiative, Jean-Louis MISSIKA et son équipe, et l'ensemble de l'administration de la Ville de Paris, qui a travaillé sur le sujet. C'est un projet qui participe au rayonnement du 16e, et je voudrais dire aussi au rajeunissement du 16e arrondissement, qui, comme vous le savez, est parfois un peu trop conservateur dans son esprit. Et tout ce qui contribue à ce rajeunissement, que ce soit dans l'économie, autour aussi - il faudra y réfléchir davantage - de Paris Dauphine, et aussi dans le logement social - j'appelle à faire du logement social étudiant dans le 16e arrondissement, Jean-Louis -, va dans le bon sens.

C'est pourquoi je vous demande bien sûr d'approuver l'aide de la Ville à "Paris and Co" pour réaliser ces travaux d'aménagement dont ils ont besoin.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vais être très bref, parce que je crois que Thomas LAURET a présenté avec beaucoup de détail, de précision et d'enthousiasme ce projet d'incubateur sur l'innovation dans le sport.

Vous savez, chers collègues, que la Ville de Paris a une politique d'incubateurs et d'accélérateurs qui est très diversifiée. Nous avons des lieux qui sont des lieux assez grands, comme le Cargo, avec une vocation plus généraliste et puis, nous avons, comme le "Welcome City Lab" ou l'incubateur sur les mobilités durables, des lieux, des plateformes d'innovation qui sont des plateformes d'innovation thématiques. Et c'est le cas bien sûr du Tremplin, qui est déjà un succès, puisque nous avons eu une promotion hors les murs, qui n'était pas installée au stade Jean Bouin, et pour cause, puisque les travaux étaient en cours, mais qui était installée dans le 19e arrondissement et qui a connu un vrai beau succès, puisque beaucoup de ces entreprises ont levé des fonds et ont connu des marchés intéressants.

Alors, je voudrais juste dire que le Tremplin, c'est effectivement la première plateforme d'innovation sur le sport qui est installée dans un lieu de sport, en l'occurrence, le stade Jean Bouin, et j'invite vraiment ceux que cela intéresse à venir visiter le Tremplin, parce que c'est un lieu tout à fait exceptionnel, qui peut changer, je suis d'accord avec Thomas LAURET, la sociologie du 16e arrondissement et son style. Cela nous permettrait peut-être d'éviter ce que nous avons vécu à l'université Paris-Dauphine il n'y a pas si longtemps.

Et l'effort que la Ville consent pour l'aménagement du Tremplin, je le rappelle, ne représente que 10 % du montant global de l'ensemble des investissements, tout simplement parce que ce projet est porté par la R.I.V.P. et qu'il y a un système de financement qui ne repose pas uniquement sur le financement public. On compte environ 350.000 euros mobilisés chaque année via des grands comptes, en plus des 200.000 euros directement payés par les "start-up" en loyers. Nous sommes donc sur un modèle vertueux et je m'en félicite.

Merci à vous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 290.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 290).

## **2016 DLH 97 - Participation de la Ville à la mise en accessibilité et à l'embellissement des cours du village Saint-Paul (4e) dans le cadre d'un programme de réhabilitation de logements sociaux.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 97 relatif à la participation de la Ville à la mise en accessibilité et à l'embellissement des cours du village Saint-Paul dans le 4e arrondissement, dans le cadre d'un programme de réhabilitation de logements sociaux.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération qui a notamment pour objectif la mise en accessibilité des cours du village Saint-Paul. A chaque fois qu'un pas de plus est fait pour l'accessibilité pour tous, nous devons nous en féliciter. C'est mon cas en tant qu'élue du 4e arrondissement et déléguée auprès du Maire, Christophe GIRARD, à la santé et au handicap, mais aussi en tant que membre de la Commission du Vieux Paris, commission au cours de laquelle il n'est pas rare que j'intervienne sur ce sujet de rendre compatible patrimoine et accessibilité. Je sais que c'est non seulement possible, mais c'est surtout légitime.

Alors, heureusement, les mentalités changent. Je me souviens notamment d'une commission du Vieux Paris, lors de la précédente mandature, où un intervenant, à propos de la mise en accessibilité d'un lieu classé, avait osé,

de façon condescendante, la formule "c'est comme si on nous demandait de dépaver la rue Mouffetard". Aujourd'hui, il ne s'agit pas de retirer les pavés des cours du village Saint-Paul, mais de les scier, comme cela a déjà été fait notamment rue des Rosiers, par exemple, il y a quelques années, ce qui permet aux personnes en fauteuil roulant de se déplacer plus aisément, sur un sol lissé, tout comme les personnes âgées à la marche difficile ou encore, les parents promenant leurs jeunes enfants en poussette.

Preuve est faite qu'user de pragmatisme intelligent peut mener vers des solutions satisfaisantes pour tous, y compris dans des lieux qui ont des siècles d'histoire. C'est le cas pour ce village Saint-Paul, encastré entre la rue Saint-Antoine et la Seine, qui fut d'abord un lieu de résidence pour 300 moniales au VII<sup>e</sup> siècle, puis choisi par Charles V comme lieu de résidence en 1360, avant de devenir la paroisse des rois de France jusqu'en 1559. Réhabilité dans les années 70, s'y trouvent aujourd'hui 32 immeubles et 88 commerces gérés par la R.I.V.P., mais comme il est dit dans ce projet de délibération, l'organisation et l'accessibilité de ces immeubles sont aujourd'hui obsolètes, et nous pouvons nous réjouir de voir que la question de l'accessibilité, comme celle de la qualité environnementale, sont au cœur du cahier des charges des travaux de rénovation.

Comme cela est rappelé dans les textes interministériels, l'accessibilité est la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne, et, d'autre part, les ressources de l'environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité. Il faut donc tout mettre en œuvre pour réduire, jusqu'à effacer cette discordance.

L'accessibilité, comme vous le savez, à défaut d'être une réalité en 2016, est une obligation légale. Elle devrait être effective dans la prochaine décennie si les délais supplémentaires accordés après 2015 sont respectés. Il faut en tout cas l'espérer. J'ai le sentiment que la volonté est là, que le pragmatisme va nous aider à réaliser ce qui paraissait improbable jusque-là, comme corriger un sol glissant, atténuer une pente, retirer des graviers, accoler des dalles disjointes ou encore, justement, scier des pavés, comme ce sera le cas au village Saint-Paul, un magnifique endroit que je vous invite à découvrir, si ce n'est encore fait, et en tout cas qui permettra de rendre compatible patrimoine et accessibilité pour tous. Un bel exemple à suivre.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci, Karen TAÏEB, pour cette belle intervention.

Ce projet de délibération prévoit la participation de la Ville de Paris à des travaux d'ampleur. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour les habitants du village Saint-Paul. La R.I.V.P., Régie immobilière de la Ville de Paris, le deuxième bailleur social de la Ville de Paris, est gestionnaire de cet ensemble immobilier dans le cadre de baux emphytéotiques de la Ville. Cet ensemble, vous l'avez très justement dit, chère Karen, est constitué de 32 immeubles et 88 commerces, et les travaux envisagés porteront essentiellement sur l'amélioration de l'accessibilité du bâtiment, ce qui est un enjeu absolument majeur pour nous.

Dans le détail, il s'agit d'abord du réaménagement des cours et passages avec la réfection complète du pavage. Il s'agit de la pose d'une signalétique de la reprise des dénivelés. Il s'agit aussi de la rénovation des halls d'immeubles, permettant de réviser la sécurité incendie, d'améliorer l'éclairage et d'installer une interphonie. Il s'agit aussi de la création de locaux à ordures ménagères, vélos et poussettes. Enfin, c'est une végétalisation de l'espace puisque les espaces verts passeront de 215 à 385 mètres carrés.

Le coût de l'opération est évalué à un 1.280.000 euros, comprenant une subvention de la Ville à hauteur d'un quart, le reste étant financé par la R.I.V.P. sur fonds propres.

Il s'agit donc d'une belle opération, non seulement de l'accessibilité mais plus globalement d'une amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des habitants de cet ensemble immobilier.

Merci une fois de plus d'avoir attiré notre attention sur ce beau projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 97).

## **2016 DU 129 - Constat de désaffectation, déclassement du domaine public d'emprises communales et cession de volumes et droits à construire attachés à "Paris Habitat - OPH". - Opération d'aménagement Ménilmontant (11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 129 relatif au constat de désaffectation, déclassement du domaine public d'emprises communales et cession de volumes et droits à construire attachés à "Paris Habitat". C'est une opération d'aménagement Ménilmontant dans le 11e.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, puis à M. Jérôme GLEIZES.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Les habitants du quartier du 11e arrondissement et du 20e arrondissement sont particulièrement attachés à ce terrain de sports car il est ouvert : c'est une véritable respiration, c'est un lieu important de pratiques sportives libres et gratuites pour de très nombreux jeunes des 11e et 20e arrondissements.

Je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES, élu du 20e arrondissement, expliquer l'enjeu de cette parcelle pour l'Est parisien. Je voudrais simplement dire que le projet de densification d'une des dernières parcelles du 11e arrondissement est malheureusement en contradiction avec une vision écologique de la ville et l'esprit du P.L.U. que nous avons voté.

C'est bien dommage car ce projet est l'addition de choses positives qui, cumulées, ou plutôt devrais-je dire tassées, donne un rendu très éloigné d'une ville aérée.

Nous avons plusieurs problèmes avec ce projet.

D'abord, il est beaucoup trop dense. Si nous avons voté en faveur du P.L.U., ce projet est, pour nous, la caricature de ce que nous ne voulons pas. Sur les 3.550 mètres carrés seulement de cette parcelle, on trouve donc 87 logements, un gymnase, 2 terrains de sports et un C.V.A.E. Il empile de multiples équipements et logements sur une seule parcelle, au détriment des espaces libres et de la pleine terre. Dans ces conditions, parler de qualité de vie pour les futurs habitants du 49, boulevard de Ménilmontant est un leurre.

Il y a un problème sur le fait que les projets présentés en réunion publique sont différents du permis de construire. Ces différences sont importantes, tout particulièrement en ce qui concerne les espaces verts.

Premier point : dans les réunions publiques était expliqué que le C.V.A.E. serait enterré pour permettre de dégager un espace de pleine terre le plus grand possible au-dessus du centre de la parcelle, en prévision de l'implantation d'un jardin public. Sur les plans de "Paris Habitat", en février 2016, la pleine terre se réduit à une minuscule surface de 100 mètres carrés. L'astuce réside dans la mise en place de bacs pour constituer un espace végétal, mais la terre pleine ne se fait pas en bacs.

Une rapide comparaison entre l'existant et la projection du projet suffit pour prendre conscience de la perte majeure de pleine terre. En l'état actuel, la superficie des espaces verts en pleine terre correspond à 2.420 mètres carrés, alors que le projet n'en prévoit que 385 sur une emprise de 5.400 mètres carrés. C'est une perte de 85 % par rapport au prévisionnel.

Deuxièmement, dans le projet de délibération est mentionnée, comme dans les réunions publiques, la réalisation d'une promenade piétonne plantée et végétalisée comprenant un espace vert accessible et un jardin partagé d'une surface au total de 1.120 mètres carrés.

Là aussi, les plans de "Paris Habitat" nous disent tout autre chose. Le jardin s'est transformé en 600 mètres carrés d'espaces végétalisés accessibles, parcellisés, en escalier, au bord des fenêtres des appartements qui sont au rez-de-chaussée. 600 mètres carrés transformés en des micro-parcelles pour accueillir 80 foyers. Par ailleurs, les pavés sont joints avec du ciment empêchant la végétalisation.

Troisième point, les parcelles, propriété de la Ville, sont entre deux parcelles : l'une correspond à une emprise de 8.330 mètres carrés et est occupée par la paroisse Notre-Dame-du-Bon-Secours, son presbytère, son jardin et le terrain de sport ; l'autre correspond à un jardin partagé.



Lors des concertations, les documents et les dessins projetés correspondaient à l'ensemble de la parcelle, soit 9.152 mètres carrés, ce qui permettait de considérer que la parcelle qui longe l'église serait intégrée à ce réaménagement. Y figurait alors une belle perspective : dans la rue de la Folie-Regnault, sur l'église, une ouverture sur le presbytère et son jardin, l'accès aux grands arbres et aux espaces bien végétalisés.

En réalité, la parcelle n'est pas intégrée totalement. Toute la partie Nord de Notre-Dame-du-Bon-Secours en est exclue. Donc le permis de construire montre qu'il n'y a pas d'accès entre les deux parcelles : le jardin public ne communiquera pas avec le jardin du presbytère. C'est ainsi que plus 1.000 mètres carrés qui appartiennent à la Ville ne seront pas accessibles aux habitants.

Je terminerai par un quatrième point, lors de la concertation, les toitures des bâtiments étaient végétalisées...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame MOREL, je vais vous inviter à conclure.

**Mme Joëlle MOREL**. - Oui.

... et accessibles au public. Certaines devaient accueillir un jardin partagé. Aujourd'hui, les terrasses végétalisées sont beaucoup moins nombreuses. Elles ne seront pas ouvertes au public mais seulement accessibles aux locataires des immeubles.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord.

**Mme Joëlle MOREL**. - Nous ne pouvons pas accepter l'ensemble de ces modifications et nous voterons contre ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord.

Merci beaucoup, Madame MOREL.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter notre désaccord sur ce projet de délibération par un autre point qui n'a pas été dit : c'est la conséquence de la destruction du terrain sportif extérieur dans ce quartier.

Comme souvent, les frontières d'arrondissement ne sont pas des frontières pour les habitants. En l'occurrence, le terrain de sports de cette partie concerne aussi les écoles et les collèges du Bas Belleville, du bas 20<sup>e</sup> arrondissement, et la destruction de ce terrain de sports fait qu'aucun terrain de sports externe ne sera accessible pour tous les collèges.

Nous arrivons à une situation paradoxale : le collège Colette Besson dont je suis administrateur - je rappelle que Colette Besson a été championne olympique du 400 mètres à Mexico -, terrain où normalement l'athlétisme devrait être le sport roi de ce collège, les élèves n'auront plus la possibilité, sauf à prendre un bus, pour aller faire du cross, des courses de demi-fond plus loin que ce quartier.

Voilà les conséquences tout à fait désastreuses. C'est-à-dire qu'à force de détruire les terrains de sports à l'intérieur de Paris, à force de les mettre vers l'extérieur sur les portes, nous nous trouvons dans une situation où beaucoup d'élèves, beaucoup de collégiens et de lycéens ne pourront plus faire d'athlétisme ou dans des conditions tellement difficiles, si on compte le temps de transports, que cela va entraîner un désaveu de cette discipline.

A un moment, il faudrait qu'on pense aussi à ces aspects qui sont tout à fait externes. C'est vrai que l'athlétisme n'est pas forcément le sport le plus préféré de ce Conseil - l'adjoint aux sports n'est pas là d'ailleurs pour écouter ce débat. Il faut penser qu'il n'y a pas que le foot, il n'y a pas que le basket et le handball, mais aussi ces sports de plein air, comme l'athlétisme, qui doivent être défendus et valorisés, de façon à ce que l'on puisse le pratiquer dans la Ville de Paris, et c'est de plus en plus difficile.

Merci de votre attention.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie les intervenants pour leurs interventions.

Je souhaite quand même donner quelques informations supplémentaires car, bien évidemment, je ne partage pas leur point de vue et leur jugement extrêmement sévère sur ce projet. Je pense que cette opération est l'exemple de ce que peut faire la création architecturale à Paris avec une mixité des usages, pour répondre à la fois à des besoins locaux et parisiens.

Je tiens à rappeler que ce projet découle d'une phase importante de concertation, engagée depuis la précédente mandature, avec plusieurs réunions publiques, rencontres et questionnaires, sous la houlette de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement et en votre présence, Madame MOREL.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'un projet de délibération, portant sur le protocole foncier et la convention de maîtrise d'ouvrage pour cette opération, avait été voté en 2013 et que votre groupe à l'époque avait soutenu le programme de l'opération qui comprenait déjà l'ensemble des activités et des affectations.

Je voudrais vous rassurer sur la pratique sportive de ce secteur. Les équipements créés sur cette parcelle seront maintenus et même confortés, avec la création de locaux supplémentaires, vestiaires et douches, ainsi que des espaces sportifs couverts pouvant servir toute l'année, en plus de l'usage identique du T.E.P. en extérieur.

Concernant la présence de la végétalisation, le projet a été conçu en conformité avec le P.L.U. et les exigences de pleine terre. Le projet retenu, lauréat dans le cadre du concours d'architecture, était celui qui présentait le plus de végétalisation. L'architecture des bâtiments contribuera également à renforcer la végétalisation par la présence de nombreuses toitures et terrasses végétalisées. Les passages intérieurs seront plantés et les équipements sportifs seront dans un environnement paysager. Quant à la C.V.A.E., elle s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et d'urbanisme durable, afin de favoriser le recyclage de nos déchets plutôt que de les envoyer dans une décharge en Seine-et-Marne. Les C.V.A.E., nous en avons besoin. La politique du "ni-ni" est inacceptable à leur égard. Il s'agit d'un projet innovant qui suscite des interrogations tout à fait normales, mais il ne faudrait pas les utiliser pour tenter de rejeter cette innovation.

Dans un souci d'augmenter encore la qualité de vie et de créer une continuité avec les espaces mitoyens, "Paris Habitat" a travaillé avec l'architecte de l'opération afin de pouvoir ouvrir la parcelle vers l'espace vert de la basilique, en créant ainsi une percée visuelle et une ouverture vers l'espace vert, jardin et boudoir. Cette étude doit être poursuivie en lien avec le diocèse pour permettre de lui laisser un usage adapté à ses activités, tout en créant un lien entre les espaces extérieurs, les équipements publics et les liaisons piétonnes, ce qui veut dire, Madame MOREL, que le lien avec le jardin de l'église sera possible.

De plus, dans le cadre du budget participatif, un projet de parcours sportif dans l'espace public a été retenu en 2015. Un premier tronçon Nord-Est va être engagé, correspondant aux boulevards de Charonne et de Ménilmontant, ces interventions devant être réalisées à l'été 2017. Ces projets, qui viennent en complément de l'opération, apporteront encore des améliorations au quartier, en face du Père-Lachaise et le long des Fermiers Généraux.

Ce nouveau projet de délibération permettra d'engager l'opération d'aménagement Ménilmontant dans la phase de travaux. Je vous invite à voter ce très beau projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 129).

Il est a priori adopté, chers amis. Il n'y a aucun souci. S'il faut recompter, nous compterons, mais je crois qu'il sera adopté.

Je reprends.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Chers amis, en dehors de l'illusion d'optique, je vous confirme que le projet de délibération est adopté : 43 pour et 24 contre.

Je vous remercie.

## **2016 DAE 303 - Convention triennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France (C.C.I.R.) (8e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 303 concernant une convention triennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France.

La parole sera successivement donnée à MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Alexandre VESPERINI, Jérôme GLEIZES et Mme Danielle SIMONNET.

Monsieur BONNET, la parole est à vous.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui traite du partenariat entre la Ville de Paris et la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Ile-de-France pour revenir spécifiquement sur la situation des salariés qui sont en train de subir un plan social. Depuis la décision de regrouper les C.C.I. par région et, surtout, depuis que le Gouvernement a décidé de réduire la taxe pour frais de chambre, les C.C.I. sont en crise. De ces décisions, la C.C.R.I. a perdu 40 % de ses ressources depuis 2012. Les premières victimes sont les salariés et les élèves apprentis des centres de formation aux métiers industriels.

En mars dernier, nous avons déposé un vœu en Conseil de Paris pour défendre le centre de formation industrielle de Gambetta, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Depuis, les choses se sont précisées. D'abord, la filière de maintenance des véhicules a été transférée à Orly. La qualité de la formation dans cette filière était reconnue de tous, avec des taux de réussite très satisfaisants, mais son transfert dans le Sud francilien va pénaliser les élèves actuels qui habitent principalement dans le Nord de Paris et de l'Ile-de-France. Le déménagement de la filière dans le Sud du Val-de-Marne va les pénaliser et l'on sait déjà qu'un certain nombre vont décrocher à cause des durées de transport, ce qui est évidemment dommageable.

Pour compléter, nous avons appris la fermeture pure et simple de la filière carrosserie, ce qui est, là encore, une très mauvaise nouvelle.

La confirmation de ces réorganisations nous interroge d'ailleurs sur le devenir du bâtiment annexe du C.F.I. Gambetta. Ses locaux sont en cours d'aménagement. Les travaux ont été financés par les pouvoirs publics, surtout par la Région Ile-de-France. Mais avec la réorganisation, le bâtiment devrait rester vide.

Le plan social, qui ne concerne pas seulement les centres de formation, mais s'attaque à l'ensemble des services, s'est précisé depuis le mois de mars. 360 postes ont été supprimés et les négociations sont en cours sur des reclassements. D'ores et déjà, 76 licenciements ont été prononcés et d'autres vagues de licenciement devraient suivre à l'automne et courant 2017.

Nous le voyons bien : l'obsession du patronat et du Gouvernement à réduire le coût du travail nous mène droit dans le mur. Les réductions de la taxe pour frais de chambre ont une incidence directe sur l'emploi puisque 1.000 postes de la C.C.R.I. devraient, au final, être impactés. Les réductions budgétaires fragilisent également le secteur de la formation professionnelle et plus particulièrement les métiers industriels, ce qui affaiblit le tissu économique et l'industrie au niveau régional.

Dans ce contexte, nous pouvons regretter le manque d'envergure de la convention entre la Ville et la C.C.R.I. qui se cantonne à des actions tournées vers le tourisme et la communication. Nous sommes toutefois conscients que la Ville n'est pas la seule tributaire des décisions regrettables du patronat et du Gouvernement.

Voilà pourquoi, tout en rappelant ce contexte qu'il me paraît difficile de taire, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à M. VESPERINI, que je ne vois pas.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Oui, mais je n'interviens pas.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, dans les années 1980, le réseau des Chambres de commerce et d'industrie dut composer avec la rivalité des Conseils régionaux dans les affaires économiques. Cela n'a pas donné lieu à une redéfinition de leur fonctionnement, de leur mission, ni de leur gouvernance. Il faut savoir que seulement 7 % des chefs d'entreprises parisiennes participent aux élections désignant l'assemblée générale de la C.C.I. Paris Ile-de-France. L'assemblée délibérative de la C.C.I. est exclusivement composée de représentants élus des entreprises, alors qu'il serait temps de repenser de fond en comble la gouvernance des C.C.I. afin que les salariés y soient associés par le biais de leurs organisations syndicales, ainsi que les élus des conseils départementaux et régionaux au vu de leur mission en matière d'emploi et de formation.

Les gouvernements successifs, plutôt que de soutenir l'enseignement professionnel public, n'ont cessé de vanter l'apprentissage en C.F.A. privé et notamment dépendant des C.C.I., provoquant ainsi un transfert de compétences dans l'offre de formation professionnelle initiale sous statut salarié par l'apprentissage.

L'Assemblée nationale, après avoir supprimé la taxe professionnelle, a fortement diminué la nouvelle taxe affectée aux C.C.I. C'était la taxe pour frais de chambre. Afin de répondre au vœu du patronat de baisser l'impôt des entreprises et, de ce fait, les ressources des C.C.I. et de la C.C.I. Paris Ile-de-France ont fortement diminué, de l'ordre de 40 % entre 2012 et 2016. Face à ces baisses conséquentes de recettes, la C.C.I. entend du coup mettre en œuvre un nouveau plan social sans précédent et prévoit, comme l'a rappelé mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, la suppression de 300 à 400 postes, alors que la C.C.I. Paris-Ile-de-France a déjà subi une réduction de 25 % du nombre de ses agents en 2010 et, dans le cadre du C.A.P. 2015, 320 postes avaient déjà été supprimés, soldés par des départs à la retraite et par 120 licenciements. En 2015, c'était 707 départs volontaires enregistrés par le biais de ruptures conventionnelles et de préretraites.

Depuis le mois d'octobre 2015 et au fil des différentes commissions paritaires régionales, la C.C.I. Paris-Ile-de-France n'a cessé d'annoncer aux partenaires sociaux que, dans le cadre de son plan de réorganisation et de transformation, 1.000 postes seraient impactés par un changement d'affectation, des mutations forcées ou des suppressions.

Ces suppressions de postes vont impacter directement les centres de formation d'apprentis et réduire de façon drastique l'offre de formation en apprentissage pour les jeunes Franciliens, alors même que l'offre de formation professionnelle qualifiante sous statut public a également déjà diminué et que bon nombre des formations dispensées, notamment C.A.P. et Bac pro dans certaines spécialités, n'existent plus que dans les C.F.A. dépendant de la Chambre de commerce et d'industrie.

Etant conseillère d'orientation et psychologue, je peux vous dire que c'est un crève-cœur quand on voit nombre d'élèves qui souhaitent s'orienter dans des formations professionnelles et qui ne peuvent pas le faire sous statut scolaire dans la capitale. Les menaces de suppression de formations n'ont absolument pas donné lieu à une prise en charge par l'Education nationale sous statut scolaire ou en section d'apprentissage intégrée en lycée professionnel. Dans le contexte grave de crise de l'emploi, de la progression continue du chômage et notamment du chômage des jeunes, remettre en cause les missions des C.C.I. sans aucun projet politique de substitution relève de l'irresponsabilité de l'ensemble des institutions concernées, Etat, entreprises et collectivités comprises.

La pression exercée par le patronat sur la baisse du coût du travail et la soi-disant nécessité de diminuer les cotisations et impôts des entreprises laisse présager de nouvelles baisses, voire la suppression de la taxe pour frais de chambre et la mort programmée des chambres de commerce et d'industrie, ceci sans jamais se préoccuper du devenir de leurs missions et de leurs salariés. Les entreprises se doivent de contribuer financièrement à la formation professionnelle initiale et continue, et à l'accompagnement au soutien aux entreprises.

La nécessité de redéfinir la gouvernance des C.C.I. et de repenser les structures à même de prendre en charge la formation professionnelle initiale et continue et l'accompagnement des entreprises est extrêmement importante. Je trouve que la façon dont on aborde les conventions avec la Chambre de commerce et de l'industrie de la région Paris-Ile-de-France, n'aborde absolument pas ces aspects et serait vraiment totalement à repenser.

Le projet de délibération qui nous est présenté, je trouve à ce niveau-là, est totalement à côté de la plaque du problème.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'avoue que je suis un peu en difficulté par rapport aux interventions que l'on vient d'entendre, car le sujet de ce projet de délibération, c'est une convention triennale entre la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Paris Ile-de-France. C'est une première historique. C'est la première fois que la Ville et la C.C.I.P. signent une convention qui nous permet de partager un nombre d'objectifs et surtout d'actions dans les domaines de l'attractivité, de l'emploi, de l'enseignement supérieur, du tourisme et du commerce. Cette première année va nous permettre d'affiner notre collaboration avec trois programmes concrets lancés dès 2016.

En 2017, nous axerons certainement nos actions autour du commerce et de la nouvelle économie de proximité qui sont des axes stratégiques de la Ville et de la C.C.I.P. pour faire rayonner Paris. Les interventions que j'ai entendues portent sur une crise de la C.C.I.P. liée au financement de l'Etat. Bien évidemment, nous sommes tout à fait en phase avec l'idée que la C.C.I.P. doit avoir les moyens de son action, et plus particulièrement de son action en matière de formation initiale et de formation professionnelle. Mais ce n'est pas le sujet de ce projet de délibération que je vous demande de voter.

Merci à vous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 303).

## Compte rendu de la 6e Commission.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Annick OLIVIER, Présidente de la 6e Commission afin que nous puissions entamer ses travaux.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci.

Lors de notre Commission, Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation, notamment ceux portant sur la subvention de la Ville au C.R.O.U.S...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Chers collègues, pourrions-nous écouter uniquement Annick OLIVIER, s'il vous plaît ?

**Mme Annick OLIVIER**. - ... donc la subvention que la Ville fait au C.R.O.U.S. et a insisté sur le projet de délibération DAE 302 portant sur la construction du site Picpus de l'université Sorbonne Nouvelle. La participation de la Ville s'élève à 2 millions d'euros.

Un projet de délibération propose également 300.000 euros à l'université Paris V-Descartes.

Tous ces projets de délibération montrent les efforts de la Ville pour nos universités et renforcent la vocation de ville campus de Paris.

Ensuite, Mme CORDEBARD a présenté globalement les projets de délibération portant sur les subventions pour la restauration scolaire et pour les séjours de vacances.

Les autres projets les plus significatifs concernent les centres scolaires en hôpital. Sur une question de M. MENGUY, Alexandra CORDEBARD a précisé que les dispositifs correspondent à un montant demandé par les hôpitaux pour s'équiper en matériel et en mobilier scolaires. Nous avons également parlé du "pass Autocar" et de la subvention à la P.E.E.P. Alexandra CORDEBARD a également présenté le projet de délibération DASCO 42 G pour le soutien aux projets éducatifs des collèges, la subvention étant d'un montant de 683.500 euros.

Par ailleurs, notre Commission a abordé les vœux. Un vœu a été présenté par Mme BLOCH. C'est le vœu déposé par le groupe les Républicains, relatif à la concertation dans le cadre du projet de la réforme de la restauration scolaire.

Voilà synthétiquement les débats de notre Commission.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame OLIVIER.

**2016 DASCO 5 - Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (449.325 euros) pour la restauration scolaire.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au droit d'accès à la restauration scolaire.**

**2016 DASCO 6 G - Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (124.084 euros) pour la restauration scolaire.**

**2016 DASCO 7 G - Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (164.716 euros) pour la restauration scolaire.**

**2016 DASCO 19 - Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (5.605.292 euros) pour la restauration scolaire.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réforme de la Caisse des écoles.**

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la concertation dans le cadre de la réforme de la restauration scolaire.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner les projets de délibération DASCO 5, 6 G, 7 G et 19 qui ont trait à différentes caisses des écoles, ainsi que l'amendement technique n° 177, puis les vœux référencés n<sup>os</sup> 170, 171, 172 et 172 bis. Je vous demanderai donc un peu de rigueur pour que nous puissions organiser ce débat le plus correctement possible.

Je vais donner successivement la parole à Emmanuelle BECKER, Aurélie SOLANS, Didier GUILLOT, Thierry HODENT, Anne TACHÈNE, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Bernard BROS, Nicolas BONNET-OULALDJ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est donc à Mme Emmanuelle BECKER pour commencer.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Maire.

Le vote des subventions aux caisses des écoles, dans chaque arrondissement, est un projet de délibération classique du Conseil de Paris, revenant régulièrement à l'approbation des élus. Nous voterons favorablement cette subvention comme celles concernant tous les autres arrondissements.

Si nous intervenons, c'est parce que, dans ce domaine, les choses changent. Une réforme des caisses est en cours sous l'œil attentif d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. Mon intervention présentera donc notre vœu relatif à cette réforme. Nous pensons qu'un point d'étape en Conseil est utile pour en clarifier les objectifs politiques afin qu'elle soit connue et comprise par toutes et tous. Il est toujours utile de préciser l'utilité publique du service municipal de la restauration scolaire. Il touche à la santé des enfants, leur éducation alimentaire et directement à leur qualité de vie. Nos cantines prodiguent quelquefois le seul repas équilibré de la journée d'un enfant. L'enjeu de cette réforme est donc tout, sauf minime.

Une étape politique majeure est en passe d'être franchie pour ce service public à Paris. La réforme en cours changerait le mode de gestion des caisses des écoles pour passer de l'autonomie administrative de chaque caisse

d'arrondissement à la gestion au niveau parisien. Tout n'est pas à jeter dans l'ancien modèle, loin de là. L'autonomie de gestion locale étendue a permis de réelles innovations publiques dans ce domaine. Le revers de ce choix, c'est que ces autonomies ont généré des disparités entre les différents arrondissements, notamment dans les prestations délivrées aux petits Parisiens.

Le passage à une échelle parisienne d'une partie de la gestion de cette restauration peut amener beaucoup de positif et il est clair que le mode de gestion actuel nécessite des changements. A la disparité de service, on peut également ajouter des choix de gestion locaux parfois malheureux. Mais on pense surtout aux agents de ces différentes caisses, dont les statuts diffèrent d'un établissement à l'autre et qui sont confrontés dans de nombreux cas à des conditions très précaires.

Le défi majeur de cette réforme sera de résoudre les problèmes propres au modèle existant, tout en conservant les côtés positifs qui sont bel et bien réels. La majorité des établissements ont été globalement exemplaires et ont gagné de réelles avancées pour les enfants parisiens. Que des effets négatifs nous poussent à changer le modèle, c'est un fait, mais nous aurions tort de tout jeter et de revoir intégralement notre copie.

Certaines initiatives et pratiques par exemple sont unanimement reconnues comme positives. Elles doivent être conservées et même étendues à l'ensemble du territoire parisien pour qu'elles profitent à tous les enfants.

Faire de cette réforme un réel plus pour le service public, voilà le but de notre vœu. Nous proposons 4 grands axes politiques pour que cette réforme soit réellement ambitieuse.

Le premier, c'est la qualité des repas servis aux enfants parisiens. L'harmonisation des finances peut apporter un renfort de stabilité, et les commandes groupées au niveau de tout Paris pour certaines denrées, couverts et fournitures, peuvent permettre à la Ville de réaliser de vraies économies d'échelle. Ce nouvel établissement peut nous permettre de réaliser un de nos engagements pris devant les Parisiens, celui de porter au minimum le chiffre de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique pour les repas de tous les enfants. Nous insistons sur le 50 % minimum car les avancées gagnées sur la part du "bio" dans certains arrondissements, quelquefois supérieures aux objectifs parisiens, doivent bien entendu perdurer. D'ailleurs, il y a "bio" et "bio". Certains produits présentés comme issus de l'agriculture biologique viennent de pays aux normes de labellisation différentes.

Cette réforme devra s'accompagner d'un renforcement de nos exigences sur la qualité des produits proposés, y compris les produits dits bio et durables.

Une politique d'allotissement suffisamment fine et détaillée des commandes des produits permettrait cela. Elle rendrait possible la diversification des fournisseurs et donnerait aux petits producteurs et aux entreprises de petite et moyenne dimension la possibilité de répondre aux appels d'offres.

Notre deuxième objectif est celui des personnels. Il nous faut sécuriser au maximum les conditions de travail de ceux qui produisent ce service public au quotidien pour nos enfants. Nous attendons beaucoup de cette réforme sur ce point.

Le troisième axe est celui des initiatives locales. Pour incarner ce service public au plus près des Parisiennes et des Parisiens, il est impératif de garder des structures démocratiques locales et de leur garantir une réelle autonomie. Une structure de concertation associant élus, parents d'élèves, directeurs d'écoles, responsables de cuisine doit être mise en place pour garder ce lien entre le service public et les parents.

Le dernier point est celui de la construction de cette réforme. Aucun acteur ne doit être laissé de côté. Il faut concerter et encore concerter avec tous les acteurs du service public. Le dialogue doit être riche, approfondi et ne doit laisser personne de côté. C'est pourquoi nous souhaitons que des contributions des différentes caisses puissent être intégrées à ce débat et qu'un comité de suivi pilote cette réforme en amont comme après sa création.

Nous portons de nombreuses propositions dans ce vœu mais à la mesure de l'enjeu de cette réforme. La qualité de vie des petits Parisiens mérite un débat riche et c'est en ce sens que nous vous soumettons cette proposition.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Avant de donner la parole à Aurélie SOLANS, je vais vous demander, mes chers collègues, de faire cesser le brouhaha qui est pénible certainement pour les intervenants, mais tout autant pour ceux qui les écoutent.

Madame SOLANS, la parole est à vous.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En février dernier, j'intervenais pour le groupe Ecologiste pour un premier point d'étape sur la réforme de la restauration scolaire qui s'engageait alors. J'avais insisté sur les objectifs que nous devons nous donner pour une telle réforme, qui ne peut uniquement porter sur la forme.

De fait, c'est bien cela qui a été au cœur des préoccupations des parents, qui se sont mobilisés contre l'annonce de la réforme, et qui nous a amenés à poser au départ de grandes réserves.

Ces objectifs, pour nous, doivent répondre à l'enjeu de santé publique en favorisant une alimentation de qualité exempte de pesticides pour tous les enfants, à égalité entre les quartiers, répondre aux défis écologiques en limitant l'impact sur l'environnement, la pollution des eaux, des sols, l'appauvrissement de nos terres arables en favorisant l'agriculture biologique, en limitant les émissions de CO<sub>2</sub>, en localisant notre approvisionnement et en améliorant notre logistique, en développant des filières locales de transformation.

Notre cap : améliorer la qualité des repas de nos enfants. Notre boussole : l'enjeu écologique et social.

Aujourd'hui, à la croisée des chemins, nous avons à nous positionner sur un travail déjà bien abouti de cette réforme avec un vœu d'intention générale. Le compte y est-il dans ce vœu ? A cette question, notre groupe répond aujourd'hui oui.

Toutefois, s'il nous manque encore beaucoup d'éléments pour donner notre approbation à cette réforme lors du vote du projet de délibération qui en sera l'acte fondateur, que de chemin parcouru. Je ne saurai être exhaustif sur tous les points sur lesquels les avancées sont importantes. J'en mettrai tout de même en valeur trois : tout d'abord, sur l'objectif qualité, ensuite sur la mutualisation et, enfin, sur la gouvernance et l'importance de l'échelon local.

Sur l'objectif qualité, nous actons une trajectoire 100 % alimentation durable à l'horizon 2030 pour le nouvel établissement. Nous donnons ici les gages d'un vrai cap pour cette réforme, loin de toute mesure d'économie. En cohérence avec le plan d'alimentation durable piloté par Célia BLAUDEL, nous fixons pour mission prioritaire à la nouvelle structure d'atteindre l'objectif pour 2020 de servir 50 % minimum de produits issus de l'agriculture biologique durable et labellisée dans chaque arrondissement, sans retour en arrière dans les arrondissements ayant déjà dépassé cet objectif.

Nous acterons une nouvelle politique d'approvisionnement qui proscribit les O.G.M., l'huile de palme, les poissons issus de la pêche en eaux profondes, et nous veillerons aux conditions d'abattage des animaux.

Ensuite, deuxième point - c'est fondamental pour nous, les Ecologistes -, cette réforme ne doit pas être guidée par une volonté centralisatrice mais bien par une volonté de mutualisation à l'échelle parisienne des compétences et de l'expertise des fonctions dites support.

Les économies d'échelle réalisées doivent servir l'amélioration du service, pas autre chose. Ce point reste à préciser. Mais sur l'approvisionnement en particulier, nous avons été entendus. Le travail sur les appels d'offres prévoit un mécanisme d'allotissement compatible avec les filières locales et biologiques. Les intentions de création de filières qui sont indispensables à l'atteinte de nos objectifs sont présentes, en cohérence avec le travail de levier mené par Eau de Paris sur les zones de captage, d'installations d'exploitations bio.

Face à de très gros fournisseurs qui raflent la mise sur les marchés des caisses des écoles aujourd'hui, nous aurons une structure qui aura les outils pour diversifier les fournisseurs en favorisant les circuits courts, les groupements de producteurs locaux.

Sur les ressources humaines, la structure va mutualiser cette fonction. Elle se devra d'être exemplaire et nous saluons la volonté d'améliorer les conditions d'emploi des agents des caisses des écoles en leur permettant d'évoluer vers des contrats à temps plein de la fonction publique. Face à la précarité, au temps partiel subi, qui sont structurels dans nos caisses, la réforme est attendue et sur ce point le groupe Ecologiste restera très vigilant.

Sur cette dimension de mutualisation, notons aussi des pratiques dont cette organisation va permettre la diffusion : dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la collecte des biodéchets, comme c'est le cas dans le 2e, la mise en place d'un goûter en élémentaire à l'image de l'expérience du 13e ou même d'un menu végétarien par semaine comme c'est le cas dans mon arrondissement, le 19e.

Enfin, sur la gouvernance et l'échelon local, c'est certainement sur ces points que nous attendons le plus de précisions. La création de différents collèges dans la gouvernance est un élément essentiel, en particulier la représentation des parents. Elle devra faire vivre une réelle démocratie.



L'échelon local devra être décisif dans la structuration. Il devra disposer de prérogatives précises et d'une autonomie réelle à définir en concertation avec la communauté éducative et les élus. Ce qui fonctionne avec les caisses des écoles en termes d'organisation proche du terrain, réactive, doit fonctionner demain avec cette réforme.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame SOLANS, je vous invite à conclure ; vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Je vais conclure en disant que la communauté éducative et les élus locaux doivent garder du pouvoir décisionnaire, ils doivent être associés au cahier des charges des marchés et ils doivent pouvoir porter des innovations.

Nous voterons donc ce vœu qui nous est présenté pour réformer l'organisation de la restauration scolaire. La concertation doit se poursuivre à tous les niveaux et avec tous les acteurs afin que sa mise en œuvre soit à la hauteur des intentions que nous votons aujourd'hui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOLANS.

Je vous invite, les uns les autres, à être vigilants sur le respect de nos temps de parole.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Je serai plus bref, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous voyons de manière récurrente certaines communes refuser l'accès aux services de restauration scolaire, notamment depuis les dernières élections municipales, à des enfants notamment au motif que leurs parents sont chômeurs.

Cette situation nous est totalement insupportable. Si nous ne doutons pas de la volonté de la Ville de Paris, le vœu que nous déposons a une ambition symbolique, celle de réaffirmer la volonté de la Ville de Paris de permettre l'accès de tous les enfants à la restauration scolaire.

En effet, les moments consacrés à la pause restauratrice sont essentiels pour nos enfants, pour leur éducation au goût et leur socialisation, sans parler des enjeux de santé publique.

Alors même qu'un enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté en France, pour certains enfants le repas de midi pris à la cantine est le seul repas équilibré de la journée, voire le seul vrai repas. Cela existe également dans nos quartiers.

Nous le savons tous dans cette Assemblée, le service de restauration dans les écoles primaires est un service public administratif, facultatif pour les collectivités locales. Ce service existe à Paris, il se doit donc de respecter les principes afférents et notamment le principe d'égalité d'accès. C'est pourquoi par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris affirme son engagement pour garantir l'accès à la restauration scolaire de tous les enfants des écoles publiques dont les parents en font la demande.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Thierry HODENT.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviens comme mes prédécesseurs sur la subvention donnée à la caisse des écoles. Je voulais bien sûr vous dire que nous allons la voter, bien évidemment, pour la caisse des écoles du 7e, mais aussi signaler que depuis trois ans, cette subvention diminue chaque année.

La caisse des écoles du 7e est une petite caisse, mais qui est très bien gérée, d'où sûrement la baisse de cette subvention. C'est un peu dommageable, parce que ce sont nos enfants qui trinquent. La réforme de la caisse des écoles, par ailleurs, sur laquelle je vais intervenir, je profite de ce projet de délibération pour le faire, pose un certain nombre de problèmes. Je ne suis pas critiquable sur le côté réformateur, je l'ai prouvé dans le cadre de la deuxième commission sur les conservatoires.

En revanche, je fais part de l'inquiétude des habitants du 7e, des parents d'élèves, mais aussi des personnels de la caisse des écoles, parce que la crainte que nous avons, comme la caisse est bien gérée et que les enfants mangent bien dans le 7e, tout le monde se pose la question sur cette réforme, que va-t-on devenir ? Mangera-t-on

aussi bien une fois que la réforme sera mise en place ou pas ? Le personnel sera-t-il aussi bien traité qu'il l'est aujourd'hui ?

Ce sont des questions que je pose à Alexandra CORDEBARD, qui sont de vraies préoccupations pour nos habitants. J'espère que la réforme mise en place ira dans le bon sens. Si elle va dans le bon sens, on la soutiendra. Si elle va dans le mauvais sens, ce qui semble malheureusement être en train de se passer, j'ai peur que l'on baisse la qualité des bonnes caisses des écoles et que l'on n'augmente pas suffisamment la qualité de celles qui ne sont pas très bonnes. Voilà notre crainte.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Merci, Madame la Maire.

Bien que nous soyons en fin de conseil, ce sujet n'est pas négligeable, donc mérite toute notre attention, car il concerne des centaines de milliers d'enfants chaque jour, je veux bien sûr parler des cantines scolaires. Je veux parler de la réforme de la caisse des écoles, établissement public local dont l'existence, le fonctionnement et les compétences n'avaient jamais été remis en cause depuis sa création en 1867.

Car après avoir imposé l'uniformisation de la tarification scolaire sur l'ensemble des arrondissements, la décision que vous vous apprêtez à prendre remet en cause vos intentions décentralisatrices. Cette centralisation est d'autant plus regrettable et dommageable qu'elle intervient dans un contexte qui favorise mieux et plus une alimentation en circuit court et de qualité, en contribuant au développement de l'approvisionnement local, véritable enjeu en matière environnementale, économique, sociale, sanitaire, éducative et culturelle.

Un contexte tel, qu'il vient de voir l'adoption à l'unanimité au Parlement et vous en conviendrez, c'est suffisamment rare pour le souligner, d'une proposition de loi du groupe Ecologiste visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation, notamment pour la restauration collective.

Un contexte tel, que la Région Ile-de-France soit également saisie de cette question. Ainsi, si la Région a continué de perdre des hectares de terres agricoles, la part de culture biologique, elle, augmente de façon significative cette année.

Un contexte tel, enfin, que l'ensemble des collectivités a signé il y a peu de temps une charte lors du dernier congrès des maires pour encourager les circuits courts et accompagner les bonnes pratiques en la matière. Et c'est bien la démarche qu'avait initiée la mairie du 15e en 2008, à l'initiative de Philippe GOJON son maire et de ma collègue Catherine BRUNO, poursuivie depuis par Jean-Baptiste MENGUY pour servir 12.800 repas par jour, des repas de qualité avec l'aide des 280 agents de restauration scolaire.

Des repas de qualité, ce sont des repas préparés chaque jour à partir de produits frais, des volailles label rouge, des produits bio ou des viandes de Normandie. Des repas de qualité, qui s'inscrivent clairement dans une démarche éducative avec des ateliers consacrés par exemple à la fabrication du pain, ou l'élaboration de repas avec les enfants. Des exemples comme ceux-ci, dans le 15e vous en avez à foison.

Avec votre projet de réforme, une fois encore, les efforts de bonne gestion et du choix de la qualité seront sanctionnés, car personne ne peut imaginer qu'à l'échelle de 22 millions de repas par an, la qualité ne se fera pas au détriment de la quantité, comme l'avait très justement rappelé Florence BERTHOUT, la maire du 5e, lors de notre dernière séance.

Il est déjà bien difficile et vertueux de parvenir à favoriser le choix du "bio" et le choix de la qualité. Alors plutôt que d'écraser les bonnes pratiques, aidons et accompagnons les caisses des écoles qui n'y parviennent pas.

Mes chers collègues, il n'y a pas de cantine de droite ni de cantine de gauche, il n'y a que la cantine de nos enfants. Les projets foisonnent dans tous les arrondissements. Les projets foisonnent dans tous les groupes de cette Assemblée, tel celui porté par le groupe communiste hier, ou celui de fermes urbaines présenté ce matin.

Mes chers collègues de gauche, je ne comprends pas votre soutien à ce projet de centralisation de la caisse des écoles. Il est encore temps de changer d'avis, de renoncer à cette réforme injuste. Il est encore temps, comme pour le commerce équitable, de choisir de faire une politique équitable, bénéficiant à tous les enfants.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Nous étions appelés à débattre de différents projets de délibération pour des subventions aux caisses des écoles d'arrondissement, ce à quoi nous assistons à l'instant est particulièrement surréaliste et assez inacceptable. L'Exécutif, pris comme une envie... a décidé de nous poser sur table un vœu bis au vœu de notre collègue Florence BERTHOUT, long de 5 pages, et quand j'écoute Mme SOLANS, qui a très bien lu son intervention préparée, manifestement, certains groupes étaient déjà au courant et ont eu du temps pour préparer l'intervention, plus que d'autres.

Dans ce vœu, Madame la Maire, nous constatons avec stupéfaction que ce n'est pas une contre-proposition pour améliorer l'excellent vœu de Florence BERTHOUT, non c'est carrément toute la réforme que l'on nous propose par le biais d'un vœu.

C'est simple, soit ce vœu est le fondement de votre réforme, Madame CORDEBARD, et dans ce cas tout ce que vous nous dites sur la prétendue concertation depuis des mois finalement n'est qu'un mensonge. Soit ce n'est pas le cas, et ce vœu n'est qu'un coup de théâtre, qui ne sert à rien et relève donc du pur amateurisme politique.

Quoi qu'il en soit, quelle que soit la réponse à cette question, nous sommes face à des méthodes de voyous. On ne peut accepter que des pratiques comme cela soient tolérées sur des réformes aussi importantes qui touchent le quotidien de milliers d'enfants parisiens et impacteront durablement un modèle économique d'alimentation où des agents par milliers se défoncent tous les jours à partir de 5 ou 6 heures du matin, bien avant que la plupart d'entre nous ne soient réveillés.

On ne peut pas balayer cela, Madame la Maire, même si cela vous fait rire, par un vœu de 5 pages qui ne sert à rien à part alimenter des spéculations sur l'avenir des repas dans les cantines. Je le dis avec d'autant plus de gravité que ce vœu ne contient que ce que l'on nous a annoncé il y a 6 mois, c'est-à-dire la création d'un machin administratif qui sera ingérable, qui fera des commandes pour les gros industriels de l'alimentation et ne pourra en aucune manière tenir les objectifs que vous vous êtes vous-mêmes assignés sur une alimentation durable, dont par contre nous partageons unanimement les objectifs maintes fois rappelés par Célia BLAUDEL et sur lesquels nous sommes tout à fait d'accord.

Pourquoi toute cette réforme ne sert à rien ? Parce que d'abord, vous vantez les circuits courts, Madame CORDEBARD, mais le meilleur circuit court en démocratie est celui de la proximité. Vous n'avez pas de leçon à nous donner sur la décision politique, alors même que les maires d'arrondissement, au plus près des habitants de leur arrondissement, sont à même de décider ce qui est le mieux en politique alimentaire pour les cantines. Voilà le meilleur circuit court de la démocratie, à tout le moins, Madame la Maire, respectez-le.

Vous nous avez dit souhaiter que les caisses des écoles fassent des économies pour payer l'objectif de 50 % d'alimentation durable. Comment fait-on des économies sur les cantines ?

Il n'y a que trois moyens, Madame CORDEBARD.

Le premier, c'est sur les commandes. Lorsque vous faites des allotissements où la règle du non-cumul n'est pas généralisée, alors soit vous allez étouffer les petits producteurs qui ne pourront pas approvisionner 140.000 repas par jour, soit vous faites la part belle aux industriels agroalimentaires.

Si vous voulez faire des économies, à ce moment-là, vous revoyez la cartographie des allotissements et vous faites confiance aux caisses des écoles, d'autant plus que les circuits courts et le "bio", cela a été rappelé par Mme BECKER, ont plusieurs définitions et qu'ils ne sont pas toujours fiables en fonction de leurs origines pour être fournis ; soit, le deuxième moyen d'économie, ce sont les modes de production, parce que vous vous fondez sur un rapport de l'Inspection générale, et cela a été rappelé par Philippe GOUJON à plusieurs reprises, qui prend des exemples de prix de revient de villes qui sont en liaison froide avec des cuisines centralisées.

Vous avez beau le promettre la main sur le cœur, nous ne le croyons pas ! Nous savons très bien que la Ville de Paris, lorsqu'elle réforme, elle décide avant, elle concerte après. Voilà comment cela se passe ! Et ce qui va se passer, c'est que les arrondissements en liaison chaude devront dire adieu à la liaison chaude et que cela entraînera des conséquences sur le personnel. C'est mécanique.

Alors, on nous dit que la réforme sera aussi un progrès social. Le progrès social que l'on promet aux agents, c'est, lorsque c'est possible, d'avoir des quotités de travail complètes. Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible ! Compte tenu des horaires des cantinières, ce n'est pas possible. Alors, on dit, je vous le donne en mille : "on va leur

proposer des heures de ménage". Voilà, ce que l'on propose aux agents des caisses des écoles pour compléter leur temps de travail, ce sont des heures de ménage.

Alors, pour les A.S.E.M., cela ne va pas, les heures de ménage, ce n'est pas leur cœur de métier, ce n'est pas assez bien pour elles. Pour les cantinières, par contre, il n'y a pas de problème, pas de complexe. Les heures de ménage, on peut les donner aux cantinières qui arriveront à 6 heures du matin pour faire à manger et qui resteront jusqu'à 17 heures pour faire le ménage à la place d'autres agents.

La vérité, Madame la Maire, c'est que par cette réforme et par ce vœu, vous faites la démonstration d'un autoritarisme fébrile, d'un manque de vision total sur ce que doit être et ce qu'est le service de restauration scolaire. Cette réforme ne sert à rien, à part vos propres intérêts et les intérêts économiques d'industriels qui se pourlèchent les babines à l'avance. C'est un scandale ! Nous ne pouvons l'accepter en l'état.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, personne n'a le monopole de la vision de la restauration scolaire, que ce soit dans la qualité des produits ou que ce soit dans la gestion. Je voudrais...

Il semblerait que ce sujet échauffe beaucoup la droite, donc il y a peut-être des choses qui sont cachées dans les caisses des écoles de la droite. Il faudrait peut-être qu'on regarde aussi, mais l'objectif de cette réforme, c'est aussi la question de la transparence. C'est aussi la question de la transparence !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Chers collègues, chers collègues, chers collègues, nous allons tranquillement laisser Nicolas BONNET intervenir. Jusqu'à présent, personne n'a coupé les interventions de qui que ce soit, et elles auraient pu faire bondir dans d'autres endroits dans cet hémicycle, donc je vais vous demander que nous puissions terminer sereinement notre débat.

Monsieur BONNET, vous êtes le seul à avoir la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je voudrais dire à M. Jean-Baptiste MENGUY qu'il n'y a pas que le vœu de Florence BERTHOUT qui est déposé sur ce projet de délibération. Il y a aussi un vœu du groupe des élus Communiste - Front de Gauche, que ma collègue Emmanuelle BECKER a présenté et a défendu. Et je voudrais vous dire, Monsieur MENGUY, que votre indignation devrait s'appuyer sur la lecture du vœu qui est présenté.

Or, tout ce que vous nous avez dit, toute votre argumentation ne tient pas, puisque je vais vous lire le vœu qui nous est présenté, en réponse au vœu du groupe Communiste, et dans lequel on retrouve beaucoup de choses sur lesquelles vous avez insisté et que vous avez balayées d'un revers de main avec beaucoup d'insistance. Mais il faut quand même que le Conseil de Paris et notre auditoire aient la réalité de ce qui figure dans ce vœu.

D'abord, sur la qualité de l'alimentation, ce vœu dit la volonté d'aller, avec un cap, une trajectoire, vers 100 % d'alimentation durable à l'horizon 2030, qu'à l'horizon 2020, soient servis 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, durables et labellisés, en privilégiant les approvisionnements des circuits courts, des filières locales, sans retour en arrière dans les arrondissements déjà ayant dépassé cet objectif. Donc je crois que sur la question de la qualité, les choses sont clairement écrites.

Sur la question des fournisseurs, puisque dans notre vœu, nous avons proposé que l'allotissement tienne compte de l'arrondissement et des questions locales, je vous lis quand même ce passage : "que la politique d'achat de cette structure permette une diversification des fournisseurs, permettant aux petits producteurs, y compris locaux, aux P.M.E. de répondre aux appels d'offres, et permette un contrôle accru de la qualité et de la traçabilité des produits". Ensuite : "que la création de filières de production de qualité, labellisées "bio", en particulier dans les aires de captage d'eau de la Ville, afin d'accroître l'offre de proximité". Donc on est bien sur la question de la proximité.

Et d'ailleurs, dans ce vœu, les maires d'arrondissement sont cités, Monsieur MENGUY, puisque vous n'écoutez pas : "que les maires d'arrondissement puissent impulser une politique de restauration à l'échelle de leur arrondissement, et que soit maintenue une structure de concertation locale, associant élus, parents d'élèves, directeurs d'école et responsables de cuisine, ayant la mission de suivre les évolutions en cours et de faire des propositions d'orientation". Eh bien, tout cela, c'est l'expression du vœu des élus communistes, que Mme BECKER a présenté tout à l'heure et dont vous n'avez pas tenu compte dans vos propos tout à l'heure.

Donc, nous voterons ce projet de délibération sur la subvention et bien sûr, nous serons aux côtés de l'Exécutif dans la réforme qui sera menée.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Je propose que nous gardions un peu de dignité dans nos débats.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je ne sais pas si c'est très digne, quand on a une réforme aussi importante, Madame l'adjointe, de mettre sur un coin de table un vœu que les maires de droite ou de gauche... Et je voudrais dire qu'il n'y a pas de caisse des écoles, Monsieur BONNET, de droite ou de gauche. Je l'espère. J'espère que la haute idée qu'on a, à droite comme à gauche, je crois, de la restauration scolaire nous évite ce genre d'accusation.

Je ne crois pas que ce soit très digne, alors que vous-même, Madame CORDEBARD, vous êtes venue il y a une semaine et demie chez moi, devant une centaine de parents, la main sur le cœur, dire qu'on allait écouter, qu'on allait concerter et que jamais il n'y aurait, avant la fin de l'année, engagement d'avoir forcément la centralisation. Je découvre, comme mes collègues, à la fin d'une séance, au début du départ en vacances, quelque chose qui engage dans le dos des parents et des maires, de manière très claire, la centralisation, et qui indique une date : avant la fin de l'année.

Cher Monsieur BONNET, je vous invite à venir vous restaurer dans une des cantines du 5e arrondissement, je vous invite à venir voir comment nous nous approvisionnons, comment nous pouvons avoir un coût matière qui est un des plus faibles de Paris en n'ayant, Monsieur BONNET, que des petits producteurs et que de la filière courte. Intention, chers collègues, tout le monde le sait, ne vaut pas action. Il ne suffit pas de dire : "nous allons, à horizon 2030..." En plus - mais on rêve ! -, à horizon 2030, nous promettre 100 % de durable : Monsieur BONNET, vous pouvez me dire dans le blanc des yeux ce que cela veut dire, 100 % de durable ?

Le Chef de l'Etat lui-même, pendant toute la COP 21, n'a cessé de faire, à juste titre d'ailleurs, des leçons de choses sur cette question de la durabilité. On peut être à droite comme à gauche et être un fervent partisan des filières courtes et de la vraie durabilité. La vraie durabilité, c'est quand on y met des petits producteurs, des filières courtes, donc, et du "bio". Pas que, mais aussi et surtout. Comment voulez-vous ? Comment voulez-vous ? C'est une affaire de bon sens. Ce n'est pas politicien. Comment voulez-vous, quand on passe de 1.100, ou de 14.000 repas par jour pour les caisses les plus importantes, à, tout d'un coup, chers collègues, 140.000 repas par jour, que l'on puisse préserver les filières courtes, sauf à organiser une usine à gaz ? Monsieur BONNET, je ne sais pas si vous avez participé, comme beaucoup d'entre nous, à des commissions d'appel d'offres, mais même quand on veut, on ne peut pas, sauf à monter une usine à gaz pour alloter, et encore !

Vous nous parlez de l'équité de traitement entre les caisses des écoles. Comment peut-on dire, dans le même temps : "nous allons faire cette réforme pour que tout le monde soit à la même enseigne" - moi, je dis "chiche", c'est très bien -, et dire, dans le même temps : "ceux qui sont déjà beaucoup plus haut, vous aurez un autre traitement de faveur, ad vitam aeternam". Comment peut-on dire cela ? Vous ne trouvez pas qu'il y a une toute petite contradiction ?

Quant à tous ces alinéas que vous pensez ou que vous dites formidables, il y a des confusions qui sont absolument extraordinaires ! On nous explique par exemple que nous allons, que vous allez interpellier le législateur pour faire évoluer la réglementation relative à la qualité nutritionnelle. Mais ça n'est pas au regard du C.G.C.T. la compétence des maires et, en l'espèce, la compétence que veut récupérer complètement Mme la Maire de Paris. D'un côté, elle dit : vous ne faites pas cela bien et je le récupère. De l'autre, elle dit dans le vœu : on va interpellier le législateur pour qu'il s'occupe de ce qu'il y a dans l'assiette. Mais c'est totalement incohérent !

Ensuite, vous nous dites : nous demandons que les maires d'arrondissement puissent impulser une politique de restauration à l'échelle de leur arrondissement et que soit maintenue une structure de concertation locale.

Là, je m'adresse à tous mes collègues maires, quelle que soit leur sensibilité politique : cela veut vraiment dire que, jusqu'à présent, on ne faisait pas grand-chose et on ne servait pas à grand-chose !

Donc effectivement, chers collègues maires de gauche, si vous êtes d'accord avec cette vision de votre métier, si vous ne servez pas à grand-chose, comme président de la caisse des écoles, il faut en tirer toutes les conséquences.

Enfin, nous expliquer qu'à l'échelon local, vous souhaitez que nous disposions de prérogatives et de marge d'autonomie - de marge d'autonomie ! - pour définir votre concertation...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Pouvez-vous aller vers votre conclusion ?

**Mme Florence BERTHOUT.** - Je sais bien, Madame, mais c'est une réforme majeure qu'on nous sert, comme cela, avec un vœu sur un coin de table. Vous vous rendez compte ?

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, j'entends bien mais nous devons, les uns et les autres, respecter nos temps de parole.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Oui, mais ce n'est pas normal.

Je sais bien. En l'absence de la Maire de Paris, ce n'est pas normal ! Vous avez raison !

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Je vous invite à aller à votre conclusion.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Franchement, la caisse des écoles, cela mérite un peu plus que quatre minutes !

Mais il ne faut pas nous déposer des vœux sur un coin de table, faites un vrai débat. Franchement, ce ne sont pas des méthodes. Vous prônez la démocratie participative et vous faites tout le contraire. Donc honte à vous !

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc, pour vous répondre, donner la parole à Alexandra CORDEBARD.

J'ai ensuite été saisie de plusieurs explications de vote.

Madame CORDEBARD ?

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais revenir le plus calmement possible sur ce sujet très important.

En préambule, et je ne peux pas faire autrement, je vais remercier Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste MENGUY, nos collègues de la droite parisienne qui, une fois encore, ont démontré qu'ils appartenaient avec une détermination sans faille au camp du conservatisme qui, c'est paradoxal, veut tout changer en ne changeant jamais rien !

Madame BERTHOUT, du calme !

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Mes chers collègues, vous ne pouvez pas regretter l'absence de débat et d'information, et ne pas laisser Mme CORDEBARD vous répondre. Je vous suggère, et nous prendrons le temps qu'il faudra, que nous puissions aller au bout de ce débat et écouter les explications de Mme CORDEBARD.

Mes chers collègues, allons, allons, écoutez.

Vous ne pouvez pas, mes chers collègues, vous plaindre de l'absence de débat et au bout de trente secondes interrompre l'oratrice qui vous répond. Vous avez le droit de ne pas être d'accord mais nous allons écouter les réponses de l'Exécutif.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Allons, allons, continuons à discuter ensemble, mais il faut que vous entendiez ma réponse, mes chers collègues.

Contrairement à ce que vous portez, le modèle actuel de gestion de la restauration scolaire n'est pas indépassable, loin de là. Il doit évoluer. Il doit évoluer pour permettre la mise en œuvre sans délais des engagements de la majorité du Conseil de Paris pris devant les Parisiens.

Ne vous en déplaise, et je le répète une nouvelle fois, l'exigence démocratique première est le respect du choix des Parisiens qui ont mandaté notre majorité pour faire progresser, sur l'ensemble du territoire parisien, la qualité des repas servis à nos enfants.

Ce n'est pas parce que vous hurlez que vous avez raison, chers collègues.

Et pour y parvenir...

Sauf que c'est à moi de parler maintenant. Allons, allons, écoutez-moi. Je vais vous donner des explications.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Chuuut...

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Donc, pour parvenir...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Chuuut...

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Chers collègues, pour parvenir à cette amélioration, nous ne pouvons pas nous reposer sur le système actuel asymétrique et très antidémocratique qui consiste, pour le Conseil de Paris, à financer un service public, environ 80 millions d'euros par an, sans pouvoir véritablement en garantir le fonctionnement.

C'est cela la démocratie : permettre aux Parisiens à travers leurs représentants de veiller à la bonne utilisation des fonds publics notamment.

Ecoutez, je vais citer deux exemples qui vont vous plaire. Par exemple, la petite brochure éditée par la caisse des écoles du 5e arrondissement contre la réforme et distribuée par un collectif soi-disant apolitique qui s'oppose au projet. Madame BERTHOUT, cet argent n'aurait-il pas été mieux destiné à l'amélioration des repas ? Enfin ! Et que dire du pique-nique géant organisé récemment dans le 15e, mes chers collègues ? Enfin !

Admettez qu'il n'est pas de bonne gestion...

Admettez qu'il n'est pas de bonne gestion que les excédents cumulés des caisses des écoles augmentent chaque année, sans que le Conseil de Paris puisse les réinvestir dans l'amélioration de la qualité des repas.

C'est incroyable l'état dans lequel vous vous mettez, c'est impressionnant. Enfin, restez calmes.

S'agissant maintenant de la demande contenue dans le vœu du groupe les Républicains et du Pacte pour la restauration que vous proposez. Permettez-moi de vous rappeler en quelques mots la méthode de concertation que nous avons choisie et qui est bien plus ambitieuse que celle que vous nous proposez.

Deux réunions de travail avec les maires d'arrondissement avec qui nous allons continuer à discuter. Avec vous, Madame BERTHOUT, et avec vous aussi, Monsieur GOUJON, autant que possible, si vous ne quittez pas les réunions. Ne quittez pas les réunions si vous voulez discuter.

Des groupes de travail thématiques menés avec les personnels de vos caisses des écoles et...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous demande collectivement d'écouter.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Vous auriez pu venir, vous n'êtes pas venus.

Merci, Madame la Maire.

Plusieurs rencontres avec les fédérations représentatives de parents d'élèves qui vont se poursuivre.

Une rencontre avec les représentants élus des parents et des usagers au sein des caisses des écoles.

Beaucoup de rencontres bilatérales et collectives avec les organisations syndicales qui souhaitent cette réforme.

Des rencontres avec les personnels de terrain que je vais continuer et poursuivre.

Une rencontre publique que je qualifierais de contradictoire, Madame BERTHOUT, dans le 5e.

Domage que les présidents des caisses des écoles du 15e et du 17e aient organisé leur réunion sur le projet sans avoir jugé bon de m'y inviter ou d'y inviter la Ville. C'est très dommage, je serais venue.

Des rencontres avec les petits producteurs et les plateformes d'achats de produits biologiques et labellisés que nous avons démarrées avec Célia BLAUDEL.

Enfin, pour ce qui est déjà fait, une enquête IFOP qui a interrogé beaucoup de parents sur leurs attentes.

Bien entendu, nous ne nous arrêterons pas là. J'irai aussi souvent que nécessaire à la rencontre des parents d'élèves dans les arrondissements, des groupes politiques, des personnels pour achever de construire avec eux ce nouvel outil dont nous avons absolument besoin.

J'en viens maintenant au vœu proposé par les élus du groupe Communiste. Je tiens à les remercier de porter avec nous l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire et des conditions d'emploi des personnels des caisses des écoles notamment.

La création de cet établissement public de la restauration, dont le vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter acte le principe, doit permettre d'y parvenir, d'atteindre à l'horizon 2020, 50 % minimum de produits servis issus de l'agriculture biologique et labellisée dans tous les arrondissements. Nous en sommes loin, très loin. Vous en êtes loin dans vos arrondissements, nous en sommes loin. Sans retour en arrière pour tous ceux d'entre nous, d'entre eux, peu nombreux qui ont déjà dépassé ces niveaux.

Il faut améliorer la qualité partout dans le 7e, dans le 15e compris. Et même dans le 5e, Madame BERTHOUT, il y a forcément encore des choses à améliorer.

Nous sommes très attachés au maintien, et je comprends que ce soit un sujet important pour chacun, de la proximité avec le terrain de ce service indispensable aux petits Parisiens. D'ailleurs comment faire autrement ? L'essentiel de l'activité se situera comme aujourd'hui au plus près des Parisiens.

Avec cette réforme, ce que nous allons faire, c'est renforcer encore les équipes locales partout dans Paris et sans remettre en cause les modes de production choisis dans les arrondissements. Soyez rassurés.

Le rôle de l'établissement public sera de proposer une politique d'achat cohérente - vous en avez parlé - qui permette l'émergence de filières spécialisées dans l'alimentation "bio" et labellisée, déconcentrer le marché actuel des caisses des écoles. Je vous rappelle qu'il est aujourd'hui très concentré, quoique vous en disiez. Les approvisionnements sont extrêmement concentrés. Cela passera par des appels d'offres sur-mesure, co-construits avec le terrain, des allotissements géographiques fins ou encore des marchés multi-attributaires permettant aux petits producteurs et artisans de répondre, comme ils le font aujourd'hui, pour certaines caisses des écoles de la commande publique. Vous n'avez rien à perdre, tout à gagner.

S'agissant des personnels, je sais que notre majorité porte des ambitions de résorption de l'emploi précaire, d'amélioration globale de la situation des agents. La création de cet établissement public, dont le principe est salué par les organisations syndicales - cela n'est pas si souvent -, permettra de donner des perspectives aux agents des caisses des écoles sur les questions de statut, de mobilité choisie, d'évolution de carrière ou encore de formation.

Enfin, je conclurai en disant que je partage avec le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sa volonté de réaffirmer, parce que c'est essentiel, le caractère universel du service public de la restauration. Car, au fond, il s'agit bien de cela : nous voulons créer un fonctionnement de la restauration scolaire qui garantisse l'accès de tous aux mêmes conditions, dans tous les arrondissements, à un service de qualité.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, aux uns et aux autres, de retirer vos vœux au profit du vœu déposé par l'Exécutif et d'adopter les projets de délibération rattachés.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie de quatre explications de vote et je pense que Mme BERTHOUT souhaite prendre la parole comme maire d'arrondissement.

Vous allez voir, Madame BERTHOUT, c'est très désagréable quand il y a du brouhaha autour.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, je voudrais juste me permettre...

Nous avons déposé un vœu, mes chers collègues...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous demande d'écouter Mme BERTHOUT. J'ai demandé que nous écoutions ensemble les intervenants.

Mme BERTHOUT a seule la parole. Arrêtez de claquer vos pupitres, du côté du groupe les Républicains !

Monsieur LEGARET, s'il vous plaît, écoutez Mme BERTHOUT avec la même attention.

Madame BERTHOUT, vous êtes la seule à avoir la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Cette réforme est tellement exceptionnelle.



Je m'adresse surtout à mes collègues de gauche. Vous êtes tellement convaincus, mais je vois bien, aux applaudissements extrêmement mesurés d'une grande partie de l'hémicycle, que tout le monde ne partage pas cet enthousiasme de la Maire de Paris, qui est absente. Vous êtes tellement convaincus du bien-fondé de cette réforme que vous ne pouvez pas avoir peur de la démocratie. Donc vous allez voter des deux mains mon vœu qui consiste simplement à soumettre ce projet au vote de toutes les caisses des écoles. Vous qui êtes imprégnés de démocratie, alors votez ce vœu, puisque vous êtes sûrs.

Monsieur BONNET, votez mon vœu !

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

J'ai été saisie de quatre explications de vote. Je vais donc donner successivement la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, à M. Jérôme COUMET, à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et à M. Rémi FÉRAUD.

Madame LECOUTURIER, vous avez la parole.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets, très inquiets. Inquiets d'abord sur la méthode que vous utilisez puisque vous déposez un vœu sur la table, là où l'on attend un projet de délibération sur un sujet aussi important. Nous sommes inquiets, ensuite, sur le contenu de cette réforme puisque, mes collègues l'ont très bien rappelé, c'est une prime à la mauvaise gestion de certaines caisses d'écoles qui font peser sur l'ensemble du territoire parisien leur inconséquence financière. C'est un nivellement par le bas pour l'alimentation des petits Parisiens en défavorisant les mairies d'arrondissement qui ont misé sur la qualité, sur le "bio" et les filières courtes. Enfin, c'est un renforcement de la centralisation des pouvoirs de la Mairie de Paris puisque les maires d'arrondissement vont perdre l'une des seules prérogatives qui leur restaient. Or, ce sont eux qui connaissent le mieux leurs territoires et les besoins de leurs arrondissements.

Enfin, nous sommes très inquiets sur la conception de la démocratie que vous utilisez, par votre manque de dialogue, votre manque de concertation pour une réforme qui va avoir un impact majeur sur les familles parisiennes. C'est un mépris pour les élus, pour les familles et nous ne pouvons que le dénoncer.

Donc, nous voterons contre ce vœu, Madame.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LECOUTURIER, pendant que vous interveniez, j'ai été saisie d'une demande de plusieurs maires d'arrondissement pour intervenir.

Mme BÜRKLI est partie.

M. LEGARET et M. GOUJON, est-ce bon ?

M. LECOQ se réveille.

Eteignez votre micro, vous n'étiez pas le premier, Monsieur LECOQ.

Pardon, Madame LECOUTURIER, nous allons bouleverser notre ordre du jour.

Je vais donc successivement donner la parole aux maires d'arrondissement M. LEGARET, M. GOUJON et M. LECOQ, et nous reprendrons le cours des explications de vote.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais rappeler simplement le C.G.C.T. : "Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune". Lorsque vous voulez agir en responsabilité, vous nous proposez des délibérations. Lorsque vous voulez agir par coup de force, par incantation, vous proposez des vœux, de préférence des vœux que vous balancez in extremis. On a déjà eu cela sur les berges à 23 heures 58, lundi soir. Là, c'est à 11 heures 30, alors que l'on arrive vers la fin de séance, un vœu dans lequel j'ai relevé 23 alinéas et, naturellement, vous modifiez tout.

C'est par un vœu qui n'a aucune force probante, qui n'a aucun caractère légal que vous voulez réformer tout cela. Mme CORDEBARD renie toutes ses promesses. Elle piétine tous les engagements de la Maire de Paris. C'est votre droit. Après tout, les Parisiens seront juges et les utilisateurs des caisses des écoles également. Mais la

méthode est absolument exécration. Continuez comme cela, c'est-à-dire transformez le Conseil de Paris en chambre d'enregistrement, si les élus de la majorité veulent bien s'y prêter.

Après tout, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, à vous d'assumer vos responsabilités. En tout cas, nous ne nous prêterons jamais à ce type de méthode, à ce type de coup de force. C'est parfaitement scandaleux. C'est totalement illégal. Si c'est comme cela que vous comptez utiliser le procédé du coup de force à chaque séance, nous, nous préférons effectivement ne pas y participer. C'est tout.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

C'est vrai que là, nous sommes face à un coup de force, dont vous êtes maintenant coutumiers. On pourrait appeler cela aussi un "coup de poignard dans le dos" parce que vous tuez des caisses des écoles qui fonctionnent dans d'excellentes conditions, pour la plupart d'entre elles. Il y en a quelques-unes - c'est vrai - qui fonctionnent particulièrement mal. Regardez plutôt dans votre camp. Celles qui fonctionnent bien n'ont pas besoin de cette réforme. Cette réforme va les tuer.

Vous avez, aujourd'hui, des partenaires qui sont parfaitement satisfaits de la façon dont fonctionnent la plupart des caisses, aussi bien les personnels, les directeurs d'école, que les animateurs et, surtout, les parents et les enfants qui sont les premiers concernés et qui bénéficient d'une alimentation de qualité.

Ce qui est ennuyeux dans cette réforme, c'est qu'elle cache beaucoup de turpitudes inavouées. Il y a ce qu'il y a dans la réforme, ce qui est déjà assez flou et vague, mais il y a aussi tout ce que cela cache. Comme l'a dit parfaitement bien Florence BERTHOUT tout à l'heure et d'autres orateurs, en réalité, ce à quoi vous voulez aboutir, sans le dire, c'est à la liaison froide qui permettra aux géants de l'agroalimentaire de servir des plateaux-repas que l'on aura simplement à réchauffer dans des fours à micro-ondes, en licenciant la moitié du personnel et en produisant une alimentation de qualité très basse.

De surcroît, vous êtes dans la continuité de ce qui se passe depuis le début de cette mandature, c'est-à-dire la dépossession des maires d'arrondissement, de peu à peu toutes leurs compétences au profit d'ailleurs de la Maire de Paris qui essaie de se claquemurer dans sa citadelle en récupérant des pouvoirs du Préfet de police, la Préfecture de police n'étant plus qu'une vague sous-direction de la Mairie de Paris, et aussi en récupérant des compétences des maires d'arrondissement. C'était d'ailleurs la seule compétence qui pouvait s'exercer à peu près librement.

C'est une réforme qui abaisse les maires d'arrondissement, c'est une réforme qui abaisse la qualité de la nourriture servie aux enfants, c'est une réforme qui empêche un certain nombre d'améliorations dans les caisses des écoles qui ne pourront plus avoir cours, on l'a dit tout à l'heure, par exemple les Ateliers du pain dans le 15e ou différentes initiatives en matière alimentaire. C'est donc une réforme qui va casser les caisses des écoles, qui va casser la restauration scolaire à Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à M. LECOQ, puis à Mme KUSTER.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Madame la Maire, je ne dormais pas. C'est vrai quand on est près du poêle, près de la sortie, on a tendance à penser qu'on est un mauvais élève, mais je ne le suis pas en la matière !

Pour compléter ce qu'ont très bien dit Jean-François LEGARET et Philippe GOUJON, quelques mots sur cette réforme qui effectivement aurait mérité d'être débattue. On a quand même l'habitude, dans cette enceinte, d'avoir sur les grands sujets, et la restauration municipale par définition est un sujet important, des débats. Traiter effectivement, par l'intermédiaire de vœux présentés à la dernière minute à l'issue d'une séance de trois jours qui se limitera à deux jours et demi, cela ne paraît pas sérieux. Cela paraît d'autant moins sérieux que cette réforme, on en discute depuis plusieurs mois, elle nous est annoncée, elle arrive, elle repart, on a des informations contradictoires, on nous dit que cela va venir à la prochaine séance du Conseil puis cela n'arrive pas.

Beaucoup de gens s'interrogent dans les conseils d'école. Le président même de la fédération F.C.P.E. des parents d'élèves est lui-même très dubitatif. Bref, il faut un vrai débat sur cette question, Madame la Maire et Madame CORDEBARD. Et si vous ne l'organisez pas, nous l'organiserons. Il faut que le débat ait lieu dans tous les conseils d'école, dans chaque école élémentaire, maternelle et publique de tous les arrondissements de la capitale, et que les Parisiens, les associations locales représentatives des parents d'élèves puissent s'exprimer. Cela me paraît le minimum. Sur une réforme que vous présentez d'une façon éminemment compliquée, éminemment

compliquée où vous essayez, vous créez un nouvel organisme, un espèce de soviet général qui s'occuperait de tout, auquel... En revanche, vous essayez de continuer à nous y associer. Vous essayez de continuer à ce que les maires d'arrondissement soient associés, mais vous vous y prenez de la plus mauvaise façon !

Comment voulez-vous que nous adhérions à un système où il n'y a aucun débat, où nous sommes dépouillés de tout, et où on voudrait, comme la cerise sur le gâteau, continuer à exercer des prérogatives dont nous ne maîtriserons absolument pas les responsabilités. Comment voulez-vous que nous acceptions de présider une commission des menus et assumer tous les risques qui s'attachent à cela, alors qu'on ne maîtrisera ni les filières d'approvisionnement ni la qualité des repas servis. Ce n'est pas sérieux.

Je vous le dis très solennellement, il faut que vous repreniez votre vœu, que vous profitiez des vacances pour y réfléchir davantage et que nous ayons un débat sérieux à la rentrée du mois de septembre. Si ce n'est pas le cas, comptez sur nous pour l'organiser dans chacun de nos arrondissements.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Comme tous mes collègues, je suis surprise mais surtout indignée, indignée de la méthode telle qu'elle vient d'être rappelée par tous mes collègues. Indignée de vous voir présider cette séance dans les conditions dans lesquelles cela se fait. Indignée de l'absence de la Maire de Paris sur une réforme si importante pour des milliers de Parisiens.

Au moment où en effet vous revendiquez cette démocratie participative, plus de pouvoir pour les maires d'arrondissement, ce à quoi nous assistons aujourd'hui est un déni de démocratie. Vous nous bafouez, vous nous bafouez en tant que maire d'arrondissement, en tant que responsable de nos caisses des écoles parce que, s'il y a bien quelque chose, et Philippe GOUJON entre autres le rappelait, sur laquelle nous avons encore la possibilité d'agir pour le bien de ceux qui nous ont élus, car si cela peut aussi avoir du sens, nous avons été nous aussi élus à la majorité par nos habitants.

Eh bien, ce que nous faisons, nous en sommes fiers en tant que président de caisse des écoles. Lorsque vous aviez commencé à aborder ce projet, il avait été rappelé les difficultés que rencontrent certaines caisses des écoles, dont acte.

Vous aviez changé les tarifs, vous aviez fait plusieurs choses. Mais aujourd'hui, ce qui se passe, ne serait-ce que sur la méthode de ce vœu déposé in extremis, au dernier moment où nous avons tous été rappelés pour être présents et pour voter quelque chose qui va nous engager, vous engager, engager la vie des Parisiens, je crois que cela n'existe dans aucune autre municipalité française.

Je ne sais pas quand vous avez décidé cela, je ne sais pas à quel moment vous avez décidé de déposer ce vœu à la dernière minute, qui l'a décidé, comment cela vous a pris, on n'en sait rien. Et où est la Maire de Paris encore une fois sur un débat pareil ? Est-ce avec son accord que vous êtes en train de nous emmener sur ce chemin-là ? J'imagine que oui, si on peut encore estimer que cette mairie est gérée à l'endroit. Mais en revanche, ce que vous faites à l'envers, c'est ce débat. Car, c'est au moment où on devrait décentraliser et non pas centraliser que vous, vous prenez les choses à l'envers.

Enfin quelque chose qui était au plus près, la proximité qui nous permettait d'être en réactivité, là, vous nous faites l'inverse, vous allez enlever cela et vous êtes en train de construire une usine à gaz. Je veux avoir un mot pour le personnel et je m'étonne que tous ceux qui d'habitude défendent haut et fort les droits des travailleurs et des salariés... Je dois vous dire, quand je vais dans les cantines avec Alix BOUGERET qui fait un travail remarquable dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, avec Mme DAURIAT, directrice de la caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement, qu'elles sont fières, les cantinières.

Elles ont un habit spécial, elles ont choisi leur uniforme, il y est écrit "caisse des écoles", elles ont choisi leur logo, elles font partie d'une famille. Ces femmes-là sont désespérées. Pensez aussi à tout ce personnel qui, d'un seul coup, va être dans un mixte. Ce travail, qui est fait au quotidien par des professionnels, avec un respect... Quand je vais dans les cantines, ils sont heureux de voir leurs élus. On est dans une grande famille.

Vous êtes en train non seulement de casser le travail qui a été fait par des professionnels, vous êtes en train de casser la proximité, vous êtes en train de casser la qualité. En tout cas, c'est ce que nous, nous revendiquons, fiers de ce que nous faisons dans nos caisses des écoles et, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, Madame CORDEBARD, il n'y a aucune manipulation de Florence BERTHOUT dans la revendication des parents. Les parents sont en ce moment vent debout, les pétitions se montent toutes seules et ce que vous faites là aujourd'hui est indigne, au dernier moment, sur un coin de table un vœu déposé à 11 heures 30.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire, je vais me limiter à une explication de vote et non à une déclaration tonitruante, ce qui n'est pas ma façon de procéder et ce qui est généralement peu constructif. Si les objectifs avancés sont louables, et je pense que d'ailleurs on peut tous s'y retrouver ici, cette proposition de réforme ne me semble pas encore aboutie. Ce vœu ne définit pas uniquement des orientations générales, mais un projet pour lequel j'ai encore, comme d'autres, de fortes interrogations, notamment sur ce qui m'apparaît comme une excessive centralisation.

Je pense qu'on peut encore y travailler ensemble, et en tout cas c'est ce que j'appelle de mes vœux et je pense que c'est ce qui va être fait. Pour cette raison, à ce stade, je m'abstiendrai comme un certain nombre de mes collègues du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Encore trois explications de vote.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Avec cette réforme, avec ce vœu, vous allez au bout de l'obscène. Vous nous aviez fait le coup du mail à 23 heures 58, pour discussion le lendemain, portant fermeture anticipée des voies sur berges. Vous nous servez maintenant le vœu déposé à 11 heures 30 pour débat à 12 heures portant recentralisation de toute la restauration scolaire.

Vous, c'est tous les jours que vous sortez le 49-3. On vous voit souvent pratiquer le mépris aux personnes, vous y ajoutez désormais la violence aux institutions.

Le Conseil de Paris, mes chers collègues, n'est pas une chambre d'enregistrement par laquelle la Maire, en son absence, comme ce matin, drapée qu'elle est dans son dédain, fait entériner des décisions régressives en matière de démocratie tout en prônant le contraire par ailleurs. Car on parle de démocratie. Vous parlez de démocratie et vous violez l'esprit de toutes les règles qui la garantissent.

Vous vantez la proximité et vous recentralisez à marche forcée pour concentrer le maximum de pouvoir entre vos mains. Vous vous prétendez de gauche et vous livrez les cantines aux intérêts privés, précisément ceux des grandes centrales d'alimentation, car c'est à cela qu'aboutira la recentralisation des caisses des écoles.

Vous vous dites écolos enfin, et vous enclenchez la marche arrière dans les arrondissements précurseurs en matière de qualité de l'alimentation scolaire.

Mesdames et Messieurs de la majorité, vous sacrifiez les petits Parisiens, leur bien-être et leur santé aux grands fournisseurs et à vos intérêts politiques. Les petits Parisiens ne vous disent pas merci, nous les défendons et nous ne prendrons pas part à ce simulacre de vote.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

Nous sommes dans les explications de vote et la parole sera à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste.

*(Le groupe les Républicains quitte l'hémicycle).*

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais malgré tout donner l'explication de vote du groupe Socialiste. Je pense que l'attitude de l'opposition, du groupe des Républicains plus exactement, en l'occurrence, et son départ marquent beaucoup d'arrogance et beaucoup de mépris. Qu'il y ait autant de passion dans ce débat, c'est étonnant mais chacun est passionné par les sujets qu'il choisit.

Cela ne justifie ni d'être excessif, ni de répandre des mensonges. Comme président du groupe Socialiste et Apparentés et comme maire d'arrondissement, je pense que les 143 membres du Conseil de Paris qui ne sont pas maires d'arrondissement ont aussi voix au chapitre dans ce débat. En l'occurrence, je suis un maire d'arrondissement et je sais ce qu'est une caisse des écoles et sa gestion. Il faut que nous revenions au réel dans ce débat.

Je constate d'ailleurs qu'il peut y avoir des doutes et des différences d'appréciation. Jérôme COUMET s'est exprimé ; il est maire socialiste du 13<sup>e</sup> arrondissement. Je constate qu'il y a eu aussi des absences et des silences de la part de maires d'arrondissement membres de l'opposition municipale.

D'abord, je veux rappeler qu'il y a depuis 6 mois - M. LECOQ et M. MENGUY l'ont dit eux-mêmes - beaucoup de concertation. Je veux saluer l'engagement d'Alexandra CORDEBARD dans cette concertation qui, en effet, s'inscrit dans le cadre d'une réforme très importante et qui vient bouleverser un mode de gestion de la restauration scolaire très ancien et auquel nous sommes habitués et pas forcément tous attachés.

Ensuite, le contenu de ce vœu - c'est pour nous l'essentiel - décrit des objectifs pour lesquels nous avons été aussi missionnés par les Parisiens en 2014 et nous ne voulons pas nous éloigner de ces objectifs. On a le droit d'être contre cette réforme. On a le droit d'avoir des doutes, de vouloir peser sur un certain nombre d'orientations, mais cela ne peut pas être des mensonges. C'était impressionnant dans la bouche de M. GOUJON tout à l'heure, cela ne peut pas être les mensonges qui l'emportent dans ce débat.

Si le groupe des Républicains le prend de cette façon et sur ce ton, je pense que nous devons être fermes dans la volonté de conduire cette réforme car, pour nous, ce qui doit l'emporter, c'est l'intérêt général, celui du service public, celui des enfants, celui des personnels des caisses. C'est cela que nous recherchons et c'est le sens du vœu, qui ne clôt pas la concertation nécessaire sur les modalités de la réforme, qui marque un point d'étape. Il y aura probablement une délibération à l'automne et il y aura un débat sur cette délibération.

Enfin, notre débat ce matin à la fin de ce Conseil - trois jours, il y a peut-être aussi un peu de fatigue - montre aussi qu'il y a dans cette réforme une exigence de méthode.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Pour conclure, une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Tout d'abord, je voudrais dire que ce débat sur la restauration scolaire ne concerne pas exclusivement les maires d'arrondissement.

Nous avons souhaité déposer ce vœu rattaché à une subvention aux caisses des écoles car nous considérons que l'ensemble des conseillers de Paris ont leur mot à dire. D'ailleurs, quand on voit la hauteur des subventions du Conseil de Paris aux caisses des écoles, il est tout à fait légitime qu'en tant que groupe nous demandions de la transparence d'abord - c'est peut-être ce qui a énervé nos collègues les Républicains - mais aussi des exigences concrètes.

Ainsi, le vœu que nous avons déposé avec ma collègue Emmanuelle BECKER, est bien dans le sens d'exigences concrètes, d'abord sur le personnel et la volonté de déprécariser le personnel. Je voudrais rappeler à l'ensemble des élus qu'à plusieurs reprises au sein de ce Conseil de Paris, le groupe Communiste est intervenu chaque fois sur la volonté de déprécariser le personnel, qu'il s'agisse du personnel des caisses des écoles, du personnel des centres de loisirs et du personnel de la propreté. C'est le sens de notre vœu, c'est le 1<sup>er</sup> alinéa.

La deuxième chose, c'est la qualité des produits, avec l'exigence de l'agriculture biologique, l'exigence de l'agriculture durable et enfin la concertation locale. Vous savez comme moi que nombre d'élus communistes d'arrondissement, des maires adjoints siègent dans les conseils d'école. Il est donc tout à fait naturel que dans ce vœu nous demandions qu'une concertation locale soit maintenue.

Un vœu de l'Exécutif a répondu à notre vœu, ce qui a amené l'incident de séance du côté des Républicains. J'espère qu'ils auraient voté notre vœu, dans ce cas. S'ils sont partis, c'est en étant en colère vis-à-vis du vœu de l'Exécutif. Cela veut-il dire qu'ils auraient voté notre vœu ? Je l'espère. En tout cas, vous nous faites une réponse qui nous convient.

Nous retirons donc notre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à Mme SOUYRIS, pour conclure.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Nous voterons ce vœu, nous avons beaucoup discuté avec l'Exécutif et avec Mme CORDEBARD sur ce vœu et sur cette réforme.

C'est une réforme que nous souhaitons, au sens où nous pensons qu'il y a des évolutions intéressantes à donner pour les caisses des écoles, en particulier sur la restauration scolaire. D'abord, parce qu'il y avait beaucoup d'inégalités entre les traitements des salariés mais également parce que, de fait, il y avait peut-être une manière de pouvoir assainir les marchés et faire en sorte qu'une impulsion soit donnée vers beaucoup plus de restauration "bio" et de restauration de proximité pour les enfants.

Pour nous, même si nous avons à l'esprit des arrondissements vraiment leaders en la matière, il était intéressant de pouvoir mettre dans la danse l'ensemble des arrondissements, ce qu'il nous a semblé être le cas dans ce point d'étape. En effet, nous avons ensemble été dans le sens d'une trajectoire à 100 % "bio" certes à 2030, mais néanmoins dans cette direction-là. L'idée de garder, quoi qu'il en soit, tous les acquis dans chaque arrondissement était un point important, et c'est dans ce vœu.

Par ailleurs, le fait que nous soyons dans chacun des arrondissements à 50 % de "bio" avec une concertation qui devra continuer et le fait - c'est ce qui nous semble aussi important et nous serons vigilants sur ce point - que nous puissions avoir des instances de concertation, voire de décision, en tout cas d'avis importants au niveau des échelons locaux, c'est quelque chose sur lequel nous allons continuer à travailler.

Ce vote n'est pas un blanc-seing mais pour nous un point d'étape, une vigilance et un intérêt à cette réforme.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Monsieur GUILLOT, le vœu n° 170 est-il retiré ?

**M. Didier GUILLOT**. - Oui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Bien.

Le vœu n° 171 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est également retiré.

Nous allons procéder au vote de deux vœux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 172, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 172 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 249).

Merci.

Nous allons terminer fort rapidement notre Conseil.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 177 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 177 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DASCO 6 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 7 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 19).

Je vous en remercie, pardon mes chers collègues.

## **2016 DASCO 49 G - Centres scolaires en hôpital - Subventions (16.802 euros).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous revenons au projet de délibération DASCO 49 G relatif aux Centres scolaires en hôpital.

La parole est à Mme MÉES, pour 5 minutes maximum.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération nous propose d'allouer une subvention de 7.802 euros à trois centres scolaires en hôpital, situés dans la Pitié Salpêtrière, Necker et Robert Debré. Cette subvention est attribuée pour l'acquisition de matériels et de fournitures scolaires destinés aux élèves de niveau collège.

Nous tenions à saluer cette solidarité de la Ville avec les centres scolaires en hôpital, qui montre l'intérêt que manifeste concrètement la Ville pour l'accès à l'éducation pour toutes et pour tous en aidant les élèves à ne pas abandonner leurs parcours scolaires.

La Ville contribue ainsi au développement de programmes adaptés aux contraintes et besoins de chacun sur tout son territoire et en toutes circonstances. C'est aussi l'occasion pour nous de saluer le travail des professeurs et de tous les personnels qui s'investissent en hôpital aux côtés des collégiennes et collégiens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme CORDEBARD pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je remercie le groupe Ecologiste de Paris de me donner l'occasion de rappeler l'importance des centres scolaires au sein des hôpitaux publics parisiens. Quatre hôpitaux sont concernés, Trousseau, la Pitié Salpêtrière, Necker et Robert Debré.

Au sein de ces centres, le Rectorat de Paris affecte aujourd'hui 61 enseignants du premier degré, qui proposent aux élèves hospitalisés une continuité de scolarité et facilitent leur retour à l'école. Pour le second degré, les enseignants sont mobilisés en fonction des besoins spécifiques de chaque jeune hospitalisé. Selon les matières et le cursus des élèves, cela correspond environ à 150 heures par semaine tout au long de l'année scolaire.

La Ville participe traditionnellement à ce dispositif qui accueille en moyenne 500 enfants par an, en finançant par des subventions l'achat de manuels et de fournitures scolaires, à la demande spécifique des responsables de ces centres.

Notez que ces subventions varient d'une année à l'autre en fonction du nombre d'élèves accueillis, c'est bien naturel, et des besoins exprimés par l'Education nationale pour faire fonctionner ces quatre centres.

A noter par ailleurs que les P.V.P. de la Ville de Paris, environ 9 E.T.P., interviennent également dans ces quatre centres, dans les trois disciplines que nous proposons dans les écoles.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 49 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 49 G).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'école sise 13, boulevard Richard-Lenoir (11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 173, déposé par le groupe les Républicains, relatif à l'école sise 13, boulevard Richard-Lenoir (11e), est retiré car non présenté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens pour les écoles parisiennes.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n° 174 et 174 bis sont relatifs aux moyens pour les écoles parisiennes.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

C'est un vœu qui renouvelle la nécessaire défense des moyens pour les écoles parisiennes, parce que s'il y a eu une baisse démographique, on devrait au contraire en profiter pour améliorer les conditions d'enseignement dans les écoles parisiennes.

Or, l'Académie de Paris prévoyait au moment où a été écrit ce vœu, 88 fermetures de classe pour seulement 24 ouvertures pour la rentrée scolaire prochaine.

Il faut savoir qu'aucune création de R.A.S.E.D. n'est prévue, mais 5 postes R.A.S.E.D. gelés, pour utiliser ces moyens-là comme des classes.

Certes, il y a une création de 30 postes de brigade de remplacement, c'est une bonne chose, mais au vu des manques dans ce domaine, cela semble totalement insuffisant.



Dans le même temps, la situation ne s'améliore pas, la croissance simultanée des effectifs dans l'enseignement privé montre bien qu'il y a un problème dans la défense de l'école de la République.

Je souhaite, pour ne pas être plus longue, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris réintervienne et réaffirme auprès du rectorat son soutien pour que des postes de remplacement longue durée soient créés en nombre suffisant pour garantir un fonctionnement serein des écoles parisiennes, que la Maire de Paris intervienne auprès du rectorat pour exiger la création de R.A.S.E.D., et qu'elle intervienne pour garantir les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice des personnels. Et donc, qu'il y ait encore une mobilisation de nos élus contre les fermetures de classes, et je pense qu'à la rentrée la mobilisation des parents reprendra.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme CORDEBARD pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Chère Danielle SIMONNET, mes chers collègues, ce sujet, nous l'avons souvent abordé ensemble devant ce conseil. J'essaierai de rapidement vous rappeler les principes qui prévalent à notre façon de travailler. Nous avons eu l'occasion cette année, plusieurs fois, d'aborder ces questions dans le contexte largement évoqué de baisse de la population scolaire, environ 2.000 élèves de moins, et de maintien de la dotation en postes de l'Académie.

Les conditions de préparation de cette rentrée ont été globalement meilleures. Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité du dialogue noué entre la Ville, les maires d'arrondissement et le nouveau D.A.S.E.N, qui à l'issue du groupe de travail du 23 juin dernier a décidé de l'annulation de nombreuses fermetures et proposé 16 nouvelles ouvertures ou réouvertures de classes.

Je tiens également à vous informer de la décision d'ouverture de 3 nouvelles U.L.I.S., unités localisées pour l'inclusion scolaire, pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Bien entendu, je resterai vigilante sur plusieurs points, notamment l'effectivité du renforcement de la brigade de remplacement, indispensable au bon fonctionnement de nos écoles. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, même pas acceptable.

Je veillerai à ce que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans progresse enfin dans notre ville. L'ouverture de nouvelles T.P.S., l'action conjointe de l'Académie et de la C.A.F. en direction des familles des quartiers situés en éducation prioritaire sont des signaux positifs, mais il convient d'en mesurer, d'en suivre les effets. Je serai très vigilante sur ce sujet qui me tient à cœur.

Enfin, je sais qu'il reste plusieurs points d'attention dans certaines écoles de Paris, nous devons ensemble, avec les maires d'arrondissement, rester vigilants sur l'évolution des effectifs.

Le vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter le rappelle très clairement. Je vous propose donc de retirer votre vœu au bénéfice de celui-là.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord, je crois que le vœu est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 250).

## **2016 DAE 302 - Construction du site Picpus de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 (12e) - Subvention (2.000.000 euros) et convention corrélatrice avec l'EPAURIF.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 302 relatif à la construction du site Picpus de l'université Sorbonne nouvelle-Paris III, à la convention corrélatrice avec l'EPAURIF et à une subvention afférente.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

S'agissant de la dernière intervention, je vais être très rapide pour vous dire l'enthousiasme qui est le mien d'accueillir cette belle université dans l'Est parisien et la mobilisation qui est la nôtre, avec l'ensemble des adjoints à la Maire de Paris, pour faire en sorte que cette université s'installe dans un quartier qui soit prêt à l'accueillir, ainsi qu'à accueillir tous les étudiants.

Nous travaillons notamment à l'aménagement de l'espace public en lien avec les réflexions sur l'aménagement de la place de la Nation, donc je me réjouis que la Ville finance à hauteur de 2 millions la construction de ce bel établissement d'enseignement supérieur dans le 12e arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci pour l'enthousiasme qui sera partagé par Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous l'avez dit, ce projet d'implantation d'un nouveau campus universitaire au cœur de Paris et de la métropole va profondément modifier le 12e arrondissement, et nous nous en félicitons.

Nous nous en félicitons, car comme nous avons l'occasion de le rappeler souvent, l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante sont de puissants facteurs d'attractivité pour Paris. La construction de ce nouveau campus universitaire dédié aux arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales va bénéficier à tout l'écosystème parisien en général et en particulier au 12e arrondissement.

C'est pourquoi la Ville s'est résolument engagée dans ce projet aux côtés de l'Etat, qui porte et finance majoritairement ce projet et la Région.

Paris, on le dit souvent, et Annick OLIVIER l'a redit tout à l'heure, est une ville campus où l'enseignement supérieur et la recherche irriguent l'ensemble du territoire. Les territoires de l'Est parisien voient arriver de plus en plus de nouveaux sites universitaires. Je pense évidemment au campus Condorcet, qui va être construit porte de la Chapelle dans le 18e, mais aussi par exemple à l'IUT près de la Halle Pajol, sans oublier les sites existants porte de Clignancourt ou sur Paris Rive Gauche.

Les étudiants contribuent fortement aux dynamiques du territoire. Au-delà de notre vaste plan de création de 6.000 logements étudiants d'ici 2020, dont un nombre important seront dans le 12e arrondissement, nous allons également veiller à ce que l'université s'insère dans les meilleures conditions dans le quartier, vous l'avez très bien dit, Madame la Maire du 12e arrondissement. Et des aménagements importants, en lien étroit avec les réflexions sur le réaménagement de la place de la Nation, sont d'ores et déjà prévus dans les années à venir pour favoriser l'ouverture de l'université sur la ville.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui va permettre l'éclosion d'un nouveau campus universitaire au cœur de Paris et de sa Métropole.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 302.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 302).

## **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Fondation Louis Lépine (conseil d'administration)** (R. 19) :

- Mme Colombe BROSSEL ;

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 19).

**Comité national de suivi des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ (R. 6 G) :**

*Titulaire :*

- Mme Sandrine CHARNOZ.

*Suppléante :*

- Mme Claudine BOUYGUES.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 6 G).

### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée et par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, il me reste à vous souhaiter à tous un très bel été, de bonnes vacances à ceux qui en prennent, et à remercier l'ensemble des agents qui se sont mobilisés ainsi que les collaborateurs.

Merci à tous.

Et nous nous retrouverons les 26, 27 et 28 septembre prochains.

A très bientôt.

*(La séance est levée le mercredi 6 juillet 2016 à treize heures trente minutes).*

### **Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**

*Séance des 29, 30 et 31 mars 2016*

### **QE 2016-3 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Valérie MONTANDON et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la revitalisation du commerce de proximité.**

**Réponse** (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Suite à l'adoption par le Conseil de Paris de mars 2015 de la délibération 2015 DDEES 58, l'APUR a réalisé une étude sur la diversité commerciale à Paris. Dans ce cadre, l'APUR a étudié, après échange avec chacun des maires d'arrondissement, les actions que la Ville de Paris pourrait mener afin de soutenir la vitalité et la diversité commerciale.

Dans ce cadre, certaines mairies d'arrondissement ont demandé une intervention de type "Vital'Quartier". Telle n'a pas été la demande de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement. Pour autant, la Ville de Paris intervient déjà dans le 17<sup>e</sup> arrondissement sur les secteurs Jonquières-Epinettes, dans le cadre du programme "Vital'Quartier 2", qui durera jusqu'en 2021.

L'étude de l'APUR a conclu à la nécessité de mettre en place un contrat de revitalisation artisanale et commerciale, dispositif de type "Vital'Quartier" créé par la loi Pinel, dans douze périmètres présentant une fragilité commerciale - mono activité, vacance durable ou faible densité commerciale.

Les Conseils de Paris de novembre 2015 puis de mars 2016 ont successivement validé le lancement de la concertation sur les périmètres définis, puis la passation du contrat. Ces débats ont permis de présenter l'avancée du projet, et d'en discuter avec les élus concernés. La phase de concertation, qui associait des réunions dans les périmètres définis et une concertation en ligne, ont également permis cette information et ces échanges.

Parallèlement à cette action sur le parc privé, qui repose essentiellement sur la préemption et la commercialisation des murs de locaux commerciaux, la Maire de Paris a annoncé lors de ses vœux la constitution d'une structure commune à travers laquelle les principaux bailleurs sociaux de la Ville commercialiseront leurs locaux en pieds d'immeuble. Cette structure, qui vise à rendre cette gestion plus coordonnée et plus en phase avec les besoins locaux, est en cours de préfiguration, et devrait être mise en place d'ici la fin de l'année 2016.

Ce dispositif sera mis en place sur l'ensemble des arrondissements parisiens. Il aura un intérêt particulier aux alentours des portes de Paris, où se concentrent à la fois de nombreux locaux du parc des bailleurs sociaux et des problématiques de diversité commerciale. La mobilisation des premiers permettra de répondre à ces problématiques."

**QE 2016-4 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la dématérialisation des bulletins de paie.**

**Réponse** (M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint) :

"La collectivité parisienne est consciente des avantages du bulletin de paie électronique, en termes de coût pour l'employeur et de stockage pour les salariés mais un certain nombre d'obligations juridiques et pratiques sont à prendre en compte.

A l'occasion de la réflexion sur la mise en place du "compte agent" dont un des éléments est la mise à disposition des agents de leurs bulletins de paie sous forme dématérialisée, une étude va être menée pour assurer la pérennité de la conservation et de l'accès à ces bulletins aux agents des administrations parisiennes après leur départ de la collectivité conformément à la réglementation.

La collectivité suit aussi avec attention deux projets :

- le projet de loi "Travail" (article 24, "Sauf opposition du salarié, l'employeur peut procéder à la remise du bulletin de paie sous forme électronique, dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données. Dans ce cas, si le salarié le demande, la remise est effectuée sous la forme d'un hébergement des données par les services en ligne associés au compte personnel d'activité mentionnés au II de l'article L. 5151-6, qui garantissent alors l'intégrité de ces données.").

- le projet de l'Etat qui vise à dématérialiser les bulletins de paie et de solde (militaires). Cette dématérialisation serait obligatoire, seuls les agents dans l'incapacité d'accéder à l'espace numérique mis en œuvre pourraient demander une copie sur support papier."

**QE 2016-5 Question de Mmes Aurélie SOLANS, Fatoumata KONÉ et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la "reconquête urbaine" de la porte de la Villette.**

**Réponse** (M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint) :

"Le secteur de la porte de la Villette est confronté depuis de nombreuses années à de multiples difficultés : ce constat, nous le partageons, ainsi que l'ensemble des enjeux que vous rappelez dans votre question écrite. La Ville de Paris souhaite aujourd'hui répondre à ces problématiques au travers d'un ambitieux projet de requalification et de reconquête urbaine du secteur.

A court terme, les projets envisagés en 2016-2017 sont les suivants :

- Une intervention artistique dans le cadre du budget participatif 2014 "Reconquête urbaine". La Ville a engagé le projet d'intervention artistique en lien avec la mairie du 19e arrondissement et les collectivités riveraines. Le collectif d'artistes "1024 Architecture", qui vient d'être désigné, souhaite placer le piéton et la pacification des modes

de déplacement au cœur de sa réponse. Trois esquisses seront proposées et discutées avec l'ensemble des acteurs du territoire. La livraison est prévue début 2017.

- Une piste cyclable prévue dans le cadre du budget participatif 2015. Financé sur le budget participatif 2015, l'aménagement sera réalisé en cohérence avec les aménagements cyclables de l'avenue de Flandre et ceux à venir au niveau des collectivités limitrophes et protégera les vélos des tourne-à-droite des véhicules, avec une piste au revêtement coloré et lisse.

- Un travail commun, engagé avec la ville de Pantin pour un nouveau projet sur le passage Forceval. Un programme d'aménagement est engagé en liaison étroite avec la mairie du 19e arrondissement et la mairie de Pantin. Il comprend deux projets concomitants. L'intégration du passage à l'appel à projet logistique pour la création d'une petite plateforme de distribution urbaine. Celle-ci pourrait occuper une partie de la largeur du passage (6 mètres sur les 12 mètres au total), en compatibilité avec le cheminement des piétons et les circulations cyclistes. Un travail de partenariat a été engagé afin qu'une intervention artistique distincte portée par Pantin puisse être conçue spécifiquement pour le passage Forceval.

- Une action coordonnée de toutes les Directions de la Ville. Il a été décidé de mobiliser de manière coordonnée les différentes Directions qui interviennent sur le secteur pour en améliorer le fonctionnement quotidien, l'entretien et la gestion. Le retrait des gravats déposés illégalement sur le rond-point de la place Auguste-Baron figure parmi les actions concrètes qui seront réalisées dans les prochains mois, afin de traduire en acte la volonté de la collectivité parisienne de ne pas laisser cet espace aux occupations illicites.

Au-delà, un projet global pourra s'engager à moyen terme sur le réaménagement de la porte de la Villette, dès la finalisation des négociations foncières avec l'Etat et la Préfecture de police sur l'un des sites stratégiques du secteur. Enfin, nous souhaitons réunir rapidement les mairies d'Aubervilliers et de Pantin, Plaine Commune, Est Ensemble et la mairie du 19e autour d'un Atelier Urbain : il visera à redéfinir collégialement les enjeux, les réponses à y apporter et ainsi à initier les grandes orientations urbaines afin d'accélérer la mutation de ce secteur."

#### **QE 2016-6 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades.**

**Réponse** (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Conformément au vœu adopté en septembre 2014, la Direction de l'Urbanisme a lancé une étude de faisabilité urbaine et technique relative aux possibilités de réaménagement du quartier tour Tokyo/sud Olympiades (13e). L'équipe en charge de cette étude est le groupement VOX/OGI/Sébastien SOSSON.

Le cahier des charges de cette étude est de "préciser les modalités techniques, architecturales et urbaines d'une restructuration de l'accès aux différents niveaux de sol artificiel sur le secteur sud du quartier des Olympiades depuis l'angle de l'avenue d'Ivry et de la rue Regnault". Cette étude est un outil d'aide à la décision destiné à permettre à la Ville de Paris "d'envisager, dans un cadre conventionnel ou opérationnel à définir, une restructuration partielle ou totale de l'accès rue Regnault, ou une refonte plus globale du Sud du quartier au droit de cet accès, de la dalle jardin du square Ulysse Trélat, de la dalle haute des Olympiades et de ses volumes inférieurs, et de leurs interfaces avec la dalle basse et l'espace public."

De fait, l'étude doit proposer des scénarios à différentes échelles :

- modification et amélioration de l'accès sur le court terme,
- refonte totale de l'accès,
- reconfiguration du Sud des Olympiades (accès et dalle haute).

Ces différents scénarios doivent s'inscrire dans une réflexion globale sur l'amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité de la dalle haute et de l'immeuble de logements Squaw Valley, le désenclavement du quartier des Olympiades au Sud et son inscription dans un axe majeur nord-sud. Ils sont destinés à s'inscrire dans un phasage permettant d'envisager un projet par étapes, chacune d'entre elles devant présenter un caractère pérenne et durable sans dépendre de la réalisation ou non de la suivante.

Une première étape de l'étude vient de s'achever. Elle a consisté en la réalisation d'un état des lieux fonctionnel et foncier, la réalisation de différents diagnostics et recueil de données (missions de géomètre, petite étude de commercialité, sondages géotechniques, sondages structurels) et l'élaboration de premières propositions de scénarios. Une seconde étape, en cours, vise à affiner et préciser les scénarios, leurs programmes, coûts et

calendriers prévisionnels de réalisation et de disposer de prescriptions techniques, urbaines, architecturales et paysagères à l'attention de futurs maîtres d'œuvre. Le marché de prestation prévoit un rendu finalisé de cette seconde étape fin 2016.

Une concertation pourra être engagée sur la base des éléments de cette étude."

**QE 2016-7 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la plaque commémorative en hommage au COMAC (Comité d'action militaire).**

**Réponse** (Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe) :

"Vous interrogez la Maire sur la date d'inauguration de la plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire (COMAC).

Le texte de la plaque commémorative ne fait pas consensus auprès des historiens du Comité d'Histoire de la Ville de Paris. Le Département de l'Histoire et de la Mémoire reprendra l'instruction de la plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire, en constante relation avec les trois familles, porteuses du projet.

Nous vous tiendrons bien évidemment informé de la suite de l'instruction."

**QE 2016-8 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de statistiques sur les chambres d'hôtes à Paris.**

**Réponse** (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"Les chambres d'hôtes déclarées à la Mairie de Paris au 1er avril 2016 comprennent 434 adresses pour 695 chambres.

| Arrdts             | 1er | 2e | 3e | 4e | 5e | 6e | 7e | 8e | 9e | 10e |
|--------------------|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| <b>Nb adresses</b> | 7   | 16 | 20 | 14 | 16 | 12 | 12 | 15 | 34 | 24  |
| <b>Nb chambres</b> | 9   | 36 | 45 | 23 | 26 | 18 | 12 | 19 | 48 | 40  |

| Arrdts             | 11e | 12e | 13e | 14e | 15e | 16e | 17e | 18e | 19e | 20e |
|--------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| <b>Nb adresses</b> | 32  | 21  | 27  | 17  | 32  | 19  | 27  | 36  | 27  | 26  |
| <b>Nb chambres</b> | 49  | 33  | 39  | 28  | 52  | 35  | 39  | 60  | 44  | 40  |

En revanche, la Ville ne dispose pas de la surface totale concernée par cette activité. En effet, la législation ne contraint pas les déclarants à renseigner la surface des chambres. Une hypothèse de 10 mètres carrés en moyenne par chambre donnerait une surface d'environ 7.000 mètres carrés.

Le Règlement municipal des changements d'usage prévoit dans son article 5 qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de changement d'usage en cas d'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale par le demandeur, dans une partie d'un local d'habitation, à condition qu'il s'agisse de sa résidence principale, et que la surface réservée à l'activité ne dépasse pas 50 % de la surface totale. Cette autorisation ne doit engendrer ni nuisance ni danger pour le voisinage.

L'activité de location de chambres d'hôtes est considérée comme commerciale lorsqu'elle est exercée de manière habituelle. Elle doit alors être déclarée soit auprès de la Chambre de commerce et d'industrie si le loueur a opté pour une inscription au registre du commerce et des sociétés, soit auprès des URSSAF si l'activité est exercée

sous le régime de l'auto entrepreneur. Dans cette hypothèse, l'article 5 du Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation s'applique.

L'article 6 alinéa 2 du même Règlement municipal, concerne les rez-de-chaussée et peut également s'appliquer. Dans ce cas aucune autorisation n'est nécessaire pour exercer l'activité de location de chambres d'hôtes en R.D.C."

*Séance des 17 et 18 mai 2016*

**QE 2016-9 Question de Mme Delphine BÜRKL et des élus du groupe les Républicains à M. le Préfet de police relative aux contre-sens cyclables sur les voies limitées à 30 km/h.**

**Réponse** (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Un relevé des voies parisiennes concernant les voies à sens unique où la vitesse maximale inférieure ou égale à 30 km/h a été réalisé par les services de la DVD à l'été 2015. Ce travail a permis de répertorier près de 550 tronçons représentant un linéaire total d'environ 113 kms.

Les tronçons sur lesquels la circulation à contre-sens des cycles est autorisée doivent faire l'objet d'une signalisation spécifique, notamment via, a minima, des marquages au sol.

En l'absence de signalisation spécifique, le contre-sens est interdit au cycliste. La verbalisation des cyclistes qui doivent respecter la signalisation en place, relève de la compétence des services de la Préfecture de police.

Conformément aux recommandations du CEREMA, le double-sens cyclable n'est pas appliqué dans les configurations suivantes :

- Trafic inférieur à 5.000 véhicules/jour, largeur de voie inférieure à 4 mètres, et passage de bus (la suppression du stationnement peut éventuellement permettre d'appliquer le double-sens cyclable),
- Trafic compris entre 5.000 véhicules par jour et 8.000 véhicules par jour et largeur disponible inférieure à 4,50 mètres,
- Trafic supérieur à 8.000 véhicules par jour et largeur disponible inférieure à 5 mètres.

La Ville de Paris a également pris des dérogations pour pente trop forte, pavés, manque de visibilité (ex. Montmartre) ou lorsque le double-sens cyclable impliquerait la création d'une phase supplémentaire de feux dans un carrefour franchi par un bus Mobilien".

Il n'a par ailleurs pas été constaté d'augmentation des accidents pouvant justifier de renoncer à un contre-sens cyclable."

**Réponse** (M. le Préfet de police) :

"Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 a inséré un nouvel article R. 412-28-1 dans le Code de la route qui prévoit que "Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police".

Ce décret vise notamment à sécuriser et à développer la pratique du vélo en améliorant les espaces dédiés aux cyclistes et en généralisant les doubles sens cyclables aux aires piétonnes et à l'ensemble des voies où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h. Puisque, pour rappel, le double sens cyclable est déjà applicable dans les zones 30 (article R. 110-2 du Code de la route).

L'objectif de cette généralisation est d'accompagner le développement de l'usage du vélo et de prévenir les comportements des cyclistes.

En tout état de cause, les dispositions réglementaires prises par les autorités compétentes doivent faire l'objet de mesures de signalisation routière (article R. 411-25 du Code de la route). La mise en place d'un double sens cyclable est donc systématiquement accompagnée de la signalisation correspondante (panneaux et marquage au sol) afin d'en informer tous les usagers de la route.

Dans l'hypothèse où le double sens cyclable serait contraire à l'exigence de sécurité au regard des contraintes de voirie, l'autorité investie du pouvoir de police conserve la possibilité d'y renoncer.

Chaque projet de double sens cyclable soumis par la Mairie de Paris est analysé par différents services de la Préfecture de police qui s'assurent que les conditions de sécurité routière optimales sont garanties. La mise en œuvre effective sur le terrain ainsi que la mise en place de la signalisation relève de la compétence de la Maire de Paris. Aussi, la Direction de la Voirie et des Déplacements devrait être en capacité de dresser la liste des voies dont la vitesse maximale est inférieure ou égale à 30km/h.

La Préfecture de police considère que le maintien du stationnement unilatéral contigu à la circulation en contre-sens des vélos n'est pas considéré comme un élément suffisamment contraignant pour justifier à lui-seul l'absence de mise à double sens cyclables.

Aucun accident grave n'a d'ailleurs été constaté ces dernières années.

Pour ce qui relève des zones de compétence du Préfet de police au titre de la police de la circulation et du stationnement dans Paris, aucun arrêté préfectoral dérogeant au décret de 2015 n'a été pris. Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements pourraient probablement transmettre cette information pour ce qui concerne la zone de compétence de la Maire de Paris."

## **QE 2016-10 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au contrôle des locations touristiques.**

**Réponse** (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"En dehors de la résidence principale, le fait de louer un logement en meublé de courte durée constitue une activité commerciale. Celle-ci doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la Ville de Paris.

Pour vérifier le respect de cette réglementation, plusieurs types de contrôles sont réalisés par les agents assermentés de la DLH : rendez-vous sur place avec les propriétaires ou contrôles inopinées en cas de présomption d'infraction, contrôles systématiques d'immeubles comme cela a été fait dans le Marais.

Pour cette opération, les procédures de contrôle en lien avec les propriétaires concernés sont en cours avec des demandes de régularisation ou des enquêtes complémentaires. Certains des propriétaires exerçaient par ailleurs cette activité régulièrement, étant également en résidence principale dans ces logements.

Chaque année, les meublés touristiques à Paris donnent lieu à 400 à 500 contrôles sur le terrain, sur la totalité de chaque immeuble. Plus de 900 dossiers sont en cours d'examen par la DLH, traités par la vingtaine d'agents chargés de l'application de la réglementation sur le changement d'usage. Suite aux opérations de contrôle engagées dans le Marais et dans les 1er et 6e arrondissements, l'information et la communication sur la réglementation ont été privilégiés. Environ 25 logements sont revenus à l'habitation, 5 dossiers ont été transmis au Parquet, une vingtaine de dossiers fait l'objet d'enquêtes complémentaires. D'autres dossiers ont été classés sans suite soit parce qu'il s'agissait de la résidence principale du loueur, soit par manque de preuves avérées d'une infraction à la réglementation du changement d'usage.

Au-delà de ces opérations de contrôle, l'application stricte par la Ville de Paris de la réglementation sur le changement d'usage est connue, et cela exerce un effet dissuasif non mesurable mais très perceptible sur l'essor du phénomène. En 2015, près de 5.000 personnes ont contacté les services compétents (accueil téléphonique, réception du public, 3975...) et nombre de propriétaires, après prise de renseignements, indiquent faire le choix de remettre leur meublé touristique à l'habitation (bail d'habitation de 12 mois ou 9 mois pour un étudiant) ou renoncer à ce type d'activité.

La mise en œuvre de procédures judiciaires visant à la saisine du Procureur auprès du T.G.I. de Paris n'est engagée qu'après une phase de concertation avec le propriétaire concerné, lorsqu'il maintient son refus de régulariser. En 2015, 16 ordonnances du T.G.I. ont été prononcées pour la location meublée touristique (courte durée) de 25 locaux (au total) à usage d'habitation, elles ont généré 182.500 euros d'amendes. 5 ordonnances ont été assorties d'astreintes jusqu'à 1.000 euros/jour/mètre carré. Ainsi en 2014, 20 jugements ont été rendus concernant 56 logements pour un montant total d'amendes de 567.000 euros. 15 de ces jugements ont été assortis d'astreintes pouvant aller jusqu'à 1.000 euros/jour/mètre carré. A titre d'exemple un propriétaire de 4 logements a été condamné à 100.000 euros d'amende en 2014 puis une nouvelle fois à 100.000 euros d'amende pour récidive en 2015.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat établi avec Airbnb pour un tourisme responsable, la Ville a obtenu l'envoi désormais automatisé d'un courrier de la DLH par Airbnb, afin d'inciter les loueurs louant un logement plus de 120 jours par an à se conformer à la réglementation. De même, Airbnb s'est engagé à signer la charte anti sous-location dans le parc social, et d'introduire les compléments d'information demandés par la Ville dans les pages du



site Internet relatives à la réglementation. Ces avancées ont fait l'objet d'un communiqué de presse commun. De nombreux propriétaires se sont d'ores et déjà manifestés auprès des services pour connaître les modalités de régularisation de leur situation."

**QE 2016-11 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de l'affichage sauvage.**

**Réponse** (M. Mao PENINOÛ, adjoint) :

"La Ville de Paris s'engage activement dans la lutte contre l'affichage sauvage et toute forme de publicité agressive. La procédure privilégiée est celle du recouvrement. En effet, en application de l'article L. 581-29 du Code de l'environnement, celle-ci permet de retirer immédiatement les affiches et donc de limiter l'impact de la publicité sur l'espace public tout en facturant cette prestation à l'entreprise bénéficiaire. Les services du CAPP ont renforcé leur action sur cette question qui contribue très fortement au sentiment de malpropreté de nos rues. Aussi, en 2015, 148 procédures ont été diligentées pour un montant de 138.040 euros. Pour l'année 2016 (au 30 avril), 119 procédures ont été mises en œuvre pour un montant de 105.366 euros.

De plus, nous mettons en place une procédure de dépôt de plainte systématique lorsque ces affiches sont apposées sur des immeubles ou mobiliers de la Ville de Paris et encourageons vivement les propriétaires d'immeuble ou de mobiliers utilisés comme panneaux publicitaires à faire de même.

Nous travaillons également avec la DAJ pour que des signalements au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale puissent être transmis au Procureur lorsque sont constatés des campagnes d'affichages sauvages massives.

Enfin, la Ville de Paris s'est saisie de toute forme de publicité agressive contribuant au sentiment de malpropreté de nos rues. Nous déposons donc plaintes systématiquement lorsque des marquages au sol publicitaire sont réalisés sur les trottoirs de Paris. Ce sont aujourd'hui 20 plaintes qui ont été déposées contre des entreprises proposant des prestations de ce type ou contre leurs clients, et ce, en plus des procédures classiques de recouvrement."

**QE 2016-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation de la chaussée par des entreprises de location de voitures de luxe et sportives.**

**Réponse** (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"L'arrêté municipal du 21 septembre 2010 interdisant le commerce sur l'espace public, sauf autorisation délivrée par la Mairie, est difficile à appliquer concernant ces activités de location, dans la mesure où il est ardu de prouver à la fois l'occupation durable de l'espace et la réalisation de transactions sur place.

Une réflexion est toutefois en cours, avec les services de la Préfecture de police, sur ce type d'activités. La répression d'un usage inapproprié et à des fins privatives du domaine public, non autorisé par le Code général des collectivités territoriales, relève en effet de l'activité des A.S.P. affectés dans les services placés sous l'autorité de M. le Préfet de police de Paris.

Par ailleurs, les activités de location de véhicules ne constituent pas, à proprement parler, une occupation induite de l'espace public si les conducteurs des véhicules s'acquittent de la taxe de stationnement adéquate ce qui implique en cas de non-paiement du stationnement une verbalisation à opérer par les agents de la Préfecture de police. De même, l'arrêt de ces véhicules le temps de leur prise en charge et de leur restitution ne constitue pas un usage non autorisé de l'espace public s'il s'exécute dans le respect de la signalisation existante."

**QE 2016-13 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux amendes pour jet de mégots sur la voie publique à Paris.**

**Réponse** (M. Mao PENINOÛ, adjoint) :

"La Ville de Paris a engagé une campagne et des actions pour lutter contre les jets de mégots sur la voie publique. La campagne de verbalisation pour le jet de mégots sur l'espace public a débuté le 1er octobre 2015.

Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015, 603 P.V. ont été dressés pour jets de mégots sur l'espace public. Entre le 1er janvier et le 30 mars 2016, ce sont 519 P.V. qui ont été dressés. Au 30 mars dernier, 1.122 P.V. ont donc été dressés depuis le début de la campagne de verbalisation pour jet de mégot sur l'espace public.

Le montant unitaire de l'amende pour jet de mégots est de 68 euros. Sur la base des procès-verbaux dressés par les agents du Centre d'action de la propreté de Paris, la Ville émet des titres de recettes à l'encontre des contrevenants et ces titres sont ensuite traités par les circuits habituels de recettes et mis en recouvrement par la Direction régionale des Finances publiques.

C'est ainsi normalement 100 % des recettes recouvrées qui reviennent au budget de la Ville, hors personnes insolvable."

**QE 2016-14 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la connaissance en temps réel de l'état du trafic routier parisien.**

**Réponse** (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Le linéaire du réseau instrumenté avec des boucles de détection avait une longueur de 366 kilomètres en janvier 2016, contre 304 kilomètres en janvier 2001. Les opérations de type mobilier ont en effet conduit à développer ce réseau.

L'objectif est aujourd'hui de maintenir le dispositif de boucles de détection existant tout en adaptant leur positionnement aux modifications géométriques des chaussées. Ainsi, des aménagements importants tels que la mise à double sens des Grands Boulevards ou le réaménagement de la place de la République ont conduit à repositionner, en fonction des besoins, l'ensemble des détecteurs présents sur la voirie.

Les coûts élevés de mise en œuvre et de maintenance ont toutefois conduit la Ville de Paris à opérer des choix quant à l'accroissement du linéaire instrumenté. Des technologies nouvelles telles que le "floating car data" (F.C.D.) semblent prometteuses pour l'information sur les conditions de circulation et font l'objet d'une évaluation par la Ville.

Les données en temps réels des capteurs de trafic font l'objet de contrats de fourniture : le contrat peut être accordé à titre gracieux pour les organismes publics et tout particulièrement pour la Direction des Routes d'Ile de France qui alimente ainsi son système "Sytaadin" ou à titre onéreux pour des opérateurs privés de trafic routier (Autoroute Trafic, Médiamobile, Viamichelin...). Ces organismes ou opérateurs diffusent ensuite les données de la Ville vers le public."

**QE 2016-15 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au coût de l'ouverture 24h/24 du parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement.**

**Réponse** (Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe) :

"Le parc Martin Luther King fait partie des neufs sites retenus pour une ouverture nocturne le vendredi et le samedi soir depuis le 6 mai et jusqu'au 30 juin et toutes les nuits à partir du 1er juillet et jusqu'au 3 septembre.

Ce dispositif répond à la demande forte des Parisiens de bénéficier en période estivale d'espaces conviviaux mais aussi d'îlots de fraîcheur au-delà des horaires habituels, comme l'a montré l'ouverture nocturne de quatre grands parcs mise en œuvre pendant l'été 2015. Il s'accompagne d'un renforcement des moyens permettant le maintien de la propreté des espaces verts, d'une surveillance renforcée et d'une communication spécifique aiguillant les usagers.

L'éclairage du parc Martin Luther King fonctionne la nuit, l'ensemble de l'année. Le régime d'éclairage n'est ainsi pas modifié avec l'ouverture nocturne.

L'arrosage peut avoir lieu tôt le matin. Il n'est pas incompatible avec l'ouverture du jardin au public dès lors que l'accès des pelouses est interdit par une signalétique adaptée pendant la période d'arrosage.

Les capacités d'intervention, en soirée, des agents en charge de la lutte contre les incivilités et de prestataires de la Ville de Paris ont été augmentées. Un équipage d'un prestataire est mis en place, toutes les nuits d'ouverture sur le parc Martin Luther King et les pelouses d'Auteuil.

La propreté est renforcée avec des interventions les samedis et dimanches matins. Des bacs de collecte des déchets et des toilettes amovibles, utiles au-delà des périodes nocturnes, sont disposés dans le parc Martin Luther King.

L'ensemble de ces prestations représente un coût total de 49.000 euros en budget de fonctionnement, avec des renforts de la propreté estimés à 10.000 euros, la disposition de toilettes amovibles pour un montant de 18.000 euros et des dispositions de gardiennage pour un montant de 21.000 euros.

Le dispositif d'ouverture nocturne du parc Martin Luther King et des autres grands parcs concernés continue de faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des services municipaux, un bilan d'étape a été effectué le 27 juin dernier."

**QE 2016-16 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la course de Formule E autour des Invalides.**

**Réponse** (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"L'ensemble des données demandées sont encore en cours de traitement. L'organisateur sera en mesure de répondre aux questions relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre cet été à l'issue de la seconde moitié du championnat.

Pour mémoire, tous les éléments du circuit ont été amenés par voie d'eau depuis le port du Gros Caillou : 4.000 tonnes de matériaux servant au GP de Formula E à transporter dans Paris depuis l'extérieur puis prise en charge par des camions qui consomment 44 litres de carburant au 100 kilomètres.

Avec l'utilisation de la Seine, plus de 600 trajets de poids lourds de 28 tonnes ont été évités. Sur 1,9 kilomètre de piste, seulement 400 mètres de pavés aux abords de la place Vauban ont été surfacés. Le revêtement utilisé est constitué d'un enrobé déjà issu d'un recyclage d'anciens enrobés avec un faible impact carbone. A l'issue de la course, la totalité du revêtement a été déposée et envoyée pour recyclage.

Concernant le fonctionnement de l'Institut national des Invalides (I.N.I.), tous les cas avaient été envisagés en amont de la course avec les autorités du site et les moyens nécessaires étaient mutualisés, sous la responsabilité de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.), à la fois pour le site comme pour le public du Paris E-Prix.

Un médecin était mobilisé au sein du P.C. course, en lien permanent et direct avec le détachement B.S.P.P. des Invalides. Le matin de la course, un pensionnaire de l'I.N.I. a été évacué et transféré vers un autre établissement hospitalier pour des raisons sans lien avec la course. Les conditions d'évacuation se sont révélées satisfaisantes, avec gel des activités pour faire entrer et sortir une ambulance par le mur sifflet prévu à cet effet au 6, boulevard des Invalides. Pour la prochaine édition, et fort de l'expérience acquise, le pré-positionnement de moyens complémentaires à l'intérieur de l'I.N.I. (ambulance ou autres) sera étudié et intégré.

Les dépenses liées à l'événement et à l'ensemble de son organisation ont intégralement été prises en charge par l'organisateur, allant même au-delà avec des aménagements pérennes (200.000 euros de travaux de rénovation de voiries)."

**QE 2016-18 Question de M. Alexandre VESPERINI à Mme la Maire de Paris relative au montant des travaux de nettoyage et de réfection de la place de la République depuis le 31 mars.**

**Réponse** (M. Mao PENINO, adjoint) :

"Depuis le vendredi 1er avril 2016, des personnes du collectif "Nuit debout" occupent le plateau central de la place de la République toutes les nuits.

Afin de nettoyer la place suite à ces rassemblements, des opérations sont effectuées chaque matin à partir de 6 heures par la DPE qui mobilise des équipes de la circonscription fonctionnelle et de la division territoriale de propreté qui a en charge, pour le mois en cours, le nettoyage de la place : la division 1/2/3/4 au mois d'avril, la division 9/10 depuis en mai puis la division du 11e en juin.

La circonscription fonctionnelle est également intervenue de manière régulière la nuit sur demandes de la Préfecture de police relayées par le CVO.

De même, la DVD est intervenue plusieurs fois sur le site afin notamment de réparer des candélabres ou de repositionner des dalles disjointes ou enlevées.

La situation est désormais plus calme sur la place depuis la mise en œuvre du nouvel arrêté du Préfet de police et l'interdiction de consommation d'alcool. La DPE note une baisse sensible de la fréquentation et également des épanchements d'urine sur les abords de la place.

Le mouvement "Nuit debout" n'est pas porté par un organisateur identifié à qui la Ville pourrait imputer les frais occasionnés."

*Séance des 13 et 14 juin 2016*

**QE 2016-19 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la résidence temporaire du Red Star Football Club au stade Jean Bouin.**

**Réponse** (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"Le Red Star Football Club sera accueilli la saison prochaine au stade Jean Bouin (16e). Il pourra ainsi évoluer en Ligue 2 dans les meilleures conditions.

Un accord a été conclu le 8 juin dernier entre la Ville de Paris, le Stade Français Rugby et le Red Star FC, avec le soutien du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une solution transitoire, reconductible un an, en attendant que le Red Star FC retrouve son stade en Seine-Saint-Denis.

Cet accueil à Jean Bouin permettra à ce club de se rapprocher au plus près de ses supporters, après une saison 2015-2016 passée à Beauvais. Il illustre aussi les liens forts qui unissent Paris et la Seine-Saint-Denis, deux territoires riches de leur jeunesse, de leur diversité, de leur dynamisme et de leur amour pour le sport.

Paris et la Seine-Saint-Denis consolident encore davantage leurs partenariats dans le domaine du sport, alors même qu'elles sont engagées ensemble dans la formidable aventure de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024."

**Votes spécifiques.**

**Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 62 et DRH 5 G.

**Mme Colombe BROSSEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPP 3.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 159 et le projet de délibération DEVE 95.

**MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 136 et 668.

**Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 156.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 190.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS, Mmes Déborah PAWLIK et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 127.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 150.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 667.

**Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 193.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 294.

**M. Bernard GAUDILLÈRE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 113.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 16, DAJ 10 G et PP 39.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Bernard GAUDILLÈRE, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 526.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 162 et DAE 294.

**Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Sandrine CHARNOZ, Laurence GOLDGRAB, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 135.

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 148.

**M. François DAGNAUD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 136 et 668.

**Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 263.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 302.

**M. David BELLARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 554.

**Mme Afaf GABELOTAUD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 194.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 74 et DLH 154.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 196.

**Mmes Raphaëlle PRIMET et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 28.

**Mmes Emmanuelle BECKER et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 155.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 102 et DASCO 105.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 102.

**MM. Jérôme GLEIZES et Eric LEJOINDRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 298-G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 200.

**MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Claude DARGENT, Philippe DUCLOUX, Mmes Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Edith GALLOIS, MM. Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Thierry HODENT, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER et M. Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 78 relatif au projet de délibération DU 1.

**MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 672.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET, Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DJS 257 et DJS 6 G.

**M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 284.

**Mme Michèle ASSOULINE, M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 26 et DAE 290.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 232, DLH 132 et DU 129.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 224, DLH 105, DLH 147, DLH 157 et DLH 165.

**MM. Pascal CHERKI et Yves CONTASSOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 298 G.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 58.

**M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 16.

**MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 92.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 143 et DU 68.

**M. Julien BARGETON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 41.

**MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 8 G et DVD 2 G.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 86 relatif au projet de délibération DU 1.

**M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 54.

**MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 33.

**Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ et Pénélope KOMITÈS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 302.

**MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 304.

**Mme Galla BRIDIER, M. Claude DARGENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 101.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 10-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 21 juin 2016.

2016 DFA 81 Groupement de commande pour des accords-cadres à bons de commande pour la maintenance et la réparation des installations de type mécanique - Modalités de passation.

2016 DFA 32-G Groupement de commande pour des accords-cadres à bons de commande pour la maintenance et la réparation des installations de type mécanique - Modalités de passation.

2016 DFA 82 Groupements de commande pour des accords-cadres à bons de commande de travaux de métallerie et ferronnerie pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments - Modalités de passation.

2016 DFA 33-G Groupements de commande pour des accords-cadres à bons de commande de travaux de métallerie et ferronnerie pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments - Modalités de passation.

2016 DFA 83 Groupement de commande pour des accords-cadres à bons de commande de travaux TCE d'un montant inférieur à 209.000 euros HT dans les bâtiments municipaux et départementaux - Modalités de passation.

2016 DFA 34-G Groupement de commande pour des accords-cadres à bons de commande de travaux TCE d'un montant inférieur à 209.000 euros HT dans les bâtiments municipaux et départementaux - Modalités de passation.

2016 DFA 89 Fourniture et installation et maintenance de matériels son et image professionnels - Avenant au marché.

2016 DFA 91 Accords-cadres à bons de commande pour la réalisation de travaux de menuiseries intérieures et parquetages dans les bâtiments municipaux et départementaux - Modalités de passation.

2016 DFA 38-G Accords-cadres à bons de commande pour la réalisation de travaux de menuiseries intérieures et parquetages dans les bâtiments municipaux et départementaux - Modalités de passation.

2016 DFA 106 Assurances - Marché de prestations de services - Modalités de passation.

2016 DFA 109 Fourniture d'objets promotionnels destinés à tous les services de la Ville de Paris, en trois lots séparés.

2016 DFA 43-G Fourniture d'objets promotionnels destinés à l'ensemble des services du Département de Paris, en trois lots séparés.

2016 DFA 36-G Budget Départemental - Régisseuse suppléante - Demande de décharge de responsabilité.

2016 DFA 84 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2016 DFA 35-G Budget départemental - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2016 DFA 108 Avenant n° 1 à la convention pour l'occupation et l'exploitation des locaux situés avenue Gustave Eiffel (Champ-de-Mars) et de divers emplacement sur la Tour Eiffel.

2016 DFA 45-G Compensation des dégâts suite à la crue de la Seine du 28 mai au 5 juin 2016.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2016 DFA 41-G Avenant technique à la convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen à l'association "Archipelia".

**M. Julien BARGETON, Mme Pauline VÉRON, Mme Antoinette GUHL, Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DPA 56 Attribution et signature de marchés de maîtrise d'œuvre.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2016 DU 137 Masséna-Choisy/Place de Vénétie (13e). Subventions de fonctionnement (66.813 euros) et d'investissement (2.625.261,54 euros) et conventions avec le syndical principal. Prorogation d'une convention.

**M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSEL, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Christophe NAJDOVSKI et M. Mao PENINO**, rapporteurs.

2016 DU 150 Résiliation de conventions immobilières et acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la Fondation de Rothschild d'une crèche, avec bail emphytéotique, 15-17, rue Lamblardie (12e).

**M. Jacques BAUDRIER, Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2016 DDCT 27 Subvention (114.000 euros) à 23 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2016 DEVE 86 Subvention (3.000 euros) à l'association Réseau des AMAP en Ile de France (3e) pour ses actions de mobilisation des Parisien-e-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité.

2016 DEVE 87 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association FNE Île-de-France pour ses activités en faveur de la défense de l'environnement.

2016 DEVE 88 Subvention (10.000 euros) à l'association Réseau Action Climat-France (93100 Montreuil) pour la réalisation d'une Web-BD présentant les impacts et les solutions citoyennes pour le climat.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2016 DEVE 94 Signature d'une convention des Maires (Covenant of Mayors) pour le climat et l'énergie.

**Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DPA 42 Prestations d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur la performance énergétique et le commissionnement - Accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation.

2016 DPA 9-G Prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la performance énergétique et le commissionnement - Accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation.

**Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DVD 102 Opération Paris Plages 2016 au Bassin de la Villette (19e) - Redevances des buvettes et des glaciers.

**Mme Célia BLAUDEL et M. Christophe NAJDOVSKI, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DLH 74 Création de 39 logements sociaux 61bis-63 rue de l'Ourcq (19e) - Subvention complémentaire et modification des garanties de la Ville demandées par Immobilière 3F.

2016 DLH 105 Location de l'immeuble 117, boulevard Poniatowski (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 109 73/73b/75, boulevard Davout (20e) - Démolition de bâtiments - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 126 Groupement de commande pour accords-cadres à bons de commande pour des prestations en sécurité incendie - Modalités de passations.

2016 DLH 6-G Groupement de commande pour accords-cadres à bons de commande pour des prestations en sécurité incendie - Modalités de passations.

2016 DLH 132 Réalisation, 51-53 rue de Lourmel, 95-103 avenue Emile Zola (15e), d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

2016 DLH 135 Réalisation 48 rue Marcadet (18e) d'un programme de rénovation énergétique visant l'atteinte progressive du Plan Climat Énergie de 31 logements par EFIDIS.

2016 DLH 143 Location de l'immeuble 33, rue Château-Landon (10e) à la SIEMP - Bail emphytéotique.



2016 DLH 147 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et la RIVP - Ensemble immobilier "Rennes-Raspail" 112, rue de Rennes (6e).

2016 DLH 148 Réalisation 7-9 rue Esclangon (18e) d'un programme de 4 logements sociaux (3 PLA-I, 1 PLUS) par Élogie.

2016 DLH 152 Réhabilitation Plan Climat Énergie du groupe "Figuier-Charlemagne" (4e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandée par Erigère.

2016 DLH 154 Réalisation 49-61 rue Riquet et 84-86 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service - Modification d'une garantie d'emprunt PAM demandée par Immobilière 3F.

2016 DLH 155 Création 7 boulevard de la Chapelle (10e) d'une résidence pour jeunes travailleurs comportant 132 logements - Modification des prêts garantis par la Ville demandée par ICF Habitat La Sablière.

2016 DLH 157 Location de l'immeuble 59, rue Sauffroy (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 158 Réaménagement d'emprunts contractés par Antin Résidences auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DLH 159 Création 104 ter boulevard Voltaire (11e) d'un logement PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme.

2016 DLH 165 Location de l'immeuble 14, rue Crocé-Spinelli (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 8-G Modalités tarifaires relatives au fonctionnement des Aires d'accueil des gens du voyage.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2016 DU 127 Acquisition du lot n° 4 dans l'immeuble en copropriété 5-5 bis, rue Basfroi (11e) et location à la SNL - Prologues de ce lot - Vote en AGE par la Ville de l'acquisition du lot n° 7.

2016 DU 148 Secteur d'aménagement Château Rouge (18e) - Acquisition et cession d'un lot de copropriété 32 rue Laghouat.

**M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DDCT 19 Subvention (115.500 euros) à 31 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

2016 DDCT 29 Subventions (99.345 euros) à 30 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

2016 DDCT 84 Autorisation donnée à la Maire de Paris de recevoir des subventions dans le cadre du projet réseau Eiffel.

2016 DASES 119-G Subventions (32.000 euros), conventions avec deux associations et un avenant avec une association pour leurs actions d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

2016 DASES 120-G Subventions (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens.

2016 DASES 270-G Subvention (100.000 euros) et avenant à la convention à l'Association de Prévention du Site de la Villette.

2016 DDCT 78 Subventions à 4 associations proposant des projets sur l'inclusion numérique dans leurs structures sur les quartiers politique de la ville (11e, 13e, 14e, 19e et 20e).

2016 DPP 1 Subventions (159.265 euros) et convention à 59 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016.

2016 DPP 2 Subventions (267.500 euros) et avenants et conventions avec 9 structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

2016 DPP 3 Subventions (172.000 euros) et conventions et avenant à convention triennale avec 3 associations au titre de l'aide aux victimes.

2016 DPP 4 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2016 DPP 5 Subvention (27.000 euros) avec deux associations au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

2016 DPP 6 Subventions (14.500 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2016 PP 38 Convention groupement commandes avec les services Etat de Préfecture de police concernant prestations de maintenance des systèmes aériens et d'entretien technique de parcelle des sites INPT.

2016 PP 39 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2016 PP 41 BSPP - Maîtrise d'œuvre sur esquisse + relative à la reconstruction de la Caserne de Bourg-la-Reine (92) - Individualisation d'une autorisation de programme.

2016 PP 42 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police concernant la fourniture d'équipements du plongeur, de matériels et leurs pièces détachées.

2016 PP 43 Tierce maintenance applicative du système d'information géographique et fourniture de prestations associées.

2016 PP 44 Avenant n° 2 au marché relatif au maintien en conditions opérationnelles de la suite logicielle eSirius et définition d'unités d'œuvre pour des évolutions techniques et/ou fonctionnelles.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2016 DDCT 73 - DASCO Subvention (11.000 euros) dans le cadre d'une convention annuelle avec l'association "Compagnie Graines de Soleil" pour des projets Politique de la ville dans le quartier de la Goutte d'or (18e).

**Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteures.

2016 DASES 61-G Subvention (85.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour l'établissement Le Passage (20e).

2016 DASES 208 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

2016 DASES 209 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Chinois de France - Français de Chine (20e).

2016 DASES 210 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Épicerie Solidaire Courte Échelle (19e).

2016 DASES 239 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association La Voie de la Lune (19e).

2016 DASES 241 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20e).

2016 DASES 242 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association R.S.I. La Ressource (17e) pour le Centre Kirikou.

2016 DASES 243 - DDCT-G Subvention (2.100 euros) et convention avec l'association Espace Universel (10e).

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DDCT 76 - DAC Subvention (12.000 euros) et convention triennale avec l'association "Sierra Prod" pour des projets politique de la ville dans le quartier de la Porte Montmartre - Porte Clignancourt (18e).

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DDCT 58 - DAC - DJS Subvention (43.000 euros) et avenant n° 2 à la convention triennale 2014-2016 avec l'association Salle Saint-Bruno pour la fête de la Goutte d'Or (18e).

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DDCT 54 - DAC - DJS - DASCO Subvention (25.500 euros) et avenant à une convention avec l'association Art-Exprim 18 sur les quartiers prioritaires Goutte d'Or, la Chapelle, Portes Montmartre/Poissonniers/Moskova, Blémont et Bédier.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, Mme Alexandra CORDEBARD,** rapporteurs.

2016 DDCT 70 - DAC Subvention (42.000 euros) à l'association Génériques pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Catherine VIEU-CHARIER,** rapporteurs.

2016 DDCT 53 Subventions (90.000 euros) à 6 associations et conventions pour le financement de 7 projets dans le cadre de l'appel à projet "Parcours linguistiques à visée professionnelle" au titre de la Politique.

2016 DDCT 72 - DJS Subvention (44.500 euros) et convention avec l'association Enfants de la Goutte D'Or - EGDO du quartier de la Goutte d'Or (18e).

2016 DDCT 79 Conventions et subventions au titre de l'animation locale (34.500 euros) à 18 associations œuvrant dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e et 20e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

**Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON,** rapporteures.

2016 DJS 216 - DDCT - DAC Subvention (15.500 euros) et convention avec l'association Capoeira Viola - Compagnie Le Sommet de l'Abricotier (18e).

**Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD,** rapporteurs.

2016 DASES 217-G Subventions (106.500 euros) à 11 associations, conventions et avenant avec neuf d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

2016 DASES 219-G Subventions (193.000 euros) et conventions à 4 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits des étrangers.

**Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI,** rapporteures.

2016 DASCO 2-G Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (109.723 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 6 Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (811.604 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 3-G Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (127.178 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 7 Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (835.796 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 4-G Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (90.440 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 8 Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (1.655.911 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 9 Caisse des Ecoles (5e) - Subvention (2.329.318 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 5-G Caisse des Ecoles (5e) - Subvention (135.634 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 10 Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (758.305 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 11 Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (667.366 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 12 Caisse des Ecoles (8e) - Subvention (1.055.779 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 13 Caisse des Ecoles (9e) - Subvention (1.485.305 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 14 Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (3.218.598 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 8-G Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (445.507 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 15 Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (4.303.300 euros) pour la restauration scolaire.

2016 DASCO 9-G Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (407.574 euros) pour la restauration scolaire.

- 2016 DASCO 16 Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (5.020.512 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 10-G Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (250.308 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 17 Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (7.293.724 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 11-G Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (147.899 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 18 Caisse des écoles (14e) - Subvention (4.754.926 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 12-G Caisse des écoles (14e) - Subvention (133.774 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 13-G Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (293.446 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 20 Caisse des écoles (16e) - Subvention (3.116.882 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 21 Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (4.694.060 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 14-G Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (382.569 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 22 Caisse des écoles (18e) - Subvention (9.738.465 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 15-G Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (1.139.259 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 23 Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (7.829.057 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 16-G Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (761.792 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 24 Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (6.447.165 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 17-G Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (757.338 euros) pour la restauration scolaire.
- 2016 DASCO 62 Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (5.565 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 63 Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (26.262 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 64 Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (15.888 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 65 Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (14.616 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 66 Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (2.240 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 67 Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (7.308 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 68 Caisse des Ecoles (9e) - Subvention (18.648 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 69 Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (106.581 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 70 Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (284.196 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 71 Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (81.732 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 72 Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (166.655 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2016 DASCO 73 Caisse des Ecoles (14e) - Subvention (103.908 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 74 Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (76.356 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 75 Caisse des Ecoles (16e) - Subvention (19.264 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 76 Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (28.443 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 77 Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (154.857 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 78 Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (225.239 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 79 Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (219.679 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2016 DASCO 102 Lycées municipaux parisiens Vox (6e) et Jénatzy (18e) - Dotations (3.306 euros).

2016 DASCO 105 Lycée municipal public parisien Jenatzy (18e) - Subvention (1.909 euros).

2016 DASCO 112 Lycées municipaux - Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

2016 DASCO 116 Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations complémentaires 2016 de fonctionnement (1ère tranche : 119.282 euros) et d'investissement (2ème tranche : 38.120 euros).

2016 DASCO 1-G Divers collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

2016 DASCO 37-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (57.510 euros).

2016 DASCO 40-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (65.224 euros).

2016 DASCO 42-G Divers collèges - Dotations (683.500 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2016 DASCO 43-G Subventions (38.574 euros) à divers collèges publics parisiens.

2016 DASCO 44-G Dotations (4.785 euros) à divers collèges publics parisiens.

2016 DASCO 47-G Collèges publics - Subventions d'investissement (3e tranche: 217.595 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (3e tranche : 238.650 euros).

2016 DASCO 37 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris" (9e) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

2016 DASCO 50 Mise à disposition de locaux 10, rue Rollin (5e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Pas à Pas.

2016 DASCO 82 Instituteurs non logés à Paris - Indemnité représentative de logement pour 2015.

2016 DASCO 110 Subvention (38.800 euros) et convention avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e).

2016 DASCO 113 Ecole élémentaire 41, rue de Chabrol et Collège Bossuet Notre Dame - Travaux de rénovation du tunnel d'évacuation - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

2016 DASCO 115 Désaffectation de son usage scolaire du bâtiment 7, rue du Liban (annexe de l'école Etienne Dolet) (20e).

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2016 DPA 47 Groupe scolaire 20/22, rue Antoine Chantin (14e) - Marché de travaux - Indemnités de la Ville de Paris et d'une entreprise.

**Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DASCO 25 Subventions (8.800 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 10e arrondissement.

2016 DASCO 26 Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2016 DASCO 27 Subventions (10.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 13e arrondissement et convention avec l'Association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000.

2016 DASCO 28 Subventions (7.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14e arrondissement et convention avec l'association Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France.

2016 DASCO 29 Subvention (3.700 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteuses.

2016 DAE 64 Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association MILA.

2016 DAE 274 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Group'Emploi Paris Culture (18e).

**Mme Laurence GOLDGRAB**, rapporteure.

2016 DAJ 18 Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur le Pavillon Circulaire.

2016 DILT 21 Accords-cadres à bons de commande relatifs à la fourniture de pièces détachées et accessoires pour deux-roues motorisés - Marché de fourniture - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DILT 2-G Gestion externalisée des archives intermédiaires éliminables à terme de la Ville et du Département de Paris et des Mairies d'arrondissement - Avenant - Autorisation - Signature.

2016 DRH 13 Fixation des modalités des dispositifs de scolarité relevant de la petite enfance et du social, en faveur du personnel de la collectivité parisienne pour l'accès à certains recrutements sur titre.

2016 DRH 24 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens des services opérationnels, spécialité logistique générale et coordination.

2016 DRH 26 Fixation de la nature des épreuves, du programme et règlement du concours externe pour l'accès au corps des architectes-voyers d'administrations parisiennes dans la spécialité paysagiste.

2016 DRH 31 Convention relative à la préparation au concours interne d'entrée à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris ainsi qu'au stage probatoire pour les lauréats à ce concours.

2016 DRH 32 Fixation nature épreuves, programme et règlement du concours pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation spécialité gestion des équipements sportifs.

2016 DRH 60 Modification de délibération fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les professeurs de la Ville de Paris.

2016 DRH 62 Avenant à la convention pluriannuelle AGOSPAP.

2016 DRH 5-G Avenant à la convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.

2016 DSTI 7 Construction de services numériques pour les démarches d'urbanisme - Marché subséquent à l'accord cadre de développements spécifiques de nouvelles applications informatiques - Signature.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2016 DPA 53 Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la Maîtrise et Gestion des Risques Techniques et Chimiques dans les équipements de la Ville de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DICOM 16 Accord-cadre à bons commande pour le suivi des informations dans les médias français et étrangers pour la Ville de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DAE 262 Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2016 DAE 295 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Café associatif Pernety (14e).

2016 DAE 296 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'association CAP OU PAS CAP (12e).

2016 DAE 299 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Régie de quartier Fontaine au Roi (11e).

2016 DAE 48-G Subventions (470.000 euros) et avenants avec Ares Atelier (19e), Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (3e), et la Fédération des Entreprises d'insertion (2e).

2016 DAE 54-G Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93500).

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2016 DAE 300 Paris Plage - Conventions d'occupation du domaine public avec l'association Etudes et Chantiers (91) et l'entreprise d'Insertion par l'Activité Économique La Table de Cana (92).

**Mme Antoinette GUHL, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DASES 12 Convention de recherche et développement sur l'émission de particules minérales allongées depuis des matériaux naturels.

2016 DASES 20 Délégation de compétence donnée par la Ville de Paris au Département de Paris pour l'octroi des aides d'investissement immobilier dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2016 DASES 279-G Subvention (60.000 euros) et convention avec la SCM Médicale Turenne (3e) dans le cadre de Paris Med'.

2016 DASES 288-G Subvention (60.000 euros) et convention avec la SCM Fontarabie (20e) dans le cadre de Paris Med'.

2016 DASES 320-G Délégation de compétence donnée par la Ville de Paris au Département de Paris pour l'octroi des aides d'investissement immobilier dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2016 DASES 17-G Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

2016 DASES 27-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2016 DASES 42-G Subvention (15.000 euros) à la FémasIF (93 - Saint-Denis).

2016 DASES 43-G Subvention (5.000 euros) et convention avec la FASTI (20e).

2016 DASES 44-G Subvention (5.000 euros) à l'association Vaincre la mucoviscidose (13e).

2016 DASES 45-G Subvention (8.000 euros) à l'association WECF France (74 Annemasse).

2016 DASES 63-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique Interactive (10e).

2016 DASES 64-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Estrelia (10e).

2016 DASES 65-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2016 DASES 66-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Prévisanté (14e).

2016 DASES 67-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).

2016 DASES 68-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2016 DASES 166-G Subvention (29.000 euros) et avenant avec l'association Charonne (13e).

2016 DASES 169-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) pour sa structure Aurore-Ego (18e).

2016 DASES 223-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2016 DASES 266-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (18e).

2016 DASES 267-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e).

2016 DASES 276-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies (4e).

2016 DASES 280-G Subventions (97.000 euros) et conventions à 7 associations dans le domaine de la culture : Action Passeraile, BàBD Production, Delidemo, Gradisca, L'orange rouge, Musika Danse, Retour d'image.

2016 DASES 291-G Modification des modalités d'organisation du travail des personnels du centre dentaire George Eastman (13e).

2016 DASES 292-G Accès du Département de Paris à la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour mise à disposition d'un lot d'échographes.

2016 DASES 293-G Adhésion du Département de Paris au réseau Rhapsod'if (réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Ile de France).

2016 DASES 294-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Ecoute Interculturelle dans un Dispositif Inter Psy - EIDIP (18e).

2016 DASES 298-G Subvention (60.000 euros) et avenants à convention avec les centres hospitaliers Sainte-Anne (14e) et Maison Blanche (20e) pour le financement de deux postes de coordonnateur des CLSM.

2016 DASES 299-G Confection, réparation et livraison de prothèses dentaires fixes et amovibles pour les centres de santé dentaires du Département de Paris - Approbation de lancement et signature des marchés.

2016 DASES 304-G Accords-cadres à bons de commande en deux lots relatifs à des examens radiologiques pulmonaires à proximité des centres médico-sociaux Boursault (17e, lot 1) et Belleville (20e, lot 2).

2016 DASES 321-G Subvention de 42 000 euros pour l'UCPA dans le cadre du Mois Extra-Ordinaire.

2016 DFPE 109 Subvention (79.600 euros), convention et avenant à convention avec l'association L.I.R.E. à Paris, pour l'intervention de lecteurs dans les Relais d'Assistants Maternelles.

**M. Bernard JOMIER**, rapporteur.

2016 DASES 171-G Participation (15.000 euros) et avenant avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion - AERI (93).

2016 DASES 187-G Subvention (23.700 euros), participation (23.000 euros) et convention avec la Croix Rouge Française (14e) pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

**M. Bernard JOMIER, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DAC 27 Subventions (276.000 euros), conventions et avenant à convention avec les lieux de création et de diffusion du 5e arrondissement.

2016 DAC 29 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2016 DAC 32 Subventions (425.500 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du spectacle vivant du 13e arrondissement.

2016 DAC 33 Subvention (271.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).



2016 DAC 41 Subventions (401.079 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

2016 DAC 51 Subvention (10.500 euros) à l'association Théâtre Astral (12e).

2016 DAC 52 Subvention (25.000 euros) et convention avec la SARL Les Filles sur le Pont (11e).

2016 DAC 53 Subventions (14.000 euros) à deux associations au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels à Paris.

2016 DAC 57 Fixation de la redevance de l'association la Compagnie des petites heures pour l'occupation temporaire de locaux situés 13, boulevard de Strasbourg (10e).

2016 DAC 58 Subvention (427.500 euros), convention et convention d'occupation du domaine public avec l'association Compagnie Narcisse Théâtre (Neuilly-sur-Seine).

2016 DAC 105 Subventions (105.000 euros) avenant et conventions avec deux associations.

2016 DAC 125 Subventions (95.000 euros) à dix-huit structures au titre des aides aux projets musicaux.

2016 DAC 131 Subvention (900.000 euros), avenant à convention et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - ATLA (18e).

2016 DAC 132 Subventions (35.000 euros) à une association et à une société au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2016 DAC 136 Subvention (3.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

2016 DAC 190 Subvention (115.000 euros) avenant et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Bétonsalon (13e - 15e), la Ville de Paris et l'État, Ministère de la Culture et de la Communication - Drac.

2016 DAC 193 Subventions (360.587 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).

2016 DAC 194 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2016 DAC 200 Subvention (1.687.745 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

2016 DAC 204 Subventions (21.448 euros) et conventions avec les associations Glassbox, l'Entre Prise et les Fondateurs de roue (3e, 11e et 20e).

2016 DAC 205 Subvention (5.000 euros) à l'association Fluctuat Nec Mergitur Walls (10e).

2016 DAC 244 Subvention (6.000 euros) à l'association Like (59000 Lille).

2016 DAC 263 Subventions (1.008.750 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

2016 DAC 274 Subventions (24.000 euros) à sept associations de chant choral amateur.

2016 DAC 278 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).

2016 DAC 284 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme Paris Ateliers (4e).

2016 DAC 340 Subvention (8.000 euros) à l'Association Paris Polar (13e).

2016 DAC 341 Subvention (10.000 euros) au Syndicat national de l'édition pour l'organisation de la manifestation Livre sur Seine (6e).

2016 DAC 469 Subvention (5.000 euros) à l'association Ghamu (5e).

2016 DAC 475 Subventions (18.850 euros) à 7 associations historiques.

2016 DAC 513 Approbation d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et l'association ArkéoMédia.

2016 DAC 522 - DEVE Conventions d'occupation du domaine public sur deux terrains contigus à l'église Saint-Germain-de-Charonne (20e) et au cimetière de Charonne (20e).

2016 DAC 526 Demande de classement auprès de la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France d'œuvres.

2016 DAC 547 Subvention (20.000 euros) à l'association Rainbow Submarine (19e).

2016 DAC 553 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Yeux de l'Ouïe (19e).

2016 DAC 554 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

2016 DAC 599 Subventions (10.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement (7e).

2016 DAC 651 Grille tarifaire des prestations de restauration, conservation et reproduction de l'Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies de la Ville de Paris.

2016 DAC 667 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur le logo de La Place, centre culturel hip hop.

2016 DAC 668 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e) et subvention (40.000 euros) au Théâtre National de l'Opéra Comique (2e).

2016 DAC 669 Contrat de donation d'une œuvre d'Alexandre Polzin intitulée Hommage à Paul Celan.

2016 DAC 672 Convention de partenariat avec l'Orchestre de Chambre de Paris.

2016 DAE 16 Cour de l'Industrie (11e) - Signature d'un avenant au BEA avec la SEMAEST et subvention (4.000.000 euros).

2016 DAE 47 Subvention (20.000 euros) à l'association Designer's Days Paris (11e).

2016 DAE 49 Subvention (12.500 euros) à l'Institut National des Métiers d'Art (12e).

2016 DAE 156 Nouveaux tarifs pour l'incubateur et les prestations d'accompagnement des Ateliers de Paris.

2016 DASCO 4 Ecole Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

2016 SG 17 Subventions (8.000 euros) aux associations Compagnie des Mornes Bleus (971 Lamentin) et Opéra Paris Outre-Mer (2e) pour l'organisation de manifestations valorisant les cultures de l'Outre-Mer.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2016 DAC 245 Subvention (5.000 euros) à l'association Africolor (10e).

2016 DAC 339 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev (5e).

2016 DAC 594 - DDCT Subvention (19.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Ombre en Lumière pour la réalisation de leur action dans le quartier Fontaine au Roi (11e).

2016 DAC 605 Subventions (5.000 euros) à trois associations dans le cadre de la politique de la ville pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement.

2016 DAC 609 Subvention (3.000 euros) au Tarmac - La scène internationale francophone dans le cadre de la Politique de la ville.

2016 DAC 610 Subventions (16.500 euros) à trois associations du 20e Est dans le cadre de la Politique de la ville.

2016 DAC 618 Subventions (12.500 euros) à 5 associations dans le cadre de la politique de la ville pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e).

2016 DAC 620 Subventions (10.500 euros) à cinq associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2016 DAC 621 Subventions (12.500 euros) à cinq associations au titre de la Politique de la ville pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Goutte d'Or (18e).

2016 DAC 623 Subventions (6.500 euros) à cinq associations dans les quartiers Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

2016 DAC 627 Subventions (28.000 euros) à treize associations dans le 19e dans le cadre de la Politique de la ville.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2016 DAC 663 - DGRI Subvention (12.000 euros) à l'association Le Maghreb des films (13e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DAC 601 - DJS - DDCT Subvention (20.500 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'association Ateliers du Chaudron (11e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DAC 28 Subvention (118.500 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e).

2016 DAC 277 Subvention (3.500 euros) à l'association Danse un pas à deux.

2016 DAC 279 Subvention (3.000 euros) à l'association Vive Voix.

2016 SG 18 Subvention (5.000 euros) à l'association Nutricréole (16e) pour l'accompagnement nutritionnel des originaires d'Outre-Mer en 2016.

**M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 SG 7 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (CASODOM) (1er) pour l'accompagnement social des originaires d'OM.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DGRI 26 Projet de coopération avec la Municipalité de Bethléem "Etude stratégique de mobilité".

2016 DGRI 50 Projet de coopération Paris-Rio de Janeiro portant sur l'animation de l'espace public.

2016 DGRI 52 Subvention (5.000 euros) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice, Section France (2e).

2016 DGRI 53 Subvention (29.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15e).

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2016 DGRI 25 - DPE Projet de coopération avec la Municipalité de Phnom Penh (Cambodge) "Appui institutionnel et accompagnement à un développement urbain maîtrisé".

2016 DGRI 28 - DPE Subvention (86.000 euros) et convention avec l'association ADMAHC (69) pour son projet d'approvisionnement en eau potable pour la commune de Ponley (Cambodge).

2016 DGRI 29 - DPE Subvention (60.500 euros) et convention avec l'association Aquassistance pour son projet d'approvisionnement en eau potable à Akloa et Tomegbe (Togo).

2016 DGRI 30 - DPE Subvention (240.000 euros) et convention avec l'association Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) pour un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement à Tiguient (Mauritanie).

2016 DGRI 31 - DPE Subvention (52.000 euros) et convention avec l'association ICD-Afrique (13) pour un projet d'accès à l'eau potable et d'amélioration de l'assainissement à Koussanar au Sénégal.

2016 DGRI 32 - DPE Subvention (126.402 euros) et convention avec l'association Kynarou (75) pour le projet Watsan d'accès à l'eau et l'assainissement dans 4 villages du Tamil Nadu (Inde).

2016 DGRI 33 - DPE Subvention (23.375 euros) et convention avec l'association Solidarité Eau Sud (13e) pour son projet d'eau et d'assainissement à Sangouléma (Burkina Faso).

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL, M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2016 DGRI 35 Subvention (175.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Croix-Rouge française (14e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Congo et République centrafricaine).

2016 DGRI 36 Subvention (90.000 euros) et avenant à la convention avec l'Association François Xavier Bagnoud - AFXB (9e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Rwanda).

2016 DGRI 37 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Clowns Sans Frontières (19e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Madagascar).

2016 DGRI 38 Subvention (83.000 euros), nouvelle convention annuelle (Ziguinchor) et avenant à la convention en cours (Dakar) avec l'association Enda Europe (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal).

2016 DGRI 39 Subvention (100.000 euros), avenant à la convention en cours (Haïti) et nouvelle convention pluriannuelle (Togo) avec l'association Entrepreneurs du Monde (69) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2016 DGRI 40 Subvention (140.000 euros) et avenants aux conventions avec Expertise France (15e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal et Tchad).

2016 DGRI 41 Subvention (115.000 euros) et convention avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (multi-pays).

2016 DGRI 42 Subvention (20.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Groupe d'Appui et de Solidarité - GAS (80) dans le cadre de la lutte contre le sida (Bénin).

2016 DGRI 43 Subvention (100.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Médecins du monde (18e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Kenya).

2016 DGRI 45 Subventions (215.000 euros) et convention avec l'association OPALS (6e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Gabon, Guinée et Togo).

2016 DGRI 46 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Première urgence internationale (92) dans le cadre de la lutte contre le sida (République Démocratique du Congo).

2016 DGRI 47 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Sidaction (10e) pour la Plateforme ELSA dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique.

2016 DGRI 48 Subventions (240.000 euros), avenant à la convention en cours (Burundi) et convention annuelle (Roumanie) avec l'association Sidaction (10e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2016 DGRI 49 Subventions (115.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association SOLTHIS (13e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Sierra Leone).

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DGRI 54 Subvention (10.000 euros) à l'association Théâtre de la Ville (4e) en soutien au festival Chantiers d'Europe.

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DEVE 50 Fourniture de matériel mécanique non diesel horticole, agricole et de travaux publics et de pièces détachées - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2016 DEVE 52 Adhésions (13.466 euros) à dix organismes œuvrant dans le domaine de la biodiversité, des espaces verts, des techniques horticoles et des affaires funéraires.

2016 DEVE 73 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière parisien de Thiais (94).

2016 DEVE 76 Création et financement d'un jardin partagé 5 rue Léopold Bellan (2e) et convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association Auxcalespieds.

2016 DEVE 92 Travaux de démolition et reconstruction de l'aire technique du cimetière des Batignolles (17e) - Convention de financement avec la SEMAVIP.

2016 DASES 307-G Fourniture de matériel mécanique non diesel horticole, agricole et de travaux publics et de pièces détachées - Approbation de lancement et de signature d'un appel d'offres ouvert.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2016 DFA 76 Groupement de commandes - Travaux d'étanchéité et de végétalisation des toitures terrasses - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 28-G Groupement de commandes - Travaux d'étanchéité et de végétalisation des toitures terrasses - Modalités de passation - Autorisation de signature.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2016 DEVE 95 Mise à disposition par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris du jardin de l'Hôpital Saint Louis (10e) pour ouverture au public - Renouvellement de la convention.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DAC 527 - DEVE Réalisation d'une stèle à la mémoire des victimes de la Shoah Cimetière parisien de Bagneux.

**Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteures.

2016 DAE 162 Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (642.720 euros) dans le cadre d'une convention de mandat.

2016 DAE 294 Subventions (118.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris.

2016 DAE 304 Subvention (300.000 euros) avec convention à l'université Paris V Descartes.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2016 DAE 26 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Paris&Co (4e) à titre de soutien au Welcome City Lab.

2016 DJS 2 Subventions (14.000 euros) à 3 associations sportives parisiennes.

2016 DJS 3 Subventions (3.200 euros) à 4 associations sportives locales (3e).

2016 DJS 4 Subventions (10.800 euros) à 5 associations sportives locales (4e).

2016 DJS 11 Subventions (42.900 euros) à 11 associations sportives locales (11e).

2016 DJS 13 Subventions (13.680 euros) à 6 associations sportives locales (13e).

2016 DJS 14 Subventions (21.200 euros) à 12 associations sportives locales (14e).

2016 DJS 16 Subventions (28.300 euros) à 13 associations sportives locales (16e).

2016 DJS 20 Subventions (15.500 euros) à 10 associations sportives locales (20e).

2016 DJS 23 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (3e).

2016 DJS 24 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (4e).

2016 DJS 28 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (8e).

2016 DJS 29 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du (9e).

2016 DJS 30 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du (10e).

2016 DJS 31 Subvention (16.750 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du (11e).

- 2016 DJS 32 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (12e).
- 2016 DJS 33 Subvention (5.000 euros) et convention avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4e).
- 2016 DJS 34 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14e).
- 2016 DJS 37 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (17e).
- 2016 DJS 38 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (18e).
- 2016 DJS 40 Subvention (5.400 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (20e).
- 2016 DJS 44 Subvention (55.000 euros) et convention avec le Comité Départemental de Paris de Football (13e).
- 2016 DJS 46 Subventions (64.000 euros) et conventions avec 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.
- 2016 DJS 54 Subventions (52.000 euros) et conventions à deux associations parisiennes.
- 2016 DJS 62 Subventions (230.700 euros) et conventions à sept associations localisées (12e).
- 2016 DJS 63 Subventions (246.000 euros) et conventions à sept associations locales (13e).
- 2016 DJS 64 Subventions (285.000 euros) et conventions à huit associations locales (14e).
- 2016 DJS 65 Subventions (203.000 euros) et conventions avec 7 associations sportives localisées (15e).
- 2016 DJS 68 Subventions (339.000 euros) et convention avec six associations localisées (18e).
- 2016 DJS 70 Subventions (136.900 euros) et convention avec plusieurs associations locales (20e).
- 2016 DJS 73 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées (14e).
- 2016 DJS 77 Subventions (34.500 euros) et convention avec plusieurs associations sportives.
- 2016 DJS 78 Subventions (11.600 euros) à 4 associations sportives parisiennes.
- 2016 DJS 81 Subventions (13.200 euros) à 6 associations sportives parisiennes (Plan nager à Paris).
- 2016 DJS 86 Subventions (29.000 euros) à 5 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.
- 2016 DJS 87 Subventions à cinq associations sportives parisiennes (Echecs).
- 2016 DJS 121 Subvention à la Fédération Française de Triathlon pour l'organisation du Triathlon de Paris 2016.
- 2016 DJS 124 Subvention à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) au titre de l'organisation des championnats du monde d'escalade à Paris en 2016.
- 2016 DJS 134 Signature d'un accord-cadre à bons de commande pour l'achat de prestations de billetterie et de communication avec la SASP Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2016-2017.
- 2016 DJS 191 Subvention (10.000 euros) à la Ligue Nationale de Volley-ball pour l'organisation des finales du Championnat de France 2016 au stade Pierre de Coubertin (16e).
- 2016 DJS 192 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 1er et 2 octobre 2016 à Paris.
- 2016 DAE 36-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter) (4e).
- 2016 DAE 37-G Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention avec l'Union nationale des associations de tourisme Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2016 DJS 75 Subventions (40.000 euros) et convention à plusieurs associations sportives parisiennes.

2016 DJS 84 Subventions (25.450 euros) à 15 associations sportives parisiennes handisports.

2016 DJS 238 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie.

**M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DJS 257 Transfert du patrimoine du parc des sports situé sur l'île de Puteaux reçu par le Département de Paris du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony.

2016 DJS 6-G Convention relative à la partition des parcs interdépartementaux de Puteaux et d'Antony entre le département des Hauts de Seine et le département de Paris et reprise de la gestion des équipements sportifs.

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DJS 56 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'Association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (6e).

**M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DJS 236 Attribution de la dénomination Raymond Gall et André Legrand à la salle de boxe du centre sportif Jules Noël (14e).

**M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2016 DU 9 Vente de chemins ruraux et voiries communales à Pierrelaye (95).

2016 DU 2-G Appel à Projets Urbains Innovants sur le site Morland - 17 boulevard Morland (4e) - Désignation du lauréat - Déclassement de principe et signature du protocole de vente.

2016 DU 79 APUI sur le site Ancien Conservatoire, 21-23 rue Albert Bayet (13e) - Désignation du lauréat - Approbation du principe de déclassement - Autorisation de signer le protocole de vente.

2016 DU 96 Cession à Chanel des terrains rue de la Haie Coq, rue de la Gare, avenue de la Porte d'Aubervilliers et place Skanderbeg (19e). Déclassement - Promesse de Vente.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2016 DU 73 Secteur "Plaisance Vandamme" (14e) - Régularisations foncières.

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DAE 63 Subvention (10.000 euros) à l'association Pôle Média Grand Paris.

2016 DU 68 Acquisition auprès de la SIEMP de 9 lots de copropriété dans les immeubles situés 14/16 rue Dénoyez (20e) et 45, rue de Tourville (20e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DU 12 Prolongement du RER E Eole à l'Ouest. Protocole foncier avec SNCF Réseau (8e, 16e et 17e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DU 86 Appel à projets urbains innovants sur le site Italie (13e) - Désignation du lauréat, déclassement de principe et signature du protocole.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2016 DVD 6 Stationnement de surface - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets ou unités de projet à composante informatique, télématique, monétique - Marché de services.

2016 DVD 26 Station-service et de distribution de carburants située 1 ter boulevard Victor (15e) - Contrat administratif d'occupation du domaine public avec la société EFR France.

2016 DVD 27 Station-service et de distribution de carburants 25 avenue de la Porte de d'Italie (13e) - Contrat administratif d'occupation du domaine public avec la société Total Marketing France.

2016 DVD 28 Parc de stationnement Malesherbes-Anjou (8e) - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation.

2016 DVD 32 Parc de stationnement souterrain "Jean Bouin" (16e) - Contrat d'affermage avec la société SPIE Autocité.

2016 DVD 66 Tramway TRAM 9 Paris-Orly-ville. Convention d'occupation, d'entretien et de remisage d'ouvrages sur le domaine public de la Ville de Paris.

2016 DVD 70 Marché de levés topographiques des plans de voirie de surface de la Ville de Paris - Secteur Est - Modalités de passation.

2016 DVD 73 Service de véhicules utilitaires légers électriques partagés dédié aux professionnels "VULe partagés" - Convention de financement relative à son expérimentation.

2016 DVD 94 Indemnisation amiable de différents tiers (50.476,57 euros), en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DVD 97 Création de vélo-écoles. Subventions aux associations Véloécole du 20e arrondissement et Développement Animation Vélo Solidaire.

2016 DVD 103 Avenue Simon Bolivar (19e). Demande d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement des travaux de voirie.

2016 DVD 8-G Tramway TRAM T9 Paris Orly. Convention n° 1 de financement avec l'Etat, la RIF, le Val-de-Marne, l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amon et le STIF.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2016 DVD 2-G PAM 75 Transport de personnes à mobilité réduite - Convention de délégation de compétence avec le STIF - Convention de financement avec le STIF et la Région Ile-de-France.

**M. Christophe NAJDOVSKI, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DVD 91 Marchés de fourniture de mobilier urbain métallique - Accord-cadre à bons de commande - Modalités de passation.

**M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DVD 33 Parc de stationnement Concorde (8e). Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un espace logistique avec Chronopost.

**M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2016 DFPE 31 Subvention (42.068 euros) et avenant n° 3 avec l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

2016 DFPE 35 Subvention (42.592 euros) et avenant n° 3 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2016 DFPE 43 Subvention (287.901 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

2016 DFPE 58 Subvention (113.720 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2016 DFPE 128 Subventions (528.602 euros) et avenants n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 130 Subvention (143.310 euros) et avenant n° 3 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).



2016 DFPE 154 Subvention (36.327 euros) et avenant n° 3 à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e).

2016 DFPE 161 Subvention (426.174 euros) et avenants n° 3 avec l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 165 Subvention (465.278 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2016 DFPE 211 Subvention (96.582 euros) et convention avec l'association "Centre Israélite de Montmartre" pour la réalisation de travaux de réfection de la façade de la crèche collective 14-16, rue Lamarck (18e).

2016 DFPE 4 Subvention (154.211 euros) et avenant n° 3 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2016 DFPE 63 Subvention (187.487 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2016 DFPE 66 Subventions (1.809.655 euros) et avenants avec l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 81 Subvention (55.701 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2016 DFPE 84 Subvention (41.470 euros) et avenant n° 3 avec l'association L'Ile aux trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2016 DFPE 93 Subvention (98.714 euros) et avenant n° 3 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

2016 DFPE 97 Subvention (52.571 euros) et avenant n° 3 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2016 DFPE 114 Subvention (366.972 euros), convention et avenant n° 3 à la convention) avec "L'Association Générale des Familles du 13e" (13e) pour sa halte-garderie de plein air (13e).

2016 DFPE 118 Subvention (552.533 euros) et convention d'équipement avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour sa crèche collective (13e).

2016 DFPE 141 Subvention (68.724 euros) et convention avec l'association ABC puériculture pour la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s RAM-RAP.

2016 DFPE 150 Subvention (263.190 euros) et avenants au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 158 Subvention (112.044 euros) et avenant n° 3 à l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte-garderie (12e).

2016 DFPE 163 Subvention (31.641 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2016 DFPE 170 Subvention (75.282 euros) et avenant n° 3 avec l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2016 DFPE 174 Subvention (89.547 euros) et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAM - RAP).

2016 DFPE 191 Avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public, passée avec l'association Léo Lagrange pour le fonctionnement de l'établissement situé 13/15 rue Charrière (11e).

2016 DFPE 192 Prestations de nettoyage des vitres, luminaires, aérateurs et grilles en 4 lots séparés - Accords-cadres de services - Modalités de passation.

2016 DFPE 193 Avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public, passée avec l'association Crescendo pour le fonctionnement de l'établissement situé 17 rue Lechapelais (17e).

2016 DFPE 210 Subvention d'équipement (60.820 euros) et convention avec l'association ABC puériculture (16e).

2016 DFPE 215 Approbation du protocole de partenariat entre la Direction des Familles et de la Petite Enfance et le lycée professionnel Edmond Rostand (18e).

2016 DFPE 216 Convention d'échanges de données entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris pour le calcul des participations familiales.

2016 DFPE 224 Protocole d'accord transactionnel avec la RIVP relatif à la réfection du plancher haut d'un parking endommagé suite à des infiltrations provenant de la cour de la crèche 8, passage Duris (20e).

2016 DFPE 231 Création de 5 crèches collectives - Demandes de subventions (4.554.400 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2016 DFPE 232 Logement de fonction de la crèche située 217, boulevard MacDonald (19e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2016 DDCT 77 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

2016 DPE 50 Analyse comparative des services d'assainissement collectif - Convention avec la FNCCR.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2016 DPE 52 Fourniture de pièces de rechange et maintenance des engins de la Ville de Paris par marque - Marchés de fournitures et de services - Modalités de passation.

**M. Mao PENINOU et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DPE 53 Dévoiement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro - Convention avec RATP.

**M. Mao PENINOU et M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DAE 34 Exonération des droits de place dus par les commerçants du marché couvert Saint-Germain (6e) suite aux travaux été 2015 - Avenant au contrat de délégation de service public.

2016 DAE 241 Camions-restauration - Fixation des tarifs d'occupation temporaire du domaine public municipal.

2016 DAE 297 Versement de 15 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015.

2016 DICOM 17 Contrat de cession de droits d'auteur des Editions du Chêne et de Caroline Guillot.

2016 DAE 83 Subvention (5.970 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2015 (11e).

2016 DAE 84 Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Mozart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (16e).

2016 DAE 85 Subvention (5.220 euros) à l'association des commerçants Louvre Rivoli pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (1er).

2016 DAE 87 Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants Rambuteau Marais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (4e).

2016 DAE 92 Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (5e).

2016 DAE 93 Subvention (6.700 euros) au comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (6e).

2016 DAE 94 Subvention (14.850 euros) à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords - ACERA - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (6e).

2016 DAE 97 Subvention (6.110 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIème arrondissement UCIAP 7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 100 Subvention (8.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 102 Subvention (500 euros) à l'association Verneuil village pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 103 Subvention (1.900 euros) au village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (2e).

2016 DAE 104 Subvention (8.040 euros) à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 106 Subvention (4.000 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8e).

2016 DAE 107 Subvention (7.600 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes - ACAPS Caumartin - pour les illuminations de fin d'année 2015 (9e).

2016 DAE 109 Subvention (11.600 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (9e).

2016 DAE 110 Subvention (8.370 euros) à l'association des commerçants rue des Martyrs pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (9e).

2016 DAE 111 Subvention (1.080 euros) à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (9e).

2016 DAE 112 Subvention (13.710 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards pour les illuminations de fin d'année 2015 (9e).

2016 DAE 113 Subvention (4.400 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (12e).

2016 DAE 114 Subvention (6.500 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (14e).

2016 DAE 116 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).

2016 DAE 117 Subvention (16.700 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).

2016 DAE 118 Subvention (4.800 euros) au village Pasteur-Vaugirard-Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).

2016 DAE 120 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).

2016 DAE 121 Subvention (9.650 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).

2016 DAE 122 Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (16e).

2016 DAE 124 Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (16e).

2016 DAE 126 Subvention (13.200 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (17e).

2016 DAE 129 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

2016 DAE 130 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

2016 DAE 131 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (19e).

2016 DAE 137 Subvention (6.800 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (15e).

2016 DAE 145 Subvention (1.000 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (12e).

2016 DAE 239 Subvention (1.250 euros) à l'association pour la création, le commerce et l'artisanat passage du Grand Cerf pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (2e).

2016 DAE 269 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fin d'année 2015 (5e).

2016 DAE 276 Subvention (7.900 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (14e).

2016 DAE 282 Subvention (6.620 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2016 DAE 20-G Subvention (10.000 euros) et avenant n° 3 à la convention annuelle sur projet 2016 avec l'association Mozaïk RH (10e).

2016 DAE 25-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (FEDEEH, 14e).

2016 DAE 27-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Extramuros.

2016 DAE 53-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

2016 DAE 59-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e) - Masters Class de nouveaux métiers et activités pour les demandeurs d'emploi > 45 ans.

2016 DDCT 37 Subventions (29.500 euros) à 6 organismes pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires et signature de conventions.

2016 DDCT 74 Subvention (21.471 euros) au titre des fonds du Maire au Comité des fêtes et œuvres de solidarité (5e).

2016 DDCT 82 Subventions (44.000 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative et signature de conventions.

2016 DDCT 83 Subventions (5.000 euros) à deux associations qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés à Paris.

2016 DDCT 86 Subvention (5.000 euros) à l'association stagiaires sans frontières (18e).

2016 DICOM 15 Conventions Opération Pass Jeunes 2016.

2016 DJS 135 Subvention (5.000 euros) à l'association Prototypes Associés (12e).

2016 DJS 153 Subvention (60.000 euros) et convention à l'association Maison des Jeunes et de la Culture les Hauts de Belleville (20e).

2016 DJS 155 Subventions (772.000 euros) et conventions, avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France (URHAJ Ile-de-France) et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.

2016 DJS 156 Subventions (360.000 euros) et conventions avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs qui lui sont affiliées.

2016 DJS 161 Subvention (35.000 euros) à l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education - CLAJE (12e).

2016 DJS 185 Subvention (1.500 euros) à l'association Culture Prioritaire - Courbevoie (92).

2016 DJS 187 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO - Massy (91).

2016 DJS 196 Subvention (4.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association MAP Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris (20e).

2016 DJS 197 Subvention (2.500 euros) à l'association Cie Bouche à Bouche (14e).

2016 DJS 220 Centre Paris Anim' Point du Jour et de son antenne Mesnil Saint-Didier (16e) - Délégation de service public - Convention avec l'association "Actisce".

2016 DJS 222 Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e) - Délégation de service public - Convention avec l'association 3AC8 (association "Amicale pour l'Animation Culturelle" (8e).

2016 DJS 237 Subvention (6.000 euros) à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers - LOREM (14e).

2016 DJS 246 Mise en œuvre du dispositif Pass-jeunes pour l'année 2016.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2016 DAE 33-G Subventions (227.500 euros) et conventions avec 21 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

2016 DAE 51-G Subventions (452.500 euros) et conventions avec 21 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2016-2017.

2016 DJS 181 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association 13 Pour Tous (13e).

2016 DJS 182 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Arc 75 (4e).

2016 DJS 183 - DDCT Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2016 DJS 186 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil - CEFIA (17e).

2016 DJS 193 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association Carrefour 14 (14e).

2016 DJS 202 - DDCT Subventions (9.000 euros) et 2 conventions à 4 associations de jeunesse (11e).

2016 DJS 210 - DDCT Subventions (37.000 euros) et 4 conventions à 10 associations de jeunesse (20e).

2016 DJS 215 - DDCT Subventions (5.500 euros) à 2 associations de jeunesse (10e).

2016 DJS 219 - DDCT Subventions (2.000 euros) à l'association Le Moulin (14e).

2016 DJS 223 - DDCT Subventions (18.500 euros) à 6 associations de jeunesse (19e).

**Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2016 DAE 56-G Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat 2016.

**Mme Pauline VÉRON, Mme Antoinette GUHL, Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2016 DAE 15-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association UNIRH75 (19e).

**Mme Pauline VÉRON, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DJS 234 Attribution de la dénomination Mahalia Jackson à l'Espace Jeunes situé 15, rue Léon Frapié (20e).

**Mme Pauline VÉRON, Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteures.

2016 DFPE 179 Accompagnement des familles - Subventions (21.500 euros) et conventions avec sept associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent (10e, 13e, 14e, 18e et 20e).

2016 DFPE 189 Gestion et animation de deux ludothèques mobiles dans les arrondissements de Paris - Marchés de services - Lancement et modalités de passation.

2016 DFPE 208 Subvention (1.326.216 euros) à onze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de douze lieux d'accueils enfants parents à Paris.

2016 DASES 91 - DDCT-G Département de Paris et la Caisse des écoles du 20e arrondissement de Paris - Convention relative à la mise à disposition des services et moyens.

2016 DASES 132-G Subventions (263.394 euros) à cinq associations pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris - Conventions.

2016 DASES 151-G Subvention (10.200 euros) et convention avec l'association Le Fil d'Ariane France, 93600 Aulnay-Sous-Bois.

2016 DASES 156-G Locaux 15 rue des Mariniers (14e) - Fixation du loyer pour la prise à bail des locaux à l'association Carrefour 14.

2016 DASES 160-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association l'Amicale du Nid pour son action en direction des professionnels de la protection de l'enfance.

2016 DASES 190-G Subventions (352.842 euros) à Emmaüs Coup de Main, les Enfants du Canal et à Hors la Rue, pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés. Conventions annuelles.

2016 DASES 197-G Subvention (10.000 euros) à l'association Aurore pour l'organisation d'un championnat de football (intégration et solidarité) afin d'intégrer les migrants à Paris.

2016 DASES 204-G Subvention d'investissement (1.800.000 euros maximum) au budget annexe de l'aide sociale à l'enfance pour le relogement du SAFD de Paris au sein du foyer Michelet (13e).

2016 DASES 227-G Subventions (12.000 euros) à deux associations pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et pour leur soutien aux seniors isolés.

2016 DASES 228-G Subventions (32.732 euros) et conventions à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes âgées d'accès à l'information et aux droits.

2016 DASES 254-G Subventions d'ASA (85.000 euros), d'Aurore (222.689 euros), du Relais Frémicourt (7.000 euros) La Chorba (237.300 euros) et CLASS 17 (12.000 euros) pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire. Conventions et avenant.

2016 DASES 290-G Subvention (10.000 euros) à l'association Les Amis de la Maison Verte pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes démunies à Paris.

2016 DASES 301-G Subvention (8.000 euros) à la Fédération d'associations et centres d'émigrés espagnols en France (FACEEF) (La Plaine Saint-Denis).

2016 DASES 303-G Conventions avec onze associations et trois fondations, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, pour l'attribution d'une subvention d'accessibilité financière.

2016 DASES 306-G Subvention d'investissement (500.000 euros) et convention avec l'association ISATIS pour l'équipement d'un EHPAD rue Olivier de Serres (15e).

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2016 DASES 255-G Subventions (50.000 euros) et convention avec l'association Cultures du cœur pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

**Mme Dominique VERSINI, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2016 DAC 451 Subvention (1.500 euros) à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique (93100 Montreuil).

2016 DAC 457 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos - Amicale de Mauthausen (5e).

2016 DAC 463 Subventions (14.050 euros) à treize associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2016 DAC 476 Subvention (1.500 euros) à l'association L'Ut en Chœur (19e).

2016 DAC 477 Subvention (5.000 euros) à l'association Comité Parisien de la Libération (15e).

2016 DAC 478 Subvention (3.000 euros) à l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (92100 Boulogne).

2016 DAC 479 Subvention (3.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle (7e).

2016 DAC 482 Subvention (1.500 euros) à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France (6e).

2016 DAC 484 Subvention (10.000 euros) à l'Union des déportés d'Auschwitz (3e).

2016 DAC 485 Subvention (2.000 euros) Maison des anciens de la 2ème DB (14e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2016 DAC 10-G Appel d'offres ouvert pour la numérisation et l'indexation des registres matricules des soldats de la Première Guerre mondiale.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DEVE 81 Dénomination "Jardin de Vitaly" attribuée au jardin situé 20, rue de Fontarabie (20e).

2016 DEVE 82 Dénomination "Jardin Frida Kahlo" attribuée au jardin de la dalle Fougères situé 18, rue de Noisy-le-Sec (20e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DEVE 83 Dénomination "Jardin Françoise-Hélène Jourda" attribuée au jardin situé 20, rue du Département (18e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2016 DRH 63 Communication : Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 28 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Olivia POLSKI.

Excusée :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Absente :

Mme Rachida DATI.

\*\*\*\*

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 115 à son ordre du jour (dont 25 au Conseil départemental) :

Finances, suivi des S.E.M., marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur.

Présentation du processus et du calendrier de certification des comptes de la collectivité parisienne par M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats, et M. François DESGARDIN, sous-directeur de la Comptabilité : interventions de MM. POZZO di BORGO, LEGARET et GABORIAU. M. LEGARET demande la création d'un comité de suivi de la démarche pour permettre aux élus parisiens d'échanger avec les commissaires aux comptes qui seront désignés.

DFA 111 et 112 - Décision modificative du budget municipal et individualisation des autorisations de programme : interventions de MM. POZZO di BORGO, LEGARET, BELLIARD, BONNET et GLEIZES, et de Mme SIMONNET.

DFA 115 et 45 G - Compensation des dégâts suite à la crue de la Seine : interventions de MM. LEGARET, SAINT-ETIENNE, BONNET et POZZO di BORGO.

DVD 101 - Avenant au marché d'exploitation Vélib' : interventions de Mmes SIMONNET et de LA GONTRIE, et de MM. LEGARET, GLEIZES et SAINT-ETIENNE.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DRH 61 - Création d'une aide forfaitaire à la formation d'apprentis en situation de handicap recrutés par la Ville : intervention de M. SAINT-ETIENNE.

Divers :

M. BELLIARD demande un bilan sur l'utilisation des salons de l'Hôtel de Ville ainsi qu'un point sur les relations entre les partenaires financiers de la Ville de Paris avec les paradis fiscaux.

Vœux et amendements :

41 vœux et 37 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 28.

Prochaine Commission le mardi 20 septembre 2016.

-----

**2e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 juin 2016



Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mme Afaf GABELOTAUD et M. Bernard GAUDILLÈRE.

Excusé-e-s :

Mme Marielle de SARNEZ, MM. Pierre AIDENBAUM et Philippe DUCLOUX.

Absente :

Mme Yamina BENGUIGUI.

\*\*\*\*

À 11 heures 30 les membres de la Commission ont auditionné M. Jean-Jacques AILLAGON, ancien Ministre de la Culture et de la Communication, et M. Martin BETHENOD, directeur du Palazzo Grassi à Venise, pour présenter les grandes lignes culturelles du projet de la Fondation Pinault, était également présente Mme Carole FERRAND, directrice des financements du holding familial Financière Pinault. M. AILLAGON a précisé qu'il s'agira d'une programmation pluridisciplinaire. Les expositions côtoieront interventions d'artistes et activités éducatives. Il souhaite que ce projet ne soit pas isolé mais fonctionne avec les acteurs culturels locaux, le tissu scolaire et les associations culturelles et sportives pour adolescents. Puis souligne que cette fondation s'intégrera dans la nouvelle vocation culturelle des Halles et fera de Paris une place majeure de l'art contemporain.

Interventions de Mmes DUMAS, PRIMET, MÉHAL et MM. JULLIARD, GIRARD et HOCQUARD.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 20.

Distribution d'une plaquette présentant la programmation culturelle pendant la période estivale.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 110 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation : 2016 DAC 58 - CODP avec l'association Compagnie Narcisse Théâtre (fusion centre d'animation des Amandiers et 20e théâtre), 2016 DAC 126 - Signature DSP Gaîté lyrique, 2016 DAC 136 - Subvention Philharmonie de Paris, 2016 DAC 668 sur les événements Philharmonie/Opéra-comique accompagnant l'euro 2016, 2016 DAC196 et DPA 46 - I.C.I. (avenant et CODP avec l'I.C.I./résiliation du marché de travaux pour l'opération site Polonceau), 2016 DAC 523, 524 et 525 : Plan Eglises - CODP bâches publicitaires.

2016 DAC 599 Subventions (10.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement. Intervention de M. HODENT.

2016 DAC 196 Subvention (700.000 euros) avenant et convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e). Intervention de Mme MÉHAL.

M. HOCQUARD a présenté le projet 2016 SG 22 communication relative à la politique parisienne pour la vie nocturne. Intervention de Mme MÉHAL.

Mme GOLDGRAB a présenté les projets 2016 DAE 64-DAC Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association MILA et 2016 DAE 274 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Group 'Emploi Paris Culture (18e).

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue le 2016 DAC 480 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon (78730 Saint Arnoult en Yvelines).

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

4 amendements techniques, un vœu de l'Exécutif, 5 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

M. JULLIARD a présenté les 3 amendements techniques relatifs au Plan Eglises - CODP bâches publicitaires rattachés aux projets 2016 DAC 523 (1er), 2016 DAC 524 (8e), 2016 DAC 525 (8e), et le vœu relatif aux conservatoires parisiens. Intervention de Mme SOUYRIS sur le vœu.

Mme VIEU-CHARIER a présenté l'amendement technique rattaché au projet 2016 DAC 480 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon (78730 Saint Arnoult en Yvelines).

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris rattaché aux projets DAC 523, DAC 524 et DAC 525. Intervention de Mme MÉHAL.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche rattaché au projet 2016 DU 62 Opération Bourse de commerce : cession du bâtiment situé 11, rue Léon Jouhaux (10e). - Acquisition du bâtiment de la Bourse de commerce 2, rue de Viarmes (1er). - Ce vœu relève de la compétence de la 5e Commission.

Mme GOLDGRAB a présenté les 3 vœux du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants rattachés au projet 2016 SG 22 - Communication relative à la politique parisienne pour la vie nocturne.

Mme MAQUOI a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés portant sur la dénomination du prolongement de la rue des Balkans. Ce vœu relève de la compétence de la 7e Commission.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la plaque commémorative en hommage au COMAC. Ce vœu donne lieu à un vif débat en Commission. Mme VIEU-CHARIER indique que ce vœu lui pose problème dans sa formulation. Elle rappelle que c'est l'absence de consensus parmi les historiens qui empêche la pose de la plaque. Elle demande le retrait de ce vœu.

Vœux déposés et non présentés.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un espace de vie quotidien pour les habitants au Carreau du Temple.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "Keith Haring" à une voie du 13e arrondissement.

Séance est levée à 13 heures 08.

Prochaine séance le lundi 19 septembre 2016 à 12 heures.

----

**3e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLK, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Marie-Laure HAREL, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, Carine PETIT, MM. Franck LEFÈVRE, Yann WEHRLING.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 10 heures 35.

Présentation :

Bilan de la journée sans voiture 2015 (dimanche 27 septembre 2015) et présentation du périmètre de l'édition 2016 (dimanche 25 septembre 2016) - M. NAJDOVSKI.

Interventions de M. PÉCHENARD, Mme KUSTER, M. NAJDOVSKI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 130 à l'ordre du jour (dont 15 au Conseil départemental) :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DVD 98 - Tramway T3 prolongement à l'Ouest. - Approbation du bilan de la concertation préalable : interventions de Mme KUSTER, M. NAJDOVSKI.

2016 DVD 18 - Création et hébergement d'un système de gestion de tickets virtuels de stationnement. - Marché de services. - Modalités de passation : interventions de M. GOUJON, M. NAJDOVSKI.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOU, rapporteur.

2016 DFA 107 - Mise en œuvre du programme "Écocité" de Paris cofinancé par la CDC dans le cadre du PIA "Ville de Demain" pour soutenir le développement de l'Arc de l'innovation : interventions de Mme MOREL, M. PENINOU.

2016 DPE 4 - Nettoyement des abords du marché aux puces de Saint-Ouen (18e). - Avenant au marché de services : interventions de M. JULIEN, M. PENINOU.

2016 DPE 49 - Travaux de modification des réseaux d'assainissement, nécessaires à la réalisation d'une gare sur la ligne E du RER, place de la Porte Maillot (16e et 17e). - Convention avec S.N.C.F. Réseau : interventions de Mme KUSTER, M. PENINOU.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure.

2016 DPP 1 - Subventions (159.265 euros) et convention à 59 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2016 : interventions de M. GOUJON, Mme BROSSEL.

2016 PP 40 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2016 : interventions de M. GOUJON, Mme BROSSEL, Mme Chantal GUÉLOT, Chef du Bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la commande publique et de la performance au Secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police, Mme Françoise DELETTRE, adjointe à la chef du Bureau du budget spécial, Commandant Franck POIDEVIN, Adjoint au chef du Bureau de la programmation financière et du budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Vœux et amendements :

2 amendements, 3 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a présenté le vœu du groupe SOCA rattaché au projet de délibération 2016 DVD 56, relatif à la réalisation d'une zone 30, rue du Faubourg Saint-Martin.

Mme BROSSEL a présenté l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2016 DDCT 66.

M. LE RESTE a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif à l'augmentation du prix du "pass" Navigo.

Séance levée à 11 heures 38.

Prochaine Commission le lundi 19 septembre 2016 à 10 heures 30.

----

**4e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Excusées :

Mmes Myriam EL KHOMRI et Karen TAÏEB.

\*\*\*\*

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 159 à son ordre du jour (dont 71 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures.

DASES 151 G, 190 G et 147 G - Subventions à des associations assurant des maraudes : interventions de Mmes ATALLAH, BOUYGUES, SOLANS et KONÉ, MM. DEBRÉ et HONORÉ.

Le nombre de familles avec enfant(s) à la rue inquiète les membres de la Commission. Mme VERSINI assure que les services font le maximum et invite les élus à faire des signalements auprès du 119 afin que ces familles soient prises en charge au plus vite. Elle propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine Commission une discussion avec le président du Tribunal pour enfants et/ou le chef du Parquet mineurs.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure.

DDCT 70 - DAC - Subvention à l'association "Génériques" pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration : intervention de MM. DEBRÉ et HONORÉ.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure.

DDCT 63 - Subventions à deux associations pour l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi : intervention de M. HONORÉ.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur.

Projets de délibération DGRI - Subventions à l'étranger dans le cadre de la lutte contre le Sida : interventions de M. DEBRÉ et Mme STOPPA-LYONNET.

DASES 291 G - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels du centre dentaire George Eastman : intervention de M. DEBRÉ.

DASES 63 G - Subvention et convention avec Recherche européenne pour la médecine et l'informatique interactive : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Vœux et amendements :

3 vœux ont été déposés.

Mme ATALLAH présente un vœu déposé par le groupe GEP concernant la mobilité des personnes âgées dans Paris.

Séance levée à 11 heures 15.

Prochaine Commission le lundi 19 septembre 2016 à 9 heures.

----

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 juin 2016

### Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN, Alexandre VESPERINI.

### Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, M. Didier GUILLOT.

### Absentes :

Mmes Michèle ASSOULINE, Anne TACHÈNE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 14 heures 05.

### Présentation :

Point sur l'acquisition par voie de préemption de lots dans le secteur diffus.

Introduction par Mme Caroline GRANDJEAN, Directrice du Logement et de l'Habitat, suivie des interventions de Mme Charline HERNANDEZ, Chargée de développement des projets de logements au Service du Logement et de son Financement de la DLH, M. MADEC, Président du Conseil d'administration d'AXIMO, M. Carl VALEAU, Directeur général d'AXIMO, Mme Sandrine CHARNOZ, Présidente du Conseil d'administration de la S.I.E.M.P., Mme Valérie de BREM, Directrice générale de la S.I.E.M.P.

Questions de M. AZIÈRE, Mme de CLERMONT-TONNERRE - Réponses de M. BROSSAT, M. MADEC, Mme GRANDJEAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 62 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

2016 DU 1 - P.L.U. - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale : interventions de Mme de CLERMONT-TONNERRE, M. MISSIKA, M. Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme.

2016 DU 73 - Secteur "Plaisance Vandamme" (14e). - Régularisations foncières : interventions de M. AZIÈRE, M. MISSIKA, M. PRALIAUD.

### Vœux et amendements :

18 amendements et 28 vœux rattachés ont été déposés sur le projet de délibération 2016 DU 1 (P.L.U. - Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale).

2 amendements et 5 vœux rattachés ont été déposés sur les autres dossiers à l'ordre du jour.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 14 heures 58.

Prochaine Commission le lundi 19 septembre 2016 à 14 heures.

**Il faut lire dans le compte rendu de la 5e Commission de la séance des 13 et 14 juin 2016 que Mme Delphine BÜRKLI est excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.**

----

## **6e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 juin 2016

### Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Nicolas NORDMAN.

### Excusée :

Mme Alix BOUGERET.

### Absents :

MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI et Etienne MERCIER.

\*\*\*\*\*

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 86 à l'ordre du jour (dont 24 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

2016 DAE 302 Construction du site Picpus de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (12e) : subvention (2.000.000 euros) et convention corrélative avec l'EPAURIF. Intervention de M. LECOQ.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure.

Mme CORDEBARD présente les projets les plus significatifs inscrits à l'ordre du jour et notamment le 2016 DASCO 49 G Centres scolaires en hôpital-Subventions (16.802 euros) et 2016 DVD 100-1 Dispositif du "PASS Autocar" à Paris.

2016 DASCO 110 Subvention (38.800 euros) avec convention à l'Association départementale Académique des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de Paris (20e). Intervention de M. LECOQ pour demander des précisions sur le montant de la subvention.

2016 DASCO 42 G Divers collèges - Dotations (683.500 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs. Intervention de M. MENGUY.

2016 DASCO 49 G Centres scolaires en hôpital-Subventions (16.802 euros). Intervention de MENGUY qui souhaite connaître les critères sur lesquels les subventions sont attribuées. - Réponse de Mme CORDEBARD qui précise que les subventions sont allouées en fonction des besoins exprimés par les hôpitaux pour s'équiper en mobilier et matériel.

### Amendements et vœux :

1 vœu rattaché et 2 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BLOCH a présenté le vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation des parents d'élèves sur le projet de réforme de la restauration scolaire voulue par la Maire de Paris.

Ce vœu, donne lieu à un débat entre Mme CORDEBARD, MM. LECOQ et MENGUY, ou chacun explique ses positions. Puis Mme CORDEBARD annonce la tenue d'une Conférence citoyenne en septembre.

### Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants rattaché au 2016 DASCO 5 - Caisse des écoles (1er). - Subvention (449.325 euros) pour la restauration scolaire.

Vœu déposé par Mme SIMONNET pour :

- la défense des moyens pour les écoles parisiennes.

Questions diverses

M. MENGUY manifeste le souhait d'obtenir des explications sur la réunion qui s'est tenue dans le 15e à propos de l'appel à projets pour animer les ateliers périscolaires (ARE et ateliers bleus) - Mme CORDEBARD précise qu'elle répondra en séance.

Séance est levée à 16 heures.

Prochaine Commission le 19 septembre 2016.

----

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 juin 2016

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Sandrine CHARNOZ.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 17 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 137 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Relations internationales, francophonie, Europe - M. KLUGMAN, rapporteur.

2016 DFA 103 - Approbation de contribution au Fonds Fiduciaire du Fonds Vert pour le Climat (GCF, Green Climate Fund) : intervention de M. BOUTAULT.

Vœux et amendements :

1 amendement, 4 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MARTINS a apporté quelques éléments de réponse sur :

- les 2 vœux du groupe les Républicains rattachés au projet de délibération 2016 DJS 5, relatifs à la suppression des subventions de la Ville aux associations sportives scolaires et à la baisse de celles aux associations sportives locales ;

- le vœu du GEP relatif à la candidature de Paris à l'Exposition universelle 2025 ;

- le vœu du GEP relatif à un contrôle financier du GIP Paris JO 2024 ;

- le vœu de Mme Danielle SIMONNET pour un hommage aux victimes d'Orlando dans les stades de l'Euro 2016 ;

- le vœu du groupe les Républicains relatif à la fermeture des salles de sport Lucien Gaudin à la suite des inondations de juin 2016 ;

- le vœu de Mme SIMONNET contre l'envahissement publicitaire dans le cadre de l'UEFA, déposé en 3e Commission.

Mme VÉRON a présenté l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2016 DJS 233.

Elle a également présenté un amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2016 DJS 224 qui sera déposé en 1ère Commission.

M. BERTHAULT a présente les 2 vœux du groupe les Républicains rattachés au projet de délibération 2016 DJS 233, relatifs à l'impact financier de la réforme des centres d'animation et à l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation - Réponse de Mme VÉRON.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe RGCI relatif à l'extension de l'attribution de la "Carte Citoyenne - Citoyen de Paris" - Réponse de Mme VÉRON.

M. AURIACOMBE a présente le vœu du groupe les Républicains relatif à la création d'une cellule d'écoute consacrée aux problèmes liés à la pratique des réseaux sociaux par les plus jeunes - Réponse de Mme VÉRON.

Séance levée à 17 heures 46.

Prochaine commission le lundi 19 septembre 2016 à 17h.

----

## Listes des membres présents.

### Lundi 4 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

### Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO.



**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Lundi 4 juillet - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 5 juillet - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER,

Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean- François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne- Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Patrick BLOCHE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Caroline MÉCARY.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 5 juillet - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle

GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mercredi 6 juillet - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO,

M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N° | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                                 | A, V, Vnr, LR | N° délib  | Objet                                                                                                                     | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|----|-----------|---------------------|--------------------------------------|---------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|--------------|
|               |          |    |           |                     |                                      |               |           | <b>Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.</b>                                     |                 |        |              |
| 5             | 5        | 1  |           | LR                  | KUSTER                               | A             | 2016 DU 1 | relatif à la protection patrimoniale d'hôtels particuliers (17e).                                                         | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 2  |           | LR                  | KUSTER                               | A             | 2016 DU 1 | relatif à la zone de déficit en logement social (17e).                                                                    | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 3  |           | LR                  | KUSTER                               | A             | 2016 DU 1 | relatif à la suppression d'emplacements réservés au logement social (17e).                                                | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 4  |           | LR                  | KUSTER                               | A             | 2016 DU 1 | relatif à la protection des espaces verts (17e).                                                                          | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 5  |           | LR                  | KUSTER                               | A             | 2016 DU 1 | relatif l'accès au parc de stationnement rue Caroline (17e).                                                              | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 6  |           | LR                  | GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE | A             | 2016 DU 1 | relatif à la suppression d'un emplacement réservé au logement social (15e).                                               | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 7  |           | LR                  | DUBUS, ASSOULINE                     | A             | 2016 DU 1 | relatif à la modification des plafonds d'application de la servitude "logement social" (m²).                              | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 8  |           | LR                  | DUBUS, ASSOULINE                     | A             | 2016 DU 1 | relatif à la modification des plafonds d'application de la servitude "logement social" (%).                               | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 9  |           | LR                  | BURKLI                               | A             | 2016 DU 1 | relatif à la construction de logement (9e).                                                                               | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 10 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI            | A             | 2016 DU 1 | relatif aux normes plafond prescrites par le PDUIF pour les bureaux et le stationnement pour les immeubles d'habitations. | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 11 |           | LR, UDI - MODEM     | BOURNAZEL, HONORE, MEHAL             | A             | 2016 DU 1 | relatif à la définition de la zone de déficit en logement social.                                                         | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 12 |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                     | A             | 2016 DU 1 | relatif à un EBC Porte d'Auteuil - Porte de la Muette (16e).                                                              | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°    | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                 | A, V, Vnr, LR | N° délib    | Objet                                                                  | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|-------|-----------|---------------------|----------------------|---------------|-------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|--------------|
| 1             | 5        | 13    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à un EBC Porte de la Muette - Porte Dauphine (16e).            | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 14    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à une réserve pour un équipement scolaire (16e).               | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 15    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à un EBC Porte de la Muette (16e).                             | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 16    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à une réserve pour équipement sportif 4 rue de Chaillot (16e). | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 17    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle Chardon Lagache (16e).                           | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 18    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle rue George Sand (16e).                           | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 19    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle avenue du Recteur Poincaré (16e).                | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 20    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle rue Raffet (16e).                                | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 21    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à une réserve pour équipement sportif rue Saint-Didier (16e).  | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 22    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle rue de Musset - rue Boileau (16e).               | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 23    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI     | A             | 2016 DU 1   | relatif au logement intermédiaire (16e).                               | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 24    |           | LR                  | GOUJON, LAMOUR       | V             | 2016 DU 1   | relatif à la servitude pour logements sociaux.                         | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 25    |           | LR                  | MONTANDON            | V             | 2016 DU 1   | relatif à la rénovation du secteur Léo Lagrange (12e).                 | MISSIKA         | Retiré | 04-juil.-16  |
|               | 5        | 25bis | 188       | Exécutif            |                      | V             | 2016 DU 1-2 | En réponse au V25.                                                     | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 26    | 189       | LR                  | GOUJON, LAMOUR       | V             | 2016 DU 1   | relatif aux établissements artisanaux (15e).                           | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 27    |           | LR                  | MONTANDON, ASSOULINE | V             | 2016 DU 1   | relatif à la part de logement social par IRIS parisien.                | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 28    |           | LR                  | MONTANDON            | V             | 2016 DU 1   | relatif à la cité scolaire Paul Valéry (12e).                          | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N° | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                            | A. V, Vnr, LR | N° délib  | Objet                                                                                                                      | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|----|-----------|---------------------|---------------------------------|---------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 5             | 5        | 29 |           | LR                  | SAINT-ETIENNE, DUBUS            | V             | 2016 DU 1 | relatif aux mesures de protection du commerce et de l'artisanat.                                                           | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 30 |           | LR                  | BERTHOUT                        | V             | 2016 DU 1 | relatif à la protection des espaces verts (5e).                                                                            | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 31 |           | LR                  | DUBUS, ASSOULINE                | V             | 2016 DU 1 | relatif à la protection de linéaires commerciaux et artisanaux.                                                            | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 32 |           | LR                  | de CLERMONT-TONNERRE, ASSOULINE | V             | 2016 DU 1 | relatif à l'information des propriétaires des parcelles grevées.                                                           | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 33 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET, HONORE       | V             | 2016 DU 1 | relatif à la sanctuarisation des espaces verts.                                                                            | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 34 | 190       | LR                  | de CLERMONT-TONNERRE            | V             | 2016 DU 1 | relatif aux protections patrimoniales.                                                                                     | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 35 | 191       | LR                  | BERTHOUT                        | V             | 2016 DU 1 | relatif à la transformation d'une protection du commerce et de l'artisanat en protection particulière de l'artisanat (5e). | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 36 |           | UDI - MODEM         | AZIERE                          | A             | 2016 DU 1 | relatif aux logements intermédiaires.                                                                                      | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 37 |           | UDI - MODEM         | AZIERE                          | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'inclusion des CINASPIC dans la fonction résidentielle.                                                         | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 38 | 192       | UDI - MODEM         | GALLOIS                         | V             | 2016 DU 1 | relatif aux espaces de logistique urbaine supérieurs à 1000 m².                                                            | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 39 | 193       | UDI - MODEM         | NAHMIAS                         | V             | 2016 DU 1 | relatif à l'implantation de consignes dans le métro.                                                                       | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 40 | 194       | UDI - MODEM         | TACHÈNE                         | V             | 2016 DU 1 | relative à la concertation métropolitaine en matière de logistique urbaine.                                                | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 41 | 195       | UDI - MODEM         | HAAB, AZIERE, GATEL             | V             | 2016 DU 1 | relatif au logement social dans les hôpitaux.                                                                              | MISSIKA          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 42 |           | GEP                 | BRIDIER, SOUYRIS                | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Paris Nord-Est.                                                                                            | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 43 |           | GEP                 | BRIDIER, SOUYRIS                | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Ordener Poissonniers (18e).                                                                                | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 44 |           | GEP                 | BRIDIER, SOUYRIS                | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Porte de Vincennes (12e).                                                                                  | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N° | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                  | A, V, Vnr, LR | N° délib  | Objet                                                                                      | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|----|-----------|---------------------|-----------------------|---------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 1             | 5        | 45 |           | GEP                 | BRIDIER, SOUYRIS      | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Gare de Lyon (12e).                                                        | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 46 |           | GEP                 | BRIDIER, SOUYRIS      | A             | 2016 DU 1 | relatif aux OAP en faveur de la cohérence écologique.                                      | MISSIKA          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 47 |           | GEP                 | SOLANS, BRIDIER       | A             | 2016 DU 1 | relatif au classement de plusieurs espaces verts.                                          | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 48 |           | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD     | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'aménagement et l'accessibilité des locaux pour vélos.                          | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 49 |           | GEP                 | BRIDIER               | A             | 2016 DU 1 | relatif à la modification de l'article UG13.                                               | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 50 |           | GEP                 | BRIDIER               | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'article 15.                                                                    | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 51 |           | GEP                 | BRIDIER, JULIEN, MEES | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 2 bis, cité de la Chapelle (18e).                                    | MISSIKA          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 52 |           | GEP                 | BOUTAULT, SOUYRIS     | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 18, rue du Croissant (2e).                                           | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 53 |           | GEP                 | BOUTAULT, BELLIARD    | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 134, rue Aboukir (2e).                                               | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 54 |           | GEP                 | SOLANS, BELLIARD      | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 293, rue de Belleville (19e).                                        | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 55 |           | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD     | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 7, rue de la Légion Etrangère (14e).                                 | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 56 |           | GEP                 | GLEIZES, SOUYRIS      | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 94, avenue Gambetta (20e).                                           | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 57 |           | GEP                 | SOLANS, BELLIARD      | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 12, rue Ribière (19e).                                               | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 58 |           | GEP                 | MEES, JULIEN          | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 6, rue Saint-Luc, 11, rue Saint-Bruno, 7, rue Pierre l'Ermite (19e). | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 59 |           | GEP                 | BRIDIER               | A             | 2016 DU 1 | relatif à l'article UGSU.                                                                  | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 60 |           | GEP                 | MOREL, BELLIARD       | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 38-40, rue Saint-Maur (11e).                                         | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 61 | 196       | GEP                 | BRIDIER, BOUTAULT     | V             | 2016 DU 1 | relatif à la création d'une Trame verte et bleue à l'échelle de Paris.                     | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 62 |           | GEP                 | SOLANS, KONE          | V             | 2016 DU 1 | relatif à l'avenue de Flandre (19e).                                                       | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |



| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°    | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                       | A, V, Vnr, LR | N° délib    | Objet                                                                                                  | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|-------|-----------|---------------------|----------------------------|---------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 1             | 5        | 63    |           | GEP                 | SOLANS, KONE               | V             | 2016 DU 1   | relatif au classement en Réserves d'équipements de plusieurs parcelles (19e).                          | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 64    |           | GEP                 | SOLANS, KONE               | V             | 2016 DU 1   | relatif au classement en Espace Vert Protégé de plusieurs parcelles (19e).                             | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 65    |           | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD          | V             | 2016 DU 1   | relatif à la pelouse de Reuilly (12e).                                                                 | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |
|               | 5        | 65bis | 197       | Exécutif            |                            | V             | 2016 DU 1   | en réponse au V65.                                                                                     | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 66    | 198       | GEP                 | BOUTAULT, BRIDIER          | V             | 2016 DU 1   | relatif aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur de la cohérence écologique. | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 67    | 199       | GEP                 | BRIDIER, MOREL             | V             | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un centre de ressources dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation.     | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 68    | 200       | GEP                 | MOREL, BRIDIER             | V             | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un cahier de recommandation sur la végétation à privilégier.                   | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 69    | 201       | GEP                 | MOREL, BRIDIER             | V             | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un coefficient d'activité sur les locaux commerciaux.                          | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 70    |           | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD          | V             | 2016 DU 1   | relatif au maintien des équipements sportifs existants au sol.                                         | MISSIKA          | Retiré        | 04-juil.-16  |
|               | 5        | 70bis | 202       | Exécutif            |                            | V             | 2016 DU 1-2 | relatif au maintien des équipements sportifs existants au sol.                                         | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 71    | 203       | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD          | V             | 2016 DU 1   | relatif à un principe de compensation écologique.                                                      | MISSIKA          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 72    | 204       | GEP                 | BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER | V             | 2016 DU 1   | relatif à la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain.                             | MISSIKA          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 73    |           | GEP                 | CONTASSOT, SOUYRIS         | V             | 2016 DU 1   | relatif aux grandes orientations d'aménagement.                                                        | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 74    | 205       | RG-CI               | BROS, TAN                  | V             | 2016 DU 1   | relatif au logement intermédiaire.                                                                     | MISSIKA          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 75    | 206       | RG-CI               | BROS, TAN                  | V             | 2016 DU 1   | relatif à la surélévation des immeubles d'angles et des dents creuses.                                 | MISSIKA          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°  | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                     | A, V, Vnr, LR | N° délib  | Objet                                                                                                  | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|-----|-----------|---------------------|--------------------------|---------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|--------------|
| 5             | 5        | 76  |           | PCF-FG              | BONNET-OULALDJ, LE RESTE | V             | 2016 DU 1 | relatif au maintien de la réserve grand service public urbain sur l'emprise de l'hôpital Lariboisière. | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 77  | 207       | PCF-FG              | BONNET-OULALDJ, PRIMET   | V             | 2016 DU 1 | relatif à la création de réserves pour les équipements publics.                                        | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 78  | 208       | PCF-FG              | BONNET-OULALDJ, AQUA     | V             | 2016 DU 1 | relatif à la mise en œuvre de la MIE "Fabriquer à Paris".                                              | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 79  |           | NI                  | SIMONNET                 | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 94 avenue Gambetta (20e).                                                        | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 80  |           | NI                  | SIMONNET                 | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 18 et 20 rue de Navarin (9e).                                                    | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 81  |           | NI                  | SIMONNET                 | V             | 2016 DU 1 | relatif à une augmentation des parcelles réservées espaces verts.                                      | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 82  |           | NI                  | SIMONNET                 | V             | 2016 DU 1 | relatif à une augmentation des parcelles réservées au logement social.                                 | MISSIKA         | Rejeté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 83  |           | SOCA                | LEPETIT                  | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 4, rue Guy Moquet (17e).                                                         | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 84  |           | SOCA                | VAUGLIN, BLOCHE          | A             | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 16, rue de la Forge Royale (11e).                                                | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 85  | 209       | SOCA                | VAUGLIN                  | V             | 2016 DU 1 | relatif à la création d'un équipement de santé (11e).                                                  | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 5             | 5        | 86  | 210       | SOCA                | COUMET, de LA GONTRIE    | V             | 2016 DU 1 | relatif à l'installation de l'INRIA sur le site Telecom ParisTech.                                     | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 87  | 211       |                     | DAGNAUD, MADEC           | V             | 2016 DU 1 | relatif à la modification du PLU sur le quartier des Villas d'Amérique.                                | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 88  |           | Exécutif            |                          | A             | 2016 DU 1 | amendement technique (végétalisation).                                                                 | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
| 1             | 5        | 89  |           | Exécutif            |                          | A             | 2016 DU 1 | amendement technique (autorisation à la Maire d'intégrer au PLU l'ensemble des amendements votés).     | MISSIKA         | Adopté | 04-juil.-16  |
|               | 5        | 175 |           | PCF-FG              | LE RESTE, BONNET-OULADJ  | A             | 2016 DU 1 | Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.                         | MISSIKA         | Retiré | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°    | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                                 | A, V, Vnr, LR | N° délib    | Objet                                                                               | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|-------|-----------|---------------------|--------------------------------------|---------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
|               | 5        | 176   |           | LR                  | GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE | A             | 2016 DU 1   | Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.      | MISSIKA          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
|               |          |       |           |                     |                                      |               |             | <b>Communication relative à la Politique parisienne pour la vie nocturne</b>        |                  |               |              |
| 1             | 2        | 90    | 212       | GEP                 | SOLANS, SOUYRIS, KONE                | V             | 2016 SG 22  | relatif à une campagne de communication sur les alcoolisations ponctuelles.         | HOCQUARD         | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 2             | 2        | 91    | 213       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT                   | V             | 2016 SG 22  | relatif à l'extension des équipements d'accueil petite enfance en horaires élargis. | HOCQUARD         | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 2             | 2        | 92    |           | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT                   | V             | 2016 SG 22  | relatif aux horaires de circulation du métro.                                       | HOCQUARD         | Retiré        | 05-juil.-16  |
|               | 2        | 92bis | 214       | Exécutif            |                                      | V             | 2017 SG 22  | en réponse au V92.                                                                  | HOCQUARD         | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 2             | 2        | 93    | 215       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT                   | V             | 2016 SG 22  | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des mairies d'arrondissement.        | HOCQUARD         | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
|               |          |       |           |                     |                                      |               |             | <b>AUTRES DOSSIERS</b>                                                              |                  |               |              |
| 2             | 7        | 94    | 216       | SOCA                | CALANDRA                             | VNR           |             | relatif à la dénomination "rue des Martyrs de Srebrenica".                          | KLUGMAN          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 95    |           | LR                  | BERTHOUT                             | V             | 2016 DJS 5  | relatif aux associations sportives scolaires.                                       | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 96    |           | LR                  | BERTHOUT                             | V             | 2016 DJS 5  | relatif au montant des subventions.                                                 | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 7        | 97    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI JEGO                | A             | 2016 DJS 36 | relatif au montant de la subvention.                                                | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 98    |           | GEP                 | BOUTAULT, BELLIARD                   | VNR           |             | relatif à un contrôle financier du GIP "Paris JO 2024".                             | MARTINS          | Retiré        | 04-juil.-16  |
|               | 7        | 98bis | 217       | Exécutif            |                                      | VNR           |             | en réponse au V98.                                                                  | MARTINS          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 3             | 7        | 99    |           | LR                  | GOUJON, LAMOUR                       | VNR           |             | relatif aux nuisances de la fan-zone du Champs de Mars.                             | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 7        | 100   |           | UDI - MODEM         | POZZO DI BORGO, GATEL                | VNR           |             | relatif à l'indemnisation des commerçants autour de la Fan Zone.                    | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°  | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                   | A, V, Vnr, LR | N° délib     | Objet                                                                                             | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|-----|-----------|---------------------|------------------------|---------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 7             | 7        | 101 | 218       | NI                  | SIMONNET               | VNR           |              | relatif à un hommage aux victimes d'Orlando dans les stades de l'Euro 2016.                       | MARTINS          | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 3             | 7        | 102 |           | NI                  | SIMONNET               | VNR           |              | relatif à l'envahissement publicitaire dans le cadre de l'UEFA.                                   | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 103 | 219       | LR                  | BERTHOUT               | VNR           |              | relatif à la fermeture des salles de sport Lucien Gaudin à la suite des inondations de juin 2016. | MARTINS          | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 7        | 104 |           | LR                  | DUMAS, BOURNAZEL       | VNR           |              | relatif à l'affectation de la taxe de séjour à l'office du tourisme de Montmartre.                | MARTINS          | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 7        | 105 |           | Exécutif            |                        | A             | 2016 DJS 224 | Amendement technique.                                                                             | VERON            | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 106 |           | Exécutif            |                        | A             | 2016 DJS 233 | Amendement technique.                                                                             | VERON            | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 107 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET      | V             | 2016 DJS 233 | relatif à l'impact financier de la réforme .                                                      | VERON            | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 108 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET      | V             | 2016 DJS 233 | relatif aux règles de fonctionnement .                                                            | VERON            | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 7        | 109 | 220       | SOCA                | PETIT                  | VNR           |              | relatif aux choix budgétaires de la Présidente de la Région Ile-de-France.                        | VERON            | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 7             | 7        | 110 | 221       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT     | VNR           |              | relatif à l'extension de l'attribution de la "Carte de Citoyenne - Citoyen de Paris".             | VERON            | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 7        | 111 |           | LR                  | BOULAY ESPERONNIER     | VNR           |              | relatif à la création d'une cellule d'écoute liée à la pratique des réseaux sociaux.              | VERON            | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 1        | 112 |           | PCF-FG              | BONNET-OULALDJ         | V             | 2016 DFA 115 | relatif à l'aide aux collectivités.                                                               | BARGETON         | Retiré        | 04-juil.-16  |
| 1             | 1        | 113 | 222       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT     | V             | 2016 DFA 115 | relatif à l'accompagnement des entreprises commerciales.                                          | BARGETON         | Adopté amendé | 04-juil.-16  |
| 1             | 1        | 114 |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI, JEGO | VNR           |              | relatif aux conséquences du Brexit.                                                               | BARGETON         | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 1        | 115 |           | NI                  | SIMONNET               | VNR           |              | relatif aux agents vacataires de la DASCO.                                                        | GREGOIRE         | Rejeté        | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°     | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                       | A, V, Vnr, LR | N° délib                                 | Objet                                                             | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|--------|-----------|---------------------|----------------------------|---------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
|               |          |        |           |                     |                            |               |                                          | <b>Proposition de Délibération<br/>"Les 4 Saisons solidaires"</b> |                  |               |              |
| 1             | 1        | 116    | 223       | SOCA, PCF-FG        | PETIT, BEGUE               | V             | 2016 PCF-FG 1                            | relatif à l'implantation d'une halle alimentaire.                 | POLSKI           | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 1        | 117    | 224       | PCF-FG              | BONNET-LOALDJ, PRIMET      | V             | 2016 PCF-FG 1                            | relatif au commerce indépendant.                                  | POLSKI           | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
|               | 1        | 178    |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET | A             | 2016 PCF/FG 1                            | Création du dispositif "les 4 saisons solidaires".                | POLSKI           | Rejeté        | 05-juil.-16  |
|               | 1        | 118bis | 225       | Exécutif            |                            | VNR           |                                          | en réponse au V118.                                               | POLSKI           | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 1             | 1, 7     | 119    |           | GEP                 | BELLIARD, SOUYRIS          | A             | 2016 DFA 103                             | relatif au montant de la contribution.                            | BARGETON         | Retiré        | 04-juil.-16  |
|               | 1, 7     | 119bis | 226       | Exécutif            |                            | V             | 2017 DFA 103                             | en réponse au A119.                                               | BARGETON         | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 120    |           | Exécutif            |                            | A             | 2016 DAC 523                             | Amendement technique.                                             | JULLIARD         | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 121    |           | GEP                 | CONTASSOT, SOUYRIS         | V             | 2016 DAC 523, 2016 DAC 524, 2016 DAC 525 | relatif au financement du plan Eglise.                            | JULLIARD         | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 3             | 2        | 122    |           | NI                  | SIMONNET                   | V             | 2016 DAC 523                             | relatif au non recours aux bâches publicitaires .                 | JULLIARD         | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 123    |           | Exécutif            |                            | A             | 2016 DAC 524                             | Amendement technique.                                             | JULLIARD         | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 124    |           | Exécutif            |                            | A             | 2016 DAC 525                             | Amendement technique.                                             | JULLIARD         | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 125    |           | Exécutif            |                            | VNR           |                                          | relatif aux conservatoires parisiens.                             | JULLIARD         | Retiré        | 04-juil.-16  |
|               | 2        | 125bis | 227       | Exécutif            |                            | VNR           |                                          | se substitue au V125.                                             | JULLIARD         | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 126    | 228       | SOCA                | COUMET                     | VNR           |                                          | relatif à la dénomination "Keith Haring" à une voie du 13e.       | JULLIARD         | Adopté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 127    |           | LR                  | HAREL                      | VNR           |                                          | relatif à la création d'un espace de vie au Carreau du Temple.    | JULLIARD         | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 2             | 2        | 128    |           | Exécutif            |                            | A             | 2016 DAC 480                             | Amendement technique.                                             | VIEU-CHARIER     | Adopté        | 04-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°  | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                      | A, V, Vnr, LR | N° délib     | Objet                                                                           | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|-----|-----------|---------------------|---------------------------|---------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 1             | 2        | 129 |           | GEP                 | CONTASSOT                 | VNR           |              | relatif à la plaque commémorative en hommage au COMAC.                          | VIEU-CHARIER     | Rejeté        | 04-juil.-16  |
| 5             | 2, 5     | 130 |           | LR, UDI - MODEM     | DATI, POZZO DI BORGO      | V             | 2016 DU 35   | relatif à la protection des espaces verts.                                      | JULLIARD         | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 5             | 2, 5     | 131 |           | LR, UDI - MODEM     | DATI, POZZO DI BORGO      | V             | 2016 DU 35   | relatif aux réservations du logement social.                                    | JULLIARD         | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 5             | 2, 5     | 132 |           | LR, UDI - MODEM     | DATI, POZZO DI BORGO      | V             | 2016 DU 35   | relatif à la création des places de stationnement.                              | JULLIARD         | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 133 | 229       | SOCA                | FÉRAUD                    | VNR           |              | relatif au sinistre dans l'immeuble, 7, passage des Marais (10e).               | BLAUUEL          | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 134 | 230       | GEP                 | JULIEN, MOREL             | VNR           |              | relatif au déploiement du compteur Linky.                                       | BLAUUEL          | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 135 |           | Exécutif            |                           | A             | 2016 DDCT 66 | Amendement technique.                                                           | BROSSEL          | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 136 |           | LR                  | GOIJON, LAMOUR            | VNR           |              | relatif à la gestion de la crue dans le 15e.                                    | BROSSEL          | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 137 | 231       | LR                  | PAWLIK                    | VNR           |              | relatif l'action de la police dans le quartier de la Grange-aux-Belles.         | BROSSEL          | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 138 |           | LR                  | KUSTER, BOULARD           | VNR           |              | relatif aux désordres consécutifs aux manifestations contre la loi Travail.     | BROSSEL          | Retiré        | 05-juil.-16  |
| 1             | 3        | 139 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET, GOIJON | VNR           |              | relatif aux conséquences des manifestations contre la loi Travail.              | BROSSEL          | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 3        | 140 |           | Exécutif            |                           | A             | 2016 DEVE 7  | Amendement technique.                                                           | KOMITES          | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 141 | 232       | SOCA                | FÉRAUD                    | V             | 2016 DVD 56  | relatif à la réalisation d'une zone 30 rue du Faubourg Saint-Martin.            | NAJDOVSKI        | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 142 | 233       | SOCA                | PETIT                     | VNR           |              | relatif à la vente de billets "grandes lignes" de la gare Pasteur et Vaugirard. | NAJDOVSKI        | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 143 |           | SOCA                | PETIT                     | VNR           |              | relatif à l'aménagement de la rue du Commandant Mouchotte.                      | NAJDOVSKI        | Retiré        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 144 | 234       |                     | LEPETIT                   | VNR           |              | relatif à la traverse électrique Batignolles-Bichat.                            | NAJDOVSKI        | Adopté amendé | 05-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°     | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                      | A, V, Vnr, LR | N° délib     | Objet                                                                 | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|--------|-----------|---------------------|---------------------------|---------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 3             | 3        | 145    | 235       | PCF-FG              | BONNET-OUALALDJ, LE RESTE | VNR           |              | relatif au prix du Pass Navigo.                                       | NAJDOVSKI        | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 1             | 3        | 146    |           | LR                  | KUSTER, BERTHAULT         | VNR           |              | relatif à un plan de déplacements dans le 17e.                        | NAJDOVSKI        | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 147    | 236       | NI                  | SIMONNET                  | VNR           |              | relatif à la plateforme "Le Taxi".                                    | NAJDOVSKI        | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 148    | 237       | NI                  | SIMONNET                  | VNR           |              | relatif à l'affichage sauvage.                                        | PENINOU          | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 3        | 149    |           | NI                  | SIMONNET                  | VNR           |              | relatif au projet Ivry-Paris XIII.                                    | PENINOU          | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 3             | 3        | 150    | 238       | RG-CI               | BROS, TAN                 | V             | 2016 DEVE 75 | relatif à la mixité sociale dans les jardins partagés.                | KOMITES          | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 3             | 3, 1     | 151    |           | LR                  | KUSTER, BOULARD           | A             | 2016 PP 40   | relatif au financement de caméras de rue supplémentaires dans le 17e. | BROSSEL          | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 3, 1     | 152    | 239       | GEP                 | GLEIZES, BELLIARD         | V             | 2016 DVD 101 | relatif aux conditions du futur contrat Vélib'.                       | BARGETON         | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 3             | 3, 7, 6  | 153    | 240       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT        | V             | 2016 DVD 100 | relatif à la création d'une application "Pass Autocar".               | NAJDOVSKI        | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 4        | 154    |           | GEP                 | BELLIARD                  | VNR           |              | relatif au changement d'état civil des personnes trans.               | BIDARD           | Retiré        | 05-juil.-16  |
| 7             | 4        | 155    |           | NI                  | SIMONNET                  | VNR           |              | relatif au changement de l'identité de genre.                         | BIDARD           | Retiré        | 05-juil.-16  |
|               | 4        | 155bis | 241       | Exécutif            |                           | VNR           |              | en réponse au V154 et V155.                                           | BIDARD           | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 4        | 156    | 242       | GEP                 | BOUTAULT                  | VNR           |              | relatif aux stéréotypes dans l'espace public.                         | BIDARD           | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 4             | 4        | 157    |           | LR                  | SAINT-ETIENNE             | VNR           |              | relatif à l'égalité Femme-Homme.                                      | BIDARD           | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 4        | 158    |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON | VNR           |              | relatif aux dégradations de l'hôpital Necker le 14 juin 2016.         | JOMIER           | Rejeté        | 05-juil.-16  |
| 1             | 4        | 159    |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI, JEGO    | VNR           |              | relatif au domaine immobilier de l'AP-HP.                             | JOMIER           | Non présenté  | 05-juil.-16  |
| 1             | 4        | 160    |           | PCF-FG              | AQUA, PREMEL, BECKER      | V             | 2016 DFPE 45 | relatif à la laïcité dans les crèches.                                | OUMER            | Rejeté        | 05-juil.-16  |

| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°     | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                           | A, V, Vnr, LR | N° délib                   | Objet                                                                                 | Adjts rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|--------|-----------|---------------------|--------------------------------|---------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| 4             | 4        | 161    |           | GEP                 | SOUYRIS, BELLIARD, KONE        | VNR           |                            | relatif à l'accueil des migrant-e-s durant l'été 2016.                                | VERSINI          | Rejeté        | 05-juil.-16  |
|               | 4        | 161bis | 243       | Exécutif            |                                | VNR           |                            | en réponse au V161.                                                                   | VERSINI          | Adopté        | 05-juil.-16  |
| 4             | 4        | 162    | 244       | GEP                 | ATALLAH                        | VNR           |                            | relatif à la mobilité des personnes âgées.                                            | VERSINI          | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 5             | 5        | 163-G  |           | LR                  | MONTANDON                      | A             | 2016 DLH 7-G               | relatif à la présence de l'opposition et de l'Académie.                               | BROSSAT          | Adopté amendé | 05-juil.-16  |
| 5             | 5        | 164    |           | UDI - MODEM         | POZZO DI BORGO                 | VNR           |                            | relatif à la densification de l'habitat parisien.                                     | BROSSAT          | Non présenté  | 05-juil.-16  |
| 5             | 5        | 165    |           | GEP                 | GLEIZES, BELLIARD              | A             | 2016 DAE 298               | relatif au montant de la subvention.                                                  | MISSIKA          | Retiré        | 06-juil.-16  |
| 5             | 5        | 166    | 245       | GEP                 | GLEIZES, BELLIARD              | V             | 2016 DAE 298               | relatif à la redéfinition du partenariat avec Bpifrance et la Région d'Ile-de-France. | MISSIKA          | Adopté amendé | 06-juil.-16  |
| 7             | 5        | 167    | 246       | GEP                 | JULIEN, SOUYRIS, BELLIARD      | VNR           |                            | relatif à la candidature de Paris à l'Exposition universelle 2025.                    | MISSIKA          | Adopté        | 06-juil.-16  |
| 1             | 5        | 168    | 247       | GEP                 | BOUTAULT                       | VNR           |                            | relatif à la publicité lors de la piétonisation de l'espace public.                   | MISSIKA          | Adopté amendé | 06-juil.-16  |
| 2             | 5, 2     | 169    | 248       | PCF-FG              | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | V             | 2016 DU 62                 | relatif aux conditions d'accueil de la Fondation Pinault.                             | MISSIKA          | Adopté amendé | 06-juil.-16  |
|               | 5,2      | 180    |           | Exécutif            | MISSIKA                        | A             | 2016 DU 62                 | "Opération Bourse du commerce (1e)- Léon Jouhaux (10e).                               | MISSIKA          | Adopté        | 06-juil.-16  |
|               | 5,1      |        |           | Exécutif            |                                | LR1           | 2016 DFA 111, 2016 DFA 112 | "Opération Bourse du commerce (1e)- Léon Jouhaux (10e).                               | MISSIKA          | Adopté        | 06-juil.-16  |
| 6             | 6        | 170    |           | RG-CI               | BROS, TAN                      | V             | 2016 DASCO 5               | relatif au droit d'accès à la restauration scolaire.                                  | CORDEBARD        | Retiré        | 06-juil.-16  |



| Com° de dépôt | Com° ODJ | N°     | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                      | A, V, Vnr, LR | N° délib      | Objet                                                                                                                                                | Adjts rapporteur | STATUT       | DATE DE VOTE |
|---------------|----------|--------|-----------|---------------------|---------------------------|---------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|--------------|
|               | 6        | 177-G  |           | Exécutif            |                           | A             | 2016 DASCO 6G | Amendement technique.                                                                                                                                | CORDEBARD        | Adopté       | 06-juil.-16  |
| 1             | 6        | 171    |           | PCF-FG              | BONNET-OULALDJ, BECKER    | VNR           |               | relatif à la réforme de la Caisse des écoles.                                                                                                        | CORDEBARD        | Retiré       | 06-juil.-16  |
| 6             | 6        | 172    |           | LR, UDI - MODEM     | KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE | VNR           |               | relatif à la concertation dans le cadre de la réforme de la restauration scolaire.                                                                   | CORDEBARD        | Rejeté       | 06-juil.-16  |
|               | 6        | 172bis | 249       | Exécutif            |                           | VNR           |               | en réponse aux V170, 171 et 172.                                                                                                                     | CORDEBARD        | Adopté       | 06-juil.-16  |
| 1             | 6        | 173    |           | LR                  | SAINT-ETIENNE             | VNR           |               | relatif à l'école 13 boulevard Richard-Lenoir (11e).                                                                                                 | CORDEBARD        | Non présenté | 06-juil.-16  |
| 6             | 6        | 174    |           | NI                  | SIMONNET                  | VNR           |               | relatif aux moyens pour les écoles parisiennes.                                                                                                      | CORDEBARD        | Retiré       | 06-juil.-16  |
|               | 6        | 174bis | 250       | Exécutif            |                           | VNR           |               | en réponse au V174.                                                                                                                                  | CORDEBARD        | Adopté       | 06-juil.-16  |
|               |          |        |           |                     |                           |               |               | <b>Evaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale.</b>                                                                |                  |              |              |
|               | 3        | 179    | 251       | Exécutif            |                           | V             |               | relatif à l'organisation d'une mobilisation de Paris pour le climat "Cap sur la COP 22" sur les voies sur Berges rive droite à la fin de l'été 2016. | BLAUDEL          | Adopté       | 05-juil.-16  |

## Tableau des votes des groupes politiques.

| Séance des 4, 5 et 6 juillet 2016 |                         |                |                          |                        |                                         |                       |                       |                                                                                                                           |                    | Centre<br>Front de Gauche |                 | Ecologiste<br>de Paris |       | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |       | Socialiste<br>et Approuvés |       | UDI - Modem |       | Les Républicains |       | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------|------------------------|-------|----------------------------------------------|-------|----------------------------|-------|-------------|-------|------------------|-------|-----------|
| Con <sup>o</sup> de<br>dépt       | Con <sup>o</sup><br>ODJ | N <sup>o</sup> | N <sup>o</sup><br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                                    | N, V,<br>Var,<br>L.R. | N <sup>o</sup> délib. | Objet                                                                                                                     | Adjs<br>rapporteur | STATUT                    | DATE DE<br>VOTE | CONTRE                 | ABST. | CONTRE                                       | ABST. | CONTRE                     | ABST. | CONTRE      | ABST. | CONTRE           | ABST. |           |
|                                   |                         |                |                          |                        |                                         |                       |                       | Evaluation du Plan Local d'Urbanisme,<br>approbation de la modification générale.                                         |                    |                           |                 |                        |       |                                              |       |                            |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 1              |                          | LR                     | KUSTER                                  | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la protection patrimoniale d'édifices particuliers (17e)                                                        | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 2              |                          | LR                     | KUSTER                                  | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la zone de déficit en logement social (17e)                                                                     | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 3              |                          | LR                     | KUSTER                                  | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la suppression d'emplacements réservés au logement social (17e)                                                 | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 4              |                          | LR                     | KUSTER                                  | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la protection des espaces verts (17e)                                                                           | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 5              |                          | LR                     | KUSTER                                  | A                     | 2016 DU 1             | relatif l'accès au parc de stationnement rue Caroline (17e)                                                               | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 6              |                          | LR                     | GOUJON, LAMOUR, de<br>CLERMONT-TONNERRE | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la suppression d'un emplacement réservé au logement social (15e)                                                | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 7              |                          | LR                     | DUBUS, ASSOULINE                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la modification des plateaux d'application de la servitude "logement social" (m)                                | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 8              |                          | LR                     | DUBUS, ASSOULINE                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la modification des plateaux d'application de la servitude "logement social" (P+2)                              | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       | X           |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 9              |                          | LR                     | BURKLI                                  | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la construction de logement (9e)                                                                                | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 10             |                          | LR                     | KOSCIUSKO-MORIZET,<br>BURKLI            | A                     | 2016 DU 1             | relatif aux normes plateau prescrites par le PLUP pour les bureaux et le stationnement pour les immeubles d'habitat dense | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             | X     |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 11             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | BOURNAZEL, HONOREL,<br>MEIAL            | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la définition de la zone de déficit en logement social                                                          | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 12             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à un EBC Porte d'Antioch - Porte de la Muette (16e)                                                               | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 13             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à un EBC Porte de la Muette - Porte Dauphine (16e)                                                                | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 14             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à une réserve pour un équipement scolaire (16e)                                                                   | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 15             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à un EBC Porte de la Muette (16e)                                                                                 | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 16             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à une réserve pour équipement sportif 4 rue de Chaillot (16e)                                                     | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 17             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la parcelle Chardon Lapache (16e)                                                                               | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 18             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la parcelle rue George Sand (16e)                                                                               | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 19             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la parcelle avenue du Recteur Poincaré (16e)                                                                    | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 20             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la parcelle rue Raftet (16e)                                                                                    | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 21             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à une réserve pour équipement sportif rue Saut-Duclot (16e)                                                       | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 22             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif à la parcelle rue de Minet - rue Daubou (16e)                                                                     | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 23             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI                        | A                     | 2016 DU 1             | relatif au logement intermédiaire (16e)                                                                                   | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 24             |                          | LR                     | GOUJON, LAMOUR                          | V                     | 2016 DU 1             | relatif à la servitude pour logements sociaux                                                                             | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 25             |                          | LR                     | MONTANDON                               | V                     | 2016 DU 1             | relatif à la rénovation du secteur Léo Lagrange (12e)                                                                     | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      |                        |       |                                              |       |                            |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 5                       | 25bis          | 188                      | Exécutif               |                                         | V                     | 2016 DU 1-2           | En réponse au V25.                                                                                                        | MISSIKA            | Adopté                    | 04-jul.-16      |                        |       |                                              |       |                            |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 5                       | 26             | 189                      | LR                     | GOUJON, LAMOUR                          | V                     | 2016 DU 1             | relatif aux établissements artisanaux (15e)                                                                               | MISSIKA            | Adopté                    | 04-jul.-16      | X                      |       |                                              | X     |                            | X     |             |       |                  |       |           |
| 5                                 | 5                       | 27             |                          | LR                     | MONTANDON,<br>ASSOULINE                 | V                     | 2016 DU 1             | relatif à la part de logement social par IRIS parisien                                                                    | MISSIKA            | Rejeté                    | 04-jul.-16      | X                      |       | X                                            |       | X                          |       |             |       |                  |       |           |

| Séance des 4, 5 et 6 Juillet 2016 |             |    |              |                        |                                     |                          |           |                                                                                                                                 |                     |                  | Communiste<br>Front de Gauche |        | Écologiste<br>de Paris |        | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |        | Socialiste<br>et Apparentés |        | UDI - Modem |        | Les Républicains |        | UNANIMITÉ |      |
|-----------------------------------|-------------|----|--------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|--------|------------------------|--------|----------------------------------------------|--------|-----------------------------|--------|-------------|--------|------------------|--------|-----------|------|
| Cat° de<br>dépôt                  | Cat°<br>OBJ | N° | N°<br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                                | A.<br>V.<br>Vnr.<br>J.L. | N° délib  | Objet                                                                                                                           | Adjis<br>rapporteur | STATUT           | DATE DE<br>VOTE               | CONTRE | ABST                   | CONTRE | ABST                                         | CONTRE | ABST.                       | CONTRE | ABST.       | CONTRE | ABST             | CONTRE |           | ABST |
| 5                                 | 5           | 28 |              | LR                     | MONTANDON                           | V                        | 2016 DU 1 | relatif à la cité sociale Paul Valéry (12e).                                                                                    | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 29 |              | LR                     | SAINT-ETIENNE, DUBUS                | V                        | 2016 DU 1 | relatif aux mesures de protection du commerce et<br>de l'artisanat                                                              | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 30 |              | LR                     | BERTHOULT                           | V                        | 2016 DU 1 | relatif à la protection des espaces verts (5e).                                                                                 | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 31 |              | LR                     | DUBUS, ASSOULINE                    | V                        | 2016 DU 1 | relatif à la protection des linéaires commerciaux et<br>artisanaux                                                              | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 32 |              | LR                     | de CLERMONT-<br>TONNERRE, ASSOULINE | V                        | 2016 DU 1 | relatif à l'information des propriétaires des<br>parcelles prévues.                                                             | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 33 |              | LR                     | KOSCIUSKO-MORIZET,<br>HONORE        | V                        | 2016 DU 1 | relatif à la structuration des espaces verts                                                                                    | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 34 | 190          | LR                     | de CLERMONT-<br>TONNERRE            | V                        | 2016 DU 1 | relatif aux protections patrimoniales                                                                                           | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 35 | 191          | LR                     | BERTHOULT                           | V                        | 2016 DU 1 | relatif à la transformation d'une protection du<br>commerce et de l'artisanat en protection<br>patrimoniale de l'artisanat (5e) | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 36 |              | UDI -<br>MODEM         | AZIERE                              | A                        | 2016 DU 1 | relatif aux logements intermédiaires                                                                                            | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 37 |              | UDI -<br>MODEM         | AZIERE                              | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'inclusion des CINASPIC dans la fonction<br>résidentielle.                                                           | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |        | X         |      |
| 5                                 | 5           | 38 | 192          | UDI -<br>MODEM         | GALLOIS                             | V                        | 2016 DU 1 | relatif aux espaces de logistique urbaine supérieurs<br>à 1000 m².                                                              | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              | X      |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 39 | 193          | UDI -<br>MODEM         | NAIMIAS                             | V                        | 2016 DU 1 | relatif à l'implantation de conteneurs dans le métro                                                                            | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              | X      |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 40 | 194          | UDI -<br>MODEM         | TACTIÈRE                            | V                        | 2016 DU 1 | relative à la concertation métropolitaine en matière<br>de logistique urbaine                                                   | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              | X      |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 5                                 | 5           | 41 | 195          | UDI -<br>MODEM         | HAAB, AZIERE, GATEL                 | V                        | 2016 DU 1 | relatif au logement social dans les hôpitaux.                                                                                   | MISSIKA             | Adopté<br>amendé | 04-jul-16                     |        |                        | X      |                                              |        |                             |        |             |        |                  |        | X         |      |
| 1                                 | 5           | 42 |              | GEP                    | BRIDIER, SOUYRIS                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Paris Nord-Est.                                                                                                 | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 43 |              | GEP                    | BRIDIER, SOUYRIS                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Ordener Parisiennes (18e)                                                                                       | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 44 |              | GEP                    | BRIDIER, SOUYRIS                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Porte de Vincennes (12e).                                                                                       | MISSIKA             | Retiré           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 45 |              | GEP                    | BRIDIER, SOUYRIS                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'OAP Gare de Lyon (12e)                                                                                              | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           | X    |
| 1                                 | 5           | 46 |              | GEP                    | BRIDIER, SOUYRIS                    | A                        | 2016 DU 1 | relatifs aux OAP en faveur de la cohérence<br>écologique.                                                                       | MISSIKA             | Adopté<br>amendé | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           | X    |
| 1                                 | 5           | 47 |              | GEP                    | SOLANS, BRIDIER                     | A                        | 2016 DU 1 | relatif au classement de plusieurs espaces verts.                                                                               | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           | X    |
| 1                                 | 5           | 48 |              | GEP                    | BRIDIER, BELLIARD                   | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'aménagement et l'accessibilité des lieux<br>pour vélos.                                                             | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 49 |              | GEP                    | BRIDIER                             | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la modification de l'article UG1.3                                                                                    | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        | X         |      |
| 1                                 | 5           | 50 |              | GEP                    | BRIDIER                             | A                        | 2016 DU 1 | relatif à l'article 15                                                                                                          | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           | X    |
| 1                                 | 5           | 51 |              | GEP                    | BRIDIER, JULIEN, MEES               | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 2 bis, cité de la Chapelle (18e)                                                                          | MISSIKA             | Adopté<br>amendé | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 52 |              | GEP                    | BOUTAULT, SOUYRIS                   | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 18, rue du Croissant (2e)                                                                                 | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        |        |                                              | X      |                             | X      |             | X      |                  |        | X         |      |
| 1                                 | 5           | 53 |              | GEP                    | BOUTAULT, BELLIARD                  | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 134, rue Aboukille (2e).                                                                                  | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           | X    |
| 1                                 | 5           | 54 |              | GEP                    | SOLANS, BELLIARD                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 293, rue de Belleville (19e)                                                                              | MISSIKA             | Retiré           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 55 |              | GEP                    | BRIDIER, BELLIARD                   | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 7, rue de la Légion Étrangère<br>(14e).                                                                   | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |        |           | X    |
| 1                                 | 5           | 56 |              | GEP                    | GLEIZES, SOUYRIS                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 94, avenue Gambetta (20e)                                                                                 | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     |        | X                      |        |                                              | X      |                             | X      |             | X      |                  |        | X         |      |
| 1                                 | 5           | 57 |              | GEP                    | SOLANS, BELLIARD                    | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 12, rue Ribière (19e)                                                                                     | MISSIKA             | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |        |           |      |
| 1                                 | 5           | 58 |              | GEP                    | MEES, JULIEN                        | A                        | 2016 DU 1 | relatif à la parcelle 6, rue Saint-Luc, 11, rue Saint-<br>Denis, 7, rue Pierre l'Érmitte (19e).                                 | MISSIKA             | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        |        |                                              | X      |                             | X      |             | X      |                  |        |           |      |

| Séance des 4, 5 et 6 Juillet 2016      |                       |       |           |                     |                            |                  |             |                                                                                                          |                    |               |              | Conseiliste Front de Gauche |      | Écologiste de Paris |      | Radical de Gauche, Centre et Indépendants |      | Socialiste et Apparentés |      | UDI - Modem |      | Les Républicains |      | UNANIMITÉ |
|----------------------------------------|-----------------------|-------|-----------|---------------------|----------------------------|------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|--------------|-----------------------------|------|---------------------|------|-------------------------------------------|------|--------------------------|------|-------------|------|------------------|------|-----------|
| Cons <sup>o</sup> de déli <sup>g</sup> | Cons <sup>o</sup> DUJ | N°    | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                       | A. V. Ver. J. R. | N° délib    | Objet                                                                                                    | Auteurs rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE | CONTRE                      | ABST | CONTRE              | ABST | CONTRE                                    | ABST | CONTRE                   | ABST | CONTRE      | ABST | CONTRE           | ABST |           |
| 1                                      | 5                     | 59    |           | GEP                 | BRIDIER                    | A                | 2016 DU 1   | relatif à l'annule UGSU.                                                                                 | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             | X    |                  | X    |           |
| 1                                      | 5                     | 60    |           | GEP                 | MOREL, BELLIARD            | A                | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle 38-40, rue Saint-Maur (11e).                                                       | MISSIKA            | Retiré        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 61    | 196       | GEP                 | BRIDIER, BOUTAULT          | V                | 2016 DU 1   | relatif à la création d'une Trame verte et bleue à l'échelle de Paris.                                   | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                      | 5                     | 62    |           | GEP                 | SOLANS, KONE               | V                | 2016 DU 1   | relatif à l'avenue de Plancher (19e).                                                                    | MISSIKA            | Retiré        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                      | 5                     | 63    |           | GEP                 | SOLANS, KONE               | V                | 2016 DU 1   | relatif au classement en Réserves d'équipements de plusieurs parcelles (19e).                            | MISSIKA            | Retiré        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                      | 5                     | 64    |           | GEP                 | SOLANS, KONE               | V                | 2016 DU 1   | relatif au classement en Espace Vert Protégé de plusieurs parcelles (19e).                               | MISSIKA            | Retiré        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                      | 5                     | 65    |           | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD          | V                | 2016 DU 1   | relatif à la pelouse de Reully (12e).                                                                    | MISSIKA            | Retiré        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                        | 5                     | 65bis | 197       | Exécutif            |                            | V                | 2016 DU 1   | en réponse au V65                                                                                        | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 66    | 198       | GEP                 | BOUTAULT, BRIDIER          | V                | 2016 DU 1   | relatif aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur de la cohérence écologique.   | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      | X                |      |           |
| 5                                      | 5                     | 67    | 199       | GEP                 | BRIDIER, MOREL             | V                | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un centre de ressources dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation.       | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 68    | 200       | GEP                 | MOREL, BRIDIER             | V                | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un centre de recommandation sur la végétation à privilégier.                     | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      | X                |      | X         |
| 5                                      | 5                     | 69    | 201       | GEP                 | MOREL, BRIDIER             | V                | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un coefficient d'activité sur les locaux commerciaux.                            | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      | X                | X    |           |
| 1                                      | 5                     | 70    |           | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD          | V                | 2016 DU 1   | relatif au maintien des équipements sportifs existants au sol.                                           | MISSIKA            | Retiré        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                        | 5                     | 70bis | 202       | Exécutif            |                            | V                | 2016 DU 1-2 | relatif au maintien des équipements sportifs existants au sol.                                           | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                      | 5                     | 71    | 203       | GEP                 | BRIDIER, BELLIARD          | V                | 2016 DU 1   | relatif à un principe de compensation écologique.                                                        | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      | X         |
| 1                                      | 5                     | 72    | 204       | GEP                 | BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER | V                | 2016 DU 1   | relatif à la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain.                               | MISSIKA            | Adopté amendé | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                      | 5                     | 73    |           | GEP                 | CONTASSOT, SOUYRIS         | V                | 2016 DU 1   | relatif aux grandes orientations d'aménagement.                                                          | MISSIKA            | Rejeté        | 04-jul -16   | X                           |      |                     |      | X                                         |      | X                        |      |             | X    | X                |      |           |
| 5                                      | 5                     | 74    | 205       | RG-CI               | BROS, TAN                  | V                | 2016 DU 1   | relatif au logement intermédiaire.                                                                       | MISSIKA            | Adopté amendé | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      | X                | X    |           |
| 5                                      | 5                     | 75    | 206       | RG-CI               | BROS, TAN                  | V                | 2016 DU 1   | relatif à la surélévation des immeubles d'angles et des dents creuses.                                   | MISSIKA            | Adopté amendé | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      | X                |      | X         |
| 5                                      | 5                     | 76    |           | PCF-FG              | BONNET-OULALDI, LE RESTE   | V                | 2016 DU 1   | relatif au maintien de la réserve grand service public urbain sur l'ensemble de l'hôpital Louis-Boucard. | MISSIKA            | Rejeté        | 04-jul -16   |                             |      | X                   |      | X                                         |      | X                        |      | X           |      | X                |      |           |
| 5                                      | 5                     | 77    | 207       | PCF-FG              | BONNET-OULALDI, PRIMET     | V                | 2016 DU 1   | relatif à la création de réserves pour les équipements publics.                                          | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      | X                |      | X         |
| 5                                      | 5                     | 78    | 208       | PCF-FG              | BONNET-OULALDI, AQUA       | V                | 2016 DU 1   | relatif à la mise en œuvre de la MIE "Fabrique à Paris".                                                 | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             | X    |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 79    |           | NI                  | SIMONNET                   | A                | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle 94 avenue Gambetta (20e).                                                          | MISSIKA            | Rejeté        | 04-jul -16   | X                           |      |                     |      | X                                         |      | X                        |      | X           |      | X                |      |           |
| 5                                      | 5                     | 80    |           | NI                  | SIMONNET                   | A                | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle 18 et 20 rue de Navarin (9e).                                                      | MISSIKA            | Rejeté        | 04-jul -16   | X                           |      | X                   |      | X                                         |      | X                        |      | X           |      | X                |      |           |
| 5                                      | 5                     | 81    |           | NI                  | SIMONNET                   | V                | 2016 DU 1   | relatif à une augmentation des parcelles réservées espaces verts.                                        | MISSIKA            | Rejeté        | 04-jul -16   | X                           |      | X                   |      | X                                         |      | X                        |      | X           |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 82    |           | NI                  | SIMONNET                   | V                | 2016 DU 1   | relatif à une augmentation des parcelles réservées au logement social.                                   | MISSIKA            | Rejeté        | 04-jul -16   | X                           |      | X                   |      | X                                         |      | X                        |      | X           |      | X                |      |           |
| 5                                      | 5                     | 83    |           | SOC                 | LEPETIT                    | A                | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle 4, rue Guy-Maxet (17e).                                                            | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 84    |           | SOC                 | VAUGLIN, BLOCHÉ            | A                | 2016 DU 1   | relatif à la parcelle 16, rue de la Forge Royale (11e).                                                  | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 85    | 209       | SOC                 | VAUGLIN                    | V                | 2016 DU 1   | relatif à la création d'un équipement de santé (11e).                                                    | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                      | 5                     | 86    | 210       | SOC                 | COUMET, de LA GONTRIE      | V                | 2016 DU 1   | relatif à l'installation de l'INRIA sur le site Telecom ParisTech.                                       | MISSIKA            | Adopté        | 04-jul -16   |                             |      |                     |      |                                           |      |                          |      |             |      |                  |      |           |

| Séance des 4, 5 et 6 juillet 2016 |                          |                |                          |                        |                                       |                        |                      |                                                                                                           |                       |                  | Communiste<br>Front de Gauche |        | Écologiste<br>de Paris |        | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |        | Socialiste<br>et Approuvés |        | UDI - Modem |        | Les Républicains |        | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------------|--------|------------------------|--------|----------------------------------------------|--------|----------------------------|--------|-------------|--------|------------------|--------|-----------|
| Cont <sup>n</sup> de<br>dépôt     | Cont <sup>n</sup><br>DUJ | N <sup>o</sup> | N <sup>o</sup><br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                                  | A,<br>V,<br>Vnr,<br>LR | N <sup>o</sup> délib | Objet                                                                                                     | Auteurs<br>rapporteur | STATUT           | DATE DE<br>VOTE               | CONTRE | ABST.                  | CONTRE | ABST.                                        | CONTRE | ABST.                      | CONTRE | ABST.       | CONTRE | ABST.            | CONTRE | ABST.     |
| 1                                 | 5                        | 87             | 211                      |                        | DAGNAUD, MADEC                        | V                      | 2016 DU 1            | relatif à la modification du PLU sur le quartier des<br>Villins d'Amérique.                               | MISSIKA               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  | X      |           |
| 1                                 | 5                        | 88             |                          | Exécutif               |                                       | A                      | 2016 DU 1            | amendement technique (végétalisation).                                                                    | MISSIKA               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  | X      |           |
| 1                                 | 5                        | 89             |                          | Exécutif               |                                       | A                      | 2016 DU 1            | amendement technique (autorisation à la Mairie<br>d'autoriser au PLU l'ensemble des amendements<br>votés) | MISSIKA               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 5                        | 175            |                          | PCF-FG                 | LE RESTE,<br>DONNET-QUILLADJ          | A                      | 2016 DU 1            | Evolution du Plan Local d'Urbanisme, approbation<br>de la modification générale.                          | MISSIKA               | Retiré           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  | X      |           |
|                                   | 5                        | 176            |                          | LR                     | GOUJON-LAMOUREL,<br>CLERMONT-TONNERRE | A                      | 2016 DU 1            | Evolution du Plan Local d'Urbanisme, approbation<br>de la modification générale.                          | MISSIKA               | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                            | X      |             |        |                  |        |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DU 1            |                                                                                                           | MISSIKA               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        | X           |        | X                |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DGR 55          |                                                                                                           | KLUGMAN               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   |                          |                |                          |                        |                                       |                        |                      | Communication relative à la Politique parisienne<br>pour la vie nocturne                                  |                       |                  |                               |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 1                                 | 2                        | 90             | 212                      | GEP                    | SOLANS, SOUYRIS,<br>KONE              | V                      | 2016 SG 22           | relatif à une campagne de communication sur les<br>absolusions ponctuelles.                               | HOCQUARD              | Adopté<br>annulé | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 2                                 | 2                        | 91             | 213                      | RG-CI                  | BROS, TAN, GUILLOT                    | V                      | 2016 SG 22           | relatif à l'extension des Espaces d'accueil<br>petite enfance en barres élargies.                         | HOCQUARD              | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 2                                 | 2                        | 92             |                          | RG-CI                  | BROS, TAN, GUILLOT                    | V                      | 2016 SG 22           | relatif aux horaires de circulation du métro                                                              | HOCQUARD              | Retiré           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 2                                 | 2                        | 92bis          | 214                      | Exécutif               |                                       | V                      | 2017 SG 22           | en réponse au V92.                                                                                        | HOCQUARD              | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 2                                 | 2                        | 93             | 215                      | RG-CI                  | BROS, TAN, GUILLOT                    | V                      | 2016 SG 22           | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des<br>mairies d'arrondissement.                           | HOCQUARD              | Adopté<br>annulé | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 2                                 |                          |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 SG 22           | PAS DE VOTE                                                                                               | HOCQUARD              |                  | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   |                          |                |                          |                        |                                       |                        |                      | AUTRES DOSSIERS                                                                                           |                       |                  |                               |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 2                                 | 7                        | 94             | 216                      | SOCA                   | CALANDRA                              | VNR                    |                      | relatif à la dénomination "rue des Martyrs de<br>Stretsewa"                                               | KLUGMAN               | Adopté<br>annulé | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 7                                 | 7                        | 95             |                          | LR                     | BERTHOIT                              | V                      | 2016 DIS 5           | relatif aux associations sportives scolaires                                                              | MARTINS               | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                            | X      |             |        |                  |        |           |
| 7                                 | 7                        | 96             |                          | LR                     | BERTHOIT                              | V                      | 2016 DIS 5           | relatif au montant des subventions                                                                        | MARTINS               | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                            | X      |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 5           |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 1                                 | 7                        | 97             |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASQUEM, GIAZZI<br>JEGO              | A                      | 2016 DIS 36          | relatif au montant de la subvention.                                                                      | MARTINS               | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                            | X      |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 36          |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 39          |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 172         |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 227         |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 238         |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        |                |                          |                        |                                       |                        | 2016 DIS 229         |                                                                                                           | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 7                                 | 7                        | 98             |                          | GEP                    | BOUTAULT, BELLARD                     | VNR                    |                      | relatif à un contrôle financier du GIP "Paris JO<br>2024"                                                 | MARTINS               | Retiré           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
|                                   | 7                        | 98bis          | 217                      | Exécutif               |                                       | VNR                    |                      | en réponse au V98                                                                                         | MARTINS               | Adopté           | 04-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                            |        |             |        |                  |        |           |
| 1                                 | 7                        | 99             |                          | LR                     | GOUJON, LAMOUREL                      | VNR                    |                      | relatif aux nuisances de la 1 <sup>re</sup> zone du Champ de<br>Mars                                      | MARTINS               | Rejeté           | 04-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                            | X      |             |        |                  |        |           |

| Séance des 4, 5 et 6 Juillet 2016 |                       |     |           |                     |                        |               |                  |                                                                                                    |                 |               |              | Commission Front de Gauche |      | Écologiste de Paris |      | Rassemblement de Gauche, Centre et Indépendants |      | Socialiste et Apparentés |      | UDI - Modem |      | Les Républicains |      | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|-----------------------|-----|-----------|---------------------|------------------------|---------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|--------------|----------------------------|------|---------------------|------|-------------------------------------------------|------|--------------------------|------|-------------|------|------------------|------|-----------|
| Cont <sup>n</sup> de dépôt        | Cont <sup>n</sup> DDJ | N°  | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus                   | A, V, Vot. LR | N° délib         | Objet                                                                                              | Adjs rapporteur | STATUT        | DATE DE VOTE | CONTRE                     | ABST | CONTRE              | ABST | CONTRE                                          | ABST | CONTRE                   | ABST | CONTRE      | ABST | CONTRE           | ABST |           |
| 1                                 | 7                     | 100 |           | UDI - MODEM         | POZZO DI BORGIO, GATEL | VNR           |                  | relatif à l'insécurité des commerçants autour de la Font Zone                                      | MARTINS         | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      |             |      |                  |      |           |
| 7                                 | 7                     | 101 | 218       | NI                  | SIMONNET               | VNR           |                  | relatif à un hommage aux victimes d'Orlando dans les stades de l'Euro 2016.                        | MARTINS         | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 7                     | 102 |           | NI                  | SIMONNET               | VNR           |                  | relatif à l'investissement publicitaire dans le cadre de l'UEFA                                    | MARTINS         | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      |                     |      | X                                               |      | X                        |      | X           | X    |                  |      |           |
| 7                                 | 7                     | 103 | 219       | LR                  | BERTHOUD               | VNR           |                  | relatif à la fermeture des salles de sport Lucien Gastin à la suite des insalubrités de juin 2016. | MARTINS         | Adopté amendé | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 7                     | 104 |           | LR                  | DUMAS, BOURHAZEL       | VNR           |                  | relatif à l'affectation de la taxe de séjour à l'office du tourisme de Montmartre                  | MARTINS         | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DGR1 56     |                                                                                                    | SANCHEZ-RUIVO   | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 7                     | 105 |           | Exécutif            |                        | A             | 2016 DJS 224     | Amendement technique                                                                               | VERON           | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          | X    |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DJS 224     |                                                                                                    | VERON           | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          | X    |             |      |                  |      |           |
| 7                                 | 7                     | 106 |           | Exécutif            |                        | A             | 2016 DJS 233     | Amendement technique                                                                               | VERON           | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          | X    |             | X    |                  |      |           |
| 7                                 | 7                     | 107 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET      | V             | 2016 DJS 233     | relatif à l'impact financier de la réforme                                                         | VERON           | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      |             |      |                  |      |           |
| 7                                 | 7                     | 108 |           | LR                  | KOSCIUSKO-MORIZET      | V             | 2016 DJS 233     | relatif aux règles de fonctionnement                                                               | VERON           | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DJS 233     |                                                                                                    | VERON           | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          | X    |             | X    |                  |      |           |
| 1                                 | 7                     | 109 | 220       | SOCA                | PETIT                  | VNR           |                  | relatif aux choix budgétaires de la Présidente de la Région Île-de-France                          | VERON           | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          | X    |             | X    |                  |      |           |
| 7                                 | 7                     | 110 | 221       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT     | VNR           |                  | relatif à l'extension de l'attribution de la "Carte de Citoyenne - Citoyen de Paris"               | VERON           | Adopté amendé | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  | X    |           |
| 1                                 | 7                     | 111 |           | LR                  | BOULAY ESPERONNIER     | VNR           |                  | relatif à la création d'une cellule d'écoute liée à la politique des réseaux sociaux               | VERON           | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7,2                   |     |           |                     |                        |               | 2016 DJS 235     |                                                                                                    | MARTINS         | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7,3                   |     |           |                     |                        |               | 2016 DGR1 22-DPE |                                                                                                    | KLUGMAN         | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7,4                   |     |           |                     |                        |               | 2016 DGR1 14     |                                                                                                    | KLUGMAN         | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 7,4,5                 |     |           |                     |                        |               | 2016 DGR1 51     |                                                                                                    | KLUGMAN         | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DA J 16     |                                                                                                    | BARGETON        | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      | X           | X    |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DFA 102     |                                                                                                    | BARGETON        | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 1                     | 112 |           | PCF-PG              | BONNET-OUALDI          | V             | 2016 DFA 115     | relatif à l'aide aux collectivités                                                                 | BARGETON        | Retiré        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 1                     | 113 | 222       | RG-CI               | BROS, TAN, GUILLOT     | V             | 2016 DFA 115     | relatif à l'accompagnement des entreprises commerciales                                            | BARGETON        | Adopté amendé | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DFA 115     |                                                                                                    | BARGETON        | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 1                     | 114 |           | LR, UDI - MODEM     | GOASGUEN, GIAZZI, JEGO | VNR           |                  | relatif aux compétences du Brest                                                                   | BARGETON        | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 SG 21       |                                                                                                    | GREGOIRE        | Rejeté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      | X           |      | X                |      | X         |
| 1                                 | 1                     | 115 |           | NI                  | SIMONNET               | VNR           |                  | relatif aux agents vacataires de la DASCO                                                          | GREGOIRE        | Rejeté        | 04-jul-16    | X                          |      | X                   |      | X                                               |      | X                        |      | X           | X    |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DEVE 78     |                                                                                                    | GUHL            | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DAE 19      |                                                                                                    | POLSKI          | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     | X    |                                                 |      |                          |      |             |      |                  | X    |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DICOM 10    |                                                                                                    | POLSKI          | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 1                     |     |           |                     |                        |               | 2016 DAE 119     |                                                                                                    | POLSKI          | Adopté        | 04-jul-16    |                            |      |                     |      |                                                 |      |                          |      |             |      |                  |      |           |

| Séance des 4, 5 et 6 Juillet 2016 |                         |        |              |                        |                               |                          |                                                |                                                                  |                    |                  |                 |        |       | Communiste<br>Front de Gauche |       | Ecologiste<br>de Paris |       | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |       | Socialiste<br>et Apparentés |       | UDI - Modem |       | Les Républicains |       | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|-------------------------|--------|--------------|------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|--------|-------|-------------------------------|-------|------------------------|-------|----------------------------------------------|-------|-----------------------------|-------|-------------|-------|------------------|-------|-----------|
| Com <sup>n</sup> de<br>dépôt      | Com <sup>n</sup><br>ODJ | N°     | N°<br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                          | A.<br>V.<br>Vnr.<br>I.D. | N° déb                                         | Objet                                                            | Adjs<br>rapporteur | STATUT           | DATE DE<br>VOTE | CONTRE | ABST. | CONTRE                        | ABST. | CONTRE                 | ABST. | CONTRE                                       | ABST. | CONTRE                      | ABST. | CONTRE      | ABST. | CONTRE           | ABST. |           |
| 1                                 | 1                       | 116    | 223          | SOCA, PCF-<br>FG       | P'ETIT, BEGUE                 | V                        | 2016 PCF-FG 1                                  | relatif à l'implantation d'une table alimentaire                 | POLSKI             | Adopté           | 05-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 1                       | 117    | 224          | PCF-FG                 | BONNET-OURALDI,<br>PRIMET     | V                        | 2016 PCF-FG 1                                  | relatif au commerce indépendant                                  | POLSKI             | Adopté<br>amendé | 05-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       | X           |       |                  |       |           |
|                                   | 1                       | 178    |              | LR                     | KOSCIUSKO-<br>MORIZET,LEGARET | A                        | 2016 PCF FG 1                                  | Création du dispositif "les 4 saisons solidaires"                | POLSKI             | Rejeté           | 05-juil -16     | X      |       | X                             |       | X                      |       | X                                            |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 PCF FG 1                                  |                                                                  | POLSKI             | Adopté           | 05-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       | X                |       |           |
| 1                                 | 1                       | 118    |              | PCF-FG                 |                               | V                        |                                                | relatif aux ouvertures dominicales                               | POLSKI             | Retiré           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1                       | 118bis | 225          | Exécutif               |                               | VNR                      |                                                | en réponse au V118                                               | POLSKI             | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       | X                      |       |                                              |       | X                           |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAE 45 G                                  |                                                                  | VERON              | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1.4                     |        |              |                        |                               |                          | 2016 DRH 61                                    |                                                                  | GREGOIRE           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 1                                 | 1,7                     | 119    |              | GEF                    | BELLIARD, SOUYRIS             | A                        | 2016 DFA 103                                   | relatif au montant de la contribution                            | BARGETON           | Retiré           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1,7                     | 119bis | 226          | Exécutif               |                               | V                        | 2016 DFA 103                                   | en réponse au A119                                               | BARGETON           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1,7                     |        |              |                        |                               |                          | 2016 DFA 103                                   |                                                                  | BARGETON           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 1,3,5                   |        |              |                        |                               |                          | 2016 DFA 107                                   |                                                                  | BARGETON           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   |                         |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAC 126                                   |                                                                  |                    |                  |                 |        |       |                               | X     |                        |       |                                              |       |                             |       | X           |       | X                |       |           |
| 2                                 | 2                       | 120    |              | Exécutif               |                               | A                        | 2016 DAC 523                                   | Amendement technique                                             | BELLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       | X                             |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 121    |              | GEF                    | CONFASSOT, SOUYRIS            | V                        | 2016 DAC 523,<br>2016 DAC 524,<br>2016 DAC 525 | relatif au financement du plan Église                            | JULLIARD           | Rejeté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        | X     |                                              |       | X                           |       | X           |       | X                |       |           |
| 3                                 | 2                       | 122    |              | NI                     | SIMONNET                      | V                        | 2016 DAC 523                                   | relatif au non recours aux tâches publicitaires                  | JULLIARD           | Rejeté           | 04-juil -16     |        |       |                               | X     |                        |       | X                                            |       |                             | X     |             | X     |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 123    |              | Exécutif               |                               | A                        | 2016 DAC 524                                   | Amendement technique                                             | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       | X                             |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 124    |              | Exécutif               |                               | A                        | 2016 DAC 525                                   | Amendement technique                                             | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       | X                             |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAC 523                                   |                                                                  | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       | X                             |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAC 524                                   |                                                                  | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       | X                             |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAC 525                                   |                                                                  | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       | X                             |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAE 173                                   |                                                                  | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     | X      |       | X                             |       |                        |       |                                              |       | X                           |       |             |       | X                |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DRH 166                                   |                                                                  | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       | X                      |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 125    |              | Exécutif               |                               | VNR                      |                                                | relatif aux concertations parisiennes                            | JULLIARD           |                  | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       | 125bis | 227          | Exécutif               |                               | VNR                      |                                                | se substitue au V125                                             | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             | X     |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 126    | 228          | SOCA                   | COUMET                        | VNR                      |                                                | relatif à la dénomination "Keith Haring" à une voie<br>du 13e    | JULLIARD           | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 127    |              | LR                     | HAREL                         | VNR                      |                                                | relatif à la création d'un espace de vie au Carreau<br>du Temple | JULLIARD           | Rejeté           | 04-juil -16     | X      |       | X                             |       | X                      |       | X                                            |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
| 2                                 | 2                       | 128    |              | Exécutif               |                               | A                        | 2016 DAC 480                                   | Amendement technique                                             | VIEU-<br>CHARIER   | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAC 480                                   |                                                                  | VIEU-<br>CHARIER   | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       |                        |       |                                              |       |                             |       |             |       |                  |       |           |
|                                   | 2                       |        |              |                        |                               |                          | 2016 DAC 483                                   |                                                                  | VIEU-<br>CHARIER   | Adopté           | 04-juil -16     |        |       |                               |       | X                      |       |                                              |       |                             |       | X           | X     |                  |       |           |

| Séance des 4, 5 et 6 juillet 2016 |                         |     |              |                        |                              |                        |               |                                                                                    |                      |                  |                 | Communiste<br>Front de Gauche |      | Écologiste<br>de Paris |      | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |      | Socialiste<br>et Apparentés |      | UDI - Modem |      | Les Républicains |      | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|-------------------------|-----|--------------|------------------------|------------------------------|------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|------|------------------------|------|----------------------------------------------|------|-----------------------------|------|-------------|------|------------------|------|-----------|
| Com <sup>n</sup> de<br>dépôt      | Com <sup>n</sup><br>OBJ | N°  | N°<br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elas                         | A.<br>V.<br>Vnc.<br>LD | N° d'Ét       | Objet                                                                              | Audits<br>rapporteur | STATUT           | DATE DE<br>VOTE | CONTRE                        | ABST | CONTRE                 | ABST | CONTRE                                       | ABST | CONTRE                      | ABST | CONTRE      | ABST | CONTRE           | ABST |           |
| 1                                 | 2                       | 129 |              | GEP                    | CONTASSOT                    | VNR                    |               | relatif à la plaque commémorative en hommage au<br>COMAC                           | VIEL<br>CHARIER      | Rejeté           | 04-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      | X                           |      | X           |      | X                |      |           |
|                                   | 2,1                     |     |              |                        |                              |                        | 2016 DAC 622  |                                                                                    | JULLIARD             | Adopté           | 04-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 2,3                     |     |              |                        |                              |                        | 2016 DICOM 13 |                                                                                    | JULLIARD             | Adopté           | 04-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                 | 2,5                     | 130 |              | LR, UDI -<br>MODEM     | DATI, POZZO DI BORGIO        | V                      | 2016 DU 35    | relatif à la protection des espaces verts                                          | JULLIARD             | Rejeté           | 05-jul-16       | X                             |      | X                      |      | X                                            |      | X                           |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                 | 2,5                     | 131 |              | LR, UDI -<br>MODEM     | DATI, POZZO DI BORGIO        | V                      | 2016 DU 35    | relatif aux réservations de logement social                                        | JULLIARD             | Rejeté           | 05-jul-16       | X                             |      | X                      |      | X                                            |      | X                           |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                 | 2,5                     | 132 |              | LR, UDI -<br>MODEM     | DATI, POZZO DI BORGIO        | V                      | 2016 DU 35    | relatif à la création des places de stationnement                                  | JULLIARD             | Rejeté           | 05-jul-16       | X                             |      | X                      |      | X                                            |      | X                           |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 2,5                     |     |              |                        |                              |                        | 2016 DU 35    |                                                                                    | JULLIARD             | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           |      | X                |      |           |
| 3                                 | 3                       | 133 | 229          | SOCA                   | FÉRAUD                       | VNR                    |               | relatif au statut dans l'immobilier, 7, passage des<br>Mantes (Die)                | BLAUEL               | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  | X    |           |
| 3                                 | 3                       | 134 | 230          | GEP                    | JULIEN, MOREL                | VNR                    |               | relatif au déploiement du compteur Linky                                           | BLAUEL               | Adopté<br>amendé | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           |      | X                |      |           |
| 3                                 | 3                       | 135 |              | Exécutif               |                              | A                      | 2016 DICT 66  | Amendement technique                                                               | BROSSEL              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DICT 66  |                                                                                    | BROSSEL              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 3                                 | 3                       | 136 |              | LR                     | GOUBON, LAMOUR               | VNR                    |               | relatif à la gestion de la crue dans le 15e                                        | BROSSEL              | Rejeté           | 05-jul-16       | X                             |      | X                      |      | X                                            |      | X                           |      |             |      |                  |      |           |
| 3                                 | 3                       | 137 | 231          | LR                     | PAWLAK                       | VNR                    |               | relatif l'action de la police dans le quartier de la<br>Grange-aux-Belles          | BROSSEL              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 3                                 | 3                       | 138 |              | LR                     | KUSTER, BOULARD              | VNR                    |               | relatif aux désordres consécutifs aux manifestations<br>contre la loi Travail      | BROSSEL              | Retiré           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 3                                 | 3                       | 139 |              | LR                     | KOSCIUSKO-MORIZET,<br>GOUBON | VNR                    |               | relatif aux conséquences des manifestations contre<br>la loi Travail               | BROSSEL              | Rejeté           | 05-jul-16       | X                             |      | X                      |      | X                                            |      | X                           |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 3                       | 140 |              | Exécutif               |                              | A                      | 2016 DEVE 7   | Amendement technique                                                               | KOMITES              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DEVE 7   |                                                                                    | KOMITES              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DEVE 35  |                                                                                    | KOMITES              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DEVE 91  |                                                                                    | KOMITES              | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DVD 18   |                                                                                    | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 3                                 | 3                       | 141 | 232          | SOCA                   | FÉRAUD                       | V                      | 2016 DVD 56   | relatif à la réalisation d'une zone 30 m de la<br>Parkour Saint-Martin             | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  | X    |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DVD 56   |                                                                                    | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DVD 87   |                                                                                    | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DVD 88   |                                                                                    | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DVD 98   |                                                                                    | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
|                                   | 3                       |     |              |                        |                              |                        | 2016 DVD 5-G  |                                                                                    | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
| 3                                 | 3                       | 142 | 233          | SOCA                   | PETIT                        | VNR                    |               | relatif à la vente de billets "grandes lignes" de la<br>gare Pasteur et Vauperrand | NAIDOVSKI            | Adopté           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           |      |                  | X    |           |
| 3                                 | 3                       | 143 |              | SOCA                   | PETIT                        | VNR                    |               | relatif à l'aménagement de la rue du Commandant<br>Moukette                        | NAIDOVSKI            | Retiré           | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 3                                 | 3                       | 144 | 234          |                        | LEPETIT                      | VNR                    |               | relatif à la traverse électrique Biquettes-Bichat                                  | NAIDOVSKI            | Adopté<br>amendé | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
| 3                                 | 3                       | 145 | 235          | PCT-FG                 | BONNET-OURALDI, LE<br>RESTE  | VNR                    |               | relatif au prix du Pass Navigo                                                     | NAIDOVSKI            | Adopté<br>amendé | 05-jul-16       |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           |      | X                |      |           |
| 1                                 | 3                       | 146 |              | LR                     | KUSTER, BERTHAULT            | VNR                    |               | relatif à un plan de déplacements dans le 17e                                      | NAIDOVSKI            | Rejeté           | 05-jul-16       | X                             |      | X                      |      | X                                            |      | X                           |      |             |      |                  |      |           |



| Séance des 4, 5 et 6 Juillet 2016 |                          |        |              |                        |                             |                          |               |                                                                         |                    |                  | Communiste<br>Front de Gauche |        | Ecologiste<br>de Paris |        | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |        | Socialiste<br>et Apparentés |        | UDI - Modem |        | Les Républicains |   | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|--------------------------|--------|--------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|-------------------------------|--------|------------------------|--------|----------------------------------------------|--------|-----------------------------|--------|-------------|--------|------------------|---|-----------|
| Cont <sup>n</sup> de<br>débat     | Cont <sup>n</sup><br>OBJ | N°     | N°<br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                        | A.<br>V.<br>Vnr.<br>L.D. | N° déb        | Objet                                                                   | Adjs<br>rapporteur | STATUT           | DATE DE<br>VOTE               | CONTRE | ABST                   | CONTRE | ABST                                         | CONTRE | ABST                        | CONTRE | ABST        | CONTRE | ABST             |   |           |
| 3                                 | 3                        | 147    | 236          | NI                     | SIMONNET                    | VNR                      |               | relatif à la plateforme "Le Taxi"                                       | NAJDOVSKI          | Adopté<br>amendé | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  | X |           |
|                                   | 3                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DPE 4    |                                                                         | PENINOU            | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
| 3                                 | 3                        | 148    | 237          | NI                     | SIMONNET                    | VNR                      |               | relatif à l'affichage sauvage                                           | PENINOU            | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        | X                |   |           |
| 1                                 | 3                        | 149    |              | NI                     | SIMONNET                    | VNR                      |               | relatif au projet Ivry-Paris XIII                                       | PENINOU            | Rejeté           | 05-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             | X      |                  |   |           |
| 3                                 | 3                        | 150    | 238          | RG-CI                  | BROS. TAN                   | V                        | 2016 DEVE 75  | relatif à la nursery sociale dans les jardins partagés                  | KOMITES            | Adopté<br>amendé | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  | X |           |
|                                   | 3                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DEVE 75  |                                                                         | KOMITES            | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 3                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DPE 49   |                                                                         | NAJDOVSKI          | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
| 3                                 | 3, 1                     | 151    |              | LR                     | KUSTER, BOULARD             | A                        | 2016 PP 40    | relatif au financement de caméras de rue<br>supplémentaires dans le 17e | BROSSEL            | Rejeté           | 05-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |   |           |
|                                   | 3, 1                     |        |              |                        |                             |                          | 2016 PP 40    |                                                                         | BROSSEL            | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             | X      |                  | X |           |
| 1                                 | 3, 1                     | 152    | 239          | GEP                    | GLEIZES, BELLIARD           | V                        | 2016 DVD 101  | relatif aux conditions du futur contrat Vélib'                          | BARGETON           | Adopté<br>amendé | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 3, 1                     |        |              |                        |                             |                          | 2016 DVD 101  |                                                                         | BARGETON           | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 3, 5                     |        |              |                        |                             |                          | 2016 DEVE 93  |                                                                         | KOMITES            | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
| 3                                 | 3, 7, 6                  | 153    | 240          | RG-CI                  | BROS. TAN, GUILLOT          | V                        | 2016 DVD 100  | relatif à la création d'une application "Pass<br>Autocarr"              | NAJDOVSKI          | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 3, 7, 6                  |        |              |                        |                             |                          | 2016 DVD 100  |                                                                         | NAJDOVSKI          | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
| 1                                 | 4                        | 154    |              | GEP                    | BELLIARD                    | VNR                      |               | relatif au changement d'état civil des personnes<br>trans               | BIDARD             | Retiré           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
| 7                                 | 4                        | 155    |              | NI                     | SIMONNET                    | VNR                      |               | relatif au changement de l'identité de genre                            | BIDARD             | Retiré           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 4                        | 155bis | 241          | Exécutif               |                             | VNR                      |               | en réponse au V154 et V155                                              | BIDARD             | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             | X      |                  | X |           |
| 1                                 | 4                        | 156    | 242          | GEP                    | BOUTAULT                    | VNR                      |               | relatif aux stéréotypes dans l'espace public                            | BIDARD             | Adopté<br>amendé | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  | X |           |
| 4                                 | 4                        | 157    |              | LR                     | SAINT-ETIENNE               | VNR                      |               | relatif à l'égalité Femme-Homme                                         | BIDARD             | Rejeté           | 05-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |   |           |
|                                   | 4                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DFPE 6-G |                                                                         | JOHIER             | Adopté           | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
| 1                                 | 4                        | 158    |              | LR                     | KOSCIUSKO MORIZET,<br>GOUON | VNR                      |               | relatif aux dégradations de l'Hôtel de Necker le 14<br>juin 2016        | JOHIER             | Rejeté           | 05-jul-16                     | X      |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             |        |                  |   |           |
| 1                                 | 4                        | 159    |              | LR, UDI -<br>MODEM     | GOASGUEN, GHAZZI,<br>JEGO   | VNR                      |               | relatif au domaine monodriver de l'AP-HP                                | JOHIER             | Non présenté     | 05-jul-16                     |        |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 4                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DFPE 11  |                                                                         | OLMIER             | Adopté           | 05-jul-16                     | X      |                        |        | X                                            |        | X                           |        |             |        |                  |   |           |
| 1                                 | 4                        | 160    |              | PCF-FG                 | AQUA, PREMEL, BECKER        | V                        | 2016 DFPE 45  | relatif à la sécurité dans les crèches                                  | OLMIER             | Rejeté           | 05-jul-16                     |        |                        | X      |                                              | X      |                             | X      |             | X      |                  | X |           |
|                                   | 4                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DFPE 45  |                                                                         | OLMIER             | Adopté           | 05-jul-16                     | X      |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 4                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DFPE 86  |                                                                         | OLMIER             | Adopté           | 05-jul-16                     | X      |                        |        | X                                            |        |                             |        |             |        |                  |   |           |
|                                   | 4                        |        |              |                        |                             |                          | 2016 DFPE 87  |                                                                         | OLMIER             | Adopté           | 05-jul-16                     | X      |                        |        |                                              |        |                             |        |             |        |                  |   |           |

| Séance des 4, 5 et 6 Juillet 2016 |                          |                |                          |                        |                             |                          |                        |                                                                                             |                    |                    |                 | Communiste<br>Front de Gauche |      | Écologiste<br>de Paris |      | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |      | Socialiste<br>et Apparentés |      | UDI - Modem |      | Les Républicains |      | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|------|------------------------|------|----------------------------------------------|------|-----------------------------|------|-------------|------|------------------|------|-----------|
| Cont <sup>n</sup> de<br>dépot     | Cont <sup>n</sup><br>OIJ | N <sup>o</sup> | N <sup>o</sup><br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                        | A.<br>V.<br>Ver.<br>L.D. | N <sup>o</sup> de l'Il | Objet                                                                                       | Adjs<br>rapporteur | STATUT             | DATE DE<br>VOTE | CONTRE                        | ABST | CONTRE                 | ABST | CONTRE                                       | ABST | CONTRE                      | ABST | CONTRE      | ABST | CONTRE           | ABST |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 126          |                                                                                             | OLMER              | Adopté             | 05-jul -16      | X                             |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 127          |                                                                                             | OLMER              | Adopté             | 05-jul -16      | X                             |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 129          |                                                                                             | OLMER              | Adopté             | 05-jul -16      | X                             |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 131          |                                                                                             | OLMER              | Adopté             | 05-jul -16      | X                             |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 132          |                                                                                             | OLMER              | Adopté             | 05-jul -16      | X                             |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 149          |                                                                                             | OLMER              | Adopté             | 05-jul -16      | X                             |      |                        | X    |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DASES<br>145-G    |                                                                                             | VERSINI            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DASES<br>147-G    |                                                                                             | VERSINI            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DASES<br>259-G    |                                                                                             | VERSINI            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DPPE 14-<br>G     |                                                                                             | VERSINI            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  | X    |           |
| 4                                 | 4                        | 161            |                          | GEP                    | SOLYRIS, BELLARD,<br>KONE   | VNR                      |                        | relatif à l'accueil des migrants-e-s durant l'été 2016                                      | VERSINI            | Rejeté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      | X                                            |      | X                           |      | X           |      | X                |      |           |
|                                   | 4                        | 161bis         | 243                      | Exécutif               |                             | VNR                      |                        | en réponse au V161                                                                          | VERSINI            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           | X    |                  |      |           |
| 4                                 | 4                        | 162            | 244                      | GEP                    | ATALLAH                     | VNR                      |                        | relatif à la mobilité des personnes âgées                                                   | VERSINI            | Adopté<br>aux voix | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           |      | X                |      |           |
|                                   | 4                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DASES<br>252-G    |                                                                                             | VERSINI            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
| 5                                 | 5                        | 163-G          |                          | LR                     | MONTANDON                   | X                        | 2016 DLH 7-G           | relatif à la présence de l'opposition et de<br>l'Académie                                   | BROSSAT            | Adopté<br>aux voix | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DLH 7-G           |                                                                                             | BROSSAT            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | X         |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DAE 184           |                                                                                             | BROSSAT            | Adopté             | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      | X           |      | X                |      |           |
| 5                                 | 5                        | 164            |                          | UDI -<br>MODEM         | POZZO DI BORGIO             | VNR                      |                        | relatif à la densification de l'habitat parisien                                            | BROSSAT            | Non présenté       | 05-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                 | 5                        | 165            |                          | GEP                    | GLEIZES, BELLARD            | A                        | 2016 DAE 298           | relatif au montant de la subvention                                                         | MISSIKA            | Retiré             | 06-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 5                                 | 5                        | 166            | 245                      | GEP                    | GLEIZES, BELLARD            | V                        | 2016 DAE 298           | relatif à la redistribution du portefeuille au ex-<br>Bretagne et la Région d'Ile-de-France | MISSIKA            | Adopté<br>aux voix | 06-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      | X                |      |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DAE 298           |                                                                                             | MISSIKA            | Adopté             | 06-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DU 52             |                                                                                             | MISSIKA            | Adopté             | 07-jul -16      |                               |      | X                      |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DU 59             |                                                                                             | MISSIKA            | Adopté             | 08-jul -16      |                               |      |                        | X    |                                              |      |                             |      | X           | X    |                  |      |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DU 112            |                                                                                             | MISSIKA            | Adopté             | 09-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             | X    |                  |      |           |
|                                   | 5                        |                |                          |                        |                             |                          | 2016 DU 137            |                                                                                             | MISSIKA            | Adopté             | 10-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      | X                |      |           |
| 7                                 | 5                        | 167            | 246                      | GEP                    | JULIEN, SOLYRIS,<br>BELLARD | VNR                      |                        | relatif à la candidature de Paris à l'Exposition<br>universelle 2025                        | MISSIKA            | Adopté             | 06-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 5                        | 168            | 247                      | GEP                    | ROUTAULT                    | VNR                      |                        | relatif à la publicité lors de la présentation de<br>l'espace public                        | MISSIKA            | Adopté<br>aux voix | 06-jul -16      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      | X                |      |           |

| Séance des 4, 5 et 6 juillet 2016 |                         |                |                          |                        |                                  |                          |                               |                                                                                                                                     |                    |                  |                 |        |      | Communiste<br>Front de Gauche |      | Écologiste<br>de Paris |      | Radical de Gauche, Centre<br>et Indépendants |      | Socialiste<br>et Apparentés |      | UDI - Modem |      | Les Républicains |      | UNANIMITÉ |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------|--------------------------|------------------------|----------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|--------|------|-------------------------------|------|------------------------|------|----------------------------------------------|------|-----------------------------|------|-------------|------|------------------|------|-----------|
| Com <sup>n</sup> de<br>dépôt      | Com <sup>n</sup><br>OBJ | N <sup>o</sup> | N <sup>o</sup><br>Adopté | Groupes ou<br>Exécutif | Elus                             | A,<br>V,<br>Vnr,<br>L.H. | N <sup>o</sup> déb            | Objet                                                                                                                               | Adjs<br>rapporteur | STATUT           | DATE DE<br>VOTE | CONTRE | ABST | CONTRE                        | ABST | CONTRE                 | ABST | CONTRE                                       | ABST | CONTRE                      | ABST | CONTRE      | ABST | CONTRE           | ABST |           |
| 2                                 | 5.2                     | 169            | 248                      | PCF-FG                 | BONNET-OUALDI,<br>PREMEL, PRIMET | V                        | 2016 DU 62                    | relatif aux conditions d'accueil de la Fondation<br>Piaudat                                                                         | MISSIKA            | Adopté<br>amendé | 06-jul -16      |        |      |                               | X    |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.2                     | 180            |                          | Exécutif               | MISSIKA                          | A                        | 2016 DU 62                    | *Opération Bourse du commerce (1e)- Léon<br>Jouhaux (10e)                                                                           | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               | X    |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.2                     |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DU 62                    |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 07-jul -16      |        |      |                               | X    |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.1                     |                |                          | Exécutif               |                                  | LRI                      | 2016 DFA 111,<br>2016 DFA 112 | *Opération Bourse du commerce (1e)- Léon<br>Jouhaux (10e)                                                                           | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               | X    |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.1                     |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DFA 111                  |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               | X    |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.1                     |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DFA 112                  |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               | X    |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.1                     |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DLII 163                 |                                                                                                                                     | BROSSAT            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.4                     |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DU 136                   |                                                                                                                                     | BAUDRIER           | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.3                     |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DU 126                   |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.75.1                  |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DAR 299                  |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.7.3                   |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DLII 97                  |                                                                                                                                     | BROSSAT            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 5.7.3                   |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DU 129                   |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      | X                             |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      | X                |      |           |
|                                   | 5.1.6.<br>7             |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DAE 303                  |                                                                                                                                     | MISSIKA            | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 6                                 | 6                       | 170            |                          | RG-CI                  | BROS. TAN                        | V                        | 2016 DASCO 5                  | relatif au droit d'accès à la restauration scolaire                                                                                 | CORDEBARD          | Retiré           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       | 177-G          |                          | Exécutif               |                                  | A                        | 2016 DASCO<br>6-G             | Aménagement technique                                                                                                               | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DASCO 6-<br>G            |                                                                                                                                     | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 6                       | 171            |                          | PCF-FG                 | BONNET-OUALDI,<br>HECKER         | VNR                      |                               | relatif à la réforme de la Caisse des écoles                                                                                        | CORDEBARD          | Retiré           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 6                                 | 6                       | 172            |                          | LR, UDI -<br>MODEM     | KOSCHUSKO-MORIZET,<br>AZIERE     | VNR                      |                               | relatif à la concertation dans le cadre de la réforme<br>de la restauration scolaire                                                | CORDEBARD          | Rejeté           | 06-jul -16      | X      |      | X                             |      | X                      |      | X                                            |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       | 172bis         | 249                      | Exécutif               |                                  | VNR                      |                               | en réponse aux V170, 171 et 172.                                                                                                    | CORDEBARD          | Adopté           | 05-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              | X    |                             |      |             |      |                  | NPPV |           |
|                                   | 6                       |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DASCO 5                  |                                                                                                                                     | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DASCO 7<br>G             |                                                                                                                                     | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DASCO 19                 |                                                                                                                                     | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DASCO 49<br>G            |                                                                                                                                     | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 6                       | 173            |                          | LR                     | SAINT-ETIENNE                    | VNR                      |                               | relatif à l'école 13 boulevard Richard-Lenoir<br>(11e)                                                                              | CORDEBARD          | Non présenté     | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 6                                 | 6                       | 174            |                          | NI                     | SIMONNET                         | VNR                      |                               | relatif aux moyens pour les écoles paritaires                                                                                       | CORDEBARD          | Retiré           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
|                                   | 6                       | 174bis         | 250                      | Exécutif               |                                  | VNR                      |                               | en réponse au V174.                                                                                                                 | CORDEBARD          | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | NPPV      |
|                                   | 6                       |                |                          |                        |                                  |                          | 2016 DAE 302                  |                                                                                                                                     | LEMARDELEY         | Adopté           | 06-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | NPPV      |
|                                   |                         |                |                          |                        |                                  |                          |                               | Evaluation du Plan Local d'Urbanisme,<br>approbation de la modification générale.                                                   |                    |                  |                 |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      |           |
| 1                                 | 179                     | 251            |                          | Exécutif               |                                  | V                        |                               | relatif à l'organisation d'un colloque de Paris<br>pour le climat "COP 22" sur les vagues<br>sur l'écologie à la fin de l'été 2016. | BLAISEL            | Adopté           | 05-jul -16      |        |      |                               |      |                        |      |                                              |      |                             |      |             |      |                  |      | NPPV      |